



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

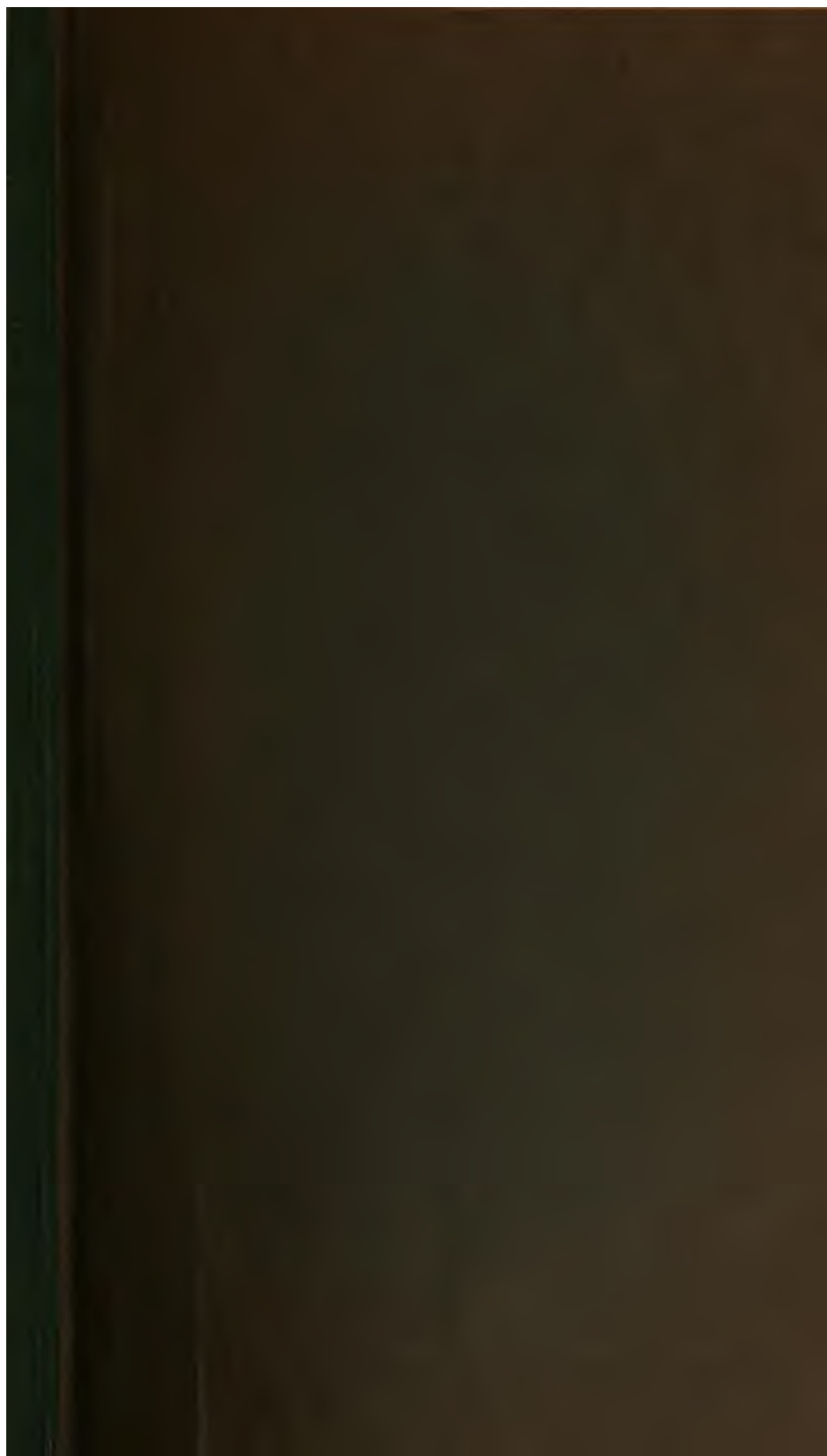
Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>







DG
20
.M7.



HISTOIRE
ROMAINE

TOME SEPTIÈME

NOGENT-LE-ROTRON, IMPRIMERIE DE A. GOUVERNEUR.

HISTOIRE
ROMAINE

PAR

THÉODORE MOMMSEN

TRADUITE PAR

C. A. ALEXANDRE

CONSEILLER A LA COUR IMPÉRIALE DE PARIS

~~~~~  
TOME SEPTIÈME  
~~~~~



PARIS
LIBRAIRIE A. FRANCK
F. VIEWEG, PROPRIÉTAIRE

Rue Richelieu, 67

1869 *nl*

Seule édition autorisée par l'auteur et l'éditeur.

Vignand Lit.

97.5-8-8-88.10.

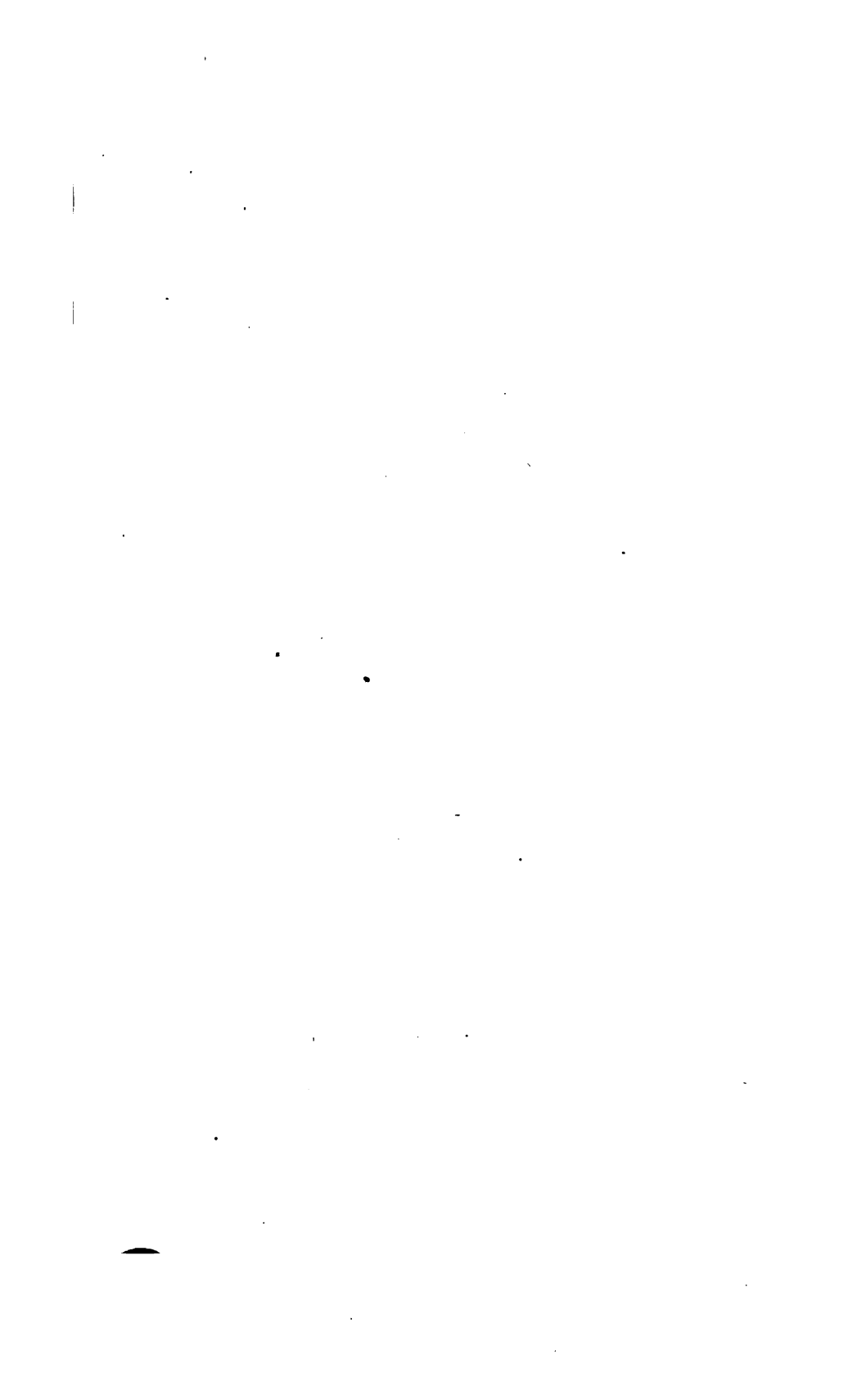
LIVRE CINQUIÈME

FONDATION DE LA MONARCHIE MILITAIRE

(SUITE)

VII

426191



Vignaud
5-24-29

CHAPITRE VII

CONQUÊTE DE L'OCCIDENT. GUERRE DES GAULES

Sortons enfin des sphères étroites et monotones de l'égoïsme politique, qui n'a mené ses combats que dans la Curie ou dans les rues de la capitale. L'histoire, dans sa marche, nous conduit vers un monde où s'agitent d'autres et plus importantes questions que celle de savoir si le premier monarque de Rome s'appellera Gnæus, Gaius ou Marcus. Il nous sera permis sans doute, au seuil d'événements dont les conséquences pèsent encore sur les destinées du monde, de jeter autour de nous les yeux, et de retracer, comme en un tableau d'ensemble, les éléments et les rapports au milieu desquels se placent la conquête par les Romains du territoire de la France actuelle, et leurs premiers contacts avec les habitants de l'Allemagne et de la Grande-Bretagne.

En vertu de la loi qui veut que tout peuple constitué politiquement absorbe un jour les peuples voisins restés à l'état de minorité sociale, et que toute nation civilisée s'assimile celles intellectuellement placées au-dessous

L'Occident
fait romain.

d'elle, en vertu d'une loi universelle, et je dirai par physique, comme est celle de la gravité, les Italiens seuls des peuples de l'antiquité qui aient su allier le politique et la civilisation morale, cette dernière en l'extérieur, dans une mesure tout imparfaite, les Italiens étaient appelés à s'assujettir tous les États grecs et latins, devenus mûrs pour la ruine, et à refouler par leurs colons et émigrants toutes les tribus incultes de l'Italie. Libyens, Ibères, Celtes et Germains. De même et à droite, l'Angleterre s'est asservie en Asie une civilisation, politiquement impuissante : de même en Chine, en Australie, elle a marqué, annobli d'immenses contrées à l'empreinte de sa nationalité : de même elle marque et annoblit tous les jours. L'unité italienne, condition préalable de la grande mission de Rome, fut l'œuvre de son aristocratie : mais l'aristocratie, arrêtée en deçà de la ligne, ne voyant dans les contrées extra-italiques ou qu'un mal nécessaire, ou qu'une possession payant rente à l'État, placées d'ailleurs de lui. Ce sera l'impérissable gloire de la démocratie, ou, si l'on aime mieux, de la monarchie romaine (les deux se confondent en une seule) d'avoir vu clairement les destinées plus hautes de Rome, et de les avoir sagement accomplies. Ce qu'elle avait préparé l'irrésistible puissance des choses, quand malgré lui-même elle posait les bases de l'empire futur de la République dans l'est et dans l'ouest, ce qu'elle avait compris d'inévitable l'émigration romaine dans les provinces, vraie colonie d'Égypte là où elle s'imposait, mais en Occident pionnière d'une culture meilleure, Gaius Gracchus de la démocratie, l'avait d'abord reconnu et tenu l'homme d'État aux vues nettes et sûres. Il y eut de grandes pensées dans la politique nouvelle : réunir l'empire Romain, tout ce qui était hellénique, avec tout ce qui ne l'était pas. Ces deux pensées, dès les Gracques, elles entrèrent dans la pratique par

corporation du royaume d'Attale, et par les conquêtes de Flaccus au-delà des Alpes : mais bientôt la réaction victorieuse les délaissa. L'État romain demeura une masse confuse de territoires, sans occupation intense, sans limites appropriées : l'Espagne, les provinces gréco-asiatiques étaient séparées de la métropole par de vastes pays à peine assujettis sur l'étroite bordure des côtes : sur la rive septentrionale d'Afrique, Carthage et Cyrène formaient comme des îlots : en Espagne de vastes contrées, soi-disant soumises, n'étaient sujettes que de nom. Cependant rien ne se fit du chef de la République en vue de s'arrondir et de se concentrer : puis enfin, la décadence du système naval laissa se briser le dernier lien entre des établissements respectivement éloignés. Dès qu'elle put relever la tête, la démocratie voulut reprendre aussi les idées de Gracchus et sa politique extérieure. Marius s'en fit ouvertement l'adepte : mais le gouvernail ne demeura pas longtemps dans les mains du parti, et tout s'arrêta à de simples projets. Ce n'est qu'après la chute des institutions de Sylla, en 684, qu'on voit les démocrates décidément maîtres du pouvoir. Aussitôt il se fait un grand revirement dans la politique. La domination de Rome sur la Méditerranée est rétablie, question de vie ou de mort pour un état tel que l'État romain. A l'est, l'annexion des territoires pontiques et syriens assure la frontière de l'Euphrate. A l'ouest et au nord, par delà des Alpes, il restait encore à achever l'empire et son territoire : il y avait là des contrées nouvelles et vierges à gagner à la civilisation hellénique, à l'influence encore vivace de la race italienne. On commettrait plus qu'une erreur, on serait coupable d'attentat contre l'esprit saint et puissant de l'histoire, si l'on ne voulait voir dans les Gaules qu'un terrain de manœuvre où César aurait exercé ses légions, en vue de la prochaine guerre civile. En soumettant l'Occident, César, je ne le nie pas, conquérait les moyens pour son but final ; et ses

70 av. J.-C.

Importance
historique
des expéditions
de César.

guerres transalpines ont été le fondement de sa puissance ultérieure : encore est-ce le privilège des grands de la politique, que chez eux les moyens soient aussi. Pour faire vaincre son parti il fallait à César le prestige militaire, mais il n'a point conquis la Gaule en faveur de son parti. C'était pour Rome une nécessité politique de marcher sans délai au-delà des Alpes, que de presser les devants sur l'invasion à toute heure menaçant les Germains, et planter là la digue qui assurerait l'équilibre du monde. Grand et glorieux motif d'action, certainement ce motif ne fut ni le plus grand ni le plus décisif parmi ceux qui conduisaient César dans les Gaules. Jadis quand la vieille patrie, devenue trop étroite pour le peuple, avait couru risque de dépérissement, le monde embrassant l'Italie dans sa politique de conquêtes avait sauvé la République. Aujourd'hui, la patrie italienne était trop étroite à son tour ; et l'État souffrait du malaise social, malaise cent fois plus grand, eu égard à la grandeur de l'empire. Ce fut une pensée de grandiose espoir, qui firent passer les Alpes à César, la pensée et la confiance qu'il y gagnerait pour se donner à ses citoyens une nouvelle patrie, cette fois sans limite, qu'il régénérerait aussi l'État, en lui donnant un vaste base.

César
en Espagne.

61 av. J.-C.

Déjà, pour être juste, il faut ranger parmi les prises tendant à la soumission de l'Occident, la campagne de César dans l'Espagne ultérieure, en l'an 693 (VI, p. 307). Depuis bien longtemps la péninsule espagnole obéissait à Rome : néanmoins, même après l'expédition de Marcus Brutus contre les Galléciens (IV, p. 307), l'Espagne occidentale était restée, à vrai dire, indépendante. Les Romains n'avaient pas non plus mis le pied sur la Gaule du Nord : enfin les pays soumis étaient exposés tous les jours à des incursions parties de ces régions, et qui tenaient comme en échec la civilisation romaine. L'expédition de César vers les côtes de l'Ouest eut pour objet de

fin à cette situation. Franchissant la chaîne des monts *Herminiens* qui délimite le *Tage* au Nord (*Sierra de Estrella*), il avait battu les indigènes, les avait établis dans la plaine, et dompté le pays sur les deux rives du *Douro* : puis arrivé à la pointe nord-occidentale de la péninsule, et s'aidant de la flotte appelée de Gadès, il avait pris la ville de *Brigantium* (*la Corogne*). Les riverains de l'océan Atlantique, Lusitaniens et Galléciens, avaient dû reconnaître la suprématie de Rome : pendant ce temps le vainqueur prenait soin de réduire le tribut à payer à la République; et en organisant les communes pour le mieux de leurs intérêts économiques, il faisait meilleure aussi la condition des sujets. Dès son début dans la carrière administrative et militaire, le grand général et le grand homme d'État déploie les talents éclatants et les vastes desseins par lesquels il se signalera plus tard sur un plus grand théâtre. Pourtant son influence sur les destinées de l'Espagne ne fut que d'un jour. Il ne fit que passer : pour marquer la contrée d'une plus durable empreinte, il eût fallu, sur ces peuples ayant leur nationalité et leur nature propres, l'action longue, persistante et forte d'un grand homme ¹.

Un rôle plus important dans le mouvement de la civilisation romaine occidentale était réservé au pays qu'enferment les Pyrénées et le Rhin, la Méditerranée et l'océan Atlantique, et qui depuis l'ère d'Auguste a gardé le nom de *Terre des Celtes*, ou plutôt de *Région des Gaules* : quoique parlant à la rigueur, la Celtique tantôt soit plus étroite, et tantôt s'étende beaucoup au-delà de ces limites; et quoique jamais il ne s'y soit constitué d'unité nationale ou même d'unité politique, avant Auguste. Aussi n'est-ce point chose aisée que d'en esquisser clairement le tableau, tant elle offrait d'élé-

Le pays
des Celtes.

¹ [L'auteur de la *Vie de César*, son sujet le lui permettait, est entré dans plus de détails sur cet épisode. Nous y renvoyons : I, pp. 356 et suiv.]

- 58 av. J.-C. ments hétérogènes, quand César, en 696, y mit le p
- La province romaine. Dans la partie voisine de la Méditerranée, qui c prenait à peu près tout le *Languedoc* actuel, à l'oues Rhône, et à l'est, le Dauphiné et la Provence, partie venue province romaine depuis soixante ans, les ar de la République ne s'étaient guère reposées de
90. l'ouragan de la guerre cimbrique. En 664, *Gaius Ca* avait bataillé autour d'*Aquæ Sextiæ* avec les *Sal*
80. en 674, *Gaius Flaccus* (V, p. 344), en marche 1 l'Espagne, avait eu maille à partir avec d'autres tri
- Guerres et révoltes. Au temps des guerres de Sertorius, le proconsul *Lu Manlius*, ayant couru au secours de ses collègues delà des Pyrénées, s'en revint après sa défaite d'Il
78. (*Lérida*), et sur sa route (vers 676), essuya un no échec de la part des *Aquitains*, peuple limitroph la province, à l'ouest (VI, p. 448). Ce désastre am paraît-il, une révolte générale dans la province même, des Pyrénées au Rhône, peut-être aussi Rhône aux Alpes. Pompée eut à son tour à se fr son passage l'épée à la main, au milieu de la G en armes (VI, p. 457). En punition de leur ré il donna les Marches des *Volces-Arécomiques* et *Helviens* (départements du *Gard* et de l'*Ardèche*) fidèles Massaliotes : le prétorien *Manius Fonteius*
- 76-74. à pourvoir à l'exécution de la sentence (678-680). I mena le calme dans le pays, en domptant les *Voc* (département de la Drôme), en défendant Massalie c les insurgés qui l'assailaient, et en dégageant Narb la capitale romaine, pareillement investie. Cependa paix ne pouvait longtemps durer. Ces peuples étai bout : ils avaient part aux misères de la guerre d'Esp (VI, p. 462) : ils subissaient mille exactions offic ou non officielles du fait des Romains : aussi la pro Gauloise était-elle profondément troublée. Le c des *Allobroges*, le pays le plus éloigné de Narbonn mentait et s'agitait : témoin, la « paix » qu'y ré

Gaius Pison en 688¹, témoins, les envoyés Allobroges et leur attitude, à Rome, dans l'affaire du complot des anarchistes (694 : VI, p. 342). Les choses en vinrent bientôt à l'insurrection générale. *Catagnat*, chef des Allobroges durant cette guerre de désespoir, combattit non sans succès : mais, un jour, près de *Solonium* il fut écrasé, luttant glorieusement, par le propréteur *Gaius Pomptinus* 2.

Après tant de combats, les frontières de la province n'avaient point été beaucoup reculées³ : *Lugdunum* des Convènes (*L. Convenarum*) où Pompée avait établi les débris de l'armée de Sertorius (VI, p. 468), Toulouse, Vienne et Genève restaient, comme avant, les points extrêmes des possessions romaines à l'ouest et au nord. Quoi qu'il en soit, chaque jour l'importance de la province des Gaules allait grandissant pour Rome. Un magnifique climat, analogue à celui des pays cisalpins : une terre féconde, en arrière un grand et riche territoire favorable au commerce, et lui ouvrant de sûres routes jusque dans l'île de Bretagne, enfin des communications commodes par terre et par mer avec la métropole, tout donnait à la Gaule méridionale une valeur économique immense par rapport à l'Italie, une valeur que tant d'autres établissements, fondés depuis des siècles, ceux d'Espagne, par exemple, n'avaient jamais su atteindre; et de même que les naufragés politiques de ces temps allaient de préférence chercher asile à Massalie, où ils retrouvaient la culture et le luxe italiens, de même les émigrants

66 av. J.-C.

68.

Les frontières
de la province.Rapports
avec Rome.

¹ [Proconsul de la Narbonnaise, il réprima l'insurrection des Allobroges, et surtout les pilla. C'est lui que défendit Cicéron en 691, quand il fut accusé à l'instigation de César pour ses déprédations, et pour avoir injustement mis à mort un gaulois transpadan. Pison, à son tour, eût voulu que Cicéron accusât César pour crime de complicité avec Catilina.]

63.

² [On ne sait pas bien la position de *Solonium* (Σολώνιον : Dio Cass 27.48; *Salonem*, Tit. Liv. *Epit.* 103). On veut la retrouver à *Sallonaz*, dans le département de l'Ain.]

³ [V. Cic. *de provinc. consul.*, 13.]

volontaires allaient chaque jour en nombre plus grand s'établir sur les bords du Rhône et de la Garonne. « province de Gaule », ainsi s'exprime un auteur qui décrit dix ans avant l'arrivée de César, « regorge de négociants : les citoyens romains y sont en foule » Point de Gaulois qui fasse d'affaires autrement que par l'intermédiaire d'un Romain ; et l'obole qui passe d'une main dans l'autre a d'abord figuré sur les poches des gistes du marchand de Rome ! » Ailleurs le même écrivain ajoute qu'en sus des colons de Narbonne rencontrait en foule dans la Gaule des cultivateurs et des éleveurs italiens : mais, il ne faut point l'oublier, la majeure partie des terres possédées par les Romains dans la province, comme naguère la plupart des domaines anglais dans l'Amérique du Nord, appartenaient à des nobles vivant dans la mère-patrie : ces laboureurs et éleveurs n'étaient d'ordinaire que des régisseurs, esclaves ou des affranchis. Quoi qu'il en soit, à de fréquents contacts la civilisation et les mœurs romaines gagnèrent rapidement sur les indigènes. Pour les Gaulois l'agriculture avait peu d'attrait : leurs nouveaux maîtres forcèrent de changer l'épée contre la charrue ; et vraisemblablement la résistance exaspérée des Allobroges fut en partie pour cause les règlements nouveaux leur étaient imposés. Déjà, dans les temps plus anciens l'Hellénisme avait pénétré dans la Gaule : des éléments moraux meilleurs, l'impulsion donnée à la culture de la vigne et de l'olivier (V, p. 422), la pratique de la monnaie, et la fabrication des monnaies provenaient de la Massalie. Les Romains d'ailleurs n'étouffèrent pas les germes venus de la Grèce. Par eux, Massalie exerça une grande influence, loin d'y perdre : et plus tard, sous la

Débuts
de la civilisation
romaine
en Gaule.

¹ Ainsi, on a trouvé à *Vaison*, dans l'ancien canton des Vosges, une inscription en langue celtique, et tracée en caractères vulgaires. La voici : « σεγομαρος ουιλλωνεος τουουτουος ναμμειουρουσηλησαμπεροειν νεμητον. » Ce dernier mot signifie « saint

nation de Rome, on voyait dans les cantons gaulois des médecins et des rhéteurs grecs défrayés des deniers publics. D'une autre part, l'hellénisme, dans la Gaule méridionale, reçut des Romains, cela va de soi, le même caractère qu'en Italie : la civilisation grecque pure céda le pas à la culture mélangée Gréco-Latine, qui bientôt y compta par milliers ses disciples. Si les *Gaulois à braies* [*G. braccata*] (ainsi l'on appelait les peuplades Transalpines du sud, par opposition aux *Gaulois à toge* [*G. togata*] de l'Italie du Nord), n'étaient point encore entièrement façonnés à la Romaine; ils se distinguaient néanmoins beaucoup des *Gaulois chevelus* [*G. comata*] et restés libres des régions septentrionales de la terre des Celtes. Leur rudesse, à demi-dégrossie, leur latin barbare, prêtait sans doute à la moquerie; et quiconque était suspect de sang mêlé gaulois, s'entendait reprocher souvent « ses parents portant braies. » Il n'en est pas moins vrai qu'à l'aide de leur mauvais latin les Allobroges, venus du fond de la province Romaine, savaient entrer en affaires avec les magistrats envoyés d'Italie, et déposer comme témoins, sans trucheman, devant les tribunaux de Rome. En résumé, tandis que la population celtique et ligure de ces contrées était en voie de se dénationaliser; tandis qu'elle s'affaissait et se flétrissait sous une oppression politique et économique intolérable et dont témoignent ses révoltes désespérées, parallèlement à l'effacement des indigènes s'avancait la civilisation haute et féconde de l'Italie contemporaine. *Aquæ Sextiæ*, et Narbonne plus encore, étaient des villes importantes qu'on pouvait nommer à côté de Bénévent et de Capoue; et Massalie, la cité bien ordonnée, libre, guerrière et puissante entre toutes les cités grecques dans la dépendance de Rome, florissait sous sa constitution strictement aristocratique, modèle souvent vanté dans Rome même par les conservateurs. En possession d'un vaste territoire plusieurs fois agrandi par les Ro-

main, et d'un commerce étendu, elle tenait aux villes latines de la Transalpine le rang que Rheg et Naples occupaient, elles aussi, auprès des cités de et de Bénévent.

La Gaule
indépendante.

Tout autre était le tableau, dès que l'on avait la frontière romaine. Là, au nord des *Cévennes*, la nation celtique, à demi étouffée dans le sud sous l'immigration italienne, se mouvait inviolée dans sa patrie. Nous ne la rencontrons pas pour la première fois sur le Tibre, sur le Pô, dans les montagnes de Carinthie, et même jusqu'au fond de l'Asie-Mineure. Les Italiens s'étaient heurtés aux rejetons et aux gardes de l'immense peuple : ce fut au nord des Cévennes que les Romains s'attaquèrent enfin au massif et au principal. Lors de leur établissement dans l'Europe centrale, les Celtes s'étaient répandus dans les riches régions occidentales de l'Allemagne et de la Scandinavie. De là ils avaient occupé toute la partie de l'Angleterre, peut-être même toute la Grande-Bretagne et l'Irlande ¹. C'est dans ces régions, continentales et insulaires qu'ils avaient, plus que partout ailleurs, tissé le réseau vaste et serré de leurs cent peuples. En face de ces diversités du langage et des mœurs, qui sur un grand territoire ne pouvaient pas ne pas exister, les relations mutuelles, le sentiment inné de la communauté nationale reliait entre elles toutes les tribus, depuis le Rhône et la Garonne jusqu'au Rhin et à la Tamise. Les Celtes d'Espagne, ceux de l'Autriche actuelle, se liaient aussi, çà et là, à la mère-patrie; mais les

¹ Il faut croire à une immigration continuée pendant de nombreuses années de la part des Celto-Belges en Grande-Bretagne. Les noms empruntés à des cantons belges et donnés aux habitants anglais des deux rives de la Tamise. On y rencontre les *Atrebates*, les *Belges*, les *Bretons* même : cette dernière dénomination semble empruntée aux *Britons* des bords de la Somme, au sud d'Amiens, s'est étendue plus tard à toute l'île. Les monnaies anglaises ont aussi imitées des monnaies belges : il y a identité même à l'é

santes arêtes des Pyrénées et des Alpes, mais les attaques répétées également, sur ces points, des Romains et des Germains, y interrompaient le commerce et les souvenirs d'affinité de races, bien plus que l'étroit bras de mer du nord-ouest ne séparait les Gaulois de terre-ferme d'avec ceux de l'île de Bretagne. Il ne nous est pas donné, malheureusement, de voir ce remarquable peuple parcourir sur le terrain de son établissement principal, les échelons divers du progrès historique : contentons-nous, il le faut bien, d'une simple esquisse de son état politique et de sa civilisation, tels qu'au temps de César, ils se révèlent à nous dans un certain ensemble.

Au dire des anciens, la Gaule avait une population relativement dense. Quelques indications éparses nous donnent à conclure que, dans les districts Belges, on pouvait compter environ 900 têtes par mille (allemand) carré [environ 8 kilom. carrés] : c'est le rapport existant de nos jours dans la Livonie et le Valais : dans les cantons helvétiques le chiffre s'élevait à 4,400 têtes ¹. Probable-

Population.

¹ Le contingent de première levée des cantons belges, non compris les *Rèmes*, ou si l'on veut des pays d'entre la Seine et l'Escaut, et en tirant à l'est jusqu'à *Reims* et jusqu'à *Andernach* (soit 2,000 à 2,200 milles allem. [16,000 à 16,800 kil. carrés], ne s'élevait pas à moins de 300,000 hommes; et si l'on admet pour terme vrai de comparaison le rapport. donné pour les Bellovaques, du contingent de première levée au chiffre total de la population en état de porter les armes. on arrive pour les Belges à 500,000 hommes au moins, et à deux millions de têtes pour toute la population. Les Helvétiens et peuples voisins comptaient, avant leur exode, 336,000 têtes, et tenant compte de ce que déjà ils avaient perdu la rive droite du Rhin, on peut estimer leur territoire à environ 300 milles carrés [environ 24,000 kil.]. Les valôts et esclaves étaient-ils compris dans le nombre? Nous ne le saurions dire, d'autant moins que nous ignorons quelle forme l'esclavage revêtait chez les Gaulois : ce que César dit des esclaves, *cliens et débiteurs* d'Orgétorix [*familiam... clientes oberatosque*, I, 4] semblerait conduire à une réponse affirmative à la question. — Avons-nous besoin de rappeler l'absence de tous documents statistiques chez les anciens historiens? Tenter d'y suppléer par des combinaisons quelconques, c'est ce qu'il ne faut faire, le lecteur le comprend, qu'avec une extrême réserve. Pourtant ne repoussons pas absolument tous les calculs. [V. *Vie de César*, II, p. 18 et suiv., note 2. — L'auteur y prend aussi pour base : 1° le chiffre de l'agglomération helvétique; 2° celui du contingent de la coalition belge, de 697. Il y ajoute : 3° le dénombrement de l'armée

ment il allait plus haut encore dans d'autres régions mieux cultivées que la Gaule Belge, ou moins montagneuses que l'Helvétie, chez les *Bituriges*, les *Arvernes* ou les *Eduens*, par exemple.

Agriculture et élève du bétail.

L'agriculture avait fait quelques progrès chez les Gaulois : les contemporains de César s'étonnaient en voyant marner les terres dans la région voisine du Rhin¹ ; et la fabrication de la bière d'orge (*cervesia*), usitée chez les Celtes de temps immémorial, témoigne que de bonne heure ils ont pratiqué en grand la culture des céréales : toutefois ils n'avaient pas le laboureur en haute estime : même dans le sud, plus civilisé, le libre Gaulois aurait cru déroger, mettant la main à la charrue. L'élève des animaux domestiques était chez lui en plus grand honneur ; et les grands agriculteurs romains de cette époque réservaient leurs préférences pour les races de bestiaux gaulois, et pour les esclaves celtes, à la fois braves, bons cavaliers, et bons hommes d'écurie ou d'étable² : c'était

52 av. J.-C.

gauloise, sous Alise, en 702, et il arrive au chiffre approximatif de sept à huit millions d'âmes pour toute la Gaule propre. Nous renvoyons le lecteur à cette note pour les détails.]

¹ « Dans la Gaule Transalpine, à l'intérieur, non loin du Rhin, » dit Scrofa* (Varr. *de re rust.*, 1, 7, 8), « j'ai, durant mon commandement, traversé certaines contrées où ni la vigne, ni l'olivier, ni les arbres à fruits ne pousse, où l'on amende les terres avec une sorte d'argile blanchâtre extraite du sol, et où, à défaut de sel minéral ou marin, on emploie les charbons et cendres salinifères provenant de certains bois. » Ce renseignement a trait sans doute aux temps antérieurs à César, et aussi à l'ancienne province transalpine, au pays Allobrogique, par exemple. Pline, plus tard, décrira aussi tout au long les procédés de marnage usités dans la Gaule et la Bretagne (*Hist. nat.*, 17, 6 & suiv.).

² « En Italie les bonnes races de bœufs sont les races gauloises, surtout pour le travail des champs : tandis que les bœufs ligures ne font rien qui vaille » (Varr., *de re rust.*, 2, 5, 9) ! Varron, il est vrai, ne parle ici que de la Cisalpine ; mais évidemment, dans cette contrée, l'élève du bétail remonte aux temps celtiques. Les chevaux hongres gaulois (*Gallici canterii*), sont mentionnés par Plaute (*Aulul.*, 3, 5, 21). « L'élève du bétail ne va pas à toutes les races : ni les *Bastules*, ni les *Turdules* (en Andalousie) ne s'y adonnent :

* [*Gnaeus Tremellius Scrofa*, l'un des interlocuteurs du *De re rust.*, ami de Varron. Il fut l'un des commissaires de César pour le partage des terres de Campanie, et servit, on le voit, à l'armée des Gaules, sous le Proconsul. Il se qualifie de *pratorius*.]

surtout dans les régions du nord que prédominait l'élevage du bétail. Vers ces mêmes temps, la Bretagne (armoricaïne) était pauvre en céréales. Vers le nord-est, d'épaisses forêts, se rattachant au massif de l'Ardenne, couraient presque sans interruption de la mer du Nord au Rhin ; et le berger *ménapien* ou *trévire* menait à la pâture ses porcs à demi sauvages dans les chênaies impénétrables, qui depuis ont fait place aux guérets fertiles et bénis des Flandres et de la Lorraine. De même que sur les rives du Pô, les Romains avaient substitué à la *païsson* et à la *glandée* la production de la laine et des céréales, de même ils ont, dans les plaines de l'Escaut et de la Meuse, introduit les moutons et la culture des champs. En Bretagne, on ne savait point encore battre le blé : plus au nord, dans l'île, cessaient tous labours, et l'on n'utilisait la terre que par le bétail. Au-delà des Cévennes on ne cultivait ni l'olivier ni la vigne, cette source inépuisable de richesse chez les Massaliotes.

Les Gaulois ont toujours aimé la vie agglomérée : aussi, partout chez eux on rencontrait des bourgs ouverts : le seul canton helvétique en comptait 400 en 696, outre une multitude de métairies isolées. Les villes fermées ne manquaient pas non plus : les murailles construites en charpente étonnaient les Romains par leur excellence et l'habile agencement de leur appareil de poutres et de pierres entremêlées : mais dans les villes des Allobroges, les bâtiments n'étaient faits que de bois. Les Helvétiens comptaient douze villes : autant en avaient les *Suessions* : au contraire dans les districts du nord, chez les *Nerviens* par exemple, si l'on en rencontrait quelques-unes, il faut dire qu'en cas de guerre les habitants se retranchaient dans les marais et les bois plutôt que derrière des murs : au-delà de la Tamise, les taillis des forêts servaient à la défensive plus que les

Les villes.

58 av. J.-C.

• au premier rang sont les Gaulois, surtout pour les bêtes de monture et de bât (*jumenta* : Varr., 2, 10, 14). •

villes : hommes et troupeaux cherchaient leur asile.

Relations
intérieures.

En même temps que la vie citadine faisait des progrès relativement considérables, le commerce allait croître par eau et par terre. Partout on trouvait des routes et des ponts. La navigation fluviale, commode pour tous les fleuves, Rhône, la Garonne, la Loire et la Seine, était importante et fructueuse. Le mouvement maritime florissait, et on peut être encore plus remarqué : selon toute apparence les Gaulois ont, les premiers, régulièrement navigué sur l'océan Atlantique : de plus, nous les voyons également industriels dans l'art de la construction des vaisseaux et dans celui du pilote. Sur la Méditerranée, les Grecs qui en pratiquaient les eaux en étaient longtemps à l'usage de l'aviron, comme de tels parages le comportaient : les flottes de guerre des Phéniciens, des Grecs et des Romains, se composaient toujours de galères à rames où la voile ne jouait que par occasion un rôle accessoire : seuls, aux époques progressives de la civilisation antique, les navires de commerce marchaient à la voile ¹. Au contraire, tandis que les Gaulois du Nord au temps de César et longtemps encore après, montraient une sorte d'embarcation portative faite de cuir qui semble n'avoir été qu'un frêle canot à rames, les Saesons les *Pictons* et surtout les *Venètes* de la côte occidentale avaient de gros navires, lourds et ventrus, sans être munis de voiles de cuir, ayant leurs chaînes d'ancre en fer, et dont ils usaient tantôt pour leur commerce

¹ On peut déduire ces conclusions de la désignation donnée au navire de commerce, « vaisseau rond », par opposition au « long » ou de guerre : de même celui-ci s'appelle par excellence « navire à rames (ἐπιχώποι νῆες), » quand l'autre n'est qu'un vaisseau de charge (ἐλακάδες : Dion. Hal. 3. 44 [onerariae]). D'autre part l'équipage du vaisseau marchand était bien moindre que celui du plus grand, il n'y avait pas plus de 200 hommes sur les galères ordinaires (Museum, Nouv. série II, 625) : sur les galères ordinaires trois ponts, au contraire, les rameurs seuls atteignaient le chiffre de 170. (III, p. 51). cf. Mœvers, die Phœniker. (les Phéniciens) 167 et suiv.

l'île de Bretagne et tantôt pour le combat. Ici pour la première fois, nous rencontrons la navigation portée en plein océan, et l'aviron a complètement disparu devant l'appareil voilier. Chose étrange, le monde antique au déclin de son activité n'a pas su utiliser un tel perfectionnement : il n'a été donné qu'à l'ère plus récente de la civilisation universelle d'en faire peu à peu sortir d'incommensurables résultats.

Les relations régulièrement établies entre les côtes gauloise et bretonne nous expliquent aussi les liens politiques étroits qui unissaient les habitants des deux rives du canal; là florissaient aussi le commerce maritime et la pêche. Les Celtes de la Bretagne armoricaine allaient chercher dans l'île l'étain tiré des mines du *Cornouailles*, et le transportaient par voie de terre ou fluviale à Narbonne et à Massalie. On rapporte qu'au temps de César, quelques tribus voisines des bouches du Rhin vivaient aussi de poissons et d'œufs d'oiseaux; c'est assez dire que dans ces régions la pêche et la chasse aux œufs se faisaient sur une grande échelle ¹. Envisageant dans leur ensemble les indications trop isolées et trop rares qui nous sont parvenues sur le commerce des Gaules, nous constatons que les revenus des douanes des havres fluviaux et maritimes jouaient un rôle considérable au budget des divers cantons, chez les Eduens et les Vénètes, nommément; et que la principale divinité nationale était le dieu protecteur des routes et du commerce, qu'enfin il était aussi l'inventeur des métiers. L'industrie, en effet, avait pris dans la Gaule une certaine extension. César loue chez les Gaulois leur habileté de main peu commune, le talent d'imiter les modèles, et de travailler sur les indications qui leur étaient fournies. Néanmoins, dans la plupart des branches industrielles,

Commerce.

Industrie.

¹ [Aujourd'hui encore le Hollandais est le peuple pêcheur par excellence, et les « œufs de vanneaux » se mangent en immenses quantités sur les bords du Zuyderzée.]

ils n'avaient guère dépassé les pratiques usuelles : ce sont les Romains qui vivifièrent la fabrication des étoffes de lin et des lainages, si florissante depuis dans la Gaule moyenne et du nord. Seule, autant que nous en savons, la préparation des métaux fait exception. Les ustensiles d'airain qu'on trouve dans les *tumuli*, remarquables souvent par le travail technique, et la flexibilité aujourd'hui encore persistante de leurs organes; les monnaies d'or arvernes, d'une singulière justesse, viennent de nos jours attester le savoir-faire des ouvriers en cuivre et en or, et l'on en peut croire les anciens quand ils nous disent que les Bituriges ont enseigné aux Romains le secret de l'*étamage*, et les gens d'*Alise* celui de l'*argenture*. Ces deux procédés furent inventés sans doute au temps de l'indépendance gauloise; et quant au premier, il se liait naturellement au commerce de l'étain, par nous déjà mentionné. A l'industrie qui opère sur les métaux se liait l'art de les extraire. Les fosses des mines du bassin de la Loire étaient sagement conduites, et les mineurs jouaient un rôle jusque dans les sièges. Chez les Romains de ce temps, c'était une opinion reçue que la Gaule comptait parmi les contrées les plus aurifères du monde, opinion exagérée sans doute, et contredite à la fois par la connaissance exacte du sol, et par les trouvailles faites dans les tombeaux celtiques; l'or y est rare, bien plus rare que dans les *tumuli* ouverts ailleurs dans les vraies régions du précieux métal. Il ne faut voir dans ce renom fait à la Gaule que la conséquence des récits, exagérés sans nul doute, des voyageurs grecs et des soldats romains vantant à leurs compatriotes et les magnificences des rois arvernes (V, p. 124), et les trésors du temple de Toulouse (V, p. 141). Pourtant leurs paroles n'étaient point contes en l'air. Il est à croire qu'en des temps plus grossiers, et sous le régime de l'esclavage, les lits et les rives des torrents descendus des Pyrénées ou des Alpes,

Les mines.

offraient aux laveurs et orpailleurs, alors nombreux, un terrain meilleur et plus productif qu'à l'heure actuelle, où la recherche de l'or ne rémunère plus le travail qui a conquis sa valeur propre¹; d'un autre côté, il se peut que les relations commerciales de la Gaule, ainsi qu'il arrive chez les peuples à demi civilisés, aient favorisé l'accumulation d'un capital mort ou des métaux précieux.

Les arts plastiques en étaient aux premiers rudiments, chose qui étonne à côté de l'habileté singulière des Gaulois dans le traitement des métaux. Ils aimaient à la passion les ornements bigarrés, aux brillantes couleurs, et manquaient, ce semble, du juste sentiment de la beauté : on en a la preuve plus frappante encore dans leurs monnaies, aux figures tantôt plus que naïves, tantôt bizarres, aux lignes toujours enfantines et la plupart du temps grossières au-delà de toute comparaison. Il est sans exemple, peut-être, de voir durant tout un siècle le monnayage d'un pays, conduit d'ailleurs avec une certaine adresse technique, ne faire que reproduire sans fin et en les défigurant chaque fois davantage, deux ou trois types empruntés aux Grecs. En revanche, la poésie, tenue en haute estime chez les Gaulois, se rattachait par d'étroits liens aux institutions nationales, religieuses et politiques : poètes pieux, poètes de cour, poètes mendiants, florissaient à qui mieux mieux (V, p. 424). Les sciences naturelles, la philosophie, d'ailleurs enveloppées dans les langes et les formes de la théologie locale, n'étaient point délaissées; et les systèmes *humanitaires* de l'hellénisme trouvaient bon accueil, partout où ils se produisaient. L'écriture, chez les prêtres tout au moins, était généralement répandue. A l'époque de César et dans la Gaule indépendante, on pratiquait, chez

L'art
et la science.

¹ [Il y a ou il y avait encore quelques orpailleurs sur le cours supérieur du Rhin et sur les bords de l'Ariège; mais leur industrie tend à disparaître complètement.]

les Helvétiens, notamment, l'alphabet grec : mais dans les pays avoisinant le sud, les relations quotidiennement suivies avec les Gaulois déjà *romanisés* avaient conquis à l'alphabet latin la prédominance : nous trouvons les caractères latins sur les médailles arverniques contemporaines.

Etat politique.

Le clan.

Sous le rapport politique, la civilisation des Gaulois offre à nos yeux de non moins remarquables phénomènes. La constitution politique, chez eux comme ailleurs, a sa base dans le *clan*, avec son chef ou prince, avec son conseil des anciens, et son assemblée des hommes libres et portant les armes : mais, chose à noter, jamais la Gaule ne s'est élevée au-dessus de cette forme primitive. Chez les Grecs, chez les Romains, à la place du clan s'est constituée promptement l'unité politique de l'enceinte murée de la cité : deux agrégations de familles se rencontraient-elles enfermées dans les mêmes murailles, aussitôt la fusion s'opérait : le peuple assignait-il à une partie des citoyens une enceinte nouvelle, aussitôt une cité nouvelle se fondait, sans attaches du côté de la métropole, si ce n'est par la piété, ou tout au plus par la clientèle. Chez les Celtes, le « peuple », en tous temps, c'est le clan : prince et conseil régissent le clan, jamais telle ou telle cité ; et l'assemblée générale du canton décide en dernier ressort. La « ville », comme en Orient, n'a qu'une importance mercantile ou stratégique, politiquement nulle : aussi les villes gauloises, même celles murées ou considérables, comme Genève, Vienne, ne sont-elles que des *bourgs* aux yeux des Grecs ou des Romains. Au temps de César, la constitution primitive s'est maintenue à peu près sans changements chez les Celtes insulaires, et dans les cantons septentrionaux de terre-ferme : l'assemblée générale est l'autorité suprême : dans toutes les graves questions elle décide et oblige le prince : quant à l'assemblée du clan, elle est nombreuse (on y comptait jusqu'à six cents membres, dans certains

clans), mais elle semble n'avoir jamais joué que le rôle effacé du Sénat sous les rois de Rome. Dans les cantons plus remuants du sud, en revanche, un ou deux âges d'hommes avant César (il y vit encore vivants les fils des derniers rois) une grande révolution s'était faite : là, les grands clans, tout au moins les Arvernes, les Eduens, les Séquaniens, les Helvétiens, avaient supprimé la royauté, et la puissance avait passé dans les mains de la noblesse. Le régime des cités et des associations urbaines faisant défaut, nous venons de le dire, il s'en suivait, comme revers de la médaille, que la chevalerie, au pôle opposé du progrès politique, dominait absolument dans les clans celtes. Cette aristocratie des Gaules se composait, selon les apparences, d'une haute noblesse, composée elle-même peut-être et en grande partie des membres des familles royales ou jadis royales : nous constatons néanmoins que dans certains clans les chefs des factions hostiles entre elles appartiennent à la même race. Ces grandes familles concentraient dans leurs mains la prépondérance économique, militaire et politique. Elles monopolisaient les fermes des régales de l'État. Elles contraignaient à l'emprunt les simples hommes libres, écrasés par l'impôt. Débiteurs de fait, dépendants de droit, c'en était fini bientôt de leur liberté. Les nobles s'étaient conquis une clientèle à la suite, ou mieux, le privilège de s'adjoindre un certain nombre d'écuyers montés et salariés (on les nommait *Ambactes*) ¹. Avec

Esor
de la chevalerie.

¹ Ce mot très-remarquable semble avoir été en usage dès le VI^e siècle parmi les Gaulois circumpadans : Ennius le connaît *, et ce n'est que par la Gaule padane qu'il a pu, à cette époque si reculée, arriver à l'oreille des Italiens. Mais il n'appartient pas seulement à la langue celte : il est également germanique et se rattache au radical allemand *amt* : le cortège noble est une pratique commune aux Celtes et aux Germains. Il serait d'un plus haut intérêt historique de rechercher si le mot et la chose sont allés des Celtes aux Germains, ou des Germains aux Celtes. Que si, selon l'opinion

* [Festus, p. 4, Müll. « *Ambactus apud Ennium lingua Gallica servus appellatur.* »]

Décadence
de l'antique
constitution
des clans.

leur petite armée, ils formaient un état dans l'État; ils déflaient l'autorité légitime, se tenaient en dehors du contingent local, et ébranlaient la constitution. Lorsque dans tel clan, comptant quelque 80,000 hommes habiles aux armes, on voyait venir à l'assemblée tel noble suivi de ses 10,000 valets, sans compter ses clients et ses débiteurs, assurément on pouvait voir en lui un dynaste indépendant bien plus qu'un simple membre de la communauté. Ajoutons qu'à l'intérieur du clan les principales familles se tenaient entre elles étroitement unies par les mariages, par les pactes réciproques; et qu'en face d'elles nul pouvoir ne restait debout. Aussi, plus d'autorité centrale qui maintint la paix publique: partout régnait le droit de la force. Le client ne demandait aide qu'au maître; et celui-ci par devoir ou intérêt vengeait nécessairement l'injure faite aux siens. L'État ne

qui prévaut, la dénomination d'*ambacte* a été germanique à l'origine, et a désigné le valet qui suit son maître dans le combat, et se tient « derrière son dos » (*and* = *gegen*, contre, et *bak* = *Rücken*, dos), ce n'est point là un fait inconciliable avec l'usage du mot chez les Gaulois, usage qui remonte à une époque singulièrement ancienne. Selon des analogies probables, le droit des nobles d'avoir des ambactes pour escorte (*δοῦλοι μισθοῖοι*) n'est point une institution primitive des Gaulois: elle est née et s'est peu à peu formée en opposition avec la royauté ancienne, et le droit d'égalité des hommes libres. Elle n'est point, à vrai dire, nationale, elle est relativement moins vieille que la nation: et je tiens dès lors pour possible, sinon même pour très-vraisemblable, qu'à la suite de contacts prolongés durant des siècles avec les Germains, contacts sur lesquels nous aurons à revenir, les Celtes, et en Italie, et dans les Gaules, avaient d'abord pris pour leur escorte armée des Germains mercenaires. Sous ce rapport on voit que les « suisses » seraient plus vieux qu'on ne le croit de quelques milliers d'années. Et si la dénomination de *Germains*, donnée par les Romains aux Allemands en tant que nation, et peut-être à l'instar de l'appellation usitée chez les Gaulois, si cette dénomination, dis-je, est vraiment d'origine celtique (III, p. 102, à la note), nos conjectures seraient en parfaite concordance. — Je conviens qu'il faudrait les abandonner au contraire, si l'on arrivait à rattacher le mot *ambacte* à une racine celtique. Zeus, par ex. (*Grammaire cell.*, p. 761), le rattache aux radicaux *ambi* (autour, circum), et *aig* (pousser, ayere), « qui meut ou se meut autour, serviteur, homme à la suite. » Mais qu'on ne cite pas comme argument décisif tel nom propre qui se retrouve chez les Gaulois (Zeus, p. 89), tel mot qui s'est conservé dans le *cambrien* (*amaeth* = *laboureur, travailleur*), il n'y a là rien de sérieux.

sachant plus protéger les hommes libres, les hommes libres allaient en foule se mettre derrière le fort. L'assemblée du peuple avait perdu toute valeur politique; et le prince, à qui incombait la répression des excès de la noblesse, tombait, vaincu par elle, chez les Gaulois, comme autrefois chez les Latins. A la place du roi avait surgi le « *justicier* (ou *Vergobret*) ¹, » nommé pour un an, comme le consul de Rome. Là où l'ancien clan subsistait encore dans ses éléments principaux, le conseil du canton dirigeait les affaires; mais naturellement l'aristocratie attirait à elle le gouvernement. Dans cette situation les clans étaient en fermentation permanente, comme le Latium pendant les siècles qui suivirent l'expulsion des rois : d'un côté la chevalerie s'unissait en une ligue séparée, hostile au pouvoir central du clan : de l'autre, le peuple ne cessait de réclamer une restauration royale; et souvent on vit tel noble proéminent dans sa caste tenter l'entreprise jadis essayée à Rome par Spurius Cassius, s'appuyer sur l'armée de ses clients, et cherchant à briser la puissance de ses égaux, vouloir reconquérir à son profit la couronne et les droits de la royauté.

Suppression
de la royauté.

Là était le mal incurable dont souffraient les clans. Et cependant le sentiment de l'unité se manifestait fortement au sein du peuple, et tendait de mille manières à prendre corps. Au moment même où la coalition des nobles Gaulois contre les associations de clans préparait la ruine de l'ancien ordre de choses, elle éveillait et alimentait l'idée de cohésion nationale. Les attaques venues du dehors, l'amointrissement successif du territoire commun par les guerres avec les peuples voisins, contribuaient aussi à ce résultat. De même que les Hellènes luttant avec les Perses, que les Italiques luttant avec les Celtes, de même

Tendances
à l'unité
nationale.

¹ Des deux mots celtiques : *guerg*, qui agit, qui fait, et *breth*, justice.

les Gaulois transalpins combattant contre Rome avaient, pour la première fois, conscience de la puissance et de l'énergie défensives de l'unité nationale. Au milieu des rivalités de clans et du tumulte des querelles féodales, se faisaient entendre d'autres voix qui réclamaient l'indépendance de la nation, fût-ce même au prix de l'indépendance individuelle des cantons divers de la Gaule, ou de l'isolement superbe de la chevalerie. Les guerres de César attestent combien était populaire la résistance contre l'étranger. Contre César, le parti des patriotes se tint debout comme les patriotes allemands contre Napoléon : entre autres preuves de sa force, de son étendue et de son organisation, citons la télégraphie ingénieuse dont il faisait usage pour la transmission rapide des nouvelles.

Union religieuse.

Mais l'idée nationale gauloise, générale et puissante comme elle était, ne saurait se comprendre, au sein d'une division politique excessive, si en même temps les Celtes, depuis bien des années, n'avaient pas obéi à la centralisation religieuse et théologique. Les prêtres gaulois, ou pour parler avec la langue locale, la *Confrérie des Druides*, embrassait assurément dans son lien religieux et national les îles britanniques et la Gaule tout entière, peut-être aussi les autres pays celtiques. Elle avait son chef à elle, élu par les prêtres : elle avait ses écoles, où se perpétuait une tradition très-étendue : elle avait ses privilèges, l'immunité de l'impôt et du service militaire, observée dans chaque clan, ses conciles annuels, s'assemblant non loin de Chartres [chez les *Carnutes*], « au centre de la terre celtique » ; elle avait enfin son église de croyants, chez qui la piété superstitieuse et l'aveugle obéissance envers le sacerdoce ne l'auraient cédé en rien aux Irlandais actuels. On le comprend, il était dans la nature de la corporation des Druides de tenter la main-mise sur le gouvernement temporel ; elle y réussit en partie. Là où s'était établie la royauté annu-

Les Druides.

elle du *Vergobreth*, elle dirigeait les votes au cas d'inter-règne : elle affecta le droit, et non sans succès, de jeter l'interdit religieux sur les individus, sur les communautés tout entières, et par suite, de les exclure de la société civile ; elle sut attirer à elle le jugement des procès civils les plus importants, les questions de *bornage* et d'*héritage* : se fondant, il semble, sur ce droit d'interdit, et aussi sur la coutume qui désignait de préférence les coupables pour victimes dans les sacrifices humains, elle avait conquis et agrandi de même sa juridiction théocratique dans les matières criminelles, et fait hautement concurrence à la justice des rois et du *Vergobreth* : enfin, elle alla jusqu'à décider de la paix et de la guerre. La Gaule n'était plus loin des formes d'un État d'église avec son pape et ses conciles, avec ses immunités, ses excommunications et ses tribunaux spirituels. Seulement, à la différence de l'état ecclésiastique moderne, loin de se mettre en dehors de la nation, la constitution druidique restait profondément nationale ¹.

Quoi qu'il en soit, et bien que le sentiment vivace de leur mutuelle dépendance se fût éveillé chez les races celtiques, elles ne surent pas saisir le point d'attache de la centralisation politique, comme il a été donné de le rencontrer, aux Italiques dans la cité romaine, aux Hellènes et aux Germains dans les monarchies macédonienne et franque. La confrérie sacerdotale et la noblesse, lesquelles, sous un rapport, étaient la représentation et le lien de la nation, esclaves de leurs intérêts exclusifs de caste, se montrèrent incapables de fonder

Absence
de centralisation
politique.

¹ [Sur la constitution druidique et les doctrines religieuses de la Gaule, nous renvoyons à l'article *Druidisme*, de Jean Reynaud, dans l'Encyclopédie nouvelle, et au livre II de l'Histoire de France de M. Henri Martin. Malgré certaines erreurs dictées par un symbolisme à outrance et un mysticisme d'interprétations évidemment exagérées, le tableau y est instructif au plus haut point et met en œuvre tous les documents retrouvés par les antiquaires.]

l'unité; et d'autre part, elles étaient trop puissantes pour la laisser faire à un roi ou à un clan. Non que les germes manquaient : la constitution cantonale des clans ouvrait la route; et dans les ébauches commencées on descendait la pente du système de l'hégémonie. Tel canton plus puissant forçait le plus faible à se subordonner à lui : à dater de là, il le représentait à l'extérieur et stipulait pour lui dans les traités : cependant le clan, tombé en clientèle, était tenu à suivre l'autre dans ses guerres; souvent même il payait tribut. C'est ainsi qu'avaient surgi plusieurs ligues distinctes : d'ailleurs nul clan directeur pour la Gaule tout entière, nulle association, si relâchée qu'elle pût être, commune à toute la nation. Déjà nous avons raconté (V, pp. 123, 124) comment les Romains, aux débuts de leurs conquêtes dans la Transalpine, avaient rencontré au nord la confédération britto-belge, sous la conduite des Suessions, au midi et au sud la confédération des Arvernes, avec laquelle rivalisaient les Eduens, appuyés sur une plus faible clientèle. Au temps de César nous voyons au nord-est, entre la Seine et le Rhin, les Belges encore unis dans une ligue pareille, mais qui ne s'étend plus jusque dans la Grande-Bretagne : à côté d'eux se tiennent associés les Gaulois de la Normandie et de la Bretagne actuelle, ceux, si l'on veut, des *clans maritimes*. Dans la Gaule centrale ou propre, deux partis luttent encore pour l'hégémonie : d'un côté sont toujours les Eduens, et de l'autre les *Séquanes* : affaiblis par leurs guerres avec les Romains, les Arvernes ont cédé la place. Ces ligues diverses sont indépendantes les unes des autres : les états-chefs du centre n'ont point conquis de clientèle dans le nord-est, et du côté du nord-ouest ils ne se sont point avancés loin. Mais les associations des clans, si elles donnaient quelque satisfaction au sentiment national unitaire, restaient d'ailleurs sur tous les points insuffisantes. Elles flottaient, sans cohésion

Ligues des clans.

Ligue belge.

Les clans maritimes.

Ligues de la Gaule centrale.

Leur caractère.

solide, entre l'alliance et l'hégémonie : les intérêts communs n'avaient qu'une bien mince représentation, en temps de paix, dans la diète fédérale ; en temps de guerre, dans le chef de l'armée ¹. Seule la ligue des Belges paraît mieux et plus fortement constituée : là, le mouvement national, d'où sortit jadis l'heureuse résistance opposée aux Cimbres (V, p. 450), avait porté des fruits. En résumé, les contentions pour le pouvoir d'hégémonie ouvraient dans chaque ligue un schisme que le temps n'effaçait pas, qui allait s'élargissant au contraire : après la victoire d'un prétendant, le vaincu continuait à vivre, et tout enrôlé qu'il était dans la clientèle, il lui restait permis de recommencer un jour le combat. Et la lutte n'était point seulement entre les cantons les plus puissants ; elle se produisait dans chaque clan, dans chaque village et même dans chaque maison, chacun tirant du côté de ses intérêts personnels. De même qu'en Grèce, ce n'était point tant la grande lutte entre Sparte et Athènes qui avait ruiné le pays, que les guerres intestines entre les factions lacédémoniennes et athéniennes, dans chaque cité, et dans Athènes, toute la première ; de même la rivalité des Arvernes et des Eduens a porté le coup de la mort à la Gaule, en se répétant en petit et à l'infini au sein de la nation celtique.

L'état social et politique du pays se reproduisait nécessairement dans son système militaire. L'arme principale était la cavalerie : à côté d'elle, on voyait chez les Belges et plus encore chez les insulaires de la Grande-Bretagne l'antique et national char de combat, singulièrement nombreux et perfectionné. Dans les vigoureux escadrons, sur les chars aux rangs pressés, on voyait la noblesse et ses hommes à la suite : il était d'un chevalier d'aimer les chevaux et les chiens, de monter

Systeme
militaire.

¹ On voit assez par l'accusation de haute trahison portée contre Vercingétorix, quelle était la situation du général en chef fédéral, en face de ses soldats (*Cæs. bell. gall.* 7, 20).

de nobles animaux de race étrangère et de grand prix. On sait l'ardeur et le mode de combattre de ces nobles : dès l'appel du ban, quiconque a un cheval se met en selle, même le vieillard alourdi par les ans ; et quand vient l'heure du combat contre l'ennemi qu'ils tiennent en mince estime, tous, homme par homme, jurent de ne plus revoir leur maison, tant que leur escadron n'aura pas, deux fois au moins, traversé les lignes de leurs antagonistes. Leurs mercenaires n'étaient que de vrais *lansquenets*, sans moralité, sans cœur, insoucians de leur propre vie autant que de celle des autres. Combien de récits n'a-t-on pas faits, hauts en couleur et visant à l'anecdote, de ces festins gaulois où l'on s'escrimait en se jouant, et dégénéralent bientôt en duels à outrance ; où, suivant un usage qui dépassait même les combats de gladiateurs à Rome, on se vendait pour le combat singulier, à prix d'argent, ou moyennant quelques barils de vin, s'apprêtant à mourir, étendu sur son bouclier et sous les yeux de la foule ?

L'infanterie.

L'infanterie venait après les cavaliers. Au fond c'étaient toujours ces mêmes bandes guerrières auxquelles déjà les Romains avaient eu affaire en Italie et en Espagne. Pour arme de défense, elles portaient comme autrefois le large écu : pour l'attaque, au lieu de l'épée, la longue lance jouait le principal rôle. Là où plusieurs tribus alliées menaient la guerre, on campait, on combattait clan contre clan : point d'organisation militaire dans les contingents : point de membres tactiques, point de divisions et de subdivisions régulières des masses. De longues files de chariots portaient les bagages de l'armée ; et au lieu du camp retranché dressé tous les soirs par les légions de Rome, on formait, pauvre moyen d'y suppléer, l'enceinte du matériel roulant (*Wagenburg*). Certains peuples, les Nerviens entre autres, étaient exceptionnellement vantés pour l'excellence de leurs fantassins : chose à noter aussi, ils n'avaient point de cavalerie, d'où

l'on conclut qu'ils n'étaient point de souche celtique, mais que peut-être ils remontaient à quelque émigration germanique. En somme, l'infanterie gauloise, en ces temps, ne ressemble guère qu'à une levée tumultueuse sans valeur militaire et peu maniable, dans le sud surtout, où, avec la rudesse des mœurs, la bravoure s'était aussi éteinte. « Le Gaulois », dit César, « n'ose pas regarder le Germain en face » : et chose qui témoigne plus gravement encore contre le fantassin celte, le général romain, dès qu'il eut appris à le connaître dans sa première campagne, se garda de l'employer jamais côte à côte avec le fantassin des légions d'Italie.

Dans l'ensemble, on ne peut que constater les progrès réels de la civilisation gauloise des régions transalpines, au moment où César y mit le pied, quand surtout on la compare avec la condition des Gaulois que l'histoire, un siècle et demi plus tôt, nous a montrés établis sur les rives du Pô. A cette époque, la force principale de leurs armées était dans la *landwehr*, excellente en son genre (II, pp. 441, 442) : aujourd'hui la cavalerie a pris la place de l'infanterie. Jadis, les Gaulois habitaient dans des bourgs ouverts : aujourd'hui ils s'entourent de bonnes murailles. En Lombardie, les fouilles de *tumuli* n'ont mis au jour que des produits bien inférieurs à ceux de la Gaule du nord, notamment en ustensiles d'airain ou de verre. Le signe et la mesure exacte de la civilisation d'un pays, c'est peut-être le sens de la fortune nationale : or, autant il s'était peu manifesté durant la période des guerres gauloises dans la région lombarde, autant il se montre vivace durant la lutte contre César. Mais selon toute apparence, à l'heure où César mit le pied dans la Gaule, celle-ci avait atteint l'apogée de la culture qui était dans son lot : déjà même elle redescendait l'autre pente. Enfin la civilisation des Transalpins, au temps de César, nous offre d'ailleurs, si peu complètement qu'elle nous soit connue, une multitude de

Résumé
du tableau
de la civilisation
gauloise.

côtés estimables, et particulièrement intéressants; et, sous maints rapports, elle se rattache à l'ère moderne plus qu'à celle helléno-romaine, par l'usage des navires à voiles, par sa chevalerie, par ses institutions ecclésiastiques et par ses efforts, si imparfaits qu'ils soient pour asseoir l'État, non sur la cité, mais sur la race, et pour élever en elle-même la nationalité jusqu'au terme de sa plus haute puissance. Malheureusement, et par cela même que nous rencontrons les Gaulois au point culminant de leur progrès, nous n'en voyons que mieux les lacunes de leur dotation morale, ou ce qui est la même chose, de leur capacité pour la culture. Ils ne surent créer ni art, ni état : tout au plus arrivèrent-ils à fonder une sorte de théologie et une noblesse à eux propres. Déjà, leur bravoure primitive et naïve n'était plus; et quant au courage militaire engendré par les hautes idées morales ou de sages institutions, tel qu'il surgit dans les pays d'une civilisation avancée, il s'était réfugié, à demi éteint, dans les rangs de la chevalerie. A vrai dire, déjà la barbarie était vaincue : les temps n'étaient plus, dans les Gaules, où le morceau le meilleur et le plus savoureux était servi au convive le plus brave; où les autres invités, qu'offensait une telle préférence, en disputaient l'honneur par l'appel en combat singulier; où le chef ayant cessé de vivre, ses fidèles se mettaient à ses côtés sur le bûcher. Mais les sacrifices humains duraient encore; et si la torture n'était point en usage contre l'homme libre, on l'autorisait contre les esclaves, même contre la femme libre : ce fait éclaire d'une triste lumière la condition de l'autre sexe, dans les Gaules, à l'époque de leur civilisation la plus avancée. Résumons : les Gaulois avaient perdu les rudes avantages des peuples primitifs : ils n'avaient point conquis les privilèges réservés aux peuples chez qui l'idée morale pénètre les âmes et les remplit.

Tels étaient les Gaulois au dedans. Il nous reste à

faire connaître leurs relations au dehors avec leurs voisins, à faire voir quel rôle ils jouaient à cette même heure, dans cette grande lice ouverte aux nations. Partout, durer et se défendre est plus difficile que vaincre. Du côté des Pyrénées, la paix régnait depuis longtemps entre les tribus diverses : il s'était écoulé des siècles depuis que les Gaulois avaient refoulé et déposé en partie les Ibères, ou si l'on veut, la population basque primitive. Les vallées de la chaîne, les montagnes du Béarn et de la Gascogne, les steppes de la côte, au sud de la Garonne, appartenaient sans conteste aux *Aquitains*, agrégation nombreuse de petits peuples d'origine ibérique, mal unis entre eux, sans rapports avec le dehors : seules les bouches de la Garonne, avec le port important de *Burdigala* (Bordeaux), étaient dans les mains de la peuplade celtique des *Bituriges-Vivisques*.

Relations
extérieures.

Celtes et Ibères.

Bien autrement importants furent les contacts entre la nation celte et le peuple romain d'une part, et les Germains de l'autre. Nous ne répéterons point ici ce que nous avons raconté plus haut, comment les Romains avançant toujours, repoussèrent lentement les Gaulois, occupèrent la zone des côtes depuis les Alpes jusqu'aux Pyrénées, séparant les Celtes de l'Italie, de l'Espagne et de la mer Méditerranée : déjà, depuis plusieurs siècles (vers 450), la fondation de la citadelle phocéenne aux embouchures du Rhône avait pour ainsi dire préparé ce grand résultat. Faisons d'ailleurs remarquer, cette fois encore, que les Gaulois n'ont pas seulement cédé à l'ascendant des armes romaines, et qu'ils se sont également courbés devant la civilisation latine, laquelle avait pour auxiliaires les éléments féconds apportés sur cette terre nouvelle par les pionniers de la Grèce. Le commerce, les relations internationales, ainsi qu'il arrive souvent, firent autant que la conquête, et ouvraient la voie. Homme du nord, le Gaulois aimait les boissons de

Celtes
et Romains.

600 av. J.-C.

81 av. J.-C.

feu : comme le Scythe, il buvait les nobles vins sans les tempérer et jusqu'à l'ivresse, excitant l'étonnement et le dégoût des sobres habitants du sud : mais à voir de telles choses, on ne répugnait point à en tirer profit. Bientôt le commerce des vins se changea en mine d'or pour le marchand d'Italie, et souvent il lui arriva de troquer une amphore pleine contre un esclave. D'autres articles de luxe, les chevaux italiens, par exemple, s'écoulaient avantageusement dans les Gaules. Déjà même on voyait le citoyen romain acheter des terres au delà de la frontière : dès 673, il est fait mention de domaines romains situés dans le canton des *Ségusiaves* (près Lyon). Par suite, la langue latine, nous l'avons dit plus haut (p. 20), dès avant le temps de la conquête n'était plus inconnue dans la Gaule indépendante, notamment chez les Arvernes : mais quelques-uns seulement en avaient la teinture, et même avec les notables du peuple allié des Eduens il fallait encore converser par truchemans. Ainsi de même que les *squatters* et les trafiquants de l'eau de feu ont frayé la route aux immigrants dans l'Amérique du nord, les marchands de vins d'Italie et les propriétaires fonciers de Rome appelèrent à eux les envahisseurs de la terre des Gaules. Les Gaulois n'étaient point sans s'en rendre compte : témoin la prohibition en vigueur chez l'un de leurs peuples les plus énergiques, celui des Nerviens, qui, faisant comme quelques hordes germaniques, fermait son territoire au commerce avec les Romains.

Gaulois
et Germains.

Pendant que ceux-ci affluaient le long des plages méditerranéennes, une autre race, aussi sortie du grand berceau des peuples en Orient, remontait des côtes de la Baltique et de la mer du Nord, et venait, plus jeune, plus rude et plus forte, conquérir sa place au milieu des peuples frères, ses aînés. Déjà les tribus arrivées sur les bords du Rhin, *Usipètes*, *Tenctères*, *Sygambres* [*Σύγαμβροι*, *Sicambres*], *Ubiens*, se laissaient effleurer par

la civilisation; ou tout au moins elles quittaient peu à peu leurs habitudes capricieusement nomades. Mais plus avant dans l'intérieur, toutes les indications puisées aux sources nous l'enseignent, l'agriculture cessait peu à peu, et les hordes germaniques ne se fixaient plus au sol. Chose remarquable, à peine si alors, parmi leurs voisins occidentaux, un seul des clans du centre était connu par son nom patronymique : tous, on les rangeait sous la dénomination commune de *Suèves* [*Souabes* : *Suevi*, *Suebi*], c'est-à-dire « les errants », ou de *Marcomans*, c'est-à-dire « hommes de *Landwehr* »¹. Ces appellations, au temps de César, n'appartenaient point à des nations distinctes, je le répète, quoiqu'en aient cru les Romains, et quoique plus tard elles aient eu souvent ce caractère. Quand la Grande Nation se mit en mouvement, les Celtes, les premiers, reçurent tout le choc. Néanmoins les luttes entre Germains et Gaulois pour la possession des terres à l'est du Rhin, échappent complètement à nos regards. Ce qu'il nous est donné de constater, c'est que, vers la fin du VII^e siècle de Rome, tout le pays au-delà de la rive droite du Rhin était déjà conquis sur les Celtes : les Boies, assis jadis, paraît-il, dans la Bavière et la Bohême actuelles (V, p. 130), erraient désormais sans patrie, et la *Forêt-Noire* elle-même, que les Helvétiens avaient aussi occupée (V, *ibid.*),

Les Celtes
perdent la rive
droite du Rhin.

¹ Ainsi, très-vraisemblablement, les Suèves de César ne sont autres que les *Chattes* [ou *Cattes*]; mais cette dénomination de Suèves, et au temps de César, et longtemps après lui, fut de même donnée à toute tribu germanique à laquelle pouvait s'appliquer la qualification de nomade. Que si, et il n'y a pas lieu d'en douter, le « roi des Suèves » dont parlent *Pomponius Mela* et *Pline* (*Hist.* t. 2, 67, 170) n'est autre qu'Ariovist, on aurait tort néanmoins d'en tirer la conclusion que ce chef était de nationalité Chatte. Avant *Narbod*, on ne voit nulle part en scène les Marcomans, en tant que peuple distinct : il est très-possible que le mot, jusque là, n'ait point eu d'autre portée que celle indiquée par le sens étymologique, la *landwehr* ou la *milice des marches*. Quand César (I, 51) nomme les Marcomans parmi les clans rassemblés dans l'armée d'Ariovist, j'imagine qu'il a lui-même fait confusion, et adopté mal à propos une simple désignation qualificative et générale, ainsi qu'il en était bien certainement des Suèves.

sans être encore complètement tombée au pouvoir des tribus Germanes limitrophes, se changeait en territoire-frontière ravagé et disputé tous les jours : déjà, sans doute, elle était devenue ce qu'indique le nom de « Désert helvétique [*Eremus Helvetiorum*] » qu'elle porta plus tard. On sait la barbare stratégie des Germains : pour se garder de toute surprise de la part de l'ennemi, ils saccageaient la contrée entre eux et lui, sur la largeur de plusieurs milles : ici ils semblent l'avoir fait sur une grande échelle. La barrière du Rhin ne les arrêta bientôt plus. Cinquante ans avant, l'expédition des Cimbres et des Teutons, dont le noyau principal était formé de hordes germaniques, avait passé comme un torrent sur la Pannonie, les Gaules, l'Espagne et l'Italie : elle n'avait pourtant été qu'une puissante reconnaissance. Mais, déjà, à l'ouest du fleuve et sur son cours inférieur, on voyait quelques peuplades germanes établies à demeure : arrivées en conquérantes, elles traitaient les Gaulois, leurs voisins, en peuple sujet, exigeant et des otages et le tribut. Ainsi faisaient les *Aduatuques*, débris laissé en arrière de l'armée des Cimbres (V. p. 450), et devenu un clan puissant : ainsi, une multitude d'autres clans, tous compris plus tard sous la dénomination de *Tongriens* : ils habitaient les bords de la Meuse, dans le pays de Liège. Après eux venaient les *Trévires* (autour de Trèves), et les *Nerviens* (dans le Hainaut), les deux plus grandes et plus puissantes parmi toutes ces tribus. De sérieuses autorités les rattachent au grand tronc germain. Nous nous garderons d'ailleurs de trancher absolument cette question des origines, tout en faisant remarquer, avec Tacite, que plus tard, chez ces deux derniers peuples, on tint à honneur de descendre de sang germain et de ne point appartenir à la souche moins estimée des Gaulois. Quoi qu'il en soit, les populations des pays de l'Escaut, de la Meuse et de la Moselle nous apparaissent fortement imprégnées d'éléments germains, en contact avec les influences venues

Tribus
germaines sur
la rive gauche.

d'outre-Rhin. Il se peut que les établissements germains fussent encore rares : ils n'étaient point, en tous cas, sans importance, car au milieu du sombre chaos où s'agitait alors les hordes allemandes de la rive droite, nous les voyons suivant à la trace les avant-postes qui ont franchi le fleuve et se préparant à le passer en masse à leur tour. Ainsi menacés de deux côtés par l'étranger, déchirés entre eux au dedans, les malheureux Celtes n'avaient point chance de se reprendre et de conquérir leur salut avec l'aide de leurs seules forces. Leur histoire jusque-là n'avait été que division et que ruine dans la division. Elle n'avait point eu les journées de Marathon et de Salamine, celles d'Aricie et des champs Raudiques : dans ses viriles années, elle n'avait pas même tenté de détruire Massalie de ses mains : comment, sur le soir de sa vie, saurait-elle jamais se défendre contre ses redoutables envahisseurs ?

Les Gaulois, seuls, ne pouvant lutter de pair avec les Germains, il était pour Rome d'un intérêt majeur de surveiller attentivement les incidents de la lutte entre les deux peuples. Pour n'être point encore directement touchés par les événements, on sentait quelles graves conséquences ils entraînaient. Il va de soi que la situation intérieure des Gaules se réfléchissait promptement au dehors, et à tous les instants. De même qu'en Grèce le parti lacédémonien s'était allié avec les Perses contre Athènes, de même les Romains, à leur première descente au-delà des Alpes, rencontrant devant eux les Arvernes, le peuple alors le plus puissant parmi les Celtes du sud, avaient pris leur point d'appui chez les Éduens qui leur disputaient l'hégémonie des Gaules ; et, s'aidant de ces « nouveaux frères du peuple romain, » ils avaient non-seulement soumis les Allobroges et la plus grande partie du territoire médiat arvernien, mais de plus, en pesant de toute leur influence, transféré aux mains de leurs alliés la direction de la Gaule indépendante. Quoi qu'il en soit,

Politique
des Romains
envers l'invasion
germanique.

tandis que les Grecs n'avaient à parer au danger que d'un côté, les Gaulois se voyaient pressés par deux ennemis. Demander aide à l'un contre l'autre sembla l'expédient le plus simple, l'une des factions tenant pour les Romains, l'autre faction devait faire alliance avec les Germains. Les Belges surtout s'y sentaient entraînés : le voisinage, le mélange des races les rapprochaient des Transrhénans : comme ils étaient plus rudes et moins civilisés que les autres Gaulois, leurs compatriotes allobroges ou helvétiques leur étaient presque plus étrangers que les hordes des Suèves. Parmi les Gaulois du sud, chez les Séquanes, par exemple, dont le grand clan (non loin de Besançon) tenait la tête du parti hostile à Rome, devant les armes romaines menaçantes, on croyait aussi avoir juste cause d'appeler les Germains. L'administration romaine était en défaillance : la révolution italienne s'annonçait par des avant-coureurs qui ne passaient point inaperçus, même aux yeux des Gaulois : l'occasion paraissait propice de rejeter au dehors Rome et son influence, et de rabaisser les Éduens, ses clients. La rupture ayant éclaté aux péages de la Saône qui séparait les deux territoires, vers l'an 683, un chef germain, *Ariovist*, avait franchi le Rhin avec 45,000 hommes armés. Il était le *Condottiere* des Séquanes. La guerre se prolongea pendant des années avec ses vicissitudes : en somme, elle ne tourna pas au profit des Éduens. A la fin, *Eporedorix*, leur chef, leva en masse sa clientèle et marcha contre les Germains ; il avait cette fois l'énorme supériorité du nombre. Mais l'ennemi s'obstinant à refuser le combat, se tint à couvert derrière les marais et les forêts. Puis, un jour, les clans Gaulois, fatigués d'une longue attente, commencèrent à se dissoudre et à quitter l'armée. Aussitôt les Germains se montrèrent en rase campagne, et Ariovist remporta sous *Admagetobriga*¹ une victoire facile. La fleur des chevaliers éduens

71 av. J.-C.

Ariovist
sur le Rhin
moyen.

¹ [La Moigte de Brois, près de Pontarlier].

resta sur le champ de bataille. Les Éduens abattus en passèrent par les conditions du vainqueur. En recevant la paix, ils durent abdiquer l'hégémonie, entrer au contraire avec tous leurs partisans dans la clientèle des Séquanes, promettre tribut à ceux-ci ou plutôt à Ariovist, donner en otages les enfants de leurs principaux nobles, s'engager sous serment à ne jamais les réclamer, et aussi à ne point solliciter l'intervention des Romains. Ce traité fut conclu, paraît-il, vers l'an 693¹. Tout incitait les Romains à agir, leur honneur aussi bien que leur intérêt. *Divitiac*, l'un des notables éduens, le chef du parti romain dans son clan, et banni par les siens pour cette seule cause, s'était rendu en personne à Rome, demandant que la République vint en aide à sa patrie. D'ailleurs, la révolte des Allobroges (693) (p. 9), voisins des Séquanes, révolte qui sans nul doute coïncidait avec ces événements, aurait dû lui être un avertissement plus sérieux. On donna bien aux préteurs de la Gaule l'ordre de porter secours aux Éduens : on parla d'envoyer les consuls et les armées consulaires au-delà des Alpes : mais au bout de tous ces grands mots, le Sénat, à qui revenait la décision dans ces graves conjonctures, ne fit que petitement les choses : l'insurrection allobroge une fois étouffée par les armes, on ne songea plus aux Éduens ; bien plus, en 695, Ariovist eut son nom porté sur la liste des rois amis de Rome².

Le chef de guerre vit dans tout cela une renonciation pure et simple, de la part de la République, à tous les

61 av. J.-C.

Les Romains
ne bougent pas.

61.

69.

¹ Ariovist entra dans les Gaules, selon César (I, 36), en 683 : la bataille d'Admagétobriga (tel était le vrai nom de cette localité, que, selon une fausse inscription, on appelle communément *Magetobriga*), se place en 693, selon César encore (I, 35) et Cicéron (*ad Attic.*, I, 19).

71.

61.

² Une telle négligence semblerait incroyable, et l'on y voudrait trouver d'autres plus sérieux motifs que l'ignorance ou la torpeur politique : nous nous contenterons de renvoyer aux lettres de Cicéron. On y verra sur quel ton léger le prend l'illustre sénateur, lorsque, dans sa correspondance familière, il fait allusion aux affaires des Allobroges [*pacificatorem Allobrogum*... C'est le titre qu'il donne ironiquement à Pison (*ad Attic.*, I, 13)].

Ariovist fonde
un royaume
germain
en Gaule.

68 av. J.-C.

territoires gaulois qu'elle n'avait jamais occupés; et prenant poste dans sa conquête, il se met à bâtir un empire germain en plein sol gaulois. Il s'y asseoit avec les nombreuses bandes qu'il a amenées, et en appelle de plus nombreuses encore, accourues à sa voix du fond de la Germanie. Quand vint l'an 696, 420,000 Germains, dit-on, avaient passé le Rhin. C'était tout un exode de la puissante nation se répandant à flots par cette large écluse ouverte sur les belles contrées de l'Occident. Le roi, pendant ce temps, poursuit son établissement à demeure, fondement de sa domination future sur la rive gauche. Impossible de déterminer l'importance des colonies germaniques par lui créées : elles s'étendaient au loin, moins loin pourtant que ses projets de conquête. Quant aux Gaulois, il ne voit plus en eux qu'une nation assujétie en bloc; et leurs clans divers, pour lui, n'ont plus d'existence distincte. Il n'est pas jusqu'aux Séquanes, dont il a été le *condottiere* mercenaire, et à cause desquels il a passé le Rhin, qui, pareils aux ennemis qu'il a domptés, ne soient tenus de délaisser à ses hommes le tiers de leur territoire : il s'agit ici, sans doute, de la Haute-Alsace, plus tard habitée par les *Tribocques*, et où il prend pied avec son armée; et comme si ce n'était point assez, quand arrivent derrière lui les *Harudes*, il exige la remise d'un second tiers. Il semble vouloir trancher dans les Gaules du Philippe de Macédoine : il se gère en maître au regard des Gaulois du parti germain, aussi bien que des Gaulois du parti de Rome.

L'arrivée du puissant chef sur les terres gauloises en faisait le dangereux voisin de Rome. A lui seul, il suffisait pour susciter les plus vives inquiétudes; mais combien plus grand était le danger, pour qui savait que le mouvement de la conquête entraînait d'autres envahisseurs? Fatigués par les ravages incessants des bandes insolentes des Suèves, les *Usipètes* et les *Tenctères* de la rive droite, dans l'année même qui précéda l'arrivée

de César en Gaule (695), avaient, eux aussi, quitté leurs anciennes demeures et se cherchaient un asile vers les bouches du fleuve. Se heurtant aux *Ménapiens* cantonnés sur la rive droite, ils leur avaient enlevé cette portion de leur territoire : il était à prévoir qu'ils tenteraient aussi de s'établir sur la rive occidentale. Des hordes de Suèves se rassemblaient à la hauteur de Cologne et de Mayence, et menaçaient d'entrer, hôtes incommodes et non invités, sur les terres du clan des Trévires. Enfin la tribu la plus orientale des Celtes, celle de la populeuse et belliqueuse Helvétie, sous le coup d'incursions tous les jours plus gênantes, refoulée sur elle-même et surchargée par le courant de ses colons ramenés et chassés de leurs campements au nord du fleuve, menacée d'un isolement complet d'avec le reste de la Gaule, par l'établissement d'Arivist dans le pays des Séquanes, se résolut dans son désespoir à céder la place aux Germains. Elle voulut aller chercher au-delà du Jura, dans l'ouest, un espace plus vaste et des terres plus fertiles. Qui sait? Ne lui serait-il pas donné, en même temps, de conquérir la suprématie dans les Gaules? Déjà, au temps de l'invasion cimbrique, une pareille ambition avait poussé quelques uns de ses clans : on n'a pas oublié la tentative de Divicon (v. p. 144). Les *Rauraques*, de même, en butte aux coups des Germains (pays de Bâle et Alsace méridionale), les débris des Boïes, depuis longtemps expulsés de leur patrie, et qui erraient partout sans asile, et quelques autres petites peuplades firent cause commune avec les Helvètes. Dès l'an 693, leurs éclaireurs se montrèrent en deçà du Jura et jusque dans la province : l'avalanche était imminente, et derrière elle, les hordes germaniques allaient inévitablement se répandre dans toute l'importante région d'entre les lacs de *Constance* et de *Genève*. Les peuples de la Germanie s'ébranlaient des sources du Rhin à l'Océan Atlantique : ils apparaissaient sur toute la ligne du grand fleuve. L'heure

59 av. J.-C.

Les Germains
sur le Rhin
inférieur.— sur le Rhin
supérieur.Préparatifs
d'une invasion
helvétique
dans la Gaule.

61.

a-t-elle donc sonné d'une invasion des barbares, pareille à celle des *Francs* et des *Alamans* qui renversera un jour l'empire chancelant des Césars? L'orage qui doit fondre sur Rome dans cinq siècles, va-t-il dès aujourd'hui s'amasser au-dessus des Gaules?

César en Gaule.

58 av. J.-C.

54. 56.

49.

56.

56. 54.

53-49.

54.

54.

Ce fut en de telles conjonctures que Gaius César, gouverneur nouvellement nommé, descendit dans la Gaule narbonnaise (printemps de 696). Le sénatus-consulte avait ajouté celle-ci à sa province originaire, la Cisalpine, avec l'Istrie et la Dalmatie (VI, p. 375). De par sa charge, conférée pour cinq ans d'abord (jusqu'à la fin de l'an 700), puis prorogée en 699, pour cinq autres années (jusqu'à la fin de 705), il avait le droit de s'adjoindre six lieutenants au rang de *propréteurs*¹ : en

¹ [Portés à 10 en 698. Au point de vue militaire, il y avait à faire une étude intéressante sur les lieutenants qui assistèrent César pendant les dix années qu'il guerroya dans les Gaules : cette étude n'a point été omise par l'empereur Napoléon III qui donne la liste de ces lieutenants à l'ouverture de la guerre, puis en 698, en 700, et enfin de 701 à 705. Nous citerons les plus fameux : *Titus Attius Labienus*, l'ancien accusateur de Rabirius, qui plus tard alla à Pompée et fut tué à *Munda*; — *Publius Licinius Crassus Dives*, l'un des fils du triumvir, *Crassus adolescens*, comme l'appelle Cicéron : il devait mourir en Syrie avec son père : il fut remplacé en Gaule par son frère plus jeune, *Marcus Licinius Crassus*, qui fut questeur de César; — *Quintus Titurius Sabinus*, le vainqueur des *Venètes*, qui périt, trahi en Belgique, en 700, avec *Aurunculeius Cotta*; — *Servius Sulpicius Galba*, le vainqueur des *Véragres*, à Martigny, qui fut l'un des conspirateurs contre César, et qu'Antoine poursuivit de ce chef; — *Decimus Junius Brutus Albinus* (ce dernier nom porté par adoption), aussi appelé *le Jeune (adolescens)*, le vainqueur des *Venètes* sur mer : quoique favori de César, et institué en second sur son testament, il prit part à la conspiration, entraîné par l'autre *Brutus*, son parent. Il correspondit avec Cicéron, entra dans le parti d'Octave et fut tué par ordre d'Antoine; — *Lucius Munatius Plancus*, qui resta fidèle à son général et fonda Lyon. Rangé aussi du côté d'Octave, il fut l'ami d'Horace; — *Q. Tullius Cicéron*, bien connu comme frère putné de l'orateur : il commanda chez les *Nerviens* pendant l'insurrection de l'an 700, et fut sauvé par César. Il périt, enveloppé dans la même proscription que son illustre frère; — *Gaius Trebonius*, le moteur de la loi *Trebonia*, commanda les forces de terre au siège de Marseille et fut tué en Syrie pendant la guerre civile, qui suivit le meurtre de César, meurtre dont il avait été le complice; — *Marc-Antoine*, le futur Triumvir, qui ne fit que passer dans les Gaules; — *Publius Vatinius*, l'un des affidés du Proconsul. Il avait fait voter un jour, étant tribun, le plébiscite

outré, à l'entendre, du moins, il était autorisé à compléter les cadres de ses légions et même à lever des légions nouvelles aux dépens des nombreux citoyens qui peuplaient sa circonscription en deçà des Alpes. L'armée dont il prit le commandement dans les deux provinces comprenait l'infanterie régulière de quatre légions exercées et éprouvées à la guerre, la septième, la huitième, la neuvième et la dixième, 24,000 hommes au plus, auxquels, comme d'usage, s'ajoutaient les contingents des sujets locaux. En fait de cavalerie et d'armes légères, il avait quelques escadrons espagnols et numides, et des archers et des frondeurs de la Crète ou des Baléares. Dans son état-major formé de l'élite de la démocratie, parmi bon nombre de jeunes et brillantes inutilités, on voyait quelques officiers capables, *Publius Crassus*, le fils de son vieil associé politique; *Titus Labienus*, son fidèle adjudant, dans les campagnes populaires du Forum, et qui le suivait aujourd'hui sur les champs de bataille. D'ailleurs, il partait sans instructions précises : aux circonstances à guider son courage et son intelligence; à lui de réparer le mal que l'insouciance du sénat avait laissé faire; à lui surtout de barrer la route à l'invasion des Germains.

Son armée.

A ce moment commençait l'invasion helvétique, préparée de longue main, et dont nous avons montré le lien intime avec l'invasion germaine. Afin de ne point laisser aux Germains leurs cabanes vides, et pour se rendre à eux-mêmes le retour impossible, les Helvètes avaient brûlé villes et villages, et chargeant sur les longues lignes de leurs chariots leurs femmes, leurs

Il repousse
les Helvètes.

qui donnait à César les provinces des Gaules et de l'Illyrie : accusé par Cicéron, il fut plus tard défendu par lui. — Chose remarquable, bon nombre de ces lieutenants de César, entrèrent, on vient de le voir, dans la conspiration où leur général perdit la vie. — V. *Hist. de César*, II, *Appendice D*, pp. 564-574, les notices biographiques sur tous ces personnages et sur les autres lieutenants dont nous passons les noms sous silence. — (V. aussi *Smith, Dict.*, à leurs noms.)

58 av. J.-C.

enfants, et la meilleure part de leurs meubles, ils arrivèrent par toutes les routes sur le Léman, à la hauteur de *Genava* (*Genève*), où ils s'étaient donné rendez-vous, à eux et à leurs compagnons d'émigration, pour le 28 mars ¹ de cette année (696). A leur propre dire leur masse réunie comptait 368,000 têtes, dont un quart en hommes valides et portant les armes. Le mont Jura, qui va du Rhin au Rhône, forme une barrière presque continue entre l'Helvétie et les pays à l'occident. Ses étroits défilés étaient difficiles à franchir pour l'immense caravane, autant qu'ils se prêtaient à la défense. Aussi les chefs des Helvètes avaient-ils pris le détour par le sud, afin de pénétrer dans l'ouest au point même où le Rhône brisant les montagnes, s'est frayé la voie entre les crêtes jurassiques du sud-ouest les plus ardues de la chaîne, et les Alpes de Savoie, à la hauteur du *Fort de l'Écluse*. Mais à droite, les rochers et les précipices flanquant le fleuve, il ne restait qu'un sentier étroit, qu'on pouvait fermer en un tour de main. Rien de plus aisé pour les Séquanes, maîtres de cette rive, que d'empêcher le passage. Les Helvètes se décidèrent à passer sur la rive gauche appartenant aux Allobroges, au-dessus même de la percée du fleuve. Ils comptaient plus bas, là où le fleuve rentre en plaine, le franchir de nouveau, et se porter alors vers les cantons de l'ouest : le pays des *Santons* (*Saintonge*, et vallée de la Charente), non loin des rivages de l'Atlantique, avait été choisi pour le lieu de leur future demeure. Mais en passant ainsi sur la rive gauche, ils mettaient le pied sur le territoire romain ; et César, qui d'ailleurs n'avait nulle envie de les laisser s'établir dans la Gaule occidentale, était bien décidé à les arrêter. Malheureusement, de ses quatre légions, trois

¹ Selon le calendrier non rectifié : selon la concordance rectifiée, au contraire (sans qu'on puisse sur ce point arriver à une date précise et digne de confiance), ce jour tomberait au 16 avril du calendrier julien.

étaient bien loin, du côté d'Aquilée; et quoiqu'il eût mandé au plus vite les milices de la province transalpine, il semblait impossible avec cette poignée d'hommes de tenir tête à l'immense flot de peuples débouchant sur le Rhône, et de lui fermer le défilé à la sortie du Léman, au-dessous de Genève, sur un espace de plus de 3 milles [allemands, = 6 lieues]. Il voulut gagner du temps. L'ennemi avait à cœur d'effectuer en paix la traversée du pays et des populations allobrogiques. On négocia donc : César profitant d'un répit de quinze jours, rompit le pont de Genève, et barra la rive gauche par une ligne fortifiée de près de 4 milles [allemands, = 8 lieues] de longueur¹.

Ce fut là le premier essai de ces chaînes de redoutes, avec mur et fossé les reliant, que les Romains, plus tard, appliquèrent dans des proportions colossales à la défense des frontières de l'empire. En vain les Helvètes tentèrent de franchir le fleuve en divers points, soit à gué, soit à l'aide de canots : partout les Romains, retranchés dans leurs lignes les repoussèrent : il leur fallut renoncer à passer sur la rive gauche. A ce moment, ils s'abouchèrent avec la faction gauloise hostile aux Romains, laquelle espérait trouver en eux un puissant renfort. L'Éduen *Dumnorix*, frère de Divitiac, était dans son clan à la tête du parti national, comme Divitiac était le chef du parti de l'étranger. Il facilita aux Helvètes le passage du Jura par le pays des Séquanes. A l'empêcher, les Romains n'avaient aucun droit : mais l'émigration helvétique dans les Gaules était pour eux un événement

Les Helvètes
en Gaule.

¹ [César dit avoir mené un mur de 16 pieds avec fossé de 9,000 pas de long, du Léman au Jura (*Bell. gall.* I, 8). Il y ajouta des postes et des redoutes (*præsidia et castella*). — L'empereur Napoléon, qui a fait relever soigneusement le terrain, suit de préférence le récit de Diodore (28, 31), selon lequel le général romain n'aurait fortifié que les points les plus importants. — Le texte de César me paraît indiscutable; il parle bien d'un retranchement continu : *murum... fossamque perducit*. Nous renvoyons d'ailleurs le lecteur à l'intéressante étude topographique (*Hist. de César*, II, p. 49, en note, et carte 3 de l'atlas de ce même tome II).]

d'un intérêt capital; il y allait de tout autre chose que d'une question de forme et de respect de leur frontière. Leur intérêt ne pouvait être sauvegardé qu'à la condition d'imiter les grands lieutenants du Sénat, et Marius, lui-même (V, 450 et s.). Ce n'était point assez que de défendre modestement la frontière derrière ses lignes : il fallait hardiment la franchir à la tête d'une puissante armée. César d'ailleurs, n'était point le général du Sénat, mais celui de la République : il n'hésita pas. De Genève, il s'était, sans perdre de temps, rendu de sa personne en Italie, et en ramenait à marches forcées ses trois légions en cantonnements, plus deux autres légions de nouvelle levée. Bientôt, il a opéré sa jonction avec le corps posté naguère devant Genève, et passe le Rhône à la tête de toute son armée ¹. A son apparition inattendue sur les frontières des Éduens, la faction romaine est naturellement reportée au pouvoir, heureux incident qui assure aux Romains leurs vivres. Les Helvètes, à cette heure, passaient la Saône, et quittant le pays des Séquanes, mettaient le pied dans celui des Éduens : les *Tigorins* ², un de leurs clans, restaient encore sur la rive gauche. César fond sur eux, les surprend et les détruit ³. Mais le gros de la caravane s'était établi déjà de l'autre côté :

Guerre avec
les Helvètes.

¹ [Il revint, disent les *Commentaires*, en passant par les cantons des *Centrons*, des *Graiocèles* et des *Caturiges* : et après avoir repoussé l'attaque de ces peuples près d'*Ocelum*, il entra en Gaule par le pays des *Voconces* (I, 10). Certains critiques lui font franchir la chaîne au Petit-St-Bernard, chemin qui l'eût conduit directement chez les *Allobroges*, et non chez les *Voconces*, placés plus au sud. J'adhère à l'opinion de l'auteur de l'*Hist. de César* (II, 56), qui trace sa route par Turin, *Usseaux* (*Ocelum*, port ou passage), sur le *Chiusone*, le *mont Genève* et *Briançon*. De là il descend chez les *Ségusiaves* (Lyon).]

² [Gens des pays de *Vaud*, *Fribourg* et *Morat*.]

³ [Non loin de *Trévoux* (Gœler, *Gall. Krieg.* p. 15. — Napol., II, 61. Les fouilles pratiquées le démontrent : on a trouvé en 1862, entre *Trévoux* et *Riottier*, de nombreux *tumuli*, des armes en silex et en bronze, souvent brisées; deux fosses communes, où les corps, hommes, femmes, enfants, avaient été jetés pêle-mêle; enfin de nombreux fours de campagne, jalonnant la route. (Nap. II, 61, note 1).]

le Romain le poursuit, et franchit la rivière en vingt-quatre heures, ce que les Helvètes, intacts encore, n'ont pu faire en vingt jours. Ceux-ci, à la vue de l'armée romaine au-delà de la Saône et sur leur dos, sont contraints à changer de direction, et cessant de se porter à l'ouest, ils tournent vers le nord, dans la pensée, peut-être, que César n'osera pas les suivre jusqu'au centre des Gaules, et qu'une fois abandonnés à eux-mêmes, il leur sera facile de reprendre leur direction. Quinze jours durant, les légions les suivent à la distance d'à peine 1 mille [2 lieues]¹, leur marchant sur les talons pour ainsi dire, et guettant l'occasion de les attaquer à belle et de les anéantir. L'occasion ne se présenta pas : si lent et pénible qu'était leur progrès, les Helvètes surent se garder : ils avaient des vivres en abondance, et connaissaient exactement par leurs espions tout ce qui se passait dans le camp romain. Les légions, au contraire, commençaient à souffrir : elles manquaient du nécessaire, surtout depuis le jour où les Helvètes ayant quitté les bords de la Saône, les convois par eau avaient cessé. La disette était du fait des Éduens, qui avaient promis des approvisionnements à César : les deux armées se mouvant encore sur leur territoire, impossible de ne pas suspecter leur mauvaise foi. Enfin la cavalerie des Romains, nombreuse pourtant (elle ne comptait pas moins de 4,000 chevaux), ne pouvait inspirer confiance : on s'en rendra assez compte, en sachant qu'elle était presque tout entière formée de contingents gaulois, éduens pour la plupart, et ceux-ci sous le commandement de Dumnorix, l'ennemi notoire de Rome. César avait en eux des otages plutôt que des soldats. Il pouvait croire qu'ils s'étaient fait battre exprès dans une récente rencontre avec la cavalerie plus faible des Helvètes, et que c'était d'eux encore que l'ennemi tirait tous ses renseignements sur l'état des choses dans

¹ [*Non amplius quinis aut senis milibus. Bell. Gall. 1. 15.*]

le camp romain. La situation avait donc ses dangers : déjà l'on voyait trop quelle puissante influence exerçait le parti des Gaulois patriotes, même chez les Éduens, alliés officiels de Rome, et malgré les grands intérêts qui les rattachaient à la République. Combien plus se ferait sentir cette influence, quand on irait audacieusement s'enfoncer jusqu'au cœur d'un pays frémissant, loin de toutes les communications les plus nécessaires ? Les armées passèrent à peu de distance de *Bibracte*, la capitale éduenne⁴. César voulut s'emparer à main-armée de ce poste important, avant de songer à pousser plus loin : peut-être même pensait-il s'y fortifier, et arrêter là sa poursuite. Il se détourna donc un instant : mais les Helvètes ne virent qu'un commencement de fuite dans son mouvement vers la ville : ils attaquèrent.

Bataille
de Bibracte.

César n'en demandait pas davantage. Les deux armées se mirent en bataille sur deux chaînes de collines courant parallèlement ; et les Gaulois commencèrent le combat, repoussant et dispersant dans la plaine la cavalerie romaine envoyée sur les devants, puis s'élançèrent contre les légions postées sur la déclivité des hauteurs : là, les vétérans de César les firent reculer. Mais quand poursuivant à leur tour leur avantage, les Romains descendirent dans la plaine, les Gaulois effectuèrent un retour offensif ; et en même temps un corps tenu en arrière se jeta sur le flanc des légions. César oppose à l'ennemi de ce côté les réserves de ses colonnes d'attaque, le sépare du gros de son armée, et le rejette sur ses bagages et ses chariots, où il est taillé en pièces. Enfin la masse des hordes helvétiques cède : il ne lui reste pour

⁴ [On avait toujours mis à *Autun* l'emplacement de *Bibracte*. Les recherches récentes, les routes qui convergent vers le plateau, les fouilles faites au *Mont-Beuvray* (13 kilom. à l'est d'*Autun*), ne permettent plus le doute (*Hist. de César*, II, 67, note 2). Par suite, la bataille ne s'est pas livrée comme quelques uns le veulent, du côté de *Cussy la Colonne*, à l'est d'*Autun*, mais au sud-ouest et en avant de *Bibracte*, ou du *Mont-Beuvray*.]

battre en retraite que la route de l'est, direction tout opposée à celle primitivement suivie. Dans ce jour échoua le grand plan de l'émigration, allant à la recherche de nouvelles demeures sur les bords de l'Atlantique. La journée fut chaude aussi pour le vainqueur. César, qui non sans raison, ne s'en fiait point à son corps d'officiers, avait, dès le début du combat, éloigné tous les chevaux, pour mieux faire comprendre aux siens la nécessité de ne pas lâcher pied. Et vraiment, si les Romains avaient perdu la bataille, c'en était fait de leur armée. Épuisées qu'elles étaient, les légions ne purent poursuivre vivement les vaincus : mais César ayant notifié que quiconque prêterait secours aux Helvètes, serait traité en ennemi du peuple romain, ceux-ci, partout où ils passèrent, notamment dans la contrée des *Lingons*, se virent refuser l'assistance et les vivres : leurs bagages furent pillés ; enfin embarrassés dans leur marche par cette foule inerte qu'ils traînaient à leur suite, ils se rendirent à discrétion. César ne les traita point durement. Aux Boïes, qui n'avaient pas de patrie, les Éduens reçurent l'ordre d'assigner des demeures sur leur propre territoire : en s'asseyant au milieu du clan le plus puissant des Gaules, ces ennemis, vaincus de la veille, rendirent à Rome presque tous les services d'une colonie. Quant à ce qui restait des Helvètes et des Rauraques, le tiers environ de la population virile sortie d'Helvétie, César le renvoya dans son pays : là, placés sous la suzeraineté de Rome, ils eurent mission de défendre la frontière du Rhin supérieur contre les agressions des Germains. Rome prit seulement possession de la pointe du sud-ouest du territoire helvétique : elle y transforma plus tard en forteresse-frontière la vieille ville celtique de *Noviodunum* (Nyon), située sur les bords enchanteurs du Léman, et qui reçut le nom de « colonie Julienne équestre ¹ ».

Les Helvètes
renvoyés
chez eux.

¹ *Colonia Julia equestris* : cette dernière épithète a le même sens

César
et Ariovist.

Négociations.

Ainsi l'invasion allemande était contenue vers le Haut-Rhin, et en même temps la faction gauloise, hostile aux Romains, était humiliée. Mais sur le Rhin moyen, que les Germains avaient franchi depuis des années, la puissance tous les jours accrue d'Ariovist se faisait la rivale de l'influence romaine dans les Gaules. Il fallait pareillement s'attaquer à elle, et le prétexte de rompre naissait de lui-même. Le joug qu'Ariovist imposait aux Gaulois ou celui dont il les menaçait, comparé à la suprématie romaine, ne pouvait pas ne pas sembler plus lourd à la plupart des Gaulois dans ces contrées; et quant au petit nombre qui s'opiniâtrait encore dans sa haine contre Rome, il demeurait muet. Les Romains provoquèrent une grande diète des clans de la Gaule moyenne; elle décida que César serait invité, au nom de la nation gauloise, à lui venir en aide contre les Germains. César le promit. Par son ordre, les Éduens suspendent le tribut qu'ils se sont engagés à payer à Ariovist, et lui réclament leurs otages. Celui-ci, furieux de la rupture, attaque les clients de Rome, et par là fournit à César le motif cherché d'une intervention directe. César, revendique aussi les otages; il veut qu'Ariovist promette de garder la paix au regard des Éduens; il veut surtout qu'il s'engage à ne plus appeler les Germains d'Outre-Rhin. Le chef barbare lui répond fièrement, et comme son égal en puissance et en droit :
 « les lois de la guerre l'ont fait maître de la Gaule septentrionale, de même qu'elles ont donné le sud aux Romains. Il n'empêche pas ceux-ci de lever tribut sur les Allobroges; qu'ils ne trouvent pas mauvais à leur tour s'il fait payer aussi ses sujets! » Puis, dans de plus secrètes communications, se montrant tout-à-fait

que les mots *sextanorum*, *decimanorum*, etc., dans les autres colonies de César. César avait établi à Lyon ses cavaliers gaulois ou germains, leur assignant des terres, avec collation du droit de cité romaine ou seulement latine.

au courant des affaires intérieures de la République, il parle des incitations qui lui viennent de Rome : « on veut qu'il en finisse avec César : quant à lui, si César consent à lui abandonner le nord des Gaules, il l'aidera au contraire à s'emparer du pouvoir en Italie. Les dissensions des Gaulois lui ont ouvert la porte de la Gaule : il attend des dissensions de l'Italie la consolidation de ses récentes conquêtes. » — Depuis bien des siècles, Rome n'avait point entendu un tel langage, proclamant le droit égal, l'indépendance absolue et hautaine de ce chef d'armée qui traitait de puissance à puissance : bref, il se refusa même à venir quand le général romain, selon la forme usitée avec les princes cliens, lui enjoignit de comparaître en personne.

L'hésitation n'était plus possible. César marcha droit au roi. Mais voici qu'une panique saisit ses soldats et ses officiers tout les premiers à la pensée d'en venir aux mains avec ces terribles bandes germanes qui depuis quatorze ans n'ont pas couché sous un toit. Jusque dans son camp, César voit éclater l'indiscipline et la démoralisation des armées romaines : la désertion, la révolte y sont imminentes. Pour lui, il déclare que, s'il le faut, il ira chercher l'ennemi avec la dixième légion toute seule. Il enlève celle-ci par cet appel à l'honneur, il enchaîne les autres légions à leurs aigles par le sentiment d'une émulation belliqueuse : le souffle de son énergie a passé dans le cœur de ses soldats. Sans leur laisser le temps de se reconnaître, il les conduit à marches forcées, et, devant Ariovist, il occupe heureusement *Vesontio* (*Besançon*)¹, la capitale des Séquanais. Une entrevue eut lieu avec les deux chefs, à la sollicitation du Germain, lequel n'avait voulu, paraît-il, que masquer ainsi une tentative contre la personne de César. Entre les dominateurs des Gaules,

César attaque
Ariovist.

¹ [L'auteur du *J. César* fait judicieusement remarquer que la description consignée aux commentaires (I, 38), répond exactement à la topographie actuelle de Besançon (*Hist. de C.*, II, p. 90).]

les armes seules pouvaient décider¹. Cependant, on n'en vint point aussitôt aux mains : les armées restèrent campées dans le pays de Mulhouse (Haute-Alsace), à peu de distance l'une de l'autre, et à un mille du Rhin²; mais Ariovist, avec ses forces de beaucoup supérieures, réussit à défilier devant les Romains et, se plaçant sur leurs derrières, à les couper de leur base et de leurs approvisionnements³.

¹ [L'entrevue eut lieu, ce semble, dans la plaine de la Haute-Alsace, où César s'était rendu depuis Besançon. (V. *Bell. Gall.*, I, 41 à 46; et *Hist. de C.*, II, pp. 83 à 88.) D'après les *Commentaires*, ce serait pendant le séjour de Besançon que César aurait eu à relever le moral de ses troupes. L'entrevue, en effet, a nécessairement eu lieu, comme le veut l'empereur Napoléon III, au-delà du renflement longitudinal qui court au nord de la *Doller*, sur un point quelconque de la plaine de *Cernay*.]

² [Un mille allemand, deux lieues de France.]

³ Gœler (*Gall. Krieg.*, p. 45), place la bataille qui va suivre non loin de Mulhouse, d'accord en cela avec Napoléon III (*Précis.*, p. 35), qui lui assigne la contrée de Belfort. Non qu'il y ait certitude à cet égard, mais toutes les circonstances le rendent vraisemblable : s'il a fallu à César sept jours de marche pour arriver dans la Haute-Alsace, c'est que, comme il le raconte (I, 41), il fit un détour de 10 milles (allemands = 20 lieues), pour éviter les montagnes (du Doubs); et quant à la bataille elle-même, elle a été livrée à cinq milles romains, non à 50 milles du Rhin, ce que démontrent avec une égale autorité et la tradition, et tout le récit de la chasse donnée aux vaincus, laquelle menée jusqu'au Rhin, ne dura qu'un seul jour et non plusieurs. Rustow (*Einleitung. in Cæs. comm.* [Introd. aux comm. de C. p. 117]), en plaçant le champ de la bataille sur la Haute-Sarre, a commis une grosse erreur. Ce ne fut pas durant la marche contre Ariovist qu'arrivèrent les vivres fournis aux Romains par les Séquanes, les Leuques et les Lingons : les Romains les avaient reçus à Besançon même, avant de partir, et ils les emportèrent avec eux : c'est ce qui ressort clairement des paroles de César [I, 40], lorsqu'il fait connaître à ses troupes que le blé leur arrive, et qu'en route, en outre, elles trouveront abondamment à moissonner, [*frumentum Sequanos, Leucos, Lingonas ministrare, jamque esse in agris frumenta matura*.] En marchant de Besançon sur l'Alsace, César commandait les pays de Langres et d'Épinal, et l'on comprend qu'il en tirât ses vivres plutôt que des contrées, épuisées par la guerre, d'où il venait. [L'auteur de l'*Hist. de C.* place aussi la bataille dans les environs de *Cernay*, entre *Schweighausen* et *Reiningen* (II, p. 89). Cependant il croit que la poursuite après la bataille s'est étendue pendant 50 milles jusqu'au Rhin, ce qui n'est possible qu'en admettant qu'Ariovist ait suivi une ligne de retraite oblique (II, p. 93, note 1). Or, cela n'était point le fait des fuyards, qui devaient courir droit au fleuve, pour le mettre entre eux et l'ennemi. — Ajoutons que presque tous les anciens manuscrits portent la leçon : « *mīlia*. . . , *quinque* » et non « *quinguinta* » (*Bell. Gall.*, I, 53).

César pour se dégager voulait livrer bataille, mais Ariovist se refusa. Le Romain alors, malgré son infériorité numérique (il ne lui restait que ce moyen) tenta à son tour la manœuvre qui avait réussi à l'ennemi. Pour rétablir ses communications, il fait passer devant celui-ci deux légions qui vont prendre position au-delà du camp Germain ; et pendant ce temps, il reste dans le sien avec les quatre autres légions. Ariovist voit son adversaire divisé : il marche à l'assaut contre le premier et moindre corps, et est repoussé. Engagée par ce succès, toute l'armée romaine marche au combat : les Germains se rangent sur une longue ligne de bataille, chaque tribu formant une division, chacune, pour rendre la fuite impossible, ayant derrière elle les chariots, les bagages et les femmes. L'aile droite de César, conduite par lui, court à l'ennemi et l'enfonce ; à l'aile gauche, les Germains ont un succès pareil. Les chances restaient égales ; mais la pratique savante des réserves, tant de fois fatale aux Barbares, assura cette fois encore la victoire aux Romains. Publius Crassus, en lançant la troisième ligne au secours de l'aile qui pliait, rétablit le combat. La journée était gagnée. On poursuivit l'ennemi jusqu'au Rhin : bien peu réussirent, et le roi avec eux, à se réfugier sur l'autre rive (696).

Ariovist batta.

58 av. J.-C.

L'émigration
germaine de la
rive gauche.

Ainsi la République saluait par un coup d'éclat le grand fleuve germain que voyaient pour la première fois les soldats d'Italie. Une seule bataille gagnée, et Rome avait conquis la ligne du Rhin. Le sort des émigrants germaniques de la rive gauche était dans la main de César ; il pouvait les anéantir, il n'en fit rien. Les peuplades Gauloises voisines, *Séquanes*, *Leuques*, *Médiomatriques*, n'étaient ni de force à se défendre, ni assez sûres au regard de Rome : les Germains au contraire promettaient de solides gardiens de la frontière, et des sujets meilleurs

Puis, il se peut fort bien, comme le veut *Galer*, que pour les Germains, l'*III*, à cette époque, près de Mulhouse, n'ait pas été autre chose qu'un bras du Rhin. Dans cette hypothèse tout se concilie.]

encore, séparés qu'ils étaient des Gaulois par leur nationalité, et de leurs compatriotes par leur intérêt à se maintenir intacts dans leurs nouvelles demeures : dans leur isolement, pouvaient-ils autre chose que se rattacher à l'empire central de Rome? Selon sa règle invariable, César préféra donc l'ennemi vaincu à l'ami douteux, et, laissant les Germains établis par Ariovist à l'ouest du fleuve, là où ils se trouvaient postés, les Triboques autour de Strasbourg, les *Némètes* dans le pays de *Spire*, les *Vangions* dans celui de *Worms*, il les préposa à la défense de la frontière rhénane contre leurs compatriotes de l'est¹. Quant aux Suèves, qui sur le Rhin moyen menaçaient la contrée des Trévires, aussitôt qu'ils eurent la nouvelle du désastre d'Ariovist, ils reculèrent dans l'intérieur de l'Allemagne : mais, en passant, ils reçurent de rudes coups des populations avoisinantes.

La frontière
du Rhin.

Cette première campagne eut des suites incommensurables, et qui se sont fait sentir durant plus d'un millier d'années. Le Rhin va devenir la frontière de l'Empire romain, du côté de la Germanie. En Gaule, où la nation ne savait plus gouverner ses destinées, Rome jusque là n'avait dominé que sur la côte du sud, pendant qu'au nord les Germains, depuis peu d'années, tentaient de s'établir. Mais par l'événement de la guerre récente, il était décidé que la Gaule tout entière, et non une partie seulement, allait échoir à la suprématie de Rome, et que la frontière naturelle du grand fleuve de l'est deviendrait

¹ Telle est la version la plus simple et la plus véritable peut-être sur les origines de ces établissements germaniques. Qu'Ariovist eût déjà appelé ces peuples sur la rive gauche, c'est bien ce qu'il faut croire, puisqu'ils combattirent avec lui (*Bell. Gall.*, 1, 51), et qu'avant lui on ne les connaissait pas : que César les ait laissés là où il les trouva, c'est ce qu'on peut induire de l'offre qu'il avait faite à Ariovist de les tolérer dans les Gaules (*ibid.*, 1, 35, 43), et encore de ce que plus tard on les retrouve dans le même pays. César ne dit rien, après la bataille, de tous ces arrangements pris par lui, parce qu'il garde le silence le plus absolu sur tous les détails de l'organisation à laquelle il donna ses soins dans les Gaules.

aussi la frontière politique. En des temps meilleurs, le Sénat n'avait point eu de repos qu'il n'eût de même poussé l'empire de la République jusqu'aux frontières naturelles de l'Italie, jusqu'aux Alpes, à la mer Méditerranée, et jusque sur les îles voisines. L'Empire agrandi nécessitait, au point de vue militaire, une extension de semblable nature : mais le gouvernement du jour laissait tout au hasard, s'inquiétant peu de la défense des frontières, veillant seulement à n'avoir pas par lui-même à les défendre. On sentait que désormais, pour mener les destinées de Rome, il fallait un autre génie, un autre bras.

Les fondements de l'édifice et ses premiers murs étaient donc debout : mais il s'en manquait de beaucoup encore qu'il fût achevé, que les Gaulois reconnussent la domination de Rome, que la frontière fût posée et acceptée sur le Rhin par les tribus germaniques. Toute la Gaule centrale, depuis la Province romaine jusqu'à Chartres et Trèves, se soumettait sans difficulté : sur le Rhin haut et moyen, on n'avait pour le moment rien à craindre des Barbares de l'autre rive. Au nord, les clans de l'Armorique (*Bretagne, Normandie*), ceux de la confédération des Belges, plus puissante encore, n'avaient point ressenti les coups frappés au centre, et ils ne voulaient en aucune façon se courber devant le vainqueur d'Arivost. On l'a vu déjà, entre les Belges et les Germains d'en deçà du Rhin, il existait des affinités étroites ; et aux bouches du fleuve, les tribus germaniques se disposaient à le franchir.

Le printemps de l'an 697 s'ouvrait. César, sans tarder, marcha vers les pays belges avec toute son armée grossie et portée à huit légions. La ligue belge gardait mémoire de l'intrépide et efficace résistance que 50 ans avant elle avait opposé en masse à l'invasion de son territoire par les Cimbres (V. p. 450) : elle s'enflammait à la voix de nombreux patriotes fugitifs de la Gaule centrale. Elle envoya tout le premier ban de son armée, 300,000 hommes, dit-on, conduits par *Galba*, le roi des *Suessions*,

Conquête
de la Gaule.

57 av. J.-C.

Campagne
chez les Belges.

Combats
sur l'Aisne.

à la frontière du sud. Ils devaient y recevoir César. Un seul clan puissant, celui des *Rèmes (Reims)*, voyant dans l'arrivée des Romains l'occasion de se débarrasser de la suprématie des Suessions, se préparait à jouer dans le nord le rôle des Éduens dans la Gaule du centre. Romains et Belges entrèrent chez eux presque au même moment. César ne voulut point livrer bataille à un ennemi six fois plus fort : il s'établit au nord de l'Aisne (non loin de *Pontavert*, entre Reims et Laon) : posté sur un plateau presque partout inattaquable, ici, flanqué de redoutes et de fossés, là, gardé par la rivière et les marais, il se contenta de repousser vivement les tentatives des Belges, qui s'acharnaient à vouloir passer l'eau et à le couper de ses communications. S'il avait compté voir bientôt l'immense coalition se dissoudre et s'affaïsser par son propre poids, l'événement justifia son attente. Galba, le roi suession, était un homme loyal, universellement estimé ; mais c'était œuvre trop au-dessus de ses forces que de gouverner une armée de 300,000 hommes, en face de l'ennemi. Les Gaulois ne purent aller plus longtemps : leurs provisions diminuaient : le mécontentement et la désunion se mettaient dans le camp des coalisés. Les Bellovaques (*Beauvaisis*) surtout, rivaux des Suessions en puissance, irrités déjà de ce qu'ils n'avaient point eu l'hégémonie de la ligue, ne tenaient plus en place, depuis qu'ils avaient appris que les Éduens, alliés de la République, se préparaient à envahir leur territoire. On convint de se séparer, chacun s'en retournant chez soi : seulement, pour sauver les apparences, il fut dit que tous accourraient en masse au secours de quiconque serait attaqué, stipulation inexécutable et qui ne pouvait excuser une telle débandade. Elle fut un vrai désastre, et remet en mémoire cette autre déroute qui s'accomplit presque dans les mêmes contrées, en 1792 ; comme la retraite de l'armée prussienne, après sa marche sur la Champagne, la retraite des coalisés équivalait à une

défaite, défaite d'autant plus décisive, qu'elle était subie sans combat. Marchant sans ordre ni méthode, les contingents belges furent vigoureusement poursuivis par César : c'était la fuite d'une armée battue : les Romains détruisirent tous les corps demeurés en arrière¹. Mais là ne s'arrêtèrent pas les conséquences de la victoire. A mesure que César mettait le pied dans les cantons belges de l'ouest, ceux-ci l'un après l'autre, se tenaient pour perdus : les Suessions, si puissants la veille, les Bellovaques, leurs rivaux, les *Ambiens* (*Amiennois*), se soumettaient sans tenter de se défendre. Les villes ouvraient leurs portes, à la vue des étranges machines de siège des Romains, à la vue de ces tours roulantes et dépassant la hauteur de leurs murs : ceux qui ne voulurent pas se rendre durent s'enfuir au-delà de la mer, en Bretagne.²

Submission
des clans
occidentaux.

Il n'en fut pas de même dans les cantons de l'est : là le sentiment national se montra plus énergique. Les *Viro-mandues* [*Vermandois*, autour de *Saint-Quentin*], les *Atrébates* [*Arras*], les *Aduatuques* germaniques [autour de *Namur*], et surtout les *Nerviens* [*Hainaut*], ceux-ci, avec leur nombreuse clientèle, presque aussi puissants que les Suessions et les Bellovaques, bien supérieurs à eux par la bravoure et l'exaltation du patriotisme, concluent entre eux une seconde et plus étroite alliance, et rassemblent leurs contingents sur la *Haute-Sambre*. Des

Bataille chez
les Nerviens.

¹ [Pour le détail des opérations dont M. Mommsen ne fait que donner ici le résumé, nous renvoyons le lecteur à César lui-même (*B. G.* II, 5-14). Pour la topographie, les recherches consignées dans la nouvelle *Histoire de César* seront consultées avec fruit (*Hist. de C.* II, pp. 99 et s.). La *Tête de Pont*, sur l'Aisne, a été retrouvée à *Berry-au-Bac* même, à cheval sur la grande route actuelle de Reims à Laon (à quelques kilomètres en amont de Pontavert) : les fouilles pratiquées en 1862 sur le tertre de *Mauchamp*, au nord-ouest de la même route, ont mis à jour les *fossés du camp* de César avec ses deux flèches (*ab utroque latere.... transversam fossam*), au-dessous de la montagne du *Vieux-Laon* (*Bibrax*), entre l'Aisne et le marais de la *Miette* (*Bell. C.*, II, 8). — Les collines de *Craonne* sont voisines et dominent la position.]

² [Ainsi tombèrent *Noviodunum* (*Soissons*), *Bratuspantium*, l'*oppidum* des Bellovaques *Breteuil*, sans doute, etc.]

espions celtes les avertissaient de tous les mouvements de l'armée romaine : leur connaissance exacte des lieux, les hautes haies vives coupant le pays et barrant le passage aux batteurs d'estrade à cheval qui le visitaient souvent, tout leur rendait facile de cacher aux Romains la majeure partie de leurs mouvements. Ces derniers arrivent sur la Sambre, non loin de *Bavay* : là, les légions se mettent en devoir de dresser le camp sur l'escarpement de la rive gauche, pendant que la cavalerie et l'infanterie légère se lancent en éclaireurs sur les revers opposés. Tout à coup les masses ennemies se précipitent sur elles des hauteurs et les rejettent dans la vallée. En un moment, elles ont franchi celle-ci, et, bravant héroïquement la mort, elles arrivent comme la foudre sur l'autre plateau. A peine si les légions, occupées aux retranchements, ont le temps de quitter la pioche pour l'épée : les soldats, tête nue pour la plupart, combattent là où ils se trouvent, sans ordre, sans plan, sans commandement qui les guide : devant cette attaque soudaine, sur ce terrain sillonné de haies, les divers corps n'ont plus ni liaison ni soutien. A la place d'une bataille, il se livre une multitude de combats isolés. Labiénus, à l'aile gauche, repousse les Atrébates et les poursuit jusque au-delà de l'eau. Au centre, les Viromandues sont également rejetés en bas de la pente. Mais à l'aile droite, où César se tient en personne, les Nerviens arrivent en forces supérieures et débordent aisément les Romains : la division du centre, emportée par son succès, leur a d'ailleurs laissé la place libre derrière elle, et ils pénètrent dans le camp à demi construit : les deux légions du proconsul, ramassées sur elles-mêmes en une masse confuse, attaquées par devant et sur leurs deux flancs, privées déjà de leurs plus braves soldats et de leurs meilleurs officiers, courent risque d'être enfoncées et taillées en pièces. Déjà l'on voit fuir de tous les côtés les hommes du train et les alliés gaulois : des corps entiers de cavalerie celtique, celui des

Trévires, par exemple, se sauvent à bride abattue, et quittant le champ du combat, s'en vont répandre la nouvelle, agréable chez eux, de la défaite du proconsul. L'instant est critique. C'est alors que César saisit un bouclier et combat au premier rang : son exemple, sa voix toute-puissante encore, ramènent les plus hésitants, qui font tête à l'ennemi. Bientôt ils se sont fait place : bientôt les deux légions se sont réunies et s'entr'aident : enfin les secours arrivent, et du plateau supérieur, où paraît l'arrière-garde romaine qui marchait avec les bagages, et de l'autre rive, où Labiénus qui a poussé jusqu'au camp des Belges et s'en est rendu maître, voyant enfin en quel péril se trouve l'aile droite, renvoie sans tarder la dixième légion à son général. La chance tourne : les Nerviens, séparés des leurs, attaqués de tous les côtés à la fois, luttent avec la même bravoure que tout à l'heure quand ils se croyaient vainqueurs : debout sur les cadavres amoncelés de leurs morts, ils se font hacher jusqu'au dernier. A leur dire, trois sénateurs seulement, sur les six cents qu'ils avaient, survécurent ¹.

Au lendemain de ce désastre les Nerviens, les Atrébates et les Viromandues reconnurent la suprématie de Rome. Cependant les *Aduatuques*, qui s'étaient mis trop tard en marche pour prendre part à la bataille de la Sambre, se concentrèrent dans la plus forte de leurs places (sur la colline de *Falhize*, au bord de la Meuse, non loin d'*Huy*) ², mais ils ne tinrent pas et se soumirent. Puis dans la nuit qui suivit la capitulation ils se jetèrent par

Les Belges
se soumettent.

¹ [C'est effectivement près de Bavay, et un peu au-dessus de Maubeuge, sur le plateau de *Hautmont* que se trouve l'emplacement conforme aux descriptions de César. Là sans doute s'est donnée la bataille (*Bell. Gall.*, II, 16-28. *Hist. de César*, II, pp. 109-115)]

² [Les uns placent les Aduatuques à l'ouest de la Meuse, entre *Huy*, *Liège* et *Maestricht* : ils habitaient en effet le pays de Tongres. — Quant à l'emplacement de *Falhize* (Gœler, pp. 83 et s.), v. dans l'*Hist. de César* (II, p. 116, n. 1) les motifs qui le feraient rejeter. Napoléon III lui préfère la hauteur même de la citadelle de *Namur* (*Bell. G.*, II, 29-33).]

surprise sur le camp romain et furent repoussés; et leur perfidie ne fit qu'attirer sur eux les plus terribles rigneurs. Toute leur clientèle, composée des *Eburons* d'entre Rhin et Meuse, et d'autres petites peuplades voisines, est affranchie : quant à eux, ils sont en masse réduits en captivité et vendus à l'encan au profit du trésor. Le sort échu aux Cimbres semblait aussi réservé à ce dernier de leurs débris. Quant aux clans qui faisaient leur soumission, César se contenta de leur imposer un désarmement général et une remise d'otages. Aux Rèmes désormais est donnée la haute main dans la Belgique, comme les Éduens l'ont obtenue dans la Gaule centrale : mais ici bon nombre de clans, en haine de ces mêmes Éduens, se placent de préférence dans la clientèle des Rèmes. Seuls, quelques cantons maritimes éloignés, ceux des *Morins* (*Artois*), des *Ménapiens*, (*Flandres* et *Brabant*), et les pays d'entre l'Escaut et le Rhin, en grande partie peuplés de Germains, demeurent intacts encore devant l'invasion romaine, et en possession de la liberté héritée des ancêtres.

57 av. J.-C.

Expéditions
contre les clans
des côtes.

57-56.

C'était le tour des clans Armoricaïns. Dès l'automne de 697 ¹, *Publius Crassus* avait été envoyé de ce côté à la tête d'une division. Il amena d'abord à soumission les *Venètes*, lesquels maîtres des ports du *Morbihan*, et possédant une flotte nombreuse tenaient le premier rang parmi tous les Gaulois, et surtout parmi les peuples de la côte entre *Seine* et *Loire*, sous le rapport de la marine et du commerce : ils livrèrent des otages, mais bientôt ils se repentirent; et durant l'hiver (697-698), ils retinrent prisonniers à leur tour les officiers romains envoyés chez eux pour lever les vivres promis ². Leur exemple fut aussitôt suivi par tous les Armoricaïns, et par tous les Belges maritimes encore libres :

¹ [La bataille de la Sambre et l'expédition contre les Aduatuques avaient eu lieu au cours de l'été, en juillet ou août, sans doute.]

² [Bell. G., III. 7.]

dans certains clans de la Normandie, quand les hommes du Grand-Conseil opinèrent contre l'insurrection, la multitude les massacra furieuse, et se jeta avec un redoublement d'ardeur dans le mouvement national. Toute la côte, des bouches de la Loire à celles du Rhin, se soulevait contre Rome : les patriotes les plus déterminés accouraient de partout pour coopérer à la grande œuvre de la délivrance : déjà l'on comptait sur une nouvelle insurrection de la ligue des Belges, sur l'assistance des Bretons insulaires, sur le concours des Germains transrhénans. — César envoya vers le Rhin avec toute la cavalerie Labiénus, chargé de tenir en bride les Belges qui fermentaient, et de barrer, s'il en était besoin, le passage du fleuve aux Germains. Un autre de ses lieutenants, *Quintus Tiberius Sabinus*, s'en alla en Normandie avec trois légions : c'était là que les insurgés se concentraient. Le foyer de la révolte était chez les Venètes, puissants et intelligents entre tous : l'attaque principale, et par terre et par mer, fut dirigée contre eux. La flotte de César se rassembla. On y voyait toutes les embarcations des clans restés soumis, ainsi que de nombreuses galères romaines construites en toute hâte sur la Loire, et munies de leurs rameurs venus de la Narbonnaise : le lieutenant *Decimus Brutus* la commandait. César de sa personne entra chez les Venètes avec le gros de son infanterie. Ils s'étaient préparés à le recevoir, mettant à profit, avec habileté et décision, les avantages défensifs qu'ils tiraient de la nature du terrain en Bretagne, et de la possession de leur redoutable marine. Le pays était coupé et pauvre en céréales : presque toujours plantées sur des rochers ou des promontoires, les villes n'avaient d'accès, du côté de la terre ferme, que par des gués étroits, difficiles : approvisionnement de l'armée d'invasion, opérations d'investissement, tout y était pénible : les Gaulois, au contraire, montés sur leurs navires, apportaient le nécessaire à leurs citadelles,

Guerre venète.

Bataille navale.

et au pis-aller aidaient à les évacuer rapidement. Les légions usaient le temps et leurs forces aux sièges des places venètes ; et quand elles avaient vaincu, elles voyaient disparaître les fruits de la victoire, emportés sur les vaisseaux de l'ennemi. La flotte romaine se montrait enfin. Longtemps retenue par la tempête à l'embouchure de la Loire, aussitôt qu'il la sut à la hauteur des côtes bretonnes, César voulut qu'elle livrât la bataille d'où allait dépendre l'événement de la campagne. Les Celtes, confiants dans leur supériorité sur mer, s'élançèrent aussitôt à la rencontre des navires de Brutus. Ils n'en comptaient pas moins de 220 en ligne, beaucoup plus que les Romains n'avaient pu en réunir. En outre, ces bâtiments, avec leurs hauts-bords, leurs fonds plats et solides et leurs voiles, tenaient mieux la mer et résistaient mieux aux grandes vagues de l'Atlantique que les galères à rames des Romains, légères, basses et à la quille aiguë. Les balistes, les ponts à grappins ne pouvaient porter jusque sur le tillac des Venètes ; et les proues armées de *rostris* de fer rebondissaient impuissantes contre leurs solides bordages. Les Romains pour se tirer d'embarras avaient préparé des faux pointues et emmanchées sur de longues perches ¹ : avec elles ils coupèrent les cordages qui liaient les vergues aux mâts : les vergues et les voiles tombant, il fallait du temps à l'ennemi pour réparer l'avarie : à ce moment le vaisseau privé de sa voilure n'était plus qu'une coque inerte, et les Romains se mettant à plusieurs contre lui, l'enlevaient sans peine à l'abordage. Quand les Gaulois virent l'effet de cette manœuvre, ils voulurent quitter la côte, où ils avaient accepté la bataille, et gagner la haute mer, où les galères ne sauraient pas les suivre : mais voici que, pour comble de malheur, survient un grand calme. L'immense flotte, réunie par l'effort de tous les

¹ [*Res preparata a nostris, falces præacute insertæ affixæque longioris, non absimili forma falcium muralium. B. G. 3, 14.*]

clans maritimes, était désormais perdue. Les Romains la détruisirent presque tout entière. Dans ce combat, si loin que porte le regard de l'histoire, le plus ancien de tous les combats maritimes livrés jamais sur l'Océan atlantique, les marins de la République, de même qu'à Mylæ, 200 ans avant (III, p. 52), avaient inventé une arme nouvelle sous le coup de la nécessité, et malgré les plus défavorables conditions, avaient su conquérir la victoire. ¹

Cette victoire eut pour suites immédiates la soumission des Venètes et de toute la Bretagne armoricaine. Après tant de marques d'indulgence données aux vaincus, César jugea qu'un exemple était utile; et voulant effrayer à l'avenir toutes ces opiniâtres résistances bien plutôt encore que punir la violation du droit des gens et l'arrestation de ses officiers, il fit passer par les armes tout le Grand Conseil des Venètes, et vendre comme esclaves tous leurs citoyens. Ce peuple, par son intelligence, son patriotisme, et aussi par sa douloureuse destinée, a mérité, plus qu'aucun autre parmi les Gaulois, les souvenirs et les sympathies de l'histoire.

Pendant cette guerre navale, Sabinus, envoyé contre les peuples réunis en armes sur le canal [*Vénéelles, Aulerques, Eburovices, Lexoviens, etc.* (département de la *Manche, Perche, Lisieux*)], usait de la tactique qui, l'année précédente, avait assuré l'avantage à César, dans la campagne contre les Belges sur les bords de l'Aisne. Gardant la défensive, jusqu'à ce que l'impatience et la disette eussent diminué les rangs de l'ennemi, il sut le tromper sur le nombre et le moral de ses soldats. Un

Soumission
des clans
maritimes.

¹ [César explique avec un soin minutieux la forme et la construction des vaisseaux de haut-bord de la flotte *venète* (3, 13, 14) : mais en revanche, et selon son ordinaire, il ne donne des lieux qu'une description esquissée à grands traits. Cependant il est manifeste qu'à la sortie de la Loire, la flotte de Brutus a dû longer la côte, en remontant vers l'estuaire du Morbihan, et que la bataille a dû se livrer à cette hauteur, vers l'angle de Quiberon (*Hist. de C.* II, p. 126, n. 1).]

beau jour, n'y tenant plus, ils vinrent se jeter follement contre les murs du camp romain et se firent tailler en pièces. Là-dessus, leurs milices se dispersèrent : le pays tout entier se soumit jusqu'à la Seine. ¹

Pointes poussées
chez les Morins
et les Ménapiens.

Restaient au nord, les *Morins* et les *Ménapiens* [*Picardie occidentale*, et pays d'entre les bouches de la Meuse et de l'Escaut], lesquels s'obstinaient à ne pas reconnaître la domination de Rome. Pour les y contraindre, César se montra sur leurs frontières : mais avertis par les désastres de leurs voisins, ils ne voulurent point livrer bataille à l'entrée du pays, et s'enfoncèrent dans les forêts qui, à cette époque, s'étendaient presque sans interruption des *Ardennes* aux rivages de la mer du Nord. Les Romains se frayèrent la route, la hache à la main, entassant à droite et à gauche les arbres abattus, et s'en faisant un rempart contre les agressions de l'ennemi. Bientôt, si audacieux que fût César, il jugea prudent de revenir sur ses pas, après quelques jours des plus pénibles marches. Aussi bien l'hiver était proche. Il n'avait dompté qu'une petite partie des Morins ; et quant aux Ménapiens, plus forts que les Morins, il n'avait pas même atteint leur territoire. L'année suivante (699), pendant que le proconsul guerroyait en Bretagne, il envoya contre eux encore le gros de son armée : cette expédition n'amena pas davantage de résultats directs et décisifs ². Quoi qu'il en soit, les légions n'en avaient pas moins procuré l'assujettissement de la presque totalité

55 av. J.-C.

¹ [B. G. 3, 17-20. — Le camp de Sabinus, attaqué par les Gaulois malgré leur chef *Viridovix*, était-il bien placé non loin de la Sée, à quelques kilomètres à l'est d'Avranches (*Hist. de Nap.* II, 130)? — On reconnaît que les restes du camp du *Chastelier* sont d'une date postérieure. Tout ce qu'on peut dire, en dehors d'une hypothèse facilement contestable, c'est que Titurius Sabinus était campé chez les Vénéelles, et que les Vénéelles occupaient la région de la Basse-Normandie, dont fait partie le département de la Manche.]

² [M. Mommsen fait ici allusion aux opérations conduites par Labiénus, Sabinus et Cotta chez les Morins et les Ménapiens. (B. G. 4, 37-38), au lendemain de la première expédition de Bretagne.]

des Gaules. Au centre, il y avait eu soumission, à vrai dire, sans coup férir : dans la campagne de 697, César avait vaincu les Belges : dans celle de 698, il avait réduit par les armes tous les peuples des bords de la mer. Si brillantes qu'elles avaient été au début de la dernière guerre, les espérances des patriotes avaient été partout déçues. Ni les Germains, ni les Bretons n'étaient venus à leur secours, et la présence de Labiénus en Belgique avait suffi pour étouffer toute pensée d'y recommencer le combat.

Pendant que dans la Gaule occidentale, César façonnait ainsi avec l'épée un nouveau territoire romain compact, il n'avait point négligé non plus les pays de conquête récente, destinés à combler les vides entre l'Italie et l'Espagne. Il voulut assurer leurs communications et avec la patrie italienne et avec la péninsule ibérique. Déjà, en 677, Pompée avait rattaché la Transalpine et l'Italie par la construction de la route du Mont-Genèvre (VI, p. 457) ; mais aujourd'hui que les Gaules étaient sujettes, il était besoin d'une autre voie qui, partant du Pô, franchirait les Alpes, non pas par l'ouest, mais par le nord de la chaîne, et mènerait ainsi par la plus courte ligne de la Cisalpine dans la Gaule centrale. Les marchands, dès cette époque, fréquentaient le passage du *Grand Saint-Bernard* qui conduit au lac Léman par le *Valais* : pour s'en rendre maître, César, durant l'automne de 697 avait fait occuper *Octodurum* (*Martigny*) par Servius Galba. Les habitants du Valais (*Nantuates* et *Vérages*) ne se soumirent pas ; mais, comme on le prévoit, rien ne leur servit de résister, et toute leur bravoure ne fit que retarder l'heure de leur défaite. — Enfin, pour établir sa ligne de communications avec l'Espagne, César expédia l'année suivante (698) Publius Crassus en Aquitaine, en lui donnant mission d'y contraindre à l'obéissance les tribus ibériques qui l'habitaient, mission qui avait aussi ses difficultés. Les Ibères coalisés se tinrent mieux ensemble que les Celtes, et mieux

57 av. J.-C.

66.

Communications
avec l'Italie
par le Valais.

77.

57.

66.

—avec l'Espagne
par l'Aquitaine.

qu'eux mirent à profit l'exemple et les enseignements des Romains. Les Transpyrénéens, nommément les valeureux *Cantabres*, envoyèrent leurs contingents à leurs compatriotes en détresse, et en outre des officiers expérimentés qui avaient appris la guerre à l'école de Sertorius. En rejoignant les milices aquitaniques, considérables par le nombre et le courage, ils leur apportaient les principes de la tactique romaine et l'art de dresser les campements. Il fut donné pourtant au lieutenant de César, excellent capitaine lui-même, de triompher de toutes ces difficultés : il livra plusieurs combats vivement disputés, heureusement terminés par la victoire. Tous les peuples, de la rive gauche de la Garonne aux Pyrénées, subirent leurs nouveaux maîtres ¹.

Nouvelles
incursions
germaniques
sur le Rhin.

La conquête de la Gaule semblait achevée. Le but que César s'était proposé semblait d'abord atteint, à bien peu d'exception près et autant du moins qu'il était possible de l'atteindre à la seule pointe de l'épée. Restait l'autre partie de l'œuvre entreprise. Il s'en fallait de beaucoup que les Germains fussent domptés, et qu'ils reconnussent ou respectassent partout la ligne frontière du Rhin. Durant l'hiver même de 698-699, sur le cours inférieur du fleuve, là où les armes romaines n'avaient point encore pénétré, ils le franchirent de nouveau. Les tribus des *Usipètes* et des *Tenètes*, dont nous avons mentionné déjà les tentatives d'émigration sur le territoire Ménapien (p. 39), trompant

56-55 av. J.-C.

¹ [M. Mommsen, qui écrit une histoire politique plutôt que militaire, a résumé en quelques mots les épisodes de la guerre chez les Vénètes et chez les Aquitains. On sait les détails du siège de Martigny, de l'heureuse sortie de Galba, les immenses dangers qu'il courut, et enfin sa retraite, par le *Chablais*, chez les Allobroges. Ce ne fut que plus tard que César put se dire tout-à-fait maître des passes. On lira son Bulletin : *B. G.* 3, 1-7 (V. aussi, *Hist. de César*, II, 119). De même en Aquitaine, il y eut une première bataille, suivie d'un commencement de siège de l'*oppidum* des *Sontiates* (*Sôs*, non loin de *Nérac*) : puis Crassus prit le camp gaulois, édifié selon les règles de l'art romain, dans le pays des *Vocates* et des *Tarusates* (*Tartas*), (*B. G.*, 3, 20-27 — *Hist. de C.* II, pp. 131-134).]

par une fausse retraite la surveillance de leurs adversaires, avaient gagné la rive gauche sur les canots mêmes de ces derniers : leur caravane immense, femmes et enfants compris, s'élevait, dit-on, à 430,000 têtes. Ils se tenaient campés dans les plaines de *Nimègue* et de *Clèves*. Mais à la voix des patriotes gaulois, ils faisaient mine de pénétrer plus avant ; et, ce qui donnait à de telles rumeurs plus de vraisemblance, leurs escadrons battaient la campagne jusque dans le pays des Trévires. César se mit en route avec ses légions ; mais lorsqu'il arriva en face d'eux, loin de se montrer désireux d'engager une lutte nouvelle, les nouveaux venus, harassés qu'ils étaient, demandèrent à recevoir des terres qu'ils cultiveraient en paix sous l'autorité de la République. Pendant qu'on négocie, il s'élève un soupçon dans l'esprit de César : les Germains ne veulent sans doute que trainer en longueur jusqu'au retour de leurs escadrons en maraude. Ce soupçon était-il ou non fondé ? On l'ignore. En dépit de la trêve qui régnait de fait, une bande d'ennemis vint un jour donner dans l'avant-garde romaine : celle-ci fit quelques pertes, et César, irrité, se crut fondé à passer par dessus les règles du droit des gens. Quand, le lendemain matin, se montrèrent au camp les princes et les anciens des tribus, voulant faire pardonner une échauffourée qu'ils n'avaient point préméditée, ils furent arrêtés soudain : l'armée romaine fondit sur ces multitudes sans chef. Ce fut un massacre, et non un combat : ceux qui ne tombèrent point sous les coups des soldats se noyèrent dans le Rhin : seuls, les détachements encore épars au loin échappèrent au bain de sang. Ils repassèrent le fleuve. Les Sygambres les recueillirent et leur donnèrent un champ d'asile, à ce que l'on croit, non loin des bords de la *Lippe*, sur leur propre territoire. La conduite de César, en cette circonstance, encourut un juste et sévère blâme dans le Sénat¹. Si injustifiable qu'elle

¹ |Caton voulait qu'on livrât César aux barbares, afin de détourner

César sur la rive
droite du Rhin.

57 av. J.-C.

ait été, elle frappa de terreur les Germains qui s'arrêtèrent pour un temps¹; mais le proconsul ne s'en tint pas là. Il jugea utile d'aller avec ses légions de l'autre côté du Rhin. Même chez les Germains, il avait pu nouer des intelligences. Dans leur état de civilisation rudimentaire, tout esprit d'union et de nationalité faisait chez eux défaut, et ils ne cédaient en rien aux Gaulois, pour autre qu'en fût la cause, sous le rapport du morcellement politique. Les *Ubiens* (sur la *Sieg* et la *Lahn*), les plus avancés de tous leurs peuples, vaincus quelques années avant par une puissante tribu suève de l'intérieur, étaient astreints à payer tribut. Dès 697, ils avaient, comme les Gaulois, sollicité César de les venir délivrer. Le proconsul ne songea pas un instant à entreprendre sérieusement une pareille tâche: c'eût été se jeter dans des aventures sans fin; mais il crut utile, pour ôter aux Germains l'envie de reparaitre en deçà du Rhin, de montrer au moins les aigles romaines sur la rive orientale. Les Sygambres, en prêtant assistance aux fuyards Usipètes et Tenctères, lui fournissaient un excellent prétexte. Il jeta donc sur le fleuve un pont de pilotis, selon ce que l'on croit entre *Andernach* et *Coblentz*, et les légions passèrent du pays des Trévires dans celui des Ubiens. Plusieurs petits clans se soumirent: mais les Sygambres, objectif principal de l'expédition, se retirèrent devant l'armée romaine et s'enfoncèrent à l'intérieur avec toute leur clientèle. La grande tribu suève qui opprimait les Ubiens, celle qui, suivant toute apparence, porta plus tard le nom de *Chattes*, n'hésita point à faire comme les Sygambres; elle évacua la région voisine du territoire ubien, et mit en lieu de sûreté toute la population invalide,

de Rome la vengeance des Dieux (Plut. *Cæs.* 22). Le champ de bataille a été déterminé avec une précision satisfaisante par les recherches récentes faites aux environs de *Venloo*, dans la plaine de *Goch*, un peu au-dessus du confluent des deux fleuves (*Hist. de C.*, II, p. 141).]

¹ [V. le bulletin de cette guerre, avec de curieux détails sur les mœurs des Germains. *B. G.*, 4. 1-15: v. aussi *Hist. de C.*, II pp. 138-143.]

pendant qu'elle assignait rendez-vous au centre du pays à tous les hommes propres au métier des armes. César n'avait ni motif, ni envie de relever le défi; il n'avait voulu faire qu'une reconnaissance en passant le Rhin, en imposer aux Germains, si faire se pouvait, aux Gaulois surtout, et aux Celto-Germains. Son but atteint, il revint le dix-huitième jour, et rompit son pont derrière lui en rentrant dans la Gaule (699)¹.

55 av. J.-C.

Expédition dans
l'île de Bretagne.

Son regard se porta ensuite du côté des Celtes insulaires. Ceux-ci, ayant d'étroits rapports avec leurs frères de terre ferme, avec les Gaulois de la côte surtout, on comprend qu'ils avaient donné tout au moins leurs sympathies à la cause de l'indépendance nationale; et que, là même où ils n'avaient point prêté aux patriotes un appui armé, ils avaient ouvert dans leur île protégée par les flots un honorable asile à quiconque fuyait une patrie où l'on n'était plus en sûreté. De là un danger pour les Bretons, danger dans l'avenir, sinon dans le présent. La République, à supposer qu'elle ne voulût point conquérir leur île, était nécessairement conduite à y porter l'offensive au lieu de se défendre dans la Gaule, et à faire voir aux insulaires, en opérant une descente sur leurs côtes, que le bras de Rome saurait passer par dessus le canal. Déjà Publius Crassus, le premier des capitaines romains qui ait foulé le sol de la Bretagne, s'était porté des bords du détroit jusqu'aux « îles de l'Étain » [les *Cassitérides*, îles *Scilly*, à la pointe ouest de l'Angleterre] (697). Mais durant l'été de 699, César en personne franchit le canal avec deux

57.

55.

¹ [La pointe faite par César au-delà du Rhin est restée célèbre; et la curiosité des ingénieurs et des antiquaires s'est exercée à l'occasion des détails techniques de la construction de son pont de pilotis. Quoi qu'on fasse, il restera là toujours quelques obscurités. (V. cependant *Hist. de C.*, II, p. 145, 146 : on y lira une bonne exposition critique du passage des *Commentaires* (B. G., 4, 17). — Quant au point du passage, je suis de l'avis de l'impérial auteur : on le place trop haut en le reportant au-dessus du confluent de la Moselle. César revenant du confluent de la Meuse, n'a pas dû, voulant entrer chez les Ubiens et les Sygambres, remonter plus haut que Bonn.]

légions au point où il est le plus étroit¹. Ayant vu le rivage couvert de masses ennemies, il fit route plus loin ; mais les chars de guerre des Bretons couraient sur terre aussi vite que les galères romaines voguaient sur les flots. Les légionnaires, protégés par leurs navires du haut desquels les machines de jet et les javelots balayaient la plage, ne purent aborder qu'après mille peines, tantôt marchant dans l'eau en face des Bretons, tantôt amenés à terre en

¹ La nature des lieux aussi bien que les expressions même dont César se sert, démontrent que, pour descendre dans l'île, il était parti de l'un des hâvres de la côte, entre *Boulogne* et *Calais*. On a souvent tenté de préciser davantage, mais sans arriver au résultat cherché. Tout ce que les sources nous apprennent, c'est qu'à la première expédition, l'infanterie s'embarqua dans un port, et la cavalerie dans un autre, ce dernier éloigné du premier de huit milles pas, en allant vers l'est (*B. G.*, 4, 22, 23, 28) ; c'est qu'à leur second passage, les Romains partirent de celui de ces deux ports que César avait reconnu être plus commode (*quo ex portu commodissimum trajectum esse cognoverat.*), l'*Itius portus*, dont on ne connaît rien que le nom, placé à trente milles (selon les manuscrits de César, *B. G.*, 5, 2) ; à 40 (= 230 stades) selon Strabon (4, 5, 2), qui certainement a demandé son renseignement à César. Celui-ci dit encore (4, 21), qu'il avait choisi « le trajet le plus court (*brevis-simus in Britanniam trajectus*). » On peut raisonnablement induire de là qu'il franchit, non pas le canal en un point quelconque, mais seulement le *Pas-de-Calais* même, sans d'ailleurs se fixer sur le point précis de la ligne mathématique la plus courte. Ici, les difficultés n'ont point troublé la foi des amateurs de topographie locale. N'ayant en main que des données incertaines, données dont la meilleure se trouve ébranlée, on le voit, par les variantes des chiffres, ils ont tenté d'arriver à dénommer l'endroit précis du passage : quant à moi, parmi les nombreuses indications plus ou moins plausibles, j'inclinerais davantage en faveur du port *Itius*, que Strabon (*loc. cit.*) désigne, avec toute apparence de vraisemblance, comme étant celui où s'était embarquée déjà l'infanterie, lors de la première expédition. Je placerais ce port à *Ambleteuse*, à l'ouest du cap *Gris-Nez*. La cavalerie alors se serait embarquée à *Ecale* (*Wissant*), à l'est du même promontoire ; et l'on aurait pris terre à l'ouest de *Douvres*, non loin de *Walmer-Castle*. [Les recherches topographiques étendues auxquelles s'est livré en dernier lieu l'Empereur Napoléon III, l'ont conduit à placer, avec beaucoup d'autres critiques, le port *Itius*, à *Boulogne* même. Là seulement, à l'embouchure de la *Liane*, la flotte pouvait être concentrée ; et *Ambleteuse*, le port supérieur affecté à la cavalerie, est bien à la distance de huit mille pas indiquée par César. Le point du débarquement est aussi placé par l'Empereur entre *Walmer-Castle* et *Deal*. (On lira avec intérêt toute cette étude, II, pp. 166-180, qui s'appuie en outre sur des considérations sérieuses déduites du mouvement des marées.)]

canots. Sous le coup d'une première terreur, les villages et bourgs voisins se soumirent, mais les insulaires constatèrent bien vite la faiblesse de l'envahisseur, et l'impossibilité pour lui de s'aventurer à distance de la côte. Ils disparurent à l'intérieur, ne revenant que pour menacer le camp; et quant à la flotte laissée sur une rade ouverte, elle subit de très-graves avaries à la première grosse mer. On s'estima heureux de pouvoir tenir tête aux barbares, pendant que les navires étaient tant bien que mal en réparation, et l'on s'en revint avant la mauvaise saison en vue des côtes de la Gaule¹.

César avait été si peu satisfait du résultat de cette reconnaissance, entrepris légèrement et sans moyens suffisants, que dès l'hiver suivant (699-700), il réunit une nouvelle flotte de transports comptant 800 voiles, et que le printemps s'ouvrant (700), il se rembarqua cette fois avec cinq légions et deux mille cavaliers, pour la côte de *Kent*. Devant cette *Armada* puissante, les hordes bretonnes, rassemblées, comme l'année d'avant, sur les falaises, n'osèrent point risquer un combat. César poussa aussitôt à l'intérieur, et, après quelques escarmouches heureuses, franchit la *Stour*. Mais arrivé là, il fallut s'arrêter; sa flotte, battue dans ces parages ouverts par les tempêtes du canal, était à demi détruite. On perdit un temps précieux à tirer les embarcations sur le rivage, à pourvoir aux réparations nécessaires; et les Celtes surent mettre les jours à profit. La défense chez eux était dirigée par un prince brave et prudent, *Cassivellaun*, lequel régnait sur le *Middlesex* et contrées voisines, jadis l'effroi des tribus du sud de la *Tamise*, aujourd'hui le sauveur et le champion de la nation. Il avait promptement vu que l'infanterie celtique ne pouvait rien contre celle des Romains; et que la multitude informe des milices de l'île, difficile à nourrir

56-54 av. J.-C.

54.

Cassivellaun.

¹ [V. les détails de la première expédition en Bretagne, *B. G.*, t. 20-38.]

autant que peu maniable, n'était qu'un embarras dans la lutte prochaine : il la congédia, ne gardant que les chars réunis au nombre de 4,000, avec les hommes qui les montaient. Ceux-ci sautaient à terre et, combattant à pied en cas de besoin, faisaient un double service, comme les soldats citoyens de la Rome ancienne. Lorsque César put se remettre en marche, il ne rencontra nul obstacle ; mais les chars couraient sans cesse devant les légions ou sur leur flanc, faisaient le vide dans la campagne, chose aisée là où il n'y avait pas de villes, empêchaient les détachements de s'écarter, et interceptaient toutes les communications. Les Romains passèrent la Tamise (entre *Kingston* et *Brentford*, au-dessus de Londres, à ce que l'on croit). Mais ils ne poussèrent pas beaucoup plus loin : nulle victoire pour le général, nul butin pour le soldat : le seul résultat obtenu fut la soumission des *Trinobantes* (*Essex*) ; encore la dut-on bien moins à la crainte inspirée par les armes romaines qu'à la haine profonde de ce peuple envers Cassivellaun. A chaque pas que l'on faisait, le danger allait croissant ; les chefs du pays de Kent, par l'ordre de Cassivellaun, s'en allèrent attaquer le camp naval : leur assaut repoussé n'en était pas moins pour les Romains le signal de la retraite. Ceux-ci venaient d'emporter un grand oppidum retranché dans les bois ; ils y trouvèrent du bétail en quantité. Tel fut tout le gain de cette pointe sans but : il servit de prétexte honnête au retour. Cassivellaun était trop sage pour pousser à bout son dangereux ennemi : il promit, à la demande de César, de ne plus tourmenter les Trinobantes ; il promit un tribut et des otages. De livrer ses armes, il ne fut pas question ; encore moins d'une garnison à laisser par les Romains dans l'île ; et même l'engagement de payer tribut pour l'avenir n'était ni sérieusement donné, ni sérieusement reçu. César emmena ses otages dans son camp naval, puis s'en revint dans les Gaules. S'il est vrai que, comme on le peut bien croire, il avait cette fois compté sur la conquête de l'île, son dessein

avait échoué, soit devant la défensive prudente de Cassivellaun, soit par la mauvaise qualité de sa flotte à rames italiennes, absolument impropre à la navigation dans les eaux de la mer du Nord. Quant au tribut stipulé, jamais il ne fut levé. Mais César avait aussi voulu autre chose. Otant aux insulaires leur sécurité présomptueuse, en leur montrant de quel péril il y allait pour eux à ouvrir la Bretagne aux transfuges venus de terre ferme, il avait calculé juste; nous ne verrons plus les Bretons donner matière à semblables reproches¹.

L'invasion germane, une fois refoulée, et les Celtes continentaux soumis, il semblait que tout était fini dans les Gaules. Mais c'est presque toujours chose plus facile de vaincre une nation que de la tenir vaincue dans l'obéissance. Les rivalités de haute influence, cause de la ruine des Gaulois bien plutôt que le poids des armes romaines, ces rivalités s'étaient en quelque sorte évanouies au lendemain de la conquête, le vainqueur ayant confisqué l'hégémonie à son profit. Les intérêts séparés se turent : sous l'oppression commune la nation se retrouvait elle-même; et ces biens qu'on avait joués et perdus de gaieté de cœur quand on les possédait, la liberté, l'esprit national, aujourd'hui qu'il était trop tard, on en mesurait le prix infini, on les voulait avec une indicible ardeur. Mais, était-il bien trop tard? Ce peuple n'avouait sa défaite que

Conspiration
patriotique
dans les Gaules.

¹ [La seconde expédition de César en Bretagne, bien que poussée jusqu'au nord de la Tamise et appuyée sur une véritable armée, n'amena pas de résultats beaucoup plus sérieux que la reconnaissance de l'année précédente. La première partie du cinquième livre (1, 5, 8 et s.) des *Commentaires* est consacrée au récit de cette nouvelle incursion. Les détails géographiques y sont peu précis (13, 14) : mais César y montre en quelques coups de pinceau la rudesse encore toute primitive des habitants du pays, au nord de la Tamise (14-23). — C'est vers *St-Albans* que pourrait bien avoir été placé l'*oppidum* sylvestre de Cassivellaun, enlevé de vive force par César, et qui marque le point le plus éloigné de la côte où il aurait pénétré. Les recherches astronomiques et critiques de l'*Hist. de César* assignent à toute l'expédition une durée d'environ soixante jours, du mois de juillet à l'équinoxe de septembre (II, pp. 183-199).]

la rougeur au front : il comptait un million d'hommes au moins en état de porter les armes : lui faudrait-il, déshérité de son antique et juste gloire guerrière, subir le joug apporté par quelque 50,000 Romains? La ligue de la Gaule centrale abattue sans l'échange d'un seul coup d'épée, celle des Belges domptée sans qu'elle eût fait plus que d'avoir la pensée de la lutte : ailleurs, la chute héroïque des Nerviens et des Venètes, la défense habile et heureuse des Morins, la résistance savante des Bretons de Cassivellaun ; toutes les fautes et tous les actes de courage, tous les malheurs et tous les succès obtenus étaient autant d'aiguillons pour l'âme des patriotes : ils n'aspiraient qu'à tenter encore la fortune, unis ensemble et ayant la force que donne l'union. La noblesse surtout s'agitait frémissante : il semblait qu'à toute minute la révolte générale allait faire explosion.

54 av. J.-C.

57.

Déjà avant la seconde expédition dans l'île de Bretagne, au printemps de l'an 700, César avait dû se rendre en personne chez les Trévires qui, depuis la journée de la Sambre chez les Nerviens, en 697, où ils s'étaient gravement compromis (p. 55), n'avaient plus reparu aux assemblées générales, et entretenaient avec les Germains d'outre-Rhin des relations plus que suspectes. Dans ces conjonctures, César s'était contenté d'emmener avec lui en Bretagne les principaux chefs patriotes, *Indutiomar* entre autres, et de les enrôler parmi les cavaliers trévires auxiliaires. Il fit tout pour ne pas voir la conspiration ourdie : les mesures de rigueur n'eussent pu que hâter l'explosion ¹. Mais l'Éduen Dumnorix, qui suivait aussi l'armée, en qualité d'officier de cavalerie, au fond véritable otage, refusa de s'embarquer et, montant sur son cheval, rebroussa chemin vers l'intérieur. César se vit forcé de faire poursuivre le déserteur : les escadrons lancés sur ses pas l'atteignirent, et comme il résistait les armes à la

¹ [B. G., 5, 2-4.]

main, le tuèrent (700) ¹. La mort sanglante, par le fait des Romains, du plus illustre, du plus puissant chevalier des cantons Gaulois, d'un clan demeuré quasi indépendant par privilège, retentit comme un coup de foudre par tout le pays dans les rangs de la noblesse. Quiconque au fond du cœur pensait comme lui, et c'était l'immense majorité, voyait dans cette catastrophe l'image du sort qui l'attendait. Le patriotisme et le désespoir avaient poussé dans la conspiration les chefs de la noblesse : la crainte et la nécessité de défendre leur tête fit éclater les conjurés. Durant l'hiver de 700-704, à l'exception d'une légion détachée dans la Bretagne Armoricaïne, et d'une autre laissée en cantonnement chez les *Carnutes* (pays chartrain), l'armée romaine entière, soit six légions, avait pris ses quartiers d'hiver chez les Belges. La rareté des vivres avait obligé César à espacer les divers corps plus que d'habitude : ils étaient postés dans six camps chez les Bellovaques, les Ambiens, les Morins, les Nerviens, les Rèmes et les Éburons ². Les quartiers établis le plus loin dans l'est, chez ces derniers, étaient situés non loin de la ville future d'*Aduatuca* (auj. *Tongres*). Ils avaient la plus forte garnison, une légion commandée par l'un des meilleurs lieutenants de César, *Quintus Titurius Sabinus*, et avec elle un certain nombre de détachements égaux en nombre à une demi-légion, sous les ordres du valeureux *Lucius Aurunculéius Cotta* ³. Un jour, le

54 av. J.-C.

Insurrection.

54-53.

¹ [B. G., 5, 4-7. Ce Dumnorix, frère de Divitiac, avait déjà conspiré contre César durant la campagne contre les Helvètes, et César lui avait pardonné par égard pour les siens, et sur les prières de Divitiac (B. G., 1, 3, 91, 17-21). Depuis ce temps, le Romain le tenait en surveillance.]

² [A l'exception de la légion détachée chez les *Esubiens* (confins de la Bretagne et de la Normandie), alors paisibles et tranquilles, les divers stationnements des légions se plaçaient dans un cercle de cent milles (140 kil.) de rayon. V. sur cette *dislocation* de l'armée Gæler, p. 144 et s.; et l'*Hist. de César*, II, pp. 200-202. — On ne connaît sûrement que les emplacements de *Samarobriua* (Amiens) et d'*Aduatuca* (Tongres). Pour les autres on est réduit à des conjectures.]

³ [V. la note sur les lieutenants de César, p. 40.] Cotta n'était

camp est enveloppé soudain par les Éburons, que conduisent les rois *Ambiorix* et *Catuvole*. L'attaque est si inattendue qu'on n'a point le temps de rappeler les soldats envoyés au dehors; ils sont enlevés par l'ennemi. Le danger d'ailleurs n'était ni grand ni imminent : on avait des vivres, et l'assaut que tentaient les Éburons échouait impuissant devant le retranchement du camp. Mais voici qu'Ambiorix fait savoir aux lieutenants de César « que ce même jour tous les quartiers des Romains » sont assaillis par tous les Gaulois, et que les légions » sont infailliblement perdues, à moins que les corps » divers n'abandonnent leurs postes séparés les uns des » autres et n'opèrent leur réunion. Sabinus a d'autant » plus sujet de se hâter, que les Germains, de leur côté, » ont passé le Rhin et s'avancent; et qu'enfin, lui, » Ambiorix, l'ami des Romains, il leur promet libre et » sûre retraite jusqu'au cantonnement le plus voisin, » lequel n'est qu'à deux jours de marche. » Il semblait que tout ne fût pas mensonge dans ce discours : comment croire à une attaque isolée de la part des Éburons, ce mince peuple, hier encore l'objet des faveurs de César (p. 58)? N'était-il pas vrai que les légions étaient loin espacées, que la difficulté de se rejoindre les mettait en sérieux péril au cas d'une attaque? Ne périraient-elles pas isolées les unes des autres, sous les coups de l'immense

point le subordonné de Sabinus. Mais, quoique lieutenant du proconsul, lui aussi, il était le plus jeune et de moindre autorité. Très-probablement, en cas de divergence d'opinion, il devait céder. C'est ce que l'on peut induire de l'ancienneté de services de Sabinus. Lorsqu'ils sont nommés ensemble, Sabinus ordinairement vient le premier (1, 22, 38. 5, 24, 26, 52. 6, 32. — V. cependant 6, 37). Enfin le récit de leur commun désastre l'atteste de même. Ajoutons qu'il est impossible d'admettre que César ait mis dans le même camp deux officiers de grade égal, sans avoir pourvu à l'hypothèse d'un dissentiment surgissant entre eux. Les cinq cohortes (5, 24) ne comptaient pas comme une légion (cf. 6, 32, 33), pas plus que les douze cohortes postées au pont du Rhin (6, 29, cf. 32, 33) : elles formaient des détachements pris dans les autres corps, et envoyés en renfort au quartier d'Aduatuca, voisin de la Germanie et plus exposé.

armée des insurgés? Mais la prudence et l'honneur commandaient indubitablement de rejeter une capitulation honteuse, et de se tenir fermes et fidèles à son poste. Dans le conseil de guerre, des voix nombreuses opinèrent en ce sens, notamment la voix influente d'Aurunculéius Cotta. Sabinus, néanmoins, se résolut à en passer par les termes offerts. Le lendemain, dès le matin, les Romains évacuent leur camp. Ils ont à peine marché un demi-mille [allem. = 4 lieue], qu'ils se voient entourés par les Éburons au fond d'une étroite vallée. Toute issue leur est fermée. Ils tentent de se frayer la route les armes à la main; mais les barbares se refusent au combat corps à corps, et du haut de leurs positions inexpugnables ils font pleuvoir une grêle de traits sur les légionnaires confusément entassés. Cependant Sabinus, qui perd la tête, va chercher auprès du traître le salut contre la trahison, et sollicite une entrevue avec Ambiorix qui l'accorde : à peine est-il en sa présence qu'on le désarme, lui et tous ses officiers, et qu'on le massacre aussitôt. Lui mort, les Éburons se jettent de tous les côtés sur les Romains épuisés, découragés : leurs rangs se rompent : la plupart périssent dans cette dernière attaque, et avec eux Cotta, déjà gravement blessé. Un petit nombre a pu fuir et rentrer dans le camp abandonné : durant la nuit ils se frappent eux-mêmes de leurs épées. La division de Sabinus était détruite tout entière ¹.

Le succès dépassait les espérances. L'exaltation fut irrésistible chez tous les patriotes, à ce point que les Romains ne pouvaient plus compter sur aucun des peuples de la Gaule, sauf les Éduens et les Rèmes, et que

Cicéron
est attaqué
à son tour.

¹ [L'hypothèse très-vraisemblable étant admise de l'emplacement de Tongres (*in mediis finibus Eburonum*), on trouve, précisément à deux milles romains, dans l'ouest, le vallon de *Lowaige*, qui répond parfaitement à la position décrite par César. Au nord-est, à trois milles, on trouve aussi une colline (*tumulus*), la colline de *Berg*, où Cicéron eut à soutenir, en 701, un combat malheureux contre les Germains. — V. l'émouvant récit de la catastrophe, dans *B. G.*, 5, 26-37, et *Hist. de C.*, II, pp. 202-208.]

la révolte faisait explosion sur les points les plus opposés. Les Éburons, tout d'abord, poursuivirent leur victoire. Renforcés par le contingent des Aduatuques, qui saisissaient avec joie l'occasion de se venger de César et du mal qu'il leur avait fait; renforcés aussi par les Ménapiens, tribu puissante et jusqu'alors invaincue, ils entrent chez les Nerviens. Ceux-ci se joignent à eux, et toute cette foule, accrue jusqu'au chiffre de 60,000 têtes, marche contre les cantonnements des Romains en pays nervien. Quintus Cicéron les commandait. La faiblesse de sa division le mettait en grand péril. Les assiégeants, profitant des leçons reçues, creusent des fossés, élèvent un *agger*, approchent des *tortues* ¹ et des tours mobiles, à l'instar des légionnaires, et lancent sur le camp et ses tentes couvertes de chaume des balles et des javelots incendiaires. Cicéron n'avait plus d'espoir qu'en César, posté pour l'hiver dans l'Amiennois, région peu éloignée et à portée de trois de ses légions; mais durant quelque temps, preuve caractéristique des dispositions hostiles des esprits, César n'eut avis ni du désastre de Sabinus, ni de la situation critique où se trouvait son lieutenant. Enfin un cavalier gaulois, expédié du camp de Cicéron, se glissa au travers des ennemis et parvint jusqu'à lui. Césaire le dégage. A peine il a reçu l'émouvante nouvelle, qu'il s'élançe avec deux faibles légions, 7,000 hommes en tout, plus 400 hommes à cheval. Si faible que soit ce corps, en apprenant que le proconsul arrive, les insurgés lèvent le siège. Il était temps : Cicéron n'avait pas un soldat sur dix qui ne fût blessé ².

¹ [*Testudo*. (V ce mot aux *Dict.* de Rich, trad. par M. Chéruel, et de Smith : sorte de hangar mobile, sous lequel se plaçaient les soldats avec les machines de siège (*testudo arietaria*).]

² [La défense énergique de *Quintus Cicéron*, près de Charleroy, selon l'*Hist. de César* (selon Gœsler, près de Namur; selon Rustow, près de Berlainmont : César n'a indiqué que le pays nervien, sans préciser), cette défense contraste de la façon la plus dramatique avec la faiblesse et l'impéritie qui avaient amené la destruction de Sabinus à Aduatua. — V. B. G., 5. 38-52. On étudiera avec intérêt le

Mais César, contre qui se tournaient les révoltés, les trompe, comme il l'a fait tant de fois, et toujours avec succès, sur le nombre de ses soldats : ils tentent l'assaut de son camp dans les conditions les plus défavorables, et se font battre. Chose extraordinaire, et qui montre bien le caractère national, un seul combat malheureux, ou plutôt, sans doute, la seule présence de César sur le théâtre de la guerre, a suffi pour que l'insurrection s'arrête : malgré sa victoire éclatante au début, malgré l'extension immense qu'elle a prise, elle suspend honteusement la lutte. Nerviens, Ménapiens, Aduatuques, Éburons, tous se retirent chacun de son côté. Les clans maritimes disparaissent, après avoir fait mine d'attaquer la légion qui hiverne en Bretagne ¹. Les Trévires, avec leur chef *Indutiomar*, l'instigateur principal de la révolte soudaine des Éburons, clients de sa puissante tribu, les Trévires avaient aussi pris les armes à la nouvelle de la victoire d'Aduatuca : ils avaient pénétré chez les Rèmes, et marchaient sur la légion cantonnée dans la contrée sous les ordres de Labiénus : comme tous les autres, ils s'arrêtent ². — César se décida, non sans peine, à remettre au printemps les mesures plus amples à prendre contre l'insurrection : exposer aux rigueurs de l'hiver de la Gaule du nord ses troupes rudement éprouvées eût été peu sage ; et d'ailleurs, il ne voulait reparaitre dans le pays ennemi qu'avec des forces imposantes accrues de trente cohortes nouvelles [trois légions] qu'il comptait lever à la place des quinze cohortes anéanties devant Aduatuca. Mais, pendant cet intervalle, ou mieux, pendant cette trêve, la révolte ne cessa pas de gagner au cœur du pays. Dans la Gaule centrale elle avait son siège chez les Carnutes et les Sénons leurs voisins [pays chartrain et sénonais].

mouvement hardi de César, qui dégage son lieutenant, et bat les révoltés (*B. G.*, *ibid.* 46 et s.) — *V. Hist. de César*, II, pp. 208-217.]

¹ [*B. G.*, 5. 53.]

² [*B. G.*, 5. 3, 4, 26, 53.]

Ceux-ci déjà ont chassé le roi que César leur a imposé [*Cavaritan*]. Au nord, les Trévires ne cessent pas d'appeler tous les transfuges gaulois et les Germains transrhénans à prendre part à la prochaine guerre de l'indépendance : ils ont réuni tout leur monde, et se préparent à rentrer à l'ouverture du printemps sur le territoire des Rèmes : Labiénus une fois enlevé, ils comptent faire leur jonction avec les insurgés de la Seine et de la Loire. On ne vit point les envoyés de ces trois peuples à l'assemblée générale convoquée par César dans la Gaule centrale ¹, et bientôt ils dénoncèrent de nouveau la guerre par une soudaine attaque, comme peu de mois avant l'avait fait une partie d'entre eux en se jetant sur les camps de Sabinus et de Cicéron. L'hiver tirait à sa fin. César se mit en route avec son armée augmentée de renforts ². Les efforts des Trévires en vue d'une concentration des armées de l'insurrection devaient échouer. Dans les pays qui s'agitaient tout se calma à l'apparition des Romains ; et quant aux peuples chez qui la révolte a déjà les armes à la main, ils auront à lutter isolés. Les premiers coups de César tombèrent sur les Nerviens ³. Après, vint le tour des Carnutes et des Sénons ⁴. Les Ménapiens eux-mêmes, les seuls qui n'eussent jamais fait leur soumission, sont attaqués de trois côtés à la fois : force leur est de renoncer à cette liberté qu'ils avaient si longtemps défendue ⁵. A ce moment, Labiénus préparait le même sort aux Trévires. Leur premier effort, pendant l'hiver, n'avait rien produit, les Germains établis dans leur voisinage leur ayant

L'insurrection
est écrasée.

¹ [Cette assemblée, fixée ailleurs d'abord, avait été transférée par César à Lutèce des Parisiens (*Luteciam Parisiorum*), (B. G., 6, 2). C'est la première fois qu'il est fait mention de la future grande cité.]

² [Pompée lui-même était venu à son aide : il était resté en Italie, et présida à l'envoi des renforts levés dans la Cisalpine, et assermentés militairement par lui, pour le compte de son collègue.

B. G., 6, 1.]

³ [B. G., 6, 3.]

⁴ [B. G., 6, 3, 4.]

⁵ [B. G., 6, 5, 6.]

refusé tout envoi de soldats auxiliaires, d'une part; et Indutiomar, de l'autre, l'âme du mouvement, ayant péri dans une escarmouche avec la cavalerie de Labiénus ¹. Malgré leurs pertes, ils persévérèrent; et à peu de temps de là, se montrèrent de nouveau avec toute leur armée : de plus, ils attendaient un renfort de Germains. Leurs racleurs cette fois avaient trouvé chez les peuples belliqueux de l'intérieur, notamment les Chattes, meilleur accueil que chez les riverains du Rhin. Labiénus fit mine de céder, et de battre précipitamment en retraite. Aussitôt, sans laisser à leurs auxiliaires le temps d'arriver, les Trévires de se jeter sur les Romains, malgré le désavantage des lieux ². Ils sont complètement battus. Quand les Germains paraissent, ils n'ont plus rien à faire que s'en retourner. Les Trévires, bon gré malgré, se soumettent, et la faction romaine qui a pour chef *Cingetorix*, le gendre d'Indutiomar, se remet à la tête des affaires ³. Après les succès de César sur les Ménapiens, après ceux de Labiénus sur les Trévires, toute l'armée romaine vient se concentrer dans le pays de ces derniers. Mais il faut ôter aux Germains l'envie de revenir, et s'il se peut, infliger à ces incommodes voisins une rude leçon. César passe une seconde fois le Rhin : toutefois les Chattes, fidèles à une tactique dont ils connaissent l'excellence, s'enfoncent, loin

¹ [B. G., 55-58. Il y avait eu plus qu'une escarmouche. Les Trévires attaquaient le camp de Labiénus depuis plusieurs jours. Labiénus fit, sur le soir, sortir toute sa cavalerie, et la lança sur les Gaulois qui s'éloignaient pour la nuit. Il avait donné ordre de poursuivre Indutiomar, de préférence, et de le tuer. Ce plan réussit, et on lui rapporta la tête du chef.]

² [Selon l'Empereur Napoléon III (II, pp. 200, n. 1), Labiénus avait ses quartiers d'hiver à *La Vacherie*, sur l'*Ourthe*, dans le *Luxembourg*. On y a trouvé les restes d'un camp. Ce serait également sur l'*Ourthe*, aux rives escarpées (*difficile transitu flumen riptique præruptis*), que le choc aurait eu lieu. A cela rien d'impossible, mais rien de certain non plus. Labiénus avait quitté son camp primitif. — Les uns désignent la *Sour* qui se jette dans la Moselle; les autres, la Moselle elle-même, sur la frontière du Luxembourg, et Gœler nomme l'*Alsette* (p. 184), qui passe au fond du ravin de la forteresse de Luxembourg.]

³ [B. G., 6, 7, 8.]

de la frontière, en des contrées inconnues (du côté du *Harz*, à ce qu'il semble). C'est là qu'ils se défendront. César alors retourne sur ses pas, et se contente de placer sur le fleuve une forte garnison, qui commandera les passages ¹.

César
tire vengeance
des Éburons.

Tous les peuples complices de l'insurrection avaient leur compte : restaient les Éburons, auteurs principaux du crime. César ne les oubliait pas. Du jour où il avait appris le désastre d'Aduatuca, il avait pris les vêtements de deuil, et juré de ne les quitter qu'après vengeance tirée de la mort de ses soldats perfidement assassinés en faisant à l'ennemi une loyale guerre. Les Éburons se tenaient dans leurs huttes, paralysés, indécis, assistant à la soumission de tous les clans, les uns après les autres : tout-à-coup la cavalerie romaine, quittant le pays des Trévires et traversant l'Ardenne, arriva sur leur territoire. Ils ne s'attendaient point encore à son attaque, si bien qu'il s'en fallut de peu qu'Ambiorix ne fût arrêté dans sa propre maison : les siens se sacrifièrent, et il gagna, à grande peine, la forêt voisine. Bientôt, derrière la cavalerie, dix légions envahirent le pays. Elles incitaient les peuplades environnantes à se jeter avec elles sur les Éburons, mis hors la loi, et à prendre leur part du pillage. Beaucoup répondirent à l'appel; et l'on vit même accourir de l'autre rive du Rhin une bande de hardis Sygambres, pour qui tout était même proie, Gaulois ou Romains. Un coup de main téméraire leur livra presque par surprise le camp d'Aduatuca. La punition des Éburons fut terrible.

¹ [Le passage du Rhin s'effectua un peu au-dessus du point choisi lors de la première expédition. Le pont fut pareillement construit en pilotis (*B. G.*, 6, 9). Les Germains s'étaient retirés dans la forêt *Bacenis, infinita magnitudine*. On la place d'ordinaire dans la *Thuringe*; selon Gœler (p. 188), le point où César s'est arrêté serait l'extrémité ouest de cette forêt, vers la *Werra*, non loin de *Meiningen*. Mais tout ici est conjectural. — *V. B. G.*, 5, 9, 10, 29, où César lui-même raconte rapidement les incidents de ses trois expéditions, chez les Nerviens, les Sénons et Carnutes, et les Ménaïens, et enfin ceux de la lutte de Labiénus contre les Trévires. — *V. Hist. de César*, II, pp. 224-231.]

Qu'ils allassent se cacher dans les bois et les marais, les chasseurs étaient partout, plus nombreux que le gibier. Beaucoup se donnèrent la mort, à l'exemple du vieux chef *Catwolic* : bien peu au contraire purent échapper à l'épée de l'ennemi ou à l'esclavage. Mais Ambiorix, celui que César poursuivait entre tous, ne tomba point dans ses mains : il passa le Rhin avec quatre cavaliers. Après l'exécution des Éburons, plus coupables que les autres, César fit aussi le procès aux hommes qui s'étaient compromis ailleurs.

Le temps de l'indulgence était passé. En vertu de la sentence dictée par le proconsul de Rome, les licteurs abattirent la tête d'*Accon*, l'un des principaux chevaliers carnutes (704) : les verges et la hache avaient leur jour. Toute opposition cessa : le calme régnait partout. César, suivant son habitude, passa les Alpes sur la fin de l'année : les affaires s'embrouillaient de plus en plus dans Rome : il y voulait voir de plus près durant l'hiver ¹.

Pourtant, il se trompait dans ses habiles calculs. Le feu couvait sous la cendre, loin d'être éteint. Quand la tête d'*Accon* roula, toute la noblesse des Gaules ressentit le coup. Les perspectives s'ouvraient plus favorables aux complots. Durant le précédent hiver l'insurrection n'était certainement tombée, que parce que le Romain en personne s'était montré sur le théâtre de la guerre. Aujourd'hui il était loin : la guerre civile, imminente en Italie, le retenait dans la Cispadane; et l'armée des Gaules,

58 av. J.-C.

Deuxième
insurrection.

¹ [César a ouvert une grande parenthèse au milieu du récit de la seconde expédition de Germanie. C'est là (*B. G.*, 6. 11-28), qu'il esquisse le tableau comparé des mœurs des Gaulois et des Germains, l'une des sources capitales de l'histoire, et dont M. Mommsen a grandement tiré profit dans toute la première partie de ce chapitre. — Puis il raconte (6. 29-43) la chasse donnée aux Éburons, l'échauffourée des Sygambres, l'attaque du camp dont il avait confié la garde à Q. Cicéron, cette fois imprudent et malhabile, et qui faillit recommencer, sur le même lieu, la tragédie de Sabinus et de Cotta, enfin la fuite d'Ambiorix, le procès d'*Accon* et son supplice, *more majorum*, la hache après les verges (8. 38). — L'historien de César a aussi résumé tous ces événements (II, p. 232-233).]

concentrée sur la haute Seine, était séparée de son chef redouté. Que la révolte fasse explosion dans la Gaule centrale, les légions seront rapidement enveloppées, l'inondation gagnera la province romaine laissée presque sans défense, tout cela bien avant que César reparaisse dans la Transalpine, à supposer même que les complications des affaires italiennes ne l'empêchent pas de tourner ses yeux vers les Gaules. — De tous les clans du centre, les conjurés arrivaient en foule : les Carnutes, frappés les premiers par le supplice d'Accon, s'offrirent aussi à marcher les premiers. Au jour fixé (hiver de 704-702), leurs deux chefs, *Gutruat* et *Conconnetodumn*, donnent à *Genabum* (Orléans) ¹ le signal de la révolte : les Romains qui se trouvent là sont mis à mort. Toute la grande terre des Celtes tressaille d'un immense ébranlement : partout les patriotes s'agitent. Mais la secousse devient irrésistible, quand les Arvernes, eux aussi, ont levé leurs boucliers. Ce peuple, jadis le principal de la Gaule méridionale sous la conduite de ses rois, riche encore, civilisé et puissant entre tous, après la guerre malheureuse de Bituit contre Rome (V, pp. 423-426) et la révolution qui renversa la monarchie, ce peuple, dis-je, et ses gouvernants avaient jusque-là fait preuve envers la République d'une imperturbable fidélité. Dans le grand conseil, la faction des patriotes y était encore en minorité : en vain ceux-ci tentèrent d'entraîner leur sénat à faire cause commune avec l'insurrection. Ils se tournèrent alors contre le sénat lui-même et contre la constitution. Cette constitution réformée l'avait mis à la place du roi (p. 24), au lendemain des victoires des Romains, et vraisemblablement par leur influence. Le chef de ces patriotes, *Vercingétorix*, l'un de ces nobles comme il s'en rencontrait

Les Carnutes.

68-62 av. J.-C.

Les Arvernes.

Vercingétorix.

¹ [« Tête de l'eau : » même nom que Genève. — On croit aujourd'hui, non sans sérieux fondements, que *Genabum* ou plutôt *Cenabum* (Κένναβον) était Gien, et non Orléans.]

² [« Chef des cent chefs! »]

souvent chez les Celtes, honoré presque à l'égal des rois dans le clan et hors du clan, brillant, brave et prudent tout ensemble, quitta soudain la capitale arverne, et soulevant les campagnes, hostiles aux oligarques imposés au pays autant qu'hostiles aux Romains, il les appela à la restauration de l'ancienne monarchie et à la guerre contre Rome. Les multitudes accoururent rétablir le trône de Luern et de Bituit; le rétablir, c'était en effet lever l'étendard de la guerre de l'indépendance. Jusque là l'unité avait manqué aux efforts de la nation, qui, voulant secouer le joug de l'étranger, s'était brisée contre un plus fort : cette unité, le nouveau roi surgissant de lui-même au milieu des Arvernes l'apportait enfin. Chez les Celtes continentaux, il allait jouer le rôle de Cassivellaun chez les Celtes insulaires; les masses entraînées sentaient qu'à cet homme et à lui seul était remis le salut de la Gaule. Des bouches de la Garonne aux bouches de la Seine court la flamme de l'insurrection; partout, chez tous les peuples Vercingétorix est accepté pour chef suprême. Quelques assemblées de clans font-elles des difficultés, la foule les contraint à donner les mains au mouvement; et encore de ces clans, le nombre est-il minime: comme chez les *Bituriges* [Berry], la résistance n'y est peut-être que pour l'apparence. — A l'est de la haute Loire, l'insurrection rencontrait un terrain moins favorable. Ici tout dépendait des Éduens qui se montraient incertains. La faction des patriotes était encore très-puissante chez eux; mais le vieil antagonisme contre l'hégémonie arverne y pesait aussi dans la balance, et faisait grand tort à la cause nationale. L'attitude des Éduens commandait celle des Séquanes, des Helvètes et de toute la Gaule orientale. On peut dire que leur défection eût été décisive contre Rome. Tout à coup, pendant que les insurgés travaillent à entraîner leurs voisins hésitants, et plus particulièrement ces mêmes Éduens; pendant que d'un autre côté, ils manœuvrent du côté de Narbonne et la menacent (un de leurs

La révolte
se propage.

César se montre.

Plan militaire
de l'insurrection.

chefs, l'audacieux *Lucter* a franchi déjà les frontières de la province, du côté du *Tarn*), voici que tout-à-coup, au cœur de l'hiver, à la grande surprise de tous, amis et ennemis, le proconcul romain apparaît dans la Transalpine. Vite il prend les mesures d'urgence pour couvrir la province; et il envoie une division chez les Arvernes par les Cévennes chargées de neige. Mais il ne peut rester là où il est: à toute minute, les Éduens, en passant à la ligue gauloise, peuvent le couper de ses légions campées dans les pays de Sens et de Langres. Il court sans bruit à *Vienna*, d'où, avec une mince escorte de cavaliers, il traverse le canton éduen et rejoint les siens. Les insurgés s'étaient mis en campagne sur de fausses espérances: la paix régnait en Italie, et César était de nouveau à la tête de son armée. Que faire? Par où commencer? S'en remettre à la décision des armes eût été folie, en de telles circonstances: déjà les armes avaient décidé sans appel. Autant valait lancer des pierres contre les rochers des Alpes, que de pousser encore sur les légions les bandes gauloises, rassemblées en masse, ou sacrifiées l'une après l'autre clan par clan. Vercingétorix renonça à attaquer les Romains de haute lutte. Il adopta le plan de guerre dont Cassivellaun avait fait l'œuvre de salut des Bretons insulaires. L'infanterie de César était invincible: mais sa cavalerie presque entièrement recrutée dans la noblesse gauloise, avait en quelque sorte fondu en face de l'insurrection. A l'insurrection, recrutée de même parmi les nobles, allait appartenir l'immense supériorité de l'arme: elle pouvait, sans que César y apportât de sérieux obstacles, faire le désert à droite et à gauche, brûler les villes et les villages, détruire les magasins, et menacer les approvisionnements et les communications de l'ennemi. Vercingétorix dirigea tous ses efforts de ce côté: augmentant sa cavalerie, et ses archers à pied, exercés selon la tactique d'alors à combattre au milieu des escadrons. Quant aux masses désordonnées des milices communes, qui ne

savaient que se gêner entre elles, il ne les renvoya pas : mais au lieu de les mener à l'ennemi, il voulut leur apprendre à se retrancher, à marcher en ordre, à manœuvrer : il leur enseignait que le soldat n'est point seulement fait pour se battre. Il demandait à l'ennemi les leçons et les exemples, adoptant le système des campements, ce grand secret de la tactique des Romains, par qui ceux-ci, en toute occasion, étaient supérieurs à leurs adversaires, et par qui la légion, aux avantages défensifs de la forteresse, réunissait les avantages offensifs de l'armée d'attaque¹. Mais tous ces moyens, s'ils avaient pu réussir dans l'île de Bretagne, aux villes clairement parsemées, à la population rude, énergique, et concentrée sous une seule main, n'étaient-ils point un remède intolérable pour les riches pays des bords de la Loire et leurs habitants amollis, à l'état d'éparpillement politique? Vercingétorix obtint du moins qu'on n'essayerait plus de défendre toutes les villes, ce qui était leur perte. On convint de les détruire avant que l'ennemi se montrât devant leurs murs, si elles n'étaient point susceptibles de tenir : quant aux places solides, au contraire, toute l'armée les devait défendre. En cela le roi arverne faisait tout ce qu'il pouvait faire, enchaînant à la cause de la patrie les lâches et les retardataires par son inflexible sévérité, les cupides par ses largesses, ses adversaires déclarés par la contrainte ; usant de force ou de ruse et attisant le patriotisme jusque dans les rebuts des hautes et basses classes.

Avant que l'hiver ait pris fin, il se jette sur le territoire éduen, où César avait établi les Boïes (p. 47) : comme ils étaient les seuls alliés sûrs de Rome, il importait de les

Terrain
de la guerre.

¹ Ceci n'était possible, à vrai dire, que tant que les armes offensives étaient l'épée et la pique. Dans le système moderne, ainsi que Napoléon I^{er} l'a excellemment démontré, la tactique romaine n'est plus applicable : avec nos armes offensives à effet prolongé, l'ordre mince et déployé est préférable à l'ordre massé et profond. C'était le contraire au temps de César. [V. *Précis des guerres de César*, 5, §. Le passage est tout entier cité *Hist. de C. II*, p. 221-223.]

détruire avant l'arrivée du proconsul. A cette nouvelle, le Romain, laissant ses bagages et deux légions dans les quartiers d'hiver d'*Agedincum* (*Sens*), prend sans délai son parti : il marchera contre l'insurrection avant l'heure qu'il avait marquée. Pour parer au grave désavantage du manque de cavalerie et d'infanterie légère, il fait venir un à un tous les mercenaires germains qu'il peut enrôler : au lieu de leurs petits et peu solides animaux, il les monte sur des chevaux d'Italie et d'Espagne, tantôt achetés, tantôt enlevés par voie de réquisition à ses propres officiers. En route, il livre au pillage et à l'incendie la cité principale des Carnutes, *Cenabum*, qui a donné le signal de la défection, puis il franchit la Loire et entre chez les Bituriges. Les plans de guerre du chef gaulois subissaient leur première épreuve. Par son ordre, en un même jour, plus de vingt villes ou bourgs bituriges sont réduits en cendre : pareil sort attend les clans voisins, aussitôt que les éclaireurs ou les fourrageurs romains y mettront le pied. Il entrait dans les projets de Vercingétorix de détruire aussi la riche et forte place d'*Avaricum* (*Bourges*), la capitale même des Bituriges. Mais dans le conseil de guerre, la majorité se prit de pitié pour ses magistrats qui demandaient grâce à genoux : on se décide à défendre la ville à outrance, et la guerre se concentre autour de ses murs. Vercingétorix avait posté son monde, au milieu des marais voisins, sur un point inaccessible, où, sans même faire usage de sa cavalerie, il pensait n'avoir rien à craindre de l'ennemi. La cavalerie, d'ailleurs, couvrait les routes et les interceptait. La ville était bien fortifiée, et devant ses murs, entre elle et l'armée, la communication restait libre. La position de César était difficile. Il tenta, mais en vain, d'exciter l'infanterie gauloise à lui livrer bataille : elle ne bougea pas de son fort. Si bravement que ses soldats fissent leur devoir, au fossé, à l'*agger*, les gens d'*Avaricum* rivalisaient avec eux de courage et de génie inventif : un jour

César devant
Avaricum.

peu s'en fallut qu'ils ne brûlassent tout le matériel de siège. A chaque heure les embarras allaient croissant. Comment nourrir une armée de près de 60,000 hommes dans un pays ravagé au loin, battu par des escadrons de cavalerie en force? Les minces vivres fournis par les Boies s'étaient vite épuisés : ceux promis par les Éduens n'arrivaient pas : plus de blé au camp : le soldat en était réduit aux rations de viande, apportées de loin. Cependant, la ville, bien qu'héroïquement défendue, ne pouvait plus longtemps tenir. Il était possible encore d'en retirer les troupes dans le silence de la nuit, et de la détruire avant que l'ennemi l'occupât. Vercingétorix fait ses préparatifs en conséquence. Mais aux cris des femmes et des enfants qu'on abandonne, les Romains prennent l'éveil : la retraite n'est plus possible. Le lendemain, jour de brouillard et de pluie, les légionnaires escaladent le mur, et enlèvent la place. Irrités de sa résistance opiniâtre, ils n'épargnent ni le sexe ni l'âge. Ils se jettent en affamés sur les vivres amoncelés par les Gaulois¹. La prise d'Avaricum (printemps de 702) était un premier succès remporté sur la révolte. L'expérience des dernières années donnait à penser à César que les insurgés vaincus allaient se dissoudre, et qu'il n'aurait plus bientôt qu'à les battre en détail. Il se fait voir avec toute son armée dans le pays des Éduens, et par cette démonstration

Prise
d'Avaricum.

52 av. J.-C.

¹ [Ici se termine la première partie de la campagne de 702. Elle a occupé les derniers temps de l'hiver. Les chercheurs qui se plaisent aux détails d'archéologie militaire ou de topographie, devront lire les admirables pages de César (7. 1-32), et l'intelligent récit de l'*Hist. de C.* (II, pp. 240-264). La route suivie par César, le passage des Cévennes, la Gaule traversée de Vienne à Sens, le retour offensif sur *Gorgobina* des Boies, que l'empereur Napoléon III fixe avec raison, ce nous semble, au *Bec d'Allier*, entre les deux rivières (p. 247, à la note), la prise de *Vellaunodunum* (*B. G.*, 7, 11), probablement *Triguère*, et non *Château-Landon*, comme on l'a voulu jusqu'ici, de *Cenabum* (qui est décidément *Gien*, p. 249 en note), et de *Noviodunum* (probablement *Sancerre*, et non *Nohant-en-Gout*, ou *Nouan-le-Fuselier*, p. 252 en note) : enfin tous les incidents du siège d'Avaricum, y sont retracés de la façon à la fois la plus exacte et la plus satisfaisante.]

52.

César divise son armée.

imposante, comprimant l'agitation de la faction des patriotes, les contraint à se tenir tranquilles, pour le moment. Il divise alors ses troupes : renvoie Labiénus à Agedincum, avec mission de rallier la division qui y a été laissée. Avec ses quatre légions, Labiénus tiendra tête au mouvement, dans la région des Carnutes et des Sénons, cette fois encore soulevés les premiers. Quant à César, avec les six autres légions qui lui restent, il se retournera du côté du sud, et ira porter la guerre dans les montagnes des Arvernes, là où Vercingétorix est, à proprement parler, chez lui.

Labiénus devant Lutèce.

Labiénus quitte donc Agedincum, et descend la rive gauche de la Seine, pour se rendre maître de Lutèce des Parisiens, bâtie dans une île au milieu du fleuve. Posté là comme en un fort, au cœur du pays ennemi, il lui sera facile d'écraser la rébellion. Mais voici qu'au-dessous de *Melodunum* (*Melun*) la route lui est barrée par l'armée gauloise, sous les ordres du vieux *Camulogène*, et retranchée au milieu d'impénétrables marais. Aussitôt le lieutenant de revenir sur ses pas : il franchit la Seine à la hauteur de Melun, et atteint sans obstacle Lutèce par la route de la rive droite. *Camulogène* venait de la brûler : il a de même rompu les ponts qui joignaient l'île au bord méridional du fleuve : et il se cantonne en face du Romain, qui ne peut ni le forcer à se battre, ni repasser l'eau sous les yeux des insurgés¹.

César devant Gergovie.

Pendant ce temps les légions de César remontaient l'*Elaver* (*Allier*), et pénétraient en Arvernie. Vercingétorix fit tout son possible pour l'empêcher de se porter sur la rive gauche : mais le proconsul le trompa par une ruse de guerre : à peu de jours de là il était devant *Gergovie*, la capitale du pays². Mais déjà, et sans nul doute, au

¹ Labiénus, arrêté par les marais de l'Essonne, avait passé la Seine, à Melodun même, en s'emparant de l'île où cette ville était bâtie (*B. G.*, 7. 34, 47, 48. *Hist. de G.*, II, pp. 285 et 286).

² On place Gergovie sur une montagne à une lieue au sud de

moment même où il campait en face de César sur l'Allier, Vercingétorix avait fait amasser de vastes approvisionnements dans la place. Celle-ci occupait le sommet d'une montagne haute et escarpée : devant les murs, une seconde muraille de pierre défendait le camp préparé pour l'armée gauloise. Profitant de l'avance qu'il avait sur les Romains, le roi gaulois arriva le premier à Gergovie; et là, se postant sous la ville, il attendit l'attaque dans ses lignes. César ne pouvait songer ni à un siège régulier, ni même à un blocus suffisant : son armée n'était point assez nombreuse. Il planta son camp dans la plaine au-dessous des hauteurs que Vercingétorix occupait; et pendant quelque temps, l'ennemi ne bougeant pas, il dut aussi se tenir inactif. C'était une victoire pour l'insurrection que d'avoir tout à coup arrêté, et sur la Seine et sur l'Allier, la marche triomphale de l'armée de César. Ce temps d'arrêt eut ses conséquences immédiates, équivalant presque à une défaite. On a vu que les Éduens s'étaient montrés chancelants d'abord : voici qu'ils menacent sérieusement de passer au parti patriote. Déjà sur sa route, le corps auxiliaire que César se faisait envoyer à Gergovie, entraîné par ses officiers, s'était prononcé pour l'insurrection : déjà dans le pays éduen même on s'était jeté sur les résidents romains, pour les piller et les tuer. César avait dû quitter le siège avec les deux tiers de son armée, marcher sur la division éduenne, et tombant comme la foudre devant elle, la ramener, tout au moins, à l'obéissance apparente : mince succès, et soumission fausse,

Vercingétorix
est bloqué.

Les Éduens
menacent.

Nemetum (le Clermont-Ferrand actuel), qui fut plus tard la capitale des Arvernes. Cette montagne porte encore le nom de *Gergoie* : les fouilles faites y ont mis au jour les restes d'une grossière muraille fortifiée. Le nom, qui s'est perpétué jusqu'au x^e siècle, ne laisse pas de doute sur l'exactitude de la désignation locale. Cette désignation, en même temps qu'elle concorde avec toutes les données fournies par César, se fortifie encore par le rang de capitale, que César attribue implicitement à la ville (7, 4). Il faut d'ailleurs admettre, qu'après la défaite des Gaulois, les Arvernes ont dû émigrer de Gergovie dans l'*oppidum* de *Nemetum*, bien moins fort par sa position.

chèrement achetés d'ailleurs par le danger que coururent les deux légions laissées devant Gergovie! Vercingétorix en effet, saisissant hardiment et promptement l'occasion du départ de César, s'était jeté sur son camp : il s'en fallut d'un cheveu qu'il ne l'emportât d'assaut. Seule l'incomparable rapidité de César, revenu en force, sauva l'armée d'un second désastre d'Aduatua. Les Éduens donnaient maintenant de bonnes paroles : mais il était à prévoir que si le blocus se prolongeait sans résultat, ils iraient ouvertement à l'ennemi, et par ce mouvement forceraient César à lever le siège. Leur défection interrompant les communications avec Labiénus, ce dernier surtout, isolé, posté au loin, allait courir de grands dangers. César ne voulut à aucun prix laisser aller les choses à cette extrémité, et quelque pénible, quelque périlleuse pour lui aussi que fût sa décision, il n'hésita pas à abandonner une expédition infructueusement tentée; et puisqu'il le fallait faire tôt ou tard, à l'abandonner de suite. Entrer sans délai chez les Éduens, les empêcher, coûte que coûte, de se jeter dans la révolte, là était la chose urgente. Mais une telle retraite n'allait pas à la fougue de son tempérament, à sa confiance en lui-même : il voulut essayer un dernier effort. Peut-être qu'un succès éclatant le tirerait d'embarras. Pendant que tous les défenseurs de Gergovie s'élancent du côté où l'assaut semble se préparer, le proconsul croit saisir le moment opportun d'une attaque sur un autre point, d'accès plus difficile, mais laissé dégarni par les Gaulois. De fait, les colonnes romaines franchirent le mur du camp, et en occupèrent les quartiers les plus proches. Mais déjà l'alarme était donnée, et l'ennemi se mentrant à courte distance, César jugea prudent de ne point tenter un second assaut contre le corps de place. Il fit sonner la retraite. Les légions s'étaient trop avancées, dans l'emportement de leur facile victoire : elles ne l'entendirent pas ou ne voulurent pas l'entendre, et se lancèrent comme

César battu
sous Gergovie.

un torrent contre la muraille d'enceinte : quelques soldats même pénétrèrent dans la ville. Là, ils se heurtèrent à des masses profondes, grossissant à chaque minute : les plus téméraires tombent : les colonnes s'arrêtent : en vain les centurions, les légionnaires se sacrifient et luttent héroïquement, les assaillants sont repoussés du mur avec perte et chassés du haut en bas de la montagne. Les troupes apostées par César dans la plaine les recueillent et empêchent un plus grand malheur. On avait espéré surprendre Gergovie; l'espoir s'était changé en défaite. Les blessés, les morts étaient nombreux (on comptait 700 soldats tombés et parmi eux 46 centurions) ¹.

¹ Pour les détails du siège de Gergovie, et la tentative de défection des Éduens, voir le récit émouvant de César (*B. G.*, 7. 35-52). Le résumé qu'en donne M. Mommsen suffira sans doute au lecteur non militaire : pourtant nous signalerons avec insistance les recherches et les développements donnés à ce second acte de la grande campagne de 702, par l'empereur Napoléon III (*Hist. de César*, II, pp. 264-282). La topographie de Gergovie (*V. supra*, p. 88, note 2) a été éclairée par les fouilles et les études intelligentes et heureuses de M. le commandant *Stoffel*, envoyé exprès sur les lieux, que l'empereur a lui-même visités. On a retrouvé le grand camp de César à l'est de Gergovie, dans la plaine, au nord du ruisseau de l'*Auson* : on a retrouvé le petit camp sur la *Roche-Blanche*, au-dessous et en avant du flanc méridional du *Haut-Plateau de Gergovie* (*Erat e regione oppidi collis sub ipsis radicibus montis egregie munitus* (7, 36). Ce petit camp se reliait au grand par un double fossé et un chemin couvert (*fossamque duplicem duodenum pedum a majoribus castris ad minora perduxit* (7, *ibid.*). — Enfin on a reconnu au col des *Gouttes*, qui relie à l'ouest le massif de Gergovie aux hauteurs de *Risolles*, le point précis où les assiégés crurent que César se porterait en force, et où il ne fit qu'une fausse attaque. (*dorsum ejus jugi prope æquum, qua esset aditus ad alteram partem oppidi...* etc. (7, 44) pendant qu'il tentait directement l'assaut par les rampes escarpées du sud et du sud-est, entre la *Roche-Blanche* et le front abandonné un instant par les Gaulois, ces derniers se portant vers l'ouest, à l'autre extrémité du plateau, où César les menaçait par sa fausse attaque. — Nous ne disons rien de toute la partie du récit qui a trait aux Éduens : mais il est clair qu'après son échec, qu'il dissimule de son mieux, César ne pouvait pas ne pas lever le siège, pour aller les comprimer, et aussi pour opérer, coûte que coûte, sa jonction avec Labiénus. — Il avait lui-même couru des dangers au moment où ses troupes ramenées des hauteurs étaient poursuivies par Vercingétorix. Selon Servius (*ad Æneid.* 743), il aurait été prisonnier un instant; et selon Plutarque, les Arvernes auraient suspendu son épée, prise sur lui ou perdue au fort de la mêlée, dans un de leurs temples. — L'attaque malheureuse de Gergovie rappelle sous certains rapports les épisodes de la bataille de Laon, des 9 et 10 mars 1814.]

Mais dans l'échec subi, une telle perte formait encore la moindre part.

L'insurrection recommence.

Couronné du nimbe de la victoire, César avait eu dans les Gaules l'irrésistible prépondérance : son auréole aujourd'hui pâlissait. La lutte devant Avaricum, les efforts infructueux des Romains pour contraindre Vercingétorix à une bataille, la défense opiniâtre de la ville, sa prise d'assaut presque due au hasard, tous ces événements ne portaient plus le cachet des exploits des premières guerres gauloises : les Celtes y avaient gagné, bien plutôt que perdu, la confiance en eux-mêmes et en leur chef. Leur système nouveau de résistance derrière un camp retranché, sous la protection d'une forteresse, avait pour lui la sanction de l'expérience : à Lutèce, comme à Gergovie, il avait réussi. Et puis, cette défaite récente, la première qu'ils eussent jamais infligée à César, venait achever leurs succès : elle fut comme le signal d'une seconde explosion de la révolte. Les Éduens, rompant décidément avec le Proconsul, entrèrent en rapport avec Vercingétorix. Leur contingent, qui marchait avec les légions, fit défection et, profitant de l'occasion, enleva, à Noviodunum (sur la Loire) ¹, les dépôts de l'armée de César, c'est-à-dire sa caisse, ses magasins, une multitude de chevaux de remonte et tous les otages qu'il y tenait renfermés. Au même moment, et ce n'était point l'événement le moins grave, les Belges, jusque-là restés en dehors du mouvement, entraînés par les nouvelles qui leur arrivent, s'agitent à leur tour. Le puissant clan des Bellovaques se met en marche afin de prendre en queue Labiénus, occupé devant Lutèce à repousser l'attaque des peuples de cette région de la Gaule centrale. De tous côtés on arme : partout gagne l'enivrement patriotique, à ce point que les partisans les plus fermes et les plus favorisés de Rome se tournent contre elle. Témoin le roi des Atrébates, *Comm,*

Les Éduens soulevés.

Les Belges soulevés.

¹ [Il s'agit ici du Noviodunum des Éduens (Nevers)].

enrichi pourtant, lui et les siens, de grands privilèges à raison de ses services passés, et doté par César de l'hégémonie sur les Morins. L'insurrection étend ses fils jusqu'au milieu de la vieille province : on espère, et non sans fondement peut-être, mettre l'épée à la main aux Allobroges eux-mêmes. A l'exception des Rèmes et des peuples qui relèvent d'eux, Suessions, Lenques et Lingons, chez qui les tendances *particularistes* ne laissent point prise à l'enthousiasme commun, pour la première et pour la dernière fois, la race celtique tout entière, des Pyrénées au Rhin, se levait en armes pour sa liberté et sa nationalité. Chose remarquable aussi, les peuples de souche germane, toujours au premier rang dans les guerres antérieures, se tiennent aujourd'hui à l'écart : les Trévires et, à ce que l'on croit, les Ménapiens, occupés qu'ils étaient à batailler contre les autres Germains, ne prirent point activement part au mouvement belliqueux des Gaulois.

Ce fut une heure solennelle que celle où César, au lendemain de la retraite de Gergovie et du désastre du quartier général de Noviodunum, réunit son conseil de guerre pour aviser aux mesures urgentes. Beaucoup opinèrent pour l'évacuation totale par les Cévennes : il fallait, disaient-ils, rentrer dans la province, désormais ouverte de tous côtés à l'insurrection, et à qui faisaient besoin les légions envoyées après tout pour la défendre. César rejeta cette lâche stratégie conforme peut-être aux instructions sénatoriales et aux conseils d'une responsabilité timorée : elle ne se justifiait en rien par la situation des choses. Le Proconsul se contenta d'appeler sous les armes toutes les milices des Romains habitant la province : à elles de garder, de leur mieux, leur frontière. Pour lui, il choisit la route opposée et, se dirigeant sur Agedincum à marches forcées, il ordonna à Labiénus de l'y venir rejoindre, aussi en toute hâte. Les Gaulois, naturellement, voulurent empêcher la concentration des légions. Labiénus pouvait passer la Marne en quelques marches, remonter la rive

Plan de César.

Jonction
de César
et de Labiénus.

Bataille
sous Lutèce.

droite de la Seine et atteindre Agedincum où il avait ses réserves et ses bagages, mais c'eût été là donner aux Gaulois, pour la seconde fois, le spectacle d'une armée romaine battant en retraite. Donc, au lieu de franchir la Marne, il aima mieux traverser la Seine sous les yeux de l'ennemi, surpris par une feinte, et lui livrer le combat sur la rive gauche du fleuve. Il fut victorieux : les Gaulois perdirent beaucoup de monde, leur chef, le vieux Camulogène, entre autres, resta sur le terrain. Ailleurs, les insurgés n'étaient pas plus heureux : loin d'arrêter César sur la Loire, celui-ci ne leur avait pas laissé le temps de se réunir et, ne trouvant sur le fleuve que les milices éduennes, il les avait défaites et dispersées sans peine. Bientôt les deux armées opéraient heureusement leur jonction ¹.

Pendant ce temps, les insurgés avaient délibéré à Bibracte, près d'Autun, capitale des Éduens, sur les intérêts et la conduite de la guerre. Vercingétorix y fut encore l'âme de l'assemblée : sa victoire de Gergovie l'avait fait l'idole de la nation. Mais l'égoïsme séparatiste luttait encore : et l'on vit les Éduens dans ce duel à mort où se précipitaient les Gaules, mettre en avant leurs vieilles prétentions à l'hégémonie, et proposer, en pleine assemblée, à la place du héros arverne, l'un des leurs comme général. Les représentants de la nation s'y refusèrent, et en même temps qu'ils confirmaient Vercingétorix dans le commandement suprême, ils adoptaient sans y rien changer son plan de guerre. C'était toujours le système pratiqué devant Avaricum et à Gergovie. La clef des nouvelles positions gauloises était *Alesia*, *oppidum* des *Mandubiens* (auj. *Alise Sainte-Reine*, non loin de *Semur*,

¹ [Sur la bataille livrée en aval de Paris, *B. G.* 7. 59-62 : et *Hist. de César*, II, pp. 287-290. Le passage de la Seine a dû s'effectuer à la hauteur du *Point-du-Jour*, à quatre milles pas en aval de l'île de la *Cité* (*quatuor milia passuum secundo flumine*), et la bataille se livrer dans la plaine de *Grenelle*. — Sur la marche de César et sur le passage de la Loire, *B. G.* 7, 56. — *H. de C.*, II, p. 284.]

département de la Côte-d'Or¹). Sous ses murs un grand camp retranché avait été construit. D'immenses approvisionnements y attendaient l'armée de Gergovie, dont la cavalerie, par l'ordre exprès de l'Assemblée nationale comptait actuellement 45,000 hommes montés. César, avec toutes ses forces concentrées dans sa main à Agedincum, avait pris la direction de *Vesontio* (*Besançon*). Il voulait se rapprocher de la vieille province, qu'effrayaient les incursions de l'ennemi, et la défendre contre ses dévastations. Déjà, en effet, des bandes s'étaient montrées chez les *Helviens*, au sud des monts Cévennes². Alesia se trouvait presque sur la route des Romains : ils vinrent donner contre la cavalerie de Vercingétorix, la seule arme d'attaque avec laquelle il pût opérer. Mais au grand étonnement de tous, les escadrons gaulois se laissèrent battre par ceux de l'ennemi qu'appuyait une réserve de fantassins légionnaires³. Vercingétorix aussitôt courut s'enfermer dans Alesia : César, à moins de renoncer absolument à l'offensive, se voyait obligé, pour la troisième fois dans le

Bataille
de cavalerie.

¹ [C'est avec raison, selon moi, que tous ceux qui ont mûrement étudié la question rejettent l'emplacement, dans ces derniers temps vivement prôné, de la localité d'*Alaise*, au sud de Besançon. — V. *infra*, p. 97.]

² [Les Helviens menacés par les *Gabales* et autres peuples du nord des Cévennes, prirent les devants : mais ils furent battus et perdirent leur roi *Donnotaur* (*B. G.* 7, 65)].

³ [La certitude, aujourd'hui acquise de l'emplacement d'Alesia, assure toute vraisemblance à la détermination topographique du champ de la bataille de cavalerie, à laquelle César n'a d'ailleurs consacré que quelques lignes (*B. G.* 7, 66, 67) d'une exacte précision. Ce serait sur la route actuelle de Langres à Dijon, au point où la *Vingeanne* la traverse, en avant de *Thil-Châtel*, et à deux ou trois myriamètres au sud de Langres, que Romains et Gaulois se seraient rencontrés. Le terrain se prête parfaitement à la description de César; et les fouilles faites dans plusieurs *tumuli* aux alentours, attestent une lutte de cavalerie (nombreux fers à cheval trouvés dans les terres), où bon nombre de Gaulois portant bracelets, anneaux de bronze, etc., ont dû succomber. On constate aussi par la direction des *tumuli* que ces combattants se sont portés de l'est à l'ouest, les Gaulois ayant fui vers Alesia (V. au surplus l'*Hist. de César*, II, pp. 292-298). — Encouragé par son succès, César veut en finir avec l'ennemi, et changeant de route, il va l'assiéger dans sa forteresse].

Siège d'Alesia.

cours de cette même campagne, avec son armée bien plus faible quant au nombre, d'aller chercher l'armée de son adversaire, retranchée avec son innombrable cavalerie, sous les murs d'une vaste citadelle pleine de troupes et d'approvisionnements : mais tandis qu'ailleurs les Gaulois n'avaient eu affaire qu'à une partie des légions romaines, aujourd'hui toutes les forces de César sont réunies devant la ville ; et Vercingétorix ne pourra plus, comme naguère à Avaricum et à Gergovie, mettre à la fois son infanterie sous la protection du corps de place, et tenant ses communications libres au dehors à l'aide de ses rapides escadrons, intercepter celles de l'assiégeant. Les cavaliers gaulois, découragés déjà par une première défaite, ne tenaient plus en face des Germains de César, qu'ils avaient tant méprisés. La circonvallation romaine enveloppa dans ses lignes de 4 milles [allem. = 8 lieues] d'étendue la forteresse et le camp appuyé sur elle. Vercingétorix avait compté se battre sous ses murs : il n'avait pas cru qu'il y serait lui-même assiégé : en cas d'investissement, les vivres emmagasinés dans Alesia, si immenses qu'ils fussent, ne pouvaient plus suffire. N'avait-il pas à nourrir et son armée, 80,000 environ en infanterie, 45,000 hommes en cavalerie, et la population nombreuse abritée dans la ville ? Il comprit aussitôt que son plan de guerre serait cette fois la ruine, à moins que toute la nation, accourant à lui, ne délivrât son général pour ainsi dire captif. Un mois au plus se passa, pendant lequel se fermait sur lui la ligne d'investissement : pendant ce temps il pût faire vivre son monde : mais au dernier moment, le passage restant ouvert encore pour les hommes à cheval, il les lança tous dehors, et les dépêcha aux principaux de la nation, demandant la levée en masse, et l'envoi d'une armée de secours. Quant à lui, se tenant pour responsable du plan de guerre qu'il avait imaginé et qui tournait contre sa patrie, il demeura à Alesia, voulant partager le sort des siens dans la bonne et la mauvaise fortune. Cependant César se préparait active-

ment à jouer son rôle d'assiégeant et d'assiégé. Il s'entoura au dehors d'une seconde ligne de circonvallation défensive, et se munit d'approvisionnements pour un long temps. Les jours s'écoulaient : déjà dans la ville, il ne restait plus un sac de blé : déjà les assiégés avaient fait sortir tous les habitants impropres aux armes, qui, repoussés impitoyablement par les leurs et par les Romains, mouraient en foule et d'une mort misérable entre les lignes et la forteresse. Tout à coup, à la dernière heure se montrent à perte de vue, en arrière de César, les colonnes d'une innombrable armée celtique et belge : 250,000 hommes de pied, 8,000 cavaliers accourent à l'aide de Vercingétorix. Du canal de Bretagne aux Cévennes, tous les peuples ont fait un immense effort. Ils veulent à tout prix sauver l'élite des patriotes et leur général. Seuls, les Bellovaques ont répondu qu'ils entendaient combattre les Romains, mais seulement sur leur propre frontière. Un premier assaut échoue, donné aux doubles lignes de César et par les assiégés et par les bataillons de secours. Il se renouvelle après un jour de repos : cette fois, les Gaulois, choisissant mieux le point d'attaque, se sont jetés des hauteurs voisines sur la contrevallation en cet endroit dominée et courant à mi-côte. Ils comblent les fossés : ils précipitent les Romains de l'*agger*. C'est alors que Labiénus, envoyé par César, ramasse en toute hâte les cohortes qu'il trouve sous sa main, et se jette sur l'ennemi avec quatre légions. Une lutte désespérée, corps à corps, s'engage sous les yeux de César, qui arrive de sa personne à l'instant le plus critique : puis ses cavaliers galopant derrière lui tournent les Gaulois, les prennent à dos dans leur déroute, et achèvent la journée. La victoire était grande ! Plus que cela, c'en était fait d'Alésia : c'en était fait de toute la nation gauloise ¹ ! L'armée de secours a perdu cœur : elle

Arrivée
de l'armée
de secours.

Combats
sous Alésia.

¹ [Le problème relatif à Alise a, de nos jours encore, été maintes fois agité (p. 95, note 1). Inutile de raconter ici les vicissitudes de la lutte érudite entre *Alise Ste-Reine* et *Alaise*, près *Quingey (Doubs)*.

se disperse aussitôt, et les clans divers rentrent chez eux. Vercingétorix aurait sans doute pu fuir : il pouvait se

Depuis longtemps les conclusions des savants et des antiquaires n'hésitaient plus. (v. notamment *Etie de Beaumont : Descrip. géologique de la France*, t. 1; A Thierry, *Histoire des Gaulois*, III, pp. 160; et l'étude savante et concluante de M. le duc d'Aumale). — On pense bien que l'attention toute spéciale de l'auteur de l'*Histoire de César* s'est portée de ce côté. D'immenses recherches, faites sous la direction de l'Empereur Napoléon III, ne laissent plus, à mon sens, matière à un doute, et je tiens le problème pour définitivement résolu. Le haut plateau d'Alise répond exactement à la description de César : au sud et au nord, ses escarpements descendent dans les vallons de l'Oze et de l'Ozerain (*collis radices duo duobus ex partibus flumina subluabant*). En avant, à l'ouest, se rencontre la plaine des Laumes, où le chemin de fer de Paris-Lyon a une station, et d'où l'on aperçoit la sommité que recouvrit jadis l'*oppidum* : cette plaine a bien les dimensions indiquées par les *Commentaires* (*planities circiter milia passuum tria*). Le plateau principal, isolé, est entouré au delà des deux rivières par un amphithéâtre de collines de pareille hauteur (de 120 à 140 m.; *reliquis ex omniaibus partibus colles mediocri interjecto spatio pari altitudinis fastigio oppidum cingebant*. B. G. 7, 69). Nous ne poursuivons pas plus loin les détails topographiques : disons seulement que les fouilles ont mis à jour les traces manifestes du camp gaulois, sous les murs de la place à l'Orient de la hauteur (B. G. 7, 69), et la grande ligne d'investissement, construite par César, munie de ses 23 redoutes courant sur les collines voisines, et flanquée des quatre camps d'infanterie (2 existent encore sur la montagne de Flavigny : on en trouve un sur celle de Bussy au nord, et un autre sous le mont Réa : ici, la ligne n'avait pu monter plus haut sans trop s'étendre (*propter magnitudinem circuitus... pæne iniquo loco et leniter declivi castra fecerunt* (B. G. 7, 83). C'est le camp sur lequel se porta la dernière attaque de l'armée de secours. Cinq des 23 redoutes existent encore, très-visibles). — Le fossé de 20 pieds a été aussi retrouvé à 400 pas en avant des lignes (B. G. 7, 72) de contrevallation et de circonvallation : il en est de même des deux fossés dont celui qui regardait la place était rempli par l'eau de l'Ozerain; enfin on a compté en avant des lignes plus de cinquante trous de loup (*scrobes* (B. G. 7, 73), « dont quelques-uns, creusés dans le roc, semblent faits d'hier. » (*Hist. de César*, II, p. 322). Ce n'est pas tout. On voit aujourd'hui au Musée de Saint-Germain, une multitude d'objets attestant une lutte acharnée, tous extraits des fouilles : médailles gauloises (dont une de Vercingétorix, une autre de Cambii (Camulogène l'Aulerque), une autre de Tasgetius (Tasgetius le Carnute), plusieurs de Dubnorex (Dumnorix l'Éduen) : médailles romaines, n'allant pas au delà de l'an 700, mais qui toujours portent un millésime antérieur : pointes de flèches, débris de boucliers, boulets de pierre, meules de granit : armes de toute nature, épées gauloises, pilums romains, colliers, fibules, etc., etc. Enfin, un magnifique vase d'argent de travail grec a été tiré du fossé de circonvallation, dans la plaine des Laumes. — Sur tous ces détails et sur les incidents du siège, il faut absolument lire l'*Hist. de Cés. II*. pp. 298-323; et B. G. 7, 68-89. — V. surtout le catalogue des monnaies romaines et gauloises trouvées à Alise Ste-Reine. *Hist. de C. II. Appendice C*. pp. 557-561.]

sauver par le remède extrême que tout homme libre a dans sa main. Il aime mieux déclarer en plein conseil que puisqu'il n'a pu briser la domination étrangère, il est prêt à se livrer lui-même : victime désignée, il tentera de détourner sur sa tête le coup de foudre qui menace son peuple. Il fit comme il avait dit. Les officiers gaulois laissèrent descendre vers le camp de l'ennemi du pays le général solennellement élu par la nation, le héros qui se vouait au châtement certain. Monté sur son cheval, paré de son éclatante armure, le roi des Arvernes se montra devant le tribunal du proconsul : il en fit le tour, remit son cheval, ôta ses armes, et s'assit en silence aux pieds de César, sur les degrés (702). Cinq années après, il était traîné en triomphe par les rues de Rome : puis, appelé « traître envers le peuple romain, » quand le vainqueur montait au capitole et rendait grâce aux Dieux, sa tête tombait devant lui. Comme sur le soir des jours sombres le soleil couchant perce les nuages, ainsi la fortune donne un dernier grand homme aux peuples en train de périr. A l'heure où finit l'histoire des Phéniciens, Hannibal paraît, et Vercingétorix à l'heure où finit la Gaule. Il ne leur fut donné, ni à l'un, ni à l'autre, d'arracher leur patrie à la conquête étrangère : tous deux ils lui ont évité la honte dernière d'une mort inglorieuse. De même que le grand Carthaginois, Vercingétorix n'a point eu seulement l'ennemi national à combattre : il souleva aussi contre lui l'opposition antinationale des égoïstes et des lâches, ordinaire apanage des civilisations en décadence : lui aussi, il a sa place assurée dans l'histoire, non point tant à cause de ses sièges et batailles, qu'à cause de ce qu'il a su faire, donnant dans sa personne un centre et un appui à toute une nation auparavant divisée, énervée dans l'isolement de ses peuples. Et cependant, où trouver contraste plus tranché qu'entre le phlegme réfléchi du citoyen de la ville des marchands phéniciens, s'avancant cinquante ans durant, l'œil sur son but, poursuivant ses

Capitulation.

52 av. J.-C.

Supplice
de Vercingétorix

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

desseins avec la plus immuable énergie, et l'ardeur pleine d'audace du prince des Celtes, dont les exploits et le généreux sacrifice s'achevèrent en un seul été? Trop de chevalerie messied à l'homme, à l'homme d'État surtout. Il y eut de la chevalerie chez le roi arverne, et non de l'héroïsme, à dédaigner de s'enfuir d'Alise, quand toute la nation croyait encore en lui, quand pour elle il valait plus encore que cent mille bons soldats! Ce fut le chevalier, non le héros, qui se donna en victime, alors que le dévouement restait stérile, alors que la nation acceptant et affichant son déshonneur, inconséquente et lâche au moment de son dernier soupir, qualifiait de haute trahison envers ses tyrans ce duel à mort terrible, dont les suites ont réagi sur les destinées du monde! Qu'il est tout autre le rôle joué par Hannibal, sous le coup des mêmes infortunes! Homme ou historien, je ne puis sans émotion me séparer de cette noble figure du roi arverne : mais n'est-ce point là le trait caractéristique de la nation celte? Son plus grand homme ne fut qu'un preux! ¹

Derniers
combats.

La chute d'Alésia, et la capitulation de l'armée enfermée sous ses murs portaient un coup terrible à l'insurrection : mais la nation avait résisté jadis à de non moins

¹[M. Mommsen dit vrai : ce héros demi-barbare a été un preux! Mais quoi de plus grand que son dévouement muet, de plus magnanime que ses paroles à César : « J'étais fort : plus fort que moi, tu as vaincu! » (Florus, I, 44)? — Aux yeux de César, cet homme qui donne sa vie pour racheter celle de ses compagnons d'armes, n'est rien qu'un traître vulgaire, qu'un prisonnier bon au plus à traîner à la suite d'un char de triomphe, avant que le bourreau vienne prendre sa tête! César, il est également vrai, c'est l'homme politique, le savant et froid calculateur que la cruauté n'effraye pas quand elle sert ses desseins; c'est le général habile qui tend une embûche aux Tenctères et les massacre, qui met à sac Avaricum vaincue, tue les enfants et les femmes, fera mutiler les captifs d'Uxellodunum (v. *infra*), et se venge, Romain orgueilleux, sans âme et sans entrailles, du noble barbare qui l'a osé vaincre un jour. Voilà pourquoi la figure de Vercingétorix est restée populaire dans nos souvenirs. Chez nous, fils des anciens Celtes, si le veut notre auteur, son nom signifie amour de la patrie. Ils ont donc bien fait, ceux qui lui élevèrent une statue sur le plateau d'Alise!]

graves blessures, et recommencé aussitôt le combat. La perte irréparable, était celle de Vercingétorix. Avec lui l'unité nationale était née : elle tombait avec lui. L'insurrection ne tenta même pas de continuer la lutte par les masses : elle ne se choisit pas d'autres capitaines. La ligue des patriotes dissoute, chaque clan laissé à lui-même se bat ou traite séparément avec les Romains. Presque partout on soupirait après le repos. César, de son côté, sentait qu'il importait d'en finir au plus vite. Des dix années de son commandement, sept étaient écoulées : déjà ses adversaires politiques, à Rome, lui contestaient par avance sa dernière année proconsulaire (v. *infra*, ch. VIII); il n'avait plus à compter que sur deux campagnes d'été. S'il y allait de son intérêt et de son honneur de remettre à son successeur en état tolérable de bon ordre et de paix les pays nouvellement conquis, le temps lui était mesuré bien court pour arriver à ses fins. L'indulgence, en de telles conjonctures, devenait une nécessité pour lui, comme elle était un besoin pour les vaincus : il dut encore à sa bonne étoile de voir les Gaulois, toujours prêts à se diviser, toujours légers de caractère, lui épargner la moitié du chemin. Dans les deux plus grands cantons du centre, chez les Éduens et les Arvernes, existait encore un nombreux parti romain : là, dès le lendemain de la capitulation d'Alise, il rétablit les choses absolument sur l'ancien pied à l'égard de Rome : il renvoya ses captifs (on en comptait 20,000) sans rançon. Quant à ceux des autres clans, distribués aux légionnaires victorieux, ils subirent le plus dur esclavage. Comme les Éduens et les Arvernes, les peuples gaulois pour la plupart se soumirent à leur sort; et sans opposer de résistance laissèrent s'accomplir au milieu d'eux les inévitables sentences du Proconsul. Bon nombre pourtant, dans leur témérité folle, ou dans leur sombre désespoir, se cramponnèrent à une cause désormais perdue, jusqu'au jour où les soldats, exécú-

52-51 av. J.-C.

Combats chez
les Bituriges,
les Carnutes,
les Bellovaques.

teurs des vengeances romaines, se montrèrent sur leurs frontières : c'est ainsi que durant l'hiver de 702-703, des expéditions armées visitèrent les Bituriges et les Carnutes. La résistance fut plus grande chez les Bellovaques, ceux-là mêmes qui dans l'été précédent, s'étaient refusés à marcher au secours d'Alise. Voulurent-ils montrer qu'en cette journée décisive, ce n'était ni le courage, ni l'amour de la liberté qui leur faisaient défaut? A cette lutte locale prirent part, les Atrébates, les Ambiens, les *Calètes* ¹, et plusieurs peuplades belges : *Comm* (*Commius*), le valeureux roi des Atrébates, à qui les Romains, moins qu'à personne, ne pardonnaient sa défection, et dont, peu de temps avant, Labiénus avait tenté de se débarrasser par un perfide assassinat, amena aux Bellovaques 500 cavaliers germains estimés à haut prix depuis l'événement de la campagne récente. Les Bellovaques avaient pour chef *Corrée* (*Correus*), guerrier doué de talent et d'audace. Il eut la conduite suprême de la guerre; et se rangeant à la méthode de Vercingétorix, il ne la fit point sans quelque succès. César en vint à rassembler contre lui successivement la majeure partie de son armée, sans pouvoir le contraindre à engager son infanterie; sans l'empêcher de choisir, en face des légions renforcées, des positions défensives inexpugnables. Pendant ce temps, la cavalerie des Bellovaques et notamment les auxiliaires germains de *Comm*, livrèrent plus d'un combat heureux, et infligèrent aux Romains de très-sensibles pertes. Un jour pourtant *Corrée* s'étant fait tuer dans une escarmouche contre les fourrageurs de César, toute résistance cesse; et le vainqueur imposant des conditions modérées, les Bellovaques se soumirent, eux et leurs confédérés. Les Trévires à leur tour sont ramenés par Labiénus à l'obéissance : dans ses marches et contremarches, l'armée romaine traverse et ravage de nouveau les campagnes des

¹ [Normands de la Basse-Seine.]

Eburons, une seconde fois condamnées. C'en était fait des derniers efforts de la ligue des Belges ¹.

Cependant les cantons maritimes, avec leurs voisins des bords de la Loire, essayèrent aussi de repousser le joug des Romains. Les bandes insurrectionnelles, *Andes*, Carnutes et autres peuples circonvoisins, se rassemblent vers la Basse-Loire, et vont assiéger dans *Lemonum* (*Poitiers*), le chef des *Pictons* (*Poitevins*), qui s'est rattaché aux Romains. Mais bientôt ceux-ci arrivent en force : les insurgés lèvent le siège, et veulent mettre le fleuve entre eux et l'ennemi. Atteints en route, ils sont battus : les Carnutes, et avec eux les autres clans révoltés, ceux même de la côte, font leur soumission ².

Combats
sur la Loire.

Nulle part les Romains ne rencontrent plus qui leur résiste en masse : à peine si quelque chef de partisans ose encore ça et là montrer la bannière nationale.

L'audacieux *Drappeth* (*Drappès*), et *Lucter*, le fidèle compagnon d'armes de Vercingétorix, après la dissolution des bandes qui s'étaient amassées sur la Loire, avaient pris avec eux ce qui restait d'hommes déterminés. La forte place d'*Uxellodunum* (sur le Lot), nid d'aigle au haut d'une montagne, leur servait de repaire ³. Luttant

Siège
d'*Uxellodunum*.

¹ [Guerre chez les Bituriges (*B. G.* 8, 1-2), chez les Carnutes (8, 4-5), chez les Bellovaques (8, 6-23). La lutte, on le voit, fut plus longue chez ceux-ci. L'historien de César, sur le vu de fouilles suivies avec soin, assigne l'emplacement du camp gaulois sur le *mont Saint-Marc*, au sud de l'Aisne, au débouché de la forêt de *Compiègne*, au nord du village de *Vieux-Moulin*. Le camp de César aurait été au *Mont-St-Pierre* (*en Châtre, in castris*), au sud des positions bellovaques, dans la forêt même, et séparées d'elle par les étangs et le ruisseau de la *Coullie*. — N'ayant pu attirer les Bellovaques hors de leur fort, César songea à les prendre d'assaut ; et ayant rappelé un renfort de deux légions (il en avait déjà quatre avec lui), il vint se poster sur une colline voisine, à l'est du camp gaulois (*mont Collet*, à l'ouest du village de *Trosly-Breuil*) : mais les Bellovaques, mettant un incendie entre eux et lui, se dérobèrent. A dix milles de là, sur l'Aisne, il y eut un choc de cavalerie où Corréé trouva la mort. (v. *Hist. de César*. II. pp. 324-325. — L'expédition chez les Eburons se fit sous les ordres mêmes de César (*B. G.* 8, 24), qui ensuite détacha Labiénus chez les Trévires (8, 25).]

² [*B. G.* 8, 26-29.)

³ On a voulu placer Uxellodunum à Capdenac, près Figeac ; Gœler

à toute heure, au prix de beaucoup de sang répandu, ils étaient parvenus à l'approvisionnement. Mais bientôt des deux chefs, l'un, Drappeth, est fait prisonnier, l'autre, Lucter, ne peut rentrer et disparaît ¹. Les assiégés ne s'en défendent pas moins jusqu'à la dernière extrémité. A ce moment César arrive : il donne ordre de détourner, par une galerie creusée sous terre, les eaux de la source qui alimente la garnison; et la dernière citadelle de la nationalité gauloise tombe enfin aux mains du vainqueur. Afin qu'ils soient en exemple à tous, le Romain livre au bourreau les martyrs de la cause de la liberté : on leur coupe les mains, et ils s'en retournent chez eux mutilés ². Le roi Comm tenait encore la campagne chez ses Atrébates, et durant tout l'hiver de 703-704, il se battit en maints endroits : mais César, attachait un haut prix à ce qu'il n'y eût plus de guerre ouverte dans les Gaules, il lui donna la paix quand-même. Méfiant à bon droit, et gardant sa haine, le roi gaulois se refusa à venir en personne la chercher dans le camp romain ³. Très-

51-50 av. J.-C.

se prononce pour Luzech (à l'ouest de Cahors), localité également nommée par les archéologues antérieurs. — [Mais Uxellodunum n'est autre que le *Puy d'Issolu*, colline isolée, à 200 mètres au-dessus de la rive droite de la Dordogne, un peu à l'ouest de *Veyrac* (arrondissement de Gourdon, département du Lot, non loin de la ligne ferrée qui vient de *Brives* (317 m. d'altitude absolue).]

¹ [Drappeth se laissa mourir de faim en prison. Lucter finit par être arrêté chez les Arvernes et fut livré à César, qui le fit mourir, je pense (*B. G.* 8, 44).]

² [V. *B. G.* 8, 32-44, le récit du siège d'*Uxellodunum*. — Il faut aussi le lire dans l'*Hist. de César*. II. pp. 337-342. Ses incidents rappellent ceux du siège d'Alise, sur une petite échelle. — Quant à la préférence donnée au Puy d'Issolu, sur Capdenac ou Luzech, elle se justifie désormais par les découvertes dues aux fouilles de M. Cessac (*Hist. de César*, *ibid.* p. 345). Non seulement la configuration du terrain répond jusque dans les détails aux indications du continuateur des *Commentaires* (8, 33, 40, 41); mais on a retrouvé les fossés de l'un des trois camps romains, et dans le flanc de la colline, la source, dite de *Loullié*, qui jaillissait à 25 m. au-dessous du mur de l'*oppidum*, et jusqu'à la galerie creusée par César, pour la détourner (8, 41-43): on a extrait de cette galerie, ouverte sur 40 mètres, des fragments de blindages, corrodés ou pétrifiés. — En bas, dans le vallon, on a retrouvé des débris d'armes, pareils à ceux d'Alésia (*Hist. de C.* II. pp. 343-347).]

³ [*Ne in conspectum veniat cujusquam Romani* (8, 48).

probablement le Proconsul agit de même au regard des contrées du nord-ouest et du nord-est : l'accès en était toujours difficile; il fallut se contenter d'une soumission nominale et peut-être d'une simple trêve de fait ¹.

Ainsi la Gaule, ou si l'on veut la contrée en deçà du Rhin et au nord des Pyrénées, après une guerre de huit années seulement (696-703), était devenue la sujette de Rome. A peine un an encore s'écoulera, et au commencement de 703 la guerre civile éclatera en Italie. Alors les légions romaines repasseront les Alpes, et il ne restera plus chez les Celtes que quelques faibles stations de recrues peut-être. Les Celtes pourtant ne se lèveront plus contre la domination étrangère; et pendant que César, dans toutes les anciennes provinces, aura des ennemis à combattre, seule la région soumise la veille continuera d'obéir à son vainqueur. Les Germains, pendant cette époque décisive, ne renouvelaient plus leurs tentatives de conquêtes et d'immigration à poste fixe sur la rive gauche du Rhin. De même quand vient la longue crise de la République, malgré l'occasion favorable, il n'y a ni insurrection nationale dans les Gaules, ni invasion de la part des Transrhénans. Que si parfois survient quelque explosion locale, comme chez les Bellovaques, par exemple, en 708, le mouvement reste isolé, sans lien avec les troubles de l'Italie; et les lieutenants

Soumission
de la Gaule.

58-61 av. J. C.

49.

46.

¹ Ce n'est pas que les *Commentaires* le disent expressément, comme bien on pense; mais Salluste, tout césarien qu'il est, en fait l'aveu implicite (*fragm. hist.* 1, 9, éd. Kritz: *omnis Gallia eis Rhenum atque inter mare nostrum et Oceanum nisi qua a paludibus invia fuit, indomita*). Et les monnaies en fournissent surabondamment la preuve. [César, avant d'aller s'établir en quartiers d'hiver chez les Atrébates, à *Nemetocenna*, fit une tournée en Aquitaine et dans la Narbonnaise, et distribua son armée dans plusieurs garnisons, de façon à tenir tout le pays dans sa main (*ne qua pars Galliae vacua ab exercitu esset*; 8, 46). — Comm, l'Atrébate, finit par se retirer chez les Belges établis au delà du détroit, et se soumit plus tard, avec ses fédérés, à Marc-Antoine. On a retrouvé dans le *Sussex*, le *Surrey*, le *Hampshire*, des monnaies d'or à son nom, à celui de ses fils *Tincommius*, *Virica*, *Epillus* (V. Evans, *Coins of the ancient Britons*, London, 1864; et Beulé, *Journal des Savants*, janvier 1868). Ce fait jette un grand jour sur les relations confraternelles entre les Celtes continentaux et insulaires.]

de Rome l'étoufferont facilement. Un tel état de paix, semblable à celui qui dura des siècles en Espagne, fut acheté sans doute par des concessions grandes : sans doute, dans les régions les plus lointaines et les plus vivaces par l'esprit national, en Bretagne, sur les bords de l'Escaut, au pied des Pyrénées, Rome laissa provisoirement les peuples se dérober plus ou moins complètement à la suprématie réelle de la République. Quoi qu'il en soit, l'édifice des conquêtes de César était debout : le temps avait été mesuré bien court à celui-ci, au milieu d'autres travaux plus urgents : il avait quitté son œuvre inachevée, à peine dégrossie ; mais elle tint bon à l'heure de la grande épreuve, tant au regard des Germains par lui refoulés, qu'au regard des Gaulois par lui domptés.

Son
organisation.

44 av. J.-C.

Les impôts.

Disons un mot de l'organisation du pays. Au premier moment, tous les territoires conquis par le proconsul de la Gaule narbonnaise demeurèrent attachés à la vieille province : mais quand César cessa ses fonctions (740), on fit de la Gaule césarienne deux provinces nouvelles, dites de la *Gaule propre*, et de la *Gaule Belgique*. Il va de soi, la conquête le voulant, que les divers clans perdirent leur indépendance politique. Ils devinrent sujets à l'impôt envers la République romaine. Naturellement, le système appliqué n'était pas le régime asiatique, combiné tout au profit de l'aristocratie noble ou financière. Comme en Espagne, chaque clan ou cité, taxé à une somme invariable d'années en années, demeurait maître de la répartition et de la levée. L'impôt donna 40,000,000 de sesterces annuels (3,000,000 Thal. = 44,250,000 fr.), qui s'en allèrent de la Gaule dans les caisses du fisc romain. En échange, Rome prenait à sa charge la défense de la frontière sur le Rhin. Inutile d'énumérer les masses d'or naguère accumulées dans les temples des dieux et dans les trésors des grands de la Gaule, et qui, après la guerre, prirent aussi le chemin de Rome. Quand l'on voit César dépensant son « or

gaulois » par tout l'empire, et jetant sur le marché un tel afflux que le rapport de l'or à l'argent tombe de 25 0/0, on peut se faire une juste idée de l'immensité des richesses enlevées par la guerre au peuple récemment subjugué.

Les institutions générales des clans divers, royautés héréditaires, ou suzerainetés à demi féodales, à demi oligarchiques, subsistèrent après la conquête dans ce qu'elles avaient d'essentiel. Le système des clientèles qui mettait certains cantons dans la dépendance d'autres cantons plus puissants, resta également debout, quoique décapité, à vrai dire, par la perte de l'indépendance politique. César, en ordonnant ou en maintenant l'état des choses, voulut tout d'abord, dans l'intérêt de Rome, tirer parti des divisions dynastiques ou féodales et des prétentions à la prééminence qui divisaient les peuples des Gaules : partout il eut soin de donner le pouvoir aux hommes particulièrement agréables à la domination nouvelle. Il ne s'épargna pas pour créer en Gaule un parti romain : à ceux qui s'y affiliaient, les récompenses étaient prodiguées, en argent, en terres provenant des confiscations : l'influence du proconsul leur ouvrait l'entrée de l'assemblée et les poussait aux premières dignités. Chez les Rèmes, les Lingons, les Éduens, et dans les clans où la faction romaine était en force suffisante, les franchises constitutionnelles furent octroyées plus grandes, sous le nom de « droit d'allié (*jus foederis*) » : elles comportaient aussi les privilèges de l'hégémonie sur les peuples voisins. Quant au culte et aux prêtres nationaux, il semble que César les ait d'abord, autant que possible, ménagés. Sous son proconsulat, nulle trace de ces mesures restrictives contre les Druides qui, plus tard, seront prises par les Empereurs. Rien dans la guerre des Gaules qui ressemble en quoi que ce soit à une guerre de religion, comme un jour on ira la faire en Bretagne.

L'organisation
intérieure
maintenue.

Mais, tout en usant d'indulgence envers le vaincu, tout en respectant ses institutions nationales, politiques et religieuses, en tant qu'elles étaient compatibles avec la suzeraineté de la République, César ne renonçait nullement à la pensée fondamentale de la conquête, à l'introduction de la civilisation romaine dans les Gaules : il voulut au contraire l'y implanter par la persuasion et la douceur. Non content de laisser agir dans le nord les éléments puissants auxquels déjà l'on devait la transformation presque totale de la vieille province du sud, en véritable homme d'État qu'il était, il mit personnellement la main à l'œuvre et, provoquant le mouvement d'en haut, il s'appliqua à faire la transition aussi courte que possible, et partant moins pénible. J'omets de parler de ces Gaulois notables, admis en assez grand nombre au droit de cité romaine, peut-être même, admis dans les rangs du sénat : mais c'est César encore, je le crois, qui même à l'intérieur des clans, substitua à l'idiome celtique le latin, à titre de langue officielle, et sous certaines restrictions : c'est lui qui remplaça la monnaie nationale par la monnaie romaine, en ce sens que la frappe de l'or et des deniers d'argent appartenant désormais aux magistrats de la République, la monnaie d'appoint fut laissée aux divers peuples, avec cours légal dans les limites de leurs frontières seulement, et en se conformant d'ailleurs au pied et au titre usités à Rome. Oui, l'on se prête à rire en entendant le latin grotesque que balbutiaient par ordre les habitants de la Seine et de la Loire¹ : pourtant à ce jargon fourmillant de barbarismes, un plus grand avenir était réservé qu'à la langue correcte de la capitale.

Peut-être la Gaule fut-elle aussi redevable à César de

¹ Par exemple, sur un *Semis*, frappé pour le compte d'un *Vergobret* des *Lexoviens* (*Listieuz*), nous lisons l'exergue suivante : *Cisiam-bos Caltos Vercobreto, simissos (sic!) publicos Lixivio*. Les caractères presque indéchiffrables, et l'empreinte affreusement mauvaise de ces monnaies gauloises sont en parfaite harmonie avec leur langue à peine bégayée.

ce système d'institutions cantonales qui un jour se montrera voisin de l'organisation des cités Italiques, et où, bien mieux sans doute que dans les temps celtiques primitifs, se manifesterait la prééminence des chefs-lieux, et des assemblées locales. Qui pouvait, en effet, mieux que l'héritier des Caius Gracchus et des Marius, qui pouvait comprendre combien, à tous les points de vue, politiques ou militaires, il eût été désirable d'asseoir la domination nouvelle de Rome et la civilisation latine des Gaules sur un fond solide de colonies venues d'au delà des Alpes ? Il avait établi à *Noviodunum* (Nyon, p. 47) une section de ses cavaliers gaulois et germains : il avait fixé les Boïes chez les Éduens (p. 47) ; et l'on a vu que dans la campagne contre Vercingétorix, les Boïes lui rendirent déjà tous les services qu'il eût pu demander à une colonie romaine (p. 85). S'il n'alla pas plus loin dans cette voie, c'est que pour mener à bonne fin ses vastes projets, il ne lui était pas permis, ôtant l'épée à ses soldats, de leur mettre la main sur le manche de la charrue. Je dirai en son lieu, d'ailleurs, ce qu'il entreprit en ce genre dans la vieille province. J'estime que le temps seul lui manquait, sans quoi il eût agi de même dans les pays de conquête nouvelle.

Quoi qu'il en soit, c'en était fait du peuple Gaulois. Par les mains de César, son anéantissement politique s'était accompli : l'anéantissement national avait commencé, et progressait à pas réguliers. Le hasard ne fit pas cette grande catastrophe. Si parfois il la prépare pour les peuples susceptibles d'une haute culture, ici, il faut le dire, les Gaulois ne tombèrent que par leur propre faute. Leur ruine était en quelque sorte historiquement nécessaire : toute cette dernière guerre le prouve, qu'on en étudie la marche, soit dans l'ensemble, soit dans les détails. A l'heure où menaçait la domination étrangère, il ne se rencontra de résistance énergique que chez quelques clans isolés, et ceux-ci même, Germains pour la plupart ou à

Fin de la nation
gauloise.

demi-Germains. Après la domination étrangère fondée, si l'on tenta parfois de secouer le joug, ou bien l'entreprise était complètement insensée, ou bien elle était l'œuvre de quelque homme de caste noble, et bientôt la mort ou la captivité d'un Indutiomar, d'un Camulogène, d'un Vercingétorix ou d'un Corré y mettait un terme. La guerre de sièges, la guerre de partisans, cette lutte suprême et populaire où s'affirme le sentiment profond de la nationalité, comme elle avait eu de tristes débuts, garda jusqu'au bout chez les Gaulois le même et lamentable caractère. A chaque feuillet de leur histoire se trouve vérifié le mot d'un de ces hommes trop rares parmi les peuples qui surent ne pas mépriser aveuglément ceux que l'on se plaisait à appeler du nom de Barbares : « les Gaulois », à l'entendre, « provoquaient les dangers à venir : devant le danger » présent, ils perdaient cœur ! » Dans l'irrésistible tourbillon de l'histoire, qui brise et dévore sans pitié les nations quand elles n'ont pas la dureté de l'acier et aussi sa souplesse, comment les Gaulois auraient-ils pu longtemps résister ? Par un juste décret de Dieu, les Celtes de la terre ferme, en face des Romains, ont subi le sort réservé jusque dans nos jours à leurs frères de l'île Irlandaise, en contact avec les *Saxons* : noyés au sein d'une nation politiquement supérieure, c'est d'elle qu'ils reçurent le levain du progrès futur. Au moment de nous séparer de ce remarquable peuple, quand nous mettons en relief les lignes du portrait que les anciens nous ont tracé des Celtes de la Seine et de la Loire, n'est-il pas vrai de dire que nous le retrouvons tout entier sur la figure de *Paddy*, l'Irlandais ?¹ Comme lui, le Gaulois avait en horreur le travail des champs : il aimait comme lui le cabaret et la rixe : comme lui, il était tout vantardise. Faut-il ici conter l'histoire de cette épée de César que les Arvernes, après la victoire de Gergovie, avaient suspendue

¹ Diminutif de *Patrick* ; appellation familière donnée par *John Bull* aux Irlandais.]

dans l'un de leurs sanctuaires? Le grand capitaine qui l'avait portée ne fit qu'en rire en l'y voyant un jour, et voulut qu'on se gardât d'y toucher¹. Comme Paddy, le Gaulois avait la parole redondante de métaphores et d'hyperboles, et se jouant en allusions et en bizarres tours. Combien de singulières coutumes nées de sa folle humeur! Témoin celle-ci. Qu'un trouble-paix vint couper la parole à l'orateur en public, aussitôt, par mesure de police, il recevait sur le dos un coup vivement asséné, et ne s'en tirait qu'avec un large trou à sa tunique! Il avait le don de poésie et d'éloquence: chanter, conter les exploits légendaires des vieux temps, le mettait en joie: curieux par dessus tout, il n'aurait point laissé le marchand étranger s'en aller, tant que celui-ci n'avait point narré, en pleine rue, et les nouvelles qu'il savait et celles qu'il ne savait pas. Il était crédule et gobe-mouches, comme on le peut bien voir, à ce point que dans les clans les mieux gouvernés on défendait au voyageur, sous de sévères peines, de communiquer d'abord à d'autres qu'aux magistrats locaux leurs rapports encore non contrôlés. Il était pieux, à la façon de l'enfant qui voit dans le prêtre un père, et lui demande conseil en toutes choses: avec cela, nourrissant dans son cœur le sentiment inextinguible de la nationalité, entre compatriotes et en face de l'étranger se tenant comme membre d'une seule et même famille: toujours prêt à se lever en bandes à la voix du premier chef venu d'illustre renom: absolument incapable d'ailleurs de garder le solide courage, qui ne connaît ni les témérités ni les faiblesses, il ne sut ni attendre l'heure propice, ni saisir l'occasion! Tels se sont montrés tous les Gaulois au siècle de César: ni puissante organisation militaire, ni discipline politique: ils ne purent y atteindre, ils ne les auraient pas supportées! Dans tous les temps, dans tous les lieux, vous les voyez toujours les mêmes, faits

¹ [P. 91, n. 1. *in fine*.]

de poésie et de sable mouvant, à la tête faible, au sentiment profond, avides de nouveautés et crédules, aimables et intelligents, mais dépourvus du génie politique : leurs destinées n'ont pas varié : telles elles furent autrefois, telles elles sont de nos jours.

Commencements
de romanisation.

Qu'on se garde pourtant de le croire, la chute de cette puissante nation sous les coups de l'épée de César n'a point été le principal résultat de sa gigantesque entreprise : César a fondé bien plus qu'il n'a détruit. Si le Sénat avec son ombre de gouvernement avait pu durer quelques générations encore, qui peut douter que l'invasion des peuples barbares n'eût pas eu lieu quatre siècles plus tôt ? Elle eût devancé son heure, alors que la civilisation italienne n'avait encore pris racine ni dans les Gaules, ni sur le Danube, ni en Afrique, ni en Espagne. Il fut donné au plus grand capitaine, au plus grand homme d'état de Rome de reconnaître clairement dans les peuples germaniques les ennemis nés et les égaux des peuples du monde gréco-romain. Aussitôt il invente, et de sa forte main construit pièce à pièce tout l'appareil d'une défensive nouvelle à l'intérieur : il couvre les frontières par les lignes des fleuves et des retranchements artificiels : de ces mêmes frontières il pratique la colonisation des tribus barbares les plus voisines, sentinelles apostées contre les tribus plus lointaines : il apprend à l'armée romaine à se recruter par les enrôlements en pays étrangers ; et il assure à la civilisation gréco-latine le répit dont elle a besoin pour achever la conquête de l'Occident, comme déjà elle a conquis l'Orient. Les hommes ordinaires voient surgir les fruits de leurs actes : quant à la semence jetée par l'homme de génie, elle ne germe qu'à la longue. Il a fallu des siècles pour arriver à comprendre que ce n'était point une œuvre éphémère que le royaume oriental d'Alexandre, et que le grand Macédonien avait vraiment implanté l'hellénisme au fond de l'Asie : il a fallu des siècles écoulés, pour voir qu'en

conquérant les Gaules, César n'avait point seulement ajouté une province à l'empire de Rome. César a fondé la *Latinité* en Occident! Et même ces pointes militaires en Angleterre, en Allemagne, légèrement entreprises, ce semble, et sans résultat immédiat, la postérité seule en a mesuré la portée. Elles ont ouvert aux Gréco-Romains tout un champ immense de nations dont le marchand et le navigateur seuls avaient à peine su révéler l'existence et l'état, mêlant dans leur récit un peu de vérité à beaucoup de fiction. « Tous les jours, » s'écrie un Romain (en mai 698), « les lettres et courriers venant » de la Gaule mentionnent des noms de peuples, de can- » tons, de pays jusqu'ici inconnus! » Les guerres transalpines de César ont élargi l'horizon de l'histoire : elles constituent un de ces grands faits universels, égaux en importance à la reconnaissance de l'Amérique par les bandes de soldats d'en deçà les mers. Désormais, les peuples de l'Europe moyenne et septentrionale, les riverains de la mer Baltique et de la mer du Nord, vont entrer dans le cercle, étroit avant eux, des états de la Méditerranée : au vieux monde un monde nouveau se rattache, qui vivra de sa vie, et réagira sur lui. Il s'en fallut de peu qu'Ariovist n'accomplît dès l'an 683 ce que

56 av. J.-C.

71.

la fortune réservait plus tard à *Théodoric le Goth*. Ariovist vainqueur, je demande ce que serait notre civilisation moderne! Etrangère à la culture gréco-romaine, à peu près comme l'Inde ou l'Assyrie, où serait-elle allée? Si la Hellade et l'Italie ont jeté un pont qui va des magnificences de leur passé aux constructions altières du monde historique nouveau, si l'Europe occidentale porte l'empreinte de Rome, si l'Europe germanique porte la livrée classique, si les noms de Thémistocle et de Scipion résonnent tout autrement à notre oreille que ceux d'*Açoka* et de *Salmanassar*, si Homère et Sophocle fleurissent dans notre jardin poétique, tandis que les *Védas* et les livres de *Kalidaça* n'attirent que les curieux

de la botanique littéraire, c'est à César que nous le devons ! Et tandis qu'en Orient l'œuvre créée par son grand précurseur s'est presque en entier perdue sous les flots des révolutions du moyen-âge, l'édifice césarien a vaincu les siècles. La religion, les états ont changé parmi les races humaines : la civilisation elle-même a transféré ailleurs son centre : lui, il reste debout encore ; il a, selon notre langage, le don d'éternité !

Les contrées
danubiennes.

Le tableau des relations de Rome, dans ce siècle, avec les populations du Nord ne serait pas complet, si nous ne tournions pas aussi nos regards vers les contrées qui s'étendent des sources du Rhin à la mer Noire, par delà les frontières septentrionales de l'Italie et de la péninsule grecque. A vrai dire, dans l'immense tourbillonnement de peuples qui s'y faisait alors, impossible au flambeau de l'histoire d'aller jeter ses clartés. Si quelques lueurs y pénétraient, comme une faible flamme dans la nuit profonde, elles semblent épaissir les ténèbres, loin qu'elle les entr'ouvrent. Pourtant c'est le devoir de l'historien, de montrer à tout le moins les lacunes du livre des annales des nations : après avoir exposé le vaste et puissant système défensif inauguré par César, il ne dédaignera pas de narrer en quelques courtes lignes les efforts accomplis dans ces régions par les généraux du Sénat, en vue aussi de protéger les frontières de l'Empire.

Les peuples
alpestres.

59 av. J.-C.

L'Italie du Nord, comme au temps jadis (V, p. 134), était restée en butte aux incursions des peuplades Alpestres. En l'an 695, nous voyons une forte armée romaine stationnée sous Aquilée. Le triomphe est donné à *Lucius Afranius*, proconsul de la Gaule cisalpine, d'où l'on peut conclure qu'il venait de se faire une expédition dans le massif de la chaîne : à peu de temps de là les Romains entrent en relations suivies avec un roi des *Noriques*. Néanmoins la sécurité de l'Italie n'en est pas pour cela mieux établie, témoin le sac de la florissante

ville de *Tergeste* (*Trieste*) par les barbares des Alpes, en 702, à l'heure même où l'insurrection de la Transalpine a obligé César à dégarnir de troupes toute la haute Italie ¹.

52 av. J.-C.

Quant aux peuplades indociles échelonnées le long des côtes Illyriennes, elles donnaient sans cesse à faire à leurs maîtres romains. Les Dalmates, la tribu la plus considérable déjà dans ces régions, venaient d'accroître leur confédération par l'annexion de leurs voisins, à ce point qu'ils comptaient quatre-vingts cités au lieu de vingt seulement qu'ils possédaient naguère. Ils avaient enlevé aux *Liburniens*, et se refusèrent à leur restituer, la cité de *Promona* (non loin de la *Kerka*) : de là une brouille avec les Romains : César envoya contre eux la milice locale : ils la battirent, et l'explosion de la guerre civile empêcha de les châtier. Ce qui explique en partie pourquoi durant la grande querelle entre César et Pompée, ce dernier trouva en Dalmatie un point d'appui : les habitants s'y tinrent en intelligence constante avec les Pompéiens, et opposèrent aux lieutenants de son adversaire une énergique résistance.

L'Illyrie.

La Macédoine, avec l'Épire et la péninsule hellénique, plus qu'aucune autre province de l'empire, offrait aux yeux désolation et ruine. A Dyrrachion, à Thessalonique, à Byzance, on rencontrait encore quelque mouvement commercial : Athènes avait encore son nom et ses écoles de philosophie, qui attiraient le courant des voyageurs : mais partout ailleurs, en Grèce, dans ces villes jadis populeuses, dans ces ports où s'agitaient les foules, régnait aujourd'hui le silence du tombeau. Et tandis que les Grecs ne bougeaient plus, les montagnards du massif inaccessible de la Macédoine continuaient leur vieille tradition de guerres intestines et de *razzias* chez leurs voisins. Vers 697-698, les *Agrœens* et les *Dolopes* enle-

La Macédoine.

57-58.

¹ [Bell. Gall. 8, 24.]

54 av. J.-C.

78-71.

62-61.

60.

57-56.

Le nouveau
royaume
des Daces.

vèrent les villes étoliennes; en 700, les *Pirustes* de la vallée du *Drinn* dévastèrent l'Illyrie méridionale. L'attitude des peuples locaux n'était pas meilleure. Les Dardiens de la frontière du Nord, les Thraces, à l'est, après huit ans de combats, de 676 à 683, s'étaient enfin abaissés devant les armes de la République. Le plus puissant des princes thraciens, le maître de l'antique royaume de Cotys s'était rangé même parmi les rois-clients. Le pays pacifié n'en eut pas moins à souffrir, après comme avant, des incursions venues du Nord et de l'Est. Le proconsul *Gaius Antonius* se vit un jour rudement ramené par les Dardiens et par les tribus de la *Dobroudscha* actuelle : appelant à l'aide les terribles Bastarnes de la rive gauche du Danube, ils lui infligèrent une grave défaite sous *Istropolis* (*Istéré*, non loin de *Koustendjé*) (692-693). *Gaius Octavius* fut plus heureux contre les Besses et les Thraces (694). Mais vint *Marcus Pison* (*Cæsoninus*) : sous son commandement les affaires allèrent de mal en pis (697-698), ce dont il ne faut pas s'étonner : amis ou ennemis, tous achetaient à prix d'or le droit de faire à leur bon plaisir. Lui proconsul, les *Denthélètes* de Thrace (sur le *Strymon*) pillèrent à droite et à gauche en Macédoine : ils plantèrent leurs postes jusque sur la grande voie romaine de Dyrrachion à Thessalonique : à Thessalonique même, on s'attendait tous les jours à se voir investi, pendant qu'une belle armée romaine, stationnant dans la province, semblait n'être là que pour assister immobile aux dévastations que les montagnards et les peuples voisins osaient commettre contre les sujets paisibles de Rome.

Certes, de telles hostilités ne mettaient point en danger la puissance de la République, et c'était peu qu'une honte de plus ou de moins. Mais voici que vers ces mêmes temps, dans les immenses steppes *daciques* d'au-delà du Danube, un peuple commence à s'asseoir et à s'organiser en État. Il semble appelé à jouer dans l'histoire un tout

autre rôle que les Besses et les Denthélètes. En des temps déjà lointains, chez les *Gètes* ou *Daces*, un saint homme du nom de *Zamolxis* était venu trouver le roi un jour. Dans ses longs voyages à l'étranger, il avait appris à connaître les voies des dieux et leurs miracles : il savait à fond la sagesse des prêtres égyptiens, les secrets des disciples grecs de Pythagore : il revenait dans son pays natal pour y finir sa vie en pieux solitaire dans une caverne de la « montagne sacrée. » Seul, le roi et les officiers communiquaient avec lui, recevant de sa bouche, dans toutes les occasions importantes, les oracles et ses conseils utiles au peuple. D'abord simple serviteur du Dieu suprême, il passa bientôt lui-même pour un dieu, comme il en advint de *Moïse* et d'*Aaron*, que le Seigneur, selon les Juifs, avait désignés, Aaron pour être le « prophète », et Moïse pour être « le dieu du prophète »¹. De là était sortie une institution durable, et à dater de ce jour tout roi des Gètes eut à ses côtés un *Homme-Dieu*, qui parlait et révélait au prince les ordres que celui-ci transmettait au peuple. Institution singulière, où l'idée théocratique s'est mise au service du pouvoir absolu du roi. Les princes gètes, vis-à-vis de leurs sujets, jouent le rôle des *Khalifes* au milieu des Arabes. Donc, à l'heure où nous sommes, la nation dace accomplissait une étonnante évolution religieuse et politique, guidée par son roi *Bérébistas* et par *Dekénéos*, son dieu. Jadis dégradés par le vice brutal d'une énorme ivrognerie, sans idées morales ni politiques, ces barbares se transformaient tout à coup en entendant un nouvel évangile de la tempérance et du courage ; et à la tête de ses bandes *puritaines*, si j'ose le dire, exactement disciplinées autant qu'enthousiastes, Bérébistas, en peu d'années, avait fondé un puissant

¹[Exode, IV, 7. — V. Smith's *Dict. of the Bible*, v° Aaron, Moïse. — V. Hérodote, 4, 94, 95. Quelques-uns croient que Zamolxis n'est qu'un être fabuleux, et non une sorte de Mahomet légendaire (Hérod. l. c. Diog. Laert. 8, 1).]

empire, à cheval sur les deux rives du Danube, et s'enfonçant au loin dans le sud jusque dans les pays des Thraces, des Illyriens et des Noriques. Il ne s'était point encore heurté aux Romains; et nul ne pouvait dire ce qu'il adviendrait de ce singulier État, dont les débuts rappellent les commencements de l'*Islam*. Ce qu'on pouvait affirmer tout au moins, c'est qu'à vouloir lutter contre les dieux gètes, il fallait d'autres hommes que les proconsuls Antonius et Pison! ¹

¹ Voyez l'*Appendice*, à la fin de ce volume :

A : Quelques mots sur l'*Ethnographie de la Gaule*;

B : Des *Commentaires de César*, et de la foi qui leur est due;

C : *Organisation militaire*, au temps de César.

CHAPITRE VIII

RÉGENCE DE POMPÉE ET CÉSAR

Au lendemain du consulat de César, parmi les chefs démocrates officiellement reconnus à vrai dire pour les communs maîtres de la République, parmi les « Triumvirs » enfin, Pompée, selon l'opinion publique, occupait indubitablement la première place. C'était Pompée que les optimates appelaient « leur dictateur » : devant lui, Cicéron s'était en vain prosterné : sur lui tombaient les sarcasmes les plus acérés des placards collés aux murs par Bibulus, et les flèches les plus empoisonnées des cercles de l'opposition. Il n'en pouvait être autrement. A juger par les faits antérieurs, Pompée ne marchait-il pas sans rival à la tête de tous les généraux du siècle ? Quant à César, habile chef et habile orateur de parti, avec ses incontestables talents, loin d'avoir acquis encore l'illustration guerrière, il passait pour un homme efféminé. Ce jugement sur son compte courait depuis longtemps la ville : l'on ne pouvait raisonnablement s'attendre à ce que les *Populaires* importants allassent davantage au

Pompée et César
régents.

fond des choses, et pour quelques obscurs exploits sur les bords du Tage (VI, page 366, et *supra* p. 6) changeassent aussitôt l'adresse habituelle de leurs plates adulations. En apparence, César, dans la coalition, n'avait qu'un rôle d'adjutant, bon au plus à remplir, pour le compte du chef, telles ou telles missions confiées naguère aux Flavius, aux Afranius ¹ ou à tels autres ouvriers non moins médiocres, et qui souvent avortaient dans leurs mains. Quand il passa proconsul, il ne sembla pas qu'il se fût fait un changement. Peu avant, Afranius, lui aussi, avait eu le proconsulat de la Cisalpine, sans pour cela grandir en importance. Souvent, dans ces derniers temps, plusieurs provinces avaient été données à un seul : souvent aussi, plus de quatre légions avaient été placées dans la même main. Le calme n'était-il pas rétabli au-delà des Alpes? Ariovist n'avait-il pas été proclamé l'ami et le voisin du peuple romain? Dès lors, comment prévoir de ce côté une lourde et longue guerre? Entre la situation faite à César par la loi Vatinia, et celle jadis faite à Pompée par les lois Gabinia et Manilia, l'analogie était grande, sans doute; mais à les comparer, combien César restait au-dessous de Pompée?

Le commandement de Pompée s'était étendu sur presque tout l'empire : César ne régentait que deux provinces. L'un avait eu à ses ordres tous les soldats, toutes les caisses de l'État, presque sans réserve; l'autre ne disposait que d'allocations limitées et d'une armée de 24,000 hommes. Pompée était resté maître de fixer l'époque de son retour : l'*imperium* de César, si long qu'il lui fût imparti, prenait terme pourtant à due échéance.

60 av. J.-C.

¹ [L. Flavius, tribun du peuple en 694, préteur l'année suivante: Pompée lui avait confié la garde du jeune Tigrane, l'arménien. — L. Afranius a été un homme plus important : il fut le lieutenant de Pompée, en Espagne, dans la guerre contre Sertorius, en Asie dans celle contre Mithridate. Pompée le fait élire consul pour 694. Durant la guerre civile nous le retrouverons en Espagne, à Pharsale et à Thapsus. — V. *supra* p. 114.]

Enfin, Pompée avait eu la conduite des expéditions les plus importantes et sur terre et sur mer : César était envoyé dans le Nord, surveillant Rome depuis la haute Italie, et aidant encore Pompée à y régner sans entraves.

Quoi qu'il en soit, en prenant le pouvoir dans Rome des mains de la coalition, Pompée tentait une entreprise bien au-dessus de ses forces. Il ne savait rien du maniement du pouvoir, qui pour lui se résumait dans la parole et les dehors du commandement. A Rome, les flots montaient gros des révolutions passées et futures : gouverner sans force armée une ville comparable à tous égards au Paris du XIX^e siècle était chose infiniment difficile ; à Pompée moins qu'à tout autre, ce soldat modèle, raide et anguleux, il était donné de résoudre le problème. Bientôt on en vint à ce point, qu'amis et ennemis, tous également incommodes, se mirent à faire ce qu'ils voulaient. Une fois César parti, si la coalition commandait encore au monde, elle n'était plus la maîtresse dans les rues de la capitale ¹. Au Sénat lui-même appartenait encore une sorte de pouvoir nominal : à son tour, il laisse les choses aller à la dérive, ainsi qu'il pouvait et devait se faire, soit que les Triumvirs n'eussent pas transmis leurs instructions à la fraction des sénateurs assujettis à leur mot d'ordre, soit que l'opposition frondeuse voulût se tenir à l'écart dans son indifférence ou ses convictions pessimistes, soit principalement que tout le collège noble eût déjà la conscience, sinon l'intelligence, de son impuissance totale. Pour le moment, quel que fût le Gouvernement, on eût en vain cherché dans Rome un centre de résistance, une autorité effective ! On vivait comme en temps d'inter-règne entre les ruines du régime aristocratique et les progrès croissants du régime militaire ; et s'il est vrai de dire qu'un jour il avait été donné à la république romaine, plus qu'à nulle autre dans l'antiquité ou dans l'histoire

Pompée
et Rome.

L'anarchie.

¹ [*Hist. de C.*, II, p. 357.]

moderne, de réunir dans son système politique les organes et les institutions les plus diverses se mouvant dans leur pureté et leur régularité primitives, il faut convenir aussi qu'elle offrait actuellement le tableau de la désorganisation la plus funeste et de la plus cruelle anarchie. Etrange concordance ! A cette même heure où César travaille pour l'éternité au-delà des Alpes, à Rome, sur la scène politique, on voit parader l'un des plus malheureux grotesques qui se soit jamais rencontré dans l'histoire. Le nouveau régent ne gouverne pas : il se tient coi et boudeur au fond de sa maison¹. L'ancien gouvernement sénatorial, aux trois quarts dépossédé, demeure pareillement inerte : on pousse des soupirs dans les cercles privés, entre intimes, dans les villas : on soupire en chœur dans la curie. Quant aux bons citoyens, quant aux amis de l'ordre et de la liberté, si fatigués qu'ils soient de la marche déplorable des affaires, ils attendent sans personne qui les guide ou les conseille. Passifs, inutiles, ils se gardent de tout acte politique ; ils s'éloignent quand ils le peuvent de la Sodôme romaine. Quant à la multitude, elle n'a jamais eu ni de meilleurs jours, ni de plus joyeux ébats. Les petits grands hommes sont légion. La démocratie est à l'œuvre avec tout l'attirail de l'emploi : manteaux rapés, barbes ébouriffées, longs cheveux flottants, basses-tailles profondes ; et souvent son métier est d'or ! Pour les bruyants exploits de chaque jour, c'était alors article couru que les solides gosiers des histrions du théâtre² : Grecs et Juifs, affranchis et esclaves, fournissaient l'assistance régulière, et les plus forts hurleurs dans les assemblées publiques ; et quand on allait aux votes, il n'y avait guère parmi les votants que la plus minime fraction qui pût

Les anarchistes.

¹ [Et puis il s'absorbait dans les joies de son récent mariage avec Julia (Plut. Pomp. 53. — H. de C. II, p. 357).]

² C'est ce que Cicéron appelle *cantorum convitio contiones celebrare* (pro Sest. 55, 118) : [« remplir les assemblées des criailleries des chanteurs de théâtre. »]

légalement et constitutionnellement voter. « Bientôt, » lisons-nous dans une lettre du temps, « nous verrons nos esclaves voter l'abrogation de la taxe des affranchissements!¹ » Les vraies puissances du jour étaient ces bandes armées et enrégimentées, véritables bataillons de l'anarchie, levés par les capitaines d'aventure parmi les esclaves gladiateurs et les vauriens de toute sorte. Leurs chefs, pour la plupart, avaient compté toujours parmi les *populaires* : mais depuis le départ de César, qui seul savait les conduire et leur en imposer, elles étaient tout indisciplinées, et chaque meneur obéissait à la politique de son caprice. Par préférence, tous ces hommes auraient combattu peut-être encore sous la bannière de la liberté : mais, à vrai dire, ils n'étaient ni démocrates, ni anti-démocrates ; et sur leur drapeau (il leur en fallait bien un quel qu'il fût) ils inscrivaient tantôt le nom du peuple, et tantôt celui du sénat ou d'un chef de parti. Ainsi, Clodius, pour ne citer que lui, s'était fait successivement le champion de la démocratie souveraine, puis du sénat, puis de Crassus. Ils n'arboraient leurs couleurs, qu'en vue de faire à leurs ennemis personnels une guerre impitoyable, Clodius à Cicéron, *Milon* à Clodius ; masquant leurs querelles privées derrière le nom du parti où ils avaient pris position. Essayer l'histoire de ce sabbat politique, c'est vouloir noter en musique les cris confus d'un charivari. On n'y trouverait que récits de meurtres, d'assauts donnés aux maisons, d'incendies et d'autres actes innombrables de brigandage, consommés dans la ville capitale du monde. Après les sifflets et les cris, on se crachait au visage, on se foulait aux pieds : après les coups de pierre, on tirait l'épée. Or, le protagoniste de la troupe, sur le théâtre de la rue, était ce *Publius Clodius* que les régents avaient naguère (VI, p. 380) déchainé contre Caton et Cicéron. Influent, doué de quelque talent et d'énergie, il était passé

Clodius.

¹ [Cic. ad Attic.]

68 av. J.-C. maître dans le métier des factieux. Laissé à ses penchants durant son tribunat (696), il avait suivi la ligne ultra-démocratique; il avait distribué l'annone gratuite aux citoyens, porté atteinte à l'antique droit des censeurs de noter les citoyens de mœurs mauvaises; il avait interdit aux magistrats l'*obnociation* et la formalité religieuse qui arrêtait court la machine des comices; il avait enfin renversé les barrières qui, récemment élevées (690) contre le droit d'association des basses classes, empêchaient la formation des bandes d'émeute, et rétabli les « *clubs de carrefours* (*collegia compitalicia*) » du même coup supprimés, véritable armée du prolétariat libre ou servile, organisée militairement en quelque sorte dans la capitale, et distribuée par rues et par quartiers¹. Il alla plus loin, et projetant une loi dont il comptait porter la motion

64. durant sa préture (en 702), il voulut donner, à l'égal des ingénus, les droits politiques à tous les affranchis et aux esclaves en possession de la liberté de fait: que si le succès eût couronné une telle entreprise, il eût pu à bon droit se vanter de l'achèvement de son œuvre de hardie réforme, et nouveau Numa des franchises et de l'égalité civiles, inviter ses chers amis de la plèbe à monter en foule au temple neuf du Palatin, élevé et dédié par lui à la déesse *Liberté* sur l'emplacement même de l'un de ses incendies, et là, à célébrer l'avènement et les fêtes du *Millenium* démocratique. Naturellement, ces tendances radicales n'excluaient point le trafic impudent des votes des comices, et singeant César jusqu'au bout, Clodius voulait aussi, comme avait fait César, des gouvernements de province, des postes grands et petits pour ses compagnons: il vendait à bon prix la souveraineté locale, et aux rois sujets, et aux villes!²

¹ [*Hist. de C.*, II, p. 358.]

² [Déjà (VI, p. 380) M. Mommsen, en quelques mots, a fait connaître *Clodius*. Ici il achève le portrait. On connaît cet homme assez par les *discours* et les *lettres* de Cicéron. Drumann lui a

Pompée assistait à tout, sans remuer. Mais s'il ne comprenait pas à quel point il se compromettait, Clodius le voyait parfaitement. Dans sa rare impudence, il ose un

Pompée
se brouille
avec Clodius.

consacré un article spécial dans ses biographies (II, pp. 199-370). Rappelons ici sommairement que son nom réel était *Publius Claudius Pulcher*, et qu'il appartenait en effet à la *gens* noble des Claudiens, dont l'origine remontait aux premiers temps de Rome. Il servit en Asie sous Lucullus (684), puis en Cilicie, sous Q. Marcius Rex, ses deux beaux-frères. Fait prisonnier par les pirates, relâché sans rançon, il va en Syrie, où il sert aussi contre les Arabes; puis revenu à Rome en 679, il accuse *Catilina*, pour crime de concussion. *Catilina* l'achète et est acquitté. *Cicéron* lui-même s'était proposé pour le défendre. En 678, il accompagne *Muréna*, préteur, dans la Transalpine, où il ne se signale que par son avidité et ses excès. — En 676, il est à Rome et y fait scandale, comme on sait, en s'introduisant, sous un costume de femme et de musicienne, dans la maison de César, à l'heure où s'y célèbrent les mystères de la *Bonne Déesse*. Il avait noué une intrigue avec *Pompéïa*, fille de Pompée et femme de César. Celui-ci divorça. « La femme de César ne doit pas être soupçonnée! » De là un long procès, où *Cicéron* témoigna contre *Clodius*, qui devint, de ce jour, son ennemi acharné. Les juges, vendus, l'acquittèrent d'ailleurs à la majorité de 31 contre 25. Ensuite *Clodius*, pour mieux se venger, veut être tribun du peuple. Mais il n'est pas du peuple. Qu'importe? Il se fait adopter (*adrogatio*), non sans difficulté, par un plébéen, *Fontéius*, plus jeune que lui, qui n'a pas 20 ans, marié, et qui pourra avoir des enfants! Une fois sa *transitio ad plebem* effectuée (II, p. 337 : VI, p. 380), il est élu tribun pour l'an 695. Il tient enfin sa vengeance. *Cicéron* est exilé (VI, p. 380), et c'est sur sa motion que *Caton* est envoyé en Chypre (*ibid.*).

70 av. J.-C.

65.

64.

62.

Durant son tribunat, *Clodius* fit voter les diverses lois dont il est question au texte. L'une d'elles statue que l'annone, au lieu d'être payée 10/12 d'as, le *modius*, par les pauvres qui la reçoivent, leur sera distribuée gratuitement. — Un autre plébiscite abroge les lois *Ælia Fufia*, de 598, sur les comices, lesquelles réglaient l'*obnoscation*, et enjoignaient d'y obéir, dès que le magistrat avait constaté que le ciel ordonnait de suspendre les délibérations. Cette loi, *Cic.* (in *Pison.* 9) l'appelait *propugnacula murique tranquillitatis et otii*. — Un troisième permet de nouveau les confréries et corporations souvent défendues ou restreintes (*sodalitates*), au moyen desquelles il est si facile de conduire les sections de tribu, par quartiers, par groupes, au vote des comices (V. Smith, *vie Ambitus: decuriatio*). Enfin *Clodius* fait décider qu'à l'avenir les censeurs ne pourront plus atteindre que les citoyens accusés devant eux par un tiers, ou condamnés antérieurement pour crime. (Cette loi équivalait à supprimer la censure : elle fut rapportée en 702).

156.

62.

Après le bannissement de *Cicéron*, l'on sait que *Clodius* brûla la maison du grand orateur, sur le Palatin, et alla saccager ses villas de Tusculum et de Formies. C'est sur l'emplacement de la maison du Palatin qu'il éleva ce temple à la déesse *Liberté* dont il est question au texte. — Il empoisonne *Q. Sésius Postumus*, qui refuse de lui vendre une autre habitation. Il blesse *Gabinus* (le consul) dans une lutte de rues, et tente de faire assassiner Pompée par un esclave.

jour rompre en visière au régent de Rome sur une question des plus insignifiantes, le renvoi chez lui d'un prince arménien captif¹. La querelle s'envenime et gagne, et met en pleine lumière l'absolu désarroi du triumvir. Le soi-disant chef de l'État, pour lutter contre le factieux, ne put rien faire que lui emprunter ses armes, sans savoir à beaucoup près s'en servir comme lui. Clodius avait cherché noise à Pompée à propos du prince arménien : Pompée se venge en facilitant à Cicéron, l'homme haï entre tous par Clodius, le retour de l'exil où celui-ci l'avait fait envoyer. Il y gagne de changer son adversaire du moment en un irréconciliable ennemi. Clodius, à la tête de ses bandes, fait-il que les rues ne sont point sûres, le glorieux général enrôle à son tour des esclaves et des gladiateurs. Comme on le prévoit, le démagogue, dans l'émeute, est plus fort que le soldat : Pompée est battu dans la guerre de rues ; et les sbires de Clodius tiennent Gaius Caton presque continuellement bloqué dans son jardin. Péripiéties étranges, dans l'étrange drame qui se joue : on voit le régent et le chevalier d'industrie se tourner tour à tour, dans leur mutuelle haine, du côté du gouvernement tombé, et tour à tour courtiser ses faveurs. C'est

57 av. J.-C.

— Descendu de charge, il continue ses excès et ses crimes, à la tête de ses affranchis et de ses gladiateurs : il attaque le tribun *Sextius*, il assiège le tribun *Milon* et le préteur *Cœcilius* dans leurs maisons, et s'oppose en vain au rappel de Cicéron (697). Il lutte contre les ouvriers de celui-ci, quand il reprend possession de son terrain du Palatin, et se jetant sur lui, le force à se réfugier chez un voisin.

Enfin il brigue l'édilité. Une fois nommé il accuse *Milon de vi*. C'est au milieu de ces incidents qu'a lieu la rencontre sur la voie Appienne (v. *infra*), et qu'il périt.

Il nous a semblé opportun de faire passer tous ces détails sous les yeux du lecteur. A côté de Catilina, Clodius joue un rôle tout plein d'enseignements, et qui fait voir dans quel abîme de désordre et de corruption morale et politique était tombée la société romaine. D'une manière ou de l'autre les jours de la République étaient comptés. Elle devait périr.]

¹ [Tigrane le fils, que Pompée avait amené à Rome où il le retenait. Clodius le fit échapper moyennant rançon (p. 120, note 1. — *Hist. de G.* II, p. 358).]

en partie pour plaire au sénat que Pompée a laissé rappeler Cicéron : Clodius, de son côté, déclare nulles et non avenues les lois juliennes : il invoque Marcus Bibulus et lui demande d'attester solennellement leur inconstitutionnalité ! Quel résultat sérieux attendre de ce conflit tumultueux de basses passions ? Néant du but, ridicule et honteux, voilà ce qui le caractérise ! César, lui-même, pour grand génie qu'il fût, César aurait appris à ses dépens que la panacée démocratique était usée désormais, et qu'à marcher vers le trône il convenait de ne plus passer par la démagogie. Dans l'inter règne actuel entre la république et la monarchie, c'était jouer un pauvre rôle de remplissage historique que de s'étaler sottement avec le manteau et le bâton du prophète, dont César faisait fi depuis longtemps, que de ramener en scène je ne sais quelle parodie défigurée des grandes pensées de Gaius Gracchus. La prétendue armée qui essaya ce renouvellement d'agitation démocratique était si peu un parti qu'il ne lui fut point laissé de place à l'heure de la bataille décisive. Il y aurait pareille erreur à soutenir que l'anarchie, à tout le moins, a pu réagir sur les convictions des indifférents et susciter en eux une aspiration quelconque vers l'intronisation d'un pouvoir militaire, durable et fort. Rappelons-le, la plupart des citoyens demeurés neutres se tenaient éloignés de Rome et n'étaient plus directement lésés par l'émeute quotidienne. En outre, tous les hommes dont l'opinion aurait eu à fléchir devant de tels motifs, après l'épreuve faite de la conspiration de Catilina, étaient d'avance convertis à la doctrine de l'autorité. Néanmoins, les trembleurs politiques redoutaient par dessus tout la terrible crise, inséparable de la catastrophe finale, et ils subissaient de préférence l'anarchie se perpétuant dans Rome, anarchie d'ailleurs qui demeurait à la surface. Elle n'avait en effet d'autres conséquences que de faire à Pompée, chaque jour en butte aux attaques des Clodiens, une position à peu près intenable, et de le pousser ainsi, bon gré, malgré, dans la voie où nous l'allons suivre.

Pompée en face
du vainqueur
des Gaules.

Si mal disposé que fût le régent à l'initiative, défaut de caractère ou défaut d'intelligence, pourtant il lui fallut bien un jour sortir de sa léthargie. Comment faire autrement, les choses ayant du tout au tout changé, tant au regard de Clodius qu'au regard de César? Les embarras et les hontes que le premier lui avait attirés avaient à la longue allumé la haine et la colère dans sa paresseuse nature. Mais dans ses rapports avec César, l'altération était bien plus sérieuse encore. Tandis que le triumvir demeuré dans Rome se laissait aller en complète défaillance sur le terrain réservé à son activité, l'autre avait su, de son lot d'attributions, tirer un parti prodigieux et dépassant toutes les espérances et toutes les craintes. Sans demander les autorisations préalables, il avait doublé son armée par les levées faites dans la province méridionale des Gaules, en grande partie peuplée de citoyens : puis au lieu de simplement monter la garde dans l'Italie du nord, et veiller sur Rome, il avait franchi les Alpes, étouffé à ses débuts une nouvelle invasion cimbrique, et porté en deux années (696-697) les armes romaines jusqu'au Rhin, jusqu'au canal de Bretagne. En face de pareils exploits tombait à plat la tactique ordinaire des aristocrates. Ignorer, rapetisser, n'était plus possible. Cet efféminé qu'on dédaignait jadis, il était aujourd'hui le dieu de l'armée, le héros fameux couronné par la victoire : ses jeunes lauriers repoussaient dans l'ombre les lauriers fanés de Pompée; et dès l'année 697, à l'issue d'une glorieuse campagne, le sénat lui décernait des honneurs publics, tels qu'il ne les avait jamais ordonnés, même pour Pompée ¹.

69-57 av. J.-C.

57.

¹ *[Dies quindecim supplicatio decreta est, quod ante id tempus accidit nulli (Bell. Gall. 2, 35). (Le sénat décréta quinze jours d'actions de grâce, ce qui n'avait jamais eu lieu pour personne.) Le fait est attesté par Cicéron presque dans les mêmes termes : « Cæsari supplicationes decrevistis, numero ut nemini uno ex bello, honore ut omnino nemini (De prov. consul. 10). Enfin Plutarque n'est pas moins explicite (Cæs 21). Après la guerre d'Orient, les Supplications rendues en l'honneur de Pompée n'avaient été que de 12 jours. Elles se renouvelèrent pour César en 700, et après la campagne d'Alésia (702), et durèrent chaque fois 20 jours (Bell. G. 4, 38, et 7, 90. — H. de C. II, p. 367 et 459.)]*

54.

52.

Auprès de son ancien adjudant politique, celui-ci ne tenait plus que le second rang, le rang que César avait derrière lui au lendemain des lois Gabinienne et Manilienne. César était l'homme du jour : il avait dans sa main la plus puissante des armées romaines. Pompée n'était plus qu'un général d'ancien renom, en vétérançe. Entre le gendre et le beau-père les choses, sans doute, n'en arrivaient point ençore au conflit : les rapports étaient bons, en apparence ; mais n'en est-ce point fini de toute alliance politique, dès qu'entre les parties intéressées la balance des forces se déplace ? La querelle avec Clodius n'était qu'un embarras : la nouvelle et grande importance de César devenait un sérieux danger. En allant à l'armée, César et ses associés avaient pris contre Pompée des gages : Pompée à son tour se voyait forcé de recourir aux mêmes moyens : il lui fallait contre César un appui militaire. Aussi, sortant de sa fierté et de sa nullité officielle, le voilà qui veut réclamer à son tour une mission extraordinaire, n'importe laquelle, où il disposera d'une puissance égale, supérieure même à celle du proconsul des Gaules, et arriver ainsi à se remettre ou à son niveau, ou même au-dessus de lui. Sa position actuelle, la tactique à laquelle il allait recourir, tout cela, c'était répéter le jeu de César pendant la guerre contre Mithridate. Mais pour obtenir un commandement pareil à celui du proconsul, pour arriver à peser du même poids, à la tête d'une armée, que cet adversaire plus fort et se tenant éloigné, par bonheur, Pompée avait besoin de l'ancienne machine du gouvernement. Moins de deux ans avant, elle était tout entière à sa disposition. Alors les régents, dans l'État, commandaient et aux comices, que les meneurs démagogiens avaient dans la main, et au sénat, que l'énergie de César avait terrifié. Laissé dans Rome par la coalition à titre de représentant et de chef reconnu, Pompée, à cette époque, eût tout obtenu, et du sénat, et du peuple, alors même que ses motions eussent tourné contre les intérêts de César. Mais sa maladresse

envers Clodius lui avait enlevé le royaume de la rue : impossible de compter désormais sur l'assentiment des comices populaires. Au sénat, les choses allaient pour lui moins mal : on pouvait douter pourtant qu'ayant si longtemps et si malheureusement laissé flotter les rênes, il pût facilement ressaisir sur la majorité son ancien ascendant, et lui imposer les votes nécessaires à ses projets.

L'opposition
républicaine
dans le public.
60 av. J.-C.

La situation du sénat, ou mieux de toute la noblesse, s'était aussi, dans l'intervalle, grandement modifiée. La coalition de 694 avait porté des fruits qui n'étaient point mûrs pour la lumière. L'éloignement de Caton, l'exil de Cicéron, que l'opinion publique, avec son infaillible tact, faisait remonter à leurs véritables auteurs, si attentifs que fussent les triumvirs à y paraître étrangers ou à s'en montrer même chagrins, le mariage qui avait fait de Pompée le beau-père de César, bien d'autres choses encore avaient leur triste et certaine signification : la monarchie s'annonçait avec ses lettres de bannissement et ses alliances de famille. Quant au gros public lui-même, bien que plus loin des événements, il ne voyait pas sans inquiétude planter les jalons qui menaient clairement au régime futur. Du jour où l'on comprit que César ne visait point seulement à une réforme constitutionnelle et qu'il y allait de la vie ou de la mort de la république, bon nombre de citoyens honnêtes, jusque là fauteurs du parti populaire et dévoués à César comme à leur chef naturel, passèrent aussitôt, à n'en point douter, dans le camp opposé. Ce ne fut plus seulement dans les salons et les villas de la noblesse, jadis maîtresse du pouvoir, que l'on entendit retentir les objurgations contre les « *trois dynastes*, » contre le « *monstre à trois têtes* ! » La foule se pressait aux discours consulaires de César, muette et sans un signe d'assentiment. Nulle main ne se levait pour applaudir quand le consul démocrate entrait au théâtre. Que si l'un des soute-

¹ [Τριτάπων, selon le mot de Varron : App. Bell. Gal. 2. 9.]

neurs des triumvirs se faisait voir dans la rue, il était reçu à coups de sifflets, et les spectateurs, même ceux assis, applaudissaient à toute sentence antimonarchique, à toute allusion contre Pompée, débitée par l'acteur en scène. Quand Cicéron dut quitter Rome, les citoyens en grand nombre (il y en eut, dit-on, 20,000, la plupart appartenant à la classe moyenne) imitèrent le Sénat, et portèrent le deuil. « En ce moment, » lisons-nous dans une lettre de ce temps, « rien de plus populaire que la haine des *populaires* !¹ » Là-dessus, les régents laissèrent entendre qu'à faire de l'opposition les chevaliers pourraient bien perdre leurs nouvelles places au théâtre, et l'homme de la plèbe sa part à l'annone. Le mauvais vouloir se tut prudemment, mais l'esprit public n'en resta pas moins ce qu'il était. Alors, et cette fois avec plus de succès, on mit en jeu le levier des intérêts matériels. L'or de César coula à flots. Faux riches à la bourse à demi vide, dames influentes en embarras d'argent, jeunesse noble endettée, marchands et banquiers au-dessous de leurs affaires, tous s'en allèrent dans les Gaules pour y puiser à même à la source, ou frappèrent à la porte des agents de César, dans Rome. Ici ou là, tout homme d'honnêtes dehors — César tenait à l'écart les enfants perdus de la rue — était sûr d'un bon accueil. Ajoutez à cela les énormes constructions élevées à Rome de ses deniers, où trouvaient emploi d'innombrables besogneux, depuis le consulaire jusqu'au simple manœuvre, et les profusions immenses consacrées aux jeux publics. Pompée faisait de même dans une moindre mesure : c'est à lui que Rome dut son premier théâtre bâti en pierre : il en célébra l'ouverture avec une magnificence inusitée. Que ces largesses corruptrices réconciliaissent jusqu'à un certain point nombre d'opposants avec le nouvel ordre de choses, on le comprend : il va de soi pourtant que le

Tentatives
des régents pour
y porter remède.

¹ [Cic. ad Attic. 2, 20. *Populare nunc nihil tam est quam odium popularium.*]

Le Sénat
reprend influence

noyau de l'opposition ne se laissait point entamer par de tels moyens. Chaque jour faisait voir combien les institutions républicaines avaient jeté de profondes racines au sein du peuple, et combien peu surtout les hommes vivant en dehors et loin de l'agitation des partis, combien peu les villes de l'intérieur, se sentaient portés vers la monarchie, ou seulement se préparaient à la subir. Si Rome avait connu le système représentatif, le mécontentement du peuple aurait trouvé dans les élections son issue naturelle, et, se faisant jour, se serait fortifié. Dans l'état des choses, il ne restait aux constitutionnels d'autre ressource que de se rallier au Sénat, au Sénat qui, dans sa déchéance, n'en restait pas moins à leurs yeux le représentant et le défenseur né de la légitimité républicaine. Tout-à-coup ce corps, abaissé jusqu'à terre, vit arriver à lui toute une armée à la fois plus forte et incomparablement plus fidèle qu'au jour où, au faite de son éclatante puissance, il avait pu écraser les Gracques, qu'au jour où, protégé par le sabre de Sylla, il avait restauré l'ancien régime. L'aristocratie comprit ses avantages : aussitôt elle se mit en mouvement. C'est à ce moment que Marcus Tullius Cicéron avait eu permission de revenir. Il promettait de marcher avec le groupe des dociles dans la Curie, de se garder de toute velléité d'opposition, et de travailler même de son pouvoir dans l'intérêt des triumvirs. En le rappelant, Pompée n'avait voulu faire à l'oligarchie qu'une concession temporaire, jouer un tour à Clodius surtout, et enfin conquérir, si faire se pouvait, à sa cause, dans la personne de l'éloquent consulaire, un instrument désormais assoupli par tant d'épreuves. Mais de même que son exil avait été une démonstration contre le Sénat, son retour servit aussi de prétexte avidement saisi à démonstrations républicaines. Les deux consuls, protégés contre les Clodiens par la faction de *Titus Annius Milon*, apportèrent au peuple, de la façon la plus solennelle, la motion du rappel, préala-

blement autorisée par sénatus-consulte exprès. Le Sénat avait invité tous les citoyens, amis de la constitution, à ne point faire défaut au vote. Et de fait, au jour fixé (4 août 697), une foule inaccoutumée de notables citoyens, beaucoup venant de leur province, se réunit dans les comices. Le voyage du consulaire, de Brundisium à Rome, ne fut qu'une suite de manifestations semblables et non moins éclatantes ¹. Dans cette occasion, se scella publiquement le pacte de la nouvelle alliance entre le Sénat et les conservateurs : on passa ces derniers en revue, pour ainsi dire, et leur attitude excellente ne contribua pas peu à faire lever la tête à l'aristocratie étonnée d'un tel retour de fortune. Cependant, Pompée assistait dérouter aux défis de l'opinion. Son immobilité passée, l'indignité, le ridicule de sa position actuelle au regard de Clodius, avaient tué le crédit de la coalition ; et dans le Sénat, la fraction qui tenait pour elle, démoralisée par tant de maladroites commises, délaissée, dépourvue de conseils, ne pouvait rien pour empêcher les républicains et les aristocrates unis d'y reprendre partout la haute main. Assurément, à cette heure (697), qu'ils jouassent leur jeu hardiment et avec adresse, et la partie n'était point désespérée. Ils trouvaient dans le peuple le ferme appui qui leur avait fait défaut depuis un siècle : avoir foi en lui, en eux-mêmes, c'était là le plus court et le plus honorable moyen pour arriver au but ! Pourquoi ne pas attaquer les triumvirs de front ? Pourquoi, s'il se rencontrait quelque noble, homme de cœur, pourquoi ne se mettrait-il pas à la tête des sénateurs ? Pourquoi ne pas faire annuler les mesures exceptionnelles et violentes des triumvirs, et ne pas appeler aux armes contre les tyrans et leur faction tous

57 av. J.-C.

57.

¹ [V. Cic. notamment lettre *ad Attic*, IV, 1, et les discours *post reditum*, *passim*. Il se vante d'être venu, porté sur les épaules de toute l'Italie (*Italia cuncta pæne suis humeris reportârit!*... — *Post reditum* I, 15).]

les républicains de l'Italie? Peut-être était-il temps encore de rétablir le Sénat dans son ancienne souveraineté! A tout prendre, les Républicains couraient gros risque : mais qui sait? Ainsi qu'il arrive souvent, l'audace ici n'était-elle point la sagesse? Par malheur, l'aristocratie manquait d'énergie : à peine si elle était capable d'une telle décision, à la fois simple et forte. Restait une autre voie plus sûre peut-être, plus à la portée des constitutionnels, en tous cas, étant donnés leur caractère et leurs habitudes. Ils songèrent à séparer les deux principaux triumvirs, et profitant de la division qu'ils allaient faire naître, à s'emparer pour eux-mêmes du gouvernail. Depuis que César avait pris le pas sur Pompée, le contraignant à ambitionner de nouveaux pouvoirs, l'intimité s'était refroidie et relâchée entre les hommes qui dominaient le Sénat : si Pompée obtenait l'objet de ses convoitises, ne devait-il pas bientôt se faire, d'une manière ou d'une autre, qu'ils en vinssent à une rupture à la lutte ouverte? Pompée entrant seul en campagne, sa défaite était certaine : il tombait, et après le combat, le parti constitutionnel n'avait rien gagné, passant sous la loi d'un seul au lieu d'obéir à deux maîtres. Mais si les nobles savaient user contre César des moyens qui lui avaient jusqu'alors assuré la victoire : s'ils entraient en alliance avec son rival plus faible, disposant alors d'un capitaine tel que Pompée et d'une armée solide de constitutionnels, ne pouvaient-ils pas espérer l'avantage? Puis après, n'ayant plus affaire qu'à ce même Pompée et à son incapacité politique, depuis si longtemps notoire, ne leur serait-il pas facile de venir promptement à bout de lui?

Pompée sollicite
un nouveau
commandement.

Les choses tournaient donc à rapprocher Pompée et le parti républicain, et se prêtaient à une entente : l'entente se ferait-elle? Quels seraient à l'avenir les rapports entre les deux triumvirs d'une part, et l'aristocratie de l'autre, rapports confus et indécis, au plus haut point, en ce

moment? C'est ce qu'allait décider la motion portée devant le Sénat par Pompée quand vint l'automne de 697 : il sollicitait formellement un commandement extraordinaire. A sa demande, il rattachait tout d'abord les mesures qui, onze ans plus tôt, avaient aidé à fonder sa puissance : il entendait remédier à la cherté du pain, cherté accrue dans Rome d'une façon désolante, absolument comme avant la loi Gabinia. Les prix avaient-ils monté par l'effet de certaines manœuvres, ainsi que Clodius en accusait tantôt Pompée et tantôt Cicéron, ceux-ci lui renvoyant l'accusation à lui-même¹? C'est ce que l'on ne saurait dire. La piraterie toujours active, la détresse du Trésor, la négligence ou le désordre administratif dans la surveillance des approvisionnements suffisaient et au-delà, sans qu'il fût besoin d'accapareurs agissant dans des vues politiques, pour amener la disette dans cette grande capitale, qui ne subsistait presque que des importations d'outre-mer. Le plan de Pompée était celui-ci : se faire donner par le Sénat l'administration des céréales [*rei frumentariæ potestas*] dans toute l'étendue de l'Empire, et par suite le droit illimité de puiser dans les caisses de l'Etat, en même temps qu'il aurait une armée et une flotte; et que son commandement, pareillement étendu sur toutes les régions appartenant à la République, primerait, dans chaque province, l'*imperium* du proconsul ou préteur local. Bref, il ne rêvait rien moins qu'une édition nouvelle et augmentée de la loi Gabinia, avec la perspective de la conduite d'une guerre en Egypte, alors prochaine (VI, p. 342), et se rattachant, comme jadis la guerre contre Mithridate, à une expédition contre

57 av. J.-C.

La question des céréales.

¹ [Qu'on lise à ce propos la scène curieuse qui se passe au Forum, le 8 des ides de février (12 janvier 698). Il y a là tout un tableau des mœurs politiques de l'époque : on injurie Clodius, on lui jette à la face des vers qui l'accusent d'inceste avec sa sœur. Et Clodius, furieux, pâle, de demander aux siens *quis esset qui plebem fame necaret?* — Et sa troupe de répondre : « Pompée! » (Cic. *ad Quint. fr.* 2, 3.) — V. la même scène dans Plut. *Pomp.* 48, et *H. de C.*, II, p. 374.]

56.

57 av. J.-C.

les pirates. Quelques progrès qu'eût faits durant ces dernières années l'opposition contre les nouveaux dynastes, la majorité du Sénat, quand la discussion s'ouvrit sur cette motion (septembre 697), était encore, il en faut convenir, sous le coup de la terreur imprimée par César. Elle admit docilement la motion en principe, et cela, sur la proposition même de Cicéron qui, dans cette première occasion, devait donner et donna en effet la preuve de la soumission enseignée par l'exil ¹. Mais quand on en vint aux articles de détail, le projet primitif, sorti des mains du tribun du peuple *Gaius Messius* ², subit des modifications essentielles. Pompée n'avait ni la libre disposition des deniers du Trésor, ni une armée et une flotte à lui, ni l'*imperium* sur les commandants de province : on lui mettait en main seulement pour l'approvisionnement de Rome des sommes considérables : on lui donnait quinze lieutenants : il aurait la pleine puissance dans tout l'Empire proconsulaire en matière d'administration frumentaire, et cela pendant les cinq années qui allaient suivre. Telle était la teneur du plébiscite proposé au vote des comices. Ces amendements au projet primitif équivalaient presque à son rejet ; ils s'expliquent par de nombreuses et diverses causes. Le nom de César pesait sur les délibérations ; et quoique absent et enfoncé dans les Gaules, à mettre Pompée non plus à côté, mais au-dessus de lui, il y avait de quoi faire reculer tous les timides. Crassus, à son tour, l'ennemi héréditaire et l'associé malveillant de Pompée, le poursuivait de son opposition sourde ; et Pompée, plus tard, ne manqua pas,

¹ [V. Plut. *Pomp.* 49, et Cic. *ad Attic.* 1, 4. Pompée le nommait le premier parmi ses quinze lieutenants, et le tenait pour un autre lui-même (*Ille legatos quindecim quum postulare, me principem nominavit, et ad omnia me alterum se fore dixit.*) H. de Cés. II, p. 366.]

² [Ce *Gaius Messius*, l'auteur de la loi *Messia*, fut attaqué par les Césariens, à son retour d'une légation, et Cicéron le défendit (*ad Att.* 4, 15. 8, 11). Plus tard, il est gagné à César et lui rend des services dans la guerre d'Afrique (*Cæs. Bell. Afr.* 33).]

sincèrement ou non, de faire remonter à lui l'insuccès de la motion. Joignez à cela l'antipathie de la faction républicaine, dans le Sénat, contre toute mesure accroissant, de nom ou de fait, les pouvoirs des triumvirs; enfin et surtout l'incapacité personnelle de Pompée qui, même après l'heure venue de l'action, ne put prendre sur lui de se déclarer et d'agir, aimant mieux, selon son usage, se cacher derrière l'*incognito*, lançant en avant ses amis chargés de révéler sa pensée, pendant que, comme toujours, il affectait la modestie et se déclarait content même à moins, si moins lui était donné. Chose toute simple, on le prit au mot. Quoi qu'il en soit, c'était une chance heureuse que de rencontrer enfin quelque chose à faire, et surtout de tenir un honnête prétexte de quitter Rome. Pompée réussit tout d'abord, non sans que les provinces s'en ressentissent grièvement, à y faire arriver les blés en abondance et à bon prix. Pourtant, son but principal n'était point atteint, et le titre proconsulaire, qu'il avait droit de porter dans toutes les provinces, restait un vain nom, tant que le Proconsul n'avait pas de soldats. Aussi, fit-il bientôt saisir le Sénat d'une seconde motion, aux termes de laquelle il aurait à ramener dans son pays, même à main armée, s'il était nécessaire, le roi d'Egypte expulsé par la révolte. Mais plus il devenait manifeste qu'il avait besoin du Sénat et ne pouvait rien sans lui, moins les sénateurs se montraient faciles et traitables. D'abord, on découvrit dans les livres sybillins un oracle qui prohibait comme impie tout envoi de troupes romaines en Egypte: aussitôt le Sénat, saisi d'une terreur sainte, de voter unanimement contre une intervention armée. Pompée, tant était grande son humilité présente, aurait accepté la mission, même usant des voies pacifiques; mais comme toujours il joua son malheureux jeu caché; et pendant qu'il faisait parler pour lui ses amis, il parla et vota pour l'envoi d'un autre sénateur. Naturellement, le Sénat repoussa sa proposition: il y

Expédition
d'Egypte.

aurait eu crime à exposer une tête si précieuse à la patrie; et en fin de compte, après tous ces longs débats, il fut décidé que Rome n'interviendrait point (janvier 698) 1.

56 av. J.-C.

¹ [Déjà, et par anticipation, à la fin du chap. IV (VI, pp. 311 et s.), consacré aux affaires de l'Orient, M. Mommsen a dit un mot de toute cette affaire de la restauration de Ptolémée Aulète. — Ici, il n'en parle qu'à l'occasion de la comédie qui se joue dans Rome, et de la déconvenue de Pompée. On en trouve le détail tout au long, avec indication des sources, dans Drumann, à la *Biographie* du Cornélien (n° 21) *P. Lentulus Spinther* (consul 697), l'ami de Cicéron et le promoteur officiel de son rappel de l'exil. Ptolémée, venu à Rome pour solliciter le secours de la République contre son peuple et sa fille Bérénice, logea chez Pompée même, dans sa villa d'Albanum, et c'est de là que, comme Jugurtha jadis, il achetait à beaux deniers les voix des sénateurs (*aperte pecunia nos oppugnat. Ad Attic.* I, 1). L'abbé était sans fond, et ses largesses ne le pouvaient remplir. Il emprunte alors, sous la garantie de Pompée. Les Alexandrins envoient une ambassade pour déjouer les manœuvres du roi expulsé. Celui-ci, à l'instar de Jugurtha encore, empoisonne le principal des envoyés, l'académicien Dion. Lentulus jouait Pompée sous main. Futur proconsul de Cilicie, au sortir de son consulat, il demanda qu'on lui confiât l'expédition : Cicéron, entre son ami et Pompée, se tut. Quant à ce dernier (comme M. Mommsen l'indique), il déclara qu'il verrait volontiers donner cette mission au Proconsul Gaius Caton, tribun du peuple, fit proroger l'affaire : la foudre avait frappé une statue de Jupiter sur le mont Albain (*Dio Cass.*, 39, 30), sans compter l'oracle prohibitif des livres sybillins ! La question revint en 698. Bibulus proposait d'envoyer trois commissaires en Egypte : Lentulus avait l'appui de Q. Hortensius ; Pompée se faisait porter par le consulaire *Volcatius* et par le tribun *Lupus*. On finit, de guerre lasse, par décider qu'on ne ferait rien, et l'affaire dormit jusqu'après les conférences de Lucques. Alors Gabinus, partant de Syrie, restaura, comme on le sait. Ptolémée (VI, p. 312, — *Hist. de Cés.*, II, p. 371).]

56.

À côté du triste rôle que joue ici Pompée, celui de Cicéron n'est pas moins pitoyable. Il redoute à ce moment un second exil et les menaces de Clodius. Il est l'obligé de Lentulus, il veut à tout prix rester bien avec Pompée (*in ea re nos et officio erga Lentulum mirifice, et voluntati Pompeii præclare satisfacimus.*) (*ad A. frat.*, 2, 2). De là, la conduite la plus tortueuse, les assurances données à Lentulus, puis celles données au Triumvir, les conseils les plus divers envoyés à l'un et à l'autre, et par dessus tout la crainte que ses lettres ne tombent dans des mains indiscrettes (*non ejus generis meæ literæ sunt, ut eas audeam temere committere.*, etc. — *Ad famul.* 1, 7). Il faut lire toute sa correspondance à cette époque. Elle est le tableau vrai de la situation, mais elle diminue l'homme.

Nous retrouverons plus tard Lentulus parmi les anti-Césariens. Il capitule à *Corfinium* (v. *infra*, ch. X) ; et profite de la liberté que César lui laisse pour l'aller de nouveau combattre à Pharsale. Il aborde en Egypte après Pompée, et de là gagne Rhodes, où l'histoire perd sa trace.]

Toutes ces rebuffades de la part du Sénat, rebuffades que Pompée subit et, ce qui pis est, qu'il dut subir sans représailles, étaient aux yeux du gros public, de quelque part qu'elles vinssent, autant de victoires pour les républicains, autant de défaites pour le triumvirat. Le flot de l'opposition républicaine montait chaque jour. Déjà, les élections de 698 n'avaient qu'en partie réussi au profit des dynastes. Si d'un côté *Publius Vatinius*¹ et *Gaius Alfius*², candidats césariens à la préture, avaient pu passer, le peuple d'autre part avait élu deux partisans décidés de l'ancien gouvernement: *Gnaeus Lentulus Marcellinus*³ et *Gnaeus Domitius Calvinus*⁴ avaient été nommés l'un

Tentative de restauration aristocratique.

56 av. J.-C.

¹ [Vatinius. le père de la loi *Vatinia*, qui avait donné à César la province cisalpine pour cinq ans (VI, p. 375). Encore un de ces personnages sans foi ni loi, comme il en regorgeait dans Rome. « *Struma civitatis* (les écrouelles de l'Etat) » C'est le nom que Cicéron lui donne (*pro Sest.* 65), par allusion aux tumeurs qui le défigurait. Questeur en 691, tribun du peuple en 695, un instant lieutenant de César dans les Gaules, dans le procès de Sestius, il eut l'honneur d'une invective dirigée contre lui par Cicéron (sa *Vatin.*). Plus tard encore accusé par *Licinius Calvinus* (*v. infra*), il vit cette fois Cicéron se lever pour lui. Il fallait bien racheter les attaques passées, et se faire un titre auprès de César (Cic. *ad fam.*, I, 9. — Toute cette lettre à Lentulus, n'est qu'un plaidoyer embarrassé). Au cours de la guerre civile, Vatinius défendra Brundisium. Consul suppléant (*suffectus*) à la fin de l'an 707, il commande, non sans succès en Illyrie; est proclamé *imperator*, et quoique, après la mort de César, il ait dû rendre Dyrrachium à Brutus, il a le triomphe (déc. 711).]

63. 59.

² [*G. Alfius Flavius*, tribun du peuple en 695 : homme sans importance, que Cicéron n'indique pas comme malhonnête.]

47.

43.
59.

³ [*Gn. Lentulus Cornelius Marcellinus*, l'un des soutiens des Siciliens contre Verrès, et l'un des accusateurs de Clodius, dans l'affaire du sacrilège de la *Bonne Déesse*. Préteur en 695, puis propréteur en Syrie, et enfin consul. Ami de Cicéron, il aide à lui faire rendre ses propriétés : ennemi de Clodius, il le combattit, et Cicéron le tient pour un consul modèle (*ad Q. frat.*, 2, 6). Il ne fut pas favorable à Pompée dans l'affaire du roi d'Égypte. Il avait de l'éloquence (*Brut.*, 70).]

59.

⁴ [*Gn. Domitius Calvinus*, tribun du peuple en 695. Lutte contre son collègue Vatinius : préteur trois ans après. Après bien des traverses, il sera nommé consul en 701. Il passe à Pompée et à César, pour qui il commandera en Afrique et en Illyrie durant la guerre civile. Nous le retrouvons à Pharsale, où il commande le centre de l'armée de César. Il pacifie pour lui l'Asie. — Après la mort de César, il est encore consul (714). Il va en Espagne et a le triomphe en 718. Depuis, on n'en entend plus parler.]

59.

53.

40.
36.

56 av. J.-C.

consul, l'autre préteur. Mais pour 699, *Lucius Domitius Ahenobarbus*¹ se portait candidat au consulat. Il était difficile d'empêcher son élection, tant à cause de sa grande influence à Rome, qu'à cause de sa colossale fortune; et l'on ne pouvait douter que ses actes ne fussent aussitôt ceux d'une opposition nullement déguisée. Ainsi les comices se rébellaient du plein assentiment du sénat. Le ciel lui-même faisait connaître qu'au milieu des querelles des hauts ordres, la puissance militaire et les caisses du trésor couraient danger de tomber aux mains d'un maître, que la liberté était pareillement en péril. Les dieux eux-mêmes montraient clairement au doigt la motion de Gaius Messius!

Attaque
contre les lois
juliennes.

57.

56.

Mais les républicains, quittant le ciel, redescendent bientôt sur la terre. Toujours ils avaient soutenu la nullité des lois consulaires de César, tant de celle relative au territoire de Capoue que de toutes les autres; et dès le mois de décembre 697, ils avaient en plein sénat demandé d'urgence leur cassation pour vice de forme. Le 6 avril 698, Cicéron, consulaire, proposa solennellement que le décret du partage des terres de Campanie fût placé à l'ordre du jour du 15 mai. C'était là déclarer la guerre. La motion venait d'un de ces hommes qui ne montrent leurs couleurs que quand ils le croient pouvoir faire en toute sûreté. Evidemment l'aristocratie jugeait le moment venu d'engager le combat, non point seulement contre César, avec l'aide de Pompée; mais encore contre la

70. 61.

58. 56.

54.

49.

¹ [De la *gens Domitia*, branche des *Ahenobarbi*, témoin de Cicéron contre Verrès, en 684. Edile curule en 693, il donne des jeux, où les lions de Numidie sont montrés en tel nombre, que le peuple, fatigué, va se reposer et quitte le cirque (*diludium Hor. ep. I, 19, 47*). Beau-frère de Caton, il suit comme lui le parti oligarchique. Préteur en 696. En 699, il brigue le consulat. Écarté une première fois, il se fera nommer pour 700, et s'alliant avec Pompée, présidera le tribunal chargé de juger Clodius. En 705, il est nommé pro-consul des Gaules au lieu et place de César: est capturé dans Corfinium: s'en va à Marseille où il se défend contre les troupes de César: s'enfuit, et va périr à Pharsale où il a commandé l'aile gauche des républicains.]

tyrannie, quelle qu'elle fût, de quel côté qu'elle vint. Ce qui allait arriver, il était facile de le prévoir. Domitius parlait haut, et se disait prêt à demander au peuple le rappel immédiat du vainqueur des Gaules. La restauration aristocratique était en plein travail : en attaquant la colonie de Capoue, la noblesse jetait le gant.

César recevait jour par jour des rapports circonstanciés sur les événements de Rome. Autant que le lui permettaient ses occupations militaires, il les suivait de l'œil du fond de la Province du sud, tout en évitant encore de s'y mêler en rien. Cependant, voici qu'on lui déclare la guerre, non point seulement à son collègue, mais et surtout à lui-même. L'heure est venue d'agir, il agit sans tarder. Justement il n'était pas loin : les aristocrates imprudemment n'avaient point attendu, pour éclater, qu'il eût repassé les Alpes. Au début d'avril (698), Crassus quitte Rome et s'en va au-devant de son collègue plus puissant, pour aviser de concert aux mesures que leur intérêt commande : il le joint à Ravenne. De là, tous deux se rendent à *Luca*, où se réunit à eux Pompée qui, lui aussi, avait quitté Rome peu de jours après Crassus (14 avril), soi-disant pour aller hâter les envois de blé de Sardaigne et d'Afrique. Leurs principaux partisans, *Métellus Népos*, proconsul de l'Espagne citérieure¹, *Appius Claudius*², propréteur de Sardaigne, et bien d'autres se trouvèrent au rendez-vous : on y compta 120 licteurs ; et plus de 200 sénateurs assistèrent à ces conférences fameuses, où la monarchie opposait un sénat

Conférence
entre les
Triumvirs
à Lucques.

66 av. J.-C.

¹ [Il s'agit ici du *Q. Métellus Népos*, l'ancien lieutenant de Pompée, en Asie, qui fut son porteur de paroles en 691 (VI, p. 358). Tribun, dans la même année, il contribua à rappeler dans Rome le Triumvir. Préteur en 694, consul en 697 avec Lentulus Spinther. Après les conférences de Lucques, il s'en va en Espagne citérieure, et revient mourir à Rome vers 699.]

63.

60. 57.

55.

² [*App. Claudius Pulcher*, préteur en 694. En 700, consul avec *Ahenobarbus*. Homme vénal et douteux. Censeur en 704, il expulsa Salluste du Sénat, suit Pompée en Grèce, où il meurt avant la bataille de Pharsale. Savant augure, bon orateur (Cic. *ad fam.* 3. 10, 3, 4, 9, 11. — *De Legib.*, 2, 13. — *De Divin.*, 2, 35. — *Brut.*, 77).]

57. 54.

50.

nouveau à l'assemblée des Pères-Conscrits de la République. A tous les points de vue, c'était à César qu'appartenait le mot décisif. Mettant à profit sa prépondérante influence, il rétablit aussitôt et fortifia la régence commune des triumvirs sur les bases nouvelles d'une répartition plus égale des pouvoirs. Les provinces les plus importantes, militairement parlant, qui restaient libres en dehors des deux Gaules, sont attribuées à ses deux collègues : Pompée détient les deux Espagnes, et Crassus la Syrie : ils en auront pour cinq années (de 700 à 704), en vertu d'un plébiscite exprès, l'administration militaire et financière. César, de son côté, stipulait une prorogation dans son commandement, lequel expirant avec l'an 700, se verrait continué jusqu'à la fin de 705 : il lui était licite de porter ses légions à dix, et les troupes qu'il lèverait ainsi de son chef seraient payées sur le trésor de l'Etat.

54. Pour l'année qui allait suivre (699), Pompée et Crassus
 49. s'assuraient leur second consulat, avant leur départ pour leurs provinces respectives; et César se réservait pareillement son second siège consulaire, à la fin de
 56. son proconsulat, en 706, alors qu'il aurait atteint les dix années révolues de l'intervalle exigé par la loi entre les investitures de deux magistratures suprêmes. Comme Crassus et Pompée, pour régner en maîtres dans la capitale, avaient besoin de soldats; comme on ne pouvait faire revenir de la Gaule transalpine, les légions primitivement affectées à la garde de Rome, il fut entendu qu'ils utiliseraient pour leurs besoins les légions nouvelles levées par eux à destination de l'Espagne et de la Syrie, et qu'ils ne les expédieraient d'Italie qu'à leur convenance personnelle. Les points principaux étant ainsi réglés, la tactique à suivre, vis-à-vis de l'opposition dans Rome, la détermination des candidatures pour l'année suivante, tous ces détails et autres articles secondaires, ne demandèrent pas longue délibération. Les dissidences personnelles, qui s'étaient à chaque pas rencontrées,

grâce à son génie sans égal de conciliation, César sut les aplanir avec sa facilité ordinaire; et de gré ou de force, il ramena dans une même voie tous les éléments contraires. De Pompée à Crassus, l'entente se rétablit, en apparence du moins, et comme entre bons collègues. Il n'y eut pas jusqu'à Clodius qui ne donnât des gages, promettant de se tenir tranquille, lui et sa meute, et de ne plus inquiéter Pompée. Exploit non moins étonnant de l'irrésistible enchanteur!

Tout démontre que cet arrangement des grosses questions pendantes ne fut pas un simple compromis entre hommes également puissants, et luttant à armes égales. Pompée, à Lucques, était dans la position d'un fugitif, tombé du faite de la puissance, et qui vient solliciter l'aide de son rival. Que César le repoussât en déclarant la coalition dissoute, ou qu'en l'accueillant, il laissât leur alliance vivre dans ses conditions actuelles, dans un cas comme dans l'autre, Pompée était perdu, politiquement parlant. Que si alors il ne rompait pas avec César, il devenait le client impuissant de son associé. Que si, au contraire, il se séparait de lui, si, ce qui d'ailleurs n'était guère en ce moment vraisemblable, il entrait lui-même dans une coalition nouvelle avec l'aristocratie; un tel pacte, contraint et forcé, et conclu à la dernière heure, n'avait rien qui pût effrayer César et le déterminer, pour en prévenir la consommation, à faire à Pompée d'aussi grandes concessions. Quant à une rivalité sérieuse de Crassus à César, elle était absolument impossible. Quels motifs avaient donc poussé César à descendre sans nécessité de la hauteur d'où il dominait Pompée? Pourquoi, aujourd'hui, lui accorde-t-il de bonne grâce ce deuxième consulat qu'il lui avait nettement refusé en 694, en concluant la première coalition, ce consulat que depuis lors, dans le dessein manifeste de s'en faire une arme contre son associé, Pompée avait en vain, et par tous les moyens, poursuivi

Vues de César.

60 av. J.-C.

sans le concours de César, ou même malgré lui? A cette question, la réponse n'est point facile. Je sais bien que Pompée n'y gagnait point tout seul d'être mis à la tête d'une armée : autant en obtenait Crassus, son vieil ennemi et le vieil allié de César. Evidemment, la puissance nouvellement remise à Crassus servait de contre-poids à la puissance militaire grande mise dans la main de son futur collègue au consulat. Encore César perdait-il infiniment par cela seul que son rival allait échanger son insignifiance actuelle contre un commandement important. Peut-être qu'à cette heure, le Proconsul des Gaules ne se sentait point encore assez maître de ses soldats pour se lancer sans crainte dans une entreprise contre les autorités régulières du pays. La guerre civile éclatant, il lui fallait ramener son armée d'au-delà des Alpes, ce qu'il ne voulait pas faire. Mais qu'on en vint ou non à la guerre civile, n'avait-il pas devant lui les aristocrates de Rome, bien plutôt que Pompée? Il semble que tout au plus il aurait eu intérêt à ne pas rompre avec lui, pour ne point encourager l'opposition par une telle rupture. Encore une fois, pourquoi lui tant accorder? Peut-être qu'il céda à des motifs tout personnels : peut-être se souvint-il du jour où, se trouvant lui-même sans crédit et sans force en face de Pompée, celui-ci l'avait sauvé en faisant tout-à-coup retraite, par pusillanimité, il est vrai, plutôt que par élan de générosité. Et puis, qui sait s'il ne voulut pas ménager le cœur de sa fille chérie, de l'épouse aimante de Pompée? Dans l'âme de César, combien de sentiments avaient place à côté des préoccupations du politique! En tout cas, ce qui le décida, ce fut la Gaule. Quoi qu'en aient dit ses biographes, la Gaule, à ses yeux, n'était point seulement une conquête du moment, bonne à lui valoir la couronne : il y allait pour lui, dans cette vaste entreprise, de la sûreté extérieure de Rome, de sa réorganisation intérieure, en un mot, de tout l'avenir de la patrie. Pour pouvoir

achever sa conquête sans être dérangé, pour n'avoir point avant l'heure à toucher à l'écheveau embrouillé des affaires italiennes, il abandonna sans hésiter son immense avantage sur ses rivaux; il donna à Pompée la force nécessaire pour battre le Sénat et les adhérents du Sénat. Que s'il n'avait eu en vue que de se faire roi le plus vite possible, César assurément aurait commis à Lucques une bien lourde bévue; mais dans cette âme rare, l'ambition ne se bornait pas à l'humble gain d'un trône. Il s'était tracé deux tâches immenses à mener et à accomplir de front : au-dedans, donner à l'Italie un système politique meilleur; au dehors, conquérir et assurer à la civilisation italienne un terrain vierge et nouveau. Naturellement, ses projets se contrariaient parfois; et son expédition dans les Gaules, si elle lui frayait la route vers le trône, ne laissait pas que d'arrêter sa marche. Combien il se préparait de fruits amers à retarder la Révolution italienne jusqu'en 706, alors qu'il l'aurait pu faire dès l'an 698! Il n'importe! Général ou homme d'Etat, César était joueur plus qu'audacieux : plein de foi en lui-même autant que de mépris pour ses adversaires, toujours il leur rendit des points, souvent au-delà de toute prudence et mesure!

48 av. J.-C.

56.

L'heure avait sonné pour l'aristocratie de défendre son dernier enjeu, et comme elle avait bravement déclaré la guerre, de la mener bravement. Hélas! est-il spectacle plus lamentable que celui de la lâcheté ayant la malchance de ne pouvoir agir que par un coup de vigueur? Tous ces hommes n'avaient rien prévu. Il n'était venu à l'esprit d'aucun d'eux que César, de façon ou d'autre, saurait bien rendre coup pour coup, et que surtout Pompée et Crassus, en se rapprochant de lui, noueraient aussitôt une alliance plus que jamais étroite. L'aveuglement du parti semble incroyable, et pourtant on s'en rend compte quand on passe en revue l'armée de l'opposition constitutionnelle dans le Sénat. Caton, à la

L'aristocratie
se soumet.

vérité, était encore éloigné de Rome ¹, et l'homme alors le plus influent du Sénat était Marcus Bibulus, ce héros de la résistance passive, le plus hébété et le plus entêté de tous les consulaires ². On n'avait donc pris les armes que pour les mettre bas, dès que l'ennemi faisait mine de toucher au fourreau de l'épée. A peine a-t-on la nouvelle des conférences de Lucques, que tombe toute pensée d'opposition sérieuse; et la masse des timides, ou mieux l'immense majorité des sénateurs, se prosterne sous ce joug, qu'à une heure malheureuse on a tenté de secouer. Du débat à l'ordre du jour sur la validité des lois Juliennes, il n'est plus soufflé mot : César a-t-il levé des légions de son autorité, un sénatus-consulte décide que le Trésor en défraiera la solde; et de même, au moment de la répartition des prochaines provinces consulaires, la majorité repousse (fin de mai 698), la motion qui retirerait au Triumvir les deux Gaules, ou l'une d'elles, tout au moins. Le corps sénatorial faisait publiquement amende honorable. Les sénateurs se présentaient en secret, l'un après l'autre, et mortellement effrayés de leur témérité de la veille; ils demandaient la paix et promettaient obéissance absolue. Marcus Cicéron les devança tous, trop tard repentant d'avoir trahi sa parole

66 av. J.-C.

56. ¹ Il n'y était point encore revenu, quand Cicéron, le 11 mars 698, parla pour *Sestius (pro Sest., 28, 60)*, et quand le Sénat, à la suite des conférences de Lucques, délibéra au sujet des légions de César (*Plut. Cæs., 21*). Ce n'est qu'au commencement de 699 que, pour la première fois, nous le voyons prendre une part active aux discussions : or, comme il avait voyagé durant l'hiver (*Plut. Cat., min., 38*), il faut conclure de là qu'il ne rentra dans Rome qu'à la fin de 698. Dès lors, il n'a pas pu, comme on l'a mal à propos inféré d'un passage d'*Asconius* (p. 35, 53), défendre Milon au mois de février de cette même année.

66. 62. 59. ² [*L. Calpurnius Bibulus*, qui fut édile curule, préteur et consul dans les mêmes années que César (689.692.695). On a vu quelle opposition il lui fit (VI, pp. 373, 374). Il s'opposa aussi à l'envoi de Pompée en Egypte (p. 138, n. 1). Il alla proconsul en Syrie, après le désastre de Crassus, où il s'attribua sur le Parthe les succès remportés par Cassius (v. au chap. IX, *infra*). Enfin, pendant la guerre civile, il ne sut pas empêcher César de passer en Grèce (705), et mourut de maladie, devant Corcyre (706).]

49. 48.

et faisant à sa récente conduite les honneurs de vives épithètes, qui mordaient jusqu'au sang loin qu'elles fussent flatteuses ¹. Comme bien on pense, les triumvirs se montrèrent de facile humeur : à tous ils donnèrent leur pardon : il n'en était pas un seul entre tous qui valût la peine d'une exception. Veut-on juger du revirement soudain et du changement de ton qui se firent dans les cercles aristocratiques à la nouvelle de la convention de Lucques? Qu'on lise et que l'on compare, on ne perdra pas son temps, les pamphlets de Cicéron, publiés la veille, puis bientôt ceux où, chantant la palinodie, il témoigne en public de ses regrets et de ses bonnes intentions futures ².

Ainsi les Triumvirs étaient maîtres de reconstituer à leur gré tout le système italique, et de le reprendre en sous-œuvre plus profondément qu'avant. Rome et l'Italie désormais auront, avec l'un des régents pour chef, leur garnison assignée, sinon tenue assemblée sous les armes. Des troupes levées par Crassus et Pompée pour la Syrie et l'Espagne, les premières s'en vont en Orient : mais Pompée laisse ses deux provinces espagnoles sous la garde de ses lieutenants, à la tête des soldats qui s'y trouvent ; et quant aux officiers et soldats des légions de

Etablissement
du nouveau
régime
monarchique.

¹ « *Me asinum germanum fuisse [j'ai été véritablement un âne!]* » (Ad Att. 4, 5, 3).

² Cette palinodie [*subturpicula*... *καλλιπρόδια*, l. cit.] on la lira dans le discours qui nous reste sur les provinces consulaires de l'an 699. Il fut prononcé au commencement de mai 698 : les discours qui font contraste sont celui pour *Sestius*, celui contre *Vatinius*, et la discussion sur l'avis donné par les devins Etrusques, des mois de mars et d'avril précédents : ici l'ancien Consul avait exalté ardemment le régime aristocratique et pris le ton cavalier en parlant de César. Il faut assurément l'approuver, quand il avoue (ad Attic., 4, 5, 1) que ce n'est point sans honte qu'il envoie à ses amis intimes ce monument de versatile soumission. [V. H. de Cés., II, pp. 377-389. L'auteur impérial annexe à son récit les passages les plus notables du discours de *provinciis procons.*, et s'y montre également sévère pour Cicéron. Nous n'irons pas jusqu'à dire avec lui, pourtant, que l'entrevue de Lucques n'était pas un *triumvirat*, et qu'il n'y avait dans toute cette affaire rien que de parfaitement conforme au sentiment général (l. c. p. 383).]

nouvelle levée, nominalement à destination de l'Espagne, il les retient en Italie en congé de disponibilité, comme il y demeure lui-même. Cependant la résistance sourde de l'opinion publique allait croissant à mesure que la pensée du Triumvirat se manifestait davantage. Ne travaillait-on pas ouvertement à supprimer la constitution antique de Rome, à remplacer tout doucement le système actuel du gouvernement et de l'administration par les formes de la monarchie? Mais il fallait obéir : on obéit. Et d'abord, les questions les plus importantes, toutes celles intéressant l'armée ou les relations extérieures, étaient désormais tranchées, sans consulter le Sénat, tantôt par la voie du plébiscite, tantôt même par le bon plaisir des régents. Les arrangements conclus à Lucques recevaient leur exécution. Crassus et Pompée faisaient approuver par un vote direct des comices la prorogation du commandement militaire de César dans les Gaules : le tribun du peuple, *Gaius Trebonius*¹, en agissait de même au regard des provinces de Syrie et d'Espagne : enfin bon nombre d'autres gouvernements, les plus importants jadis, étaient aussi donnés par plébiscite². Déjà César avait montré que pour augmenter leurs armées, les Triumvirs n'avaient plus besoin de l'autorisation des anciens pouvoirs de l'État : ils

60 av. J.-C. 55. 48. 45. 44.

¹ [Nous avons déjà (p. 40, note 1) nommé Trébonius parmi les lieutenants de César, dans les Gaules. Il avait débuté dans le camp aristocratique comme questeur (694), et s'était opposé à la *transitio ad plebem* de Clodius. Tribun du peuple en 699, il a passé à César et à Pompée. Le plébiscite de prorogation quinquennale des provinces des triumvirs porte son nom (*lex Trebonia*). — A l'ouverture de la guerre civile, il commandera les troupes de siège devant Marseille (v. *infra*, ch. X). En 706, on le trouve préteur urbain : l'année suivante, il est propréteur en Espagne ultérieure : César le nomme consul *suffectus*, en 709, ce qui ne l'empêche pas de lever contre lui le poignard aux ides de mars 710. Après la mort du Dictateur, il passe en Asie comme proconsul, et est surpris et tué par Dolabella dans Smyrne. — Cicéron loue patement ce triste homme et lui dit quelque part son regret sauvage de n'avoir pas été invité par lui au banquet superbe de l'assassinat (*quam vellem ad illas pulcherrimas epulas me idibus martis invitasset : reliquiarum nil haberemus!* — *Ad fam.*, 10, 28.)]

² [V. *Hist. de César*, II, p. 399.]

ne se font pas davantage scrupule de s'emprunter leurs soldats les uns aux autres : on a vu Pompée prêter les siens à César pour guerroyer dans les Gaules; et nous verrons Crassus, allant en guerre contre les Parthes, recevoir aussi de César, son collègue, un corps de légionnaires auxiliaires. Les Transpadans, aux termes de la constitution, n'avaient que le droit Latin : César, durant son proconsulat, les traite comme s'ils jouissaient de la cité pleine ¹. Jadis une commission sénatoriale organisait les territoires conquis : César n'obéit qu'à son plein arbitre dans les immenses contrées gauloises qu'il a soumises à ses armes : il fonde, par exemple, des colonies de citoyens sans se munir de pouvoirs préalables; et à *Novum-Comum* (Côme), entre autres, il établit 5,000 colons. Pison fait la guerre en Thrace (p. 146). Gabinius

¹ On ne trouve pas le fait consigné dans les auteurs. Mais que César n'ait point levé de soldats dans les municipes latins, de beaucoup en majorité dans sa province, c'est là tout d'abord ce qui paraît incroyable. Une telle abstention est d'ailleurs contredite par le mépris même qu'affectait l'opposition pour les recrues césariennes « tirées pour la plupart des colonies transpadanes (*Bell. civ.*, 3, 87). » En parlant ainsi, Labiénus n'a-t-il pas évidemment en vue les colonies latines de Strabon (*Ascon. in Pison*, p. 3 : Sueton, *Cæs.*, 8)? Nulle part, il est vrai, on ne voit de *cohortes latines* attachées à l'armée de César dans les Gaules; et selon le dire exprès de l'auteur des *Commentaires*, toutes les recrues levées dans la Cisalpine avaient été, soit versées dans les légions, soit formées en légions complètes. Il se peut bien que César ait donné la cité à tous ces soldats, au moment de la conscription : à mon sens cependant, il est plus probable qu'il s'en tint alors au mot d'ordre démocratique, s'attachant bien moins à procurer la cité romaine aux Transpadans, qu'à les traiter comme s'ils en avaient déjà la jouissance légale acquise (VI, p. 310). C'est ainsi seulement que le bruit a pu se répandre qu'il aurait importé dans les cités transpadanes l'institution des municipalités romaines (*Cic. ad. Attic.* 5, 3, 2; *ad famil.*, 8, 1, 2.). Ainsi encore s'explique le langage d'Hirtius, qui donne aux villes transpadanes le titre de « colonies de citoyens romains (*Bell. gall.* 8, 24) : » ainsi l'on voit César traiter la colonie de Côme à l'égal d'une colonie civique (Sueton, *Cæs.* 28 : Strabon, 5, 1. p. 213 : Plut. *Cæs.* 29), tandis que les aristocrates modérés ne lui reconnaissent que le droit latin, jadis accordé aux autres cités d'au-delà du Pô, tandis même que les *Ultras* du parti vont jusqu'à déclarer nul et non avenue le droit conféré aux immigrants, et par suite refusent à ces mêmes gens de Côme les privilèges civiques attachés d'ordinaire à la magistrature, dans les municipes du droit latin (*Cic. ad Att.* 5, 11, 12; Appian, *Bell. civ.* 2, 26).

la fait en Egypte (VI, p. 342). Crassus marche contre les Parthes, tous sans prendre l'avis du Sénat, sans même seulement lui rendre compte, selon l'antique usage: triomphes, honneurs militaires se décernent, se prennent, sans les solliciter du Sénat. Et ce n'est point là seulement négligence des formes, laquelle serait d'autant moins explicable, que dans presque tous les cas, on n'aurait à craindre aucune opposition de sa part. Non, c'est manifestement et de propos délibéré qu'on agit, on veut le mettre en dehors de tout ce qui tient à l'armée, à la haute administration : on veut qu'il n'ait plus la main ni dans les questions de finances ni dans les affaires intérieures. Les adversaires des Triumvirs ne s'y méprirent point; et, autant qu'ils le pouvaient, à coups de sénatus-consultes et d'accusations criminelles, ils protestèrent contre tous ces empiétements. Mais au moment même où ils rejetaient ainsi le Sénat à l'arrière plan, les coalisés pratiquaient fort bien encore la machine des comices populaires, celle-ci leur offrant moins de dangers : ils avaient pris soin que les tyrans de la rue ne leur missent pas d'obstacle sur la voie. Pourtant, plus d'une fois, il leur arriva de laisser là toutes ces vaines formalités, et de se gérer sans détours en autocrates.

Le Sénat devant
la monarchie.

Cicéron
et la majorité.

Le Sénat était abattu : il lui fallut bon gré mal gré se résigner. Marcus Cicéron demeura le chef de la majorité. Il avait son utilité d'avocat de talent, et qui sait trouver pour toute chose le mot et le motif. Ici se montre bien l'ironie césarienne. Cet homme, hier l'instrument choisi des démonstrations aristocratiques contre les Triumvirs, on en faisait aujourd'hui le porte-voix de la servilité ! A ce prix, on daignait lui pardonner ses velléités éphémères de révolte, tout en prenant des sûretés pour son entière soumission. Son frère avait dû, en qualité d'officier sous César, ou plutôt d'otage, s'en aller à l'armée des Gaules; et Pompée lui avait, à lui-même, imposé une lieutenance, moyen facile et honorable de l'exiler à toute heure de

Rome. Clodius, à la vérité, avait ordre de le laisser en paix ; mais César ne voulait pas plus se défaire de Clodius pour l'amour de Cicéron, que de Cicéron dans l'intérêt de Clodius. L'illustre sauveur de la patrie d'un côté, et le champion de la liberté, non moins grand que lui, d'un autre, se faisaient concurrence d'antichambre au quartier général de *Samarobriva* (*Amiénois*). Quel tableau, si Rome avait eu son Aristophane ! D'ailleurs, non contents de tenir suspendues sur la tête de Cicéron les verges qui déjà l'avaient rudement frappé, on l'enchainait encore avec des chaînes dorées. César venant en aide à ses embarras de fortune, lui octroyait de gros prêts « sans intérêt », et lui donnait dans Rome, mission qui fut assurément la bienvenue, l'intendance des constructions pour lesquelles se dépensaient d'énormes sommes. Combien alors de belles harangues sénatoriales, combien de beaux discours, immortels s'ils avaient vu le jour, durent rentrer au néant devant le fantôme de l'homme d'affaires de César, tout prêt à se dresser à la fin de la séance, sa lettre de change à la main ! Et le grand orateur de promettre « qu'il ne s'enquerra plus du droit ni de l'honneur, mais » qu'il n'aura souci que de la faveur des forts ;... et qu'il » sera souple comme le *petit bout de l'oreille* » !¹ En attendant on l'emploie au métier où il est bon : avocat, on le voue à la tâche malheureuse de défendre par ordre ses plus acharnés ennemis : sénateur, il est devenu l'organe ordinaire des dynastes ; il présente les motions « auxquelles » consentent les autres, quand lui il voterait contre ! » Enfin, *leader* reconnu et officiel de la majorité soumise, il a ainsi reconquis l'importance politique. Avec le reste du troupeau, on agit de même : la crainte, les caresses, l'or corrompent quiconque laisse prise sur soi : le corps sénatorial dans son ensemble est à la discrétion des triumvirs².

¹ [V. *ad Attic.* 4, 5, etc., et *ad Quint. fr.* 2, 15, ...*ita et esse et fore auricula infima molliorem.*]

² [V. *H. de César*, II, pp. 417 et s. un bon résumé des relations de César et Cicéron à cette époque].

Caton
et la minorité.

66 av. J.-C.

Restait une fraction hostile qui, celle-là, gardait ses couleurs, inaccessible à la crainte ou à la séduction. Les triumvirs avaient constaté que les mesures de rigueur, comme étaient celles prises naguère contre Caton et Cicéron, nuisaient plus qu'elles n'étaient utiles, et qu'il y avait moindre mal à subir une opposition incommode qu'à faire des opposants les martyrs de la cause républicaine. Ils laissèrent donc aussi Caton revenir (fin de 698); mais lui, aussitôt, au Sénat et dans le Forum, de recommencer la guerre, souvent au péril de sa vie, guerre honorable sans doute, ridicule après tout. Ils tolérèrent que devant le peuple il combattit les motions de Trébonius (p. 148), tant et si bien qu'on en vint aux mains¹ : ils tolérèrent que dans le Sénat il attaquât César proconsul, à l'occasion du perfide massacre des Usipètes et des Tenctères (p. 65), et demandât même qu'il fût livré aux barbares². Le jour où le Sénat mit à la charge du trésor la solde des légions césariennes, *Marcus Favonius*, le *Sancho* de Caton, put impunément s'élançer à la porte de la curie, et crier aux passants de la rue que la patrie était en danger : une autre fois, comme Pompée portait un bandeau de linge autour de sa jambe malade, le même fou, dans son scurrile langage, osa dire qu'il n'avait fait que déplacer son diadème³. Un autre jour, le consulaire *Lentulus Marcel-*

¹ [H. de C. II. p. 400].

² [H. de C. II. p. 406].

³ [*Marcus Favonius*, « le *singe de Caton*, » comme on l'appelait, était en effet l'ami de Caton qu'il suivit et imita en tout. Honnête homme, mais d'esprit plus étroit encore que son modèle, pour la première fois on le rencontre se remuant à l'occasion du procès de Clodius, pour fait de sacrilège (693). L'année d'après il accuse Scipion Nasica, *de ambitu*. En 695, il figure parmi les adversaires actifs du triumvirat (comme on le voit au texte) : il est le dernier sénateur, même après Caton, qui vote la loi agraire de César. — En 697, il s'obstine à refuser à Pompée la surintendance frumentaire, il le dénonce pour la protection donnée au roi d'Égypte, assassin et acheteur des voix sénatoriales — En 699, il combat à outrance la rogation trébonienne — Edile en 700, il est jeté en prison par un tribun. Il lutte avec Caton pour sauver Milon (702). — Réconcilié avec Pompée, au moment de l'explosion de la guerre civile, il le suit à Capoue, fait la campagne de Macédoine, et fuit avec le triumvir

61.

69.

57.

56.

54.

62.

*linus*¹ se voyait applaudir par la foule. « Usez, usez » toujours, » s'écria-t-il, « de ce droit de proclamer votre » pensée, puisqu'on vous le laisse encore ! » Enfin, quand Crassus allait partir pour sa province syrienne, le tribun du peuple, *Gaius Atéius Capito*² le voua publiquement aux dieux infernaux selon la formule des imprécations religieuses. Après tout, ce n'était là que démonstrations vaines d'une minorité ulcérée : pourtant, si mince que fut le parti, il avait son importance en ce qu'il donnait aliment et issue au ferment de l'opposition républicaine ; en ce que parfois aussi il entraînait à des mesures hostiles au triumvirat la majorité des sénateurs, au fond animée du même esprit. Celle-ci, en effet, dans l'occasion et dans les questions de moindre intérêt, cédait au besoin de soulager ses rancunes ; et à la façon des serviles mécontents qui se sentent impuissants contre les forts, elle assouvissait sa rage sur le chétif ennemi. L'heure s'y prêtait-elle, aussitôt elle donnait le croc-en-jambe aux instruments du triumvirat ; c'est ainsi qu'un jour Gabinius se voit refuser les *supplications* qu'il réclame (698)³ : une autre fois, Pison

56 av. J.-C.

en Egypte. — Il se réconcilie avec César et avec la monarchie. et ne prend pas part à l'assassinat de mars 710. Il revient cependant aux républicains, qu'il importune souvent de son humeur grondeuse : est fait prisonnier à Philippes et mis à mort. — Honnête homme, je le répète, chose si rare en ces temps, mais sans intelligence politique, sans valeur de caractère, et bien dépeint par ces mots du *Pseudo-Salluste* (*ad Cæs. 2.*) : *magnæ navis supervacua onera* (« lest inutile d'un grand vaisseau ») !]

44.

¹ [V. *supra*, p. 139, n. 3.]

² [*Atéius Capito*, comme tribun, avait fait opposition au plébiscite Trébonien, de concert avec son collègue *Aquilius Gallus*. — Appius, le censeur le *nota*, à raison du fait signalé au texte (V. *Hist. de César*, II, p. 401) : on soutenait que les *prodiges* révélés par lui étaient falsifiés. Plus tard, il semble s'être rapproché des triumvirs (*ad fam.* 13, 29.) Il a été préteur (*Tac. annal.* 3, 45), et lieutenant d'Antoine (*App. Bell. civ.* 5, 33, 50).]

³ [Quand il revint d'Orient, chargé d'or il est vrai, ses ennemis et surtout les *publicains* qu'il avait gênés et troublés dans leurs opérations, excitèrent contre lui une véritable tempête. Il renonça au triomphe, et rentra de nuit dans Rome. Accusé par *Lentulus* pour crime de *majesté*, il fut acquitté : accusé de *concussion* (*de repetundis ex lege Julia* : il avait reçu 10,000 talents de Ptolémée Aulète), il fut condamné, quoique défendu par Cicéron, à la prière de Pompée.

est rappelé de sa province¹ : ainsi les sénateurs prennent et gardent le deuil, quand un tribun du peuple, *Gaius Caton*, met obstacle aux élections pour 699, jusqu'à la sortie de charge de Marcellinus, le consul constitutionnel.² Et Cicéron lui-même, si humble qu'il se montre devant la personne des triumvirs, ose publier contre le beau-père de César une brochure à la fois venimeuse et d'un goût détestable³. Mais toutes ces velléités opposantes de la part de la majorité sénatoriale, mais cette résistance stérile de la minorité, n'aboutissent qu'à mieux faire voir que si jadis le pouvoir a pu passer des mains du peuple aux mains du Sénat, il est allé aujourd'hui du Sénat aux

49. — Il alla en exil, revint en 705 à Rome : resta fidèle à César dans la
 48. guerre civile, et mourut de maladie à Salone, après avoir été battu par les Dalmates (fin de 706). V. *infra*, p. 159].
¹ [(V. *supra*, p. 116, 149) Il s'agit ici du Pison, beau-père de J. César. L. *Calpurnius Piso Cæsoninus* (V. sa biographie, dans Drumann, II p. 62 et s.) fut l'un des ennemis personnels de Cicéron, qui s'acharna à son tour contre lui. — En 695, Clodius l'avait accusé pour concussions commises étant propréteur. Il est consul en 696, avec Gabinus, dans l'année de l'exil de Cicéron. En 697 et 698, il pille sa province proconsulaire de Macédoine et est rappelé, à sa grande colère, en 699. Dans le débat sur cet incident, que mentionne M. Mommsen, Cicéron prononça son invective de *provinciis consularibus*, qu'il répéta, au retour de Pison, en renchérissant encore (in *Pisonem*). — En 704, cet homme flétri reparait sur la scène politique, revêtu de la dignité de censeur. Il s'offre ensuite au Sénat comme médiateur auprès de César; mais les Oligarques ne veulent point d'accommodement. A dater de ce jour, Pison semble avoir tenu une honorable conduite : sorti de Rome avec Pompée, il se mit à l'écart, et son ardent ennemi, Cicéron, ne put s'empêcher de s'écrier : « *amo etiam Pisonem ! (J'aime Pison) !* » (ad *Att.* 7, 13. — Ad *famul.* 14, 14) — Après la mort de César, celui-ci tenta de faire maintenir les institutions de création nouvelle. — Il se range ensuite du côté d'Antoine. Après 711, l'histoire ne prononce plus son nom. — Cet homme, dépravé comme presque tous les Romains de ce siècle, avait jusqu'à un certain point le sens politique.]
59.
 58.
 57-56.
 55.
 50.
 43.
 63. 56.
- ² [Il ne faut pas confondre ce *Gaius Porcius Caton* avec le héros d'Utique. Le tribunat de celui-ci se place dans l'année du consulat de Cicéron (691). Le tribunat de Gaius Caton est de l'année 698. C'est lui qui dans l'affaire de Ptolémée Aulète vint déclarer que les livres sybillins ne permettaient pas de venir en aide au roi d'Égypte (p. 138, n. 4) Plus tard il passa aux triumvirs].
- ³ [(V. la note 1, *supra*). M. Mommsen fait allusion ici à l'invective in *Pisonem*, où le grand orateur ne ménage à son ennemi aucune sale injure : « bête féroce, âne qu'on ne peut faire avancer qu'à coups de bâton, chien mort, âme de boue, sentine de vices, etc. etc » J'en passe et des meilleures].

triumvirs. La curie n'est plus guère que le *Conseil d'État* d'une monarchie, en même temps qu'elle est encore le réceptacle de tous les éléments antimonarchiques. « Nul » ne vait en dehors des triumvirs ! » s'écrient les partisans du gouvernement déchu : « nous avons des mattres tout- » puissants, et qui prennent soin que nul n'en ignore : la » république entière est transformée et obéit à des mattres : » notre génération ne verra pas de retour de fortune.¹ » Bref, on ne vit plus en république; on est sous le régime du pouvoir absolu.

Toutefois, pendant que les triumvirs, dans la conduite de l'État, n'avaient devant eux que la loi de leur bon plaisir, il restait encore dans le domaine de la politique un terrain en quelque sorte réservé, à la fois plus facile à défendre et de plus difficile conquête, je veux parler des élections périodiques et des tribunaux. Ces derniers, alors même qu'ils ne relèvent pas directement de la politique, n'en subissent pas moins d'ordinaire (et tel était le cas, surtout, à Rome) l'influence de l'esprit qui prédomine dans la constitution : le fait est patent par lui-même. Quant aux élections des magistratures, à tous égards et aux termes de la loi, elles ressortaient bien aussi du pouvoir gouvernant. Néanmoins, comme en ces temps, le pouvoir était aux mains de magistrats d'exception, ou même d'hommes sans titre régulier; comme les hauts fonctionnaires voulus par la constitution, dès qu'ils appartenaient à l'opposition antimonarchique, n'exerçaient plus d'action sensible sur la machine du Gouvernement, on les vit descendre peu à peu au rôle de simples figurants, les plus plus énergiques d'entre eux se qualifiant eux-mêmes, et à juste titre, du nom de « nullités impuissantes ! » Et leur élection même ne valait guère que comme démonstration. C'était donc dans les élections et les procès criminels que, chassés de toutes les grandes positions du champ de bataille, les

L'opposition
persiste dans
les élections.

¹ [V. aussi Cic. *ad. fam.* 1, 8, *lettre à Lentulus*].

constitutionnels tentaient encore de continuer la lutte. Là aussi, les triumvirs n'épargnaient nul effort pour sortir vainqueurs. Déjà, à Lucques, en ce qui touche les magistratures, ils avaient dressé de commun accord leurs listes de candidatures pour les années suivantes : tous les moyens leur furent bons pour les faire réussir. Et d'abord, pendant l'agitation électorale, ils répandirent l'or à profusion. Chaque année, les soldats des armées de César et de Pompée arrivèrent en foule à Rome, munis de permissions d'absence, et prenant part au vote. César se tenait en personne dans la Haute-Italie, aussi près de Rome qu'il lui était possible, et de là surveillait et conduisait le mouvement. Cependant, les triumvirs ne purent atteindre leur but que très-imparfaitement. Pour 699, les consuls nommés furent Pompée et Crassus, comme le voulait la convention de Lucques : l'opposition vit écarter son unique candidat qui d'ailleurs avait tenu bon jusqu'au bout, Lucius Domitius [Ahenobarbus]¹ : mais déjà pour triompher, il avait fallu user publiquement de violence : entre autres graves excès, Caton avait été blessé. Aux élections consulaires suivantes (pour 700), le même Domitius l'emporta, quoiqu'eût pu faire le triumvirat à l'encontre ; et Caton réussit dans sa candidature à l'office de Préteur, tandis que l'année d'avant, Vatinius, le client de César, l'avait évincé du champ, au grand déplaisir de la masse des citoyens. Aux élections pour 704, l'opposition démontra à la charge des candidats de César et de Pompée, principalement, les faits de corruption les plus éhontés, si bien que les triumvirs, sur qui retombait le scandale, abandonnèrent leurs créatures en fin de compte. Ces défaites répétées et cuisantes dans les comices électoraux pouvaient s'expliquer en partie par le fonctionnement mauvais d'un mécanisme détraqué, par les hasards impossibles à prévoir du mouvement électoral, par les entrat-

66 av. J.-C.

64.

63.

¹ [V. *supra*, p. 140, n. 1 ; et *H. de César*, II. p. 397].

nements de l'opposition chez les classes moyennes, par le jeu des intérêts privés, réagissant en sens multiples et venant parfois étrangement à la traverse des intérêts de parti. Pourtant, leur cause principale se trouve ailleurs. A cette époque, les élections étaient dans la main des clubs divers où se groupait l'aristocratie : là, la corruption organisée en système, disposait d'immenses ressources et de toute une armée rangée en bataille. Ainsi, cette même aristocratie, qui avait dans le Sénat sa représentation régulière, pouvait l'emporter encore dans les élections : mais tandis que dans le Sénat elle cédait en étouffant son dépit, dans les luttes électorales elle agissait et votait en secret, et tenait tête aux Triumvirs aux jours où se rendaient les comptes. En dehors même des élections pour l'an 700, les lois contre les brigues des clubistes, celles que Crassus fit confirmer par le peuple, durant son consulat, en 699 ¹, montrent bien de quel poids était encore l'influence du parti noble.

54 av. J.-C.

55.

Les tribunaux jurés ne suscitaient pas aux Triumvirs de moindres difficultés. Composés comme ils l'étaient alors, la classe moyenne y avait voix prépondérante à côté de la noblesse sénatoriale, qui, là aussi, se faisait compter. En 699, une loi nouvelle, sur la motion de Pompée, porte à un taux élevé le cens du jury ². La chose vaut d'être remarquée. C'était, en effet, dans l'ordre moyen que se concentrait l'esprit d'opposition ; et dans les tribunaux, comme ailleurs, la haute finance se montrait plus souple et plus accessible. Néanmoins le parti républicain y avait encore un pied : n'osant s'attaquer à la personne même des chefs, ils poursuivaient leurs principaux agents de leurs infatigables accusations politiques. Et cette guerre de procès était d'autant plus vive, que selon l'antique usage l'accusation était mue par de jeunes Sénatoriaux. Naturellement on trouvait chez ceux-ci, plus que

— dans les tribunaux.

55.

¹ [*Lex Licinia, de sodalitiis*].² [*Lex Pompeia Judiciaria*].

chez les hommes d'âge mûr de leur caste, la passion républicaine, la verdeur du talent, et l'audace agressive. Cependant les tribunaux n'étaient point libres : les Triumvirs fronçaient-ils le sourcil, pas plus que le Sénat, ils n'auraient osé désobéir. L'opposition n'avait pas d'adversaires contre qui elle se montrât plus acharnée que contre Vatinius ¹. Sa haine furieuse était presque proverbiale envers ce familier de César, le plus téméraire de beaucoup entre tous et aussi le plus insignifiant : mais le maître parla et l'acquittement s'en suivit dans tous les procès qui lui étaient suscités. Cependant quand l'accusation avait pour organe les *Gaius Licinius Calvus* ², les *Gaius Asinius Pollion* ³, puissamment armés de l'épée de la

¹ [P. 139.]

² [*G. Licinius Macer Calvus*, fils de l'annaliste fameux. Licinius Macer (V. *infra*, ch. XII) était placé par l'estime publique, comme orateur, à côté de César, Brutus et Cicéron lui-même, et comme poète, à côté de Catulle. Il mourut jeune, épuisé par l'étude. A vingt-sept ans il accusa Vatinius, que Cicéron défendait. Là, il déploya tant de talent et de force, que Vatinius se récria : « Juges, je vous prie, faut-il donc me condamner parce que cet homme est éloquent? (*Rogo vos, iudices, num. ut iste disertus est, ideo me damnari oporteat!*) » — Cicéron, le *Dialogue des orateurs*, et Quintilien le louent (*ad fam.*, 15, 21. — *De Orat.* 17, 21, 25, 34. — Sénèque, *controv.* 3, 19. — Quintil., 10, I, 114, 10, 2, 25, 12, 10, 11). Il ne nous reste rien ou presque rien des vingt-un discours ou harangues qu'il avait laissés.

Ses poésies légères et fugitives, ses élégies (celle notamment sur la mort de Quintilia, sa maîtresse), ses épigrammes mordantes (*famosa epigrammata*) lui avaient fait une grande réputation; et il est vanté par Catulle, Properce et Ovide. D'autres (Pline, Ep. I, 16, *Aul. Cell.* 19, 9; et Horace lui-même (*Sat.*, I, 10, 16) blâment certaines duretés dans ses vers. Il était très-petit de taille, et Catulle l'appelle un *nain éloquent* (*salaputium disertum*). — M. Mommsen reparlera de lui, *infra*, ch. XII.]

³ [*G. Asinius Pollio*, le patron de Virgile et d'Horace (*Virg.* *Elog.* 4 et 8), le fondateur de la première bibliothèque ouverte au public dans Rome, célèbre comme orateur, historien et poète (né en 678, † en l'an 4 ap. J.-C.). Il appartient pour toute la fin, et la plus importante moitié de sa vie, à l'ère Augustéenne. Qu'il suffise ici de dire qu'à vingt-deux ans (en 700), après s'être formé à l'école de Cicéron et d'Hortensius, il accusait Caton pour les troubles suscités par lui, durant les élections consulaires de 698. Caton fut défendu par Calvus et Scaurus, et c'est à ce procès que M. Mommsen fait allusion en nommant Pollion. Celui-ci d'ailleurs se rangea de bonne heure dans le parti de César, se battit pour lui en Sicile, en Afrique et à Pharsale. Après sa mort, il se rangea aussi bientôt du côté du

76 av. J.-C.

758.

54.

56.

dialectique et du fouet de la moquerie, elle ne laissait pas que de toucher le but, alors même qu'elle n'avait pas réussi : enfin le parti compta quelque succès. Ceux qui succombèrent n'étaient, pour la plupart, que d'obscurs subalternes : un jour, pourtant, on vint à bout de l'un des plus puissants et aussi des plus odieux parmi les acolytes de César, j'entends parler du consulaire Gabinius (p. 459). En lui, l'aristocratie voyait un ennemi irréconciliable : elle ne lui pardonnait ni sa loi sur le commandement de l'expédition contre les pirates, ni son manque d'égards pour le Sénat durant son proconsulat de Syrie (VI, ch. IV, *in fine*). Les financiers lui en voulaient. En Syrie aussi, il avait osé prendre en main les intérêts des provinciaux : enfin Crassus lui gardait rancune pour sa lenteur à lui remettre sa province (*infra*, ch. IX). Contre tant d'ennemis, il ne lui restait qu'un appui, Pompée; et Pompée lui-même avait cent raisons de défendre, coûte que coûte, le plus capable, le plus hardi, le plus fidèle de ses lieutenants. Mais dans cette occasion, comme en toute autre, il ne savait point se servir

second triumvirat: joue un rôle actif, administre la Transpadane, où il rend à Virgile son domaine de Mantoue qui allait être confisqué; est consul en 714, commande plus tard une expédition en Illyrie, et pendant la guerre entre Antoine et Auguste se tient à l'écart, étant l'ami de chacun d'eux. Il meurt à quatre-vingts ans, dans sa villa de Tusculum.

40 av. J.-C.

À l'occasion de ses premiers succès littéraires, Catulle l'avait appelé (*Carm.* 12, 9)

. *leporum puer*
Disertus et facietiarum!

[V. aussi Hor. *Carm.* 2, 1, 13). — Comme Calvus il affectait d'ailleurs la *rudesse* (*durus et sicus* (*Dial. de l'orat.*, 21, Quintil., 10, 1, 113). On a les titres de vingt de ses harangues ou plaidoyers. — Il a écrit l'*Histoire des guerres civiles* de l'an 684 (premier triumvirat) jusqu'à l'époque d'Auguste. Ces mémoires d'un contemporain, très-vanté par les écrivains postérieurs, nous eussent fourni de précieux renseignements. Pollion s'y montrait sévère pour Cicéron (*Séneq. Suas.* 6, 6). — Poète, il écrivit des tragédies, et enfin il était estimé comme critique : c'est lui qui trouvait dans Tite-Live un goût de terroir et de *patavinité* (Quintil., 1, 5, 56. — 8, 1, 3). — De tant de travaux, rien n'est venu jusqu'à nous, que l'éloge de ses amis.]

60.

64 av. J.-C.

de sa puissance et patroner ses clients ainsi que César faisait les siens. Les juges (fin de 700), déclarèrent Gabinus coupable de concussion et le condamnèrent à l'exil ¹.

Ainsi, dans les élections, et devant la justice réglée, les Triumvirs étaient parfois battus. Les éléments influents y laissant sur eux moins de prise, échappaient à la corruption et à la peur mieux que les organes directs du gouvernement et de l'administration. Dans les élections surtout, les Triumvirs avaient affaire aux résistances persistantes d'une oligarchie exclusive, concentrée dans ses coteries, dont on n'est pas maître le moins du monde pour l'avoir jetée à bas du pouvoir, qu'il est enfin d'autant plus difficile de briser qu'elle agit plus cachée. Et dans les tribunaux du jury principalement, ils avaient affaire au mauvais vouloir des classes moyennes contre le nouveau régime monarchique, mauvais vouloir amenant mille embarras, et qu'il ne leur était pas davantage possible de détruire. De là, cette série de défaites essuyées sur l'un et l'autre terrain : mais, je le répète, les victoires électorales de l'opposition n'avaient d'importance qu'à titre de démonstrations, les Triumvirs ayant les moyens, et ne manquant pas d'en user aussitôt, d'annuler tout fonctionnaire mal pensant. Les verdicts hostiles, au contraire, leur portaient des coups sensibles en leur enlevant d'utiles auxiliaires. En résumé, ils ne pouvaient ni se débarrasser des élections et des jurys, ni les dominer suffisamment ; et, pour gênée et comprimée qu'elle y fût encore, l'opposition ne laissait pas que d'y soutenir le champ.

L'opposition
dans
la littérature.

Elle avait un autre refuge d'où il fallait renoncer à la débusquer, et elle s'y portait avec d'autant plus d'ardeur qu'elle était plus complètement chassée de ses diverses positions purement politiques. Je veux parler de la littérature. Déjà, devant les prétoires, les manifestations

¹ [*Hist. de C.*, II, p. 413. — Cicéron l'avait défendu.]

étaient, à vrai dire et avant tout, littéraires ; et les plaidoyers des avocats, régulièrement publiés, circulaient en feuilles à la main et traitaient des affaires du jour. Plus rapides et plus acérés encore volaient les traits lancés par les poètes. La jeunesse alerte et brillante de la haute aristocratie, et, plus énergiques que celle-ci peut-être, les beaux esprits appartenant à la classe moyenne des villes de l'intérieur, tous, à l'envi, et non sans succès, menaient une rude guerre de pamphlets et d'épigrammes. Au premier rang combattaient ensemble *Gaius Licinius Calvus*, noble et fils de sénateur (672-706), redouté pour ses discours, ses pamphlets et ses vers agiles¹, et les deux autres municipaux de Crémone et de Vérone, *Marcus Furius Bibaculus*² (652-694), et *Quintus Valerius Catullus* (667 vers 700), dont les élégantes et mordantes épigrammes couraient par toute l'Italie, décochées comme des flèches, et frappaient droit au visage. Bref, toute œuvre littéraire, dans ces années, revêt un vif cachet d'opposition. La colère et le mépris s'y donnent carrière contre le « grand » César, l'*imperator* unique; contre l'aimable beau-père » et l'aimable gendre, qui ruinent l'univers, et pourquoi? » Pour donner à leurs ignobles favoris l'occasion de paraître dans les rues de Rome avec les dépouilles du Celte » aux longs cheveux, de mener festins et vie de roi avec » le butin rapporté des îles lointaines de l'Occident, ou » de s'en venir, rivaux d'amour et payant en pluie d'or, » voler leurs amantes aux honnêtes jeunes gens de

82-48 av. J.-C.

102-63.

87-54.

¹ [Sur Calvus, p. 158, n. 2, et *infra*, ch. XII.]

² [*M. Furius Bibaculus*, l'*Archiloque* des Latins au dire des anciens (Quintil. 10, 1, 96. — Diomed. *De oratione et partibus — et de genere metrorum*, éd. Futsch, p. 482). Ses lambes satiriques étaient comme ceux de Catulle, bourrés d'insultes contre J. César (*referata contumeliis Cæsarium*). Tac. *Ann.* 4, 34. Il ne nous reste de lui que deux ou trois vers et deux courtes épigrammes (Suet., *de Illust. gramm.* 9 et 11) sur la déconfiture et la pauvreté du grammairien *Valerius Cato*. — La biographie privée ou politique de Bibaculus est d'ailleurs muette. Il vivait en épicurien, à en juger par ce vers intraduisible où il joue sur son nom :

Et Bibaculus eram et vocabar.]

» Rome ! » Dans les poésies de Catulle ¹, et dans les autres débris de la littérature du temps, on retrouve l'accent primesautier de ces haines vigoureuses, personnelles et politiques : on y sent frémir la passion républicaine à l'agonie, se complaisant jusque dans ses fureurs dernières, dans son désespoir qui déborde, et parlant encore, mais moins puissamment, je le concède, le langage des Aristophane et des Démosthènes ! Du moins, le plus intelligent des Triumvirs reconnaissait que, si peu à dédaigner que fût l'opposition des lettrés, il n'y avait pas à songer à la briser sous les coups de la force. Il aimait mieux, autant qu'il était en son pouvoir, tenter de ramener à lui les principaux d'entre eux. Cicéron, le premier, devait en grande partie à son renom d'écrivain les attentions bienveillantes que lui prodiguait César. Une autre fois, mettant à profit la connaissance qu'il avait faite à Vérone du père de Catulle ², le proconsul des Gaules ne dédaignait pas de recourir à son intermédiaire pour conclure la paix avec le fils : on vit même le puissant *imperator*, oublieux de tant de sarcasmes amers et d'injures directes, accabler le jeune poète des plus flatteuses distinctions. Bien plus, il voulut, esprit original entre tous, suivre jusque sur leur propre terrain les littérateurs, ses ennemis : il publia à titre de défense indirecte contre

¹ [V. ch. XII, où, en traitant de la littérature au siècle de César, M. Mommsen parle de Catulle avec suffisamment de détails.] Le recueil qui nous est resté de lui fourmille d'allusions aux événements des années 699 et 700 : il a été publié évidemment à cette dernière date. Le fait le plus récent qu'il mentionne est le procès fait à Vatinius (août 700, V. *Cat.*, 14, 52, 53). Saint Jérôme reporte la mort de Catulle aux années 697 ou 698 : on voit qu'il faut la retarder au contraire de quelques années. S'attachant aux invectives du poète contre Vatinius, qui « se parjure par son consulat (*per consulatum pejerat Vatinius.* » *Cat.*, 52), on a conclu, mais à tort, que le recueil Catullien n'a paru qu'en 707. Tout ce qu'on en peut inférer, c'est qu'à ce moment Vatinius avait l'expectative du consulat pour une année fixée d'avance : or, dès 700, il avait toutes raisons de compter sur sa nomination future, et bien certainement son nom figurait sur les listes de candidature concertées à Lucques.

² [Suet. *J. Cæs.*, 73.]

55. 54 av. J.-C.

54.

57. 56.

47.

54.

leurs multiples attaques, le récit détaillé de la guerre des Gaules, affectant la simplicité la plus curieuse de la forme, et exposant aux regards de tous les motifs nécessaires et la régularité constitutionnelle de ses opérations militaires¹ : mais il n'est que la liberté, la liberté seule, quoi qu'on fasse ou qu'on tente, qui sache susciter les poètes et leurs brillantes créations : seule, elle enflamme les riches et vives natures : seule enfin elle anime de son dernier souffle de vie jusqu'aux plus pauvres caricatures des pamphlétaires. Donc, tous les éléments littéraires, toutes les inspirations fortes étaient et restaient antimonarchiques ; et s'il fut donné à César de s'essayer, sans faillir, dans le champ clos des lettres, c'est qu'il avait, lui aussi, devant les yeux, le rêve grandiose d'une société libre, ce rêve dont l'accomplissement ne se pouvait confier ni à ses adversaires ni à ses partisans. Résumons. Dans le domaine des lettres les Républicains étaient maîtres absolus tout autant que les Triumvirs dans la politique pratique et courante².

¹ [M. Mommsen reviendra ailleurs avec plus de détails, *infra*, ch. XII, sur cette opinion qu'il exprime au sujet des commentaires. — V. appendice B.]

² La pièce qui suit est de Catulle (29^e de son recueil) : elle a été écrite vers 699 ou 700, après l'expédition de César en Bretagne, et avant la mort de Julia. 55. 54 av. J.-C.

*Quis hoc potest videre, quis potest pati
Nisi impudicus, et vorax, et aleo,
Mammram habere quod comata Gallia
Habebat uncti, et ultima Britannia?
Cinæde Romule, hæc videbis et feres?
Es impudicus, et vorax, et aleo!
Et ille nunc superbus et superfluens
Perambulabit omnium cubilia
Ut albulus columbus, ut Adonæus?
Cinæde Romule, hæc videbis et feres!
Es impudicus, et vorax et aleo!
Eone nomine, imperator unice,
Fuiſti in ultima occidentis insula
Ut ista vostra diffutula mentula
Ducenties comesset, ut trecenties?
Quid est? ail sinistra liberalitas,
Parum expatrativ. An parum helluatus est?
Paterna prima lancinata sunt dona;
Secunda præda Pontica; inde tertia
Hibera, quam scit annis curifer Tagus.*

Nouvelles
mesures
d'exceptions
décidées.

Il devenait pourtant nécessaire d'user de rigueur envers cette opposition, audacieuse et incommode, si impuissante qu'elle fût. La condamnation de Gabinus

*Hunc, Gallix, timetis, et Britannix.
Quid hunc, malum, fovetis? aut quid hic potest.
Nisi uncta devorare patrimonia?
Eone nomine, imperator unice,
Socer, generque, perdidistis omnia?*

[Dans la traduction qui suit, nous ne rendons que par des à-peu-près les ordures intraduisibles parsemées dans le texte latin.

« Qui peut voir cela? Qui le peut souffrir? A moins d'être un impudique, un mangeur, un joueur? Ainsi, *Mamurra* aura les trésors de la Gaule chevelue et ceux de la Bretagne lointaine! — Fils lascif de Romulus (*Cinæde Romule*), tu le vois! tu le souffres! Impudique es-tu, mangeur et joueur! — Et lui, superbe et gorgé, tel que le blanc ramier ou qu'un autre Adonis, il se promènera dans tous les lits! — Fils lascif de Romulus, tu le vois, tu le souffres! Impudique es-tu, mangeur et joueur! — Etait-ce donc pour cela, *Imperator* sans pareil, que tu allais jusque dans l'île la plus reculée de l'Occident? Pour que votre lubricité éreintée (*ista vostra diffututa mentula*) engloutisse deux millions, trois millions? N'est-ce que cela? dira ta libéralité malheureuse: il n'a fait qu'effleurer son bien! Est-ce donc peu que d'avoir dévoré d'abord l'héritage paternel; puis les dépouilles du Pont; puis celles de l'Ibérie, et tout ce que sait de riche le Tage aux flots d'or? Redoutez-le, Gaules et Bretagne! Pourquoi tant de faveurs à ce misérable? ou que peut-il encore, si ce n'est dévorer toujours de gros patrimoines? — *Imperator* sans pareil, et vous, gendre et beau-père, est-ce pour cela que vous avez ruiné le monde? »]

Mamurra, de Formies [*decoctor Formianus*, dit ailleurs Catulle, 41], favori de César, fut durant quelque temps l'un de ses officiers à l'armée des Gaules [il était le chef ingénieur (*præfectus fabrum*)]. Vraisemblablement rentré à Rome peu de temps avant la composition de la pièce qui précède, il était occupé sans doute à l'édification de ce fameux palais de marbre du mont Cœlius, dont l'incroyable et coûteuse magnificence a tant fait parler. Par les dépouilles du Pont, Catulle entend le butin fait à Mytilène en 675. César y eut sa part, comme officier dans l'armée du préteur de Bithynie et du Pont (V, p. 344) : par les dépouilles de l'Ibérie, il désigne les gains de guerre rapportés de l'Espagne ultérieure après la préture de César (VI, p. 366, et *supra*, p. 6). — Citons une autre pièce, moins amère que l'invective empoisonnée qu'on vient de lire, et qui blessa César au vif (Suet. *Cæs.*, 73). Elle est à peu près du même temps (11° du recueil). Elle mérite l'attention par son début lyrique et pathétique et par sa chute bien différente. Le persiflage ingénieux du poète s'y attaque à l'état-major du nouveau maître, à ces Gabinus, à ces Antoine, et *tutti quanti*, échappés la veille de leur antre, et promus soudain aux hauts grades. Qu'on se souvienne qu'elle fut écrite au moment où César passait le Rhin et combattait sur la Tamise, et où se préparaient les expéditions de Crassus contre les Parthes, et de Gabinus en Egypte (VI, p. 312). Le poète espère

onna, paraît-il, le signal. Les Triumvirs s'entendirent pour constituer une dictature temporaire : la dictature leur permettait toutes les mesures de coercition contre les élections et les tribunaux. Comme Pompée avait alors la haute main sur les affaires de Rome et d'Italie, c'était

pour son propre compte une des lieutenances vacantes, et avant de partir, il donne [en strophes saphiques] à deux de ses cliens ses dernières instructions.

*Furi et Aureli, comites Catulli,
Sive in extremos penetrabit Indos,
Litus ut longe resonante Eoa
Tunditur unda :*

*Sive in Hircanos Arabasque molles,
Seu Sacas sagittiferosque Parthos,
Sive qua septemgeminus colorat
Æquora Nilus;*

*Sive trans altis gradietur Alpes,
Cæsaris visens monumenta magni,
Gallicum Rhenum, horribilesque ulti-
mosque Britannos :*

*Omnia hæc, quæcumque feret voluntas
Cœlitum, tentare simul parati,
Pauca nuntiate meæ puellæ
Non bona dicta :*

*Cum suis vivat valeatque mœchis,
Quos simul complexa tenet trecentos,
Nullum amans vere, sed identidem omnium
Ilia rumpens.*

*Nec meum respectet, ut ante, amorem
Qui illius culpa cecidit, veluti prati
Ultimi flos, prætereunte postquam
Tactus aratro est.*

[« Furius et Aurelius, compagnons de Catulle, soit qu'il pénètre jusqu'au fond de l'Inde, aux rivages battus par l'onde orientale, au loin retentissante; — soit qu'il aille en Hyrcanie, et dans la molle Arabie, ou chez les Saces, et les Parthes armés de flèches, ou sur les bords du Nil aux sept bras qui teignent les mers; — soit que franchissant les cimes des Alpes, il aille voir les monuments de gloire du grand César, le Rhin Gaulois et les Bretons hideux, au bout du monde! — Prêts que vous êtes à oser avec moi, quoi qu'en ordonne la volonté des Dieux, portez à ma maîtresse ce peu de mots, ma malédiction! — Qu'elle vive et soit prospère avec ses amants! Ils sont trois cents qu'elle tient tous embrassés, n'en aimant aucun, les épuisant tous à la fois! — Et qu'elle ne compte plus comme avant sur mon amour : il est mort par sa faute, mort comme au bord du pré la fleur qu'a touchée le soc au passage. » — Faut-il ajouter que Catulle, selon la vraie tradition aristocratique, n'aurait nullement dédaigné de s'enrichir à la suite de quelque préteur, s'il l'avait pu (Voir les pièces 10 et 28. — V. aussi les pièces 54, 57, 93, celles-ci prenant encore César à partie).]

54 av. J.-C.

aussi à lui qu'était remise l'exécution du plan projeté. Il y apporta naturellement sa lenteur indécise et inactive et son étonnant mutisme, alors même qu'il avait et la volonté et le pouvoir de dicter la loi. Déjà, dans le Sénat, vers la fin de l'an 700, par d'autres bouches que la sienne, il s'était fait plus d'une allusion à la prochaine dictature ¹. Les triumvirs n'avaient-ils pas un prétexte spécieux à mettre en avant? Les clubs, les bandes ne remplissaient-ils pas la capitale, pesant sur les élections et les jurés par la corruption et la plus déplorable violence, et organisant l'émeute en permanence? De tels excès semblaient justifier les mesures exceptionnelles concertées entre les coalisés. Mais, d'autre part, pendant que le futur Dictateur se refusait en apparence à une demande nette et claire de pouvoirs, la majorité servile se refusait aussi à l'offrir. Vint l'agitation sans exemple des élections consulaires pour 704 : il s'y commit les plus tristes excès. Retardé, pendant toute une année, au-delà du terme légal, le vote ne put avoir lieu qu'en juillet 704, après sept mois d'interrègne. Pompée avait enfin l'occasion tant souhaitée de se prononcer, au sein de la curie, sur l'opportunité de la dictature, ce moyen unique de trancher le nœud, sinon de le dénouer : cette fois encore il ne laissa pas tomber le mot décisif. Peut-être même se serait-il tû longtemps encore si, aux élections consulaires pour 702, les candidats triumviraux, *Quintus Metellus Scipion* ² et *Publius Plautius Hyp-*

¹ [Plut. *Cæs.*, 31. — *Hist. de G.*, II, p. 425.]

² [*G. Cæcilius Metellus Pius Scipio*, des Scipions Nasicas, fils adoptif du Métellus Pius, le consul syllanien et l'adversaire malheureux de Sertorius, en Espagne. Tribun du peuple en 695 : ami chaud de Pompée, bien plus que de César, il devint, comme on l'a vu, le beau-père du premier, dont il fut aussi le collègue *adjoint*, pendant les derniers mois de l'an 702. A dater de là, on le verra toujours à ses côtés, ou travaillant activement pour lui. Proconsul en Syrie, pendant la guerre civile, il la pille, et s'enrichit d'une façon scandaleuse. Revenu en Grèce, il commande à Pharsale le centre de l'armée pompéienne, gagne l'Afrique, et se fait battre par César à Thapsus. Cruel, avide, et médiocre en tout le reste, il est assu-

sæus¹, tous deux lui tenant de près, et entièrement dévoués, n'avaient pas eu pour concurrent dans la lice, *Titus Annius Milon*, l'un des plus ardents meneurs de l'opposition. Milon était doué du courage physique : il avait un certain talent d'intrigue, il savait faire des dettes. Naturellement riche d'audace, et d'une audace accrue par l'éducation même, il s'était conquis un nom parmi les chevaliers d'industrie de la politique du jour. Après Clodius, il était l'homme le plus réputé du métier ; par conséquent, entre eux, il y avait rivalité, haine à mort². Les triumvirs

Milon.

rément l'un des plus tristes personnages de cette triste époque (V. Valer. Max. 9. 1, 8 et 5, 3. — V. aussi César, *B. civ.* 3, 31, 32)].

¹ [*P. Plautius Hypsæus*, tribun du peuple en 700, s'est déjà activement entremis pour faire obtenir à Pompée la mission de restaurer l'Aulète sur le trône d'Alexandrie. Dans la lutte électorale dont parle M. Mommsen, Hypsæus et Métellus Scipion assiégèrent un jour *M. Æmilius Lepidus*, interroi, dans sa maison (V. *infra*, p. 169); et Clodius, avec sa bande, enlevant de force les faisceaux déposés dans le temple de *Libitine*, les remit aux deux candidats de Pompée, qui les offrirent à ce dernier. Après le meurtre de Milon, Hypsæus, accusé de *ambitu*, est abandonné par Pompée lui-même. En vain il se jette à ses genoux et lui demande appui. Pompée sort du bain et va se mettre à table : « Laisse-moi ! Tu retardes mon souper ! » — Hypsæus est condamné. (Val. 9, 5, 3, et Plut. *Pomp.* 55).

54 av. J.-C.

² (Faut-il ici parler plus longuement de *T. Annius Milo Papianus*, si connu par le fameux plaidoyer de Cicéron, et par la correspondance du grand orateur ? L'histoire a dû aussi flétrir de son jugement sévère cet homme qui, n'en déplaît aux louanges décernées par la passion et l'esprit de parti, ne valait pas mieux que ses adversaires, et que Clodius lui-même. Né à Lanuvium, il fut en 701, *dictateur* dans cette ville latine. Comme Clodius il avait sa bande de gladiateurs à gages : de là, peut-être le surnom grec de *Milo*, qu'il portait. En 697, on le trouve à Rome tribun du peuple. Il s'attacha à la fortune de Pompée, et aida au rappel de Cicéron. Il se mit en lutte ouverte avec Clodius et par deux fois défendit Cicéron contre les violences du roi de la rue. Par deux fois aussi, il fut lui-même assailli dans ses maisons sur le Capitolin et le Cernale. Il donna des jeux magnifiques, sans avoir été édile, et enfin se porta candidat consulaire. Endetté par dessus la tête, il eut encore recours à Cicéron qui plaida pour lui (*de ære alieno Milonis*. Il reste quelques fragments de ce discours). — Après le meurtre de Clodius, il fut accusé par les deux neveux de celui-ci pour crimes de violence, de brigue et de haute trahison. On sait que Cicéron, effrayé par les soldats de Pompée, ne le défendit point ou le défendit mal. La fameuse *Milonienne*, le chef-d'œuvre classique de l'éloquence latine, n'a jamais été prononcée. Elle n'est qu'un pamphlet littéraire et politique composé et étudié après coup. — Milon con-

53.

57.

ssi à li
apport
n éto
olonté
ers l
sienn
dictat
spéci
rem
et
vic
ex
co
n
(

[The main body of the page contains a large, dense, and highly distorted area of text that is mostly illegible due to extreme perspective and heavy noise. It appears to be a large block of text that has been severely warped and corrupted.]

rcus¹, *Quintus Pompeius Rufus*², et *Clodius*³, saisissent dans cette échauffourée l'occasion qui s'offre : ils veulent faire de leurs patrons, la candidature hostile de Pompée à la dictature. La lie du peuple et esclaves, en perdant Clodius, avaient vu en lui un émancipateur futur (p. 123). En pareille occurrence, que de susciter une émeute avait besoin. On expose solennellement l'assassiné sur la tribune aux harangues; on prononce un discours de circonstance, et aussitôt on se réunit. Pour bûcher du sauveur du peuple, on se rassemble elle-même, la citadelle de la perfide Rome, la foule y porte le corps, et met le feu aux portes; l'émeute se rue vers la maison de Milon; les habitants chassent enfin les assaillants à la mer. De là, on se rend chez Pompée et chez ses amis, saluant l'un dictateur, et les autres consuls; puis enfin chez l'interroi *Marcus Lepidus*⁴, qui obtient la direction des élections. Et comme, sous de faux termes de la loi, se refuse à les rouvrir sur de nouvelles bases, que qu'exige la foule, elle le tient de même

Munatius Plancus Bursa, de la gens plébéienne *Munatia* (les Pieds-plats : *Planca*, Fest), frère du célèbre lieutenant de César en Gaule et en Afrique, plus tard consul et fauteur de la république. C'est Plancus Bursa qui fit porter le corps de Clodius sur la tribune aux harangues, et qui suscita l'émeute à la suite de laquelle *Juria Hostilia*. Il fut condamné pour ce dernier fait, sur l'avis de Cicéron, Pompée ne lui ayant pas tendu la main. Il fut exilé à Ravenne auprès de César : et quand celui-ci revint à Rome et triompha, on le vit descendant dans l'arène, combattre comme gladiateur. Plus tard, il suivit la faction d'Antoine.]

Pompeius Rufus, petit-fils de Sylla, par sa mère. Durant son triumvirat, le sénat le fit arrêter : à son tour il fit arrêter et emprisonner *Favonius*, l'édile (p. 152, n. 3). Il sera accusé par *M. Caelius*, au sortir du tribunat, et, condamné, s'en ira en Campanie, où nous perdrons sa trace.]

C'est de Salluste, l'historien, qu'il s'agit ici. Il est trop connu pour que nous fassions autre chose que le nommer (V. ch. XII).]

[Le triumvir futur, et le futur associé d'Antoine et d'Octave, le fut du *M. Emilius Lepidus*, qui après la mort de Sylla, conspira avec lui contre le Sénat (VI, pp. 145 et s.)]

Pompée
dictateur.

assiégé cinq jours durant ¹. Les entrepreneurs de scandales avaient dépassé le but. Quoi qu'il en soit, leur seigneur et maître, se décidant enfin, profite de l'heureux accident du meurtre de Clodius, non-seulement pour évincer Milon, mais aussi pour se faire faire dictateur : toutefois, il ne veut pas tenir son titre d'une bande d'*assommeurs*, il lui faut la désignation même du Sénat. Il rassemble des troupes, soi-disant pour abattre l'anarchie devenue toute-puissante dans Rome, et intolérable à tous. Il ordonne aujourd'hui, quand avant, il demandait, et le Sénat cède aussitôt. Seulement, et sur la proposition de Caton et de Bibulus, on recourt à un subterfuge. Le 25 du mois intercalaire ² de 702, Pompée proconsul, tout en gardant ses autres charges, est nommé, non pas dictateur, mais « consul sans collègue. » Echappatoire misérable donnant un autre nom à la chose, au prix d'une double et substantielle contradiction ³. Mais on avait reculé devant la dénomination usuelle, laquelle disait ce qu'elle avait à dire. De même, au temps jadis, on avait vu la noblesse expirante ne concéder aux Plébéiens que la *puissance consulaire*, au lieu de leur ouvrir le consulat (II p. 60) ⁴.

52 av. J.-C.

Changements
dans l'ordre des
magistratures
et dans les jurys.

Une fois en possession légale de la toute-puissance, Pompée se mit à l'œuvre, et agit de vigueur contre le parti républicain qui dominait dans les clubs et parmi les Jurés. Il renforce la discipline électorale à deux reprises, par une loi spéciale, et par une autre loi encore contre la brigue : celle-ci ayant effet rétroactif à l'égard

¹ [V. sur tout cet épisode du meurtre de Clodius, et des troubles qui suivent, un résumé très-complet, fait d'après les sources, et surtout d'après *Asconius Pedianus (comm. in Milon.)*, dans l'*Hist. de C.*, p. 437 et s.]

² Cette année, après les mois de janvier de 29 jours, et de février de 23 jours, un mois intercalaire de 28 jours précédait celui de mars (I, pp. 231 et s.)

³ *Consul* et *collègue* sont synonymes (II, p. 7) : être à la fois *proconsul* et *consul*, c'est être consul et consul suppléant, tout ensemble.

⁴ [V. Dion Cassius, 40, 50, — et *H. de César*, II, p. 441.]

de toutes les infractions commises depuis 684, les peines anciennes sont de même aggravées¹. En vertu d'une mesure plus importante encore, il est réglé que les *Provinces*, ce département de beaucoup le plus étendu et le plus rémunérateur des fonctions publiques, ne seront plus données aux consuls et aux préteurs, à l'échéance immédiate de leurs charges, mais seulement après un intervalle écoulé de cinq années. Il va de soi, que l'organisation nouvelle n'entrera en vigueur que dans quatre ans; que jusque-là il sera pourvu aux gouvernements divers par des sénatus-consultes statuant pour l'intérim². On mettait tout dans la main de l'homme ou de la faction à laquelle obéissait le Sénat lui-même. Les commissions des juges-jurés restèrent ce qu'elles étaient: pourtant on édicta certaines restrictions au droit de récusation, et ce qui peut-être avait une gravité plus grande, on ne laissa plus libre carrière à la parole dans les cours de justice: les avocats, quant à leur nombre dans chaque cause, les plaidoiries, quant à la durée, étaient limités désormais à un *maximum* fixe. L'usage avait insensiblement prévalu d'amener à l'appui de l'accusé, en sus des témoins sur le fait, des témoins sur sa bonne renommée, des « *laudatores* [*laudatores*]: » cette pratique mauvaise fut supprimée³. Ensuite, le Sénat, toujours obéissant, décréta,

70 av. J.-C.

¹ [Cette loi nouvelle confirmait celle de l'an 684, promulguée sous le (premier) consulat de Pompée et de *M. Licinius Crassus*, et connue sous le nom de *lex Licinia de sodalitiis*, ou de *ambitu*. Elle punissait l'emploi d'agens électoraux (*sodales*) qui séparaient les tribus en petites sections (*decuratio*) plus faciles à diriger dans les votes (VI, p. 242; et *supra*, p. 124).]

² [Loi *Pompeia*, de *Jure magistratum*.]

³ [Chez les peuples modernes, les Anglais n'admettent aussi dans leurs procès criminels que les *témoins sur le fait*: et parmi les jurisconsultes allemands, une école nombreuse critique notre système français, selon lequel les témoins sur la bonne ou mauvaise renommée de l'accusé sont produits de part et d'autre par l'accusation et la défense. On ne peut nier que l'excès et l'abus ne puissent naître de cette pratique comme de toute bonne chose. Et pourtant s'il est vrai que les antécédents mauvais, que l'irréprochabilité de la vie antérieure sont de nature à peser en sens divers sur la conviction du juge et sur l'application du taux de la peine, pourquoi

70.

sur un signe de Pompée, que la patrie avait été mise en danger par la rixe sanglante de la voie Appienne; et en vertu d'une loi extraordinaire on institua une commission spéciale à l'effet de procéder contre tous les crimes se rattachant à cette affaire : les membres de cette commission devaient être directement nommés par Pompée. Enfin, on tenta de rendre à la censure une efficacité sérieuse, et de purger d'une foule de gens indignes le corps civique aujourd'hui abandonné au désordre et à la corruption.

Toutes ces mesures se votaient sous la menace du sabre. Le Sénat ayant déclaré, comme on l'a vu, que la patrie était en danger, Pompée appela sous les armes tous les contingens des levées italiques, et les reçut à serment et à hommage absolus : puis il plaça provisoirement garnison suffisante au Capitole, faisant mine d'agir par la force au premier mouvement que tenterait l'opposition. Pendant le procès contre les meurtriers de Clodius, il apostâ même des soldats, chose insolite et inouïe, autour des gradins des juges ¹.

Abaissement
des républicains.

La résurrection de la censure avorta, nul ne se rencontrant parmi les serviles de la majorité sénatoriale qui se sentit assez de courage ou d'autorité pour oser se porter candidat à une telle charge. Par contre, les juges-jurés condamnèrent Milon (8 avril 702) ²; et la tentative de candidature consulaire de Caton pour 703, restait sans

62 av. J.-C.

51.

ne pas admettre un tel élément au procès? Le grand argument des Anglais est celui-ci : Le juré n'a qu'à examiner si l'accusé est l'auteur du fait, oui ou non. Or, à vérifier cette question, on n'a rien à rechercher que les éléments de preuve matériels ou immédiats, et ayant trait directement à la prévention. — Les lois judiciaires pompéiennes auxquelles notre texte fait allusion étaient les lois *de ambitu*, et *de vi*, celle-ci dirigée surtout contre Milon. Elles réduisaient la durée du procès à trois jours : l'accusateur avait deux heures pour parler, l'accusé trois heures pour se défendre (*Ascon in Milon.*, 37, 39, 40. — Cic, *Brut.* 324. — Tacit., *de orat.* 38. — Cic. *pro Mil.* 15)].

¹ [Tout le monde sait par cœur l'allusion qu'y fait Cicéron au début de la *Milonienne*.]

² [V. H. de C., II, p. 443.]

résultat¹. La réforme de la procédure porta à l'opposition du pamphlet et de la plaidoirie un coup dont elle ne se releva jamais : l'éloquence judiciaire, jusque-là redoutable, expulsée désormais du domaine de la politique, revêtit à son tour le harnais monarchique. Pourtant, l'esprit d'opposition n'avait ni cessé de vivre dans les cœurs de la grande majorité des citoyens, ni cessé tout à fait de se manifester dans les choses de la vie publique : il n'eût point suffi pour cela de quelques mesures restrictives dans les élections, la justice et la littérature, il eût fallu tout anéantir. Disons-le même, étant donnée la situation nouvelle, Pompée trouva moyen encore, à force de maladresse et de contre-sens, de ménager aux Républicains, lui Dictateur, plusieurs succès qui durent le froisser au vif. Naturellement, quand, dans le but de fortifier leur domination, les régents édictaient force mesure à tendance aristocratique, ils n'omettaient jamais d'y attacher l'étiquette officielle du bon ordre et de la paix publique. Tout citoyen, à les entendre, y était hautement intéressé, s'il ne voulait se faire le fauteur de l'anarchie. Mais Pompée alla trop loin dans la mise en œuvre d'une fiction si transparente. En composant la commission spéciale pour informer contre la dernière émeute, au lieu de prendre des hommes qui fussent de sûrs instruments dans sa main, il choisit les personnages les plus honorables de tous les partis, Caton le premier : il s'appliqua, de tout le poids de son influence, à maintenir l'ordre matériel dans le prétoire, rendant impossibles désormais, à ses amis comme à ses adversaires, les scènes et les tumultes, ordinaire appendice de la justice en ces temps. A cette impartialité affectée les sentences judiciaires répondirent aussitôt. Si les juges n'osèrent point acquitter Milon, on les vit renvoyer absous la plupart des accusés en sous ordre de la faction républi-

¹ [H. de C., II, p. 449.]

caine. En même temps, une condamnation certaine frappait quiconque, dans la récente bagarre, avait pris parti pour Clodius, c'est-à-dire pour le drapeau des Triumvirs. On compta parmi les victimes bon nombre des plus intimes familiers de César, de Pompée lui-même, son propre candidat au consulat, Hypsæus (p. 467, n. 4), et les tribuns du peuple, Plancus et Rufus (p. 469, n. 4 et 2), qui s'étaient mis aussi pour lui à la tête de l'émeute. Le Dictateur, voulant toujours paraître impartial, n'empêcha pas leur condamnation. Première faute, au point de vue de son intérêt. Ailleurs, il en commit une seconde, soit que de sa personne, et tout à fait sans nécessité, il violât, en faveur de ses amis, les lois qu'il avait promulguées la veille ¹ (ainsi on le vit assister Plancus dans son procès, à titre de témoin louangeur ²); soit que, couvrant de sa protection certains accusés lui tenant de près (Métellus Scipion, par exemple) (p. 466, n. 2), il les sauvât du verdict des juges ³. Comme toujours, il voulait à la fois les choses les plus contraires, s'essayant à accomplir les devoirs du gouvernant qui n'a qu'un poids et qu'une mesure, et à rester néanmoins le chef d'un parti. A jouer ce jeu on ne réussit d'aucun côté. Tandis que l'opinion continua de voir en lui, et à juste titre, un despote, pour ses adhérents il n'était qu'un capitaine qui ne sait ni ne veut protéger ses hommes.

Donc l'opposition remuait encore, et grâce aux fautes de Pompée surtout, enlevait çà et là telle victoire qui lui rendait courage. Mais les Triumvirs n'en avaient pas moins atteint à peu près complètement le but qu'ils s'étaient proposé en érigeant la dictature: les rênes étaient tendues de plus court; et le parti républicain humilié laissait la place à l'autocratie. Le peuple com-

¹ [*Suarum legum auctor idem ac subversor.* — Tac. Ann. 3, 28.]

² [*H. de C.*, II, p. 246.]

³ [*Ibid.*, p. 247.]

mençait à s'y faire. Un jour que Pompée relevait d'une grave maladie, on célébra sa guérison par toute l'Italie, avec force réjouissances obligées, ainsi qu'il se fait en pareille occasion chez les peuples en monarchie ¹. Les régents se montraient satisfaits. Vint le 4^{er} août 702 : Pompée déposa la dictature et partagea le consulat avec Métellus Scipion, son client ².

52 av. J.-C.

¹ [C'est vers la fin de 703 qu'il tomba malade à Naples, de la fièvre d'automne à laquelle il était sujet. On le crut perdu, mais il guérit, « les Dieux le réservant pour d'immenses désastres. » (Cic. *qu. Tuscul.* I, 35. — Vellei. *Paterc.* 2, 48. — Senec. *Consol. ad Marc.*, 20. — Juven. 10, 283). La maladie de Pompée est devenue un thème à déclamations pour les moralistes latins. — Les Napolitains et les Pouzzolans s'abandonnèrent, quand il était en danger, et quand il revint à la santé, à des démonstrations inouïes de douleur et de joie. « Ils étaient Grecs ! » dit Cicéron. (*Coronati Napolitani fuerunt, nimirum etiam Puteolitani : vulgo ex oppidis publice gratulabantur : ineptum sane negotium et Græculum !*) — Son retour à Rome fut un triomphe sur toute la route. (Plut. *Pomp.*, 57).]

51.

² [V. sur ces faits, le récit de l'*H. de César*, II, pp. 449 et 491.]

CHAPITRE IX

MORT DE CRASSUS. RUPTURE ENTRE LES DEUX RÉGENTS.

Crassus en Syrie. Marcus Crassus, sans avoir de valeur personnelle, comptait depuis longtemps comme l'un des membres du « *Cerbère aux trois têtes* »¹. Il servait de contre-poids aux deux souverains réels, à César et à Pompée, ou plutôt, il était dans la balance à côté du premier, en face du second. Rien de moins honorable assurément que ce rôle de collègue surnuméraire : mais Crassus ignorait le point d'honneur, et ne lui sacrifia jamais le profit matériel. Il était marchand avant tout, et se laissait marchander. Comme on ne lui offrit que peu de chose, il le prit, ne pouvant obtenir davantage. Rongé par l'ambition, mécontent de sa fortune, placé si près et tenu pourtant si loin de la puissance, il oubliait ses rancunes, en se plongeant dans les flots d'or amoncelés autour de lui. La conférence de Lucques ne laissa pas que de changer aussi sa position. Alors qu'il faisait à Pompée tant de

¹ [C'est le mot de Varron, au dire d'Appien, *Bell. civ.* 2, 9.]

concessions énormes, César ne négligea rien pour consolider aussi sa prépondérance personnelle; et donnant à Crassus, dans la province de Syrie, l'occasion qu'il se réservait pour lui-même dans les Gaules, il le lança dans une guerre contre les Parthes. Ces perspectives nouvelles ne firent-elles que surexciter l'avarice, devenue seconde nature chez le Triumvir sexagénaire, et d'autant plus inassouvie qu'elle avait englouti les millions les uns après les autres? Réveillèrent-elles au contraire dans ce cœur vieilli, le feu malsain de ses ambitions si longtemps, et à grande peine refoulées? il serait difficile de le dire. Quoi qu'il en soit, dès le commencement de l'an 700, Crassus débarque en Syrie. Il n'avait pas attendu la fin de son consulat pour partir. Dans son impatience flévreuse, il veut escompter les minutes et reprendre le temps perdu : aux trésors de l'Occident il veut joindre ceux de l'Orient : rapide comme César, infatigable comme Pompée, il ira conquérir la puissance et la gloire militaire! ¹

64 av. J.-C.

Déjà la guerre était ouverte contre les Parthes. Nous avons dit ailleurs la déloyale conduite de Pompée (VI, p. 295), qui violant la frontière de l'Euphrate et la lettre des traités, avait détaché du royaume parthique plusieurs districts qu'il avait donnés à l'Arménie, aujourd'hui cliente de Rome. Phraate s'était tu : mais un jour ses deux fils *Mithridate* et *Orodès* le tuèrent; et bientôt (vers 698) le premier, devenu roi, dénonça la guerre au monarque d'Arménie, *Artavasdès*, fils de Tigrane, mort lui-même tout récemment ². C'était du même coup déclarer la guerre à la République : aussi, dès qu'il eut

L'expédition parthique est résolue.

56.

¹ [Il quitta Rome vers la mi-novembre (ancien calendrier). Selon Plut. (*Crass.* 16), Dion Cass. (39, 39), et Florus (3, 11), le tribun Atéius, aux portes de la ville, un brasier et l'encens à la main, l'aurait voué aux dieux infernaux.]

² Tigrane vivait encore en février 698 (*Cic. pro Sest.* 27, 59) : et Artavasdès régnaît dès avant l'an 700 (*Justin*, 42, 2, 4. *Plut.*, *Crass.* 49).

56.
54.

étouffé la révolte des Juifs, l'actif et brave proconsul de Syrie, **Gabinus**, s'empres-~~s~~-t-il de passer l'Euphrate à la tête de ses légions. Mais voici qu'une révolution ayant éclaté en Parthie, les principaux du royaume que dirigeait le Grand-Vizir [ou *Suréna*], jeune et énergique génie, s'étaient débarrassés déjà de Mithridate, en mettant Orodès [*Arsace XIV*] à sa place : Mithridate alors, de faire cause commune avec les Romains, et de se rendre au camp de Gabinus. Tout promettait le succès à l'entreprise du proconsul, quand soudain l'ordre lui vint de s'en aller rétablir le roi d'Egypte, à main armée, sur son trône d'Alexandrie (VI, p. 309). Il lui fallut obéir, mais dans l'espoir d'un prompt retour, il invita le prince dépossédé, qui lui demandait assistance, à commencer seul les hostilités. Ainsi fit Mithridate : Babylone, Séleucie se déclarèrent pour lui. Le Vizir reprit cette dernière ville, montant à l'assaut de sa personne, et se faisant voir le premier sur le rempart. A Babylone, Mithridate affamé se rendit à merci, et mourut, supplicié par ordre de son frère. Sa chute était pour les Romains une perte sensible : toutefois l'agitation continuait en Parthie, et la guerre avec l'Arménie n'avait point cessé. Déjà, Gabinus ayant mené à bonne fin l'expédition d'Egypte s'apprêtait à ressaisir l'occasion favorable, et à recommencer sur l'Euphrate ses opérations interrompues, quand Crassus arriva en Syrie. En même temps qu'il le remplaçait dans le commandement, il lui prit ses plans et voulut les exécuter. Dans ses ambitieuses visées, il ne tenait pas compte des difficultés de la marche, et moins encore de la force défensive de l'ennemi. Emporté par sa folle confiance, il ne parlait de rien moins que de soumettre le Parthe à ses armes : sa pensée déjà rêvait la conquête de la Bactriane et de l'Inde.

Plan
de campagne.

Le nouvel Alexandre, d'ailleurs, ne se hâtait point. Avant de se lancer dans cette grosse aventure, il donna son temps à d'autres affaires importantes de même

et grandement profitables. Par son ordre, le temple de *Derceto* à *Hierapolis Bambycè*¹, le temple de Jéhovah à Jérusalem et plusieurs riches sanctuaires syriens sont dépouillés de leurs trésors : tous les peuples sujets ont à fournir leurs contingents, ou plutôt des sommes d'or en échange. Dans la première campagne, on se borne à une grande reconnaissance du pays mésopotamien : l'Euphrate est franchi ; le satrape parthe est battu à *Ichnae* (près du *Bélik*, au nord de *Rakkah*) : on occupe les places voisines, l'importante *Nicéphorion* entre autres [*Nicéphorium Callinicum*, aujourd'hui *Rakkah*] : puis y laissant garnison suffisante, on rentre en Syrie. Grassus hésitait sur la route à suivre. Devait-on faire le tour par l'Arménie ? Valait-il mieux marcher sur la Parthie par la voie directe, au travers du désert de Mésopotamie ? Le circuit par l'Arménie était plus sûr : il conduisait par un pays de montagnes, au milieu de populations alliées de Rome, en apparence. Le roi Artavasde vint en personne au camp, et recommanda ce plan d'opérations. Mais après la reconnaissance faite durant la bonne saison on se décida pour la route de la Mésopotamie. Les nombreuses et florissantes villes grecques ou à demi-grecques parsemées le long de l'Euphrate et du Tigre, Séleucie surtout, la grande capitale, avaient en haine la domination des Parthes ; et de même que les citoyens de Carrhes (VI, p. 290) l'avaient fait en 689, tous les Hellènes domiciliés dans les localités où se montraient les Romains étaient décidés à agir, n'ayant rien tant à cœur que de secouer le joug de l'étranger. Ils se disaient prêts à recevoir les Romains comme des libérateurs, presque comme des compatriotes ! De plus le cheik arabe Abgar 2, maître du désert d'Edesse et de Carrhes, et de la route

66 av. J.-C.

¹ [Sur la route d'Antioche en Mésopotamie, *Bambycen quæ alia nomine Hierapolis vocatur ; Syris vero Magog. Ibi prodigiosa Atargatis, Græcis autem Derceto dicta, colitur* (Plin. H. n., 5, 19).]

² [Ἀχβαρος, dit le Pseudo-Appien. — Son vrai nom serait-il *Akhbar* ?]

ordinairement suivie de l'Euphrate au Tigre, était aussi venu au camp, assurant Crassus de son concours dévoué. Quant aux Parthes, ils n'avaient fait d'abord aucun préparatif. Les légions (704) passèrent de nouveau l'Euphrate (non loin de *Biradjik*). Ici encore deux routes conduisaient vers le Tigre. Ou bien on pouvait descendre le long de l'Euphrate, jusqu'à la hauteur de Séleucie, là où les deux fleuves ne sont plus séparés que par une distance de quelques milles : ou bien on se jetait à travers le grand désert, et l'on marchait en ligne droite à la rencontre du Tigre. A suivre le premier parti, on arrivait directement à Ctésiphon, capitale des Parthes, située en regard de Séleucie, sur la rive gauche de ce fleuve. Des voix nombreuses et importantes opinèrent pour cette route dans les conseils de guerre de Crassus : le questeur *Gaius Cassius* ¹, entre tous, insistait sur les difficultés d'une marche à tenter dans le désert : il citait les récits apportés des garnisons romaines de la rive gauche de l'Euphrate, récits tout pleins de détails sur les préparatifs que l'ennemi accumulait aujourd'hui. D'un autre côté, Abgar démentait toutes ces nouvelles : à l'entendre, le Parthe n'était occupé qu'à évacuer ses provinces occiden-

53 av. J.-C.

L'Euphrate
est franchi.

¹ [C'est ici la première fois que *Gaius Cassius* apparaît sur la scène. On ne sait pas exactement son origine : mais il était de la famille plébéienne assez illustre des *Cassius Longinus*. Si ses antécédents sont inconnus, à dater de ce jour, il fera figure dans l'histoire. — Revenu d'Asie, où Bibulus le remplacera en 703, tribun en 705, il suivra Pompée en Macédoine, et commandera les flottes pompéiennes. — Après Pharsale, César lui pardonne, et l'emmène en Orient, dans son expédition contre Pharnace. En 709, on le trouve fixé à Brindes, d'où il échange avec Cicéron une correspondance assez active (*ad fam.*, *passim*, — *ad Att.* 13. 22.) — *Préteur des étrangers* en 710, il est l'un des principaux meurtriers de César, plus par ambition que par ardeur de liberté. — Il devient alors, avec Brutus, le chef principal des constitutionnels, s'empare de la Syrie, prend et pille odieusement Rhodes, joint Brutus à Sardes, passe l'Hellespont et va périr dans les champs de Philippes (712), luttant contre les nouveaux triumvirs. Homme énergique, prudent et habile, sobre d'ailleurs, et simple dans sa vie, Cassius était l'un des adeptes de l'épicurisme. Il avait des goûts littéraires. L'ambition déçue, la jalousie le jetèrent dans le parti anti-césarien, et lui mirent le poignard à la main (v. Drumann, *Cassii*, II, pp. 116-152).

51. 49.

45.

44.

42.

tales. Déjà ses trésors étaient empaquetés : déjà il était en route pour se réfugier chez les Hyrcaniens et les Scythes : que si l'on ne forçait la marche, et par le plus court chemin, on ne pourrait plus l'atteindre. Dans cette direction, du moins, on rattraperait sans doute encore l'arrière-garde de la grande armée, sous les ordres de *Syllacès* et du vizir : on l'écraserait alors et l'on ferait un immense butin. Sur ces rapports des Bédouins amis on se décida : l'armée romaine, forte de sept légions, de 4,000 cavaliers et de 4,000 frondeurs et archers, quitta les bords de l'Euphrate, et s'enfonça dans les plaines inhospitalières de la Mésopotamie du Nord. Mais l'ennemi ne se montrait ni de près ni de loin : la faim et la soif seules dans le désert immense montaient la garde aux portes de l'Orient. Enfin après les longs jours d'une marche pénible, on vit les premiers cavaliers de l'ennemi, aux environs du Balissos (*le Béliik*), la première rivière que les Romains avaient à passer. Abgar avec ses Arabes partit en éclaireur : les escadrons parthes disparurent au-delà de l'eau et s'enfoncèrent au loin, poursuivis par l'Arabe et par les siens. On attendit impatiemment son retour, comptant sur des nouvelles. Le Triumvir croyait saisir enfin cet ennemi qui se refusait toujours : son fils Publius brûlait d'en venir aux mains. La vaillance et les actions d'éclat du jeune capitaine lui avaient fait un nom dans les Gaules, sous César (pp. 44, 63); et celui-ci l'avait envoyé avec un corps de cavalerie gauloise, pour prendre part à l'expédition de Parthie. Du côté de l'ennemi nul envoyé ne vint. A tout hasard, on se décide à aller de l'avant. Le signal de la marche est donné : le Balissos est franchi, et l'armée, après un court et insuffisant repos vers le milieu du jour se lance à toute vitesse, sans arrêt de séjour. Soudain retentissent autour des Romains les tymbales des Parthes : partout l'on voit flotter aux vents leurs étendarts de soie brodée d'or : partout aux feux du soleil de midi reluisent leurs armets et leurs casques de

Marche
dans le désert.

Système
de guerre
des Romains
et des Parthes.

fer : près du vizir se tient Abgar avec ses Bédouins.

On comprit, mais trop tard, dans quel piège on était tombé. Le vizir avait vu, d'un œil sûr, et le danger et les moyens d'y faire face. L'infanterie des Orientaux était impuissante contre l'infanterie de ligne des Romains : il s'en était débarrassé ; et remettant au roi Orodès en personne ces masses inutiles sur un vrai champ de bataille, il l'avait envoyé avec elles en Arménie, coupant ainsi la route à 40,000 gros cavaliers auxiliaires promis par Artavasdès à Crassus. Leur absence était un malheur irréparable. De plus, ayant affaire à la tactique romaine, sans égale dans son genre, le vizir lui en opposa une absolument différente. Son armée était toute montée : pour front de ligne, il avait sa lourde cavalerie, portant la longue lance, l'homme et le cheval protégés par la cuirasse à écailles de fer, la gorgerette de cuir, et autres pareils abris. Les sagittaires à cheval formaient le gros de ses soldats. Chez les Romains, au contraire, ces armes spéciales faisaient presque complètement défaut. Inférieurs en troupes de ce genre, et par le nombre et par l'adresse à les manier, que pouvaient-ils faire avec leurs fantassins ? Si excellents que fussent les légionnaires dans le combat corps à corps, ou dans le combat à courte distance, ici, lançant le lourd *pilum*, là, jouant de l'épée dans la mêlée, comment sauraient-ils jamais forcer toute cette nuée de cavaliers à en venir aux mains ? Et même, l'ennemi se laissant joindre, ne se heurteraient-ils pas contre la muraille de fer de ses lanciers à cheval, aussi bons, meilleurs soldats qu'eux, cette fois ? En face du Parthe ainsi armé, tout le désavantage était pour les légions, et dans les moyens stratégiques, puisque sans cavalerie, elles ne demeuraient pas maîtresses de leurs communications, et dans les moyens de combat, puisque, là où l'on n'en vient point à la lutte d'homme à homme, l'arme à longue portée triomphe nécessairement de l'arme courte. L'ordre profond des

Romains, base de leur système tactique, accroissait encore le danger. Plus leurs colonnes étaient épaisses, plus leur choc eût été irrésistible en temps ordinaire, plus aussi, quand le Parthe les venait assaillir, ses innombrables flèches tombaient à coup sûr dans les rangs. En temps ordinaire, s'agissant d'une place à défendre, ou opérant sur un terrain difficile, les essaims de la cavalerie parthe se seraient heurtés impuissants contre les solides fantassins de Rome : mais au fond du désert de Mésopotamie, contre cette armée qui flottait ainsi qu'un vaisseau perdu en haute mer, au bout de longues et nombreuses marches, ne rencontrant ni un obstacle, ni une solide position, la tactique du Parthe était irrésistible à son tour. Cette tactique, par la faveur des circonstances, il la pouvait pratiquer dans la simplicité de sa conception première, et aussi dans toute sa puissance effective. Tout enfin concourait à assurer l'avantage au cavalier asiatique sur le légionnaire étranger. Quand la lourde infanterie romaine se traînait péniblement dans les sables et les steppes, souffrant de la faim et plus encore de la soif, sur une route non frayée, à peine jalonnée à de longues distances par des sources rares et souvent introuvables, le cavalier parthe volait dans ces grands espaces, toujours en selle dès l'enfance sur son rapide coursier ou sur son chameau¹, y passant sa vie, pour ainsi dire, familier avec le pays, avec ses difficultés, et sachant au besoin les vaincre. Pas une goutte de pluie qui vint atténuer la chaleur, ou détendre les cordes et les courroies des arcs et des frondes de l'ennemi : impossible souvent de travailler pour le campement dans les sables profonds et mobiles, de creuser les fossés, et d'élever l'*agger*. Je n'imagine pas de situation militaire plus tranchée, où l'on ait eu plus

¹ [*Equis omni tempore vectantur : illis bella, illis convivia... obcaunt. Justin. 41, 3.*]

nettement, d'un côté, tous les avantages ; de l'autre toutes les infériorités !¹

Que si l'on cherche d'où venait cette tactique nouvelle des Parthes, la première qui, s'employant sur son vrai terrain, ait vaincu les armes de Rome, on n'arrive guère qu'à de pures conjectures. De tout temps, l'Orient a eu ses cavaliers armés de lances ou d'arcs : ils ont formé le noyau des armées de Cyrus et de Darius. Pourtant ils ne venaient qu'en sous-ordre, appelés principalement à couvrir cette inutile infanterie que nous savons. Chez les Parthes mêmes on n'avait point abandonné les vieilles méthodes, et je pourrais citer telle de leurs armées où le fantassin comptait encore pour les cinq sixièmes du tout. Dans la campagne contre Crassus, au contraire, la cavalerie, pour la première fois, se montre seule, et l'application toute nouvelle faite de l'arme la porte à une autre et plus grande valeur. L'expérience de l'irrésistible force de l'infanterie légionnaire semble avoir enseigné séparément aux adversaires de Rome, à la même heure, et dans les régions les plus diverses, une innovation qui sera partout efficace : dorénavant, à ce fantassin préparé pour le combat corps à corps, on opposera la cavalerie, les armes à long jet. L'essai a complètement profité à Cassivellaun, en Bretagne (p. 69) : dans les Gaules, entre les mains de Vercingétorix, il a réussi en partie (p. 84) : déjà, Mithridate Eupator l'a voulu tenter (VI, p. 208) : mais c'est le vizir d'Orodès qui achèvera le système sur une grande échelle, formant sa troupe de ligne avec sa grosse cavalerie, utilisant comme arme de jet sûre et effective l'arc, cette arme nationale de l'Orient, merveilleusement maniée, entre tous, par les contingens des pays persiques. Il trouve enfin dans les conditions du sol et dans son

¹ [V. Lucain, 8, vers 381 et s. Il y décrit d'une façon pittoresque le mode de combattre du Parthe : *nulli superabilis hosti Libertate fugæ*]

peuple, tout ce qu'il lui faut pour la réalisation pleine et entière d'une idée neuve et vraie. Là, pour la première fois, l'arme courte et l'ordre en masse des Romains seront vaincus par l'arme longue et le système déployé du *Suréna* : là, déjà se prépare la révolution militaire, qui s'achèvera bien plus tard par l'emploi de l'arme à feu.¹

Le choc eut lieu en plein désert, un peu au nord d'Ichnae, à six milles environ au sud de *Carrhes (Harran)*, où stationnait une garnison romaine. Les archers de Crassus, lancés en avant, furent aussitôt ramenés par les innombrables archers Parthes, dont l'arme plus fortement tendue que la leur, lançait la flèche infiniment plus loin. Quelques officiers intelligents avaient conseillé de marcher à l'ennemi en rangs déployés et clairs, autant que possible : au lieu de cela, massée en un carré épais de douze cohortes sur chaque front, l'armée se vit tout-à-coup débordée. Assaillis d'une grêle de traits, tombant à coup sûr, même lancés sans viser, les légionnaires mouraient sans pouvoir rien pour se défendre. On crut d'abord que les munitions de l'ennemi s'épuiseraient vite : vain espoir ! Derrière lui, venait une file sans fin de chameaux chargés. Cependant ses escadrons s'étendaient de plus en plus. Les légions bientôt allaient être enveloppées : c'est alors que Publius Crassus avec une troupe choisie de cavaliers, d'archers et d'infanterie, court sur les Parthes. Ceux-ci suspendent leur mouvement concentrique et reculent, vivement poursuivis par le bouillant capitaine. Soudain, lorsque le corps principal des Romains n'est plus en vue, la grosse cavalerie parthe fait face ; et de toutes parts les essaims des sagittaires

Bataille
de Carrhes.

¹ [En attribuant à une idée de génie la tactique suivie par le *Suréna*, M. Mommsen n'exagère-t-il pas un peu ? Il est clair que ce mode de guerre était commandé par la nature du pays, par les circonstances, et par l'armement même usité chez les Parthes. Mais la révolution militaire indiquée n'en demeure pas moins un fait capital. — V. *Hist. de Cés.* II, p. 429. L'empereur Napoléon III fait une remarque pareille à celle que nous consignons ici.]

reviennent sur Publius à bride abattue. Celui-ci voit tomber les siens les uns sur les autres, sans qu'ils puissent ni attaquer ni se défendre : désespéré, il prend son élan, et avec ses chevaux-légers non cuirassés il va donner contre les lanciers montés et bardés de fer : en vain ses Gaulois font merveille : en vain méprisant la mort, ils saisissent et ploient les lances, ou se jetant à bas de cheval, ils tentent de frapper l'ennemi, toute leur bravoure est peine perdue. Leurs débris, et parmi eux, le chef blessé au bras qui tient l'épée, s'entassent refoulés sur une mince hauteur : là encore ils servent de cible aux terribles flèches. Les Grecs mésopotamiens, qui connaissaient le pays, supplièrent Publius Crassus de monter avec eux à cheval, et de tenter par un violent effort de se dégager. Mais il refusa de séparer sa fortune de celle de tant de braves que sa témérité avait menés à la mort : il ordonna à son écuyer de l'achever. Après lui, ses officiers, pour la plupart, se tuèrent. Des 6,000 hommes dont se composait le détachement, 500 à peine restèrent qui furent pris : nul n'échappa ¹. Cependant l'ennemi avait laissé quelque répit à l'armée principale, et elle en profitait. Mais on était encore sans nouvelles du corps de Publius : le repos trompeur fit place à l'inquiétude. Voulant savoir à quoi s'en tenir, on se dirigea vers le champ de bataille. Mais voici que l'ennemi promène devant l'œil du père la tête de son fils plantée au haut d'une perche : le combat recommence avec les légions, pareil à la lutte récente, furieux et sanglant comme elle, et comme elle sans espoir. Impossible d'enfoncer la ligne des lanciers *cataphractes*, impossible

¹ [L'héroïque jeune homme avait inspiré à Cicéron un tendre attachement. « *P. Crassum ex omni nobilitate dilexi plurimum (ad fam. 13, 16). Hoc magis sum Publio deditus quod me maxime sicut alterum parentem servat et diligit (ad fam. 5, 8).* — Il le dépeint enfin (*Brut.* 81) comme « ayant une éducation parfaite et savante, « une intelligence vive, une parole facile et élégante; grave sans « fierté, modeste sans timidité! »]

d'arriver aux sagittaires : la nuit seule mit fin au massacre. Si les Parthes avaient bivouaqué sur le lieu, l'armée romaine eût péri jusqu'au dernier homme. Mais l'ennemi ne savait combattre qu'à cheval ; et de peur de surprise, il ne campait jamais à portée de son adversaire. Les Parthes, en se raillant, crièrent qu'ils « donnaient à Crassus une nuit pour pleurer son fils ; » puis ils disparurent, comptant revenir le lendemain, et achever la prise du gibier sanglant et gisant sur le sol. Les Romains se gardèrent de les attendre. Crassus avait perdu la tête : ses lieutenants Cassius et Octavius, levèrent le camp en hâte et en silence, laissant sur le terrain tous les hommes blessés ou épars ; et avec ce qui leur restait de soldats pouvant marcher encore, ils tirèrent sur Carrhes, où ils comptaient s'abriter derrière les murs de la place. Les Parthes revenus le jour suivant, s'amusèrent à la poursuite des épaves dispersées du combat de la veille, tuant et capturant tout. D'un autre côté la garnison et les habitants de Carrhes, avaient de bonne heure appris par les fuyards la nouvelle de la catastrophe : ils coururent au devant de Crassus. Sans ce secours et le temps perdu par les Parthes, c'en était fait des débris de l'armée, voués, ce semble, à une destruction immédiate. Les bandes parthiques ne pouvaient songer à donner l'assaut. Mais bientôt les Romains sortent de la ville, de leur plein mouvement, soit famine, soit lâche précipitation du Triumvir, que ses soldats avaient voulu, mais en vain, écarter du commandement, élisant Cassius à sa place. On prit la route des montagnes d'Arménie : marchant la nuit, le jour restant en place, Octavius avec 5,000 hommes finit par occuper la forte position de *Sinnaca*, port de salut pour l'armée, à un jour de marche des premières hauteurs. Là, au péril de sa vie, il dégagea son général égaré par ses guides et déjà presque aux mains de l'ennemi. Sur ces entrefaites le Vizir s'approcha du camp, offrant au nom de son roi paix et

On se réfugie
à Carrhes.

Les Romains
quittent Carrhes.

Désastre
de Sinnaca.

amitié aux Romains, et proposant une entrevue avec Crassus. Démoralisée qu'elle était, l'armée conjura son chef, le contraignit même d'accepter l'offre du Suréna. Celui-ci reçut le consulaire et son état-major avec tous les honneurs d'usage, mettant de nouveau en avant la proposition d'un pacte d'alliance. Seulement, il rappela en termes amèrement justes la mauvaise fortune des traités conclus autrefois avec Lucullus et avec Pompée, au sujet de la frontière de l'Euphrate (VI. p. 295), et demanda un instrument écrit sur l'heure. Alors les Parthes déroulent une tente richement ornée : c'est un présent que leur roi fait au général de Rome, et les serviteurs du Vizir accourent en foule autour de Crassus, l'aidant à se mettre en selle. Les lieutenants virent clair dans le dessein du Suréna, qui voulait évidemment se rendre maître de sa personne. Octavius, désarmé qu'il était, arrache l'épée du fourreau à l'un des Parthes, et tue le valet. Là dessus, tumulte et échauffourée : tous les officiers Romains sont massacrés : le vieux Crassus à l'instar de l'un de ses aïeux (IV. p. 357) ¹ ne veut pas tomber vivant aux mains de l'ennemi et lui servir de trophée : il cherche la mort et la trouve. Quant aux légionnaires laissés dans le camp, ils sont pris ou dispersés. Ainsi ce qu'avait commencé la journée de Carrhes, la journée de *Sinnaca* l'achève le 9 juin 704 : date désastreuse qui va de pair avec les combats de l'Allia, de Cannes et d'Arausio. L'armée de l'Euphrate n'était plus. Gaius Cassius séparé du gros de l'armée durant la retraite de Carrhes, put seul s'échapper. Quelques pelotons épars, quelques fuyards isolés, parvinrent

53 av. J.-C.

¹ [Il était l'arrière-neveu de *P. Licinius Crassus Dives Mucianus*, qui, battu à *Leuca*, se fit tuer par un Thrace, en le frappant à l'œil de son fouet (Flor. 2, 20. Val. Max. 3, 2, § 12). Il avait possédé cinq des meilleures choses ici bas, « la richesse, la noblesse, l'éloquence, la science du droit, et le souverain pontificat, » dit A. Gelle, d'après Sempronius Asellio et autres chroniqueurs. (Gell. 1, 13).]

aussi à se soustraire à la poursuite des Parthes et des Bédouins. Ils repassèrent en Syrie. Des 40,000 légionnaires et plus qui avaient franchi l'Euphrate, il n'en revint pas le quart : moitié avait péri. Dix mille captifs environ furent conduits par les vainqueurs aux extrémités de l'Orient, dans l'oasis de *Merw* [*Margiane*] : ils y vécutent, serfs de corps, astreints à servir dans l'armée, selon la loi parthe ¹. Pour la première fois, depuis que les légions suivaient les aigles, celles-ci, presque à la même heure, et dans la même année, tombaient aux mains de l'étranger vainqueur : en Occident, les Germains les avaient enlevées (p. 75), et les Parthes, au fond de l'Orient. Quelle impression fit en Asie la défaite de Crassus, nul historien ne nous l'a dit : elle dut être profonde et durable. A cette époque, le roi Orodès célébrait les noces de son fils *Pacoros* avec la sœur du monarque arménien, son nouvel allié. Ce fut au milieu des fêtes qu'il reçut le messager de victoire envoyé par son Vizir et la tête coupée de Crassus, qu'on lui apportait selon la tradition orientale. On avait quitté les tables du festin : une de ces troupes de comédiens ambulants, comme il y en avait tant alors, qui s'en allaient colportant la poésie et la scénique grecques jusque dans les contrées reculées de l'Asie, cette troupe jouait les *Bacchantes* d'Euripide devant la cour assemblée. A l'endroit du drame où *Agavé* rentre en scène, et rapporte du Cythéron la tête de Penthée, son fils, qu'elle a mis en pièces dans son accès de fureur *dionysiaque*, l'acteur qui jouait le rôle, présenta aux assistants le chef sanglant du Triumvir ; et aux applaudissements sans fin de son public de bar-

¹ [Horace y fait allusion (*Carm.* 3, 5, 5 et s.) :

Milesne Crassi conjugē barbara
Turpis maritus vivit, et hostium
 (*Proh curia, inversique mores!*)
Consenuit socerorum in armis
Sub rege medo Marsus et Appulus.

— V. aussi l'anecdote citée par Florus, 4, 10, et par Velleius, 2, 82.]

bares à moitié hellénisés ¹, il récita la strophe fameuse du poète :

« Nous rapportons de la montagne la branche frais
» coupée : la chasse a été bonne ! » ² Pour la première fois, depuis l'ère des Achéménides, l'Occident était vaincu par l'Orient. Et quel sens profond dans ces fêtes où l'Asie emprunte au monde occidental l'une de ses plus splendides créations ; où la tragédie grecque se tourne en parodie grotesque et sanglante, par les mains de ses enfants dégénérés. Ici, la société romaine et le génie de la Grèce vont de pair et se façonnent aux chaînes du régime des sultans ³ !

Conséquences
de la défaite.

La ruine de Crassus, terrible en soi, sembla devoir enfanter des suites plus terribles encore. Les états de la puissance romaine en Asie semblaient ébranlés. C'était peu que de voir les Parthes dominer désormais sur la rive gauche de l'Euphrate, et l'Arménie, déjà détachée de l'alliance de Rome avant la fin du Triumvir, affiliée

¹ [Plutarque (*Crass.* 33) dit expressément « qu'Orodès n'ignorait pas les lettres grecques, et que l'arménien Artavasdès écrivait même des tragédies, des harangues et des histoires, dont quelques unes restent encore. »]

[Φέραμεν ἐξ ὄρεος
Ἐλιχα νέστομον ἐπι μέλαθρα.
Μακαριαν θηραν.

Bacch. v. 1168.]

² [Les sources principales, sur l'épisode de la guerre parthique et sur la mort de Crassus, sont, avant tout, Plut. (*Crassus* 17-33), et Dion Cassius (40, 12-15 et 16-21). On trouve quelques faits mentionnés dans Justin (42, 4) et Velleius Pat. (2, 46). M. Mommsen expliquera d'ailleurs fort bien, que Crassus ôté, il n'y avait de moins entre les deux rivaux, César et Pompée, ni un contre-poids ni un obstacle. Mais César y perdait un allié, dont les trésors et l'armée lui eussent été fort utiles. A cet égard, la comparaison de Lucain est plus poétique que vraie, quand il croit voir dans la catastrophe de Carrhes la destruction d'un promontoire utile entre les flots de deux mers.

..... *nam sola futuri*
Crassus erat belli medius mora. Qualiter undas
Qui secat, et geminum gracilis mare separat isthmus,
Nec patitur conferre fretum : si terra recedat
Ionium Ægæo frangat mare...

(1, 99).]

pleinement à la clientèle du vainqueur; que de voir les ~~fidèles citoyens de Carrhes courbés par les Parthes sous~~ le joug d'un maître nouveau (*Andromachos*, l'un de ces guides perfides qui la veille avaient égaré les Romains), et expiant cruellement leurs tendances occidentales. Les Parthes, se préparèrent sans délai à franchir la frontière du fleuve; et s'unissant aux Arabes et aux Arméniens, ils ne prétendirent à rien moins que chasser Rome de la Syrie. Comme les Hellènes d'au-delà de l'Euphrate avaient attendu des Romains leur délivrance, de même les Juifs et plusieurs autres peuples orientaux attendaient les Parthes avec impatience. A Rome, la guerre civile était aux portes : à une telle heure et sur ce point de l'Asie, l'attaque qui menaçait était un grand danger. Heureusement pour la République, les généraux des deux côtés n'étaient plus les mêmes. Le sultan Orodès devait trop à l'héroïque vizir qui lui avait mis la couronne sur la tête, et chassé l'étranger envahisseur : il le paya en lui dépêchant bien vite le bourreau. A sa place, il donna l'armée d'invasion de Syrie à son fils, *Pacoros*, tout jeune et inexpérimenté, qu'un autre chef, *Osacès*, assistait de ses conseils et de sa science militaire.

Chez les Romains, le questeur de Crassus, Gaius Cassius, homme brave et prudent tout ensemble, prit le commandement intérimaire de la province. Les Parthes, comme avait fait Crassus, retardèrent leur attaque; et durant les années 701 et 702, n'envoyèrent au-delà de l'Euphrate que des corps de maraudeurs qu'on repoussa sans peine. Cassius profita de leurs lenteurs pour réorganiser tant bien que mal l'armée. Aidé par l'ami fidèle des Romains, Hérode Antipater, il ramena à l'obéissance les Juifs que le pillage de leur temple par Crassus avait d'abord fait courir aux armes. A Rome, on aurait eu bien assez de temps pour envoyer de nouvelles troupes à la défense de la frontière : mais on négligea d'y pourvoir au milieu des convulsions de la Révolution com-

Les Parthes
repoussés.

63-62 av. J.-C.

61 av. J.-C.

mençante; et quand, en 703, la grande armée parthique se montra sur l'Euphrate, Cassius n'avait toujours à lui opposer que les deux faibles légions formées des débris de l'armée de Crassus. Naturellement, il ne put ni empêcher le passage du fleuve, ni protéger la province. Les Parthes débordèrent sur toute la Syrie : l'Asie occidentale entière tremblait. Mais les Parthes n'entendaient rien au siège des places. Ils vinrent se heurter contre les murs d'Antioche où Cassius s'était jeté avec les siens, se retirèrent sans avoir rien fait, et dans leur retraite tombant dans une embuscade que leur tendait le Romain sur l'Oronte, ils en revinrent fort maltraités par l'infanterie romaine : le prince Osacès resta parmi les morts. Il était clair pour tous, amis et ennemis, que dans les circonstances ordinaires du terrain et du commandement, le soldat parthe ne valait pas mieux que les autres soldats orientaux. Cependant le Parthe n'abandonna pas l'offensive. Dans l'hiver de 703-704, Pacore vint camper dans la *Cyrrhestique*¹, sur la rive gauche; et le nouveau proconsul de Syrie, *Marcus Bibulus*, pauvre général autant qu'incapable homme d'État, ne sut rien faire de mieux que s'enfermer dans ses forteresses. Partout on s'attendait à voir s'ouvrir plus vivement que jamais la campagne de 704 : mais tout-à-coup, au lieu d'attaquer les Romains, Pacoros se tourne contre son père, et dans ce but, entre même en pourparlers avec les Romains. Certes, la tache n'en demeurait pas moins sur les armes de Rome; et son autorité en Orient était loin de se relever : pourtant les invasions parthiques cessèrent, et la frontière euphratéenne se maintint.

61-60.

60.

Impression
produite à Rome
par la défaite
de Carrhes.

Cependant le volcan révolutionnaire agitait dans Rome ses tourbillons et ses nuages de fumée. Déplorable signe des temps! L'immense catastrophe de Carrhes et de Sinnaca donna bien moins à penser et à parler aux

¹ [Entre le fleuve et la Commagène.]

politiques du jour, que cette misérable échauffourée de la voie Appienne où, quelque deux mois après la mort de Crassus, avait péri Clodius, le chef de bandes. Je le comprends pourtant et l'excuse. Longtemps présente comme inévitable et souvent annoncée comme prochaine, la rupture entre les deux autres triumvirs se faisait imminente à toute heure. Comme le vaisseau de la légende grecque, le navire de la République se trouvait entre deux écueils alternativement à fleur d'eau : on s'attendait à le voir s'y briser d'un moment à l'autre; et quant à ceux qu'il portait, saisis d'une frayeur sans nom, parmi les flots montants et bouillonnants, ils avaient par milliers les yeux rivés sur le plus mince mouvement à leur côté, n'osant aventurer leurs regards au loin, ni à droite, ni à gauche.

On se souvient que dans les conférences tenues à Lucques (p. 144), en avril 698, César avait donné les mains à de grandes concessions envers Pompée, en vue d'établir entre eux une exacte balance. Les conditions extérieures de la durée ne faisaient point défaut à leur entente, si tant est qu'on se puisse tenir à un partage du pouvoir monarchique, chose inpartageable en soi. Pour le moment une autre question se posait. Les deux maîtres de Rome étaient-ils décidés, quant à présent tout au moins, à marcher d'accord, à se reconnaître mutuellement et sans réserve leurs droits de puissance égale? En ce qui concerne César, nous l'avons démontré : mettant Pompée sur le même piédestal que lui-même, il achetait le temps nécessaire pour la conquête des Gaules (p. 144). Mais pour Pompée, je doute que jamais il eût, même en passant, pris sérieusement son parti de ce *collégat*. Il était de ces hommes d'étoffe grossière et mince, vis-à-vis de qui c'est danger que se montrer généreux : en cherchant l'occasion de supplanter un rival accepté à contre-cœur, sa mesquine ambition crut n'obéir qu'à la voix de la prudence : dans son âme commune il

86 av. J.-C.

La concorde
atténuée
entre les deux
triumvirs.

n'aspirait qu'à pouvoir rendre par représailles à César les humiliations dont l'avait couvert la condescendance même de son collègue. Pourtant, alors que gardant sans doute les instincts de sa lourde et paresseuse nature, il n'avait jamais su se faire à l'idée de César trônant à ses côtés, j'imagine qu'il n'arriva aussi qu'à la longue au clair et ferme dessein de rompre. Le public ne s'y trompa point. Habitué à mieux lire que Pompée lui-même dans ses pensées et ses intentions, il fit remonter la cessation de l'alliance personnelle entre le beau-père et le gendre à la date même de la mort de cette belle *Julia*, enlevée à la fleur de l'âge, durant l'automne de 700, et suivie presque aussitôt dans le tombeau par son unique enfant ¹. En vain César voulut-il renouer l'affinité détruite par le sort, en vain il demanda la main de l'unique fille de Pompée ², lui proposant à son tour pour femme sa plus proche parente *Octavie*, petite-fille de sa sœur ³ : mais Pompée laissa *Pompeia* à son époux actuel, Faustus Sylla, le fils du régent, et se maria lui-même avec la fille de *Quintus Métellus Scipion* ⁴. C'était assez dire qu'il en voulait finir avec les relations de famille; et c'était lui qui retirait sa main. Chacun s'attendait à la rupture politique immédiate : on se trompait pourtant. Au dehors et dans les choses publiques les triumvirs gardaient l'entente. Ils avaient pour cela leurs raisons. César ne voulait point

54 av. J.-C.

¹ [Morte, dit-on, à la suite de ses couches. Pompée, à l'élection des édiles, s'étant trouvé engagé dans un tumulte de rue, sa toge fut rapportée tachée du sang d'un émeutier. A la vue de cette toge, Julie, saisie d'effroi, se sentit prise de douleurs précoces, et en septembre, elle accouchait d'une fille, qui ne lui survécut que quelques jours (Val. Max. 4, 6, § 4. — Plut. Pomp. 53).]

² [*Pompeia*, fille de Pompée, et de *Mucia*, sa troisième femme.]

³ [*Julia minor*, la seconde sœur de César, avait épousé *T. Atius Balbus*, dont elle eut pour fille *Atia*, laquelle épousa *C. Octavius*. Celle-ci fut la mère de l'*Octavie* dont il est ici question, et d'*Octave-Auguste*. — Octavie était alors la femme de *Marcellus*, le consul de 703, et l'un des plus ardents ennemis de César. — V. *infra*, p. 202.]

51.

⁴ [En cinquièmes noces. *Cornélie* était veuve de *Publius Crassus*. Plut. la dit belle, jeune et instruite. « Elle eût été mieux la bru que la femme de Pompée. » (Pomp. 45).]

d'éclat avant l'achèvement de la conquête des Gaules, et Pompée, qu'on allait investir de la dictature, voulait d'abord avoir dans sa main tous les pouvoirs et toute l'Italie. Ici (chose singulière et pourtant facile à comprendre), les deux triumvirs se prêtèrent encore un mutuel appui. Dans l'hiver de 700, après le désastre d'*Aduatuca* (p. 73), Pompée prêta à César une de ses légions italiennes envoyées en congé (p. 78, n. 2), et César, à son tour, prêta son consentement et son appui moral à Pompée dans toutes les mesures répressives que celui-ci accumulait contre l'opposition républicaine récalcitrante. Au commencement de 702, Pompée, arrivé à ses fins, était consul unique (p. 474). Son influence dans la ville effaçait l'influence du proconsul des Gaules : toutes les milices italiennes avaient prêté serment dans ses mains et à son nom. Il crut le moment venu de rompre sans délai, et sa pensée se déclara sans plus laisser prise au doute. A le voir frapper durement, sans miséricorde, les vieux adhérents du parti démocratique compromis dans l'échauffourée de la voie Appienne (p. 473), on avait pu dire à la rigueur qu'il n'y avait là que grosse maladresse : quand la loi nouvelle contre la *Brigue*, rétroagissant jusqu'en 684 (p. 470) avait englobé dans ses prévisions jusqu'aux actes fâcheux jadis imputés à César, à l'occasion de sa candidature consulaire, bon nombre de Césariens y avaient reconnu déjà le signe d'une pensée hostile : peut-être qu'au fond il n'en était rien encore. Mais vint le jour où, loin de faire ce que commandait la situation, ce que beaucoup réclamaient, Pompée ne voulut plus se donner pour collègue ce même César, naguère son beau-père, et aima mieux placer sur la chaise curule, à ses côtés, son beau-père nouveau, Scipion, un simple figurant se mouvant docile dans sa main (p. 466, n. 2). Alors, il eût fallu avoir les yeux fermés pour ne pas voir. Et puis, à l'heure même où il se faisait proroger pour cinq ans (jusqu'en 709), dans son pro-

54 av. J.-C.

52.

Dictature
de Pompée.

Il fait
une guerre sourde
à César.

70.

45.

consulat des Espagnes, où par autorisation spéciale il puisait à pleines mains dans le trésor public, pour la solde de ses troupes, bien loin de procurer à César une prorogation pareille et de pareilles allocations financières, les lois qui réorganisaient à ce moment même l'investiture des grandes charges, ne tendaient à rien moins, sous forme de règle générale, qu'à rappeler celui-ci avant l'échéance précédemment convenue (pp. 442, 448). Toutes mesures manifestement conçues en vue de miner la position de César, et de le renverser¹. Jamais l'heure n'avait été plus propice. César à Lucques, en donnant à Pompée tant de puissance, s'était dit qu'advenant la rupture, il aurait à côté de lui, dans le même plateau de la balance, Crassus et l'armée de Syrie. Crassus, depuis les temps de Sylla, n'avait eu pour Pompée que les sentiments d'une profonde haine : presque à la même époque il s'était fait l'ami politique et personnel de César. Ne pouvant être le roi dans Rome, on savait assez qu'il s'y contenterait du rôle de banquier du roi nouveau. César avait donc pu compter sur lui : jamais il n'aurait passé dans le camp ennemi. La catastrophe du mois de juin 701, où s'engloutirent l'armée de Syrie et son chef, avait donc porté à César un coup des plus sensibles. Quelques mois plus tard, à l'heure même où elle semblait étouffée, l'insurrection nationale se rallumait plus forte dans toutes les Gaules, et le Triumvir, pour la première fois, rencontrait en face de lui un adversaire homme de génie

63 av. J.-C.

¹ [« Pompée, qui *absent* » dit Drumann (IV. p. 531), occupait la plus haute magistrature urbaine, fit reprendre la loi aux termes de laquelle nul absent ne pouvait se porter candidat, obligeant ainsi César à déposer l'*imperium*, s'il voulait être une seconde fois consul, et à se livrer sans défense aux accusations criminelles de ses ennemis. Comme on eût pu lui objecter qu'il devrait par la même raison, résigner son commandement en Espagne, Pompée avait eu soin de se faire proroger pour cinq ans, par sénatus-consulte spécial. Enfin, et pour le cas où, néanmoins, César aurait été nommé consul, le Sénat disposa de nouveau que le consul ne pouvait entrer dans son commandement provincial que cinq ans après sa sortie de charge. » — Suét. *Cæs.* 26. 28. — Dio Cass. 40, 56.)]

comme lui, Vercingétorix, roi des Arvernes. La fortune avait de nouveau travaillé pour Pompée : Crassus mort, toute la Gaule soulevée, lui seul était debout, dictateur dans Rome, maître absolu du Sénat. Que serait-il arrivé, si au lieu de machiner de loin une ténébreuse intrigue, il avait nettement imposé le rappel de César au peuple ou au Sénat? Jamais Pompée ne sut prendre l'occasion aux cheveux. La rupture, il la voulait, et le faisait voir : dès l'an 702, ses actes étaient décisifs : dès le printemps de 703, son langage était formel : pourtant il ne rompit pas, et laissa les mois s'écouler, sans les mettre à profit.

63 av. J.-C.

51.

Mais il avait beau hésiter, la crise approchait, incessamment amenée par la pente des choses. La guerre qui menaçait n'était point le combat entre la République et la Monarchie, depuis nombre d'années déjà le sort en avait décidé : elle était le combat entre Pompée et César. Mais il ne convenait à aucun des deux prétendants d'en dire le mot. C'eût été du même coup pousser dans les rangs ennemis toute cette portion nombreuse des citoyens qui souhaitait la continuation de la République et croyait à sa possibilité. Les vieux cris de bataille des Gracchus, des Drusus, des Cinna et des Sylla, si usés et vides qu'ils fussent, demeuraient bons quand même pour les deux généraux qui allaient se disputer l'empire suprême. Que si, à l'heure présente, Pompée aussi bien que César se disait officiellement le champion du parti populaire, il n'en demeurait pas moins évident que César portait sur son drapeau la devise du peuple et du progrès démocratique, que celle de Pompée au contraire était : Aristocratie et Constitution légitime. César n'avait pas le choix ; foncièrement et traditionnellement démocrate, la monarchie, à ses yeux, ne différait guère que par les dehors, et non par l'essence des choses, du régime populaire imaginé par les Gracques. Trop profond politique, trop haut de sens pour cacher ses couleurs, à

Les vieux mots
d'ordre
et
les Prétendants.

La Démocratie
et César.

aucun prix il n'aurait voulu combattre sous un autre drapeau que le sien. Pour dire vrai, il n'avait ici que mince profit à user de son cri de guerre, seulement il y gagnait de n'avoir point à appeler la royauté par son nom, ce nom embarrassant et maudit qui eût consterné la foule des tièdes et ses propres partisans. Après les excès ridicules et les hontes de la campagne de Clodius, l'étendard démocratique et l'idée gracchienne ne ralliaient plus de sérieuses forces : où trouver aujourd'hui en dehors des Transpadans un cercle, un noyau de quelque importance que l'ancien mot d'ordre eût entraîné dans la mêlée?

L'Aristocratie
et Pompée.

Quant à Pompée, son rôle dans la lutte ne pouvait être douteux, quand bien même tout ne l'eût pas signalé comme le général de la république légitime. Membre né de l'aristocratie si jamais il en fût, il avait fallu le hasard et les plus égoïstes motifs pour le faire sortir de son camp et passer dans celui des démocrates. Revenir aujourd'hui à la tradition syllanienne, ce n'était point seulement se montrer conséquent, c'était, à tous égards, obéir à son réel intérêt. Quand le cri de guerre des démocrates n'avait plus d'échos, celui des conservateurs n'en était que plus puissant, poussé par l'homme de la situation. La majorité des citoyens, à tout le moins leur meilleur noyau, appartenait sans doute au parti fidèle à la constitution. Forts par le nombre et l'autorité morale, qui sait? peut-être seraient-ils appelés à intervenir puissamment, décisivement même, dans la lutte des prétendants. Il ne leur manquait qu'un chef. Marcus Caton, leur meilleure tête, faisait son devoir de capitaine ainsi qu'il le comprenait, au péril de sa vie tous les jours, et probablement sans espoir de succès. Il faut estimer sa rigidité consciencieuse, mais à rester le dernier au poste sacrifié, on fait acte louable de soldat, non de général. Le parti du gouvernement détrôné disposait d'une puissante réserve, sortie pour ainsi dire du sol, à l'intérieur de l'Italie; il ne sut ni

l'organiser ni la mener sur le champ de bataille, et, quand tout dépendait de la conduite des affaires militaires, il eut toujours force bonnes raisons pour n'y pas prétendre. Qu'à la place de Caton, ni général ni chef de parti, un homme vint, considérable dans la politique et dans la guerre, comme était Pompée, que cet homme levât la bannière constitutionnelle, aussitôt et immanquablement on eût vu accourir les municipaux italiens levés en masse, qui, sans vouloir se battre pour la royauté de Pompée, l'eussent aidé à combattre la royauté césarienne. Joignez à cela une autre considération de non moindre poids. Même quand il avait pris sa résolution, Pompée ne savait où se porter pour l'exécuter : habile peut-être à mener la guerre, il vacillait au moment de la déclarer. Pour les Catoniens, au contraire, si incapables qu'ils fussent, militairement parlant, dès qu'il s'agissait de dire la sentence contre la monarchie en train de se faire, on les trouvait à la fois capables et prêts quand même. Pompée aurait voulu rester de sa personne à l'écart et, fidèle à ses habitudes, il parlait tantôt de son prochain départ pour sa province d'Espagne, tantôt d'un voyage en Asie et d'une expédition sur l'Euphrate. Il aurait voulu que le gouvernement légitime, à savoir le Sénat, dénonçât la brouille avec César, déclarât la guerre et le nommât, lui Pompée, son général. Cédant alors au désir de tous, il se mettrait en avant, défenseur légal de la constitution contre les entreprises révolutionnaires d'une démagogie monarchiste : il marcherait en honnête homme et en soldat de l'ordre contre les débauchés et les fauteurs de l'anarchie, en général institué par la curie contre l'*Imperator* des hommes de la rue : il sauverait une seconde fois la patrie. Par ce moyen, l'alliance avec les conservateurs apportait à ses adhérents personnels le secours d'une seconde armée, à lui-même les bénéfices d'un bon manifeste de guerre : avantages notables, sans doute, mais qu'il payait cher, allant s'unir à ses adver-

saires, réels après tout. Parmi les embarras innombrables qu'une telle coalition enfantait, il en était un, le plus sérieux de tous, qui surgissait dès le début : le consul se résignait à n'avoir plus le choix ni du temps ni du mode d'action, et voulant livrer bataille à César, il se mettait, à l'heure décisive, à la merci de tous les hasards, il s'asservissait aux caprices d'une corporation aristocratique.

Les
Républicains.

56 av. J.-C.

Ainsi l'opposition républicaine remontait sur la scène politique : après n'avoir longtemps joué qu'un rôle de simple spectateur à peine assez hardi pour siffler parfois la pièce, la querelle imminente des Triumvirs le rappelait à l'action. Les premiers qui se montrèrent furent les hommes dont Caton était le centre, ces hommes qui partout et toujours aspiraient à combattre pour la république contre la monarchie, d'autant plus déterminés qu'ils s'aventuraient plus tôt. L'insuccès déplorable de la tentative de 698 (pp. 439, 445) leur avait appris qu'à eux seuls ils ne pourraient ni susciter ni conduire la guerre. Chacun savait qu'au sein même du sénat, à peu d'exceptions près, la monarchie avait à lutter contre la réprobation commune, mais on savait aussi que la majorité n'entendait concourir à la restauration du régime oligarchique qu'autant qu'elle le pouvait faire sans danger, le temps d'ailleurs semblant aujourd'hui propice. En face des deux maîtres de Rome, d'un côté, et de cette majorité énervée, de l'autre, désireuse de paix avant tout et à tout prix, et qui répugnait à un coup de vigueur ou à rompre carrément en visière avec l'un des deux triumvirs, il n'était pour le parti catonien qu'un moyen d'arriver à la restauration de l'ancien régime ; ce moyen c'était la coalition avec le moins dangereux des deux. Que si Pompée se faisait le champion de la constitution oligarchique, et s'offrait à combattre contre César pour elle, l'opposition républicaine pouvait aussitôt, elle devait même, le reconnaître pour son général, et s'alliant avec lui, arracher la

déclaration de guerre aux peureux de la majorité. Pompée était-il sincère dans sa foi constitutionnelle de nouvelle date? Nul ne se faisait là-dessus d'illusion. Mais comme en tout il n'allait jamais qu'à mi-chemin, on se disait qu'il n'avait pas dû, comme César, mûrir un plan nettement et sûrement délibéré; que, comme César, il n'aurait pas, pour premier soin, à l'avènement de la future royauté, d'en finir avec les vieux instruments oligarchiques et de les jeter dehors. Au pis aller, la guerre allait former une armée, des capitaines animés de la foi républicaine; et César une fois vaincu, on aurait en main encore de quoi abattre, non pas seulement le second des deux triumvirs, mais la monarchie elle-même, prise en flagrant délit. Ainsi, quelque désespérée que fût la cause des Oligarques, l'alliance offerte par Pompée était encore pour elle la meilleure des combinaisons.

Cette alliance se conclut très-vite avec les Catoniens. Déjà pendant la dictature de Pompée il s'était fait des deux parts un rapprochement notable. L'attitude de Pompée dans l'affaire de Milon, son refus net et carré de la dictature déferée par le peuple alors qu'il déclarait ne la vouloir tenir que d'un vote du Sénat, son inexorable sévérité contre les perturbateurs de toute espèce, les prévenances singulières qu'il avait eues pour Caton et les adhérents de Caton, toute sa conduite enfin semblait calculée en vue de se concilier les hommes d'ordre, en même temps qu'elle était offensante pour César. D'un autre côté Caton et ses amis, au lieu de se montrer rigoristes comme à l'ordinaire, et de combattre la motion de dictature, se l'étaient appropriée moyennant un changement insignifiant dans la formule, et c'était encore des mains de Caton et de Bibulus que le triumvir avait reçu son consulat « sans collègue » (p. 170). Si dès le commencement de l'an 702, le parti et Pompée s'entendaient ainsi à mi-mot, le pacte parut définitivement et formellement conclu, lorsqu'on vit, aux élections consulaires de 703, nommer

Leur alliance
avec Pompée.

62 av. J.-C.

51.

non plus Caton lui-même, mais l'un des plus énergiques adhérents des Catoniens, *Marcus Claudius Marcellus*¹, et avec lui un autre membre insignifiant de la majorité sénatoriale. Marcellus n'était point un fougueux zélateur, encore moins un homme de génie : mais ferme et inflexible dans ses convictions aristocratiques, dès qu'il convenait de faire la guerre à César, il était assurément l'homme le mieux choisi pour la déclarer. Dans les conjonctures actuelles, une telle élection avait de quoi surprendre au lendemain de toutes les mesures répressives édictées contre l'opposition républicaine (p. 164). Impossible de n'y pas saisir sur le fait la connivence, ou tout au moins la tolérance tacite du triumvir, alors maître de Rome. Pompée comme toujours marchait de son allure lente et embarrassée, mais il marchait droit et sûrement à la rupture.

Résistance
passive
de César.

Cependant il n'entrait point dans les desseins de César d'en venir à cette extrémité avec Pompée. Certes, il n'entendait ni dans le fond des choses ni pour longtemps partager le pouvoir avec personne, encore moins avec un collègue si inférieur à lui : à n'en pas douter, il avait toujours voulu, une fois la soumission des Gaules achevée, prendre pour lui seul la domination suprême, dût-il la conquérir les armes à la main. Seulement, l'homme d'État chez César

56 av. J.-C. ¹ *M. Claudius Marcellus* (v. Drumann, *Claudii Marcelli*, 12, II, pp. 393 et s.) avait été édile curule avec Clodius, en 698. Il défendit Milon, et contre Clodius lui-même qui l'accusait de *vi*, et plus tard, de concert avec Cicéron, après le meurtre de Clodius. Consul avec *Servius Sulpicius Rufus* (703), il se montra hostile à César. Il se modéra pourtant et ne voudra point précipiter la guerre sans que le parti ait d'abord armé. Il suivra cependant Pompée en Épire et ira, après Pharsale, vivre à Mytilène en oisif lettré. César lui pardonna à la demande de ses amis, et ce pardon nous vaut le discours *Pro Marcello*, que bon nombre de critiques soutiennent n'être qu'une *déclamation de rhétorique*, attribuée à tort au grand orateur. Marcellus ne revint pas à Rome : un de ses familiers, *Magius Chilo*, l'assassina comme il venait de débarquer au Pirée (707). — Nous avons de lui la courte lettre qu'il répondit à Cicéron quand celui-ci le pressait de revenir à Rome. Elle est calme et digne (*ad famil.* 4, 11). — Il avait une très-haute réputation d'orateur (*Brut.* 71).]

51.

47.

dominait l'homme de guerre. Il savait trop qu'à vouloir réglementer le système politique à l'aide de la force armée, on risque d'y apporter des dérangements profonds, irremédiables souvent dans leurs conséquences. Il aimait mieux, si faire se pouvait, sortir de toutes les complications par la voie amiable, ou du moins sans guerre civile ouverte. Que si l'on ne pouvait éviter la guerre civile, il voulait en tous cas n'être point contraint à tirer l'épée, à l'heure même où la révolte de Vercingétorix dans la Gaule remettait en question le gain de ses précédentes campagnes, et de l'hiver de 704-702 à l'hiver de 703 le tenait constamment occupé; à l'heure aussi où, en Italie, les constitutionnels, ses ennemis par principes, se ralliant à l'autre triumvir, celui-ci se gérait en maître. César tenta donc de se maintenir avec Pompée en bons rapports; il tenta de garder la paix et de se pousser lui-même, sans choc ni rupture, au consulat pour l'an 706, ainsi qu'il avait été convenu à Lucques. Une fois débarrassé de l'affaire des Gaules, et mis légalement à la tête de l'État, se sentant d'ailleurs supérieur à Pompée dans les choses de la politique bien plus encore qu'il ne le dépassait comme général, il comptait l'évincer un jour, sans grande peine, et dans la Curie et sur le Forum. Peut-être alors se trouverait-il quelque position honorifique et sans influence où irait s'endormir et s'annuler son pesant, orgueilleux et indécis rival. De là probablement les tentatives répétées de César en vue de ces nouveaux mariages de famille; on ne peut le nier, une solution était au bout, et les rejetons issus du sang des deux rivaux eussent peut-être achevé l'apaisement de leurs haines. Alors l'opposition républicaine restait sans chef: elle cessait de s'agiter selon toutes les vraisemblances, et la paix se continuait. Que si l'accommodement ne se faisait pas; si, en dépit des efforts de César, les armes avaient à en décider en fin de compte, César, consul à Rome, disposant d'une majorité obéissante dans le Sénat, mettant par elle

53-52. 51
av. J.-C.

48.

obstacle à la coalition des Pompéiens et des républicains, rendait celle-ci tout au moins illusoire, et la guerre éclatant, y trouvait tout autrement de ressources et d'avantages qu'au cas actuel, où, proconsul dans les Gaules, il lui fallait entrer en campagne à la fois contre le Sénat et contre son général. A la vérité, pour la réussite de ce plan, il fallait que Pompée se montrât débonnaire, et laissât César en 706, conformément au

48 av. J.-C. pacte de Lucques, s'asseoir sur la chaise curule. Mais dût-il échouer dans ses propositions, le triumvir avait profité à user jusqu'au bout de condescendance, et à la faire constater par des faits géminés. Il gagnait ainsi du temps pour mener à fin son expédition des Gaules : il mettait du côté de ses adversaires l'odieux et l'initiative de la rupture et de la guerre civile, chose au plus haut point importante au regard de la majorité sénatoriale, au regard du parti des intérêts matériels, au regard même de ses propres soldats. — Ce fut dans ce sens qu'il agit. Il arma néanmoins; et les nouvelles levées de l'hiver de 702 à 703 portèrent à onze le nombre de ses légions, y compris celles prêtées par Pompée. En même temps, il donnait son assentiment exprès et public aux mesures prises par le dictateur, et à l'ordre rétabli dans la capitale : il repoussait comme autant de calomnies les avis de ses amis plus ardents; se félicitait du gain de toute journée qui retardait sa catastrophe, fermait les yeux sur ce qu'il pouvait ne pas voir, tolérait tout ce qui pouvait être toléré, s'en tenant obstinément à une seule et décisive exigence, celle-ci de tous points légale aux termes du droit public de Rome, pour l'époque où il sortirait de proconsulat à la fin de 705, réclamant en un mot son deuxième consulat (pour 706), selon le pacte formel de 698.

52-51.

49.

48. 56.

Préparatifs
d'attaque
contre César.

49.

48.

Sur ce terrain s'engagea la guerre diplomatique. Que César déposât, contraint et forcé, l'Imperium proconsulaire avant le dernier jour de décembre 705, ou vit reculer jusqu'au-delà du 4^{er} janvier 706 l'investiture de

son second consulat; que redevenant simple particulier, il laissât un intervalle quelconque entre son ancien et son nouvel office, se découvrant à nu devant une accusation criminelle (on sait qu'aux termes du droit public de Rome, elle n'était recevable que contre le citoyen non magistrat), Caton l'attendait là, tout prêt à le traduire en justice; et Pompée ne se montrant que le plus douteux des protecteurs, l'opinion publique prophétisait le sort de Milon au conquérant des Gaules¹. Pour atteindre le but, ses adversaires usaient d'un expédient bien simple. Selon la loi électorale en vigueur, tout aspirant au consulat était tenu, avant les comices, c'est-à-dire six mois avant l'entrée en charge, à se présenter en personne devant le magistrat directeur de l'élection, et à requérir l'inscription de son nom sur la liste officielle des candidatures.² Il se peut que dans les pourparlers de Lucques il eût été implicitement convenu que, pour César, il serait fait exception à une règle de pure forme, dont maintes fois les candidats avaient été dispensés³: mais nul décret n'avait confirmé le sous-entendu, et aujourd'hui que Pompée disposait de la machine légiférante, César était à la merci de son rival. Or voici, chose incompréhensible, que Pompée renonce volontairement aux sûretés qui font sa force; et lui consentant, au cours même de sa dictature (702), une loi tribunicienne confère à César la dispense nécessaire. Puis, quand bientôt après, le nouveau règlement organique a été promulgué (p. 474), cette fois encore, la comparaison personnelle et l'inscription des candidats redeviennent obligatoires, sans nulle exception, sans mention faite des citoyens exemptés par les plébiscites antérieurs. Si bien que le *privilege* voté en faveur de César se trouve ainsi,

On veut empêcher sa candidature consulaire.

52 av. J.-C.

¹ [Suet. Cæs. 30. *quumque vulgo fore predicarent, ut si privatus redisset Milonis exemplo circumpositis armatis causam apud judices diceret*].

² [Le candidat était tenu à l'*assiduité* (*assiduitus*).]

³ [Pompée lui-même, nommé *consul*, quand il était proconsul des Espagnes.]

en toute forme du droit, abrogé par la loi générale plus récente. César se plaint : à sa demande on ajoute au texte une disposition spéciale qui répare l'omission : mais comme on ne la soumet pas à l'approbation du peuple, il est clair qu'elle restera une interpolation pure, introduite après coup dans la loi promulguée ; et partant reprochable de nullité¹. Ainsi, lorsque Pompée aurait dû tenir bon, il avait mieux aimé tout céder : mais il reprenait tout ensuite, en se couvrant du plus déloyal manteau.

On veut raccourcir son temps de Proconsulat.

55 av. J.-C.

59.

49.

49.

50.

48.

49.

Exiger l'*assiduité* de César, candidat, ce n'était encore que travailler indirectement à raccourcir son temps proconsulaire : les autres mesures légiférées à la même heure en matière d'offices tendaient directement, ouvertement au même but. Les *dix années* de charges assurées à César par la loi dont Pompée lui-même et Crassus s'étaient faits les promoteurs (en 699)², couraient, selon le calcul jusqu'alors en usage, du 1^{er} mars 695 au dernier jour de février 705. Comme aussi, selon l'ancienne pratique, tout proconsul ou propréteur entrait de droit dans sa charge provinciale immédiatement après son année de charge consulaire ou prétorienne, il est clair que le successeur de César aurait dû être désigné par les magistrats de Rome de l'an 705, et non par ceux de l'an 704, et qu'enfin il ne pouvait inaugurer ses fonctions qu'à dater du 1^{er} janvier 706. Par suite, César était fondé à se continuer dans son commandement pendant les dix derniers mois de l'année 705, non sans doute en vertu de la loi Pompeia-Licinia, mais par l'effet de l'ancienne règle suivant laquelle, à l'échéance de son temps, le fonctionnaire se continuait dans l'*imperium* effectif jusqu'à l'arrivée

¹ [La loi Pompeia, de *Jure magistratum* (Suet. *Cæs.* 28. — Dio. *Cass.* 40, 56. — Cic. *ad Attic.* 8, 3), ne faisait, comme on voit, que reprendre la loi ancienne. Quant à l'exemption réclamée par César, à la suite d'un oubli, probablement volontaire, elle avait été corrigée en sa faveur sur la table de bronze où la loi était gravée, et qui déjà avait été consignée à l'*ærarium* (Suet., *Cæs.* 28).]

² [Le plébiscite Trébonien, de *provinciis consularibus*.]

de son successeur. Mais voici que le règlement nouveau de l'an 702 ne confère plus les provinces aux consuls et préteurs sortants : il n'appelle au contraire que les magistrats depuis cinq ans et plus hors de charge : il met un intervalle entre la magistrature civile et le commandement provincial, qui jadis se succédaient soudés pour ainsi dire bout à bout. Désormais, aussitôt l'échéance de la fonction expirée légalement, rien n'empêchera d'envoyer les nouveaux magistrats dans les provinces ¹. — En tout ceci l'on voit Pompée, obéissant à son malheureux génie, dissimuler, hésiter dans la ruse, et la mêler singulièrement aux artifices savants de la formalité constitutionnelle selon les Catoniens. Longtemps à l'avance, les adversaires de César avaient forgé pour eux les armes légales dont ils entendaient bien se servir : et ils mettaient dans le droit public tout ce qu'il importait d'y trouver un jour, soit qu'en envoyant un successeur immédiat à César, on voulût le contraindre à déposer l'*Imperium*, à l'échéance de la prorogation fixée par la loi que Pompée lui-même avait faite, à savoir le 4^{er} mars 705 ; soit encore qu'on aimât mieux tenir pour nulles, purement et simplement, les tablettes de votes qui le désigneraient consul de l'année 706. Contre un tel jeu, César ne pouvait rien actuellement : il se tut et laissa aller les choses ².

Les constitutionnels marchaient à pas de tortue : ils marchaient pourtant. Aux termes de la loi, le Sénat avait à régler les *provinces* pour l'an 705, au commen-

52 av. J.-C.

49.

48.

Débats
sur le rappel
de César.

49.

¹ [« *In se jura magistratum commutari*, dit César (*bell. civ. 1, 85*), » *ne ex prætura et consulatu, ut semper, sed per paucos probati* » *et electi in provincias mittantur*. — On a changé contre moi la loi » organique des magistratures afin d'envoyer dans les provinces, non » plus les consuls et préteurs, comme toujours, mais les élus et » amis d'un petit nombre. » Et alors, il redeviendra simple particulier, livré sans défense aux coups de ses ennemis !]

² [*Hist. de Cés. II. pp. 471 et s.* — Voyez surtout sur cette question tant de fois débattue, l'étude de M. Mommsen intitulée : *die Rechtsfrage zwischen Cæsar und dem Senat* (la question de droit entre César et le Sénat), Mémoires de la Société historique et philologique de Breslau, t. 1857, et l'appendice D à la fin de notre volume.]

51. cement de 703, en ce qui touchait les proconsulats; au
 60. commencement de 704, en ce qui touchait les proprétures. Or la délibération sur les provinces proconsulaires fournissait une première et commode occasion de porter à l'ordre du jour la nomination de deux commandants nouveaux à envoyer dans les Gaules; et en même temps d'engager la lutte ouverte entre les constitutionnels que Pompée poussait, et les partisans et mandataires de César. Aussi vit-on bientôt le consul Marcus Marcellus émettre la motion formelle que les deux provinces, réunies alors dans la main de César, fussent, dès le
 51. 1^{er} mars 703, indiquées aux deux consulaires à pourvoir
 49. pour 705. C'était ouvrir l'écluse. Le flot des colères depuis longtemps contenues s'y précipite; et les Cato- niens, dans la discussion, démasquent toutes leurs batteries. Pour eux, il est clair que le *privilege* concédé à César de se porter, quoique absent, candidat consulaire, a été abrogé par les plébiscites postérieurs; et d'ailleurs là même, ajoutent-ils, si ce privilege est écrit dans la loi, il n'y a pas été valablement inséré. Dans leur opinion, le Sénat n'a qu'une chose à faire, c'est d'or- donner au Proconsul, puisque la conquête des Gaules est achevée, de licencier sans délai une armée actuellement émérite ¹. La collation des droits de cité, les fondations de colonies dans la haute-Italie, tous ces actes de César sont illégaux, et nuls de plein droit. Et joignant les actes aux paroles, Marcellus s'attaque à un municipal notable, membre de la curie de la colonie césarienne de Côme (*Novum Comum*), lequel, admettant même que le droit de cité romaine n'appartint pas à sa ville, avait tout au moins la latinité (*jus latinum*), et partant pouvait prétendre au *jus civitatis* (p. 149, et n. 1); il le fait battre de

¹ [On voit d'ailleurs par Suétone que les adversaires de César reconnaissaient ouvertement que son rappel, en ce cas, aurait lieu avant le terme légal : *ut et ante tempus succederetur* (Suet. J. Cæs. 28.)]

verges, peine non permise contre les citoyens ¹. Les partisans de César, et parmi ceux-ci, le plus important, *Gaius Vibius Pansa* (quoique fils d'un citoyen proscrit par Sylla, il avait fait une fortune politique, avait servi comme officier dans l'armée de César, et était alors tribun du peuple), soutinrent à leur tour que la situation des Gaules, que la justice, commandaient de ne point rappeler le Proconsul avant son temps expiré; qu'il convenait même de le laisser dans son commandement, tout en le nommant consul: ils citèrent, il n'en faut pas douter, l'exemple de Pompée qui, peu d'années avant, était à la fois consul en titre et proconsul des Espagnes; qui, aujourd'hui encore, sans compter son important office de la surintendance des approvisionnements de Rome, cumulait le gouvernement de l'Espagne et celui de l'Italie; qui, enfin, en Italie même, avait pris à serment tous les hommes bons pour les armes, et ne les avait pas jusqu'ici déliés de la foi jurée.

On le voit, les griefs commençaient à se dessiner, mais le procès n'en marcha pas plus vite. La majorité dans le Sénat, voyant approcher la rupture, traîna des mois entiers de séance en séance, sans en venir au vote: les hésitations solennelles de Pompée firent perdre d'autres mois ². Enfin il rompit le silence; et bien qu'usant comme toujours de réticences, et ne donnant pas de gages, il se rangea significativement du côté des constitutionnels, contre son ancien allié. Aux Césariens qui demandaient le cumul temporaire des charges pour le proconsul des Gaules, il opposa un refus net et bref: « autant voir mon fils lever sur moi le bâton! » ³ s'écria-t-il avec une gros-

¹ [Et il ajoute l'insulte: « Va montrer tes épaules à César, ainsi je traite les citoyens qu'il a faits! » (App. *Bell. civ.* 2, 26. *Hist. de César*, II, p. 468.)]

² [Il avait expressément quitté Rome, et Cicéron s'en allant en Cilicie comme proconsul, passa trois jours chez lui, à Tarente, aux calendes de juin 702].

³ [A entendre les amis de Cicéron, le mot était doux: *quam ele-*

sière crudité de langage. Ainsi, il se montrait, en principe, favorable à la motion de Marcellus, en tant du moins qu'il ne voulait pas que César reçût l'investiture du consulat immédiatement à l'échéance de sa fonction proconsulaire. Mais en même temps il laissait entrevoir, sans d'ailleurs s'engager de sa parole, que peut-être on concéderait à César de se porter candidat aux élections pour 706, avec exemption de présence personnelle; et qu'à la rigueur enfin, on le pourrait continuer dans son pouvoir provincial jusqu'au 13 novembre 705. Et puis, bientôt, voici que l'incorrigible indécis consent à l'ajournement des nominations proconsulaires jusqu'au dernier jour de février 704 ¹, ajournement réclamé par les meneurs Césariens, sur le fondement, sans doute, d'une disposition de la loi *Pompéia-Licinia*, laquelle aurait prohibé la mise de la question à l'ordre du jour du Sénat, avant le commencement de la dernière année proconsulaire de César. — Il fut ainsi statué (29 septembre 703). On renvoya au 4^{er} mars 704 les nominations proconsulaires des Gaules; mais, pour ce qui était de l'armée de César, on voulut de suite travailler à la dissoudre; et, comme on avait fait jadis pour Lucullus par un plébiscite (VI, pp. 242-254), on décida que les vétérans demanderaient leur congé au Sénat. Les agents de César, autant qu'ils le purent par les moyens constitutionnels, annulèrent les sénatus-consultes au moyen de l'intercession tribunicienne: mais

menter! s'exclame Cœlius (*ad. fam.* 8 : 8. — *Hist. de C.* II, p. 480, où toute la scène est relatée.)

¹ [... *plane perspecta Gn. Pompeii voluntate in eam partem ut eum decedere post Kalendas Martias placeret. — Cœlius ad Cic., ad div.* 8. 8. Et plus loin : *illa præterea Pompeii sunt animadversa quæ maxime confidentiam attulerant hominibus, ut diceret, se ante Kalend. Martis non posse sine injuria de provinciis Cæsaris statuere, post Kal. Martis se non dubitaturum.* « La volonté de Pompée n'est plus douteuse, » dit Cœlius, « il est de ceux qui veulent que César sorte de charge après les Calendes de Mars. — D'ailleurs, on a remarqué le langage de Pompée, bien fait pour donner grande confiance aux gens. Il a dit qu'avant les Calendes de Mars, il ne pouvait rien décider touchant les provinces de César, mais qu'après ces Calendes, il n'hésiterait pas.]

Pompée cette fois tint un langage plus net : « les magistrats, selon lui, étaient astreints à obéir sans condition, sans que rien y dût mettre obstacle, ni intercession, ni formalité surannée quelconque ! » Le parti oligarchique dont il se faisait désormais l'organe ne dissimulait plus ses desseins ; après la victoire il ne voulait rien moins que réviser la constitution dans le sens de son intérêt, et en exclure impitoyablement tout ce qui avait saveur de liberté populaire. Ainsi, dans la guerre dirigée contre César, on commençait par ne pas prendre le vote des comices. La coalition s'était faite et déclarée entre Pompée et les soi-disant constitutionnels ; la sentence était d'avance écrite contre César, seulement on reculait le jour du procès : dans ces conjonctures, les élections se firent tout à son désavantage ¹.

Pendant toutes ces manœuvres et ces préparatifs de guerre, César avait enfin réussi à écraser les insurrections gauloises ; le calme régnait dans tout le pays

César fait
ses dispositions.

¹ [La lettre précitée de Cœlius à Cicéron (grâce au séjour de Cicéron en Cilicie), fournit, on l'a vu déjà, les plus précieux renseignements sur toutes ces transactions. On y trouve même le texte des sénatus-consultes dont M. Mommsen vient de résumer les dispositifs, — Le premier décide « que les consuls en exercice aux Calendes de Mars, en référeront au Sénat sur la question des provinces consulaires : que ce sera leur première motion à dater des Calendes (*neve quid prius*) : qu'ils n'en feront point d'autre conjointement avec elle : qu'ils convoqueront le Sénat à cet effet, même aux jours comitiaux (*per dies comitiales*) : et que l'on pourra y appeler même les Sénateurs portés sur l'*album* des 300 juges : que nul de ceux qui ont pouvoir d'intercession ou d'empêchement ne sera admis à retarder le rapport et le vote. Que si quelqu'un s'y oppose ou empêche, le Sénat estime qu'il aura fait tort à la République. Et en ce cas, aux termes du S. C., il en sera fait rapport au Sénat et au peuple. » — Par le second S. C., il est dit « qu'au regard des soldats de l'armée de César, qui ont achevé leur temps (*stipendia emerita*), ou qui auraient juste cause de congé, il sera fait rapport au Sénat, pour être statué après connaissance du cas. » — Puis vient de nouveau la formule prohibitive de l'intercession : « *Si quis hoc S. C. intercesserit, Senatui placere auctoritatem præscribi, et de ea re ad Senatum populumque referri.*]

^{*} *Comitiales dies*. Les jours de Comices étaient *præfesti*; et le Sénat ne pouvait régulièrement siéger (*Cic. ad famul.*, 97 : *per quos senatus haberi non poterat.*)

61 av. J.-C.

60.

conquis. Dès l'été de 703, sous le prétexte spécieux de la défense des frontières (p. 445), mais évidemment pour faire voir que ses légions ne lui étaient plus nécessaires au-delà des Alpes, il avait expédié l'une d'elles dans l'Italie du nord. Si jamais il avait pu se faire illusion, l'illusion tombait aujourd'hui. Il se voyait fatalement conduit à tirer l'épée contre ses concitoyens. Mais comme il était grandement désirable qu'il laissât pour quelque temps encore son armée dans la Gaule à peine calmée, il temporisa de son mieux, et connaissant quel amour immense de la paix animait la majorité du Sénat, il se rattachait à l'espoir de retenir celui-ci sur la pente des hostilités où Pompée le poussait malgré lui. Aucun sacrifice ne lui coûta pour n'en point venir à la rupture ouverte avec le gouvernement de Rome. Quand le Sénat (au printemps de 704), et à l'instigation de Pompée, l'invita lui et son rival, à céder chacun une légion pour la continuation de la guerre contre les Parthes (p. 492); quand, en vertu de cette décision, Pompée à son tour lui réclama pour l'envoyer pareillement en Syrie, la légion qu'il lui avait prêtée plusieurs années avant, il déféra aussitôt à cette double demande. Impossible de contester l'opportunité du sénatus-consulte, ni le droit en vertu duquel agissait Pompée. D'ailleurs peu importait à César d'avoir quelques soldats de plus ou de moins. Il avait surtout à cœur de se tenir dans les limites de la légalité et dans la stricte forme du *loyalisme* républicain. Les deux légions partirent sans délai, et vinrent se mettre à la disposition du gouvernement qui cependant, au lieu de les expédier vers l'Euphrate, les tint à Capoue, sous les mains de Pompée, donnant cette fois encore au public l'occasion de comparer avec les efforts manifestes de César pour empêcher la rupture, la perfidie de ses adversaires, et leurs préparatifs de plus en plus belliqueux.

Le proconsul tenait au surplus les yeux fixés sur ce qui se passait au Sénat. Il avait réussi à acheter d'abord

l'un des deux consuls de l'année, *Lucius Æmilius Paulus*¹, et surtout le tribun du peuple, *Gaius Curion*, l'un des nombreux et pervers génies de l'époque². Nul ne surpassait celui-ci par l'élégance des manières, par le talent facile et entraînant de bien dire, par l'esprit d'habile intrigue, et par cette vigueur de l'action qui, chez les natures énergiques mais dérégées, éclate tout-à-coup en puissants accès, au bout des longues heures de l'oisiveté. Nul ne le surpassait non plus en prodigalité folle, en

Curion.

¹ [Homme insignifiant, dont le nom ne revient occasionnellement qu'à une ou deux reprises. Il n'appartenait point, cela est démontré aujourd'hui, à la branche des *Pauli* de la *gens Æmilia*, laquelle était éteinte : il était le fils de *M. Æmilius Lepidus*, de la branche des *Lepidi*, qui s'insurgea et mourut en 677 (VI. pp. 142, 154 et s.) Il était par conséquent le frère du triumvir : et il porta le nom de *Paulus, ad honorem*, ainsi qu'il arrivait parfois. Il appartient de bonne heure au parti aristocratique ; accusa *Catilina de vi* en 691, peu de jours avant son départ de Rome (VI. p. 340). Questeur en *Macédoine* (695), il fut accusé par *Vetius*, d'avoir comploté l'assassinat de *Pompée* (VI. p. 378). Edile en 699, il éleva ou répara à Rome des constructions fastueuses (les basiliques *Emiliennes*), ce qui l'endetta et permit à César de l'acheter. — Après la mort de César, il se tourna contre son frère, le triumvir, qui le proscrira. Il échappa, et va mourir obscur, à ce que l'on croit, à *Milet*.]

77 av. J.-C.

63.

59.

55.

² *Vell. Paterc.* 2, 48, dit de lui ce qui suit : *C. Curio — vir nobilis, eloquens, audax, suæ alienæque et fortunæ et pudicitæ prodigus, homo ingeniosissime nequam, et facundus malo publico, cujus animo neque opes ullæ neque cupiditates sufficere possent* : « noble, éloquent, plein d'audace, prodigue de son bien et de son honneur, et de ceux d'autrui, le plus spirituel des pervers ; et quand il parlait, fatal au bien public : point de richesses ni de plaisirs qui pussent assouvir son âme. » — Sur son éloquence, *Cic. Brut.* 280. — *Pline* dit aussi de lui « qu'il ne lui restait plus rien, si ce n'est la guerre civile — *nihil in censu. . . . præter discordium principum.* » Selon *Appien*. César l'aurait acheté plus de 1500 talents, *B. civ.*, 2, 126 ; selon *Vell.* 100,000,000 de sesterces (*H S centies*). *Suétone* dit seulement « *ingenti mercede* » (*Cæs.* 29). — *Curion* appartenait à la *gens Scribonia*, plébéienne, mais qui dans ses deux branches des *Curio* et des *Libo*, avait, depuis les guerres puniques, fourni plusieurs hommes utiles ou notables. *Curion* le père, *pompéien*, *pontifex maximus* en 697, était l'ami de *Cicéron*, qui avait pour le fils une vive affection, et avait pris un soin tout particulier de son éducation. Aussi, son nom revient sans cesse dans la correspondance familière du consulaire, qui le croyait appelé à de hautes destinées, et lui écrivit souvent. Après avoir été questeur en *Asie*, il revint à Rome, et obtint le tribunat en 704. — Notre texte fera connaître la suite de sa vie ; et *M. Mommsen*, après avoir conté sa mort en *Afrique* (*infra* ch. X), achèvera à son tour le portrait.]

57.

50.

talent de faire des dettes (on ne les estimait pas à moins de 60,000,000 de sesterces [= 4 millions et demi de *thal.* = 46,875,000]), et pour tout dire, en corruption morale et politique. Déjà une fois, il s'était offert en vente à César, qui avait refusé : mais l'habileté dont il fit preuve en l'attaquant, détermina celui-ci à revenir à lui, enchère en main ; la somme était grosse, mais point trop grosse pour la marchandise. Durant les premiers mois de son tribunat, Curion avait joué au républicain indépendant, tonnait à la fois contre César et contre Pompée. Il conquit ainsi une situation en apparence impartiale, dont il sut profiter avec une rare adresse. Quand, en mars 704, la question des provinces des Gaules à pourvoir pour l'année suivante, revint à l'ordre du jour, il acquiesça complètement au sénatus-consulte en projet, mais demandant en même temps qu'il fût aussi déclaré applicable à Pompée et aux commandements extraordinaires de Pompée. L'avis qu'il développa tomba comme un trait de lumière sur le gros public et les demi-sages de la politique. Il soutint qu'on ne pouvait rentrer dans la constitution qu'en abolissant tous les pouvoirs exceptionnels ; que, bien moins que César, Pompée, proconsul en vertu d'un simple sénatus-consulte, ne pouvait refuser obéissance au Sénat ; que rappeler l'un des deux généraux, laissant l'autre en charge, c'était aggraver le danger pour la République. Il ajouta, et sa parole trouva écho dans la Curie comme au dehors, qu'il arrêterait par son intercession constitutionnelle toute mesure qui n'atteindrait que César. César, de son côté, entra pleinement dans la proposition de Curion : il se déclara prêt à toute heure, le Sénat le demandant, à déposer et l'*Imperium* et ses pouvoirs de gouverneur provincial, à la condition que Pompée en agirait de même. A cela faire, il ne risquait rien : Pompée n'était plus à craindre, dès qu'il cessait de commander en Italie et en Espagne. Par la même raison, Pompée ne pouvait qu'opposer un refus à

50 av. J.-C.

Débats
sur le rappel
de César
et de Pompée.

la proposition : « que César commence, » disait-il, « et je » suivrai son exemple! » Cette réponse évasive fit des mécontents, d'autant qu'elle ne précisait pas l'époque pour la sortie de charge. On en resta là durant plusieurs mois. Pompée et les Catoniens voyaient la majorité hésitante et soupçonneuse; ils n'osèrent pas faire voter sur la motion de Curion. Quant à César, il employa son été à consolider la paix dans les pays par lui conquis, et à passer une grande revue de ses troupes sur l'Escaut¹. Il avait parcouru comme en triomphe toute la province nord-italienne qui lui était absolument dévouée²; et l'automne venant, il s'établissait sur la frontière méridionale de cette même province, à Ravenne. Il n'était plus permis d'atermoyer avec la motion de Curion : le débat s'ouvrit et amena la défaite complète de la faction de Pompée et des Catoniens. A la majorité de 370 voix contre 22, le Sénat statue que les proconsuls des Gaules et d'Espagne seront sans délai invités à déposer leurs pouvoirs : là-dessus, grande jubilation chez les braves citoyens de Rome, quand ils apprennent l'acte heureux et sauveur de Curion. Le sénatus-consulte s'exécute : il est enjoint à Pompée comme à César d'obéir : mais quand César se déclare prêt, Pompée refuse carrément. Le consul qui avait présidé le Sénat, *Gaius Marcellus*, parent de Marcus Marcellus [le consul de 703], et comme lui fauteur du parti catonien, avait tenu un langage amer aux serviles de la majorité³. De fait, il était dur d'être

César et Pompée
rappelés
tous les deux.

51 av. J.-C.

¹ [A *Nemetocenna* (Arras), *Bell. Gall.* 8, 52.]

² [B. G. 50 : durant tout l'hiver qui avait précédé.]

³ [« Vous l'empertez; vous avez César pour maître » (Appien, *B. civ.* 2, 30 — Βοῶν νικᾶτε δεσπότην ἔχειν Καίσαρά). Ce *Gaius Claudius Marcellus* était le cousin du consul de l'année précédente (703). Ami de Cicéron et de Pompée, il se montra toujours hostile envers César, dont il était le neveu par alliance, ayant épousé sa nièce *Octavia*. — On va le voir à l'œuvre. Il était de ceux qui voulaient que Pompée ne quittât à aucun prix l'Italie, quand éclata la guerre civile. Puis, mécontent, il se réconcilie avec le vainqueur, intercède pour son cousin, le consulaire. — Il mourut en 714; et sa veuve, comme on sait, épousa Antoine. Il fut le père du *Marcellus*, qu'Au-

51.

40.

ainsi battu dans son propre camp, et battu par la phalange des peureux. Mais comment vaincre, avec un tel chef? Au lieu de parler net et bref aux sénateurs, et de leur dicter ses ordres, Pompée, sur ses vieux jours, ne s'en allait-il pas pour la seconde fois à l'école chez un maître de rhétorique, s'évertuant à polir à neuf son éloquence, afin de lutter avec le jeune et brillant talent de Curion?

La guerre
est déclarée.

Défaite en plein Sénat, la coalition se trouvait fort mal en point. En vain les Catoniens avaient entrepris de pousser à la rupture, et d'entraîner la Curie avec eux. Ils étaient allés s'échouer, eux et leur navire, sur les bas-fonds d'une majorité imbécile. Dans leurs conférences avec Pompée, celui-ci faisait pleuvoir les reproches les plus amers sur leurs chefs de file; il insistait avec force et à bon droit sur les dangers d'une paix fourrée. Mais s'agissait-il pour lui, à son tour, de trancher le nœud d'un coup rapide, les Catoniens ne savaient que trop qu'ils n'avaient point à faire fond sur un homme d'un tel caractère; et qu'il leur laisserait sur les bras l'entreprise, sauf à eux à la mener à fin, selon d'ailleurs qu'ils l'avaient promis. Naguère, les champions de la constitution et du régime sénatorial n'avaient plus vu que formalité vaine dans les droits politiques des citoyens et des tribuns du peuple (p. 242). Aujourd'hui les voilà dans la nécessité de ne pas tenir compte davantage des sénatus-consultes légalement votés: iront-ils jusqu'à sauver le gouvernement légitime, malgré lui, ne le pouvant faire de son plein gré?¹ La chose n'était

guste adopta, qui épousa sa fille Julia, et mourut à 20 ans.

*Heu! si qua fata aspera rumpas,
Tu Marcellus eris!*

Virgil. *Æneid.* VI. 860 et s.]

¹ [Allusion aux paroles de G. Marcellus, rapportées par Appien, 2. 31. « Si je ne puis pourvoir aux intérêts de l'Etat, par le vote commun, j'y pourvoirai seul, moi, consul! »]

ni une nouveauté, ni l'effet du hasard : déjà avant Caton et les siens, Sylla (V, p. 346) et Lucullus (VI, p. 200) avaient fait ce que Marcellus allait faire, prenant toute décision énergique par dessus la tête du Gouvernement, et n'écoutant que ce qu'ils croyaient être son juste intérêt. La machine constitutionnelle était complètement usée, on le voit : de même que les comices, depuis des siècles, le Sénat, à l'heure actuelle, ne marchait plus que comme un rouage boiteux, sorti de sa place.

Le bruit courait (octobre 704) que César avait déjà rappelé quatre légions de la Gaule transalpine en deçà des Alpes, et qu'il les tenait campées à Placentia. Eût-il été vrai, ce mouvement de troupes n'avait rien que de légal. En vain, Curion démontre en plein Sénat la complète fausseté de la nouvelle : en vain, la majorité repousse la motion du consul Gaius Marcellus, lequel veut qu'il soit ordonné à Pompée de marcher. Marcellus, aussitôt va trouver celui-ci, accompagné des deux consuls catoniens, élus pour 705¹, et tous trois de concert, s'arrogeant l'omnipotence, invitent le général à se mettre sans délai à la tête des deux légions de Capoue, ainsi qu'à appeler de lui-même aux armes toute

50 av. J.-C.

49.

¹ [*Lucius Claudius Marcellus* (M. Mommsen le nomme Gaius Marcellus le Jeune), frère du consul de l'an 703, et cousin du consul de 704. On les confond souvent. Hostile à César, comme ses deux prédécesseurs, il appuya les paroles et les mesures violentes de Gaius Marcellus, et précipita la crise. — Plus tard, il fuit de Rome, commande une flotte pour Pompée, et disparaît de la scène. — Le second consul de 705, *Gaius Cornelius Lentulus Crus*, de la gens hautaine et patricienne des *Cornelii* (branche des *Lentuli*), avait été le principal accusateur de Clodius, dans le procès qui lui fut fait pour violation des mystères de la Bonne Déesse (p. 125). César prétend qu'une fois consul, il poussa à la guerre pour refaire sa fortune (*B. civ.* I, 4) : *Lentulus aeris alieni magnitudine et spe exercitus ac provinciarum ac regum appellandorum largitionibus movetur*. César voulut plus d'une fois l'acheter, la guerre civile une fois déclarée. Mais il crut la cause de César en péril et suivit Pompée. Il leva pour lui deux légions en Asie. — Après Pharsale, il aborde en Égypte trois jours après la fin tragique de Pompée, y est arrêté, et est mis à mort à son tour. Il passait pour ambitieux, dépensier et cupide.]

51.

50.

49.

la population italienne valide¹. Se pouvait-il imaginer pleins pouvoirs de faire la guerre plus illégalement donnés en la forme? Mais on n'était plus au temps où l'on y regarde de près! Les préparatifs, les levées commencent, et pour les activer en personne, Pompée quitte Rome (en décembre 704).

50 av. J.-C.

Ultimatum
de César.

César avait complètement réussi à rejeter sur ses adversaires l'initiative de la guerre civile. Se tenant ferme sur le terrain légal, il contraignait Pompée à dénoncer les hostilités, à les dénoncer non plus comme le mandataire du pouvoir légitime, mais bien comme le général d'une minorité sénatoriale nettement révolutionnaire, et s'imposant à la majorité par la terreur. Un tel résultat avait sa gravité. Non que l'instinct des masses s'y trompât ou s'y pût un seul instant tromper. Dans la guerre prochaine l'enjeu était tout autre chose qu'une question de formalité légale. Mais, dès qu'on faisait appel aux armes, il importait à César d'en venir le plus tôt possible aux mains. Ses ennemis commençaient à peine leurs apprêts, et la capitale elle-même était dégarnie. En dix ou douze jours, on y pouvait réunir une armée trois fois plus forte que les troupes césariennes de la Haute-Italie. D'un autre côté, il n'était point encore impossible de s'emparer de Rome par surprise, d'occuper même l'Italie propre en une marche rapide d'hiver; de fermer enfin à l'ennemi ses ressources les meilleures, avant qu'il eût pu les mettre à profit. Curion, toujours avisé et énergique, avait couru à Ravenne, auprès de César, aussitôt sa sortie du tribunal (10 décembre 704). Il lui avait rendu compte de sa situation. Il n'était d'ailleurs pas besoin de cela pour le

50.

¹ Appien raconte d'une façon théâtrale leur entrevue avec Pompée. Gaius Marcellus présente une épée au général et lui dit : « Je t'enjoins de marcher pour la patrie contre César. Pour cela nous te donnons une armée, celle de Capoue, et celle d'Italie, et toute autre qu'il te conviendra d'enrôler. (*B. civ.* 2, 31.) » A quoi Pompée répond qu'il « agira de l'ordre des consuls » ajoutant aussitôt : « à moins qu'il n'y ait mieux à faire! — Toujours l'homme qui ruse et se réserve! » s'écrie Appien (*ibid.*.)

convaincre que tarder davantage ne ferait que nuire. Mais, on s'en souvient, pour ne point laisser de prise aux accusations, il n'avait pas appelé de troupes à Ravenne. Aussi, tout ce qu'il put faire d'abord, fut de donner à son armée l'ordre de se porter à marches forcées sur la Transalpine; puis il attendit dans Ravenne l'arrivée de la légion stationnée le moins loin de lui. Entre temps, il envoya son *Ultimatum* à Rome¹. N'en tirât-il rien qui fût utile, encore compromettait-il davantage ses adversaires aux yeux de l'opinion en témoignant d'une condescendance poussée à l'extrême : peut-être même qu'à le voir ainsi hésitant, ils presseraient moins leurs armements. Dans ce document, César abandonnait toutes ses précédentes exigences au regard de Pompée : il offrait de quitter le commandement des Gaules à l'époque que le Sénat fixerait : il offrait de licencier huit de ses dix légions, se déclarant satisfait pourvu qu'on lui laissât ou la province de la Cisalpine et de l'Illyrie avec une seule légion, ou celle de la Transalpine avec deux, non pas jusqu'à sa prise de possession du consulat, mais seulement jusqu'à la fin des élections pour 706. Ainsi, par cet arrangement, il donnait les mains aux propositions que le parti sénatorial, que Pompée lui-même, avaient déclarées suffisantes au début des négociations : enfin, il se disait prêt, son élection faite, à attendre dans la vie privée sa future entrée en charge. Était-il sérieux en faisant ces étonnantes concessions? Rendant tant de points à Pompée, comptait-il encore sur son jeu meilleur? N'avait-il point plutôt la confiance que les Pompéiens s'étaient trop avancés déjà pour ne pas voir dans ses offres nouvelles la preuve qu'il tenait lui-même sa cause pour perdue? On ne saurait ici rien affirmer sûrement. En toute vraisemblance, César commettait plutôt la faute

48 av. J.-C.

¹ [Les bases, dit-on, en étaient conformes aux conseils de Cicéron lui-même, qui cependant le trouva excessif de prétentions et d'impudence (*ad Att.* 7, 9. — *App. B. civ.* 2, 32).]

d'un joueur téméraire, que la faute plus grave de promettre, ne voulant pas tenir. A mon sens, si par miracle, ses propositions avaient été agréées, il eût fait honneur à sa parole. Curion osa rentrer dans l'ancre du lion, porteur des paroles de son chef. En trois jours, il franchissait la route de Ravenne à Rome, et à l'heure où les nouveaux consuls *Lucius Lentulus* et *Gaius Marcellus le Jeune*¹ convoquaient le Sénat pour la première fois (4 janvier 705), il se montrait dans l'assemblée porteur de la missive écrite par le proconsul des Gaules. La lecture immédiate en est demandée par les deux tribuns du peuple, *Marcus Antonius*, l'un des héros de la chronique scandaleuse de la ville, l'ami et le compagnon de folies de Curion, revenu d'ailleurs des armées d'Égypte et des Gaules avec la réputation d'un excellent officier de cavalerie², et *Quintus Cassius*, l'ancien questeur de Pompée³. Ceux-ci, durant l'absence de Curion, menaient dans Rome les affaires de César. Ils forcent la main aux consuls. Leur motion triomphe des résistances. Les claires et sévères paroles de César font une impression profonde. Armé de l'irrésistible force de la vérité, il fait voir la guerre civile imminente, le désir de la paix chez tous les citoyens, l'orgueil excessif de Pompée en face de sa propre condescendance, le

49 av. J.-C.
Derniers débats
dans le Sénat.

¹ [Il s'agit ici du *Lucius Claudius Marcellus* indiqué p. 217, n. 1.]

² [M. Antonius, de la gens plébéienne des Antonii, petit-fils du grand orateur qui est l'un des principaux interlocuteurs du *de Oratore* (consul, 655), neveu de César par sa mère *Julia*, et le compagnon de débauche de Curion. — Déjà, nous l'avons rencontré en Égypte, à l'armée de Gabinus (VI, p. 312), et dans les Gaules, où il se distingue comme lieutenant de son oncle, et comme questeur (702-703). César l'a renvoyé à Rome pour y suivre ses intérêts. A dater de son tribunat, il est constamment en scène.]

³ [*Q. Cassius Longinus*, cousin du lieutenant de Crassus et du futur meurtrier de César. Questeur de Pompée en Espagne (700), il y amasse des richesses considérables; tribun du peuple avec Antoine en 705, il se donne tout à César, l'accompagne à Ilerda (*infra* ch. X), est nommé gouverneur de l'Espagne Ulérieure, y lutte avec des chances diverses contre les Pompéiens, et se perd en mer en 701, aux bouches de l'Èbre.]

compromis qu'il propose encore, modéré au point de surprendre ses partisans : pour la dernière fois, il le déclare sans ambages, il tend la main à ses adversaires ! En dépit des soldats de Pompée, qui déjà arrivent en foule, en dépit de la crainte qu'ils inspirent, l'intention de la majorité n'était pas douteuse. Mais on ne la laisse point parler. En vain César a demandé encore une fois que les deux proconsuls soient tenus de déposer leurs pouvoirs ensemble; en vain, dans sa dépêche, il entre dans une nouvelle voie d'accommodement; en vain, *Marcus Caelius Rufus* et *Marcus Calpidius*¹ estiment qu'il

¹ [*M. Caelius Rufus*, le correspondant ordinaire de Cicéron pendant son proconsulat de Cilicie (702-703), et à qui, nous devons, bien plus qu'aux autres familiers de Cicéron, sans en excepter Atticus, les détails les plus précieux sur les événements de ces deux années (v. *supra* pp. 210, 211) — Né en mai 674, à Puteoli, d'une famille équestre, il vécut de bonne heure dans l'intimité de Cicéron. Il eut cependant aussi quelques relations avec Catilina. Orateur de talent, il accusa *C. Antonius*, l'ancien collègue de Cicéron (Quintil. 4, 2, 123) : puis, plus tard et à deux reprises, *L. Sempronius Atratinus* (*de ambitu*), que Cicéron défendit. — Il fut l'amant notoire de la sœur de Clodius, *Clodia Quadranta*, qui, délaissée par lui, le fit à son tour accuser par le même Atratinus, pour des faits relatifs à l'assassinat de l'envoyé Alexandrin Dion (v. *supra* p. 125, en note). Cicéron fut l'un de ses avocats, et nous avons encore le plaidoyer *pro Caelio*. Il fut acquitté, mais n'en garda pas moins sa réputation de prodigalité débauchée. Tribun du peuple en 702, il se fit l'un des soutiens de Milon, avant, pendant et après le procès. C'est alors que passant à César, il propose de concert avec ses neuf collègues une motion tendant à ce que le proconsul des Gaules soit autorisé à briguer le consulat quoique absent. — En 703, il est édile curule. Suivant sa promesse, il tient Cicéron (proconsul en Cilicie), au courant de toutes les nouvelles de la ville, et lui demande en échange de l'argent et des panthères qu'il ne paraît pas avoir reçus. — Depuis longtemps, il a la conviction de la faiblesse de Pompée et de la force de César; et il n'hésite pas à suivre la fortune du second. — De là, sa motion dans le Sénat, dans les circonstances relatées au texte (*B. civ.* 1, 2). — Il fuit de Rome avec les Tribuns, reçoit une mission de César en Ligurie, et bientôt l'accompagne en Espagne. — Plus tard, il est préteur (706). Ambitieux, jaloux, chargé de dettes, ayant compté, pour refaire sa fortune, sur les proscriptions que César a empêchées, il luttera contre *Trébonius*, son collègue, qui applique avec fermeté la loi nouvelle de Jules César sur le crédit (v. *infra* ch. XI). Il suscite une émeute, est déposé, et le consul *Servilius Isauricus* brise sa chaise curule prétorienne. — Furieux, il quitte Rome, va rejoindre Milon, occupé alors à susciter une insurrection pompéienne dans le sud de l'Italie, et se fait tuer devant Thurium, par une troupe de Gaulois qu'il veut séduire.

52-51 av. J.-C.

82.

52.

51.

48.

conviendrait de faire partir incontinent Pompée pour l'Espagne, les consuls qui président la séance se refusent, autant qu'il est en eux, à mettre quoique ce soit aux voix. L'un des plus énergiques du parti, moins aveugle que les autres, et peu confiant dans les moyens militaires dont on dispose, ouvre-t-il l'avis de proroger le débat et d'attendre l'époque où toutes les milices italiennes, réunies et armées, pourront protéger le Sénat; il ne peut non plus obtenir un vote¹: Pompée fait déclarer par Quintus Scipion², son organe habituel, que le jour est venu pour lui ou jamais de prendre en main la cause du parti, et qu'il abandonnera tout, si l'on tarde encore. Le consul Lentulus à son tour s'écrie, sans plus rien déguiser, qu'il ne s'agit plus d'attendre la décision du Sénat; que si le Sénat persiste dans la servilité, il est résolu lui à agir, et à pousser de l'avant en compagnie de ses puissants amis. Sous l'effet de la peur, la majorité obéit enfin: il est statué que César, à jour fixe et prochain, remettra la Transalpine à *Lucius Domitius Ahenobarbus*, la Cisalpine à *Marcus Servilius Nonianus*³, et qu'il congé-

— Homme dépravé, comme presque tous ceux de cette époque, Cœlius avait des goûts littéraires: il était orateur plein de fougue et d'emportement (*orator iracundissimus*). Senec. *de ira* 3, 8). — Catulle lui a dédié deux de ses pièces (*Carm.* 58 et 100). Cicéron, seul, de tous les contemporains, s'est montré indulgent envers lui.]

Quant à *M. Calpurnius*, on sait qu'il avait eu pour maître d'éloquence Apollodore de Pergame, qui donna aussi des leçons au jeune Octave. Il fut de même un orateur illustre, qu'on mettait presque sur la même ligne que les plus grands, et Cicéron vante particulièrement son élégance et sa clarté (*Brut.* 79, 80. *Vell.* 2, 36). — Préteur en 697, il contribua au rappel de Cicéron, et parla pour lui faire rendre, avec indemnité, l'emplacement de sa maison. Avec Cicéron il défendit Scaurus, accusé d'extorsion en 704 (*Cic. pro Scauro*). En 702, il vient en aide à Milon, après le meurtre de Clodius: mais nous le trouvons aujourd'hui rangé au parti de César (*B. civ.* 1, 2), qui le récompensera en lui donnant l'un des gouvernements des Gaules (*Gallia Togata*). Il reste quelques fragments de ses harangues, publiés par Mayer (*Orat. Roman. fragm.*.)]

¹ [Cet avis était ouvert (*leniorem sententiam*), par M. Marcellus, l'ancien consul de 703 (*Cæs. Bell. civ.* 1, 2)]

² [*Q. Cæcilius Metellus Pius Scipion*, son beau-père. V. *supra*, p. 166, n. 2. — V. *Bell. civ.* 1, 1, 2.]

³ [Plus généralement connu sous le nom de *M. Considius Nonianus*,

57 av. J.-C.

50.

52.

51.

diera son armée, sous peine de haute trahison. Les tribuns amis de César apposent leur intercession. Dans la Curie même, c'est là ce qu'ils racontent, ils se voient menacés par l'épée des soldats Pompéiens : pour sauver leur vie, ils fuient de Rome, déguisés sous des vêtements d'esclaves. Bien plus, le Sénat, désormais docile jusqu'à l'extrême, qualifie de tentative révolutionnaire leur opposition strictement constitutionnelle : il déclare que la patrie est en danger, et appelant tous les citoyens aux armes, selon les formes accoutumées, il met à leur tête les magistrats de la République demeurés fidèles à la cause ¹.

La mesure était comble. Quand il apprit, de la bouche des tribuns, qui venaient dans son camp chercher un asile, l'accueil fait à Rome à ses propositions dernières, César n'hésita plus. Il réunit les soldats de la XIII^e légion, tout récemment arrivés à Ravenne de leur cantonnements de Tergeste (Trieste); et les mit au courant de ce qui se passait. A cette heure décisive et terrible de sa vie, de la vie du monde, on peut dire, ce n'est plus seulement le grand connaisseur du cœur humain qui se montre, ce n'est plus l'habile dominateur des âmes ou le haut génie dont l'éloquence éclate en traits de lumière et de flammes, ce n'est plus seulement le chef d'armée, libéral envers ses hommes, le capitaine victorieux, sachant parler leur langage aux soldats appelés par lui dans les camps et qui, poussés par l'enthousiasme accru à toute heure, ont suivi ses aigles depuis tantôt huit années :

César
entre en Italie.

de la gens plébéienne des *Considii*, homme obscur d'ailleurs. Il accompagnera Pompée à Capoue. — Par le même S. C., toutes les provinces étaient distribuées : Caton a la Sicile; A. Cotta la Sardaigne; *Ælius Tubéron*, l'Afrique; *P. Sestius*, la Cilicie. Ils inaugurèrent leurs fonctions aussitôt, sans tirage au sort préalable, sans loi curiale, sans les vœux d'usage, sans la prise solennelle du *paludamentum*, avant de sortir de la ville.]

¹ [V. notamment dans César (*B. civ.* 1, 1-7), le récit de toute la crise. Certains détails sont tirés aussi d'Appien (*Bell. civ.* 2, 30-33) et de Plutarque (*Ant.* 7). — V. aussi *Hist. de C.* II. pp. 304 et s.]

aujourd'hui, c'est l'homme d'État qui ouvre la bouche, énergique, conséquent avec lui-même : c'est le représentant des libertés populaires durant vingt-neuf années, dans la bonne et la mauvaise fortune. Pour sa cause, il a affronté et le poignard des assassins, et les bourreaux de l'aristocratie, et l'épée du Germain, et les flots de l'Océan, sans jamais reculer, sans hésiter jamais : c'est celui qui naguère a brisé l'institution Syllanienne, abattu le régime sénatorial, et qui prenant par la main la démocratie jusque-là sans défense et désarmée, lui a conquis et son bouclier et ses armes dans les combats au-delà des Alpes. Et ce public auquel il parle n'est plus le public de Clodius, étouffé depuis longtemps sous les cendres et les scories de ses anciennes ardeurs républicaines ! César avait affaire aux jeunes hommes des milices des villes et des bourgs de la Haute-Italie, éveillés d'hier et sans mélange à la puissante idée des franchises civiles, tout prêts à combattre et à mourir pour la foi nouvelle, redevables eux et leur patrie à César seul, et à la révolution qu'il a faite, de ce droit de cité romaine tant de fois refusé par les gouvernants de la capitale, sachant tous enfin que César à terre, ils retomberaient eux-mêmes sous le régime des verges et de la hache ! Les faits sont là pour le dire (p. 218). L'oligarchie, pour les Transpadans, a-t-elle autre chose que d'impitoyables cruautés ? A tels auditeurs, tel orateur ; César expose les faits, il dit : « quelle récompense » en échange des Gaules conquises la noblesse prépare à » l'armée conquérante et à son chef : les comices » méprisés, le Sénat courbé sous la terreur, le devoir » sacré qui s'impose à tous de défendre les armes à » la main cette institution du tribunat, arrachée aux » nobles, il y a plus de 500 ans, par les ancêtres armés » du peuple d'aujourd'hui ; la fidélité due au serment » prêté par ces mêmes ancêtres, pour eux, pour leurs » petits-fils, de soutenir tous, jusqu'au dernier, jusqu'à » la mort, la magistrature qu'ils se sont donnée !

» (II, p. 42). Quant à lui, chef et général du parti populaire, s'il leur fait maintenant appel, c'est qu'il a épuisé toutes les voies amiables, c'est qu'il est allé jusqu'à l'extrême limite des concessions. Les soldats sortis du peuple le suivront dans le dernier combat, inévitable et décisif, contre cette noblesse haïe autant que méprisée, perfide autant qu'incapable, incorrigible autant que ridicule ! » Nul officier, nul soldat qui ne se sentit entraîné. L'ordre de lever les aigles est donné, et César, à la tête de son avant-garde, passe le Rubicon², le

¹ [B. civ. 1, 7. M. Mommsen ne fait que reconstituer le discours de César sur le thème par lui esquissé. — *Hist. de C.* II, p. 512.]

² [Le *Fiumicino de Savignano* (III, p. 400), ou le *Pisiatello*, entre Ravenne et Rimini. Ce petit ruisseau descendu des contre-forts de l'Apennin voisins de la côte, tenait son nom de la couleur de ses eaux, rougies par les tourbes et les détritns des bruyères de la montagne.

« Le Rubicon altéré, sorti d'une faible source, pousse ses minces eaux à la mer, et sépare, limite certaine, les champs gaulois des colons d'Ausonie. »

*Fonte cadit modico, parvisque impellitnr undis
Pumiceus Rubicon.....*

.....et gallica certus

Limes ab ausoniis disterminat arva colonis.

(Lucan. 1. 214 et s.)

— Nous avons vu en effet (V, p. 371), qu'il formait la frontière entre l'Italie propre, annexée au *Pomœrium*, et administrée par les consuls, et la province de la Gaule Cisalpine. César ne le nomme même pas. Mais le passage du Rubicon n'en était pas moins le premier acte de la guerre et de la révolution. César, après son repas, se fit conduire en char au petit pont (*ponticulum*, Suet. *Cæs.* 31), que déjà quelques uns de ses soldats avaient franchi, et gagna Ariminum à la lueur des torches.

Il n'est pas besoin de dire tous les prodiges enfantés par la légende à l'occasion de ce passage fatidique. César, en songe, s'est vu violant sa mère ! Mais, comme tous les songes, celui-ci s'explique heureusement. César conquerra la terre, sa mère ! (Sueton. 7. *Plut. Cæs.* 37.) D'ailleurs, sur la rive une apparition se montre : un homme de haute stature sonne de la trompette, et invite les soldats à franchir le fleuve (Suet. 32 — V. aussi *Lucan.* I, 183 et s. — *Plut. Cæs.* 32. — *App. Bell. civ.* 2, 35. — V. *Hist. de C.* et les considérations finales. *Liv.* IV. ch. X, — II. pp. 512-513 et 516. — Conf. avec Montesquieu, *Grand. et Décad. des Rom.* ch. XI. Voici l'inscription de Rimini auquel celui-ci fait allusion :

« *Imperator. miles. tirove. armate. quisquis. es. hic. sinito. vexillum. sinito. arma. deponito. nec. citra. hunc. amnem. Rubiconem. signa. arma. exercitumve. traducito.* »

mince ruisseau qui sépare sa province de l'Italie propre, celui que le proconsul de la Gaule ne peut franchir sans violer la loi. Après neuf ans d'absence, il met le pied sur le sol de la patrie : il est aussi sur la route des révolutions! « Les dés sont jetés! »¹

¹ [*Hic, ait, hic pacem, temerataque jura relinquo.
Te, Fortuna, sequor : procul hinc fœdera suntio :
Credidimus fati : utendum est judice bello!*]

Le mot relaté par Suétone est plus vrai, plus tragique que la déclamation de Lucain (l. 225.)]

CHAPITRE X

BRINDES. ILERDA. PHARSALE ET THAPSUS

Ainsi donc, entre les deux autocrates associés naguère, les armes allaient décider lequel serait désormais le maître absolu de Rome. A cette heure où va s'ouvrir la guerre, il convient de voir comment entre eux s'établit la balance des forces.

Puissance
des deux
antagonistes.

Et tout d'abord la puissance de César avait sa base dans l'empire même qu'il exerçait sur son parti. Concentration pure des idées monarchiques et démocratiques, son empire n'était rien moins que l'œuvre d'une coalition que le hasard aurait formée et que le hasard eût pu dissoudre : il avait ses racines au plus profond de la démocratie non représentative, l'une et l'autre idée rencontrant en sa personne sa plus haute et dernière expression. Dans la politique intérieure, dans les choses de la guerre, César tranchait tout en premier et suprême ressort. En quelque honneur qu'il tint tel ou tel instrument, d'ailleurs utile, c'était un instrument toujours qu'il avait dans la main : à la tête de son parti, il marchait sans collègue ni rival : n'ayant à ses côtés que

César
est souverain
dans son parti.

des aides de camp militaires et civils tout ensemble, qui, sortis presque tous des rangs de l'armée, et façonnés à l'école du soldat, obéissaient sans demander ni le motif ni le but. Aussi, à l'heure décisive de l'explosion de la guerre civile, tous, officiers et soldats, tous, sauf un seul, se montrèrent passivement soumis; et, chose qui démontre l'empire de César sur ses troupes, c'est que celui-là qui fit résistance était précisément le premier entre ses lieutenants. Titus Labiénus avait partagé avec lui les dures épreuves des temps de la conjuration de Catilina (VI, p. 320), et les gloires éclatantes de la conquête des Gaules: le plus souvent il avait eu des commandements indépendants, et la moitié de l'armée sous ses ordres: comme il était sans conteste le plus ancien, le plus habile et jusque là le plus fidèle des auxiliaires du proconsul, il était aussi le plus haut placé et le plus honoré. En 704 même, César lui avait confié la Cisalpine, soit qu'il voulût mettre ses avant-postes en des mains plus sûres, soit qu'il entendit utiliser son lieutenant pour sa candidature consulaire. Mais Labiénus noua intelligence avec le parti adverse; et quand les hostilités commencèrent, au lieu de rejoindre le quartier général de César, on le vit arriver à celui de Pompée: durant toute la guerre civile il combattit avec un acharnement inouï contre son ancien général et ami¹. Nous sommes mal renseignés sur le caractère de cet homme et

Labiénus.

50 av. J.-C.

¹ [Labiénus a été mentionné plusieurs fois déjà (VI, pp. 319, 320, et au cours de la guerre des Gaules, pp. 40, 57, 79, 88, 92-93, 97). Il avait eu en Gaule le titre de *propréteur* (B. G. 4, 21). Il avait d'ordinaire les commandements les plus importants, quand César s'absentait entre deux campagnes (B. G. 5, 24, 54). — Dans l'hiver de 700, il défait les Trévires et tue Indutiomar (B. G. 5, 24, 53-58, etc.). Dans la campagne contre Vercingétorix, il prend Lutèce, revient à Agedincum, bat Camulogène et Comm l'Atrébate (Bell. G. 7, 57-62. — 8, 23, 24, 25, 45, 52). En 703, il commande chez les Trévires. Nous le suivons avec notre texte parmi toutes les péripéties de la guerre civile, à Cingulum, à Dyrrachium, à Pharsale, en Afrique: il périt enfin à *Munda*. — Du jour où Labiénus a quitté César, sa vie militaire n'est plus marquée que par des échecs.]

54.

51.

sur sa défection. A tout le moins, il ressort de là, pour nous, que César ne pouvait pas, à beaucoup près, compter sur ses généraux autant que sur les simples capitaines. Selon toute apparence, Labiénus joignait comme tant d'autres le mérite militaire à l'incapacité complète de l'homme d'État : il fait songer à ces maréchaux dont l'épopée napoléonienne fourmille et nous fournit l'exemple tragi-comique : quand, pour leur malheur, de tels hommes s'ingèrent, bon gré malgré, de toucher à la politique, le vertige les prend et les emporte ! Labiénus, sans doute, se crut appelé, à l'égal de César, à jouer aussi le rôle de chef du parti démocratique. Il fut repoussé, et par dépit se jeta dans le camp ennemi. On vit alors les inconvénients graves du système de César. En traitant ses lieutenants sur le pied de l'indépendance les uns par rapport aux autres, il n'en laissait s'élever aucun qui pût prétendre à un commandement séparé : mais la guerre actuelle, ainsi qu'il était à prévoir, s'allumant et se développant dans toutes les provinces et sur toute l'étendue du vaste empire de Rome, les hommes allaient lui faire grand besoin. Je me hâte de dire que ces inconvénients trouvaient ample compensation dans un premier et immédiat avantage, et que César n'avait conquis qu'à ce prix, c'est à savoir l'unité dans la conduite suprême des opérations militaires.

Cette unité du commandement, elle se manifestait dans sa pleine énergie par l'efficacité même des instruments employés. L'armée venait en première ligne : elle comptait encore neuf légions d'infanterie (50,000 hommes au plus), qui toutes avaient vu l'ennemi en face, et dont les deux tiers avaient fait toutes les campagnes des Gaules. La cavalerie se composait de soldats venus de Germanie et du *Noricum*, éprouvés et façonnés par les combats avec Vercingétorix. Une guerre de huit années, traversée par mille vicissitudes, contre la nation des Celtes, brave assurément, si inférieure qu'elle fût aux Italiques sous le

L'armée
de César.

rapport militaire, avait fourni au proconsul l'occasion de donner à ses troupes l'organisation que, seul, il était capable d'achever. Tout service utile chez le soldat suppose sa vigueur physique : César en recrutant exigeait avant tout la force et la souplesse du corps : avoir du bien, de la moralité, n'était que secondaire. Une armée est une savante machine : facilité, rapidité du mouvement, voilà les conditions essentielles de son bon fonctionnement. Toujours prêts à lever le camp à toute heure, courant plutôt que marchant, les soldats de César sous ce rapport atteignaient la perfection. Ils ont été égalés peut-être, jamais surpassés. Parmi eux, sur toute chose naturellement, le courage avait son prix. César était passé maître dans l'art d'inspirer à ses hommes l'esprit de corps et l'ardeur de la rivalité guerrière : pour ceux mêmes qui restaient en arrière, le rang, les récompenses décernés à tel soldat isolé, à telle section de légion, constituaient la hiérarchie nécessaire des braves. Il les accoutumait à ne rien craindre, ne leur faisant point connaître, lorsqu'il le pouvait sans danger sérieux, l'imminence de l'attaque ou du combat, et les mettant soudain en face de l'ennemi. A côté de la valeur, il exigeait l'obéissance. Le soldat agissait sur l'ordre du chef, sans savoir ni pourquoi, ni comment : maintes fatigues inutiles lui étaient imposées, uniquement pour qu'il se façonnât à la dure école de la soumission aveugle, passive. La discipline était forte, mais non pénible : inflexible devant l'ennemi, ailleurs et surtout après la victoire, César détendait les rênes : permis alors à tout bon soldat d'user de parfums, d'armes brillantes ou d'autres parures. Que s'il se commettait quelque brutalité, quelque violence grave, la chose n'intéressant point le service militaire, César fermait les yeux : excès de fols plaisirs ou même criminels, il tolérait tout, et n'entendait pas les plaintes des provinciaux victimes. Lamutinerie en revanche ne rencontrait jamais de pardon, que les meneurs fussent

isolés ou qu'un corps tout entier fût coupable. Mais pour le vrai soldat, ce n'est point assez que d'être actif, brave et soumis : il doit l'être volontairement, librement, si je puis dire, et il n'est donné qu'au génie d'imprimer un mouvement puissant et vif à cette machine animée qu'il dirige par l'exemple, par les espérances, avant tout par la conscience qu'elle a de son utilité même. Le capitaine, pour demander aux siens la bravoure, a besoin d'avoir vu, avec eux, le danger face à face : César, à ce compte, n'avait-il pas plus d'une fois tiré l'épée ? N'avait-il pas combattu à l'égal des meilleurs ? En fait de fatigues et d'activité incessante, il n'exigeait de personne à beaucoup près autant que de lui-même. Il avait soin que la victoire, toujours et aussitôt profitable au général, offrit à ses soldats une moisson d'espérances et de gains. Il savait aussi, nous l'avons dit ailleurs (VI, p. 349), enflammer les siens de l'enthousiasme démocratique, si tant est qu'en ces temps prosaïques il y eût place encore pour un enthousiasme quelconque. Il montrait aux milices transpadanes la contrée où elles étaient nées, promue un jour au partage de l'égalité civique avec les autres pays de l'Italie propre. Il va de soi que les récompenses matérielles ne manquaient point non plus à ses troupes, tant celles particulières données à tout fait d'armes saillant, que celles plus générales advenant au soldat exact et éprouvé : les officiers étaient dotés, les légionnaires recevaient des cadeaux, et devant leurs yeux s'ouvrait la perspective de largesses à profusion, venant le jour du triomphe. Mais où César, chef d'armée, n'avait point d'égal, c'était dans l'art de faire pénétrer dans tous les rouages de son immense machine guerrière, les plus minces comme les plus petits, la conscience de leur vraie fonction. L'homme ordinaire est destiné à servir : il ne regimbe point contre son lot, dès qu'il se sent sous la main du maître. Présent partout et à toute heure, le regard d'aigle du général planait sur l'armée. Impartial et juste, qu'il

eût à punir ou à récompenser, montrant à l'activité d'un chacun les routes les meilleures à suivre dans l'intérêt de tous, jamais il n'eût joué ou fait d'expérience avec les sueurs et le sang du plus mince de ses hommes. Il lui demandait au contraire un dévouement sans réserve et jusqu'à la mort, en cas de nécessité. Sans ouvrir tout l'appareil et le mobile de ses desseins, il ne lui déplaisait point qu'on eût autour de lui comme un pressentiment de la situation politique et militaire : par là, tous le saluaient général et homme d'État : il devenait leur idéal à tous. Il ne les traitait point en égaux, mais en hommes qui, ayant droit à la vérité, sont capables de l'entendre et doivent prêter foi aux assurances, aux promesses du chef, sans crainte d'un mensonge, sans souci des bruits qui circulent. Il les traitait en vieux camarades de guerre et de victoire : pas un, peut-être, qu'il ne connût par son nom, ou qui, d'une manière ou d'une autre, ne lui fût attaché par quelque lien personnel. Parmi tous ces bons compagnons il allait en pleine confiance, se jouant et conversant, leur témoignant cette familiarité accorte et vive qui était dans son génie. S'ils avaient à lui obéir, il avait à leur rendre service pour service : venger leur mort ou l'injustice soufferte était sa dette la plus sacrée. Jamais peut-être il ne s'est rencontré armée qui fût aussi complètement que celle-ci ce qu'il faut que soit toute armée, un instrument apte à son but, y concourant de son vouloir, toute dans la main du chef qui place en elle sa propre force et ses moyens d'action. Les légions de César étaient, en réalité, et se sentaient de pair avec un ennemi décuple. Ajoutons qu'aux beaux jours de la tactique romaine, où la lutte corps à corps et à l'épée tenait la principale place, les légionnaires exercés l'emportaient sur les recrues bien plus encore que sous le régime de l'art moderne ¹. Et quand déjà leur bravoure leur donnait

¹ Un centurion de la 10^e (*alias* 14^e) légion de César, est un

sur tout adversaire un incontestable avantage, leur inébranlable et touchante fidélité envers César les plaçait dans l'estime même de l'ennemi à une hauteur où il ne pouvait atteindre. Fait inouï dans l'histoire, quand César les appela à le suivre sur la route de la guerre civile, nul ne le délaissa, officier ou soldat romain, nul, si ce n'est Labiénus, ainsi que nous l'avons dit. Ses antagonistes avaient compté sur la désertion en masse de ses hommes ¹. Ils furent déçus. N'avaient-ils pas déjà misérablement échoué quand ils avaient voulu naguère disloquer son armée, à l'exemple de celle de Lucullus (VI, pp. 208 et s. ; *supra*, p. 240). Labiénus lui-même arriva au camp de Pompée sans un seul légionnaire, ne menant derrière lui qu'une troupe de cavaliers celtiques et germains. Et comme s'ils tenaient à montrer que la guerre civile était leur affaire propre autant que celle du général, les soldats césariens décidèrent entre eux qu'ils lui feraient crédit, et jusqu'à la fin, de la solde doublée qu'il leur avait promise au début des opérations : ils voulurent, à frais communs, subvenir aux nécessités des plus pauvres : enfin, chaque officier de troupe entretenait de ses deniers un cavalier.

César possédait la chose avant tout nécessaire : il avait le pouvoir absolu, militaire et politique : il avait une ar-

Pays où César
est maître.

jour fait prisonnier. Mené devant le général républicain, il lui déclara qu'avec dix de ses hommes, il se fait fort de tenir contre la meilleure des cohortes ennemies (500 hommes. *Cæs. Bell. Afric.* 45). Aussi Napoléon dira-t-il que « les armées anciennes se battant « à l'arme blanche, avaient besoin d'être composées d'hommes plus « exercés ; c'étaient autant de combats singuliers... Ce que ce centurion avançait était vrai : un soldat moderne qui tiendrait le même « langage ne serait qu'un fanfaron ! » (*Précis des Guerres de J. Cæs.* ch. XI, *observation* 5). — Que si l'on veut savoir quel esprit militaire animait l'armée de César, qu'on lise les relations, annexées à ses mémoires, de la guerre d'Afrique et de la seconde guerre d'Espagne. L'une qui paraît avoir pour auteur un officier en second ordre, l'autre qui n'est qu'un journal de camp, dressé par un subalterne (*Bell. Afric. et Bell. Hispaniense*).

¹ [*App.* 23. *C.* 2, 30. — *Plut. Cæs.* 29, et *Pomp.* 57 — *Alieno esse animo in milites neque iis posse persuaderi, uti eum defendant aut sequantur saltem* (*B. G.* 1, 6.) — V. aussi *Cic. ad fam.* 16, 12]

La Haute-Italie. mée sûre et excellente au combat. Mais sa puissance ne s'étendait que sur un territoire restreint : son assiette principale consistait dans la province de la Haute-Italie, la mieux peuplée de toutes les régions de la péninsule, et de plus dévouée, comme à la sienne propre, à la cause démocratique. En veut-on la preuve ? Témoin l'héroïsme de ces quelques recrues d'*Opitergium* (*Oderzo*, dans le *Trévisan*) qui, au début de la guerre, surprises sur un frêle radeau dans les eaux d'Illyrie, entourées par les galères de l'ennemi, résistèrent tout le jour, jusqu'au soleil couché, et essayèrent une grêle de traits sans se rendre : ceux qui n'étaient point transpercés se donnèrent la mort, la nuit venue ¹. A une telle population ne pouvait-on pas tout demander ? Comme elle avait fourni à César les moyens de doubler déjà son armée, de même, la guerre civile éclatant et les levées étant ordonnées aussitôt sur une large échelle, elle envoya des soldats en grand nombre. — Dans l'Italie propre, au contraire, l'influence de César restait loin en arrière de celle de ses adversaires. Que par ses manœuvres habiles il eût mis les Catoniens dans leur tort : qu'il eût su plaider son bon droit, gagner les consciences de tous ceux qui ne souhaitaient qu'un prétexte, les uns, pour rester neutres (ainsi fit la majorité sénatorienne), les autres, pour embrasser son parti (ainsi firent ses légions et les Transpadans), encore est-il vrai que, pour la plupart, les citoyens romains ne prirent point le change, et qu'à dater du jour où il marcha contre Rome, malgré tous ses appels à la forme légale, ils ne virent plus en lui qu'un démocrate usurpateur. Caton et Pompée étaient, pour eux, les défenseurs de la République et de la loi. A quoi ne pas s'attendre de la part de César ? Le neveu de Marius, le gendre de Cinna, l'ancien associé de Catilina, n'allait-il pas recommencer les horreurs de l'époque marienne, ouvrir les saturnales de l'a-

L'Italie.

¹ Tit. Liv. *Epit.* 110. — Florus, 4, 2, 33. — Lucan. 4, 462 et s.]

narchie que naguère Catilina avait complotées ¹? Perspectives qui lui amenaient bon nombre d'alliés sans doute. Les exilés politiques accouraient à lui en foule : les enfants perdus le saluaient comme leur libérateur : à la nouvelle de sa marche, les couches infimes de la plèbe, et dans Rome et hors de Rome, fermentaient. Mais tous ces amis nouveaux étaient plus dangereux que de vrais ennemis. — Bien moins encore que l'Italie, les provinces et les États clients obéissaient à l'influence de César. Si la Gaule transalpine, jusqu'au Rhin et au canal, était dans sa main tout entière : si les colons de Narbonne et les autres citoyens qui s'y étaient établis lui portaient un dévouement absolu, il savait bien, d'autre part, que, dans cette même province de Narbonne, les constitutionnels comptaient aussi de nombreux partisans ; que, dans la guerre civile prochaine, ses conquêtes de la veille lui seraient une charge bien plutôt qu'un avantage : il n'avait que trop ses raisons pour ne point demander aux Gaulois leur infanterie et pour n'user qu'avec parcimonie de leurs cavaliers. Ailleurs, dans les États voisins ou indépendants, il n'avait rien négligé pour se créer des appuis : riches cadeaux aux princes, monuments grandioses érigés dans les villes, secours en argent ou en soldats, prêtés aux uns et aux autres dans leurs besoins, il les avait en cent façons obligés. Et, pourtant, le gain de ce côté était loin, ce semble, de répondre à l'effort. César n'avait pu nouer de relations profitables qu'avec quelques chefs établis sur le Rhin et le Danube, par exemple avec *Voctio*, roi dans le Norique, dont les cavaliers venaient se mettre à sa solde ².

Les provinces.

César entrait dans la lice, simple proconsul des Gaules, n'ayant pour tous moyens d'action que d'habiles lieutenants.

La coalition.

¹ [Voleur de grand chemin! — Tyran! — Il sera un Pisistrate, un Phalaris! (Cic. ad Att. 7, 18. 8, 11, 12, etc., etc.)]

² [Ce roi est cité B. G. 1, 53. — et Bell. civ. 1. 18. Il envoya à César quelque chose comme 300 hommes à cheval.]

nants, qu'une armée fidèle et une province dévouée. Pompée, au contraire, en commençant le combat, se pouvait dire, en réalité, le chef de toute la République : il avait sous la main toutes les ressources appartenant au gouvernement dans l'immense empire de Rome. Néanmoins, pour plus grande que semblât sa situation politique et militaire, elle était moins nette et moins solide que celle de son rival. L'unité de direction, avantage suprême que la force des choses apportait d'elle-même à César, restait en quelque sorte interdite à la coalition. Pompée, trop bon soldat pour se faire illusion sur ce point capital, s'efforça d'abord d'imposer de même et partout son autorité. Il se fit nommer généralissime seul et unique, avec les pouvoirs les plus illimités sur terre et sur mer. Mais qu'est-ce à dire ? Il ne pouvait mettre le Sénat de côté : il ne pouvait ni lui dénier l'influence prépondérante dans la politique ni s'opposer, dans les opérations de la guerre, à des immixtions doublement fâcheuses, par cela même que les sénateurs en choisissaient l'heure et l'occasion. Les souvenirs de cette lutte de vingt ans où, entre lui et les constitutionnels, on avait combattu de part et d'autre à armes empoisonnées, la certitude, présente à l'esprit de tous, péniblement et mal dissimulée chez tous, qu'au lendemain de la victoire le premier acte serait la rupture entre les vainqueurs, le mépris réciproque et trop mérité qu'on se portait les uns aux autres, la foule incommode des hommes illustres et importants dans les rangs du parti aristocratique, et, d'autre part, l'incurable infériorité intellectuelle et morale du plus grand nombre, que d'éléments antipathiques et réfractaires, nuisant à l'action commune et contrastant tristement, chez les adversaires de César, avec la concorde et la concentration puissante qui régnaient dans l'autre camp !

On subissait donc chez Pompée, dans une énorme mesure, tous les inconvénients qui s'attachent aux coalitions

formées entre pouvoirs ennemis : pourtant, la coalition anti-césarienne ne laissait pas que d'être très-puissante. Maitresse des mers, sans conteste, elle avait aussi tous les ports, tous les vaisseaux, tout le matériel naval. Les deux Espagnes, apanage militaire de Pompée au même titre que les deux Gaules étaient celui de César, se montraient fidèles et dévouées : des lieutenants sûrs et habiles y commandaient. Dans les autres provinces, partout, sauf dans les deux Gaules, les préteurs et les propréteurs avaient été, au cours des dernières années, confiés à des personnages également sûrs, créatures de Pompée ou de la minorité sénatorienne. Quant aux États clients, tous ils prenaient énergiquement parti pour Pompée contre César. Les princes les plus importants, les grandes cités, en contact fréquent avec Pompée aux anciennes époques de son active carrière, tenaient à lui par mille attaches personnelles et intimes. Compagnon d'armes des rois de Numidie et de Mauritanie pendant les guerres de Marius, il avait de sa main replacé le premier sur son trône (V, p. 342) : au cours des guerres contre Mithridate, il avait, sans compter une multitude d'autres principicules spirituels et temporels, rétabli les rois du Bosphore, d'Arménie et de Cappadoce, créé un royaume galate pour Déjotarus (VI, pp. 292, 297 et s.) : tout récemment, enfin, et à son instigation, un de ses lieutenants avait porté la guerre en Égypte et restauré l'empire des Lagides (VI, p. 342). Il n'était pas jusqu'à Massalie, dans la province même de César, qui redevable d'ailleurs envers celui-ci de maintes faveurs, n'eût également reçu de Pompée, durant la guerre contre Sertorius, des extensions considérables de territoire (p. 8) : l'oligarchie y était toute puissante, et naturellement en alliance constante, fortifiée par cent rapports étroits, avec l'oligarchie romaine. Et comme si ce n'était point assez contre César de tant de contacts et de liens personnels, de ce nimbe de victoire rapporté des trois continents et refoulant dans l'ombre la gloire du

Pays
appartenant
à la coalition.

Juba,
roi de Numidie.

conquérant des Gaules, le nom de celui-ci n'était-il pas le nom d'un héritier de Gaius Gracchus, connu jusqu'en ces lointaines contrées pour l'audace de ses idées et de ses projets sociaux, tenant pour nécessaire la réunion à Rome des États libres, et professant l'utilité des colonisations dans les provinces? Parmi les dynastes indépendants, nul ne se voyait en proche péril autant que Juba, le roi des Numides. Jadis, du vivant d'Hiempsal, son père, il avait eu avec César lui-même une violente querelle ¹. Et Curion, ce même Curion qui aujourd'hui se plaçait au premier rang entre les lieutenants du proconsul, il avait tout récemment proposé au peuple l'annexion pure et simple du royaume africain. Que si, un jour, on devait voir entrer dans la lutte les voisins et les princes, le seul roi qui fût fort, celui des Parthes, concluait à ce moment alliance avec le parti aristocratique : Bibulus et Pacoros négociaient sur la frontière (p. 492). César, au contraire, était de cœur trop haut, trop romain, pour jamais composer, dans un intérêt de faction, avec les vainqueurs de Crassus, son collègue et son ami.

L'Italie
hostile à César.

En Italie, nous l'avons dit, la grande majorité des citoyens se montrait hostile. Les aristocrates marchaient en tête avec leur nombreuse clientèle, puis la haute finance, non moins mal disposée : elle ne pouvait, au milieu des réformes complètes projetées par César, garder ses tribunaux de jury, accessibles aux passions de parti, et son monopole des extorsions financières. La cause démocratique ne comptait point de partisans chez les petits capitalistes, chez les propriétaires fonciers, et enfin dans toutes les classes ayant quelque chose à perdre : dans ces couches sociales, à vrai dire, on n'avait cure que d'une

¹ [Suet. *Cæs.* 71. — Juba était venu combattre à Rome les prétentions d'un prince vassal, *Masinthæ*, qui refusait le tribut à Hiempsal. César avait défendu Masintha, et dans un accès de colère, avait tiré Juba par la barbe (*in altercatione barbam inversit*), puis il avait caché le Numide chez lui, et l'avait emmené en Espagne.]

chose, la rentrée des intérêts à la due échéance, ou la réussite des semailles et des moissons ¹.

L'armée que Pompée allait conduire consistait principalement dans les troupes d'Espagne, en tout sept légions faites à la guerre et solides sous tous les rapports : il y pouvait ajouter divers corps stationnés alors en Syrie, en Asie, en Macédoine, en Afrique, en Sicile et ailleurs, faibles pour la plupart et éparpillés au loin. En Italie, il n'avait encore sous la main et prêtes au combat que les deux légions, naguère reprises à César, dont l'effectif n'allait pas au delà de sept mille hommes. Leur fidélité était plus que douteuse. Levées dans la Cisalpine, ayant longtemps servi sous César, victimes d'une assez perfide intrigue qui les avait fait passer d'un camp dans l'autre (p. 212) ², elles ne cachaient point leur colère et s'émouvaient au souvenir de leur ancien général qui, à l'heure de leur départ, avait généreusement devancé sa dette et distribué aux soldats le cadeau promis pour le jour du triomphe. Mais les légions d'Espagne pouvaient facilement arriver en Italie, dès le printemps, soit par la route de terre et la Gaule, soit par mer. Et avant cela, rien de plus facile que de rappeler sous les armes les hommes des trois légions de la conscription de 699, demeurées en congé (p. 148), et ceux des levées italiques de 702 déjà reçues au serment (p. 172). En sorte que, laissant de côté les six légions d'Espagne et les corps répartis dans les autres provinces, Pompée dès le début pouvait disposer, en Italie seulement, d'une force totale de dix légions, ou d'environ 60,000 soldats ³. Il n'exagé-

L'armée
de Pompée.

56 av. J.-C.

52.

¹ [*Nihil prorsus aliud curant (municipales, rusticani), nisi agros, nisi villulas, nisi nummulos suos. (ad Att. 8, 13). — V. aussi ibid. 9, 12; et ad fam. 9, 5 : viri boni usuras prescribunt !*]

² [*Insidiose retentæ : c'est Cic. lui-même qui en convient (ad Att., 7, 13).*]

³ C'est le chiffre qu'il fixait lui-même (*Cæs. Bell. civ., 16*), et ce qui vient en confirmer l'exactitude, c'est qu'après avoir perdu en Italie 60 cohortes, ou 30,000 hommes, il lui sera possible encore de s'en aller en Grèce avec 25,000.

rait pas à dire qu'il n'avait qu'à frapper du pied la terre d'Italie pour en faire aussitôt sortir cavaliers et fantasins¹. J'accorde qu'il lui fallait un délai, si court qu'il fût, pour mobiliser tout son monde : mais partout déjà on était à l'œuvre, remplissant les anciens cadres ou appelant les levées nouvelles ordonnées par le Sénat, le jour de la rupture. Immédiatement après le vote du sénatus-consulte qui donnait le signal de la guerre civile (7 janv. 705), au cœur même de l'hiver, les hommes les plus considérables de l'aristocratie étaient partis dans toutes les directions, activant le mouvement des recrues et les envois d'armes². On souffrait beaucoup du manque de cavalerie, celle-ci d'ordinaire étant tirée des provinces et surtout des contingents celtiques : il fallait à tout prix en former un premier noyau, et l'on s'empara, pour les monter, de 300 gladiateurs que César avait dans les écoles d'escrime de Capoue. Mais la mesure excita un mécontentement si grand que Pompée licencia la troupe et fit venir en place 300 esclaves-pasteurs des campagnes d'Apulie³. Comme d'habitude, il y avait baisse d'argent comptant dans le trésor : on y para aussitôt en puisant dans les caisses de la Ville et dans les trésors des temples des municipalités⁴.

49.
César
prend l'offensive.

C'est dans ces conjonctures que la guerre commença aux premiers jours de janvier 705. César n'avait sous la main qu'une seule légion qui fût prête, soit 5,000 hommes d'infanterie et 300 chevaux. Il était à Ravenne avec elle, à 50 milles (alem. = 400 lieues) environ de Rome, par la grande chaussée publique [la *Flaminienne*]. Pompée avait

¹ [Plut. Pomp. 57 et 60].

² [Tota Italia dilectus habentur, arma imperantur, etc. B. c. 1, 6.]

³ [B. G. 1, 14. — C'est Lentulus qui avait imaginé de s'emparer des gladiateurs peuplant le jeu (*ludo*) de César. — Quand on les licencia, ne sachant qu'en faire, et craignant du désordre, Pompée les distribua chez les chefs de famille campaniens (B. G. *ibid.* — Cic. *ad Att.* 7, 14).]

⁴ [Pecuniæ a municipiis exiguntur, e fanis tolluntur, omnia divina humanaque jura permiscuntur. B. c. 1, 6.]

deux faibles légions (7,000 hommes d'infanterie et un escadron de cavalerie), postées à Lucérie sous les ordres d'Appius Claudius, à peu près à pareille distance de la capitale, aussi en suivant la grande route [la voie Latine]. Les autres troupes de César (je ne parle pas ici des contingents et des recrues toutes neuves en voie de formation) campaient encore, moitié sur la Saône et la Loire, moitié chez les Belges, pendant que les réserves italiennes de Pompée arrivaient déjà de toutes parts sur les lieux de concentration. Bien avant que les têtes de colonne des légions transalpines pussent descendre dans la Péninsule, une armée beaucoup plus nombreuse devait tenir la campagne, prête à les recevoir. Il semblait qu'il y eût folie à prendre l'offensive avec une troupe à peine égale aux bandes des Catilinariens, sans nul appui ni réserves en ce premier moment; à s'en aller attaquer des légions supérieures en force, grossissant d'heure en heure et commandées par un habile chef. Folie, soit ! mais folie à la façon d'Hannibal ! Si César tardait d'agir et laissait venir le printemps, le corps pompéien d'Espagne faisait irruption dans la Transalpine, les Italiens se jetaient sur la Cisalpine, et Pompée, tacticien tenu pour aussi fort que César, général plus expérimenté que lui, la campagne prenant des allures régulières, se changeait assurément en un très-redoutable adversaire. Au contraire, habitué qu'il était à ne manœuvrer que lentement, à coup sûr, et ayant pour soi toujours la supériorité du nombre, n'allait-il pas se troubler en face d'une attaque à l'improviste ? La XIII^e légion avait fait ses preuves sous César : elle avait repoussé les assauts de l'insurrection gauloise, elle avait sans broncher supporté les rigueurs d'une expédition en plein cœur de janvier chez les Bellovaques (p. 102). Mais les soldats de Pompée, anciens Césariens ou recrues mal exercées encore et à peine réunies ou formées, tiendraient-ils pied dans cette guerre éclatant soudain, et leur apportant les maux d'une campagne d'hiver ?

Marche
sur l'Italie.

Cependant César s'était mis en marche¹. Deux routes conduisaient alors de la Romagne dans le sud : l'une, la voie *Emilienne-Cassienne*, qui franchissant l'Apennin, allait à Rome par Arretium ; l'autre, la voie *Populienne-Flaminienne*, qui partant de Ravenne, longeait la côte jusqu'à *Fanum* [*Fano*], et là, se divisant, courait vers Rome, à l'ouest par le *col de Furlo*, vers Ancône et l'Apulie, au sud. Marc Antoine suivit la première jusqu'à Arretium. César en personne s'avança par la seconde. Nulle part on ne leur résistait : les nobles personnages qui s'étaient faits officiers recruteurs n'étaient point des hommes de guerre, les recrues n'étaient point des soldats ; et quant aux villes, elles n'avaient souci que de ne pas être assiégées. Lorsque Curion, avec 4,500 hommes, arriva devant *Iguvium* [*Gubbio*], où le préteur *Quintus Minucius Thermus*² avait ramassé une couple de mille hommes du contingent nouveau de l'Ombrie, à la première annonce de l'approche de l'ennemi, général et soldats tirèrent au large : partout il en alla de même, sur une moindre échelle. César pouvait à son choix, ou se porter sur Rome, dont ses cavaliers, à Arretium, n'étaient plus qu'à 28 milles [alle. = 56 lieues], ou marcher contre les légions pompéiennes, postées à Lucérie. Il prit le second parti. La consternation de ses adversaires, dans Rome, était immense. Pompée y était encore quand on apprit que César avançait. D'abord il sembla vouloir défendre la capitale : mais ayant su le mouvement de César sur le *Picenum*, ainsi que ses premiers succès de ce côté, il abandonna toute idée de résistance, et ordonna l'évacua-

Rome évacuée.

¹ Le sénatus-consulte avait été rendu le 7 janvier : dès le 18, on savait à Rome, et cela depuis plusieurs jours, que César avait franchi le Rubicon (Cic. *ad Attic.*, 7, 10, 9, 10) : il fallait au moins trois jours à un courrier pour venir de Ravenne. Il convient dès lors de fixer le départ de César au 12 janvier, date qui répond au 24 novembre 704 du calendrier Julien, selon la réduction usuelle.

60 av. J.-C.

² [L'un des correspondants de Cicéron (*ad fam.* 13, 53-57), et son propre préteur en Asie quand celui-ci était proconsul en Cilicie. — Après la mort de César, il quittera Sextus Pompée et passera à Antoine.]

tion¹. La panique avait gagné tout le beau monde de Rome, panique accrue de mille fausses rumeurs. Déjà, disait-on, les cavaliers césariens se montraient devant les portes! Que si, parmi les sénateurs, il en était qui voulassent rester en ville, on les menaçait de les traiter comme complices de la rébellion². Ils sortirent en foule. Les consuls eux-mêmes, perdant la tête, ne songèrent pas à mettre le trésor en sûreté, et quand Pompée les invita à l'aller chercher, ajoutant qu'ils en avaient le temps encore, ils lui répondirent qu'ils tenaient pour plus sûr qu'il allât lui-même d'abord occuper le Picenum³. Dans les conseils, même désarroi. Une réunion eut lieu à Teanum Sidicinum (23 janvier) : les deux consuls et Labiénus y assistaient. On y traita d'abord des propositions nouvelles d'arrangement venues de César, se disant prêt encore à licencier immédiatement son armée, à remettre ses provinces à ses successeurs désignés, et à rentrer seul à Rome pour s'y porter candidat au consulat, selon les règles constitutionnelles, à la condition que Pompée, de son côté, partirait sans délai pour l'Espagne,

¹ [Pompée quitte Rome, première et grande faute stratégique et politique. « C'est Rome qu'il fallait garder, c'est là qu'il eût dû concentrer toutes ses forces. Au commencement des guerres civiles, « il faut tenir toutes les troupes réunies, parce qu'elles s'électrisent « et prennent confiance dans la force du parti : elles s'y attachent « et s'y maintiennent fidèles! » (*Précis des G. de J. César, ch. XI, 3^e observ.*). — Aux yeux des Romains, Pompée désertait. « Il a beau dire qu'il fait comme Thémistocle, que la République n'est point dans les murs de Rome! » Cicéron répond amèrement « que Périclès a autrement agi : et que les Romains jadis, quand leur ville fut prise, se retranchèrent dans le Capitole » (*urbe reliqua capta, arcem tamen retinuerunt. — Ad Att., 7, 11*). — Aussi quels reproches il déverse sur ce général hésitant, stupéfié (*stupens, ad Att., 7, 10*), le plus incapable des généraux (*ἀστρατήγητος : ad Att., 7, 13*)!]

² [César était plus clément et plus habile. Il pardonnait à ses prisonniers et tolérait la neutralité. — *B. c., 1, 63*. — Suet. *Cæs. 75*. — Sur la panique à Rome, v. Dio. Cass. 42, 7, 8. — Lucan. 1, 475 et 486 et sq. : lire surtout Cic. *ad Att. 7, 10-12*. La procession de fugitifs couvrait la voie Appienne jusqu'à Capoue.]

³ [Lentulus, à entendre César, n'aurait même pas pris le temps de fermer l'*ænarium sanctius*, contenant le fond de réserve, où se versait la vicésime prélevée sur la valeur des affranchissements (Tit. Liv. 27, 10), et auquel on ne touchait qu'à la dernière extrémité.]

Combats
dans le Picenum.

et que l'on procéderait au désarmement de l'Italie. A cette demande on répondit qu'il fallait que d'abord César se retirât dans sa province; qu'alors on s'engageait à désarmer et à faire voter le départ de Pompée pour l'Espagne en la bonne et due forme d'un sénatus-consulte délibéré dans Rome: peut-être ce langage n'était-il point tromperie grossière, mais acceptant dans ces termes les propositions de César, ne les repoussait-on pas en réalité? César avait réclamé une entrevue avec Pompée: celui-ci la refusait, et devait la refuser pour ne point exciter davantage, par les apparences d'une entente nouvelle entre les deux triumvirs, les méfiances déjà trop vives des constitutionnels¹. Le plan de guerre fut réglé comme il suit, dans les conseils tenus à Teanum. Pompée prenait le commandement des troupes de Lucérie, sur qui s'était tout l'espoir des coalisés, malgré leur peu de solidité. De Lucérie, il se porterait sur le Picenum, sa patrie et celle de Labiénus, y appellerait les populations aux armes, comme il l'avait fait trente-six ans avant (V, p. 327), et se mettant à la tête des fidèles cohortes picentines et des vigoureux soldats des légions reprises à César, il irait barrer, s'il se pouvait, le passage à l'ennemi. Mais le Picenum tiendrait-il jusqu'à l'arrivée de Pompée accourant à sa défense? Tout roulait sur cette unique chance. Déjà César, ramenant à lui ses divers corps, et longeant la route côtière, a dépassé Ancône et est entré au cœur du pays. Partout on arme: *Auscimum* (*Osimo*), la première place qu'on rencontre en venant du nord, est gardée par *Publius Attius Varus*², avec une

¹ [B. c. I. 8-11 — cf. avec Cic. *ad Att.* 7, 14; 7, 17; et *ad fam.* 16, 12. Les porteurs de paroles de César étaient les propres émissaires de Pompée: 1° *L. César*, le jeune (*adolescens*), fils d'un César lieutenant du Proconsul des Gaules; homme de peu de portée et dont Cicéron se moque. Il combattit pour Pompée durant la guerre civile, fut gracié par César, puis alla peu après se faire tuer en Afrique: 2° le préteur urbain *L. Roscius*, ancien lieutenant de César dans les Gaules.]

² [B. c. I, 15. — Il ne faut pas le confondre avec le chef de

garnison considérable de jeunes recrues. Mais le Sénat municipal [*decuriones*], avant que César soit en vue, leur notifie d'avoir à déguerpir. Une poignée de Césariens de l'avant-garde les poursuit, les atteint non loin de la ville, et les disperse en un instant : c'était la première fois qu'on en venait aux mains. A peu de temps de là, *Gaius Lucilius Hirrus*¹ évacue *Camerinum* [*Camerino*], où il avait 3,000 hommes, et *Publius Lentulus Spinther* s'enfuit d'Asculum qu'il tenait avec 5,000 autres². Les hommes des milices, dévoués à Pompée pour la plupart, abandonnaient sans trop se plaindre, et leurs maisons et leurs champs, et suivaient leurs chefs par delà la frontière : mais le pays n'en était pas moins perdu déjà pour la cause constitutionnelle, lorsque s'y montra enfin l'officier dépêché par Pompée, et chargé par lui de diriger provisoirement la défense. *Lucius Vibullius Rufus*, sénateur obscur, était d'ailleurs bon militaire³. Il ne put que réu-

cavalerie, qui servit dans les Gaules, et que Hirtius loue comme un homme de courage et de prudence (*singularis et animi et prudentiæ*. *B. G.* 8, 28). Le lieutenant de Pompée, qui commandait à Auximum au début de la guerre civile, était un prétorien, qui resta toujours fidèle au parti pompéien. — Après que Pompée aura abandonné l'Italie, il s'en ira en Afrique, s'y emparera du commandement (*B. c.* 1, 31), se fera battre par Curion, brûlera quelques vaisseaux à César devant Hadrumète, et après *Thapsus* gagnera l'Espagne, où il retrouvera *Gn. Pompée* le fils. Il perdra la bataille navale de Cartéia, et ira mourir sur le champ de *Munda* (*B. c.* 2, 23-34. — Hirt. *Bell. Afr.* 62, 63. — Dion Cass. 41; 41, 42, 42, 57, 43; 30, 31. — App. *B. c.* 2, 44, 46, 105.]

¹ [Appelé souvent à tort *Gaius Lucceius Hirrus*. — Tribun du peuple en 701, ancien compétiteur de Cicéron pour l'augurat, de Cœlius pour l'édition, souvent bafoué par eux dans la correspondance familière. Ils l'appellent « le bègue » (*hillus*. — *ad fam.* 2, 10). — C'est lui que Pompée enverra solliciter le secours du roi des Parthes; et avant Pharsale, quand on se partage, dans le camp pompéien, les dignités et les honneurs, il se nomme préteur, pour son compte. César lui pardonnera.]

² [L. Spinther, p. 138, n. 1.]

³ [On ne le connaît guère que par la mention que César fait de lui à plusieurs reprises (*B. c.* 1, 15, 22, 34, 38, 2, 10, 11). — Il était l'un des ingénieurs de Pompée (*præfectus fabrum*). César le relâchera après la prise de Corfinium. Il retournera aussitôt à Pompée, qui l'enverra en Espagne. Prisonnier une seconde fois, une seconde fois pardonné, et chargé de nouvelles paroles de paix, il accourt en Grèce, et annonce aux Pompéiens la prochaine arrivée

Corfinium
investie.

nir en hâte les six ou huit mille recrues, amenées par les médiocres capitaines qui les avaient levées, et les jeter dans la forteresse la plus proche. C'était *Corfinium*¹, placée au centre des recrutements d'*Alba*, des pays marse et pélignien. Les levées s'y étaient ralliées, au nombre d'environ 45,000 hommes [plus de 30 cohortes] : elles formaient le contingent des plus belliqueuses et plus énergiques populations de l'Italie, noyau excellent pour l'armée constitutionnelle en voie de formation. Quand Vibullius y arriva, César était en arrière encore de quelques marches : rien de plus aisé, si l'on voulait obéir aux instructions de Pompée, que de sortir de la place et d'aller rejoindre, avec les Picentins qui fuyaient devant César, le corps d'armée principal d'Apulie. Mais Lucius Domitius [Ahenobarbus] commandait à Corfinium, l'un des plus obstinés et des plus étroits parmi les aristocrates, successeur désigné de César, dans le proconsulat de la Transalpine². Loin de déférer pour son compte aux ordres reçus, il empêcha même Vibullius d'emmener son monde dans le sud. Persuadé que Pompée n'hésitait que par entêtement, et allait bon gré malgré accourir le dégager, il prit à peine quelques dispositions pour soutenir le siège, et ne rallia pas dans les murs de la place les petites garnisons disséminées dans les villes environnantes. Pompée ne vint point, et par une bonne raison : avec ses deux légions trop peu sûres dans sa main, il pouvait bien attendre et soutenir les milices picentines, mais il ne lui était point permis d'aller en avant et d'offrir le combat à César. Au bout de peu de jours, César se montre (14 février) dans le Picenum : il avait été rejoint par la

de César en Grèce. — V. Cic. *ad Q. frat.* 3, 6, § 7. — *ad Attic.* 7, 24. 8, 1, 2, 11, 15.]

¹ [On en trouve les ruines non loin de la petite ville de *Popoli* et de l'église de *San Pelino*, dans la vallée de la *Pianata di Valvo*. Corfinium, l'ancienne capitale des Péligniens, la capitale de l'insurrection marse, sous le nom d'*Italica* (V, p. 211 et s.), était restée une forte et importante position militaire.]

² [V. pp. 140 et 222. — V. B. c. 1, 15-23.]

xix^e légion : devant Corfinium, il est rejoint encore par la viii^e, toutes les deux venues d'au delà des Alpes. De plus, il a réparti dans trois légions nouvelles ses prisonniers, les soldats pompéiens transfuges volontaires, et les enrôlés levés par tout le pays. Son armée, devant Corfinium, compte déjà 40,000 hommes, dont moitié a servi. Domitius, tant qu'il compta sur Pompée, laissa la place se défendre : mais enfin, désabusé par les dépêches qu'il reçut¹, il ne voulut plus tenir dans ce poste perdu, où pourtant sa résistance aurait grandement profité au parti. Il ne songea pas davantage à capituler. Mais, en annonçant au soldat l'arrivée prochaine d'une armée de secours, il se prépare à fuir dans la nuit même avec quelques nobles, ses officiers. Beau projet, qu'il ne sut même pas mener à fin ! Sa contenance, son trouble le trahissent. Dans son armée, les uns s'ameutent : les recrues marseilles, qui ne veulent pas croire à la honte de leur général, prennent les armes contre les mutins : mais à leur tour, elles se convainquent de la réalité du bruit accusateur : toute la garnison, se soulevant, arrête ses chefs et les livre à César, eux, l'armée et la ville (20 février)². Là-dessus,

Reditio
de Corfinium.

¹ [Nous connaissons par Cicéron la correspondance officielle de Pompée avec Domitius (Cic. *ad Attic.* 8, 12). Il lui dit « qu'avec sa petite armée, éparpillée encore, il ne peut lutter contre César » (*nos disiecta manu pares adversariis esse non possumus*). Il faut venir à moi sans délai, sous peine d'être coupé : tout au moins, laisse partir Vibullius avec les cohortes du Picenum et de Camerinum... César, en ce moment, a plus d'hommes que nous : bien-tôt, nous en aurons plus que lui... Je n'ai encore que 14 cohortes » à Lucérie... Viens donc, viens au plus vite avec tout ton monde. — Je ne puis aller à toi : je ne me fie pas à mes légions (*quod non magnopere his legionibus confido*). Je doute trop de leurs bonnes dispositions pour engager toute la fortune de la République (*neque... eorum militum... voluntati satis confido, ut de omnibus fortunis Reipublicæ dimicem*). Dégage-toi donc, et viens si tu peux ! »]

² [V. les détails fort intéressants donnés par César *B. c.* 15-23. Il ne s'est arrêté que sept jours devant la place (*B. c.* 23). Rien de plus admirable que sa vigilance, à côté de sa foudroyante rapidité. Il pardonne à tous, à Lentulus, à Domitius, qui s'est fait donner du poison par son médecin, et qui, heureusement, n'a pris qu'un narcotique (Plut. *Cæs.* 34), à Vibullius, à tous. Il rend à Domitius

3,000 hommes cantonnés à Alba mettent bas les armes : 4,500 recrues, à Terracine, en font autant, lorsque paraissent les premiers cavaliers de César ; et auparavant déjà, un troisième corps de 3,500 hommes a dû capituler à *Sulmo* ¹.

Pompée
à Brindes.

César maître du Picenum, Pompée regardait l'Italie comme perdue, et ne songeait plus à s'y maintenir : ce qu'il voulait, c'était différer son départ par mer, pour sauver le plus de monde possible. Il marcha donc lentement vers Brundisium, le port le plus voisin. Là, se concentrèrent enfin les deux légions de Lucérie, les recrues hâtivement levées dans l'Apulie, pays mal peuplé comme on sait, celles ramassées en Campanie par les consuls et leurs délégués (on les avait aussitôt dirigées vers la mer) : là foisonnaient les fugitifs de Rome et les plus notables sénateurs, accompagnés de leurs familles. L'embarquement se fit : il n'y avait point assez de vaisseaux pour emmener à la fois toute cette foule qui comptait encore 25,000 têtes. Il fallut bien partager l'armée. La plus forte moitié partit (le 4 mars) ; et avec la moitié plus faible (40,000 hommes environ), Pompée attendit le retour de sa flotte ; car si désirable qu'il fût de rester maître de Brindes en vue d'une tentative ultérieure sur l'Italie, on ne savait que trop qu'il n'était pas possible d'y tenir longtemps devant César ². César arrive, et

Les Pompéiens
s'embarquent
pour la Grèce.

6,000,000 sesterces, qu'il avait déposés dans les caisses de la ville, et que les *duumvirs* corfiniens venaient de livrer.]

¹ [Aujourd'hui *Sulmona*, dans le val du *Gisio*. Patrie d'Ovide. Domitius y avait posté 7 cohortes. César, averti du bon vouloir des habitants, y dépêcha Marc-Antoine avec 5 cohortes. A la vue des aigles, Sulmoniens et soldats sortent en foule, remettent la place, et le soir du même jour, Antoine revient devant Corfinium (B. c. 1, 18).]

² [César doutait que Pompée abandonnât sitôt Brindes et l'Italie. A cheval sur l'extrémité de la Péninsule et sur la Grèce, Pompée pouvait vouloir s'y réserver pour toutes les éventualités. Mais Dion Cassius affirme qu'il ne s'attarda à Brindes qu'à cause de l'insuffisance de sa flotte (Dion Cass. 41, 12. — B. c. 4, 25). — Les consuls étaient partis par le premier convoi, c'en était fait de toutes les tentatives d'accommodement : « *discessu illorum actio de pace*

aussitôt commence le siège. Il tenta surtout de fermer le port à la bouche, par des digues et des ponts flottants, et d'empêcher la flotte républicaine d'y rentrer : mais Pompée avait armé en hâte tous les navires marchands qui se trouvaient sous la main : il réussit d'ailleurs à garder sa communication ouverte jusqu'à l'arrivée des galères. Quelle que fût la vigilance des assiégeants, en dépit du mauvais vouloir des gens de la ville, il fit très-habilement sortir ses troupes intactes jusqu'au dernier homme, et les transporta en Grèce, hors de portée des coups de César (17 mars). Celui-ci, dépourvu de flotte, n'avait pu ni investir la place, ni poursuivre les Pompéiens.

Ainsi, après deux mois de campagne, sans livrer même une seule grande bataille, César avait poursuivi, mis à néant une armée de dix légions, dont la moitié à peine avait précipitamment fui au delà de la mer. Toute la péninsule italique était tombée dans les mains du vainqueur, y compris la capitale, le trésor public, et les approvisionnements immenses partout amoncelés. Les vaincus ne disaient que vrai quand ils déploraient la « stupéfiante » rapidité, la vigilance et la vigueur du monstre !¹ »

» *sublata est, quam quidem ego meditabor* » : dit Cic. (*ad Attic.* 9, 9. V. aussi *Bell. civ.* 1, 26, *in fine*). — M. Mommsen n'a relevé que les faits les plus importants de la campagne du Picenum, vraie promenade militaire de César (*ad Att.* 8, 15 : *ambulando bellum fecerunt.* 8, 14 : *eo modo autem ambulat*). — Parti d'Ariminum, César a envoyé Antoine occuper Aretium : il s'empare lui-même de Pisaurum (Pesaro), de Fanum et d'Ancône (*B. c.* 1, 11). Curion va prendre Inguvium, où tenait Thermus avec 5 cohortes pompéiennes (*B. c.* 13) : suivent les redditions d'Auximum, de Cingulum, reconstruite par Labiénus, d'Asculum, et enfin de Corfinium (*B. c.* 15-25).]

¹ [Cic. *ad Att.* 8, 9 : *hoc τεραξ horribili vigilantia. celeritate, diligentia est. Plane quid futurum sit nescio.* — Et ailleurs : *Volare dicitur* (*ad Att.* 10, 9). — L'abandon de l'Italie a été vivement reproché à Pompée, et par les contemporains et par les modernes. Cicéron ne voit plus chez lui que *pusillanimité* (μικροφυγίαν : *ad Att.* 8, 11. — 9, 11). César s'étonne que maître de la mer, maître d'une ville très-forte, et attendant ses légions d'Espagne, il lui ait livré le pays (*Plut. Pomp.* 68). Enfin Napoléon I^{er} le condamne non moins sévèrement (*Précis* : ch. IX, *observ.* 3. V. *supra* p. 243, n. 1).

Résultat
militaire
et financier
de la conquête
de l'Italie.

49 av. J.-C.

Quoi qu'il en soit, l'évacuation de l'Italie, tout en étant pour César un grand gain, ne laissait pas que d'être aussi un grand embarras. Militairement parlant, des moyens d'action considérables allaient faire défaut à Pompée pour affluer chez son rival. Dès le printemps de 705, son armée, renforcée d'une multitude de contingents levés partout en masses, comptait un grand nombre de légions nouvelles, en sus de ses neuf vieilles légions. Mais il lui fallait laisser en Italie une garnison puissante : il lui fallait prendre d'immédiates mesures pour empêcher le blocus auquel Pompée, maître absolu des mers, ne manquerait pas de tenir aussitôt la main : il fallait écarter de Rome la disette, suite de ce blocus. Toutes complications graves qui venaient s'ajouter à la tâche guerrière de César, déjà difficile par elle-même. Pour ce qui était des finances, il avait eu cette chance heureuse qu'on lui laissât le trésor public. Mais les principales sources de

— Et il ajoute : « Si les trente cohortes de Domitius eussent été campées devant Rome avec les deux premières légions de Pompée ; si les légions d'Espagne, celles d'Afrique, d'Égypte, de Grèce, se fussent portées, par un mouvement combiné, sur l'Italie, par mer, il eût réuni avant César une plus grande armée que celui-ci. » — D'autres, au contraire, louèrent la résolution de Pompée comme un coup de maître, et ne virent dans le départ pour la Grèce qu'une manœuvre habile qui déplaçait la guerre tout à son avantage. Pompée ne pouvait plus rien faire d'utile en Italie. Il y aurait promptement et infailliblement succombé. En Grèce, en Orient, comme on l'a vu plus haut, il disposait d'immenses ressources. Aux yeux des princes restaurés par lui, il était le vrai représentant de Rome. En Orient, il trouvait et l'argent et les vaisseaux, à l'aide desquels il concentrait ses troupes, les expédiait sur toutes les mers, et des hommes et des munitions. En Orient, pays immense, il échappait à César, le fatiguait et l'épuisait. — Ce plan, il est certain qu'il l'a conçu et qu'il l'a voulu exécuter. Il y trouva même le succès, jusqu'au jour où, quittant malgré lui l'offensive, il s'arrêta et combattit. — Nous empruntons ces considérations à l'auteur estimé d'une *Hist. Rom.*, le docteur *Peter*, II, p. 331. Elles ont assurément du spécieux. Mais Pompée n'en avait pas moins eu le tort grave de se laisser surprendre et acculer dans Brindes, avant d'avoir pu se défendre ; et surtout d'abandonner Rome, en proie à la panique, la laissant, ville et trésor public, à la merci de César. Quant la capitale tombe, l'envahisseur a vaincu plus qu'à demi ; l'envahi perd courage et croit tout perdu. — A la place de Pompée, César et Napoléon se seraient attachés à la défense de Rome et de l'Italie.]

revenu lui étaient fermées : les tributs orientaux allaient se verser chez l'ennemi. Les besoins démesurément accrus de l'armée, les approvisionnements nécessaires à la population affamée de Rome, dévorèrent en un clin d'œil les sommes dont s'empara César, quelque grosses qu'elles fussent. Il se vit obligé bientôt de recourir au crédit privé, et ce moyen ne pouvant lui donner qu'un court répit, déjà l'on s'attendait à la seule issue qui semblait ouverte, au régime fatal des confiscations en masse ¹.

Sous le rapport politique, César, en mettant le pied en Italie, y rencontrait des difficultés encore plus sérieuses, nées de l'état des choses. L'inquiétude était partout dans les classes qui possédaient : on croyait à un bouleversement anarchique. Amis et ennemis voyaient dans César un second Catilina, et Pompée croyait ou affectait de croire qu'il n'avait été poussé à la guerre civile que par l'impossibilité de payer ses dettes, pensée tout simplement absurde. En réalité, les antécédents de César n'étaient rien moins que rassurants ; et l'on s'effrayait bien plus quand on jetait les yeux sur les hommes à sa suite ou de son entourage. Perdus tous de mœurs et de réputation, tous débauchés notoires, les *Quintus Hortensius* ², les

Résultat
politique.

Craintes
d'anarchie.

¹ [On aurait de même redouté les proscriptions si Pompée eût été vainqueur. « Leur langage est cruel, » dit Cicéron, parlant de Lentulus, de Scipion et autres, « à ce point que je m'épouvanterais de leur victoire. » (*In oratione ita crudeles ut ipsam victoriam horrerem*)! Ailleurs, il dit de même : *Tanta illis crudelitas ut non nominatim, sed generatim proscriptio esset informata* (*ad fam.* 7, 3, 4, 14. — *Ad Att.* 8, 11. — 11 6.)

² [*Quintus Hortensius Hortalus*, le fils du grand orateur (qui mourut dans la retraite vers 704). Il avait mené une vie dissipée : chassé par son père, il courut le monde : Cicéron le trouva à Laodicée, dans la compagnie de gladiateurs et de gens de basse profession (*ad Att.* 10, 18, 6, 3). Hortensius avait songé à l'exhéréder (Val. Max. 5, 9, 2). — Il courut à César au début de la guerre civile, et c'est lui qui alla saisir Ariminum, passant le premier le Rubicon (Suet. *Cæs.* 31. — Plut. *Cæs.* 32). A peu de temps de là, il rendit de bons offices à Cicéron et à sa famille (*ad Att.* 10, 12, 16, 17, 18). Il commanda ensuite une escadre. — Après la mort de César, il revient au parti républicain, commande en Macédoine, est pros crit, fait tuer *G. Antonius*, frère de Marcus, et après Philippes, où il est fait prisonnier, est exécuté sur le tombeau de sa victime.]

Gaius Curion, les Marcus Antonius, ce dernier beau-fils du catilinaire Lentulus, exécuté jadis par ordre de Cicéron, se tenaient au premier rang à ses côtés : les postes de haute confiance étaient donnés à des hommes qui depuis longues années ne songeaient plus même à faire le compte de leurs dettes ; et l'on voyait les lieutenants du proconsul, non pas seulement entretenir des danseuses — combien d'autres en faisaient autant ! — mais parader en public avec des courtisanes ¹. Quoi d'étonnant à ce que les citoyens sérieux, étrangers aux partis politiques, ne présageassent que proclamations d'amnistie en faveur des criminels les plus éhontés, naguère exilés de Rome, que radiation des livres de créance, que confiscations, proscriptions et meurtres, que pillages en règle par la soldatesque gauloise lâchée dans les rues de Rome ? Mais le « monstre » en cela donna le démenti à ses amis et ennemis. Et tout d'abord, en mettant le pied dans la première ville d'Italie, dans Ariminum même, il avait défendu au simple soldat de se montrer en armes, en dedans des murs : il avait protégé contre les excès toutes les cités, quelles qu'elles fussent, qu'il y eût trouvé un bon ou un hostile accueil. Quand le soir, sur le tard, la garnison révoltée lui livrait la ville de Corfinium, il voulut, en dépit des traditions militaires, différer l'occupation jusqu'au lendemain matin, craignant d'exposer les habitants à la colère de ses soldats et aux hasards d'une entrée de nuit ². Les prisonniers faits sur ses adversaires étaient-ils de simples soldats ? Comme il les savait indifférents en matière de politique, il les fondait dans ses propres troupes. Avait-il affaire aux officiers ? Non content de les épargner, il les relâchait sans dis-

César y apporte
le remède.

¹ [Allusion à Antoine, que César laissera en Italie, en qualité de propréteur, et qui, au grand scandale de Cicéron, parcourra les villes, ayant la mime *Cythéris* dans sa litière ouverte, sa femme dans une autre, et suivi de sept autres litières encore, remplies de ses amis et amis (*ad Att.* 10, 10).]

² [B. c. I, 21].

inction de personnes, sans exiger d'eux aucune promesse; et ce qu'ils réclamaient comme leur appartenant leur était rendu sans difficulté, sans regarder de près au bien ou au mal fondé de leur demande. Ainsi agit-il envers Lucius Domitius¹ : il renvoya même à Labiénus, jusque dans le camp ennemi, et son argent et ses bagages. Malgré son extrême pénurie d'argent, il ne saisit jamais les biens énormes de ses adversaires, absents ou présents; et plutôt que de s'aliéner la classe des propriétaires, en remettant en vigueur les contributions foncières, légalement dues, mais tombées en désuétude (VI, p. 6), il aima mieux emprunter à ses amis. A ses yeux, vaincre l'ennemi ne constituait que la moitié, moins que la moitié de sa tâche; et à l'entendre lui-même, il ne pouvait imprimer à son œuvre le cachet de la durée qu'en faisant grâce aux vaincus². De même on le voit,

¹ [B. c 1, 23, et *supra* p. 247, n. 2. — V. aussi App. 2, 38. — Cependant le fait a été d'abord contesté. Cic. *ad Att.* 8, 14.]

² [On ne connaît bien César que quand on lit dans la correspondance de Cicéron, et la lettre qu'il écrivit à celui-ci (*ad Att.* 9, 16), et celle qu'il adresse à *Oppius* et *Balbus*, ses familiers (*ad Att.* 9, 7, c). Il sait gré à Cicéron « d'avoir bien auguré de lui : rien n'est plus loin de lui que la cruauté... Peu lui importe que ceux qu'il a mis en liberté [à Corfinium], s'en retournent à l'ennemi : il aime mieux, avant tout, rester semblable à lui-même (*nihil enim malo, quam et me mei similem esse, et illos sui!*) » — Et à *Balbus* : « J'agis d'autant plus volontiers selon votre conseil, que je ne fais, d'ailleurs, que ce que j'ai résolu de moi-même, en me montrant le plus doux possible, et en travaillant à me réconcilier avec Pompée. » Ici je cite textuellement d'admirables paroles : « *Temptenus hoc modo, si possumus omnium voluntates recuperare et diuturna victoria uti : quoniam reliqui crudelitate odium effugere non potuerunt, neque victoriam diutius tenere præter unum L. Sullam, quem imitaturus non sum. Hæc nova sit ratio vincendi ut misericordia et liberalitate nos muniamus.* (Essayons par là de ramener à nous, s'il est possible, les volontés de tous, et usons ainsi de notre victoire d'aujourd'hui : les autres, se montrant cruels, n'ont pu éviter la haine, et consolider la victoire, sauf un seul, *L. Sylla*, que je n'imiterai point. Telle est, pour vaincre, ma recette nouvelle : le pardon et la bienveillance me seront un rempart.) » Et il continue sur ce ton, en racontant comment il renvoie avec la vie sauve, *Gn. Magius*, le second ingénieur de Pompée qu'il ait fait prisonnier. — *Balbus* et *Oppius*, qui écrivent à César, à qui César répond, et dont Cicéron communique ici les dépêches, étaient des hommes importants. — L'un, *L. Cornelius*

voit, le long de la route de Ravenne à Brindes, renouveler sans cesse auprès de Pompée, et la demande d'une entrevue, et la proposition d'un arrangement acceptable¹. Mais, de même qu'auparavant elle n'avait rien voulu entendre, de même, après son émigration inattendue et honteuse, l'aristocratie, dans sa colère, s'emportait jusqu'au délire; et les menaces de vengeance dans la bouche du vaincu faisaient étrangement contraste avec l'attitude conciliante du vainqueur. La correspondance tous les jours échangée entre le camp des émigrés et leurs amis restés en Italie, ne parlait plus d'autre chose que des confiscations et des proscriptions futures, que de l'épuration du Sénat et de l'État : auprès

Menaces
des émigrés.

61 av. J.-C.

Balbus major, Espagnol, né à Gadès, avait rendu des services à la République dans les guerres contre Sertorius. Arrivé à Rome, il était entré dans la tribu caustuminienne. Riche, ami de Pompée et de César, son ingénieur (*præfectus fabrum*) en Espagne, en 693, et dans les Gaules, son mandataire avec Oppius pour l'administration de sa fortune privée, il fut un jour accusé d'*usurpation du titre de citoyen romain*. Il eut pour défenseurs Pompée et Crassus, auxquels se joignit Cicéron, dont le plaidoyer, curieuse étude de droit public, nous a été conservé (*pro Balbo*). Balbus acquitté resta l'intime de César, et l'ami de Cicéron. Pendant la guerre civile, on le trouve à Rome, travaillant à la conciliation des partis. Plus tard, il est du parti d'Octave. Il avait écrit des *Ephémérides* (Suet. *Cæs.* 81), et veilla à la continuation des *Commentaires* de César. — G. Oppius mena à Rome la même vie d'affaires que Balbus, aussi dans l'intérêt de César, et de concert avec l'Espagnol naturalisé. Au temps d'Aulu-Gelle, il existait encore toute une correspondance entre lui et César. On sait l'anecdote racontée par Plut. (*Cæs.* 17), et Suetone (*Cæs.* 72) Un jour, durant un orage, le Triumvir fit entrer son ami, malade et délicat, dans une petite hutte, et coucha en plein air. — Après la mort de César, Oppius se rangea aussi du côté d'Octave. Niebuhr et quelques autres lui attribuent la rédaction du livre *de Bello africano*, dans les *Commentaires*. Il écrivit, d'ailleurs, une série de biographies sur les principaux hommes politiques de son siècle.]

¹ [Ainsi, après le Rubicon franchi, il négocia avec Pompée, par l'intermédiaire de L. César et du prêteur Roscius (*B. c.* 1, 7-11) : devant Brindes il employa *Numerius Magius Cremona* (1, 24, 26; v. p. 253, n. 2) : à Rome il vint que le Sénat envoie des députés à Pompée (1. 32) : en Illyrie, plus tard, il renouvelle ses tentatives par la bouche de L. Vibullius Rufus : sur l'Apsos, par la bouche de P. Vatinius (3. 10, 19) : et enfin par celle de Scipion, beau-père de Pompée (3. 57-58). — Et l'historien Velléius en fait la remarque: *nil relictum a Cæsare, quod servandæ pacis causa tentari posset : nihil receptum a Pompeianis...* Il faut lire tout le passage (3. 49).]

de ces beaux projets la restauration de Sylla n'avait été que jeu d'enfants; et les modérés du parti en ressentaient une juste épouvante. Tant de folie à côté de tant d'impuissance, tant de modération au contraire et de sagesse chez le plus fort, ne tardèrent point à produire leur effet. La foule des gens pour qui l'intérêt matériel passait avant l'intérêt politique se jeta dans les bras de César. Dans les villes de l'intérieur on portait aux nues « la » loyauté, la douceur, la sagesse » du vainqueur : et ses adversaires eux-mêmes reconnaissaient qu'un tel hommage lui était dû. La haute finance, les publicains et les chevaliers-juges, au lendemain du désastreux naufrage du parti constitutionnel en Italie, n'inclinaient aucunement à se confier plus longtemps à d'aussi tristes pilotes : les capitaux revenaient sur l'eau et « les riches » retournaient au travail quotidien de leurs registres » d'échéances! » Et dans le Sénat, la grande majorité, quant au nombre tout au moins, — car, à vrai dire, on n'y comptait que bien peu de sénatoriaux considérables et influents, — en dépit des ordres de Pompée et des consuls, demeurait en Italie, beaucoup même dans Rome, et s'accommodait du gouvernement césarien. En se montrant indulgent au delà de toute mesure, César avait calculé juste : bientôt se calmèrent les frayeurs et les angoisses des classes qui possédaient, et le désordre ne menaçait plus. C'était là un gain d'immense conséquence pour l'avenir. Écarter l'anarchie, écarter les non moins dangereuses terreurs de son attente, était la condition première et nécessaire de la réorganisation de l'État. Pour le moment, cependant, la douceur de César lui faisait plus de mal que s'il eût recommencé les fureurs des temps de Cinna et de Sylla : ses ennemis ne se changeaient point en amis : ses amis lui devenaient hostiles. Tous les Catiliniens à sa suite murmuraient, ne pouvant ni tuer ni piller : tous ces enfants perdus, ces coureurs désespérés d'aventures, hommes de talent

La foule des gens
tranquilles
gagnée à César.

Irritation
des anarchistes
contre César.

Le parti
républicain
en Italie.

souvent, ne donnaient que trop à prévoir les plus dangereux écarts. Quant aux républicains de toutes nuances, le pardon du vainqueur n'amenait ni leur conversion, ni leur apaisement. Selon le *Credo* du parti catonien, le devoir envers la patrie déliait de tous les autres devoirs : César vous faisait-il grâce de la liberté, de la vie? Vous n'en restiez pas moins en droit, vous étiez obligé même de reprendre aussitôt les armes, ou tout au moins de comploter contre lui. Certaines fractions plus modérées du parti constitutionnel s'arrangeaient assez de recevoir paix et protection du nouveau monarque, elles n'en maudissaient pas moins du fond du cœur et le monarque et la monarchie. Plus se manifestait en plein jour le système nouveau de gouvernement, plus les sentiments républicains allaient s'affirmant dans les consciences de la grande majorité des citoyens, aussi bien chez les citadins de la capitale, davantage ouverts à la vie politique, que chez les populations plus énergiques des villes et des campagnes italiennes; et les constitutionnels de Rome pouvaient sans exagération mander à leurs amis dans l'exil que toutes les classes, tous les individus étaient nettement pompéiens. Cette disposition fâcheuse des esprits s'aggravait encore par la pression morale que les hommes importants et énergiques du parti, tous en émigration, exerçaient sur la cohue des petits et des tièdes. L'homme honnête se sentait un remords à ne point quitter l'Italie ¹. A ne point prendre la route de l'exil, en compagnie des Domitius et des Métellus; à s'en aller s'asseoir au Sénat, à côté des mannequins de César, les demi-aristocrates se seraient cru retombés dans la plèbe. Il n'était pas jusqu'à l'indulgence du maître qui ne donnât à cette opposition d'abord passive un accent plus prononcé : César ne voulant pas du régime

¹ [Voyez les angoisses de conscience de Cicéron, si longtemps indécis, et demandant conseil à ses amis, dans toutes ses lettres d'alors.]

de la terreur, ses adversaires cachés s'enhardissaient sans grand danger jusqu'à l'hostilité déclarée. Il en fit promptement l'expérience, et cela au sein du Sénat. Il avait commencé la lutte, voulant délivrer ce même Sénat, que ses oppresseurs menaient par la peur. Le but une fois atteint, il voulut obtenir un *bill* d'indemnité et en même temps faire voter la continuation de la guerre. En conséquence, dès qu'il arriva devant les portes de Rome (fin mars), les tribuns du peuple, ses adhérents, convoquèrent pour lui la Curie (4 avril)¹. La réunion fut assez nombreuse : il y manquait pourtant les plus notables parmi les sénateurs non émigrés : il y manquait Marcus Cicéron, l'ancien chef de la majorité asservie²,

Résistance
passive du Sénat.

¹ [B. c. 1, 32-33. Ces tribuns étaient Antoine et Cassius : César ne pouvait faire la convocation, étant proconsul. De même l'assemblée eut lieu hors des portes.]

² [Pompée quittant Rome avait proposé Cicéron à la garde des côtes campaniennes (*ad fam.* 16 : 11. — *ad Att.* 7 : 7). A Formies, où il va d'abord, celui-ci voit Lentulus, le consul, et se répand en plaintes, en gémissements sur la situation. Il ne sait s'il doit persister dans le parti de Pompée, dont la cause, mal conduite, lui semble désespérée. — A Minturnes, il s'entretient avec Lucius Cæsar, porteur de paroles pour l'*Imperator*. — Puis, quand il apprend, en Campanie, que Pompée a battu en retraite sur Brindes, ses incertitudes redoublent. Il ne veut pas se donner à César, qui cherche à le gagner par mille moyens : il hésite à suivre au-delà des mers le déplorable général de la République! « En attendant il ne fait rien, ne bouge pas, et vit tranquille à Formies : » voilà la seule réponse que Trébatius rapportera de lui à César (*ad Att.* 7 : 17). César alors de lui écrire lui-même : pareille réponse évasive (*ad Att.* 8, 9). Enfin César quitte le camp de Brindes et part pour Rome. Il adresse à Cicéron une invitation nouvelle, et plus pressante en même temps qu'amicale : il a besoin de lui, de son conseil, de son crédit (v. sa lettre relatée dans celle *ad Att.* 9 : 6). Il lui fait écrire encore par Oppius et Balbus (*ad Att.* 9 : 7). Rien ne fait. « Comment aller à César? plus de lois! plus de tribunaux, ni de Sénat! Il n'y a que passion, audace, dépense folle et besoins énormes chez tous ces affamés! Comment voulez-vous que la fortune des particuliers, que celle de la République y suffise! (*ibid.*) » — Il ne croit pas à la clémence, à l'amour de l'ordre chez César, et il revient souvent sur ce sujet (*ad Att.* 9, 9). Comme si Pompée n'avait pas lui aussi fait de sanglantes menaces! (*Gnaeus noster sullani regni similitudinem concupivit*). « Comme s'il ne voulait pas, lui aussi, affamer Rome et l'Italie, ravager, brûler les champs, ravir l'argent des riches (*ad Att.* 9 : 9)! »

Le 27 mars, César est à Sinuessa. Nouvelle lettre à Cicéron; nouvelles instances rassurantes (*ad Att.* 9 : 16). Cicéron ne va pas au

le propre beau-père de César, Lucius Pison¹; et ce qui pis est, les sénateurs présents ne se montrèrent point disposés à donner les mains à ses motions. A sa demande de pleins pouvoirs pour continuer la guerre, un des deux seuls consulaires qui assistassent à la séance, un homme dont toute la vie s'était passée à craindre, et qui ne souhaitait rien qu'une mort tranquille dans son lit, *Servius Sulpicius Rufus*, pour le nommer, émit l'avis que César mériterait bien de la patrie s'il abandonnait le dessein de porter la lutte en Grèce et en Espagne². César alors de proposer que le Sénat se fit auprès de Pompée l'intermédiaire de ses offres de paix. A cela, nulle objection : mais les menaces des émigrés contre quiconque restait neutre les glaçaient tous d'effroi, et il ne se trouva personne qui voulût être l'envoyé de paix³. L'aristocratie répugnait à aider César à bâtir son trône; et le

rendez-vous : César alors va le trouver chez lui, à Formies (28 mars). Ici le grand orateur retrouve quelque fermeté, et la dignité du caractère. — Il ne lui sied pas de s'employer pour la paix, en obéissant aux intentions de César, à l'encontre de la volonté du Sénat. « Je ne veux point être là : ou je tiendrais ce langage, et je » dirais bien d'autres choses encore que je ne puis taire, ou il me » faut ne pas y aller! (*ad Att.* 9 : 18). On se sépare là-dessus, et en froid. Mais Cicéron est content de lui-même : (*At ego me amavi, » quod mihi jam pridem usu non venit*). Je l'ai offensé; raison de » plus pour agir prudemment! »

A quelque temps de là César lui écrit encore de Rome : il lui pardonne son abstention, mais pendant ce temps, soit affection pour Pompée, soit plutôt affection pour la République légitime et aristocratique, Cicéron a enfin pris son parti, et malgré les incitations de Curion qui le visite, en se rendant en Sicile, malgré les assurances qui lui sont données, il quitte l'Italie, s'embarque à *Cajeta*, le 11 juin, avec douleur, mais avec sa conscience pour compagne (*ad Att.* 10, 4).]

¹ [*« Adjuvat etiam Pison, quod ab urbe discedit, et condemnat generum suum (ad fam.* 14, 14).]

61 av. J.-C.

63.

62.

43.

² (Consul en 703 avec M. Claudius Marcellus (p. 202). *Servius Sulpicius Lemonia Rufus* fut l'ami de Cicéron, qui le vante comme un orateur et un jurisconsulte réputé (*Brut.* 41). Il fut l'un des accusateurs de *Muréna*, consul élu pour 691. — C'est lui qui, interroi en 702, avait nommé Pompée « consul sans collègue. » — Plus tard, après Pharsale, César le fit proconsul en Achaïe (*ad fam.* 4, 3). Il mourut (714) au camp d'Antoine, sous Modène, où le Sénat l'avait envoyé en mission.]

³ [*B. c.* 1, 33.]

Collège suprême montrait la même inertie qu'au jour tout récent encore où, grâce à cette inertie même, le Triumvir avait pu rendre absolument illusoire la nomination de Pompée à la dignité de généralissime de la guerre civile. Demandant à son tour le même titre, il échoua pareillement. D'autres obstacles étaient aussi devant lui. Voulant régulariser sa position quand même, il souhaita la dictature, mais comment le faire dictateur? Aux termes de la Constitution, on ne pouvait tenir l'investiture que d'un des Consuls. César tenta bien d'acheter Lentulus : dans le désordre de la fortune de cet homme, rien de plus naturel que de compter sur un tel moyen ! La tentative ne réussit pas. Puis voici que le tribun du peuple *Lucius Metellus* proteste contre les actes du tout puissant Proconsul : il fait mine de défendre de son corps les caisses du Trésor, où les affidés de César sont venus violemment puiser ¹. César ne pouvait pas s'arrêter devant l'inviolable ! Passant outre, il agit du moins en toute douceur, et, sauf en cette circonstance, il s'abstint des voies de fait. Il parla au Sénat le langage qui tout récemment encore était dans la bouche des constitutionnels : « il aurait voulu ne pas s'écarter de la » légalité, et réorganiser l'État avec le concours des » grands pouvoirs publics : mais puisqu'on lui refusait

¹ [V. *supra* p. 26. Il y prit (selon Orose, 6, 15), 4135 livres d'or, et 900,000 livres d'argent (environ 8,000,000 fr.); plus encore selon Pline (33, 17, 3). — Métellus le menaça des malédictions divines — « Il violait le trésor destiné à repousser les Gaulois! — Les Gaulois » ne sont plus à craindre, répondit César : je les ai domptés (App. 2, 42). — V. aussi toute cette scène dans Plut. *Cæs.* 35. « Après la » guerre, dit-il à Marcellus, tu pourras jouer à l'orateur! » Et comme l'autre persiste, César s'irrite, et le menace de le faire tuer : « Ne vois-tu donc pas qu'il m'est plus difficile de dire le mot, » que de faire la chose! » — Cette voie de fait nuisit à César, dans l'opinion : il l'a, comme on sait, dissimulée dans ses Commentaires, I, 14 et 33. — Le *L. Metellus Creticus*, dont il est ici question, n'est guère connu que par l'incident qui vient d'être relaté (Plut. *Cæs.* 35. *Pomp.* 62. — Dio Cass. 12, 17. — App. *B. c.* 2, 41. — *Cæs. B. c.* 1, 33. — Cic. *ad Att.* 10, 4). — Il a probablement péri dans le flot des guerres civiles.]

Organisation provisoire de l'administration à Rome.

» assistance, il saurait se suffire !¹ » Puis, sans plus se soucier du Sénat et des formes constitutionnelles, il remit l'administration provisoire de Rome à son préteur *Marcus Æmilius Lepidus*, en qualité de *préfet urbain*; et pourvu à tous les arrangements nécessaires pour les provinces dont il était maître, et pour la continuation de la guerre. Au milieu du tumulte de cette lutte gigantesque, malgré le fracas alléchant des promesses de largesses infinies, la multitude à Rome se sentait saisie d'une impression profonde, indéfinissable, à voir pour la première fois, dans la libre cité, un citoyen trancher ouvertement du monarque, et briser par la main du soldat les portes saintes du trésor ! Mais les temps n'étaient plus où les événements obéissaient aux sentiments et aux impressions des masses. Qu'importent quelques angoisses de plus ou de moins dans les âmes ? La crise se précipite².

Les Pompéiens en Espagne.

César, sans perte de temps, reprit les opérations militaires. Il devait ses premiers succès à son système d'offensive, et il entendait la continuer. La situation de son adversaire était singulière. L'attaque subite partie du Rubicon ayant réduit à néant le premier plan de Pompée, qui consistait à prendre César entre deux feux entre l'Italie et la Gaule, Pompée avait songé d'abord à gagner l'Espagne. Il y était très-fort. L'armée y comptait sept légions, où servaient en grand nombre des vétérans. Soldats et officiers s'y étaient endurcis pendant des

¹ [Cf. le discours de Lentulus, *B. c.* 1, 1 : et le discours de César, *B. c.* 1, 32.]

² [César convient qu'il perdit trois jours à entendre les protestations des uns, les excuses des autres (*triduum disputationibus excusationibusque extrahitur*); puis, que la querelle avec Métellus lui prit quelques jours encore (1, 33) — Il aurait quitté Rome fort mécontent. « Il sait » dit Cicéron « que l'affaire du trésor a froissé » le peuple (*se apud ipsam plebem offendisse de aerario*) : il voulait « le réunir une fois encore : il ne l'osa pas, et partit vivement » troublé. » C'est Curion qui, visitant Cicéron à sa villa de Cume, lui fait ce récit (*ad Att.* 10, 4, § 3). N'est-il pas exagéré ? Drumann suppose que le peuple ne regretta qu'une chose, l'argent qui lui était promis, mais non encore distribué (*Drum.* III. p. 446).]

années dans les combats avec les montagnards de Lusitanie. Parmi les chefs, *Marcus Varron* ne valait que comme érudit illustre et comme partisan fidèle¹ : mais *Lucius Afranius* s'était distingué en Orient et dans les Alpes, et *Marcus Petreius*², le vainqueur de *Catilina* (VI, p. 347), était brave à toute épreuve et bon capitaine. Dans la province Ulérieure, le souvenir de la préture de César faisait à celui-ci de nombreux adhérents (p. 6) : au contraire, dans la Citérieure, bien plus considérable, le respect et la reconnaissance enchaînaient la foule au général fameux qui, vingt ans avant, dans les guerres contre *Sertorius*, avait commandé sur l'Ebre, et la lutte finie, réorganisé le pays. Après ses revers en Italie, *Pompée* ne pouvait mieux faire évidemment que de se porter sur ce point avec les débris de son armée, pour marcher ensuite contre César à la tête de toutes ses forces. Malheureusement, il s'était trop attardé en Apulie, espérant sauver les troupes enfermées dans *Corfinium*, et au lieu des ports campaniens, il lui avait fallu gagner celui de *Brindes* et s'y embarquer. Mais il était maître de la mer et de la Sicile. Pourquoi ne pas revenir à son plan primitif ? Sa décision est pour nous un problème. L'aris-

¹ [C'est bien du fameux *polygraphe*, *Marcus Terentius Varro*, « du plus savant des Romains » qu'il s'agit ici. *Varron* était né en 638. Sous le rapport littéraire, il en sera amplement question plus loin (ch. XII). Mais sa carrière politique n'avait point été insignifiante : il avait eu un commandement naval dans la guerre contre *Mithridate* (*Plin. H. n.* 3, 11, 7, 30. App. *Mithr.* 95, et *Varr. de re rust.* 2, *præf.*). Lieutenant de *Pompée* en Espagne, on le verra lui rester fidèle, passer en Grèce, et assister au désastre de *Pharsale*. Reçu à pardon par César, il ne s'occupe plus que de ses travaux d'homme de lettres et de bibliothécaire (*Cic. ad fam.* 9, 6). — Un jour il est proscrit : plus heureux que *Cicéron*, il échappe aux assassins, et gagne la protection d'*Octave*. Il meurt, à 89 ans, en 726.]

116 av. J.-C.

² [Sur *L. Afranius*, pp. 114, 120. — *Marcus Petreius*, bon et énergique soldat, qui gagna tous ses grades à la pointe de l'épée (v. *Sallust Catil.* 59, 60. — *Cic. pro Sest.* 5). — Après le désastre d'Ilerda, il ira rejoindre *Pompée* : puis, après celui de *Pharsale*, ira combattre en Afrique. Enfin, après *Thapsus*, il se réfugiera avec *Juba* dans une *villa* du roi numide, où tous deux se donneront la mort.]

locratie constitutionnelle, bornée d'esprit et toujours méfiante, se refusa-t-elle à mettre sa confiance dans les légions d'Espagne et dans les populations locales? Quoi qu'il en soit, Pompée resta dans l'est et laissa César maître de l'aller attaquer en Grèce, où l'armée se reformait sous le commandement personnel de son généralissime, ou de se porter en Espagne, à l'encontre de l'armée de ses lieutenants, prête pour la lutte. César se décida pour le dernier parti. La campagne d'Italie est à peine finie que déjà il a pris ses mesures : par son ordre, neuf de ses meilleures légions, 6,000 cavaliers, les uns triés un à un et levés dans les clans gaulois, les autres mercenaires germains, avec un fort noyau d'archers ibères et ligures, se concentrent sur le Bas-Rhône.

Massalie
se déclare
contre César.

Ses adversaires ne s'y étaient point endormis. Le proconsul désigné naguère par le Sénat pour lui succéder dans la Transalpine, Lucius Domitius, capturé à Corfinium et relâché, comme on l'a vu, était aussitôt parti avec tout son monde et avec Lucius Vibullius Rufus, l'affidé de Pompée. Arrivés à Marseille ils avaient tant fait que la ville, se prononçant pour Pompée, avait refusé le passage aux soldats de César ¹. Varron gardait la Péninsule Ultérieure avec deux des légions espagnoles moins sûres que les autres : les cinq autres, renforcées de 40,000 fantassins du pays, moitié celtibères, moitié lusitaniens, ou d'autres milices légères et de 5,000 hommes de cavalerie locale, se portaient vers les Pyrénées. Elles obéissaient à Afranius et à Pétréius; et selon les instructions de Pompée apportées par Vibullius, elles devaient fermer les montagnes à César ².

César occupe
les Pyrénées.

Mais celui-ci était déjà dans les Gaules : s'arrêtant de sa personne devant Massalie investie, il mettait en mouvement la plus grande partie de l'armée du Rhône, faisait

¹ [B. c. I, 34-36.]

² [B. c. I, 38-39.]

fler six légions et sa cavalerie sur la grande voie romaine, par Narbonne et Rhodé (*Rosas*), et avançait heureusement l'ennemi. Quand Afranius et Pétréius arrivèrent aux Pyrénées, déjà les Césariens les occupaient en force : la ligne était perdue pour eux ¹. Ils prirent alors position à *Ilerda* (*Lérida*), entre la chaîne au nord, et l'Èbre au sud. Ilerda est à 4 milles [alle. = 8 lieues] du fleuve sur la rive droite du *Sicoris* (la *Ségre*), l'un de ses affluents : la route [venant de *Tarraco* (Tarragone)] franchissait cet affluent sur un pont qui touchait immédiatement à la ville. Au midi, les collines qui longent la rive gauche de l'Èbre venaient mourir non loin des murs. Mais au nord et des deux côtés du Sicoris s'étendait une belle plaine dominée par la hauteur sur laquelle Ilerda se dressait. Pour une armée voulant se laisser assiéger c'était là une position excellente : mais ayant couru trop tard aux Pyrénées, et leur ligne perdue, il fallait reporter au-delà de l'Èbre la défense véritable de l'Espagne. Or, comme entre la ville et le fleuve il n'y avait pas de forteresse qui les reliât; comme il n'y avait pas de pont sur le fleuve lui-même, la retraite de la position provisoire

Position
de l'ennemi
à Ilerda.

¹ [Les critiques militaires varient sur la route prise par l'avant-garde de César. Les uns (Guischart, mémoires militaires, I, 28), pensent que Fabius, le lieutenant de César, suivit tout simplement la route du *Col de Pertuis*, la route du trophée de Pompée (VI, p. 168), par *Ruscino*, *Illiberis*, *Ficaria* (*Figueras*), *Girona*, et *Barcino* (Barcelone), puis de là gagnant Tarragone, quitta la côte, et tira sur Ilerda, par l'embranchement de la voie de l'ouest. — Mais ce trajet était bien long, alors qu'il s'agissait d'une lutte de vitesse (*adhibita celeritate*. B. civ. I, 37), Gœler (*Guerre civ.* p. 25) estime au contraire que les Césariens partis de Narbonne ont remonté la vallée du *Tet*, et franchissant le col de *Puycerda*, sont immédiatement descendus dans la vallée de la *Ségre*, par la *Seu d'Urgel*, arrivant ainsi par la rive droite, au-dessus d'Ilerda. Napoléon, dans son *Précis* (ch. X), ne tranche pas la question. — On sait peu de chose du lieutenant de César, *Q. Fabius Maximus*, qui commanda l'avant-garde, et assura par ses habiles dispositions le succès de la campagne. Il avait été poursuivi en 695, pour extorsion en Macédoine (Cic. *in Vatini*. 11) : à raison de ses services dans les Gaules et dans les deux guerres d'Espagne (*Bell. Hisp.* 2, 41), César lui donna le triomphe et le consulat. Il mourut en sortant de charge.]

d'Ilerda à la ligne défensive principale n'était rien moins qu'assurée. Les Césariens se placèrent au-dessus de la place, dans le delta formé par le Sicoris et la rivière de la *Cinga* (*Cinca*) qui le vient joindre en aval. La lutte ne devint sérieuse qu'après l'arrivée de César au camp (23 juin). Il y eut devant la ville bon nombre de rencontres où l'on combattit avec bravoure et fureur des deux parts et avec des fortunes diverses. Les Césariens ne purent se loger entre Ilerda et les Pompéiens, ni se rendre maîtres du pont de pierre¹. Leurs communications avec la Gaule n'étaient établies que par deux autres ponts jetés en hâte sur le Sicoris, à 4 ou 5 milles [alem. = 8 ou 10 lieues] en amont, la rivière étant trop large dans le voisinage de la place. Quand vinrent les eaux gonflées par la fonte des neiges, elles emportèrent ces ponts volants, et les embarcations manquaient pour passer le haut flot. Il n'y avait point à songer d'ailleurs à rétablir les ouvrages; et l'armée de César, resserrée dans l'angle du Sicoris et de la Cinga, ne commandait plus la rive gauche et la route par où l'on se reliait avec les Gaules et l'Italie. Les Pompéiens en étaient maîtres à peu près sans coup férir, ayant pour passer le Sicoris, soit le pont d'Ilerda, soit la ressource des outres, à la façon lusitanienne. La moisson approchait : mais les récoltes anciennes étant presque totalement consommées, les récoltes nouvelles demeureraient sur pied encore. Tout était coupé et ravagé dans l'étroit espace entre les deux rivières. La famine régnait au camp (le boisseau [prussien] de blé se vendit jusque 300 deniers [90 *thal.* = 337 fr. 50 c.]²). De graves maladies se déclaraient; et pendant ce temps, les convois s'entassaient sur la rive gauche, ainsi que les munitions de toutes sortes et les hommes, cavaliers auxiliaires et archers envoyés des Gaules, officiers et soldats rentrant

César est coupé.

¹ [B. c. I, 40-47.]

² [Le *modius* romain (6 fois moindre) valait 50 deniers (Cæs. B. c. I, 52), environ 41 francs.]

de leurs congés, ou fourrageurs revenant au camp (ils étaient 6,000 en tout). Les Pompéiens les attaquèrent en force démesurément supérieure, leur infligèrent de grosses pertes et les rejetèrent dans la montagne, pendant que les Césariens, sur l'autre rive, assistaient immobiles à cet inégal combat. Les Pompéiens coupaient l'armée de toutes ses communications; et sur l'entre-temps, les nouvelles d'Espagne ayant tout-à-coup cessé de parvenir en Italie, il y circulait les plus fâcheuses rumeurs, lesquelles après tout ne s'éloignaient guère de la vérité ¹. Si les Pompéiens avaient énergiquement poursuivi leurs avantages, ils n'eussent point manqué, ou de capturer toute cette foule emprisonnée sur la rive gauche, à peine en état de faire résistance, ou tout au moins de la refouler dans les Gaules. En tous cas, ils pouvaient tenir complètement les rives et ne laisser personne passer sans qu'ils le vissent. Mais cette fois encore, ils ne furent que négligents. Ils avaient repoussé avec perte les convois d'auxiliaires: ils ne les avaient ni détruits, ni chassés complètement au-delà des Pyrénées; et tout occupés de les écarter du fleuve, ils omirent de garder le fleuve même ². Aussitôt César change son plan. Il fait fabriquer au camp des canots portatifs, à fond de bois léger, aux flancs d'osiers entrelacés et recouverts de cuir, pareils aux embarcations des Bretons du canal, ou à celles dont les Saxons usèrent plus tard ³; puis il les fait porter sur chariot au point même où naguère étaient les ponts. On atteignit enfin l'autre rive sur ces frêles nacelles, et comme on les trouva inoccupées, on refit les ponts sans

Rétablissement
des
communications.

¹ [B. c. I, 53. — On alla en foule à la maison d'Afranius, pour complimenter les siens : d'autres se décidaient enfin pour Pompée, et accouraient à lui, voulant lui porter les premiers la nouvelle de la défaite de César.]

² [Sur tous les détails qui précèdent. B. c. I, 48-54.]

³ [*Carabus* : *parva scapha ex vimine facta, quæ contexta crudo corio genus navigii præbet* (Isidor. orig. I, 19. — B. c. I, 54. — Luc. 4, 130 et s.). — Les Bretons appelaient ces embarcations des *coriclé* ou *coracles*.]

Retraite
des Pompéiens.

grande peine: on rétablit sans délai les communications avec le nord, et les convois, impatientement attendus, entrèrent enfin au camp. Une heureuse pensée avait sauvé l'armée de l'immense danger qui la menaçait. Avec sa cavalerie, bien plus agile que celle de l'ennemi, César bat toute la région sur la rive gauche du Sicoris; et dès ce moment, les cités espagnoles les plus importantes d'entre les Pyrénées et l'Èbre, Osca, Tarraco, Dertosa [Tortose] et d'autres encore, même au sud du fleuve, passent à lui. Harcelés par les escouades volantes de César, abandonnés par les villes voisines, les Pompéiens souffrent à leur tour: ils se décident à la retraite et, voulant se couvrir derrière l'Èbre, ils s'empressent d'y jeter un pont de bateaux, au-dessous du confluent du Sicoris. César voulait leur couper la route, et les renfermer dans Ilerda. Mais tant que l'ennemi possédait le pont de la ville, tant que, lui-même, il n'avait sur ce point ni pont ni gué à sa disposition, il lui était interdit de partager son armée en deux sur les deux rives, et partant, d'investir la place. Alors ses soldats de travailler jour et nuit, de creuser des canaux de dérivation, et par là, en abaissant le niveau d'eau, de faciliter le passage à son infanterie¹. Cependant, les Pompéiens ont achevé leurs préparatifs sur l'Èbre, avant que César ait pu enfermer Ilerda; et quand, ayant posé leurs bateaux, ils

¹ [César, dans cette campagne d'Ilerda, a, comme d'habitude, ordonné à ses soldats des travaux gigantesques. Déjà, durant la première partie du siège, et pendant la guerre d'escarmouches, qui a précédé le débordement de la Sègre et la rupture des ponts (p. 50), il a fait combattre ses deux premières lignes, masquant la troisième qui, pendant ce temps, creuse les fossés et construit le retranchement (B. c. I, 41 et 42). (On dit que nos troupes, au camp de Saint-Maur, sont exercées à un semblable travail). Aujourd'hui, il ne veut pas moins faire que dériver la rivière qui le gêne. Il creuse des coupures transversales qui n'ont pas moins de 30 pieds romains de large. Ces saignées allaient ou se déverser à l'ouest, dans un affluent du Sicoris, la *Noguera Ribagorçana*, ou dans le cours du Sicoris lui-même, au-dessous d'Ilerda (Guischardt, *Mémoires militaires sur les Grecs et les Romains*). — Napoléon admire ce travail (Précis, ch. X).]

descendirent à l'Èbre en longeant le Sicoris sur la gauche, les fossés des Césariens n'avaient point été assez poussés pour ouvrir un gué aux soldats de pied. Les cavaliers seuls franchirent la rivière. Du moins ils purent se jeter sur les derrières de l'ennemi, le gêner dans sa marche et lui faire du mal. Les légions de César, depuis le milieu de la nuit, assistaient au départ des colonnes pompéiennes. Quand vint le petit jour, tous ces vieux soldats, avec leur infailliable instinct militaire, se rendirent compte sur le champ du mouvement de retraite de l'armée espagnole et de sa haute importance stratégique; désormais il leur faudrait suivre les Pompéiens au travers de pays éloignés, impraticables, peuplés de tribus hostiles. Aussitôt ils supplient leur général : ils descendent à la rivière, et quoique ayant de l'eau jusqu'aux épaules, ils la franchissent sans accident fâcheux. Il était temps. Laisser les Pompéiens traverser l'étroite plaine qui sépare Illerda du massif montueux au milieu duquel l'Èbre court à la mer, les laisser se jeter eux-mêmes dans la montagne; c'était leur donner la vie sauve. Nul obstacle alors ne les empêchait de mettre le fleuve entre eux et César. Déjà, malgré les efforts de la cavalerie qui les harcèle sans cesse et les retarde beaucoup, déjà ils ne sont plus qu'à un mille des premiers contreforts; mais cette longue marche, depuis minuit, les a épuisés : ils n'en peuvent plus, et ils plantent leur camp, renonçant à entrer ce même jour dans les montagnes. César les a enfin atteints : il campe en face d'eux, le soir et les ténèbres survenant. Les Pompéiens qui, d'abord, avaient l'intention de se remettre en marche durant la nuit, ne bougent plus, craignant dans l'obscurité l'attaque des terribles cavaliers. Le lendemain les deux armées restent encore là, immobiles, et seulement occupées à reconnaître le terrain. Enfin, sur le matin du troisième jour, les fantassins de César s'ébranlent, tournent la position par une marche de flanc dans la montagne, loin de tous sentiers, et passant à l'avant de

César les suit.

La route
de l'Èbre
occupée.

l'ennemi, vont lui fermer la route. Alors seulement, les lieutenants de Pompée se rendent compte de cette singulière manœuvre, qui leur a semblé d'abord un simple retour vers Ilerda. Aussitôt ils sacrifient camp et bagages et s'élancent à pas précipités sur la grande route : ils voudraient avant César gagner les dernières crêtes. Il est trop tard. Quand ils y arrivent, déjà l'ennemi occupe la voie romaine, en masses serrées. Alors ils tentent à leur tour de se frayer ailleurs un passage et se jettent au travers des coteaux ardues qui bordent le fleuve. Là, la cavalerie les arrête encore : elle entoure et taille en pièces les avant-gardes lusitaniennes. Le combat ne pouvait plus être douteux entre les Césariens et l'armée pompéienne, totalement démoralisée, ayant à dos les cavaliers et en face toute l'infanterie du Proconsul. Ce combat, mainte occasion s'offrit de l'engager ; mais César n'en avait pas besoin : il refréna, non sans peine, l'impatient ardeur de ses soldats trop sûrs de la victoire. En une seule manœuvre l'armée pompéienne avait été poussée à sa perte. César évita de s'affaiblir en dépensant inutilement le sang de ses troupes : à quoi bon d'ailleurs envenimer les haines ? Dès le jour qui suivit, sur le lieu même où la route de l'Èbre venait d'être interceptée, les soldats se mirent à fraterniser, d'une armée à l'autre, et à parler de capitulation : déjà les Pompéiens avaient obtenu le consentement de César à leurs demandes, notamment la vie sauve pour leurs officiers ; mais voici que Pétréius survient avec son escorte formée d'esclaves et d'Espagnols : ils se jette sur ceux de ses hommes qui parlementent et fait massacrer tous les Césariens dont il s'empare. César ne lui renvoie pas moins les Pompéiens venus à son camp, et persiste à attendre une issue certaine. Il y avait encore à Ilerda une garnison et de vastes magasins : on veut y revenir, mais comment le faire, ayant en front l'armée ennemie et séparé de la place par la rivière ? On ne put s'en rapprocher, la cavalerie pompéienne a perdu courage, il faut la

mettre à couvert au milieu de l'infanterie, et les légions se rangent à l'arrière-garde. Impossible de se procurer l'eau et le fourrage : déjà l'on tue les bêtes de somme faute d'avoir de quoi les nourrir. Enfin toute cette armée qui tourbillonne se voit enveloppée, adossée qu'elle est au Sicoris, ayant devant elle les Césariens qui creusent le fossé et élèvent l'*agger*. Essaie-t-elle de franchir la rivière? Les cavaliers de César sont là avec l'infanterie légère, qui les a devancés, et commandent l'autre rive. La valeur et la fidélité ne purent retarder l'inévitable capitulation (2 août 705). César laissa la vie sauve et la liberté aux officiers et aux soldats : il leur laissa ce qui leur restait de leurs bagages, et leur rendit même le butin fait sur eux, s'engageant à indemniser d'autant ses propres soldats. Mais tandis qu'en Italie, il avait de force enrégimenté les recrues prisonnières, il voulut honorer les vieux soldats de Pompée, leur promettant que nul ne serait contraint à servir dans son armée. Il n'exigea d'eux que de remettre leurs armes et de s'en retourner dans leurs foyers. Ainsi furent congédiés sur le champ tous les soldats natifs de l'Espagne (ils faisaient le tiers environ) : quant aux Italiens, leur licenciement s'opéra à la frontière des Gaules transalpine et cisalpine ¹.

Les Pompéiens
capitulent.

49 av. J.-C.

¹ [B. c. I, 59-89. César a consacré toute la fin du premier livre de ses Commentaires au récit de la campagne d'Ilerda. Nous y renvoyons pour les détails. En partant pour l'Espagne, il avait dit « qu'il allait y combattre une armée sans général, pour revenir combattre un général sans armée (*ire se ad exercitum sine duce, et inde reversurum ad ducem sine exercitu* (Suet. *Cæs.* 34). » — Par la rapidité, et « l'ascendant de ses manœuvres, » il enlève à l'ennemi la ligne des Pyrénées, et profitant de sa faute, il s'attache à le tourner devant Ilerda, lui barre le passage de l'Ebre, et « réduit une armée égale en force à la sienne. » — (V. *Précis des guerres de César*, ch. X). — La campagne de Lérida a été étudiée par tous les écrivains militaires, par le colonel C. Gottlieb Guischart (*Quintus Icilius*), l'historiographe savant à la suite du Grand Frédéric, dans les *Mémoires militaires sur les Grecs et les Romains* (La Haye, 1757), et plus récemment par le général de Gœler (*Bürgerkrieg zwischen Cæs. und Pomp. — Guerre civile entre C. et P.* — Citons aussi le nom du *Grand Condé*. « Les campements de César firent son étude. » Je me souviens qu'il nous ravissait en nous contant comme en

Submission
de l'Espagne
ultérieure.

L'armée pompéienne dissoute, l'Espagne citérieure était dans la main du vainqueur. Dans la Province ultérieure, où Varron commandait pour Pompée, celui-ci, à la nouvelle du désastre d'Ilerda, crut n'avoir rien de mieux à faire que de se jeter dans Gadès et son île, et de s'y mettre en sûreté, lui, les sommes considérables qu'il avait tirées des temples des dieux ou confisquées sur les notables Césariens, la flotte assez importante qu'il avait formée, et les deux légions placées sous ses ordres. Mais au premier vent qu'on eut de l'approche de César, les principales villes de cette province, dévouée à lui depuis longtemps, se prononcèrent, chassèrent les garnisons pompéiennes ou les entraînent dans leur défection : ainsi il en advint à *Corduba*, à *Carmo* (*Carmone*) et même à Gadès. Une des légions de Varron s'ameuta, partit d'elle-même pour *Hispalis* (*Séville*), où elle se donna à César de concert avec la cité. Enfin *Italica*¹ ayant fermé ses portes à Varron, celui-ci fut réduit à capituler aussi².

» Catalogne, dans les lieux où ce fameux capitaine, par l'avantage
» des postes, contraignit cinq légions romaines et deux chefs expé-
» rimentés à poser les armes sans combat, lui-même, il avait été
» reconnaître les rivières et les montagnes qui servirent à un si
» grand dessein ; et jamais un si digne maître n'avait expliqué par
» d'aussi doctes leçons les Commentaires de César » (Bossuet :
Orais. fun. du Prince de Condé).

Quant au lieu où se fit la capitulation, il ne peut être *Mequinenza*, comme le dit Napoléon (*Précis. l. c.*) : *Mequinenza* est sur la rive droite de la Sègre, à son confluent. Or, toute la marche au travers de la plaine d'Ilerda, et vers le massif montagneux qui borde l'Ebre au nord, et la capitulation finale, se sont effectuées sur la rive gauche du Sicoris : il faut tenir le fait pour certain avec Guischardt, Mannert (I, 417), et Gœler (p. 49) : ce dernier nous fournit une description topographique exacte ; et il faut placer, soit à *La Granja*, soit à *Almatret*, sous la croupe du *Mancu Montana*, la localité d'*Octogesa*, où, selon César, les Pompéiens avaient réuni une flottille pour passer l'Ebre (*B. c. I, 61*).

¹ [*Santiponce*, non loin de Séville, sur la rive droite du Guadalquivir.]

² [*B. c. I, 38. 2, 17-22*. Varron se comporta en homme de faible cœur. — Au début, son langage, son attitude affectent une modération grande envers César. Il ne fait aucun mouvement défensif (*B. c. 2 : 16*). Mais, quand il voit César en échec devant Ilerda, il se dé-

Presque à la même heure, Massalie faisait sa soumission. Les Massaliotes investis avaient soutenu le siège avec une héroïque énergie : ils avaient aussi lutté sur mer contre César. Là, ils étaient sur leur élément et pouvaient espérer de puissants secours envoyés par Pompée, celui-ci demeurant le maître incontesté de la Méditerranée. Mais le lieutenant de César, l'habile *Decimus Brutus*, celui-là même qui avait combattu les Vénètes (pp. 40 et 59) ¹, et remporté sur l'Océan la première victoire navale de Rome, sut promptement ramasser ou construire une flotte ². En vain, l'ennemi fit bravement résistance; en vain Domitius mit sur ses vaisseaux les mercenaires *Albioniques* ³, à la solde de Massalie, et ses propres esclaves-pasteurs ⁴. Les soldats de marine, choisis dans les légions césariennes, eurent promptement raison de l'escadre plus nombreuse des assiégés; ils la coulèrent ou la prirent presque tout entière ⁵. Mais voici qu'à peu de temps de là une escadrille

Siège
de Massalie.

cide (*se quoque ad motus fortunæ movere cœpit*) ; ramasse des armes, des vaisseaux, des munitions, dépouille les temples au profit de la caisse militaire, et parle haut contre César (I, 18). — Toute cette effervescence tombe quand la fortune a tourné (16-21). Epouvanté (*perterritus*), il se rend à merci, et livre ses munitions et sa flotte, ne demandant que le pardon.]

¹ [Déjà nous avons dit (p. 40) qu'il ne faut pas confondre *D. Brutus Albinus* avec *M. Junius Brutus*, le favori de César et l'un des chefs de la conspiration des Ides de Mars. *Decimus Brutus Albinus*, le héros de la guerre des Vénètes et du siège de Marseille, fils du Brutus, consul en 677, reçut de César, après Marseille prise, le commandement de la Gaule Ulérieure : il se signala dans la seconde guerre d'Espagne, et eut la promesse de la préture et du consulat. On ignore pourquoi, lui aussi, il fut l'un des assassins de son bienfaiteur. — Plus tard, il s'enferme dans Modène, où Antoine, qui l'assiége, est défait; puis passe en Macédoine, où un de ses Gaulois le trahit et le livre. Antoine le fait tuer.]

77 av. J.-C.

² [12 vaisseaux longs, mis en chantier à Arles (B. c. I, 36).]

³ [Population des montagnes au nord de Marseille, B. c. I, 34.]

⁴ [Ramassés dans les îles et sur la côte de Toscane. — B. c. I, 36, 56.]

⁵ [B. c. 34-37 : 56-59. Brutus eut recours au moyen qui avait servi à Duilius contre les Carthaginois (à Mylæ, III, p. 53), et à lui-même contre les Vénètes. Ses hommes abordèrent les vaisseaux de Domitius à l'aide de grappins et de mains de fer; puis, combattant comme sur terre, ils reprenaient aussitôt leur avantage.]

pompéienne, commandée par *Lucius Nasidius* ¹, arrive d'Orient en rangeant la Sicile et la Sardaigne : les Massaliotes aussitôt recommencent à armer, et se joignant aux vaisseaux de Nasidius courent sus aux Césariens. Le choc eut lieu à la hauteur de *Tauroëis* (*la Ciotat*, à l'est de Marseille). Si les Pompéiens s'étaient battus avec autant d'ardeur qu'en montrèrent les Massaliotes dans la lutte, la journée peut-être aurait eu une autre fin, mais la flotte de Nasidius prit la fuite, laissant la victoire à Brutus; et les débris des Pompéiens allèrent se réfugier dans les eaux d'Espagne ². La mer était complètement fermée aux assiégés. Du côté de terre, où Gaius Trebonius dirigeait l'investissement, la défense se continua énergique et opiniâtre : enfin, malgré les sorties fréquentes des Albicœques mercenaires et la manœuvre savante des engins balistiques accumulés en nombre immense dans la ville, les assiégeants arrivèrent proche des murailles, et l'une des tours s'écroula. Les Massaliotes se dirent prêts à cesser toute résistance, mais ils désiraient ne se rendre qu'à César en personne, et demandèrent à son lieutenant de suspendre les travaux jusqu'à ce qu'il fût de retour. Trébonius accorda la trêve sollicitée : César lui avait donné l'ordre exprès d'épargner la ville dans la mesure du possible. Mais cette trêve, les assiégés en profitèrent pour effectuer une perfide sortie, pour brûler la moitié des ouvrages romains qui n'étaient en quelque sorte plus gardés, et les hostilités recommencèrent plus actives, plus acharnées que devant. Trebonius rétablit avec une rapidité surprenante ses tours et ses épaulements renversés : les Massaliotes se virent de nouveau complètement

35 av. J.-C.

¹ [*Lucius* ou *Quintus Nasidius*, lieutenant naval de Pompée. De Marseille, il ira en Afrique avec ses vaisseaux; puis d'Afrique en Espagne. En 719, on le retrouve auprès de Sextus Pompée : enfin, il se rangera du côté d'Antoine, et se fera battre à Patræ, par Agrippa, à la veille d'Actium.]

² [B. c. 2 : 3-7. Lire le détail intéressant du combat naval, qui se livra en vue de terre.]

investis. Sur ces entrefaites, l'Espagne étant soumise, César revint devant leurs murs : les attaques de l'armée de siège, la faim, les maladies avaient réduit la place aux abois. Pour la seconde fois, et sérieusement cette fois, elle s'offrit à merci. Pour Domitius, qui avait à se reprocher d'avoir répondu par une trahison au pardon du vainqueur, il monta sur un esquif, et se glissant au travers de la flotte romaine, il s'en alla chercher ailleurs pour son irréconciliable haine un troisième champ de bataille. Les soldats césariens avaient juré de passer au fil de l'épée toute la population virile de la cité parjure : ils demandèrent à grands cris et en tumulte le signal du pillage. Leur chef resta fidèle à sa noble mission de promoteur de la civilisation helléno-italienne en Occident : il ne voulut point se laisser forcer la main, et recommencer sur un nouveau théâtre les excès de la destruction de Corinthe ¹. De toutes les cités libres et puissantes sur mer qu'avait jadis fondées l'antique peuple des navigateurs d'Ionie, Massalie, la colonie le plus loin placée de la métropole, avait presque la dernière gardé pures et vivaces les mœurs et les institutions des Hellènes maritimes : elle fut aussi la dernière qui guerroya sur les flots. Aujourd'hui elle livre au vainqueur ses arsenaux, ses armes et ses flottes; elle perd une partie de son territoire et de ses franchises privilégiées. Pourtant César lui laissa sa liberté, sa nationalité; et quoique réduite à une mince importance, elle resta, après comme avant, le centre de la culture grecque dans ces régions lointaines des Gaules, promises par les destins à d'autres grandeurs dans l'histoire ².

Capitulation
de Massalie.

¹ [*Magis eos pro nomine et vetustate quam pro meritis in se civitatibus conservans. B. c. 2, 22.*]

² [César donne, pour ainsi dire, le bulletin du siège de Marseille (*B. c. 1, 34-36. 2 1-16, et 22*). Les détails précis sur lesquels il s'étend, sont, pour la topographie et l'histoire, d'un haut intérêt, en même temps qu'on y voit en action tous les moyens et engins à l'usage des Grecs et des Romains, pour l'investissement et la défense

Expéditions
césariennes
dans
les provinces
à blé.

Pendant que dans l'ouest, et après maintes graves vicissitudes, la guerre se décidait en faveur de César par la soumission des Espagnes et de Massalie, et lui mettait ainsi dans les mains, captive jusqu'au dernier homme, la principale armée de Pompée, le sort des armes tournait de même pour lui sur un autre théâtre, où il avait jugé à propos, l'Italie une fois conquise, d'aller prendre aussi l'offensive.

Nous avons dit déjà que les Pompéiens voulaient affamer l'Italie. Ils avaient tous les moyens de le faire. Ils étaient maîtres de la mer : partout, à Gadès, à Utique, à Messine, et principalement en Orient, ils travaillaient avec ardeur à augmenter leurs flottes. Ils possédaient toutes les provinces d'où la capitale pouvait tirer ses subsistances. Ils avaient *Marcus Cotta*¹ en Sardaigne et

des places. Mamurra y fut le principal ingénieur de César (p. 164 en n.).

La situation de Marseille était encore, au temps de César, ce qu'elle avait été à l'origine : la ville s'élevait sur une presqu'île, baignée de trois côtés par la mer : du quatrième côté, un mur avec tours, au-dessus d'un vallon profond, la séparait de la terre ferme. Le port de *Lacydon*, ainsi il s'appelait, était au sud (B. c. 2 : 1) :

..... *cujus urbis hic situs :*
Pro fonte litus præjacet : tenuis via
Patet inter undas : latera gurgis alluit :
Stagnum ambit urbem, et unda lambit oppidum
Laremque fusa : civitas pæne insula est...
(Fest. Avien. *ora maritima*. 94).

Aujourd'hui le port ancien n'existe plus, et le port actuel (le *Vieux-Port*) est tourné vers le couchant (Walkenaer. *Geogr. anc. des Gaules*, I, p. 25 et note 2). La cathédrale (*N.-D. de la Major*) occupe l'emplacement du temple de Diane, centre de la ville phocéenne. Le front d'attaque par terre allait de la colline de la citadelle au fond du vieux-port actuel, vers le *cours St-Louis* et la *Canebière* (Merivale, *hist. of the Rom. (hist. des Romains sous l'empire)*, 2, p. 204). La ville avait de vastes arsenaux et des chantiers (*Eumén. Paneg. Constantin.* c. 19, et Aug. Thierry, *Hist. des Gaules*, 2, II^e part. c. 1 : son récit plus détaillé du siège, reproduit les bulletins de César, et y mêle industrieusement la narration poétique de Lucain, *Phars.* 3).]

65 av. J.-C.

¹ [*M. Aurelius Cotta* (B. c. I : 5, 28), avait été consul en 689. Après la conjuration de Catilina, il avait le premier, dans le Sénat, proposé une *supplicatio*, en l'honneur de Cicéron : puis, le premier encore, avait proposé son rappel d'exil. — Il parait au cours de la

en Corse, Marcus Caton en Sicile. L'Afrique obéissait à *Attius Varus*¹, qui s'y était improvisé général en chef, et à son allié, le roi Juba, de Numidie. Il était d'absolue nécessité pour César de prévenir l'ennemi et de lui enlever les provinces à blé. *Quintus Valerius*² alla en Sardaigne avec une légion et força le commandant pompéien à quitter l'île³. S'emparer de la Sicile et de l'Afrique était chose plus difficile. César en donna la mission au jeune et brave Gaius Curion, avec l'assistance d'un lieutenant habile et éprouvé, *Caninius Rebilus*⁴. La Sicile fut occupée sans coup férir. Caton n'avait point à vrai dire d'armée. Il n'était point homme de guerre: il partit, non sans avoir à sa loyale façon conseillé aux Siciliens de ne pas se compromettre inutilement par une résistance impossible⁵. Curion laissa dans l'île, dont la possession importait à la sûreté de Rome, la moitié de ses troupes, et

Occupation
de la Sardaigne.

— de la Sicile.

guerre civile être revenu à César. Cicéron vante souvent son talent et sa prudence.]

¹ [Attius Varus, v. p. 244.]

² [*Q. Valerius Orca*. Il n'est connu que par trois lettres de Cicéron (*ad fam.* 13 : 6, 4, 5), et par la mention que fait de lui César. Il avait été préteur en 696 : puis avait administré la province d'Afrique : durant la guerre civile, César l'a pour lieutenant (*B. c.* 1 : 30, 31), et, en 708, le fait commissaire répartiteur des terres à donner à ses soldats. C'est alors que Cicéron lui écrit dans l'intérêt des Volaterrans.]

58 av. J.-C.

46.

³ [Les Caralitains le chassèrent en apprenant que Valérius arrivait (*B. c.* 1, 30).]

⁴ [*Gaius Caninius Rebilus*, de la gens plébéienne *Caninia*, fut lieutenant de César dans les Gaules (*B. G.* 7 : 83, 90, 8 : 24). Devant Brindes, il alla porter à *Scribonius Libo*, son ami, et lieutenant de Pompée, des propositions de paix (*B. c.* 1 : 26). César, comme le dit notre texte, l'avait placé près de Curion, parce qu'on le savait *magnum habere usum in re militari* (*B. c.* 2 : 34). — En Afrique, il échappera au désastre où Curion périt (*ib.* 2 24), prendra part, plus tard, à la campagne de Thapsus (*Bell. Afric.* 86, 93), puis passera en Espagne. Consul *suffectus*, pour quelques heures, à la fin de 705, en remplacement de *Q. Fabius Maximus*, décédé la veille des Calendes de Janvier. De là les plaisanteries de Cicéron : « Ce consul-là n'a point fait de mal ! Il fut d'une admirable vigilance, » et n'a point dormi durant tout son office ! C'est à en pleurer, à force d'en rire ! » (*Cic. ad fam.* 7 : 30. — *Plut. Cæs.* 58.]

49.

⁵ [*B. c.* 1 : 30. — Sa conduite n'en fut pas moins sévèrement jugée (*ad Att.* 10 : 16) : *Si tenuisset, omnes boni ad eum se contulissent.... O... turpem Catonem!*

Curion
débarque
en Afrique.

s'embarquant avec le surplus (deux légions et 500 cavaliers), fit voile vers l'Afrique. Il devait s'y attendre à une lutte opiniâtre. Outre l'armée de Juba, nombreuse et assez solide dans son genre, Varus était là avec deux légions formées des citoyens romains établis dans le pays, et il avait armé une petite escadre de dix voiles¹. Mais Curion disposait d'une force bien supérieure. Son débarquement s'effectua sans difficulté entre *Hadrumette*, gardée par une légion et les navires ennemis, et Utique², sous laquelle se tenait Varus en personne avec une seconde légion. Curion marchant à lui plante son camp non loin d'Utique, là même où, un siècle et demi avant, Scipion l'Ancien a établi ses premiers quartiers d'hiver en Afrique³ (III, p. 243). Obligé de garder ses troupes d'élite par devers lui pour la guerre d'Espagne, César avait en grande partie formé son armée de Sicile et d'Afrique avec les anciens légionnaires de l'ennemi, notamment avec ceux capturés à Corfinium. Les officiers pompéiens d'Afrique, qui presque tous avaient commandé ces mêmes légionnaires à Corfinium, employèrent à leur tour tous les moyens pour ramener à leur premier serment les soldats qu'ils avaient en face d'eux. Mais César ne s'était point

¹ [Le commandant désigné par le Sénat pour la province d'Afrique, était *Lucius Ælius Tubero*, ami et compagnon d'études de Cicéron (*B. c. 1* : 30) Mais, le propréteur, *C. Considius Longus*, auquel il succédait, était parti sans l'attendre, laissant toutes choses aux mains de *Q. Ligarius*, son lieutenant. Sur ces entrefaites, arrive *Attius Varus*, abandonné par ses soldats à Auximum (p. 244) : ils s'entendent entre eux et empêchent le débarquement de Tubéron, qui s'en va rejoindre Pompée en Grèce : César lui pardonnera. — Quant à *Q. Ligarius*, il combat sous Varus, et reste en Afrique jusqu'après Thapsus. — Plus tard, accusé devant César par le fils de Tubéron, il est défendu par Cicéron (*pro Ligar.*). Cette fois encore, César pardonne, et Ligarius, un jour, se rangera parmi ses assassins. Il périt proscrit.]

² [A *Anquilaria*, entre les promontoires de *Mercur* (cap *Bon*), et d'*Apollon* (cap *Zibeh*). *Lucius Cæsar*, le Jeune, lieutenant de Pompée, l'attendait à la hauteur de *Clypea* : mais il prit terre, et gagna *Hadrumette* où *Considius Longus*, revenu en Afrique, s'était posté avec une légion (*B. c. 2*, 23).]

³ [*Castra Corneliiana* (Tite-Live, 29, 35 : et *Cæs. B. c. 2*, 24 : les deux descriptions sont conformes.)]

trompé dans le choix de son lieutenant. Aussi habile à manier une armée et à conduire une flotte qu'à conquérir sur ses hommes l'ascendant et la confiance, Curion les approvisionnait abondamment, et les combats qu'il livra furent tous heureux. Varus croyait que l'occasion seule manquait, et qu'au premier choc les nouveaux Césariens passeraient à ses aigles. Mû surtout par cette pensée, il se décida à livrer la bataille : son espoir fut déçu¹. Aux paroles enflammées de son jeune général, la cavalerie de Curion se précipite et met les chevaux de l'ennemi en fuite : en vue des deux armées rangées en bataille, elle sabre les fantassins légers qui ont accompagné ceux-ci. Puis bientôt, les légions césariennes, enhardies par le succès, par l'exemple de Curion lui-même, se jettent dans la vallée profonde et difficile qui les sépare du corps principal de Varus. Les Pompéiens n'attendent pas son attaque : ils se réfugient honteusement dans leur camp, ils l'évacuent même la nuit venue. La victoire était complète : Curion aussitôt se met en devoir d'assiéger Utique². Mais on lui annonce que Juba vient la délivrer avec toutes ses forces. Comme avait fait Scipion à l'arrivée de Syphax, il prend résolument son parti. Il lèvera le siège et se retirera dans les positions jadis occupées par l'Africain, afin d'y attendre tranquille les renforts venant de Sicile³. Sur les entrefaites, un nouveau rapport lui arrive. Juba, dit-on, attaqué lui-même par les princes voisins, a dû s'en retourner avec le gros de son armée. Il n'a détaché au secours d'Utique qu'un faible corps, sous les ordres de *Saburra*. Ardent qu'il était par nature, ce n'était point sans peine que le Césarien s'était décidé à l'immobilité. Aussitôt il reprend la campagne et veut se

Curion
vainqueur
devant Utique.

¹ [B. c. 2 : 27-33]

² [Voir le récit du combat où Varus, fuyant, faillit être tué par un simple soldat (*ibid* 35-36.)]

³ [Les deux légions qu'il y a laissées et le reste de sa cavalerie (B. c. 2 : 35-37).]

Il est battu
par Juba
sur le Bagradas.

jeter sur Saburra, avant que celui-ci ait pu se mettre en communication avec la garnison de la place. Sa cavalerie sort le soir, surprend la troupe de Saburra endormie au bord du Bagradas et la malmène. A la nouvelle de ce succès, Curion hâte la marche de son infanterie pour achever la défaite. On arrive et bientôt l'on voit l'ennemi luttant péniblement sur les derniers contreforts qui descendent au fleuve : les légions s'élancent et le poussent en désordre dans la plaine. Mais ici la fortune du combat change. Saburra n'était point seul et sans ses réserves, comme on l'avait cru : à moins d'un mille (allemand = 2 lieues) derrière lui se tenait toute l'armée numide. Déjà accourait l'élite de l'infanterie de Juba : déjà se montraient sur le champ de bataille 2,000 cavaliers gaulois et espagnols, qui venaient appuyer l'avant-garde africaine : enfin le roi lui-même se hâte avec le gros de ses soldats et seize éléphants¹. Après toute une longue nuit de marche, et l'opiniâtre lutte de la matinée, il ne reste plus guère à Curion que 200 cavaliers romains en ligne, et comme eux ses fantassins succombent à la fatigue, à l'épuisement. Bientôt, dans cette vaste plaine, où ils se sont laissés emporter, les bandes ennemies grossissent à chaque minute et les entourent. En vain Curion tente d'en venir aux mains : les cheveu-légers libyques se refusent aussitôt qu'une cohorte marche à eux ; et quand elle se retire, ils la pourchassent. En vain, les Romains tentent de remonter la pente des hauteurs : la cavalerie de Juba les y a devancés et ferme le passage. Tout est perdu. L'infanterie de Curion se fait tuer jusqu'au dernier homme. Seuls quelques cavaliers se firent jour. Curion aurait pu fuir facilement : il ne voulut pas reparaitre devant son général sans l'armée qu'il lui avait confiée ; il mourut l'épée à la main². Quant à la garnison laissée

Mort de Curion.

¹ [César dit « LX éléphants » *B. civ.* 2. 40]

² [*B. c.* 2. 38-44. — *Comp.* le récit d'Appien : 2 : 44 et s. et celui de Dio Cass. 41, 41. — Ces historiens sont sévères pour Curion,

au camp devant Utique, quant aux équipages de la flotte qui pouvaient sans peine regagner la Sicile, ils se rendirent à Varus, le jour qui suivit, terrifiés qu'ils étaient par la catastrophe sanglante du Bagradas (août ou septembre 705).

49 av. J.-C.

Ainsi finit l'expédition envoyée par César en Sicile et en Afrique. Elle ne laissait pas que d'avoir atteint son but principal. La Sicile et la Sardaigne ayant été simultanément occupées, il était paré par là aux plus urgents besoins de la capitale. Que si l'on avait échoué dans l'entreprise sur l'Afrique, les vainqueurs, il faut le dire, n'en tiraient point un grand et décisif avantage : ce n'était point pour César une perte irréparable que celle des deux peu solides légions conquises naguère à Corfinium. Mais pour lui, pour Rome elle-même, la mort prématurée de Curion était un immense malheur. Le général avait eu ses motifs en choisissant pour un grand et indépendant commandement ce jeune homme, novice dans le métier des armes, et qui n'était fameux encore que par les scandales de sa vie privée. Chez Curion, il y avait l'étincelle du génie de César. Comme César, il avait vidé jusqu'à la lie la coupe des voluptés : comme lui, il avait été homme d'État, sans passer d'abord par le métier de capitaine, et la politique, sa première institutrice, lui avait mis l'épée à la main. De même son éloquence ignorait les périodes arrondies, il parlait en homme qu'inspire une haute pensée¹ ; de même il menait hardiment, rapidement la

dont César, au contraire, voudrait excuser la témérité folle. La mort de Curion a inspiré à Lucain de beaux vers (*Phars.* 4. 799 et sq.) :

Quid nunc rostra tibi prosunt turbata, forumque?...

Pais, son invective tourne aussi bientôt à l'éloge et aux regrets :

Digna damus, juvenis, meritæ præconia vitæ!

Haud aliū tanto civem tulit indole Roma.....]

¹ [V. ses discours à ses officiers en conseil de guerre, et à ses soldats (*B. civ.* 2. 31, 32). Sans doute, c'est César qui les met dans sa bouche ; mais César n'écrit que sur le rapport des témoins auriculaires. — V. p. 213, n. 2.]

guerre, dédaigneux des petits moyens : de même enfin il était tout aisance accorte, empreinte de légèreté parfois, tout aimable, ouvert de cœur, et se donnant entier à tout instant. Il n'est que trop vrai, son général le déclare, l'emportement de la jeunesse et du courage le firent téméraire ! Il ne voulut point de pardon pour une faute assurément pardonnable, et il courut à la mort par excès de fierté ! Mais dans la vie de César aussi, ne se rencontre-t-il pas maint trait d'imprudencé égale et d'égal orgueil ? Il faut regretter sans doute que cette nature bouillonnante et débordante n'ait point eu le temps de rentrer apaisée dans ses rives, et que la fortune n'ait point réservé Curion pour les temps qui sont proches, temps misérablement pauvres en grands hommes, fatalement et immédiatement voués au régime détestable des médiocrités !

49 av. J.-C.

Plan
de campagne
de Pompée
pour 706.

On ne peut savoir que par conjectures quelle influence les faits de guerre de l'an 705 exercèrent sur l'ensemble des plans de Pompée, et surtout quel rôle il avait réservé à ses grands corps d'armée de l'ouest, après la perte de l'Italie. Au camp d'Ilerda le bruit avait couru qu'il appellerait à lui l'armée d'Espagne par la voie de terre, par l'Afrique et la Mauritanie : rumeur purement aventureuse et qui, assurément, n'avait rien de fondé. Ce qui me paraît beaucoup plus vraisemblable, c'est que même l'Italie perdue pour lui, il persistait encore dans son projet primitif, qu'il voulait attaquer César de deux côtés à la fois dans les Gaules cisalpine et transalpine (p. 244), et qu'il préparait à cet effet un grand mouvement concentrique du fond de l'Espagne et de la Macédoine. On peut croire que les légions espagnoles avaient mission de se tenir à l'état de défensive sur la ligne des Pyrénées, jusqu'au moment où l'armée de Macédoine, en voie de formation, serait prête à marcher à son tour : toutes les deux alors, elles devaient s'ébranler et se donner rendez-vous, soit sur le Rhône, soit sur le Pô, suivant les circonstances : en même temps, la flotte tenterait de

reconquérir l'Italie propre. César, ce semble, l'avait prévu, et tout d'abord il avait pris ses précautions dans la Péninsule. L'un de ses meilleurs lieutenants, le tribun du peuple Marc Antoine, y commandait au titre de propréteur. Les ports du sud-est, *Sipuntum*¹, Brundisium, Tarente (on craignait un débarquement sur ces divers points), avaient une garnison de trois légions. *Quintus Hortensius*, le fils dégénéré du fameux orateur², rassemblait des vaisseaux dans les eaux tyrrhéniennes : *Publius Dolabella*³ formait dans l'Adriatique une deuxième flotte.

¹ [*Santa Maria di Siponto*, à un kilomètre au sud de *Manfredonia*.]

² [V. p 251, n. 2.]

³ [Le gendre de Cicéron, aussi dépravé que Curion, sans racheter, comme lui, ses fautes par l'éclat du talent. *P. Cornelius Dolabella*, de la gens patricienne *Cornelia*, fort jeune encore est membre du collège des *quindecemvirs (sacris faciendis)* : 703) : il accuse *App. Claudius* (consul en 700), pour crime de *majesté* et de *brigue*.

51 av. J.-C.

50.

Lui-même, Cicéron l'avait défendu avant son départ pour la Cilicie : on ne lui reprochait rien moins que des crimes capitaux, meurtre, attentats honteux, etc. (V. la II^e *Philipp.* de Cic. 3, 4 : *a puero pro delictis crudelitas fuit*, etc.). A peu de temps de là, ayant su gagner les bonnes grâces de *Terentia*, il épouse *Tullia* (elle était sa troisième femme) malgré la vive répugnance du grand orateur, qui ensuite se met à l'admirer, et l'aide à régler ses dettes. Mais bientôt il recommence ses excès et se jette dans le parti de César. Cicéron en souffre d'abord, puis s'en accommode. « *Il aura un appui dans l'autre camp.* »

Après Pharsale, *Dolabella* reviendra à Rome, où, toujours perdu de dettes, il passe aux plébéiens, comme avait fait *Clodius*, en se faisant adopter par *Gnaeus Lentulus*. Tribun du peuple en 706, il propose la radiation totale des dettes, pendant que César est retenu dans *Alexandrie* (v. *infra*, ch. XI). De là, des tumultes sanglants. — César l'emmène ensuite en Afrique et en Espagne. Il lui avait promis le consulat pour l'an 710 ; à sa mort, *Dolabella*, faisant cause commune avec les meurtriers, prend les insignes consulaires. Il n'a encore que 25 ans, et n'a point passé par les charges antérieures. Il renverse l'autel de César et la colonne qui lui est dédiée sur le Forum : il précipite de la roche *Tarpéienne* ou fait clouer sur la croix les fanatiques venus pour sacrifier au dieu assassiné la veille ; et ces férocités républicaines lui valent l'éloge du parti. Bientôt, il se fait donner la Syrie pour province : mais avant de s'y rendre, il passe par la Grèce, la Macédoine et l'Asie Mineure, pillant partout. Il fait tuer *Trébonius*, le proconsul d'Asie (février 711), recommence ses extorsions, et enfin est déclaré ennemi public. En Syrie, il trouve *Cassius*, arrivé avant lui, qui l'assiège et le fait tuer dans *Laodicée*.

48.

44.

43.

Tullia avait divorcé, alors qu'elle était enceinte.

Utiles pour la défense de l'Italie, tous ces vaisseaux devaient aussi servir au transport projeté des légions de César en Grèce. Que si Pompée tentait de pénétrer en Italie par la voie de terre, *Marcus Licinius Crassus*¹, le fils aîné de l'ancien collègue de César, était posté dans la Cisalpine avec un corps de troupes, et *Gaius Antonius*², le

Nous avons insisté sur la simple esquisse qui précède, parce qu'elle est aussi de celles qui nous font voir au vrai l'état des mœurs privées et politiques, à Rome, en ces temps funestes. — On trouvera dans la correspondance de Cicéron nombre de lettres concernant Dolabella, ou même adressées à lui. Les sentiments les plus opposés s'y font successivement jour. — Tantôt, dans une missive à Terentia (Cal. février 704. — *ad fam.* 14 : 14), le beau-père se flatte « que » si César livre Rome au pillage, Dolabella, du moins, pourra leur » être utile (*sin homo amens diripiendam urbem daturus est, vereor ut D. ipse satis nobis prodesse possit.* — V. aussi *ad Att.* 7 : 13, *ad fam.* 14 : 18). — Ailleurs, « il lui peine de le savoir auprès de » César (*ad fam.* 16, 12) ; » puis bientôt, Dolabella est « un jeune homme excellent, qui lui est cher (*ad fam.* 11, 16) ! » — Puis, il lui donne des leçons d'éloquence (en 707 — *ad fam.* 9, 16 7, 33). Mais voici que Tullia divorce, et Cicéron voudrait bien faire rentrer la dot (*ad fam.* 6 : 28), que Dolabella se gardera de rendre jamais : quand sa fille est morte, des suites de ses couches (février 708), Cicéron lui écrit une lettre triste, affectueuse, et curieuse en ce sens qu'elle atteste que malgré le divorce, les bonnes relations n'ont pas cessé entre eux. D'ailleurs, Dolabella s'emploie alors et lutte même pour son ex-beau-père (*proelia te mea causa sustinere ad Dolab.* — *ad fam.* 11, 11). Et puis, plus tard, quels éloges, quand Dolabella massacre les Césariens ! « O mon admirable Dolabella ! . . . » spectacle grandiose ! . . . la roche Tarpéienne ! . . . la croix ! . . . Cette » colonne jetée à bas ! . . . quel héroïsme ! etc. (*ad Att.* 14 : 15). » Quelle vaillance ! Je ne cesse de l'exhorter, de le louer (*ibid.* 14, » 16). — Je suis content de ta gloire ! » (*Cic. Dolab. suo, ad fam.* 9, 14). Et il continue ainsi (*ad Att.* 14, 19 : 18, 21) : « On le por- » terait aux nues, si seulement il payait quelque terme sur la dot ! » Mais bientôt, comme je l'ai dit, tout change : le héros n'est plus qu'un « scélérat » (*ad fam.* 12, 15), chose hélas ! trop vraie, et lorsqu'on apprend qu'il s'est enfermé dans Laodicée, « on espère » bien qu'il y trouvera la peine de ses crimes (*ibi spero celeriter eum » pœnas daturum.* » *Lentul. à Cic. ad fam.* 12, 14, et *Cic. à Cassius*, 12 : 8. 12 : 10). — Que de faiblesse, que d'inconsistance de caractère et d'opinions chez ce grand et bon citoyen !

¹ [*Marcus Licinius Crassus Dives*. On ne sait que peu de chose de lui, si ce n'est qu'à cause de sa ressemblance avec le sénateur *Axius*, on soupçonna sa mère *Tertulla* de n'avoir point gardé la fidélité conjugale (Suétone d'ailleurs (*Cæs.* 50), rapporte qu'elle avait aussi cédé à César). Il avait été questeur en Gaule, après le départ de son frère *Publius*, le lieutenant de *Crassus* le père dans la guerre parthique (*B. G.* 5, 24, 46, 47. 6 : 6). Par *Publius*, il s'était lié avec *Cicéron*. On ne sait pas la suite de sa vie.]

² *G. Antonius*, le second fils de *M. Antonius*, surnommé par

frère puîné de Marc Antoine, occupait en force l'Illyrie. Mais les jours se passèrent et Pompée n'attaquait point. Le premier choc n'eut lieu qu'au cœur de l'été, en Illyrie. Le lieutenant de César, Gaius Antonius, se tenait avec ses deux légions dans l'île de *Curicta* (*Veglia*, dans le golfe de *Quarnero*); et Publius Dolabella, avec sa flotte, croisait dans l'étroit bras de mer qui sépare Curicta de la terre ferme. A ce moment, les escadres pompéiennes dans ces mers, celle de Grèce, commandée par *Marcus Octavius*¹, l'autre, celle d'Illyrie, commandée par *Lucius Scribonius Libo*², fondirent sur Dolabella, anéantirent tous ses vais-

Destruction
de la flotte
et de l'armée
d'Illyrie.

dérision *Creticus* (VI. pp. 214, 249). Il avait été questeur de *Minucius Thermus*, propréteur en Asie (703). — Capturé à *Curicta*, comme on le va voir, il resta prisonnier au camp de Pompée : la bataille de Pharsale le délivra. — A l'époque de la mort de César, il est pontife, puis préteur urbain (710), alors que son frère aîné, Marcus, est consul, et que son plus jeune frère, Lucius, a le tribu-
nat. — Il reçoit la province de Macédoine. Mais déjà Brutus l'y a précédé avec des forces supérieures : il est battu par *Cicéron le Jeune*, et se réfugie dans Apollonie, où il est pris. A quelque temps de là, Brutus le fait tuer (712), à l'instigation d'Hortensius le fils, et pour venger l'assassinat de Cicéron le consulaire. — V. p. 251, n. 2).

51 av. J.-C.

44.

42.

¹ [*M. Octavius*, de la gens plébéienne des Octaviens, édile en 704 avec *M. Cælius* (p. 221. Cic. *ad fam.* 3 : 4 — *ad Att.* 5, 21. 6, 1. Quand éclate la guerre civile, fidèle aux traditions aristocratiques de sa famille, il se range du côté de Pompée. — Après Pharsale, il revient en Illyrie avec sa flotte, défait Gabinius : puis, battu lui-même par Vatinius et Cornificius, il va en Afrique (*B. Alex.* 42-46). Après Thapsus, il a encore sous ses ordres deux légions, et prétend au commandement. — Enfin on le revoit à Actium, où, lieutenant d'Antoine, il commande au centre (*Plut. Cato min.* 65, et *Ant.* 65).]

60.

² [*Lucius Scribonius Libo*, d'une famille plébéienne, fut tribun du peuple en 698 : dès cette époque, il appuie Pompée qui veut l'expédition d'Égypte (VI, p. 312, et *supra* p. 138, n. 1). — Au début de la guerre civile, il a le commandement de l'Étrurie. Il rejoint Pompée en Campanie, et le suit à Brindes. Là, César, par l'intermédiaire de Caninius Rebilus, ami de Libo, transmet à celui-ci de nouvelles paroles d'accommodement auxquelles Pompée coupe court. Les consuls sont partis : on ne peut entrer en pourparlers sans eux! (*B. c.* 1, 26. — Cic. *ad Att.* 7, 12. 8, 11). » Libo sert ensuite sur la flotte comme lieutenant de Bibulus, l'amiral de Pompée : puis, à la mort de Bibulus, il lui succède. Chargé de bloquer Antoine dans Brindes, il le laisse échapper, avec le second corps, qui va rejoindre César en Épire (*B. c.* 3, 15-24). — Jusqu'à la mort du dictateur, on n'entend plus parler de lui. Mais, en 710, nous le retrouvons en Espagne avec *Sextus Pompée*, son gendre (*ad Att.* 16, 4). Un peu plus tard, Octave, par le conseil habile de *Mécène*, épouse *Scribonia*, sa sœur,

56.

44.

seaux, et enfermèrent Antonius dans son île. Il fallait le sauver à tout prix. *Basilus*¹ et Salluste accoururent d'Italie avec un gros de troupes, et Hortensius fit voile dans la même direction avec la flotte tyrrhénienne : mais les amiraux ennemis étaient trop forts pour eux ; les légions d'Antoine furent abandonnées à leur sort. Les vivres manquaient : les soldats mécontents s'ameutent, et à l'exception de quelques pelotons qui réussissent à gagner la terre ferme en radeau, le corps entier, gros de quinze cohortes encore, met bas les armes. Transféré en Macédoine sur les navires de Libo, il y est incorporé à l'armée de Pompée. Quant à Octavius, il reste dans ces parages pour y achever la soumission de l'Illyrie, actuellement dégarinée de troupes. Les Dalmates, toujours en lutte avec César, depuis les temps de son proconsulat des Gaules (p. 415) ; les insulaires de la forte cité d'Issa (Lissa), et maints autres peuples se tournent du côté de Pompée : César n'y comptait plus de partisans que dans Salone (*Spalato*) et *Lissos* (*Alessio*). Les gens de Salone soutinrent bravement un siège ; et réduits à toute extrémité, ils firent une sortie heureuse, si bien qu'Octavius rebuté leva le camp et s'en alla hiverner à Dyrrachium².

déjà deux fois veuve. Ce mariage amène la réconciliation des Triumvirs, à laquelle Libo contribue (715). Enfin, en 720, Libo est consul avec M. Antoine : et son nom, depuis lors, tombe dans l'oubli de l'histoire.]

39. 34 av. J. C.

54. 52.

¹ [*Lucius Minucius Basilus* prit le nom de son oncle maternel, qui l'avait adopté : son nom d'origine était *Marcus Satrius*. Il servit en Gaule, en 700 et 702 (*B. G.* 6. 29-30. 7, 92), où il demeura, sans doute, jusqu'à la guerre civile. César lui donna alors un commandement naval (*Flor.* 4, 2 ; *Lucan.* 416). Comme Brutus et tant d'autres lieutenants, il leva le poignard sur le dictateur, ce dont Cicéron le loue (*ad fam.* 6, 15). Il fut bientôt tué lui-même par un esclave.]

² *App. B. c.* 2, 47. — *Flor.* 4, 2. — *Oros.* 6, 15. — *Dio Cass.* 41, 40, et *Lucan.* 4, 402-581). Tout cet épisode manque dans les Commentaires. Selon les critiques allemands, il était raconté à la fin du livre 2, *B. civ.*, qui tourne court, et est de moitié moins long que les deux autres. Le chap. 9 du livre 3 est également incomplet ; mais au chap. 10, dans les paroles qu'il charge *Vibullius Rufus*, son prisonnier pour la seconde fois, de porter à Pompée, César fait mention de l'affaire de l'île *Curicta* (*militumque deditione*

Si considérables que fussent les succès de la flotte pompéienne en Illyrie, ils n'influaient pourtant pas puissamment sur l'ensemble des opérations : ils semblent se réduire même à néant, quand l'on voit que dans toute cette année 705, si remplie d'événements immenses, ils furent les seuls faits militaires à placer au compte des forces de terre et de mer qui obéissaient directement à Pompée. Rien ne vint de l'Orient, où tout s'amassait contre César, général en chef, Sénat, deuxième grande armée, grandes flottes, approvisionnements militaires, énormes ressources financières. A l'heure du besoin, l'Occident ne reçut nul secours. Sans l'excuser tout à fait, on expliquera, je le veux, cette inaction funeste des soldats de terre, par l'absence de concentration des forces militaires éparpillées encore dans toute la moitié orientale de l'Empire, par la méthode même de Pompée, qui ne voulut jamais se mettre en mouvement, tant qu'il n'avait pas la supériorité écrasante du nombre, par son indécision et sa lenteur naturelle, par les dissensions même des coalisés entre eux. Encore avait-on la flotte maîtresse sans conteste de la Méditerranée, et qui ne fit rien pour arrêter les événements, rien pour défendre l'Espagne, rien ou presque rien pour la fidèle Massalie, rien pour la Sardaigne, la Sicile, l'Afrique; et qui, sans tenter de reconquérir l'Italie, aurait pu bien facilement lui couper les vivres ! La confusion, le désordre étaient-ils donc au comble dans le camp des Pompéiens ? Impossible de s'en rendre suffisamment compte, si fondée que s'en impose la conviction ! — Jugeons du moins la situation par les résultats de la campagne. César avait pris la double offensive en Espagne, en Sicile et en Afrique ; là, il avait complètement

49 av. J.-C.

ad Curictam). Ailleurs (*B. c. 3, 67*), il dit que G. Antonius avait été trahi par *Tit. Pulio*, un de ses officiers. (V. sur lui *B. G. 44*). — Enfin (3, 4) César énumère, parmi les forces de Pompée, les soldats d'Antoine faits prisonniers (*Antonianos milites admiscuerat*). — C'est au cours de la campagne malheureuse d'Illyrie que se place le trait d'héroïsme des recrues d'*Opitergium* (p. 234.)

réussi; ailleurs, son succès était mélangé de male fortune : mais, en reprenant la Sicile, il avait, dans son objet principal, anéanti le plan de Pompée, qui voulait affamer l'Italie : en détruisant l'armée constitutionnelle d'Espagne, il avait rendu impossible son grand mouvement combiné : en Italie enfin, les préparatifs de défense restaient, à très-peu près, intacts. Malgré de sensibles pertes en Afrique et en Illyrie, à la fin de la première année de la guerre, César avait décidément et décidément campagne gagnée. Mais, tandis qu'ils n'avaient fait aucun sérieux effort, en Orient, pour arrêter la marche conquérante de César dans l'ouest, les Constitutionnels avaient voulu, du moins, mettant à profit un répit honteusement gagné, se consolider, autant qu'il était en eux, dans leurs positions et politiques et militaires. La Macédoine était le grand rendez-vous des Anti-Césariens. Là étaient venus Pompée et la masse des émigrés de Brindes : là, tous les autres fugitifs arrivant de l'ouest, Marcus Caton, de Sicile, Lucius Domitius, de Massalie, et d'Espagne surtout une foule d'excellents officiers et soldats de l'armée dissoute, Afranius et Varron, leurs anciens généraux, en tête. En Italie, l'émigration aristocratique n'était pas seulement affaire d'honneur, mais de mode : elle avait pris un élan nouveau, quand arrivèrent les nouvelles défavorables des embarras de César devant Herda : les tièdes eux-mêmes, les politiques, qui avaient nagé entre deux eaux, rejoignaient peu à peu : enfin Cicéron avait fini par se convaincre lui-même qu'à vouloir satisfaire pleinement à son devoir de bon citoyen, il ne suffisait pas d'écrire quelque beau « traité sur la Concorde. » Le Sénat des fugitifs siégeait à Thessalonique, où la Rome officielle tenait ses états-généraux par intérim. Il comptait environ 200 membres, vieillards blanchis par l'âge, pour la plupart, et presque tous consulaires. Toujours est-il qu'ils n'étaient que des émigrés. Le *Coblentz* romain, d'ailleurs,

Les
constitutionnels
s'organisent
en Macédoine.

L'émigration.

affichant toutes les hautes prétentions du beau monde de la capitale, faisait comme lui pauvre mine au jour de l'action : réminiscences inopportunes, récriminations plus inopportunes encore, corruption et sottise politique, misères financières enfin, rien ne manquait au tableau. C'était bien le moins qu'à l'heure où s'écroulait l'édifice antique de la Constitution, les émigrés prissent à tâche d'en sauver avant tout les vieilleries usées et rouillées : pour comble de ridicule, on les entendit un jour, saisis d'un scrupule de conscience, et n'osant prendre le nom de « Sénat » hors de l'enceinte sacrée de Rome, se donner prudemment une autre appellation : « les Trois Cents ¹ » ! Et puis, les voilà qui instituent de longues procédures de droit public. Une loi curiate se peut-elle faire ailleurs qu'au Capitole ? Où et comment la décréter ? — Mais le plus grand mal était dans l'indifférence des tièdes, et dans les colères stupides des *ultras*. Impossible d'amener les premiers à se remuer, ou seulement à se taire. Leur demandait-on quelque service dans l'intérêt commun, aussitôt, avec cet esprit d'inconséquence, qui est le propre des gens faibles, ils tenaient la mise en demeure pour une méchanceté calculée en vue de les compromettre davantage, et ils n'agissaient point ou n'agissaient presque qu'à contre-cœur. Naturellement, avec leur science meilleure, venant trop tard toujours, avec leur génie suprême de l'inexécution, ils étaient un fléau, à

Les tièdes.

¹ [Aux termes exprès du droit « l'assemblée légitime du conseil de Rome » de même que « la Justice légitime » ne pouvait siéger que dans la ville, ou dans l'enceinte de sa banlieue [*intra pomærium*]. D'ailleurs, le Sénat de Thessalonique prit ce nom des *Trois-Cents* (*B. Afr.* 88, 90 : *App.* 2, 95), non parce qu'il aurait compté, en effet, 300 membres, mais parce que c'était là le nombre originaire des sièges sénatoriaux de Rome [1, pp. 92 et s., et IV, *Additions et variantes*, p. v.] Je tiens pour très-croyable que cette assemblée se renforça par une adjonction de chevaliers notables : mais quand Plutarque (*Cat. min.* 59, 61) ne voit dans les *Trois-Cents* qu'un groupe de gros marchands italiens, il comprend mal le document où il puise. [V. *Dion Cass.* 42, 43. — *Lucan.* 5, 7 et s. — *App. B. civ.* 2, 50-52.]

Les ultras.

chaque heure, pour les hommes d'action. Tout critiquer, affaire petite ou grande, bafouer, déplorer, décourager ou énerver la foule par leur propre abattement ou leur attitude désespérée, voilà leur œuvre ! Si telle était l'atonie chez les faibles, chez les *ultras* l'exaltation¹ débordait. Ici, on professait hautement qu'avant de parler de paix, il fallait qu'on apportât la tête de César². Les tentatives essayées par César jusqu'à ce moment extrême et à tant de reprises, on les repoussait sans y vouloir regarder : on en profitait toutefois pour attenter perfidement à la vie de ses envoyés. Que les Césariens déclarés jouassent le gros enjeu de leurs corps et de leurs biens, cela se comprend : mais aux gens restés neutres, absolument ou à demi, on ne faisait pas meilleure part³. Lucius Domitius, le héros de Corfinium, ouvrit sérieusement, en plein conseil de guerre, la proposition suivante : « Les Sénateurs, combattant dans les légions » de Pompée, feront passer par les votes tous ceux qui » sont demeurés neutres, et tous ceux qui, ayant émigré, » n'ont point rejoint l'armée : selon les cas, ces hommes » seront ou acquittés, ou condamnés soit à l'amende, soit » à la mort avec confiscation. ⁴ » Un autre se levant un

¹ [M. Mommsen dit par antithèse « l'hypertonie en pleine fleur. » Nous n'avons pu traduire mot à mot.]

² [C'est le mot de Labiénus, rompant les conférences sur l'Apso, entre Vatinius et Varron. *B. c.* 3, 19... « *nam nobis nisi Cesaris capite relato pax esse nulla potest.* »]

³ [*B. c.* 1, 33.]

⁴ [*Et Lucius Domitius in consilio dixit placere sibi bello confecto ternas tabellas dari ad judicandum iis, qui ordinis essent senatorii belloque uno cum ipsis interfuisent, sententiasque de singulis ferrent qui Romæ remansissent, quique intra præsidia Pompeii fuissent, neque operam in re militari præstitissent : unam fore tabellam qui liberandos omni periculo censerent : alteram qui capitis damnarent ; tertiam qui pecunia multarent.* (*B. c.* 3, 83. — *Cic. ad Att.* 11, 6. — *Suet. Nero*, 2). — Et toutes ces propositions follement cruelles émanaient d'hommes qui se disputaient par tous les moyens les simulacres des honneurs républicains. A Domitius, il fallait le pontificat, et il avait pour rivaux Lentulus et Scipion, le beau-père de Pompée. Il appelait Cicéron, son ancien ami, « un lâche », mais celui-ci redoutait la victoire des Pompéiens plus que celle de César : « Je » ne me repens pas de m'être tenu à l'écart de l'armée : toutes ces

jour¹, accusa en forme, devant Pompée, Lucius Afranius. Ayant mal défendu l'Espagne contre César, Afranius était coupable de corruption et de trahison. Chez ces républicains bon teint² l'idée politique revêtait le caractère d'un dogme religieux : contre les tièdes du parti, contre Pompée lui-même et son entourage, ils nourrissaient plus de colère encore, s'il était possible, que contre leurs adversaires déclarés : ils les haïssaient de cette stupide haine fréquente chez les théologiens ultra-orthodoxes : enfin, dans ces querelles innombrables, amères, qui divisaient en groupes hostiles et le Sénat et l'armée des émigrés, ils étaient à la fois les instigateurs et les coupables. Et ils ne s'en tenaient point aux mots. Marcus Bibulus, Titus Labiénus et ceux de leur coterie, joignant la pratique à la théorie, massacraient en masse tous les officiers et soldats de César qui leur tombaient dans les mains, cruautés qui n'étaient rien moins que faites, on le comprend, pour ôter aux Césariens leur énergie sous les armes. Si, pendant que César était hors d'Italie, la contre-révolution constitutionnelle n'y leva jamais son drapeau, alors pourtant que l'élément contre-révolutionnaire y était en force (p. 256), la cause en est, selon le dire même des ennemis plus clairvoyants de César, dans l'inquiétude générale et profonde que suscitaient ces Républicains extrêmes, prêts à lâcher bride à leurs fureurs au lendemain d'une restauration. Les honnêtes gens du camp de Pompée étaient au désespoir en face de pareilles folies. Pompée, brave soldat de sa personne, épargnait les captifs, quand il osait et pouvait : mais pusillanime qu'il était, et se sentant dans une

» cruautés, toutes ces alliances avec les nations barbares, la proscription préparée, non contre tels et tels, mais en masse ! J'ajoute que tous l'avaient décidé, vos biens étaient la proie de leur victoire : je dis vos biens, etc. » (*ad Att.* 11, 6).]

¹ [*Acutius Rufus*, un inconnu (*B. c.* 3, 83. — *Plut. Pomp.* 67. *Ces.* 41).]

² [Le texte dit « *teints en laine* (*in der Wolle gefärbten*). »]

situation fausse, il ne savait point faire œuvre de général en chef, et empêcher ou punir de telles abominations. Un seul homme lutta avec une énergie meilleure, Marcus Caton. Lui, du moins, il entra dans le champ avec la droiture de ses mœurs ; et grâce à ses efforts, le Sénat des émigrés, par décret exprès, interdit le pillage des villes sujettes, et la mise à mort des citoyens ailleurs que dans la mêlée des combats¹. Ainsi encore pensait le vaillant Marcus Marcellus. A la vérité, mieux que personne ils savaient combien, dans la soi-disant mission de salut qu'ils s'arrogent, les partis excessifs vont jusqu'au bout de la route, en dépit même de tous les sénatus-consultes du monde. Que si, à l'heure encore où la prudence eût conseillé la modération, la fureur des *ultras* ne se laissait déjà plus contenir, pouvait-on, après la victoire, s'attendre à autre chose qu'à un régime de terreur tel qu'il eût fait reculer Marius et Sylla ? Et l'on se rend compte du sentiment qui fit dire à Caton que le triomphe des siens l'effrayait plus que leur défaite.

Préparatifs
militaires.

49 av. J.-C.

La direction des préparatifs militaires, dans le camp de Macédoine, appartenait au général en chef. Difficile et entourée d'entraves qu'elle était par elle-même, la situation de Pompée n'avait fait qu'empirer après les événements malheureux de l'an 703. Aux yeux du parti, la faute en revenait principalement à lui : mais le parti jugeait mal, à beaucoup d'égards. L'issue malheureuse de bien des combats était due, sans nul doute, à l'ineptie, au défaut d'autorité des lieutenants, de Lentulus et de Domitius entre autres. Du jour où Pompée avait pris le commandement en personne, il avait habilement et bravement conduit l'armée : tout au moins avait-il sauvé du naufrage des forces considérables. C'était se montrer injuste que de lui reprocher de n'être point égal à César, en qui tout le monde aujourd'hui reconnaissait un génie

¹ [Plut. *Pomp.* 65, et *Cat. min.* 53.]

supérieur. Quoi qu'il en soit, le succès seul en décidait. Ayant foi naguère en Pompée, les constitutionnels avaient rompu avec César : aujourd'hui les suites déplorables de la rupture retombaient sur l'homme de leur choix. Non qu'ils songeassent à donner le commandement à un autre (chez les autres chefs on n'eût trouvé qu'incapacité notoire), mais la confiance dans le général en chef était comme paralysée désormais. Aux douleurs des défaites subies venaient s'ajouter les funestes effets de l'émigration. Parmi les fugitifs affluant au camp, on comptait beaucoup d'excellents soldats, beaucoup d'officiers capables, notamment ceux de l'ancienne armée d'Espagne : mais le nombre était petit de ceux qui venaient pour servir et se battre : ils disparaissaient perdus dans la foule énorme, effrayante, des généraux de salon qui se disaient *Proconsuls*, *Imperators*, au même droit que Pompée, et des élégants du beau monde, jetés plus ou moins à contre-cœur dans la vie militaire active. Ils avaient apporté au camp les habitudes de la capitale, chose fâcheuse pour l'armée : leurs tentes se changeaient en aimables cabinets de verdure, au sol recouvert de frais gazons, aux parois garnies de lierre : la vaisselle d'argent chargeait leurs tables où, dès le jour levant, circulaient les coupes. Quel contraste entre ces guerriers parfumés et les rudes « grognards » nourris d'un pain grossier à faire peur à leurs adversaires, quand encore à défaut de pain, ils ne vivaient pas de racines, et jurant qu'ils mâcheraient l'écorce des arbres, avant de céder d'une semelle ¹. Tenu déjà à toutes sortes d'égards nécessaires envers d'autres magistrats ses collègues, envers tout un corps mal affectionné à sa personne, Pompée se sentait les bras liés, et ce fut bien pis encore, quand il les vit se réunir jusque dans son prétoire, pour ainsi dire et dans de longues séances épancher les âcres

¹ [B. c. 3, 96, 40.]

venins que l'émigration fomenté. Ajouterai-je qu'il n'était ni assez haut d'intelligence, ni de cœur assez ferme pour surmonter l'obstacle? Il allait comme toujours, lent, embarrassé, caché. M. Caton, sans doute, avait une autorité morale suffisante, et en cas qu'on requit son assistance, son bon vouloir était de même assuré. Mais loin de l'appeler à l'aide, Pompée, méfiant et jaloux, le tenait à l'arrière-plan : dans la question si importante du commandement en chef de la flotte, il lui avait préféré Bibulus, l'homme incapable, à tous les points de vue. Ainsi, en tout ce qui tient à la politique, autant d'actes, autant de fautes, fautes conformes à son génie; et sous sa main, les choses, en mauvaise voie déjà, s'en allaient de mal en pis. Ailleurs pourtant, il fit preuve d'un louable zèle, et quand il s'agit de l'organisation des forces militaires, disséminées mais nombreuses, des constitutionnels, il se montra à la hauteur de sa tâche.

Les légions
pompéiennes.

Le noyau de son armée consistait dans les troupes amenées d'Italie : grossies des soldats de César capturés en Illyrie, et des Romains résidant en Grèce, elles formaient cinq légions. Il lui en vint trois autres d'Orient, les deux légions de Syrie, formées des débris de l'armée de Crassus, et une troisième comprenant les deux faibles légions de la station cilicienne fondues dans ses cadres. Nul inconvénient au rappel de ces corps. Les Pompéiens alors étaient en bonne intelligence avec les Parthes; et l'on aurait pu même en venir à l'alliance formelle, si Pompée n'avait point, à contre-cœur peut-être, refusé d'en payer le prix demandé, à savoir, la rétrocession de la province de Syrie, jadis annexée par lui à l'Empire (VI, p. 28)¹. César, de son côté, avait voulu envoyer

¹ [Cæs. B. civ. 3, 82. — Dion Cass. 42, 55. — Pompée avait dépêché à Orodès *Lucilius Hirrus*, demandant l'alliance et des secours : et celui-ci ne voulant pas consentir à l'abandon de la Syrie, le Parthe l'avait jeté en prison.]

deux de ses légions en Syrie, pour y reconduire le prince Aristobule, qu'il avait trouvé captif dans Rome, et pour soulever de nouveau les Juifs¹. Mais diverses causes, et surtout la mort d'Aristobule, firent échouer son projet. La Crète et la Macédoine fournirent un certain nombre de vieux soldats, fixés dans ces pays : ils formèrent une légion : les Romains d'Asie-Mineure en fournirent deux autres. A ces onze légions pompéiennes se joignirent 2,000 volontaires, débris des vieilles troupes d'Espagne ou provenant d'ailleurs, et enfin les contingents des pays sujets. Comme César, Pompée n'avait pas jugé utile de demander à ceux-ci de l'infanterie : seulement, il confia la garde des côtes aux milices épirotes, étoliennes et thraciennes : de plus, 3,000 sagittaires grecs et asiatiques, et 4,200 frondeurs étaient arrivés en troupes légères auxiliaires. — Pour ce qui est de la cavalerie, à l'exception de la jeune aristocratie romaine, sorte de garde noble plus nombreuse que solide, et des esclaves-pasteurs d'Apulie, que Pompée avait mis à cheval (p. 240), elle était exclusivement formée des contingents des sujets et clients de Rome. Elle avait pour noyau des bandes celtiques, les unes tirées de la garnison d'Alexandrie (VI, p. 343), les autres fournies par le roi *Déjotarus*, venu en personne à leur tête, malgré son grand âge, ou par la plupart des dynastes galates. D'autres corps s'y joignirent : les cheveau-légers excellents de la Thrace, conduits en partie par leurs princes *Sadala* et *Rhaskyporis*, en partie levés par Pompée lui-même dans la province de Macédoine, le contingent équestre de la Cappadoce, les archers montés

La cavalerie.

¹ [V. VI, p. 291 et s. — Echappé de Rome, où, une première fois, Pompée l'avait conduit prisonnier (691), Aristobule était rentré en Judée. Là, Gabinus l'avait assiégé et pris (697) dans *Machærus de Pérée* (au nord de la Mer-Morte — VI, p. 399). Renvoyé à Rome, César le relâche, et va le réexpédier en Orient, quand il périt, traîtreusement empoisonné dans Rome par quelque partisan de Pompée (*Joseph. Bell. Jud.* 1, 9. — *Dion Cass.* 12, 38). — Tout cet épisode est raconté avec détails dans la savante histoire d'Hérode de M. de Saulcy. Paris, 1867, première partie.]

[*hippotocotæ*] envoyés par Antiochus, roi de Commagène, une troupe d'Arméniens, d'en deçà de l'Euphrate, sous *Taxile*, une autre d'Arméniens, d'au delà du même fleuve, sous *Mégabatès*, et enfin un escadron des Numides du roi Juba : le tout, faisant 7,000 chevaux¹.

¹ [Presque tous ces détails sont fournis par César (*B. c. 3, 3-5. App. B. c. 2, 70* : *Vellei. 2, 51*, et d'autres le complètent). Déjà, *M. Mommsen* a dit l'ascendant tout puissant de Pompée parmi les Orientaux : pour n'être point tout à fait injuste envers lui, il faut reconnaître que son mouvement d'Italie en Grèce avait eu lieu sous l'inspiration d'un double motif politique et militaire. Politiquement, Pompée, champion apparent des constitutionnels, ne travaillait en réalité que pour lui-même. La cause républicaine lui était indifférente : il voulait être un *Sylla*, mais pour régner (*mirandum in modum Gneus noster Sullani regni similitudinem concupivit* (*ad Att. 8, 3*). — *Sullaturit ejus animus et proscripturit diu* (*ad Att. 9, 10*). Il ne dissimulait guère sa pensée. De là, son stationnement en Macédoine. Il y appelait les forces de l'Orient, et ne songeait à repasser en Italie que quand, ayant terrassé César, il pourrait rentrer dans Rome en maître et monarque absolu. — Militairement, les soldats des Orientaux et leurs flottes lui appartenaient à lui seul, et au besoin, il comptait les pouvoir tourner aussi bien contre ses amis que contre son adversaire (V. sur ce point, les très-justes observations de *Merivale* : *hist. of the Rom. under the Empire* (*hist. des Rom. sous l'empire*) 2, p. 159 et s.). — Quant aux dynastes auxiliaires, nous n'avons que quelques mots à en dire.

Dejotarus nous est bien connu. — Tétrarque en Galatie, il avait aidé Pompée contre Mithridate, ainsi qu'il a été raconté (VI, p. 298). Il avait de même offert ses services à Cicéron, lorsque celui-ci, proconsul en Cilicie (703), manœuvrait contre les Parthes, menaçant la Cappadoce (*Cic. Phil. 11, 13. ad fam. 8, 10*). A Pharsale, il fuit avec Pompée. Mais plus tard, quand César vient en Asie, il le reçoit et fait sa soumission. César lui laisse son titre, mais lui ôte une portion de ses états (*B. Alex. 67, 70*. — *Cic. pro Dejot. 13*. — *Dio Cass. 12, 63*). En 709, il est accusé par *Castor*, son gendre, à ce que l'on croit, d'avoir médité, entre autres crimes, l'assassinat du vainqueur de Pharsale, lorsqu'il lui donnait l'hospitalité. Cicéron le défend, dans la maison même de César, à Rome. Nous avons son plaidoyer (*pro Dejot.*). A la mort de César, des émissaires de *Dejotarus* obtiennent d'Antoine, à deniers comptants, la restitution des territoires confisqués. Mais déjà le roi s'est remis en possession. Plus tard, il donne aide à Brutus. — *Dejotarus*, malgré les louanges de Cicéron, n'est pas autre chose qu'un sultan d'Asie, perfide, lâche et cruel, une sorte de Mithridate en petit. Il avait fait mourir tous ses enfants (*Plut. de Stoic. repugn. 32*), sauf un seul, *Dejotarus II*, qui lui succède en 712, et trahit Antoine à Actium.]

Sadala ou *Sadales*, fils de *Cotys*, roi thracique. César lui pardonna après Pharsale. Il succède à son père et meurt, léguant son royaume à Rome (702).

Rhæcypolis ou *Rhaskyporos*, chef de clan sur la côte nord de la Propontide. Dans la campagne de Philippe, il amènera à Cassius

51 av. J.-C.

45.

42.

42.

La flotte n'était pas moins nombreuse. On y voyait les vaisseaux romains amenés de Brindes ou construits plus tard, ceux des rois d'Égypte, des princes de la Colchide, du dynaste cilicien *Tarchondimotos* (VI, p. 299)¹, des villes de Tyr, de Rhodes, d'Athènes, de Corcyre, et surtout de toutes les villes maritimes grecques et asiatiques. Elle comptait 500 voiles, dont les navires romains faisaient le cinquième. D'immenses approvisionnements en armes, munitions et vivres étaient entassés dans Dyrrachium. La caisse de l'armée était pleine. Les Pompéiens étaient maîtres des principales sources du revenu public, mettant à profit les richesses des princes clients, des plus illustres Sénateurs, des Publicains, et puisant dans les coffres de tous les citoyens romains qui résidaient en Orient. Afrique, Égypte, Macédoine, Grèce, Asie Occidentale et Syrie, partout où s'étendaient l'autorité du gouvernement légitime de Rome, et le crédit tant vanté de Pompée sur les rois et les peuples clients, la République constitutionnelle mettait tout à contribution pour sa défense. Enfin, en Italie, il n'y avait aucune exagération à dire que Pompée armait contre la Rome de

La flotte.

3.000 chevaux, tandis que son frère *Rhascus* servira comme auxiliaire auprès des triumvirs. Grâce à ce jeu de bascule (App. B. c. 103-106), le vaincu sera sauvé par le vainqueur.

Ariobarzane avait amené les 500 cavaliers du contingent de Capadoce. Il était le petit-fils du roi *Ariobarzane Philoromæus*, qui lutta contre Mithridate (VI, pp. 194, 213) : il portait lui-même les surnoms d'*Eusébès* et *Philoromæus* (Cic. *ad fam.* 15, 2). Il devait de fortes sommes à Pompée et à M. Brutus (*ad Att.* 6, 1-3). César lui pardonna et le protégea contre Pharnace (*B. Alex.* 34 et s). Cassius le fit tuer, parce qu'il complotait (702) contre lui en Asie (Dio Cass. 46, 33. — App. B. civ. 4, 63).

42 av. J.-C.

Antiochus I, roi de Commagène (VI, p. 298). — En 716, Antoine tentera de le renverser pour s'emparer de ses trésors, mais n'ayant pu prendre Samosate, sa capitale, il fera sa paix avec lui (Plut. *Ant.* 34. *Dio Cass.* 49, 20-22). On ne sait rien de plus de lui.

38.

De l'arménien *Taxile*, on ne connaît que la mention (App. 2, 71), du secours qu'il amène à Pompée. Il en faut dire autant de *Mégabates*. César ne les nomme même pas.]

¹ [*Tarchondimotos*, roi de Cilicie (ainsi l'écrivent les médailles), le *Tarcondarius Castor* de César (*B. civ.* 3, 4), le *Tarcondimatus* de Cicéron (*ad Att.* 15, 1), le *Castor Sacondarios* de Strabon (12, 568), gendre de Déjotarus (v. la n. qui précède). César lui pardonna. Tué en 723, dans un combat naval contre Agrippa.]

31.

César, les Gètes, les Colchidiens et les Arméniens¹, ou à lui donner au camp le titre de « roi des rois »². — Somme toute, il commandait à une armée de 7,000 cavaliers et de onze légions, dont cinq parfaitement aguerries, et enfin à une flotte de 500 vaisseaux. Chez le soldat, bien payé, bien traité par ses soins, ayant la promesse, en cas de victoire, de largesses infinies, l'esprit était bon généralement, souvent même et parmi les plus valeureux corps, excellent. Pourtant, une grande partie de l'armée ne se composait que de recrues à former et exercer. Si activement qu'on s'en occupât, c'était là une œuvre de temps. Somme toute, une masse bariolée peut-être, mais dans l'ensemble imposante.

Les Pompéiens
massés sur la côte
d'Épire.
49 av. J.-C.
48.

Dans l'intention de Pompée, la flotte et l'armée devaient se tenir le long de la côte et dans les eaux d'Épire, massées et reliées ensemble pendant tout l'hiver (705-706). Déjà, Bibulus, son amiral, avait gagné son nouveau poste de Corcyre, avec 110 vaisseaux. Mais l'armée de terre, qui, pendant l'été, avait stationné à *Berrhœa*, sur l'Haliacmon³, restait encore en arrière : elle se mouvait lentement sur la grande voie [*Egnatienne*] qui va de Thessalonique à la côte occidentale et à Dyrrachium, ses futurs quartiers ; et quant aux deux légions que Métellus Scipion amenait de Syrie, elles hivernaient en Asie-Mineure, à Pergame, attendant la venue du printemps. C'était en prendre bien à son aise. Les ports de l'Épire, au premier moment, n'avaient, pour se défendre, outre la flotte, que les milices locales, et les quelques levées faites dans les pays voisins.

Ainsi l'on s'explique comment César, ayant eu sur les

¹ [*Ad Att.* 9, 10... *me... Getarum et Armeniorum et Colchorum copias ad eam adducere.* —

..... *civilia bella*
Non bene barbaricis unquam commissa catervis.
Lucan. 7, 526.]

² [Lucan. 3, 284, et *passim.* — Domitius Ahenobarbus l'appelait *Agamemnon* et *Roi des rois* (Plut. *Pomp.* 67. App. *B.* c. 2, 67.)

³ [*Verria*, sur les pentes est de l'Olympe (Leake, *Northern Greece*, 3, p. 291).]

bras dans l'intervalle la rude guerre espagnole, arrivait encore à temps pour prendre l'offensive. Lui, du moins, il ne perd pas une heure. Il avait, de longue main, préparé ses transports et réuni des navires de guerre à Brindes. Aussitôt la capitulation de l'armée d'Espagne et de Massalie, ses plus solides troupes, devenues disponibles, furent dirigées vers ce point. Il avait demandé à ses hommes des efforts inouis. Aussi, les fatigues, bien plus que les combats, avaient diminué leurs rangs. L'une de ses quatre plus vieilles légions, la neuvième, passant par Plaisance, s'était laissée aller à la mutinerie, dangereux symptôme de l'état des esprits dans son armée : à force de présence d'esprit, d'énergie et d'autorité, il comprima le mal¹, et rien ne s'opposait plus à leur départ. Mais, de même qu'en mars précédent, il n'avait pu poursuivre Pompée, de même, le petit nombre de ses navires paralysait aujourd'hui l'expédition projetée. Les vaisseaux commandés dans les arsenaux des Gaules, de Sicile et d'Italie n'étaient pas prêts encore, ou n'étaient point arrivés à Brindes : l'escadre de l'Adriatique avait péri, l'année d'avant, dans les eaux de Curicta (p. 284) : il n'avait sous la main que 42 vaisseaux de guerre, et quelques navires de charge, à peine en nombre suffisant pour recevoir et transporter en Grèce le tiers de son armée, qui comptait alors 42 légions et 40,000 chevaux. L'ennemi avec ses nombreuses flottes commandait toute

César marche
à Pompée.

¹ [Suétone (*J. Cas.* 69) affirme qu'il n'y eut jamais de sédition parmi les troupes de César au cours de la guerre des Gaules, mais qu'au contraire plusieurs mutineries se manifestèrent au cours de la guerre civile : à Plaisance, César aurait licencié ignominieusement la IX^e ; puis cédant aux supplications de ses soldats, il leur aurait pardonné, non sans faire un exemple sur quelques coupables. — App. B. c. 4, 47-48. — N'est-ce point là que cessant de les appeler *soldats* ou *camarades*, il les aurait ramenés au devoir, en les interpellant du seul mot de *quirites* (citoyens) (Luc. 5, 237-273, où tout cet incident est poétiquement délayé :

..... *Discedite castris :*

Tradite nostra viris, ignavi, signa, Quirites !

— V. aussi Dio Cass. 42, 53?)]

l'Adriatique, tous les ports et les îles de la côte orientale. On se demande, les choses étant ainsi, pourquoi César, au lieu de la voie de mer, n'avait pas pris celle de terre par l'Illyrie¹ : il évitait par là tous les dangers qui le menaçaient du chef de l'amiral ennemi, et pour ses troupes, revenant la plupart des Gaules, le chemin eût été plus court que le détour par Brundisium. Sans doute, l'Illyrie était affreusement rude et pauvre : mais, combien d'armées ne l'ont pas traversée peu après ! Et puis, était-ce là un obstacle qui dût paraître invincible au conquérant des Gaules ? Sans doute, j'imagine, César a pu craindre que, pendant qu'il s'avancerait péniblement en contournant le fond de l'Adriatique, Pompée ne se jetât avec toutes ses forces de l'autre côté de la mer, et renversant les rôles, n'allât occuper l'Italie, pendant que son adversaire s'enfonçait en Macédoine. Mais, chez Pompée, l'homme lent par excellence, un mouvement si brusque, un tel coup d'audace était-il bien à prévoir ?² Peut-être qu'en prenant son parti, César avait espéré pouvoir réunir à temps une flotte respectable : peut-être aussi ne connut-il le véritable état des choses qu'à son retour d'Espagne, alors qu'il était trop tard pour modifier ses plans. Peut-être enfin (très-vraisemblablement, devrait-on dire, quand l'on songe à son génie plein d'ardeur et de rapide décision), qu'il céda, ce jour-là, à l'irrésistible tentation qui s'offrait de se jeter soudain, témérairement même, à la traverse du dessein de Pompée, et d'occuper à l'improviste la côte de l'Épire, où, sous

¹ [« Il semble qu'il eût mieux fait de les diriger (ses légions) par l'Illyrie et la Dalmatie sur la Macédoine. De Plaisance, point d'intersection des deux routes, la distance est égale pour arriver en Épire. Son armée y serait arrivée réunie : il n'aurait point eu à passer la mer, obstacle si important, et qui faillit lui être si funeste... » Napoléon 1. *Précis...* ch. XI. obs. 1, 2.]

² [On y avait cru pourtant : on lui prêtait un grand dessein à la *Thémistocle* (*consilium Themistocleum*). Maître de la mer, on est maître partout. Et Cicéron d'ajouter : « *Navigabit igitur, quum erit tempus, maximis classibus, et ad Italiam accedet* (ad *Att.* 10, 8).]

peu, l'ennemi voulait se porter en masse. Quoi qu'il en soit, le 4 janvier 706¹, César mit à la voile avec six légions, fort affaiblies [*infrequentiores*] par l'excès des fatigues et des maladies, et avec 600 cavaliers². On fit route droit sur la côte d'Épire. C'était le pendant de l'imprudente descente en Bretagne. Ce nouveau dé jeté, le coup fut d'abord heureux. On atterrit sous les roches Acrocérauniennes (ou de *Chimara*)³, dans la rade infrequentée de *Paleassa* (*Paljassa* aujourd'hui). Les Pompéiens avaient vu passer la flottille, et d'Oricum (baie d'*Avlona*), où ils avaient 48 vaisseaux à l'ancre, et aussi du quartier général de la flotte, à Corcyre. A Oricum, on se crut trop faible : à Corcyre, on n'était point prêt à mettre à la voile. Le premier convoi s'effectua sans empêchement, et les troupes débarquèrent. Pendant que ses navires se remettaient en mer pour aller prendre un second chargement, César franchit le soir même les Monts Acrocérauniens. Ses succès, au début, furent grands, aussi grands que la surprise de l'ennemi. Nulle part les milices épirotes ne font résistance : les places maritimes importantes d'*Oricum* (*Eriko*) et d'Apollonie [à l'embouchure de l'*Aois*, aujourd'hui la *Vojussa*], une foule d'autres localités de la côte se soumettent ; et *Dyrrachium* (*Durazzo*), la principale place d'armes des Pompéiens, Dyrrachium, remplie de munitions de toutes sortes, court les plus grands dangers, avec sa faible garnison.

Mais la suite de la campagne ne répondit point à ses débuts éclatants. Bibulus, coupable de négligence à la première heure, redoubla d'efforts et répara ses fautes en partie. Capturant d'abord trente transports environ qui

48 av. J.-C.

César aborde
ou Épire.

Premiers succès.

César coupé
de l'Italie.

¹ Le 5 novembre 705, selon le calendrier rectifié.

² [B. c. 3, 2.]

³ [César dit « *terram Germiniorum* » (B. c. 3, 6). On croit généralement à une leçon fautive des manuscrits. Non loin de là était la localité appelée *Chimæra*, dont le nom s'est conservé jusqu'à ce jour.]

s'en retournaient à Brindes, il les fit tous brûler, corps, biens et équipages : puis, il établit sur toute la côte, de l'île *Sason* (*Saseno*) à Corcyre, la surveillance la plus étroite, malgré la rigueur de la saison, malgré la difficulté du ravitaillement de ses croiseurs, auxquels il fallait tout apporter de Corcyre, jusqu'au bois et à l'eau. Il mourut bientôt, épuisé par tant de fatigues inaccoutumées¹. Libo, son successeur, parvint à bloquer quelque temps le port de Brindes, jusqu'à ce qu'enfin le manque d'eau le chassât lui-même de l'îlot placé au débouché du port, où il s'était posté. Impossible aux officiers de César de lui amener le second corps d'armée². Quant à lui, il n'avait pas pu s'emparer de Dyrrachium. Les messagers de paix qu'il avait envoyés à Pompée avaient appris à celui-ci les préparatifs de son adversaire, et sa descente prochaine sur la côte de l'Épire³. Accourant à marches forcées, il avait pu se jeter encore à temps dans l'importante place d'armes. La position de César devenait critique. Quoiqu'il s'étendit en Épire aussi loin que le lui permettait l'exiguité de ses forces, ses subsistances n'étaient ni faciles ni assurées, pendant que les Pompéiens, en possession des magasins de Dyrrachium et maîtres de la mer, avaient toutes choses en abondance. A la tête de quelque 20,000 au plus, comment offrir le combat à une armée du double supérieure? César dut s'estimer heureux d'avoir affaire à un antagoniste méthodique, comme était Pompée. Celui-ci, au lieu d'en venir aux mains sans tarder, avait planté son camp d'hiver sur la rive droite de l'*Apsos* [*Beratino*], entre Dyrrachium et Apollonie. Là, ayant César en face de lui sur la rive gauche, il attendait le printemps, comptant l'écraser alors sous le poids irrésistible de ses forces, augmentées

¹ [B. c. 3, 7-8, et 18.]

² [B. c. 3, 23-24.]

³ [César fit de nouveau plusieurs tentatives de paix. — B. c. 3: 10, 11, 19.]

des légions qui arrivaient de Pergame. Les mois se passaient. S'il laissait la belle saison s'ouvrir, s'il recevait enfin les puissants renforts attendus, et retrouvait le libre usage de sa flotte, la position de César n'ayant point changé, celui-ci semblait voué à la destruction, emprisonné qu'il était avec sa petite armée dans les rochers de l'Épire, entre les innombrables navires de l'ennemi, et sa grosse armée de terre. Déjà l'hiver tirait à sa fin. On n'avait plus d'espoir que dans les transports : comment, sans témérité folle, tenter de forcer les lignes du blocus, soit les armes à la main, soit à l'aide de la ruse ? Et pourtant, après l'audace inouïe du premier débarquement, une seconde et pareille audace était devenue nécessité. César, mieux que personne, sentait quel jeu désespéré il jouait. Un jour, dit-on, il voulut, impatient des retards de sa flotte, retraverser la mer, tout seul, dans une barque de pêcheur, et s'en aller chercher son monde à Brindes. Entreprise insensée, qu'il aurait abandonnée faute d'un nautonnier !¹

Quoi qu'il en soit, il n'était pas besoin qu'il se montrât en Italie. Le fidèle lieutenant qu'il y avait laissé, Marc Antoine, n'hésita pas à dégager et sauver son chef à tout prix. Les transports quittèrent une seconde fois le port de Brindes, portant 4 légions, 800 cavaliers, et par une heureuse fortune, fuyant devant un vent violent du sud, elles défilèrent devant les galères de Libon. Mais, en même temps qu'il protégeait l'escadre, le vent l'empêchait d'aborder, comme elle en avait l'ordre, sur la côte d'Apollonie : elle passa en vue des camps de César et de Pompée, et gouverna, au nord de Dyrrachium, sur

Antoine arrive
en Épire.

¹ [Plut. *Cæs.* 38. — Dio Cass. 41, 46. — App. *B. c.* 2, 57. — Lucan. 5, 500-677. — Flor. 4, 3. — Après avoir avec peine franchi la barre de l'Apsos, voyant le nautonnier épuisé de fatigue, et éfrayé par les vagues et la tempête — « *Que crains-tu,* » lui aurait-il dit : « *tu portes César et sa fortune!* » — Je crois à la tentative téméraire : je ne crois pas au mot. Il sent son rhéteur. Bon gré malgré, il fallut bientôt revenir à la côte.]

Réunion
des forces
des Césariens.

Lissos, dont les habitants heureusement encore tenaient pour César¹ (p. 284). A la hauteur de la rade de Dyrrachium, les galères rhodiennes s'élançèrent à force de rames à sa poursuite : Antoine n'eut que le temps d'entrer dans le port de Lissos ; déjà l'escadre ennemie se montrait. A ce moment le vent tourna tout à coup, et refoula les croiseurs ; quelques uns même allèrent aux rochers de la côte. Par un prodige de bonne fortune, le second convoi des Césariens avait pu atteindre l'Épire. Antoine et César étaient, il est vrai, à quatre jours de marche l'un de l'autre, Dyrrachium et toute l'armée de Pompée entre les deux. Mais Antoine accomplissant une marche périlleuse par les passes du *Graba Balkan*, tourna la forteresse et rejoignit, sur la rive droite de l'Apsos, César qui de son côté venait à lui. Pompée avait en vain tenté d'empêcher la réunion des deux corps ennemis, et de contraindre Antoine à subir seul le combat². Il s'en alla se poster ailleurs, près d'*Asparagion*, sur la *Genusos (Uschkomobin)*, torrent qui coule parallèlement à l'Apsos, entre celui-ci et Dyrrachium : là, il se tint de nouveau immobile³. César se sentait assez fort maintenant pour livrer bataille : il ne put y entraîner son adversaire. En revanche il sut le tromper, et répétant avec ses troupes, meilleures marcheuses, la manœuvre d'Ilerda, il se glissa entre la place et le camp de Pompée, qui s'appuyait sur elle. La chaîne du Graba-Balkan, qui va de l'Est à l'Ouest, se termine à l'Adriatique, en y projetant l'étroit promontoire de Dyrrachium : à trois milles à l'est de la ville, il s'en détache un tronçon

¹ Pompée y avait mis un de ses officiers, *Otacilius Crassus*, lequel massacra même 220 recrues, amenées par un des navires d'Antoine, qui fit côte. — Les gens de Lissos se prononcèrent aussitôt pour Antoine, et Crassus dut fuir. — *B. c. 3, 26-29.*

² [Les Grecs du pays firent savoir à Antoine que Pompée l'attendait au passage. Antoine s'arrêta et attendit César (*B. c. l. cit.*).]

³ *B. c. 3, 30.* — V. Gœler (*die Kämpfe. v. Dyrr. u. Pharsalus. Battles de Dyrr. et Pharsale*), p. 12, 106.

qui, décrivant une ligne courbe vers le sud-est, va pareillement vers la mer : entre la chaîne principale et son prolongement secondaire, s'étend une petite plaine fermée jusqu'aux récifs du rivage. Là Pompée alla planter son camp; et quoique séparé de Dyrrachium par les Césariens, du côté de terre, il restait par sa flotte en communication constante avec la place; il en tirait facilement et en abondance tous les approvisionnements dont il avait besoin. Quant aux Césariens, malgré les forts détachements qu'ils lançaient dans le pays derrière eux, malgré tous les efforts de leur général, leurs hommes du train ne marchaient pas régulièrement, tant s'en faut, et par suite les munitions ne leur arrivaient point à heure fixe : de là la gêne et la souffrance : au lieu du blé de froment, nourriture habituelle des troupes, il leur fallait souvent vivre de viande, d'orge ou même de racines ¹. César veut avoir raison de l'obstination passive de son flegmatique rival. Il occupe tout le cercle des hauteurs qui environnent la plage où campe Pompée. Il annulera ainsi la cavalerie ennemie, supérieure à la sienne; il pourra sans crainte opérer contre Dyrrachium, ou encore il obligera Pompée à se battre ou même à

César
enferme Pompée
dans son camp.

¹ [V. *supra* p. 291. — La viande ne venait qu'en ordre tout secondaire dans l'alimentation du soldat romain, César le dit plusieurs fois (*pecora, quod secundum poterat inopio esse subsidium* (B. c. I, 48, devant Herda) : *pecore... extremam famem sustentarent* (B. Gall. 7, 17 : devant *Avaricum*. — V. aussi Tacit. *Annal.* 14, 24). Devant Dyrrachium, le soldat s'estimait heureux, quand au lieu d'orge ou de légumes, il avait de la viande à manger (*pecus vero... magno in honore habebant*. B. civ. 3, 47). Il se nourrissait même alors d'une racine trouvée dans les travaux, la *chara*, triturée avec du lait, en forme de pain (*ibid.* 48). L'énergie et la dure sobriété du soldat de César étonna Pompée, qui s'écria, en voyant ce pain d'herbe « qu'il avait affaire à des bêtes sauvages » Suet. *Cæs.* 68). Et ce même soldat, à son tour, faisait vœu, on l'a vu, de se nourrir de l'écorce des arbres, plutôt que de laisser Pompée s'échapper (B. c. 3, 49).]

² [Les uns y voient la *crambe tartarica* (*chou marin de Russie*) ; d'autres le *carum carvi*, de Linné : enfin selon Pline (*h. nat.* 19, 8, 144), il s'agirait ici du *latiseron*, ou *lampsane commune*, que le soldat chantait dans les poésies de camp.]

s'embarquer. Mais déjà la moitié presque des Césariens avait été détachée à l'intérieur, et c'était courir une dangereuse aventure que de vouloir tenir assiégée une armée du double environ plus nombreuse, compacte et s'appuyant sur la mer et sur sa flotte¹. Les vétérans de César ne s'en mirent pas moins à l'œuvre. Au prix d'indicibles labeurs, ils enfermèrent le camp pompéien dans une ligne de redoutes de trois milles et demi [allém. = 6 lieues] : puis, comme à Alise, à cette circonvallation intérieure, ils ajoutèrent une contrevallation au dehors, pour se couvrir contre la garnison de Dyrrachium et les attaques à revers, si faciles pour Pompée, grâce à sa flotte. Celui-ci tenta souvent, se jetant sur une redoute, puis sur une autre, de rompre les lignes : mais il n'en vint point à la bataille générale, et loin d'empêcher son propre investissement, il construisit à son tour devant son camp un certain nombre de redoutes, réunies entre elles par un retranchement continu. Des deux côtés on se fortifiait, poussant devant soi aussi loin

¹ [Tous les écrivains militaires ont blâmé l'entreprise de César devant les lignes de Pompée, sous Dyrrachium. Laissons parler le plus illustre. « Les manœuvres de César à Dyrrachium sont extrêmement téméraires : aussi en fut-il puni. Comment pouvait-il espérer se maintenir avec avantage le long d'une ligne de contrevallation de 6 lieues, entourant une armée qui avait l'avantage d'être maîtresse de la mer, et d'occuper une position centrale ? Après des travaux immenses, il échoua, fut battu, perdit l'élite de ses troupes, et fut contraint de quitter le champ de bataille. . . . Mais (Pompée) eût dû tirer un plus grand avantage du combat de Dyrrachium ; ce jour-là il eût pu faire triompher la République ! (Précis des guerres de César. Ch. XI. Campagne de Thessalie, observ. 4. V. aussi l'observ. 5). — On lira dans César lui-même tout le récit de l'investissement du camp de Pompée, et de la défaite finale (B. c. 3, 41 et s.). César voyait que Pompée ne voulait pas se battre avant d'avoir réuni toutes ses troupes et façonné toutes ses recrues (B. c. 44). Il pensait que l'investissement durerait longtemps (l. c. 42) ; et il croyait discréditer Pompée auprès des nations auxiliaires, lorsqu'on le saurait comme assiégé dans son camp, et n'osant pas combattre (l. c. 43, et *Dolabella à Cic. : ad fam.* 9, 9). — Pompée avait lui-même construit 24 redoutes autour de son camp. César en avait élevé 26, allant de Dyrrachium au Genusus. C'était bien là, comme dit César, un genre de guerre « nouveau et inusité » (l. c. 47, 50).]

que faire se pouvait. Interrompus sans cesse par les combats partiels, les travaux n'avançaient que lentement. Les Césariens, d'autre part, avaient affaire sur leurs derrières aux gens de Dyrrachium : César avait noué des intelligences dans la place et espérait s'en rendre maître : la flotte ennemie l'en empêcha. Ainsi, sur tous les points on avait les armes à la main : un jour, le plus chaud de tous, on se battit en six endroits à la fois. Habituellement, grâce à leur valeur éprouvée, les soldats de César avaient le dessus dans ces escarmouches ; et l'on vit même une simple cohorte, dans ses lignes, tenir tête durant plusieurs heures à quatre légions, qui reculèrent enfin lorsque arriva du secours ¹. D'aucun côté, nul succès décisif : mais peu à peu les Pompéiens investis souffraient. En détournant les ruisseaux qui tombaient des montagnes dans la plaine, César les réduisait à l'eau des sources, rare et mauvaise à boire ². Ils souffraient davantage encore du manque de fourrage pour les bêtes de train et les chevaux, la flotte n'y pouvant suffisamment

¹ [Suet. *Cæs.* 68. Cette cohorte appartenait à la 6^e légion. — Il y a ici une lacune dans les *Commentaires* (*B. c.* 3, 50, *in fine*). César absent (peut-être faisait-il alors sur Dyrrachium la démonstration dont parle Appien (*B. civ.* 2, 60), avait laissé la garde du camp à l'un de ses lieutenants, *Publius Cornelius Sylla*, lequel accourut avec 2 légions, battit et repoussa les Pompéiens. On lui reprocha de n'avoir pas poursuivi son avantage : il eût pu du coup achever la guerre ! Toutefois César le loue de sa prudence. « Le lieutenant » dit-il « n'a point la mission du général : l'un agit » selon la lettre de ses ordres, l'autre est libre et prend conseil des » circonstances » (*l. c.* 51).

Ce *Sylla* était le propre neveu du dictateur. Compromis (*Sall. Catil.* 17) dans la conspiration de Catilina, il fut accusé, défendu par Hortensius et par Cicéron (dont nous avons le plaidoyer), puis acquitté. — Ce même *Sylla* commandera l'aile droite de César à Pharsale. — La confiance de son chef atteste ses talents militaires. Il mourut en 709, en Italie, au cours d'un voyage. Cicéron, qui jadis, lui avait emprunté de l'argent (*A. Gell. noct. Att.* 12, 12), puis s'était brouillé avec lui à propos de Clodius (*ad Att.* 4, 3), affirme que le peuple s'est réjoui de sa mort : « qu'il ait été assassiné par les brigands, ou qu'il ait fini par une indigestion, peu importe ! » (*ad fam.* 9, 10. 15, 17).

On peut lire avec fruit, dans Gœler, les recherches topographiques auxquelles il s'est livré sur le terrain aux alentours de Dyrrachium.]

² [*B. c.* 3, 49.]

pourvoir. Comme les animaux mouraient en masse, on les fit transporter à Dyrrachium : mais là aussi ils trouvèrent la disette ¹. Pompée ne pouvait plus différer. A tout prix, il lui fallait frapper un grand coup et se dégager d'une position devenue difficile. A ce moment il apprit par des transfuges gaulois que César avait omis de fermer sur la plage par une muraille transversale ses deux lignes de redoutes, distantes de 600 pieds l'une de l'autre ². Là-dessus, il bâtit son plan. Il fait attaquer les lignes intérieures par les légions sorties du camp, celles extérieures par les légions de la flotte, débarquées exprès au-delà des retranchements : en même temps un troisième corps se jette dans l'intervalle entre les redoutes et prend à dos l'ennemi déjà tout à la défense. Les retranchements voisins de la mer sont enlevés, et la garnison s'enfuit en désordre : Marc Antoine qui commande dans la seconde redoute a grande peine à s'y tenir : pour le moment, il arrête le torrent, mais César n'en a pas moins perdu beaucoup de monde : la tête de ses lignes sur la plage demeure aux mains des Pompéiens, et le blocus est rompu ³. César n'en était que plus ardent

Les lignes
de César
sont rompues.

¹ [*Ibid.* 3, 58]

² [B. c. 3, 59-61 —] Deux frères, deux Allobroges, *Raucil* et *Egus*, que César avait comblés de bienfaits, créés sénateurs dans leur cité, et enrichis, le trompaient, soit en détournant la solde de leurs cavaliers, soit en se la faisant payer sur de faux rôles pour plus de monde qu'ils n'en avaient. César les réprimande en secret, et les veut ménager, car ils sont braves et influents. Mais ils s'irritent, et passent traîtreusement à Pompée avec un certain nombre d'hommes et de chevaux. Pompée les promène dans tout son camp. Ils sont les premiers transfuges qu'il ait à montrer, tandis que tous les jours, les défections sont nombreuses dans ses divers corps d'armée. Les deux Gaulois savaient les points faibles ou inachevés des immenses retranchements de César, et ils donnèrent à Pompée des renseignements dont celui-ci profita aussitôt.]

³ [Tous les détails de l'attaque sont relatés par César (B. c. 63-64). Il n'avait pas achevé encore sa jonction retranchée entre ses deux légions, quand tout-à-coup 60 cohortes pompéiennes se jettent sur la circonvallation intérieure ; en même temps la flotte débarque au sud une autre division d'infanterie légère, et un troisième corps aborde entre les deux retranchements. César n'avait sur ce point que deux cohortes ; et l'officier qui y commandait, *Lentulus Marcellinus*, questeur, était malade (L'histoire ne sait rien de lui). Surpris,

à saisir la première occasion qui pourrait s'offrir : à peu de temps de là, il se jette avec le gros de son infanterie sur une légion pompéienne imprudemment lancée en avant ; celle-ci résiste bravement : on se bat sur un terrain difficile, tout jalonné par les camps des divers corps, grands ou petits, et coupé en tous sens par les revêtements et les fossés ; bientôt l'aile droite et la cavalerie de César s'égarèrent et au lieu de soutenir l'attaque de l'aile gauche, elles vont se perdre dans un étroit fossé qui va de l'un des anciens campements à la rivière voisine. Sur ces entrefaites, Pompée accourt à la rescousse avec cinq légions : il trouve l'armée de César séparée en deux, avec une de ses ailes gravement compromise. En le voyant en force, les Césariens se prennent d'une soudaine panique : ils s'ébranlent, fuient en masse. César perd là mille de ses meilleurs soldats, heureux d'avoir échappé à une défaite complète. L'armée ne dut son salut qu'à l'excessive prudence de Pompée qui lui-même n'avait pu se déployer sur ce terrain, et qui, redoutant une ruse de guerre, arrêta court ses soldats au lieu de poursuivre l'ennemi ¹.

César battu
une seconde fois.

il accourt avec quelques cohortes qui luttent héroïquement et sautent leur aigle : mais il va succomber, quand Antoine arrive avec douze autres cohortes. César lui-même se montre ; Pompée s'arrête. Mais il est resté maître de l'extrémité des lignes ennemies, du côté du rivage : il peut sortir et rentrer sans obstacle, et envoyer ses hommes aux vivres et aux fourrages. C'est alors que César se retire et se fortifie dans son camp (B. c. 65).]

¹ [Quelques jours s'étaient passés, les deux adversaires se tenant en observation dans leurs camps nouveaux. Mais César crut voir une légion ennemie lancée sans appui derrière un bois, à laquelle s'appuyait un petit camp jadis occupé par la 9^e légion. Au départ de celle-ci, Pompée s'y était établi à son tour, en l'enveloppant d'un retranchement plus vaste, et en le reliant au torrent voisin par un fossé perpendiculaire. Toute l'affaire se passe au milieu de ces retranchements de campagne. César se jette sur les Pompéiens avec 33 cohortes, les refoule, arrache la herse du grand camp, et leur tue du monde. Mais son aile droite égarée a couru le long du fossé jusqu'au fleuve. Ici la chance tourne. Pompée arrive avec cinq légions, écrase les deux ailes éloignées l'une de l'autre, et met les Césariens en fuite. César confesse une perte de 960 soldats, sans compter les cavaliers, de 32 officiers, et de 32 insignes militaires. (Selon Orose (6, 15), sa perte aurait été de 4,000 hommes). Lui-même, il avait failli périr de la main d'un des fuyards, qu'il voulait

Conséquences
de ces deux
défaites.

César n'avait pas seulement fait de sensibles pertes et vu d'un seul coup tomber ses lignes et ces travaux de géants qui lui avaient coûté quatre mois : au lendemain des derniers combats livrés, il se trouvait juste ramené au point de départ. Plus que jamais, la mer lui était fermée, surtout depuis que l'aîné des fils de Pompée, *Gnaeus*, surprenant quelques navires de guerre Césariens dans le havre d'Oricum, les avait hardiment attaqués, brûlés en partie, en partie capturés, puis, presque aussitôt, avait de même réduit en cendres les transports laissés dans Lissos¹. Impossible désormais d'attendre de Brindes de nouveaux renforts venant par mer.

La cavalerie nombreuse de Pompée, dégagée maintenant de tous les obstacles, se répandait aux alentours et allait couper César de ses approvisionnements déjà si difficiles. Il y avait eu plus que de l'audace à César à prendre, sans flotte, l'offensive contre un ennemi qui tenait la mer, et l'insuccès était complet. Sur le terrain qu'il s'était choisi, il s'était heurté contre des obstacles défensifs invincibles. Il ne fallait plus songer à donner l'assaut à Dyrrachium ou à livrer à l'armée pompéienne une bataille décisive. Pompée, au contraire, n'était-il pas le maître de choisir l'occasion et l'heure et de se jeter sur son rival en péril de famine? La guerre était à son solstice. Jusque là, Pompée avait joué, ce semble, sans avoir son jeu à soi, arrangeant sa défense selon l'attaque de chaque jour. En quoi il n'était point dans son tort, car à faire durer la guerre il façonnait ses recrues, il laissait à ses réserves le temps d'accourir, il assurait et développait la prépondérance écrasante de sa flotte dans les eaux de l'Adriatique. Néanmoins les échecs de César devant Dyrrachium n'eurent point les conséquences fatales que son rival était

arrêter — Pompée fut appelé *Imperator* par ses soldats. Mais César déclara « qu'il ne savait pas vaincre » (Suet. *Cæs.* 38). — V. pour les détails *B. c.* 66-72. — Plut. *Cæs.* 39. — App. *B. c.* 2, 62.]

¹ [*B. c.* 3, 40.]

fondé, peut-être, à en attendre : quand on les croyait en pleine dissolution, sous l'étreinte de la faim ou par l'effet de la révolte, les vétérans de César attestèrent cette fois encore leur magnifique énergie militaire. Quoi qu'il en soit, César était battu sur le champ de bataille, battu dans sa grande opération stratégique : il semblait qu'il ne pût ni se tenir là où il campait, ni changer utilement sa position.

Pompée était vainqueur : à lui appartenait maintenant l'offensive et il voulait la saisir. Trois moyens lui étaient ouverts pour faire fructifier sa victoire. Le premier, le plus simple de tous, consistait à ne pas laisser le vaincu respirer, à le poursuivre à outrance s'il quittait le terrain. Pompée pouvait aussi laisser César en Grèce avec sa principale armée et passer lui-même en Italie, ainsi qu'il s'y était de longue main préparé, emmenant le gros de ses troupes. Là, il avait pour lui le vent de l'opinion, décidément hostile à César, et anti-monarchique. Après le départ pour la Grèce de ses meilleurs légionnaires et de son brave et solide lieutenant, les soldats qui restaient à celui-ci dans la Péninsule ne comptaient plus guère comme un obstacle. Enfin, Pompée pouvait se jeter dans le massif hellénique, attirant à lui les légions de Métellus Scipion et, de là, revenir sur l'armée de César et l'enlever. César, aussitôt sa jonction faite avec son second corps, avait lancé de forts détachements vers l'Étolie et la Thessalie, pour aider à l'approvisionnement de son armée. Il avait aussi envoyé deux légions par la voie Égnatienne dans la direction de la Macédoine. *Gnæus Domitius Calvinus*, qui les commandait ¹, avait ordre d'arrêter Scipion, qui s'en venait de Thessalonique sur la même chaussée, et de le battre avant qu'il eût rejoint Pompée ². Déjà Calvinus et

Plan de guerre
de Pompée.

Scipion
et Calvinus.

¹ [*Gnæus Domitius Calvinus* (p. 139, n. 4), était entré en Macédoine avec deux légions, la 11^e et la 12^e, et 500 cavaliers.]

² [On a vu (p. 296) que Pompée attendait de Syrie deux légions. Métellus Scipion, son beau-père (p. 166, n. 2), nommé proconsul de cette province, immédiatement avant l'explosion de la guerre civile, était chargé de les amener en Macédoine (B. c. 1, 6.

Scipion n'étaient plus qu'à quelques milles l'un de l'autre quand le dernier tourna tout à coup vers le sud, franchit rapidement l'*Haliacmon* (*Jadsché-Karasou*) et, laissant ses bagages à Marcus Favonius ¹, poussa en Thessalie. Il comptait y écraser une légion de fraîches recrues occupée alors, sous les ordres de *Lucius Cassius Longinus* ², à soumettre le pays à César. Mais Longinus passa les montagnes, descendit vers *Ambracie* et se rabattit sur *Gnæus Calvisius Sabinus* et la division d'Étolie ³. Tout ce que put faire Scipion fut de lancer ses cavaliers Thraces à sa poursuite. Pour lui, il dut revenir en arrière : Calvinus déjà manœuvrait contre Favonius et les réserves de l'*Haliacmon*, et les menaçait à son tour comme Scipion lui-même avait menacé les Césariens de Cassius. Calvinus et Scipion se retrouvèrent donc face à face sur l'*Haliacmon* : ils restèrent quelque temps campés et se regardant immobiles ⁴.

3, 4). Il avait exigé des publicains les dîmes arriérées de deux années, prélevé par emprunt forcé la dîme de l'année suivante : frappé des taxes toutes nouvelles, capitation, impôts sur les colonnes et les portes, impôts en nature, en blé, en armes, etc., à ce point que la misère, la dette et les usures avaient partout grandi dans ces malheureux pays. Il menaçait de piller le temple d'Éphèse (selon César, qui peut-être exagère), quand l'ordre lui vint de passer immédiatement en Macédoine, César ayant débarqué en Épire. Il quitta aussitôt Pergame, où il avait distribué ses troupes en cantonnements d'hiver, et se mit en route (B. c. 3, 31-33.)

¹ [M. Favonius, le singe de Caton (p. 152).]

² [*Lucius Cassius Longinus*, frère du lieutenant de Crassus (p. 180) qui assassina César, et cousin de Quintus Cassius (p. 220). Il avait en 700, de concert avec *Laterensis*, accusé de brigue *Gn. Plancius*, concurrent heureux de *Laterensis* à l'édition. Cicéron défendit *Plancius*, et son plaidoyer nous reste. — En 702, c'est encore L. Cassius qui accuse *Saufeius*, autre client de Cicéron. A la guerre civile, pendant que son frère passe à Pompée, dont il sera l'un des amiraux, *Lucius* se range du parti de César. — Plus tard il suivra la fortune d'Octave. Après la bataille de Philippes, Antoine lui pardonne, et l'histoire ne le nomme plus.]

³ [*Gaius Calvisius Sabinus*, questeur en 694, tribun du peuple en 699. Lieutenant de César en Étolie, il soumet toute la province, entre dans *Calydon* et *Naupacte* (Lépante). En 709, César l'envoie en Afrique, où Antoine voudra le maintenir. Consul en 715, il commande une flotte pour Octave, est battu devant Cumes. Agrippa vint le remplacer. Il reste d'ailleurs fidèle à son parti.]

⁴ [Ces marches et contremarches sont décrites par César (B. c. 3, 34-36.)]

54 av. J.-C.

52.

60.

55.

45.

39.

Si Pompée avait le choix, il n'en était point de même pour César. Battu deux fois de suite, il fit retraite vers Apollonie ¹. Pompée le suivit pas à pas. Ce n'était point chose facile que de défiler ainsi de Dyrrachium à Apollonie, sur une route difficile, coupée de nombreux torrents, avec une armée vaincue, avec le vainqueur sur ses talons : mais César était là, dirigeant la marche avec son habileté ordinaire, et ses infatigables fantassins lassèrent Pompée qui s'arrêta après quatre jours d'une inutile poursuite. Qu'allait-il décider? Allait-il essayer la descente en Italie? Valait-il mieux rentrer dans l'intérieur du pays? La première entreprise était tentante : beaucoup la conseillaient ². Mais Pompée ne voulut pas abandonner le corps de Métellus Scipion. D'ailleurs, en prenant cette direction, il espérait rencontrer et détruire Domitius Calvinus. A cette heure, en effet, celui-ci, placé sur la voie Egnatienne, sous *Héraclée de Lyncestide*, se trouvait pris entre Scipion et Pompée. César, retiré sous Apollonie, était beaucoup plus loin de lui que la grande armée des constitutionnels. Calvinus ne savait rien d'ailleurs des événements de Dyrrachium ni même de son propre danger. Après les revers récents, tout le pays s'était retourné vers Pompée, et les messagers de César étaient partout enlevés. L'armée de Pompée n'était plus qu'à peu d'heures de lui quand il apprit l'état des choses par le récit des avant-postes ennemis. Aussitôt et à la minute extrême, il se dérobe à

Retraite
de César.
Marche vers
la Thessalie.

¹ [César ne ménage pas d'ailleurs l'expression qui caractérise sa défaite (*C. a superioribus consiliis depulsus*). Il réunit ses soldats, relève leur courage, en punit quelques uns et part pour Apollonie. Il faut lire la description de la marche savante par laquelle il échappe à Pompée (*B. c. 73-79*).]

² [Selon *App. B. c. 2, 65*, Afranius aurait proposé en conseil de tenir bloqué avec la flotte César à moitié détruit déjà et errant : pendant ce temps l'armée de terre ira sans délai reprendre l'Italie, vide de soldats, et où l'opinion est bien disposée, puis l'Italie, la Gaule et l'Espagne reconquises, repartant de la contrée mère et siège de l'Empire, on reviendra achever le rebelle, s'il le faut. — Quant à Pompée, il préféra poursuivre la campagne. Il espérait écraser César et rester le maître absolu.]

l'orage qui va fondre sur lui et se jette vers le sud. Pompée du moins avait dégagé Scipion ¹. Cependant César était arrivé à Apollonie sans combats nouveaux. Après la catastrophe de Dyrrachium, il prit de suite son parti. Il lui importait de changer le terrain de la lutte et de quitter la côte pour l'intérieur : ainsi faisant, il mettait hors de jeu la flotte de Pompée, cause finale des échecs subis dans toutes ses récentes entreprises. En regagnant Apollonie où étaient ses dépôts, il n'avait qu'un but : y mettre ses blessés en lieu sûr, et y payer leur solde à ses troupes. Cette tâche accomplie, il se remit aussitôt en marche pour la Thessalie, laissant des garnisons dans Apollonie, Oricum et Lissos ². De son côté, Calvinus manœuvrait vers le même point; enfin, les renforts d'Italie (deux légions commandées par *Quintus Cornificius*), traversaient actuellement l'Illyrie par la voie de terre, et allaient aussi le rejoindre en Thessalie plus aisément qu'en Épire ³. César remonte donc le val de l'Aoüs [*la Vojoussa*] par des sentiers difficiles, passe les montagnes qui font barrière entre l'un et l'autre pays [le *Lacmon* et le *Pinde*], et arrive sur le Pénée : Calvinus

¹ [Pompée n'était plus qu'à quatre heures de Domitius Calvinus, quand celui-ci fut averti par les confidences ou les paroles de jactance de ces mêmes Allobroges qui avaient trahi César, et s'étaient rencontrés avec ses éclaireurs. Il se rejette aussitôt sur sa gauche, et vient retrouver César à *Æginion (Stagus)* sur la frontière d'*Athamane* (*B. c. 3, 79*).]

² [*Cæs. B. c. 3, 78*. — César remontant l'Aoüs, franchit la *Stens de Viosa (faucès Antigonenses)*. — *Plut. Flamin. 3*. V. Leake, *Northern Greece*, 1, p. 389.]

³ [*Q. Cornificius*, fils d'un des juges de Verrès, s'était fiancé à la fille d'*Aurelia Orestilla*, la veuve dissolue de *Catilina* (*Cic. ad fam. 8, 7*). — Il parait, du reste, être demeuré en Illyrie, où il avait le titre de propréteur. Il y rend des services signalés après Pharsale, et pendant que César lutte emprisonné dans Alexandrie (*Bell. Alex. 42* et s.). L'année suivante, on le rencontre à Rome, honoré de l'Angurat. Cicéron lui écrit souvent (*ad fam. 12, 17-30*). Plus tard César l'envoie en Syrie. A la mort de César, il gouverne la province de la Vieille-Afrique. Là il tient pour le Sénat, donne asile aux proscrits, défait *Titus Sextius* qui commande pour les Triumvirs dans la province voisine, puis est battu et tué. — Il avait des goûts littéraires, et on lui a attribué quoique sans raison solide, les *Rhetorica ad Herennium*.]

s'est avancé vers lui, et bientôt les deux armées, tirant au plus court, par la route la moins exposée, se trouvent réunies sous *Æginion*, non loin des sources mêmes du fleuve. La première place thessalienne devant laquelle on se montre en force, *Gomphi*¹, a fermé ses portes : elle est aussitôt prise d'assaut et livrée au pillage : épouvantées, les autres villes du pays se rendent dès que les légions se montrent devant leurs murs. Les marches et les combats plus heureux, les vivres plus faciles sur le haut Pénée, quoique peu abondants encore, ont peu à peu fait oublier au soldat les journées malheureuses de Dyrrachium. Des misères du début, il n'est plus trace.

Ainsi s'annulaient pour Pompée les résultats premiers de ses deux victoires. Avec toute sa lourde armée, avec sa nombreuse cavalerie, il n'avait pu suivre son rapide ennemi jusque dans le massif des montagnes. César et Calvinus s'étaient dérobés tous les deux, s'étaient rejoints et occupaient en sûreté le pays de Thessalie. Peut-être eût-ce été le moment pour les coalisés de s'embarquer en masse et sans délai pour l'Italie. Le succès les y attendait. Une division de la flotte avait pris les devants et mis le cap sur la Péninsule et la Sicile². Mais au camp, tout le monde croyait qu'après les victoires de Dyrrachium il y avait partie gagnée, qu'il n'y avait plus qu'à récolter une moisson mûre, qu'il fallait s'attacher à l'armée battue, et la faire captive. Aux hésitations, à l'excessive prudence d'autrefois a succédé l'excès d'une confiance moins que jamais justifiée cependant. On ne voit pas qu'on n'a pas

¹ [*Gomphi* avait joué un rôle dans les campagnes de Flaminius, et depuis. Elle commandait les passages de la Dolopie, et ceux de l'Athamanie en Thessalie. — César, après le sac de Gomphi, se présente devant la place voisine, Métropolis (*Paleokastro*, selon Leake), qui ouvre aussitôt ses portes (B. c. 3, 80, 81).]

² [La division navale de Cassius, formée des vaisseaux syriens, phéniciens et ciliciens. Elle brûla les escadres de César, à Messine, et à Vibo, d'où Cassius fut ensuite chassé, en perdant quelques galères. Il disparut à la nouvelle du désastre de Pharsale. B. c. 3, 101. — V. *infra*.]

même su poursuivre l'ennemi, qu'il faut se tenir prêt à attaquer en Thessalie une armée refaite, réorganisée et ravitaillée, et qu'il n'est point sans danger, quittant la côte, de renoncer à l'appui de la flotte, pour aller chercher l'adversaire sur le champ de bataille qu'il a choisi. Il est décidé qu'à tout prix l'on en viendra aux mains : on ira donc à César au plus vite, et par le meilleur chemin possible. Caton commande à Dyrrachium, où on lui a laissé 48 cohortes ; à Corcyre, où 300 navires sont à l'ancre. Quant à Pompée et Scipion, le premier, ce semble, filant sur la chaussée égnatienne, jusqu'à Pella, puis tournant à droite, par le grand chemin du sud, le second revenant de l'Haliacmon sur les passes de l'Olympe, ils se rejoignent dans les campagnes du Bas-Pénée, à *Larissa*. César était campé plus au midi, dans la plaine qui s'étend entre les collines des Cynoscéphales et le mont Othrys, et que sillonnent les affluents du Pénée. Il les attendait sous *Pharsale*, ville située sur la rive gauche de l'un de ces cours d'eau, l'*Énipéos*. Pompée y vint aussi dresser son camp sur la rive droite en face, au pied des contre-forts des Cynoscéphales¹.

Bataille
de Pharsale.

¹ C'est chose difficile que de déterminer exactement le champ de bataille. Appien (2, 75) est précis : il le place entre *Néo-Pharsalos* et l'*Énipée*. Des deux seuls cours d'eau de quelque importance que l'on rencontre sur les lieux, et qui assurément représentent l'*Apidanos* et l'*Énipée* des anciens (le *Sofadhitiko* et le *Fersaliti*), l'un sort des monts de *Thaumacæ* (*Dhomoco*) et des hauteurs Dolopiennes, l'autre descend de l'Othrys, et coule devant *Fersala*. Or, comme Strabon (9. p. 432) enseigne aussi que l'*Énipée* vient de l'Othrys, il en faut conclure à bon droit avec *Leake* (*Northern Greece* 4, 320), que le *Fersaliti* est bien l'*Énipée*. Par contre, *Gœler* est dans l'erreur quand il prend le *Fersaliti* pour l'*Apidanos*. Toutes les indications fournies par les Anciens concordent d'ailleurs en faveur de notre opinion. Seulement il faut tenir avec *Leake* que la rivière formée par les deux eaux après leur confluent, et qui de là va tomber dans le Pénée, gardait chez les Anciens le nom d'*Apidanos*, comme aujourd'hui elle porte celui du *Sofadhitiko*, dénomination naturelle après tout, car le *Fersaliti* est souvent à sec, le *Sofadhitiko* ne tarit jamais (*Leake*, 4, 321). C'est donc entre *Fersala* et le *Fersaliti*, qu'était située *Palæo-Pharsalos*, d'où la bataille a tiré son nom. Donc encore, elle s'est livrée sur la rive gauche, les Pompéiens ayant leur droite au *Fersaliti*, et ayant leur front tourné vers

Il avait toute son armée sous la main. César, au contraire, attendait encore sa division de près de deux légions, détachée naguère en Étolie et en Thessalie sous

Pharsale (Cæs. B. c. 3, 83. — Frontinus, *Stratag.* 2, 3, 22). Mais leur camp n'a pas pu être là. Il s'étendait au pied des Cynoscéphales, sur la rive droite, barrant à César le chemin de *Scotussa*, et gardant évidemment leur ligne de retraite sur Larisse par les hauteurs : s'ils avaient campé, comme le veut Leake (4, 482), à l'est de Pharsale, et sur la rive gauche de l'Énipée, jamais ils n'auraient pu, après le combat, tirer au nord, ayant à franchir ce cours d'eau, aux berges profondes, coupées à pic (Leake, 4, 469). Au lieu de regagner Larisse, Pompée eût dû fuir vers *Lamia*. Il est donc vraisemblable que les Pompéiens avaient planté leur camp sur la rive droite du Fersaliti, et qu'ils le passèrent avant la bataille et après, pour rentrer dans leur camp ; puis, qu'ils remontèrent les pentes voisines de *Crannon* et de *Scotussa*, lesquelles vont se rattacher par leurs crêtes aux hauteurs des Cynoscéphales. A cela rien d'impossible. L'Énipée n'est qu'un ruisseau étroit et lent, où en novembre Leake trouva deux pieds d'eau et souvent à sec dans la saison chaude (Leake, 4, 448, et 4, 472. — Cf. Lucan. 6, 373 [*nunquamque celer nisi mixtus Enipeus*]) ; or, on était au cœur de l'été, quand se donna la bataille. Avant d'en venir aux mains, les deux armées étaient à 30 stades l'une de l'autre (App. B. c. 2, 65 : 3/4 de mille allem. — une lieue et demie) : les Pompéiens avaient pu tout à l'aise faire leurs préparatifs, jeter des ponts, et assurer leurs communications avec le camp. A la vérité, si la bataille avait fini par une déroute, ils n'eussent pu effectuer leur retraite le long du torrent et par dessus ses berges : et c'était là, je n'en doute point, l'une des raisons pour lesquelles Pompée ne voulut point d'abord se battre. Aussi son aile gauche, placée plus loin de la ligne de retraite, s'est-elle le plus ressentie de ce désavantage des lieux. Pour le centre et l'aile droite, ils se retirèrent sans trop de hâte, et purent fort bien franchir le Fersaliti, dans les conditions données. Que si César et ses copistes n'ont point parlé de ce passage du torrent, c'est qu'en le faisant, ils eussent trop mis en lumière cette folle ardeur de combattre, qui, tout le prouve, poussait les Pompéiens en avant, et aussi les ressources mêmes qu'ils se ménageaient pour la retraite.

[Nous ne voulons ajouter que peu de mots à cette longue note de M. Mommsen. Nous ferons remarquer seulement que M. Leake et M. Merivale (2, p. 284) ne diffèrent d'avec lui qu'en ce qu'ils placent le camp de Pompée, comme celui de César, sur la rive gauche de l'Énipée, tandis que M. Mommsen le place au nord, sur la rive droite : quant au champ de bataille lui-même, ils sont tous les trois d'accord. — Les positions de Palœo- et Néo-Pharsale, dans l'opinion commune, étaient sur la rive gauche, et la bataille eut lieu près de la première localité (Oros. 6. 15. — *B. Alex.* 48). D'autre part, il est certain que la droite de Pompée s'appuyait à l'Énipée (B. c. 3, 88, et surtout Frontin. 2, 3, 22. App. B. c. 2, 75). Dans l'hypothèse de M. Mommsen et de Leake, les troupes de Pompée, ayant leur droite appuyée à la rive gauche, regardaient le nord-ouest : César au contraire, aurait eu son armée tournée vers le sud-est. — Mais un troisième système s'est produit, celui de Gœler, qui fait couler

les ordres de *Quintus Fufius Calenus*¹, en ce moment posté en Grèce, et les deux légions de Cornificius qui, venant d'Italie par terre, arrivaient justement en Illyrie. L'armée de Pompée, comptant 44 légions ou 47,000 hommes et 7,000 chevaux, était deux fois plus forte que celle de César en infanterie, et sept fois supérieure en cavalerie : les 8 légions de César, décimées par les fatigues et les combats, ne pouvaient mettre chacune que 2,200 hommes en ligne, soit moitié de leur effectif normal. Pompée, vainqueur jusque-là, avec sa cavalerie nombreuse et ses magasins remplis, faisait vivre son monde dans l'abondance : les Césariens avaient peine à subsister : ils n'attendaient de meilleures ressources que de la moisson prochaine. Les Pompéiens, dans la récente campagne, s'étaient façonnés à la guerre : ils avaient pris confiance dans leurs chefs : l'esprit du soldat était excellent. Donc, chez Pompée, puisqu'on avait tant fait que de marcher droit à César en Thessalie, la raison

l'Apidanos entre Palco- et Néo-Pharsale (*l. cit.* pp. 73, 136 et s.). Selon lui, le terrain de la bataille était sur la rive droite (au nord) de l'Apidan, Pompée regardant le sud et appuyant sa droite au torrent. — Qui a tort? Qui a raison? « César » observe Napoléon (*Précis C. XII, Observ. 3*), « ne dit jamais quelle était la force de » son armée, ni le lieu où il se bat : ses batailles n'ont pas de nom. — Je me sentirais porté à abonder dans l'opinion de M. Mommsen. Il y a là un champ d'études intéressant à recommander aux jeunes hellénistes de l'École d'Athènes.]

61 av. J.-C.

59.

[*Quintus Fufius Calenus*, d'une branche de la gens *Fufia*, originaire de Calès en Étrurie. Il s'était employé pour Clodius dans l'affaire des mystères de la bonne déesse : tribun du peuple en 693 : moteur de la loi *Fufia, de religione*, qui renvoyait le procès devant les juges ordinaires (*ad Att. 1, 14*). Préteur en 695, où il fait passer une autre loi judiciaire, aux termes de laquelle les juges (senateurs, chevaliers, tribuns du trésor), voteront séparément désormais. Il soutient Clodius contre Milon. L'année d'après il sert dans les Gaules. Puis, durant la guerre civile, il coopère puissamment avec Antoine au transport des troupes, de Brindes en Épire (*B. c. 1, 87. — 3, 8, 14, 26*). César, durant l'investissement de Dyrrachium, l'avait envoyé pour appuyer Lucius Cassius Longinus et Calvisius Sabinus en Étolie, et pour soulever l'Achaïe. Il s'était emparé de Delphes, de Thèbes, d'Orchomène : mais les Pompéiens lui avaient fermé l'isthme de Corinthe (*B. c. 3, 55*). — Il fut consul en 707 : passa à Antoine pour qui il combattit durant la guerre de Pérouse, et mourut dans la Transalpine, en 713. Son fils se rendit à Octave.]

47.

41.

militaire commandait d'en venir sans tarder au combat décisif : mais plus encore que la raison militaire, l'impatience, qui est le propre de toute émigration, se faisait jour dans le conseil : officiers nobles et gens du beau monde à la suite de l'armée, tous voulaient la bataille. A leurs yeux, depuis les affaires de Dyrrachium, le triomphe de leur parti était chose accomplie : déjà l'on se disputait le Grand-Pontificat au lieu et place de César ; déjà l'on donnait commission à Rome de louer les maisons voisines du Forum, en vue des élections futures¹. Et Pompée, s'il hésitait à attaquer, c'est qu'il voulait commander plus longtemps à la foule des prétoriens et des consulaires : c'est qu'il voulait se perpétuer dans son rôle d'Agamemnon ! — Pompée céda. César ne croyait point qu'il en adviendrait ainsi ; il avait projeté un mouvement sur le flanc de l'ennemi, et se disposait à marcher sur Scotussa : mais, voyant les Pompéiens faire leurs préparatifs, et lui offrir le combat sur la rive gauche, il rangea aussitôt ses légions. Ainsi fut livrée la bataille de Pharsale (9 août 706), sur le même lieu, où 200 ans avant, l'épée de Rome avait conquis l'Empire de l'Orient (III, p. 324). Pompée tenait sa droite appuyée à l'Énipée. César, en face de lui, assurait sa gauche sur le terrain coupé en avant du ruisseau : les deux autres ailes ennemies s'étendaient dans la plaine, couvertes chacune par la cavalerie et les troupes légères. Le plan de Pompée était simple. Tenir son infanterie sur la défensive : lancer sa cavalerie sur les faibles escadrons qui lui faisaient face, mêlés à des fantassins légers, selon la mode des Germains. Une fois ceux-ci enfoncés et dispersés, il tournerait et prendrait à dos l'aile droite des Césariens. Son infanterie, en effet, soutint bravement le choc de César : au centre la bataille était indécise. Labiénus,

48 av. J.-C.

¹ [Plut. *Pomp.* 66. — Favonius craignait, si l'on tardait, de ne point aller, durant l'été, manger des figues à Tusculum (Plut. *Pomp.* 67).

après une brave mais courte résistance, rompit la cavalerie césarienne, et se développant sur sa gauche, se mit en devoir de tourner les fantassins. Mais César avait prévu que ses cavaliers ne pourraient lutter, et derrière eux, sur le flanc menacé, se tenaient 2,000 de ses meilleurs légionnaires. Quand les escadrons de Pompée, poussant et chassant leurs adversaires, arrivèrent en tourbillonnant sur ses lignes, ils se heurtèrent contre une muraille vivante. Les légionnaires sans peur marchaient à eux, et leur attaque à la fois inattendue et insolite les rejeta en désordre¹. Ils vidèrent le champ à bride abattue. Les Césariens font main basse sur les sagittaires livrés sans défense, se précipitent ensuite sur la gauche ennemie, et la prennent à revers à leur tour. Au même moment César, sur tout le front de bataille, pousse en avant sa troisième ligne tenue jusque-là en réserve. A cette défaite inattendue des meilleures troupes de Pompée, armée et général, celui-ci avant tous, perdent courage, et le courage de l'ennemi s'accroît. A peine a-t-il vu ses cavaliers battre en retraite, que Pompée, qui n'a jamais eu confiance dans son infanterie, quitte lui-même aussitôt le terrain, et se réfugie dans son camp, sans même attendre l'issue de l'attaque générale de César. Ses légions hésitent, et bientôt elles aussi, repassant le ruis-

¹ Ici se place le conseil célèbre donné par César à ses soldats, de frapper les cavaliers ennemis au visage [*faciem feri.*] L'infanterie marchant, ce jour, irrégulièrement à l'attaque de la cavalerie, ne pouvait se servir utilement de l'épée : elle dut garder le *pilum* au lieu de le jeter, et s'en servir comme d'une pique, portant en haut la pointe pour mieux se défendre (Plut. *Pompée* : 69, 91. — *Cæs.* 45. — App. 2, 76, 78. — Flor. 4, 2. — Oros. 6, 15. — Cf. Frontin. qui est dans l'erreur, 4, 7, 32). L'ordre donné par César a dérivé en anecdote. Les cavaliers de Pompée auraient tourné bride, de peur de balafres reçues au visage ; et ils se seraient enfoncés, tenant la main devant les yeux (Plutarch.). A cela pas un mot de vrai. L'historiette ne serait piquante qu'autant que la cavalerie pompéienne aurait été composée, pour le plus grand nombre, vraiment, de tous ces jeunes nobles et « beaux danseurs » venus de Rome ! Mais il n'en était rien. Peut-être que l'ordre du jour très-simple et très-militaire de César aura fourni le canavas à des plaisanteries de camp, et par suite, à un récit absurde.

seau, elles rentrent au camp, non sans d'énormes pertes. La journée était perdue : nombre de bons soldats gisaient à terre. Pourtant le gros de l'armée était sauf. César, après sa défaite devant Dyrrachium, avait couru de plus grands dangers. Mais il avait appris, dans les vicissitudes de sa vie, que si la fortune aime à se dérober parfois à ses favoris, c'est qu'elle veut être contrainte à force d'opiniâtre énergie. Pompée jusque-là ne l'avait connue que comme une déesse sans inconstance : il douta d'elle et de lui-même, dès qu'elle lui échappa. Chez les grandes natures, chez César, le désespoir ne fait qu'accroître l'effort : il écrase les Pompée et autres minces génies, et les précipite dans l'abîme sans fond de leur misère. Jadis, déjà, commandant l'armée contre Sertorius, Pompée avait songé à la désertion devant un ennemi plus fort (VI, p. 163). De même en ce jour, quand il vit ses légions repasser l'Énipée, il rejeta les trop lourds insignes du commandement, et remontant à cheval, s'enfuit par la route la plus courte jusqu'à la mer, où il demanda un vaisseau. — Cependant son armée démoralisée et sans chef (Scipion, son collègue, revêtu comme lui de l'*Imperium*, n'était général que de nom), espérait trouver un abri derrière les murailles du camp. César ne lui laisse point de repos : en dépit de leur résistance opiniâtre, les gardes thraces et romaines sont assaillies et enfoncées, et les masses compactes des Pompéiens se retirent en désordre sur les hauteurs de Crannon et de Scotussa, au-dessus du camp. De là, se tenant sur les crêtes, elles veulent regagner Larisse : mais les légions de César, oublieuses du butin et de la fatigue, s'avancent dans la plaine par des sentiers meilleurs, et bientôt leur ferment la route. Sur le soir, quand les fugitifs s'arrêtent, elles creusent leur fossé devant eux, et les coupent de l'unique ruisseau qui coule dans le voisinage. Ainsi finit la journée de Pharsale. L'armée de Pompée n'était point seulement battue : elle était détruite. Elle laissait 15,000

Pompée fuit.

morts ou blessés sur le terrain, tandis que les Césariens avaient à peine perdu 200 hommes. Pour le reste, 20,000 au moins, il mit bas les armes le lendemain matin. Bien peu, et parmi ceux-ci les principaux officiers, cherchèrent un refuge dans la montagne : des onze aigles de l'ennemi, il en fut rapporté neuf à César. Quant à lui, de même qu'avant le combat, il avait invité les siens à épargner leurs concitoyens dans leurs adversaires, de même il ne traita pas ses prisonniers comme avaient fait Bibulus et Labiénus : pourtant, dans une certaine mesure, il crut qu'il était besoin de se montrer sévère. Les simples soldats, il les enrôla dans son armée : les gens de meilleure condition subirent l'amende et la confiscation : les sénateurs et les chevaliers de marque furent mis à mort, sauf de rares exceptions. Les temps de l'indulgence étaient passés : à la laisser se prolonger, la guerre civile grandissait en atrocité irréconciliable ¹.

48 av. J.-C.

Résultats
politiques
de la bataille
de Pharsale.

Il s'écoula quelque temps, avant que les résultats de la bataille du 9 août 706 se manifestassent complètement. Ce dont il n'y avait point à douter, tout d'abord, c'était de voir passer à César, quiconque, parmi les adhérents de Pompée, n'avait en lui cherché que le plus fort. La défaite était si décisive, que tous coururent au vainqueur, tous, hormis ceux qui, par volonté ou par devoir, luttèrent encore, même pour une cause perdue. Les rois, les peuples et les villes de la clientèle pompéienne s'empres- sent de rappeler leurs flottes, leurs contingents en soldats,

¹ [V. le récit de la bataille *B. c.* 3, 85-100. Nous n'insistons pas sur les détails, qui se lisent partout, et nous renvoyons notamment le lecteur au *Précis* de l'Empereur Napoléon I^{er}. *Ch. XI, Campagne de Thessalie*, n° III, et *observ.* 5 et 6. Caton, on l'a vu (p. 107), n'y figurait pas. On n'avait nulle confiance, dans ses talents militaires, qui étaient médiocres, il le faut confesser. On redoutait surtout l'austérité de ses principes politiques. — Cicéron n'avait pas non plus suivi l'armée des Pompéiens en Thessalie : « il fallait là des bras forts, et l'on n'y avait que faire de sa parole et de son autorité dans les conseils (*ad fam.* 4, 7). » Il était souffrant d'ailleurs, et resta en arrière auprès de Caton (*Plut. Cic.* 39. — *ad Att.* 11, 4), puis s'en revint à Brindes, en passant aussi par Corcyre. — V. *infra.*]

et refusent asile aux fugitifs du parti vaincu. Ainsi firent l'Égypte, Cyrène, les cités de Syrie, de Phénicie, de Cilicie et d'Asie-Mineure, Rhodes, Athènes et tout l'Orient. Sur le Bosphore, le roi Pharnace, à la nouvelle du désastre de Pharsale, pousse le zèle jusque-là que non content d'occuper Phanagorie, ville que Pompée a déclarée libre autrefois (VI, p. 492), et les territoires des princes de Colchide installés aussi par le Romain, il s'empare en outre du royaume de l'Arménie-Mineure, que Déjotarus tenait de la même main (VI, p. 298). Presque seuls, la petite ville de *Mégare* et Juba firent exception. *Mégare* assiégée par les Césariens fut emportée d'assaut. Quant à Juba, il savait de longue date que César songeait à annexer la Numidie à l'Empire : après la défaite de Curion, il n'avait plus de ménagements à attendre, et bon gré malgré il lui fallait demeurer dans la faction pompéienne. A côté des villes et cités de la clientèle, le vainqueur de Pharsale vit revenir à lui la queue du parti constitutionnel, tous ceux qui n'étaient point engagés de plein cœur, et ceux qui, à l'instar de Marcus Cicéron et de tant d'autres, ne faisaient que s'agiter sur place autour du *sabbat* aristocratique, comme les sorcières novices du *Blocksberg*¹. C'est à qui fera sa paix avec le nouveau maître, et celui-ci la leur octroie courtoisement et de bonne grâce, indulgent toujours envers les suppliants, alors qu'il les tient en mince estime. Quant au vrai et principal noyau, aucune

¹ [V. le *Faust* de Goethe. — *La Tragédie*, 1^{re} partie : *nuît de la Walpurgis, dans la montagne du Harz*. — *Chœur des sorcières*, où on lit la strophe qui suit : *Halbhexe (unter)* :

*Ich tripple nach, so lange Zeit;
Wie sind die andern schon so weit!
Ich hab'zu Hause keine Ruh',
Und komm' hier doch nicht dazu.*

² *Demi-sorcière (voix d'en bas)* :

» Depuis bien longtemps je piétine : que les autres sont loin déjà ! Chez moi, point de repos ; et pourtant, je n'arrive point encore ! — Ces allusions au grand poème de Goethe, si étranges qu'elles sonnent à nos oreilles, au milieu d'une sévère page d'histoire romaine, sont chose acceptée en Allemagne.]

transaction ne se fit avec lui. L'aristocratie était morte : mais les aristocrates ne pouvaient se convertir à la monarchie. Dans la société humaine, tout s'affaïsse et tout passe, même les manifestations morales les plus hautes : la religion, vérité jadis, dégénère un jour en erreur : l'édifice politique le plus beau, le meilleur, se change en œuvre perverse. Mais l'Évangile du passé garde encore des adeptes, et si la foi en lui ne peut plus, comme la foi en la vérité douée de vie, transporter les montagnes, elle n'en demeure pas moins jusqu'à la mort fidèle à elle-même : elle ne se retire pas de ce monde tant qu'il lui reste debout un dernier prêtre, un dernier confesseur ; elle ne disparaît enfin que quand une race nouvelle, délivrée des liens de ce passé périssable et de son dogme, s'en vient régner sur l'univers rajeuni. Rome en était là. Quelque profond que fût l'abîme de corruption où s'était englouti le régime aristocratique, on ne le peut nier, l'aristocratie avait fondé jadis un système politique grandiose : le feu sacré, par qui Rome avait conquis l'Italie et vaincu Hannibal, ce feu qui brûlait au fond des cœurs dans la noblesse romaine, si étouffé et obscurci qu'il soit, il ne s'éteindra pas tant qu'il y aura une noblesse à Rome. Entre les hommes de l'ancien régime et le monarque nouveau, il empêche toute sincère réconciliation. Quoi qu'il en soit, extérieurement au moins, une grande partie des constitutionnels fit son accommodement et reconnut la monarchie césarienne, en ce sens que César leur fit grâce et qu'ils se retirèrent autant qu'ils le purent dans l'inaction de la vie privée : d'ailleurs, ils ne restaient point sans l'arrière pensée de se réserver pour une révolution future. Ainsi se comportèrent les constitutionnels moins fameux : mais parmi ces prudents du jour vint aussi se ranger un homme énergique, Marcus Marcellus, celui qui avait provoqué la rupture avec César (pp. 202, 208) ; il alla vivre à Lesbos en exil volontaire. J'ajoute que chez la plupart des vrais

aristocrates la passion l'emportait sur le sang-froid : illusion sur les résultats encore possibles de la lutte, crainte de l'inévitable vengeance du vainqueur, tout les entraînait en des sens divers.

Nul ne jugea mieux la situation que Marcus Caton. Inaccessible à la peur et à l'espoir, lui seul il vit clair dans les douloureuses épreuves du moment. Après les journées d'Herda et de Pharsale, il avait acquis la conviction que la monarchie ne pouvait plus être évitée. Assez ferme et honnête pour se faire cet aveu plein d'amertume et pour agir en conséquence, il hésita d'abord et se demanda si les constitutionnels devaient rester sous les armes. La cause étant perdue, la guerre allait coûter cher à bien des victimes qui ne sauraient même plus pour qui se consommait leur sacrifice. Il se décida pourtant à lutter encore, non pour vaincre, mais pour tomber plus vite et plus honorablement. Toutefois dans la lutte nouvelle, il s'appliqua à n'entraîner personne qui pût survivre à la mort de la République, et faire accommodement avec la monarchie. Tant que la République n'avait été que menacée, pousser au combat, y contraindre même les citoyens tièdes ou mauvais était un droit aussi bien qu'un devoir : aujourd'hui il y aurait eu folie, cruauté, à obliger tel et tel à se précipiter dans l'abîme avec la vieille constitution. Ceux des siens qui voulurent rentrer en Italie, il les laissa libres ; et l'un des plus farouches partisans, Gnæus Pompée le fils, ayant voulu les faire mettre à mort, Cicéron entre autres, il fut le seul à interposer sa loyale autorité¹.

Pompée, lui-même, ne voulait point la paix. S'il eût été à la hauteur de la situation qu'il avait occupée, il

Caton.

Pompée.

¹ [V. p. 230, n. 1. Caton voulait que Cicéron prît le commandement. Cicéron s'y refusa, croyant la lutte désormais impossible : aussitôt Pompée le jeune et ses amis l'appellent traître et, tirant l'épée, l'auraient tué sur le lieu si Caton ne se fût mis entre eux. (Plut. *Cic.* 39. — *Cat. min.* 55. — *Cic. pro Dejot.* 10. — Dans la vie de Caton, Plut. adoucit les détails de la scène.)]

semble qu'il aurait dû comprendre que qui a mis la main sur la couronne ne peut plus rentrer dans l'ornière de la vie commune, et qu'ayant manqué le but, il n'y a plus de place pour lui ici-bas. Non qu'il se sentit le cœur trop fier pour demander merci au vainqueur, celui-ci étant assez magnanime peut-être pour ne point le repousser : loin de là, j'estime plutôt qu'il était au-dessous d'une telle pensée. Soit qu'il ne pût prendre sur lui de s'abandonner à César, soit que, comme toujours, hésitant, ballotté et voyant mal clair au milieu de ses indécisions continuelles, déjà il se reprit à l'espoir quand s'effaçait la première et immédiate impression du désastre de Pharsale : il voulut, lui aussi, continuer la lutte et s'en aller la porter sur un autre théâtre.

Résultats
militaires.

Ainsi la guerre rentrait dans sa même route sanglante : quoi que fit César pour apaiser la fureur de ses adversaires ou diminuer leur nombre, sa prudence, sa modération étaient en pure perte. Cependant les chefs du parti avaient pour la plupart combattu à Pharsale, et quoique sains et saufs, tous, à l'exception de Lucius Domitius Ahenobarbus, tué dans la déroute, ils s'étaient dispersés et n'avaient pu se concerter en commun sur le plan à suivre dans la future campagne. Les uns fuyant par les sentiers déserts des montagnes de Macédoine et d'Illyrie, les autres avec le secours de la flotte, ils finirent par se rejoindre à Corcyre, où Caton commandait les réserves. Là se tint, sous sa présidence, une sorte de conseil de guerre où assistaient Métellus Scipion, Titus Labienus, Lucius Afranius, Gnæus Pompée le fils, et d'autres encore : on ne put s'entendre, soit à cause de l'absence du général et de l'incertitude cruelle où l'on était sur son sort, soit à cause des divisions même du parti. Chacun s'en alla de son côté, avisant au mieux de ses intérêts propres ou de ceux de la cause. Véritables fétus de paille surnageant encore, auquel fallait-il se rattacher ? Lequel tiendrait le plus longtemps sur l'eau ? Le choix était difficile.

Dispersion
des chefs
pompéiens.

La journée de Pharsale coûta tout d'abord au parti la Macédoine et la Grèce. Il est vrai que Caton abandonnant Dyrrachium à la nouvelle de la catastrophe, s'était retranché dans Corcyre ; et que durant quelque temps encore, Rutilius Lupus¹ occupa le Péloponnèse pour les constitutionnels. D'abord les Pompéiens parurent vouloir s'y défendre à *Patras* : mais Calenus s'avancait, et ils fuirent. On n'essaya pas davantage de tenir dans Corcyre.

La Macédoine
et la Grèce.

Sur les côtes d'Italie et de Sicile, les flottes pompéiennes, détachées après les affaires de Dyrrachium (p. 343), avaient manœuvré, non sans de nouveaux et considérables succès, contre les ports de Brindes, de Messine et de Vibo [sur le golfe de Sainte-Eufémie] : à Messine, toute une escadre en armement pour le compte de César avait été livrée aux flammes. Mais bientôt les navires les meilleurs, venus en grande partie d'Asie-Mineure et de Syrie, sont rappelés par les villes maritimes au lendemain de Pharsale, et l'expédition s'arrête court. En Asie-Mineure et en Syrie, il n'y avait plus de soldats ni de l'une ni de l'autre faction, sauf sur le Bosphore, où, nous l'avons vu, Pharnace était sous les armes, et, sous prétexte de travailler pour César, avait occupé divers territoires appartenant à l'ennemi. — En Égypte, il restait encore une division assez forte, formée des troupes jadis laissées par Gabinius (VI, p. 342), soldats italiques, irréguliers, coureurs et anciens brigands syriens et ciliciens. Mais il allait de soi, et le fait se confirma bientôt par le rappel officiel des vaisseaux royaux, que la cour d'Alexandrie ne se souciait en aucune façon de rester dans le parti des vaincus, ou de mettre ses soldats à leur service.

L'Italie.

L'Asie.

L'Égypte.

¹ [*Publius Rutilius Rufus*, tribun du peuple en 698, avait aussitôt proposé le rappel des lois agraires de César. Préteur en 705, il stationnait à Terracine avec 3 cohortes qui, on l'a vu, passèrent à César à l'approche de ses cavaliers (p. 248. — *B. civ.* 1. 24). Il retourne à Rome, puis bientôt passe en Grèce où Pompée le charge de la défense de l'Achaïe contre les lieutenants césariens, Cassius Longinus, Calvinus Sabinus et Fufius Calenus (*Bell. civ.* 3. 55. V. pp. 310, 316.)]

56 av. J.-C.
49.

L'Espagne.

Dans l'ouest, leurs affaires avaient un peu meilleur aspect. En Espagne, les sympathies pompéiennes demeuraient puissantes, et dans l'armée et au sein des populations, tellement que les Césariens durent renoncer à la descente qu'ils avaient projetée de la Péninsule en Afrique: qu'un chef de renom osât s'y montrer, et l'on pouvait prédire que l'insurrection éclaterait aussitôt. En Afrique, la coalition, ou mieux, le seul homme qui dominât dans le pays, le roi Juba de Numidie, n'avait point discontinué ses armements, à partir de l'automne de 705.

L'Afrique.

49 av. J.-C.

Ainsi la coalition avait perdu l'Orient tout entier en perdant la journée de Pharsale : mais il lui restait des chances en Espagne, et en Afrique elle était sûre de pouvoir encore honorablement tenir. A demander contre les révolutionnaires, contre des concitoyens, l'assistance du Numide, d'un roi si longtemps le sujet de la République, il y avait, sans nul doute, extrémité pénible et humiliante, il n'y avait point trahison contre Rome. Et pourtant dans cette lutte du désespoir, où ni le droit, ni l'honneur ne se font plus entendre, pouvait-on dire qu'en se proclamant affranchi de la loi, on n'allait pas bientôt commencer une guerre de forbans? En recherchant l'alliance des voisins indépendants, n'allait-on pas, peut-être, introduire l'ennemi du nom romain dans les querelles intérieures de Rome? Et tel désormais qui ne reconnaissait la monarchie que des lèvres n'allait-il pas pousser à la restauration républicaine en s'aidant du poignard de l'assassin? Pour les constitutionnels vaincus, se tenir à l'écart, refuser hommage au nouveau monarque, c'était là, dans la ruine de leur cause, la conduite la plus naturelle à tenir : c'était aussi leur plus juste attitude. Si la montagne, si surtout la mer, en ces temps comme depuis tant de siècles, étaient le repaire ouvert à tous les crimes, elles ouvraient aussi libre asile aux insupportables malheurs, au bon droit opprimé. Là, républicains et Pompéiens, ils pouvaient tous défier encore la monarchie

Piraterie
et brigandage.

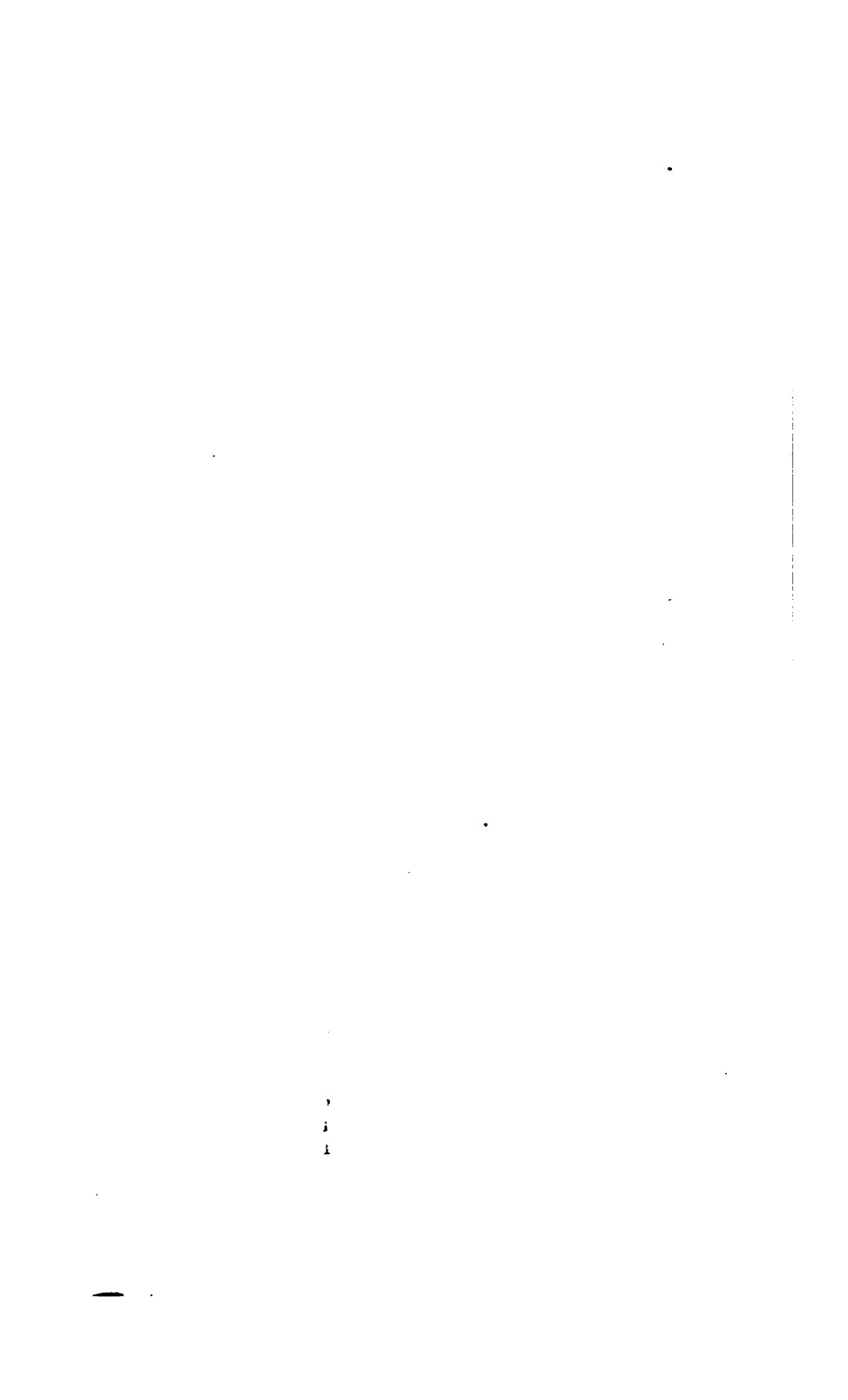
de César qui les repoussait de Rome : ils pouvaient, sinon faire la guerre, du moins se faire *pirates* sur une grande échelle, se réunissant en masses compactes et poursuivant un but mieux déterminé. Après le rappel des escadres orientales, leur flotte était très-forte encore : César, au contraire, n'avait pour ainsi dire plus de vaisseaux. Ayant pour amis les Delmates, soulevés contre César pour leur propre compte (pp. 415, 284), maîtres des mers et des places maritimes les plus importantes, les coalisés, s'ils voulaient faire la guerre d'escadre et surtout la guerre de course, entraient en campagne avec tout l'avantage. De même qu'autrefois, au temps de Sylla, la chasse sanglante aux démocrates avait abouti à l'insurrection de Sertorius, simple *tumulte* de pirates et de brigands au début, et bientôt grande et redoutable guerre ; de même, si dans les rangs de l'aristocratie catonienne, si parmi les adhérents de Pompée, le feu et l'énergie survivaient comme au temps jadis parmi les débris de l'armée démocratique de Marius, si quelque jour il s'y rencontrait un vrai *roi de la mer*, quoi d'étonnant à ce que, sur ces flots non domptés par César, on vit aussi s'élever une république libre, l'égale en puissance de la monarchie nouvelle ?

A tous ces points de vue, il faut blâmer, et blâmer sévèrement, cette pensée funeste d'aller, pour la guerre entre les Romains, demander le concours d'un voisin, d'un prince indépendant, et de l'appeler à l'aide de la contre-révolution. Les lois et la conscience sont plus sévères pour le transfuge que pour le pirate : la bande de brigands victorieuse revient plus aisément à la république libre et bien ordonnée que la tourbe d'émigrants marchant à la suite de l'ennemi du pays. D'ailleurs il semblait peu probable que les vaincus pussent jamais faire entrer la restauration par une telle porte. Il n'était qu'un seul empire, celui des Parthes, sur lequel ils auraient pu tenter de s'appuyer : encore était-il douteux que les Parthes voulussent prendre leur fait et cause : il y

avait moins d'apparence encore à ce qu'ils se souciaient de le faire à l'encontre de César.

Mais les temps n'étaient point encore venus des conspirations républicaines.

APPENDICE



A

QUELQUES MOTS SUR L'ETHNOGRAPHIE ET L'ANTIQUE HISTOIRE DE LA GAULE

En ce qui touche les peuples celtiques, à dater de leur entrée dans l'histoire, nous n'avons qu'à renvoyer le lecteur aux pages que M. Mommsen leur a consacrées dans ses précédents volumes. Au chap. VII du V^e livre (*suprà*, p. 1 et suiv.), il étudie plus spécialement l'état de leur civilisation, au temps même de la conquête romaine, et alors qu'ils ont vieilli déjà sur la terre des Gaules, leur patrie définitive.

Mais, bien avant cette époque, on se le rappelle, les Romains les avaient rencontrés déjà dans la Cisalpine et sur le Pô, et en remontant plus haut encore, on les a vus refoulant les Étrusques, occupant l'Ombrie, prenant et saccageant Rome. Repoussés à leur tour, ils étaient restés campés dans l'Italie du nord (IV^e siècle de Rome).

A ce moment, notre auteur leur a consacré plus d'une brillante page (II, pp. 110-128 : *migrations en Italie; prise de Rome; guerres en Étrurie, dans l'Ombrie et sur le Pô*). — Plus tard, les Cispadans et Transpadans (Boies, Insubres, Cénomans et Sénons, tous les peuples enfin de l'« *Ager Gallicus* ») prennent part aux luttes des Tusco-Samnites contre Rome, et leurs bandes sont défaites à *Sentinum* (459) (II, pp. 182, etc.). Avant la descente de Pyrrhus en Italie, le consul Dolabella

292. 293 av. J. C.

est entré chez les Sénons, les a écrasés ou expulsés (batailles du lac Vadimon et de Populonia (472. 471) (II, pp. 200). Pyrrhus vaincu, Rome procède à l'unification de l'Italie et plante ses premières colonies en plein pays gaulois (II, pp. 233, 251). Mais elle n'est point encore solidement assise sur ce sol tourmenté : les Boies, les Cénomans et les Insubres se défendent, renforcés tous les jours par leurs frères d'au-delà des Alpes (Lingons et autres). Alors s'ouvre la grande guerre de la conquête de la Cisalpine : les Gaulois sont défaits à Télamon (529); le Pô est franchi; Milan tombe (532), et la République, poussant en avant la construction de la *voie Flaminienne*, commande jusqu'aux montagnes du haut des remparts de *Placentia* et de *Mutine* (III, pp. 100-109).

226. 222.

Mais voici qu'Hannibal arrive par la route de la Gaule Transalpine méridionale. L'orage qui va fondre sur Rome agite et soulève des peuples jusque-là demeurés inconnus. Il allume aussitôt la révolte chez les Cisalpins qui fourniront au Carthaginois de vaillantes recrues pour ses longues guerres (III, pp. 148-157), puis retomberont pour toujours sous le joug (558) (*ibid.* p. 258). En même temps qu'elle achève la colonisation de la Cisalpine, Rome prend ses dispositions défensives contre les Transalpins du nord et du nord-ouest (*ibid.* p. 259-260).

196.

Cependant, en Orient, à l'époque des guerres de Macédoine et d'Asie, elle a de nouveau rencontré devant elle, en *Galatie* d'Asie Mineure, une population celtique, débris de ces Belges qui jadis avaient envahi la Grèce (III, pp. 291, IV, p. 31): *Manlius Vulso* (565), pousse une pointe jusqu'au milieu du territoire où elle s'est fixée (III, p. 361). Ailleurs encore nous la verrons mentionnée (IV, p. 454). — Sur un autre point, à l'occasion des guerres puniques et depuis, Rome s'est trouvée en contact avec les *Celtibères* (III, pp. 174, 207, 242, 243, 273 et s.).

189.

Enfin, elle a franchi les Alpes et commencé, sans s'en douter, la grande conquête réservée à César. Elle s'est alliée avec Marseille, elle a battu ou réduit les *Ligures* de la côte; s'est immiscée dans les querelles locales; a lutté heureusement contre les Allobroges, contre Bituit et ses Arvernes, et s'est coalisée avec les Éduens. Elle a fondé *Narbonne*, *Aix*, et s'est établie dans la *Province transalpine* (V, pp. 121-128). Elle aperçoit devant elle les peuples celtiques d'entre Rhin et Danube, au nord des Alpes (V, pp. 130-132). Survient alors l'invasion des *Cimbres* et des *Teutons*, aussi désastreuse pour

les Gaules que menaçante pour l'Italie (V, p. 135 et s.). Les premiers actes de ce long et sanglant épisode se passent dans les Gaules où ils ont laissé de vivants souvenirs. — A dater de là, la Narbonnaise fournit à Rome des soldats (V, p. 214), et pendant les guerres de Sertorius, il règne encore quelque agitation dans la *Province* (VI, pp. 151, 157) : on peut dire cependant que Rome y a pris pied solidement, et qu'elle y est présente et souveraine.

Mais la Gaule propre était au-delà : populeuse et menaçante encore, et derrière elle, arrivaient les Germains, envahisseurs et conquérants prédestinés de l'Occident. César voit qu'il faut prendre les devants et planter sur le Rhin la digue qui assurera la paix du monde (VII, p. 6). La guerre des Gaules s'ouvre enfin, et M. Mommsen dessine le grand tableau qui précède le récit des batailles du Proconsul (p. 7 et s.).

De la patrie originaire des Gaulois, de leur caractère ethnographique, de leur langue, de leurs migrations d'Orient en Occident, de ces grands *chocs en retour*, par lesquels ils se manifestent durant la première et belliqueuse période, se répandant sur l'Italie, le long de la chaîne des Alpes, au sud et au nord, en Grèce, en Asie-Mineure, notre auteur n'a dit que ce qu'il avait à dire pour les besoins de son récit.

Ajoutons quelques mots. Aussi bien s'agit-il ici de ceux dont le sang, mêlé et renouvelé tant de fois, coule encore dans nos veines.

Nul doute aujourd'hui que les Gaulois ne soient un rameau détaché de la grande souche *indo-européenne* ou *indo-germanique*. Enfants de la « mère commune » des nations du type *Japétique* ou *Caucasique* à peau blanche, ils ont quitté les plateaux de l'Asie centrale à une époque inconnue, vraisemblablement avant que les *Aryas* ne fussent descendus dans l'Inde; vraisemblablement aussi avant le départ des races Pélasgiques gréco-latines, et bien certainement avant la grande migration des Germains et des peuples à la suite. Ils se nomment *Gaidhel* ou *Gaëls* (d'où par corruption les *Kελτοι* des Grecs, les *Celtæ* et les *Galli* des Romains). Arrivés dans la région occidentale de l'Europe moyenne, ils poussent devant eux les populations plus anciennes (les *Autochtones* des anciens, *Ligures* du sud-est, *Ibères* de l'Aquitaine et de la péninsule hispanique, avec lesquels ils se fondent au-delà de la chaîne pyrénéenne, *Cellibères*), laissant subsister à l'état quasi primitif les *Euskés* (*Euskares* ou *Basques*), de nos jours encore

restés à cheval sur la chaîne des montagnes; et ils vont peupler les Iles Britanniques, où on les retrouve aujourd'hui dans le *Pays de Galles*, dans l'*Écosse du nord*, dans l'*Irlande*, dans les *Iles du Canal* et les *Hébrides* ou *Iles de l'Ouest* (*Western Islands*).

Ils appartiennent, disons-nous, au type caucasique, tout le prouve. Leur tête est conformée comme celle des Aryas; la région de l'occiput est prolongée; les mâchoires sont peu proéminentes; le nez est étroit, le plus souvent aquilin; la bouche est petite; les lèvres sont minces; le menton rond; les yeux grands, armés de sourcils arqués. Nous ne relevons ici que les caractères les plus ordinaires, et abstraction faite des diversités locales ⁴.

Sous le rapport de la langue, les mêmes conclusions s'imposent. Les données fournies par les Latins et les Grecs; les idiomes plus modernes et partant fort dégradés ou mêlés des *Bas-Bretons* et des *Gaëls* de la Grande-Bretagne, de l'Irlande et de l'Écosse, nous enseignent l'incontestable et commune origine des Celtes. Leur langue appartient à la famille des *langues à flexion*, c'est-à-dire de celles qui ont franchi d'un bond ou parcouru la période *monosyllabique* et la période de l'*agglutination*, ou les époques de l'organisme purement élémentaire (J. Grimm, *Origine du langage*). On remonte facilement, « en suivant les lois de la permutation des consonnes, » du celtique au *sanscrit* et à l'*iranien*. Chez les Celtes, on retrouve dans le *pronom*, dans la *conjugaison des verbes*, et ailleurs, les caractères marqués de la langue indo-européenne (A. Maury, *la Terre et l'Homme*. — *Langues celtiques*, p. 503 et s. — Ad. Pictet, *Affinité des langues celtiques avec le sanscrit*, 1837. — W. Edwards, *Recherches sur les langues celtiques*, 1844).

Ajoutons que les flots de l'immigration celtique ayant successivement déposé leurs apports dans l'ouest, et que les peuples celtiques s'étant mêlés au sud et au nord avec des éléments tout divers, il en ressort que l'on a distingué parmi eux des

⁴ Nous constatons d'ailleurs, par les témoignages de César, de Strabon, parmi les anciens, et d'accord avec tous les auteurs modernes, qu'il existait des différences marquées, et dans la conformation physique (traits du visage, couleur des cheveux, stature, etc.) et dans la langue, différences qui ne permettent pas de confondre les Kymris ou Galls proprement dits et les Belges ou Galls du nord. Ils constituent évidemment deux rameaux divers d'une même souche (*Cæs. B. g. 1. 1.* — *Strab. 4, 1.*).

sous-races parfaitement tranchées : 1° les *Aquitains* au sud-ouest, qui sont bien moins des Gaulois que des *Celtibères*, ou même des Ibères purs, sous les croupes des Pyrénées⁴; 2° les Celtes proprement dits ou *Galls*, ou Gaulois au centre, entre la Seine et la Garonne, et 3° les Belges ou *Bolg* au nord, plus ou moins mêlés de sang germain, plus sauvages, plus belliqueux, plus réfractaires à la civilisation que leurs voisins du sud. — Mais laissant de côté l'élément aquitain, nous nous trouvons en présence des deux grands rameaux celtiques, les *Belges* ou *Kymris* au nord de la Seine, les derniers venus et les avant-coureurs des Germains qui arrivent sur leurs talons, et les *Galls* qui peuplèrent l'Helvétie, la Gaule centrale, la Basse-Bretagne (ou *Armorique*), et même les îles Britanniques, où d'ailleurs, au nord surtout, les Kymris ont aussi jeté des essaims⁵.

Un historien économiste, M. *Moreau de Jonnés* (*la France... et ses origines nationales*. Paris, 1856, 2^e part. ch. 2 et s.) s'est évertué à tracer l'itinéraire des Celtes du fond de l'Asie jusqu'à dans les Gaules; il a voulu même donner les dates de leurs divers stationnements. Mais c'est là faire œuvre purement divinatoire et, partant, hypothétique : c'est vouloir poser des bornes milliaires dans les ténèbres et le chaos. Nous ne le suivons pas⁶. Les conclusions générales qui précèdent, empruntées à César, à Strabon et, parmi les modernes, à M. Amédée Thierry (*Hist. des Gaulois, Introduction*) et à notre ancien et excellent collègue, M. Valentin Smith (*de l'origine des peuples de la Gaule transalpine*. Paris, 1866. *Impr. impériale*) suffisent à l'objet de cette note.

Rappelons seulement les dates certaines des principales expéditions gauloises postérieures à l'établissement des Celtes dans l'Occident et de leurs mouvements en retour vers l'Est.

⁴ *Strab. loc. cit.*

⁵ Milne-Edwards (*Lettres à M. Amédée Thierry*, et Niebuhr, trad. Golbery), IV, p. 288.

⁶ Voici les principales indications fournies par cet auteur.

Départ de la Transoxiane.....	av. J.-C.	2200.
Conquête de l'Égypte (pour lui, les <i>Hyksos</i> seraient des Aryas, ancêtres des Gaulois!)		2084.
Arrivée dans la Gaule.....		1700.
— en Espagne.....		1581.
— en Italie.....		1579.
— en Irlande		1500.

Invasion des contrées danubiennes:	}	vers 600.
—de la forêt Hercynienne par Sigovèse:		
—de la Cisalpine par Bellovèse:		
Fondation de Mediolanum:		
Invasion de la Grèce et de Delphes:		280.
—de l'Asie-Mineure (Galatie):		278.

Je termine en rendant justice aux efforts de la science moderne pour résoudre ces hardis problèmes. Ensevelie dans la nuit des temps et sous les entrailles de la terre, l'Odyssée de la civilisation aryo-celtique sera peut-être plus complètement racontée un jour. Peut-être qu'il sera donné à quelque infatigable chercheur de rattacher par un lien sûr et continu aux Kymris et aux Celtes qui luttèrent contre César, et les peuplades de l'*Albanie* dans l'antique Caucase, et les *Cimmériens*, stationnés un jour non loin de la Caspienne, et plus tard localisés du côté du *Jutland*. Critique historique, archéologie, linguistique, anatomie et paléontologie comparées, géologie enfin, tout est mis aujourd'hui à contribution sur le sol tant de fois fouillé, si riche encore, de notre terre des Gaules. Si le dernier mot n'a pas été dit, la route est frayée. Déjà, nous le pouvons tenir pour certain, les Gaules, quand les Celtes y arrivèrent, apportant de l'Arye les premières et principales notions agricoles et la pratique des métaux, déjà l'Occident européen était, et depuis longtemps, occupé par des populations qu'ils ont sans doute achevé de détruire (*Autochtones* ou d'origine inconnue, *Touraniennes*, peut-être), par les hommes des âges de la *Pierre polie* et de la *Pierre taillée*, par ceux des agglomérations lacustres, petits et trapus, aux crânes épais, venus avec le renne des régions du nord-est, et qui, eux aussi, entrèrent un instant, ce semble, dans la période meilleure d'une civilisation rudimentaire, ébauchant l'agriculture et le maniement du bronze jusqu'au jour où ils périrent dans un cataclysme terrestre ou sous un *diluvium* de peuples plus forts⁴.

Quelle était la population de la Transalpine au temps de César. M. Mommsen se refuse à de trop précises conjectures (p. 13, n. 1). MM. Am. Thierry, Valentin Smith (*l. c.* pp. 34 et s.) et l'empereur Napoléon III (*Hist. de César*, II, pp. 18 et s.), se sont livrés à des évaluations qui semblent plausibles

⁴ V. sur ce sujet intéressant un excellent et tout récent résumé des données de la science, inséré par M. G. de Saporta dans la *Revue des Deux-Mondes* (15 août 1868).

(7,000,000 à 8,000,000 d'hommes). Ils donnent le tableau des 98 peuples nommés par César ou ses continuateurs.

Tous ces peuples, divisés pendant la conquête, morcelés une fois conquis, ne se relevèrent plus. Leur assimilation paraît avoir été singulièrement facile. César se les attacha tout d'abord en les associant à ses armes et à ses victoires ultérieures, en les appelant souvent à la cité romaine, parfois même à l'honneur du Sénat, en prélevant pour sa cavalerie la fleur de la jeunesse celtique, en plaçant près de chaque conseil ou grand clan un *resident* ou véritable commissaire à lui dévoué (*b. g.* 7, 76). Le Gaulois se latinisa vite. On lui avait « fait meilleure la condition de sa servitude » *condicione parendi meliore* (*b. g.* 8, 49. — V. aussi M. Mommsen, *supra*, p. 108 et s.). Peu d'années y suffirent, et il fut donné à Auguste d'achever bientôt l'organisation que le conquérant n'avait fait que fonder. Mais c'est là un sujet qui appartient à une autre histoire (V. Am. Thierry, *la Gaule sous l'administration romaine*). Disons seulement qu'à partir de l'ère impériale, nulle protestation, nul soulèvement ne se firent jour, sauf peut-être la tentative audacieuse de *Civilis* et de ses Bataves. La Gaule, devenue romaine, prend parti tous les jours pour l'un ou pour l'autre des prétendants à l'empire : elle s'est endormie dans l'oubli de son ancienne nationalité. Les Druides, pourchassés, se perdent au fond des forêts, sur la limite des frontières lointaines, dans les brumes du nord, dans les rochers de l'ouest ou des îles; et quand, au IV^e siècle, roulera l'avalanche des hordes germaniques, les Francs trouveront implantés et florissants dans les Gaules, la langue et les usages des conquérants latins, leurs institutions municipales et leur droit public et privé, l'une des principales et plus durables assises des sociétés modernes.

B

DES COMMENTAIRES DE CÉSAR, ET DE LA FOI QUI LEUR EST DUE

Tous les historiens, anciens ou modernes, qui ont raconté la conquête des Gaules, ont pris le *Réclt de César* pour guide unique ou principal, et nécessaire à vrai dire. Ainsi ont fait chez nous, entre autres, MM. Amédée Thierry, dans son livre excellent, Henri Martin, et tout récemment encore M. de Saulcy. Ainsi l'a fait l'empereur Napoléon III, dans l'étude qui forme jusqu'ici le plus remarquable et le plus intéressant épisode de sa *Vie de César* (tome II). M. Mommsen, je l'ai dit ailleurs, se préoccupant moins des questions de topographie et de tactique militaire, épuisées par ce dernier livre, s'est attaché davantage à marquer le caractère hautement historique et civilisateur de la conquête. En ce qui touche la politique du moment, et les résultats féconds dont cette conquête apportait le germe, il ne s'est point astreint à suivre pas à pas les *Commentaires* : il les contrôle sans cesse à l'aide d'Appien, de Plutarque, de Cicéron, et d'une foule d'autres, soit contemporains, soit postérieurs.

M. Mommsen voit dans les *Commentaires* sur la guerre des Gaules, ainsi que dans ceux relatifs à la *guerre civile*, de véritables mémoires apologétiques. C'est ainsi qu'il les qualifie en termes exprès (*supra*, p. 162, et ch. XII *infra*), sous la rubrique : *Littérature historique accessoire : Rapport de César*.

On ne peut nier en effet que César ne fût violemment attaqué dans Rome au cours de son proconsulat. Au moment où il dicta son livre, les récits les plus dénigrants, souvent les plus mensongers, étaient colportés sur son compte. Dès le commencement de la guerre des Gaules, Ariovist, à l'aide des intelligences qu'il avait nouées dans Rome avec les ennemis du général romain, osait se vanter qu'on lui saurait grand gré s'il parvenait à le vaincre et à le détruire (p. 49. — *b. g.* I, 44)¹. Plus tard, les comptes-rendus envoyés par César au Sénat n'étaient reçus qu'avec méfiance ; et l'on aimait mieux en croire les plus sottes rumeurs. On se les murmurait à l'oreille et en secret : tantôt le Proconsul avait perdu sa cavalerie, tantôt la septième légion était détruite : les Bellovaques le tenaient enfermé et coupé de son armée (*Cic. ad fam.* 8, 1)², etc., etc. — Pendant la première guerre civile, quand César était devant Ilerda, le bruit courait dans Rome, à la grande joie du parti, qu'il avait été battu (p. 265, et *b. c.* I, 53). — Il lui importait donc grandement d'éclairer ses amis et ennemis.

De là les *Commentaires*, œuvre rapidement conçue, rapidement écrite, émerveillant ceux qui les entendirent dicter, bien plus même que la postérité qui les lit (*Hirtius, b. g.* 8. 1).

Au dire de quelques-uns (*Plut. Cæs.* 22. *Opp.* 1, 90), César tenait un journal de ses campagnes (*ἐφημερίδες*) : ce journal hâtif et complet, et aussi les rapports écrits ou faits de vive voix de ses lieutenants, lui auraient plus tard servi de canevases. Mais dans un tel travail, à en croire Asinius Pollion, il se serait glissé bien des oublis, des inexactitudes ; souvent même de graves réticences l'auraient déparé, et César aurait songé plus tard à le corriger et à le récrire (*Suet. Cæs.* 56)³.

¹ *Quod si eum interfecerit multis sese nobilibus principibusque populi Romani gratum sese facturum, etc...* (*b. g.* 1. 44).

² *Innavissimo cuique fidem tribuo* (*Cic. ad fam.* 7, 18). — *Crebri et non belli de eo rumores : sed susurratores duntaxat veniunt : alius equitem perdidisse, quod opinor certe factum est, alius septimam legionem vupulasse; ipsum apud Bellovacos circumsederi interclusum ab exercitu neque adhuc certi quidquam est, neque hæc incerta tamen vulgo jactantur, sed inter paucos, quos tu nosti, palam, secreto, narrantur.* (*ad fam.* 8, 1.).

³ *Pollio Asinius parum diligenter parumque integra veritate compositos putat, quum Cæs. pleraque et quæ per alios erant gesta temere crediderit, et quæ per se, vel consulto vel etiam memoria lapsus, perperam ediderit, existimatque rescripturum et correcturum fuisse.* (*Suet. Cæs.* 56).

Cette assertion est-elle fondée? Nous partageons l'avis des bons critiques, de *Nipperdey*, entre tous (dans la préface de son édition : Leipzig : *Tauchnitz*) : que César ait tenu ou non un carnet ou journal de ses guerres, il y a identité entre les *Ephémérides* des historiographes grecs, et les *Commentaires*, parvenus jusqu'à nous dans un état fâcheux de mutilation, il est vrai.

Les *Commentaires* ont été écrits à des dates différentes : ils l'ont été d'ailleurs d'une haleine. Leur texte, les allusions à des faits postérieurs, la composition savante et comme d'un jet, le style, tout le démontre. On a aussi sur ce point le témoignage d'Hirtius (*b. g.* I, 1) ¹.

46 av. J.-C.

Pour le récit de la guerre des Gaules, *Nipperdey* en place la rédaction et la publication vers l'an 704. Durant les deux années qui précéderent, César, à l'entendre, ayant sur les bras la grande insurrection gauloise, n'aurait pas pu donner ses soins à un tel travail.

62-61.

61.

M. Mommsen (*infra*, ch. XII), et d'autres ont adopté au contraire une date un peu antérieure. Suivant eux, la rédaction se placerait au cours de l'hiver de 702-703, et la publication au printemps de 61, avant la rupture avec Pompée. Au livre VI^e en effet (*b. g.* 6, 1) ², César fait une allusion directe aux mesures d'ordre prises par Pompée, après le meurtre de Clodius (pp. 168 et s.). Nous renvoyons ici aux détails et aux justifications qu'on lira plus loin (ch. XII). — César avait distribué son récit par années et par livres : mais dans les deux dernières années, les soucis croissants et l'approche de la guerre civile ne lui laissèrent plus de temps, et le VIII^e livre complémentaire, on le sait, est sorti de la plume d'Hirtius, son lieutenant.

46.

Après la guerre civile, achever son rapport sur la conquête des Gaules, ne lui tenait plus à cœur : il jugea plus utile de rédiger le journal de la guerre contre Pompée, et il écrivit vers l'an 708 les trois livres de *Bello civili*, qui ne furent publiés qu'après sa mort ³.

¹ *Qui sunt editi... cujus tamen rei major nostra quam reliquorum est admiratio : ceteri enim, quam bene atque emendate, nos etiam quam facite atque celeriter eos perfecerit, scimus.* (*b. g.* 8, 1.).

² *Simul ab Gn. Pompeio proconsule petit, quoniam ipse ad urbem cum imperio reipublicæ causa remaneret.* (*b. g.* 6, 1.).

³ Hirtius, *b. g.* 8, 1. — On attribue aussi à Hirtius le livre de *Bello Alexandrino* : quant à ceux, imprimés d'ordinaire à la suite et relatifs aux guerres d'Afrique et d'Espagne, ils ne consistent

Nous ne voulons rien dire ici du style des commentaires, de leur simplicité magistrale et élégante, à désespérer les historiens postérieurs (Hirtius, *b. g.* 1, 1. — Cic. *Brut.* 75).

Mais quelle foi est due aux *Commentaires*? Question souvent agitée, et répondue en des sens bien divers? ¹.

Déclarons-le. Les *Commentaires* ne disent rien ou que peu de chose des événements de la politique intérieure. Constitution du triumvirat, refoulement de l'aristocratie, mainmise sur le pouvoir, en s'aidant d'une démocratie toujours docile, répartition des provinces entre les chefs coalisés, formation de l'armée des Gaules, instrument de la conquête au dehors, et de l'absolutisme militaire au dedans, conférences de Lucques, expédition de Crassus en Asie, troubles dans Rome, gouvernement de Pompée, César absent, tout cela est comme passé sous silence, ou il n'y est fait que de rares ou lointaines allusions.

De là ressort pour le critique la nécessité d'une distinction importante. Ne s'agit-il que des événements militaires, de ceux que l'écrivain voulait surtout faire connaître, on peut, on doit prendre son livre pour guide. Ce livre est bien l'œuvre excellente d'un soldat, d'un capitaine (στρατιωτικὸν λόγος ἀνδρός. Plutarch. *Cæs.* 3). César a écrit comme il a fait la guerre ². Non que vous ne puissiez ça et là signaler certaines atténuations, certaines réticences même. Les contemporains, on l'a vu plus haut, ne s'étaient pas fait faute d'en parler. Mais faudra-t-il pour cela refuser toute confiance à ces *Mémoires* militaires? Sans doute, ils sont apologétiques, comme le veut M. Mommsen. Sans doute, César éloigné de Rome, où Pompéiens et Catoniens l'attaquaient chaque jour, il s'efforça d'éclairer l'opinion, de la façonner et de la ramener à lui. Il voulut fournir des matériaux à l'histoire vraie de la conquête. Or, un témoin peu suspect de partialité, déclare que dans cette tâche qu'il s'imposait, il a merveilleusement réussi ³. Et ce serait mal juger ce grand et puissant

qu'en des notices sèches, incomplètes : ils trahissent la main de quelque subalterne.

¹ V. entre autres Vossius, *de historic. latin.* : Döring, *de G. J. Cæsaris fide historica*. Freiberg, 1837 : Schneider (*Wechler's Philomathie*), qui relèvent point par point les lacunes, les omissions préméditées, et les dissimulations qu'on pourrait, selon eux, justement imputer à César.

² . . . *ut eum eadem animo dixisse quo bellavit, appareat* (Quintil., 10, 1).

³ *Dum voluit alios habere parata unde sumerent, qui vellent scri-*

géné, que de le croire menteur ou dissimulé par système.

En ce qui touche la *Guerre des Gaules*, veut-il faire connaître le but extérieur et la nécessité de la conquête? Il parle clairement, nettement. La Gaule divisée, affaiblie, allait périr envahie par les Germains ¹. il fallait empêcher ce désastre à tout prix, et porter sur le Rhin la frontière de Rome. Qu'on lise Cicéron (*de prov. consul.* 13, 32, 33). Le langage est le même. « Tout homme d'État sage, » s'écrie-t-il, « a dû avoir l'œil de tout temps sur la Gaule attaqués autrefois tous les jours, nous avons enfin porté là nos extrêmes frontières. » ²

Son but exposé et défini, César entre dans le détail des opérations, et en dit l'objet, l'importance et la marche (*verissima scientia suorum consiliorum explicandorum!* Hirt. *b. g.* 8, 1).

On l'accuse d'avoir tu bien des faits répréhensibles, de n'avoir pas raconté « les spoliations des temples des dieux et des sanctuaires regorgeant d'ex-voto, la destruction des villes livrées au pillage, pour le pillage même, plutôt que pour punir, les richesses odieuses par lui amassées, etc. » ³. César n'a pas tout dit, il faut bien le reconnaître. Mais il est loin d'avoir tout caché. D'ailleurs, si supérieur qu'il fût aux hommes de son siècle, si enclin qu'il fût à la douceur et au pardon, il était Romain et, devant les Barbares il gardait l'inflexible hauteur et la dureté impitoyable des Romains. Que de fois il raconte froidement les massacres en masse, dictés par les besoins de la conquête, par les nécessités de la répression ou de l'intimidation! Il traite humainement d'abord les Helvètes (p. 47. — *b. g.* I, 27) et les Nerviens (p. 47. — *b. g.* I, 27 : p. 57. — *b. g.* 2, 28) : mais plus tard il raconte sans hésitation, qu'il a puni les Aduatuques, et qu'il en a vendu 53,000 comme esclaves (*b. g.* 2, 33); il raconte de même le massacre du Sénat Venète, la vente des autres habitants (p. 61 et *b. g.* 3, 16) :

bere historiam... sanos quidem homines a scribendo deterruit (Cic. *Brut.* 75), — V. aussi Hirtius, *b. g.* 8, 1).

¹ *Futurum esse paucis annis uti omnes ex Gallia finibus pellerentur, atque omnes Germani Rhenum transirent* (*b. g.* 1, 31)

² *Nemo sapienter de republica nostra cogitavit jam inde a principio hujus imperii, quin Galliam maxime timendam... putaret. Restitimus semper locessiti. Nunc denique est perfectum ut imperii nostri terrarumque illarum idem esset extremum.*

³ *In Gallia fana templaque Deorum donis repleta expilavit, urbes diruit, sæpius ob prædam quam ob delictum : unde factum ut auro abundaret... (Suet. *Cæs.* 54).*

la chasse donnée à Dumnorix, l'Éduen, avec ordre de le tuer (p. 72, *b. g.*, 5, 8) : le pillage et le massacre en masse des Éburons (p. 80. — *b. g.* 6, 34) : les 40,000 habitants d'Avaticum, dépouillés et tués, hommes, femmes et enfans (p. 87. — *b. g.* 7, 28), etc. Hirtius, à son tour, nous fait connaître qu'à Uxellodunum, tous les défenseurs de la ville eurent les mains coupées, en punition éclatante de leur méfait, « César ne craignant point qu'on le taxât de cruauté, alors que sa clémence habituelle était bien connue » (p. 104. — *b. g.* 8. 44).¹

Reste le massacre des Usipètes et des Tenctères (p. 65. — *b. g.* 4. 11, 16). Ici, à la cruauté envers ces malheureuses tribus, se joint une atroce violation du droit des gens envers leurs députés, ce droit des gens dont César s'est montré ailleurs (*b. g.* 3, 16) le rigoureux vengeur au regard des Vénètes². Cet acte paraît avoir soulevé contre le proconsul un orage de colères et d'accusations fondées dans tout le parti catonien (p. 65, n. 1). Aussi son récit est-il bien singulièrement disculpatif. Les faits y sont arrangés évidemment en vue de colorer d'un motif spécieux l'ordre d'exécution barbare prononcé. Et les critiques qui récusent en doute la véracité générale des *Commentaires* n'ont-ils pas manqué de signaler ce passage!

Parlerons-nous des trois livres sur la guerre civile? En ce qui touche le journal des faits militaires, même netteté, même précision, et, ce semble, même fidélité générale dans la plupart des détails. D'autre part, il ne se pouvait faire que César n'y parlât pas de la situation des partis, et de sa rupture politique avec Pompée et le Sénat. Dans leur ensemble et dans leur but, il ne tait ni ses prétentions, ni les mesures par lui prises. Il écrit quand il a vaincu, n'ayant plus à ménager ni amis ni ennemis; il dit ses défaites et ses succès, avant la journée décisive de Pharsale; et pour ses lieutenants, quand ils n'ont point réussi, comme Curion (p. 278, n. 2), comme Corn. Sylla (p. 305, n. 1), il sait les excuser, ou les louer encore après les fautes commises (*b. c.* 2, 38-44. — 3, 50-51 — et 3, 79).

Toutefois, lorsqu'il parle des Pompéiens, ses ennemis, il semble ne plus garder toujours son calme sang-froid et l'indulgence habituelle de ses appréciations; il fait en maints

¹ *Cum suam lenitatem cognitam omnibus sciret (b. g. 8, 44).*

² *Legatos, quod nomen ad omnes nationes sanctum inviolatumque semper fuisset (b. g. 3, 9 et 16).*

endroits ressortir l'injustice des votes agressifs, des mesures violentes délibérées et adoptées pour couper court à son proconsulat, avant le terme fixé, pour lui enlever ses légions et pour le désarmer : il fait ressortir, en face de la douceur de ses procédés, de ses tentatives de conciliation et de ses concessions réitérées, l'ambition, la cruauté, la cupidité et toute cette armée de passions malsaines qui a comme élu domicile dans le camp de ses adversaires. Sur tous ces points, on l'a vu par les notes nombreuses que nous avons ajoutées au texte de M. Mommsen, on ne peut nier qu'il ne soit dans le vrai; et les autres contemporains ou les historiens postérieurs rapportent à qui les consulte un témoignage qui n'infirmes en rien celui des *Commentaires*.

Disons seulement que chez les lieutenants de César, on trouvait ambition désordonnée et passions pareilles : la démoralisation, la violation de la loi étaient partout, et sans vouloir le moins du monde innocenter le vainqueur de l'Aristocratie romaine, il faut bien arriver aussi à cette conclusion, que la victoire de Pompée eût été pareillement la ruine de la République : alors on ne combattait plus que pour la Monarchie.

Nous faisons plus haut cette remarque qu'au cours de son récit, César, irrité, ne ménage plus ses adversaires. Il n'oubliera point, par exemple, de montrer Métellus Scipion, le beau-père de Pompée, pillant l'Asie, menaçant de piller le temple d'Ephèse (p. 309, n. 2. — *b. c.* 3, 32-33, et 105), et il se gardera de raconter l'enlèvement violent, ordonné et exécuté par lui-même, des sommes déposées au Trésor public (pp. 258 et 259. — *b. c.* 1, 14 et 23). Il se contentera de dire, à ce propos, qu'on a « perdu trois jours à Rome en disputes et en atermoiements ¹. » Assurément, il y a eu à ce sujet, chez César, écrivant ses commentaires, un de ces « manques de mémoire, » qu'Asinius Pollion et tant d'autres après lui, ont aussitôt noté.

Résumons : les *Commentaires* ne sont point l'œuvre d'un génie candide : mais on en méconnaît l'objet et la portée, comme on méconnaît César lui-même, quand on se montre envers son récit plus exigeant qu'il ne faut l'être. Lui reprochera-t-on enfin cette froide et sèche mention de la mort de Pompée qui se rencontre à la fin du III^e livre ²? Comme si

¹ *Sic triduum disputationibus excusationibus que trahitur. B. c. 1, 33.*

² *Naviculum parvulum conscendit, cum paucis suis, et ibi ab*

Plutarque (*Cæs.* 48. *Pomp.* 80) ne racontait pas sa noble attitude, son émotion et le châtement qu'il fit subir aux assassins! Si les *Commentaires* avaient fait montre de cette émotion indignée, qui sait? On taxerait César d'hypocrisie, peut-être!

Qu'on lise donc les *Commentaires* tels qu'ils sont : œuvre complète en tant que document militaire, utile à consulter avec précaution, je le répète, en ce qui touche les faits politiques. Mais qu'on ne l'oublie pas non plus, ce que César fait, ce n'est point, le plus souvent et sauf de rares exceptions, qu'il l'ait voulu cacher, c'est que, tout simplement, son plan étant donné, il n'avait point à le dire. Il s'est placé d'abord *in medias res* : et il veut, en tant qu'historien, être jugé dans toute la franche puissance de son génie et de son caractère :

« Si César était né sur le trône, » dit Niebuhr¹, « ou s'il avait » vécu dans un autre temps que celui de la dissolution totale de la République et d'un gouvernement désormais » impossible, au temps des Scipions, par exemple, nul doute » qu'il ne fût glorieusement parvenu au terme de sa carrière : » s'il avait vécu en un siècle républicain, il n'eût jamais » songé à se placer au-dessus de la loi : mais à l'époque qui » fut la sienne, il n'avait pas le choix. Il lui fallait être en » clume ou marteau. Il n'était point dans sa nature, comme » chez Cicéron, de chercher et de prendre le vent. Il sentit » qu'il avait à lutter corps à corps avec les événemens, et » que bon gré mal gré il ne pouvait changer d'attitude : le » flot invincible l'emportait. Caton, lui, pouvait bien encore » rêver d'une restauration républicaine : mais les temps en » étaient passés. »

Ce jugement d'un maître sur le caractère de César donne aussi la clef de son livre.

A la note 4, page 403, ajoutez :

Au cours de l'impression de ce volume, un antiquaire distingué, M. Peigné Delacour, m'a fait connaître qu'il avait récemment découvert, près de la *ferme des Tournelles*, entre

Achilla et Septimio interfectur (b. civ. 3, 104).

¹ *Vortrag. üb. röm. Gesch. (articles crit. sur l'hist. Rom. de Schmitz et Zeiss, 2, p. 46).*

le village de *Breuil-le-Sec*, et le plateau élevé de la ville de *Clermont (Oise)*, les restes d'un pont de bois, long d'environ 800 mètres, jeté jadis sur les tourbières de la petite rivière de la *Brèche*, laquelle, descendant au sud, va tomber dans l'Oise au-dessus de la ville de *Creil*.

Ce pont est formé de deux lignes d'*échelas* posés sur le fond de sable du marais, et recouverts d'un tablier en poutrelles de chênes grossièrement aplanies à la hache.

M. Peigné Delacour n'hésite pas à voir dans cette construction fort ancienne et ensevelie sous la tourbe⁴, le pont jeté par César sur le marais qui le séparait du camp des Bellovaques, dans la campagne de 703 (*pontibus palude constrata*. b. g. 8, 14). M. Mommsen a brièvement résumé cette campagne (p. 102) et nous-même (dans la note 1, p. 103) nous avons mentionné que l'auteur de la *Vie de César* assigne à ces événements militaires une localité située au débouché nord de la forêt de *Compiègne*.

Nous renvoyons les curieux au texte même d'Hirtius (b. g. 8, 6-23), qu'il convient de conférer avec le récit critique et détaillé de la *Vie de César* (II, pp. 326 et s.).

Tout ce que nous pouvons dire en ce moment, c'est que l'hypothèse topographique admise par l'empereur Napoléon III nous paraîtrait plus vraisemblable que celle de M. Peigné Delacour. Ce dernier a pour lui, néanmoins, l'assentiment de M. Henry Martin (journal *le Siècle* de septembre; et *l'Ami de l'Ordre, mémorial de l'Oise*, n° du 17 septembre 1868).

Voici en peu de mots nos raisons.

C'est sur les frontières des *Suessions* que se sont portés les Bellovaques et les Atrébates (*ut in fines Suessionum facerent impressionem* (b. g. 8, 6.); et c'est à la frontière du Soissonnais et du Beauvaisis que César est venu se poster avec quatre légions (*ibid.*). Les deux camps étaient plantés au milieu des forêts. Par suite, il est difficile d'admettre, que le théâtre de la guerre devait être reculé en plein Beauvaisis, à l'ouest et au-delà de l'Oise. J'admets d'ailleurs que les forêts couvraient également les deux pays, mais je remarque qu'entre les deux camps, il n'y avait qu'une vallée plus profonde que large (*valle intermissa magis in altitudinem depressa*

⁴ Cette construction est-elle romaine? J'avoue qu'après l'avoir visitée, je ne saurais le dire? Si elle est romaine, remonte-t-elle au temps de César? Autant de problèmes que je ne me permettrai pas de résoudre.

quam late patente (b. g. 8, 9, 10 et 14). Or telle ne paraît point être la configuration de la vallée de la Brèche, entre Clermont et Breuil-le-Sec. — Enfin c'est à 10 milles de là que les Bellovaques se retirèrent, se couvrant derrière les forêts et un fleuve fort difficile (*impeditissimo flumine*. b. g. 8, 16 et 18). Or, Clermont est bien loin de l'Oise, qui coule à l'est, et dans l'hypothèse de M. Peigné, les Barbares l'auraient eue bien loin devant eux. Mais, selon Hirtius, en abandonnant leur camp originaire, ils étaient allés se retrancher derrière la rivière sans nom indiquée au livre VIII des *Commentaires*. Il est vrai qu'ils la franchirent de nouveau pour tendre à César l'embuscade qui dégénéra en bataille générale. Encore une fois, toutes les concordances font ici défaut.

Que si, au contraire, on étudie le système proposé par l'auteur de la *Vie de César*, on constate aussitôt avec lui que les deux camps se plaçaient au nord de la forêt de Compiègne, sur les confins des Suessions et des Bellovaques. Puis on rencontre entre le mont Saint-Pierre (*camp de César*) et le mont Saint-Marc, le marais du ruisseau sorti de l'Étang de la Rouillie, coulant dans un vallon étroit et profond : plus au nord, et au-delà de la forêt, on arrive à la rivière de l'Aisne, qui va tomber dans l'Oise au-dessus de Compiègne. Ceci posé, l'on comprend très-bien que les Bellovaques, en quittant leur premier campement, aient pu mettre l'un ou l'autre de ces deux grands cours d'eau entre eux et César, puis qu'ils aient pu revenir en avant, et attendre leur adversaire dans l'embuscade où il les a vaincus.

Une objection est faite : le mont Saint-Marc n'aurait pas contenu toute la foule de l'armée Barbare : et sur le mont Saint-Pierre les légions de César n'auraient pas trouvé place. D'abord sur le mont Saint-Marc les Bellovaques n'avaient que leur *armée de combat* : les bagages et le train se cachaient plus loin dans les bois (b. g. 8, 6 : *locum castris excelsum in silva circumdata palude delegisse; impedimenta omnia in ultiores silvas contulisse*); et quant au mont Saint-Pierre, l'auteur de la *Vie de César* (p. 328, n. 1) répond fort bien que César n'avait amené d'abord que quatre légions sur ce point. — Au surplus, *adhuc sub judice lis est*, et je doute qu'il soit jamais tranché.

C

L'ARMÉE ROMAINE AU TEMPS DE CÉSAR ¹

On divise aujourd'hui l'histoire du système militaire chez les Romains en trois principales périodes :

1^{re} Période : *Milice citoyenne* :

- a) de Romulus à Servius Tullius.
- b) de Servius Tullius à Camille.
- c) de Camille à Marius.

2^e Période : *Armée embauchée et soldée* :

De Marius à Auguste, époque de la décadence et de la ruine des institutions républicaines.

3^e Période : *Armée permanente*.

¹ Ce travail nous a été demandé par beaucoup de nos lecteurs. Il eût fallu, pour le produire complet, lui donner la proportion d'un livre ! Or, c'était là une œuvre au-dessus de nos forces, et aussi un hors d'œuvre. Nous avons préféré prendre pour guide, dans cette courte esquisse l'excellent résumé de *Fr. Kraner*, joint à son édition des *Comm. de bello Gall.* Berlin 1863, qui fait partie de la *Collection choisie des classiques grecs et latins annotés*, de Haupt et Sauppe. — Nous renverrons d'ailleurs les curieux et les hommes spéciaux aux grandes dissertations de J. Lipse, de *militia Rom. lib. V. Antwerp.* 1596 ; de Saumaise, de *milit. Rom., Lugdun. Batav.* 1657 ; aux 25 *mémoires* publiés par Lebeau, dans les *Mémoires de l'Acad. des inscriptions et belles-lettres* (tomes 25, 28, 29, 32, 35, 37, 39 et 41) ; aux *Mémoires militaires* de Guischart (Lyon, 1760).

D'autres établissent la division suivante également acceptable :

1° La *légion* de Romulus, selon les *gentes*.

2° La *légion-phalange* de Servius Tullius, selon les *classes du cens*.

3° La *légion-phalange* des milices sous Camille.

4° La première légion manipulaire, selon Tite - Live (8. 8).

5° La seconde légion manipulaire, selon Polybe (6. 19 et s.).

6° La légion à *cohortes*, de Marius¹ — C'est celle qui combattit sous César.

Les institutions militaires d'un peuple sont toujours en rapport avec son état social et politique; à ce point de vue, la division tripartite qui précède est fondée sur la réalité des faits.

Les révolutions à l'intérieur amènent dans l'armée des révolutions correspondantes, et que M. Mommsen a soigneusement notées au cours de son récit.

§ 1.

Au début, l'armée de Rome n'est autre que la *Landwehr* ou milice citoyenne fournie par les *gentes*. Elle est *patricienne*,

— Voir aussi F. Haase, qui a donné une bonne liste des auteurs grecs et latins sur l'art militaire (*de militarium scriptorum græc. et latin. omnium editione instituenda narratio*. Berlin, 1847). — Mais laissons de côté toutes ces études dépassées aujourd'hui, nous recommanderons surtout à ceux qui les veulent ou peuvent suivre dans le texte original : Rückert, *das Röm. Kriegswesen (l'état milit. des Romains)*. Berlin 1850. — Lange, *Historia mutationum rei militaris Romanorum* (Götting. 1846). — Smith. *Diet. of antiquities*, au mot *Exercitus*, dû à la plume de W. Ramsay, professeur à Glasgow; nous lui avons fait plus d'un emprunt, ainsi qu'au savant travail de Marquardt dans le *Manuel de Becker*, t. 3, pp. 236-480. — Voir encore, sur la constitution de l'armée primitive des Romains : O. Schneider, *de censione hastaria veterum Roman.* Berlin, 1843, — Mommsen, *de röm. Tribus (les Tribus rom.)*, Altona, 1844; et enfin, sur l'époque même des guerres de César, Müller, *de re militari Rom. quædam e Cæs. commentariis excerpta*, Kiel, 1844, — Rüstow, *Heerwesen und Kriegsführung C. J. C. (L'armée et la guerre sous César)*, Gotha, 1855. — Gœhler, *Gall. Krieg (Guerre des Gauls)*, Stuttgart, 1858. — *Dyrrachium und Pharsalus*, Karlsruhe, 1854.

¹ V. Kœchly et Rustow. *Griech. Kriegsschriftsteller (Écrivains milit. grecs)*, t. II, 1, pp. 36 et 5.

comme la cité elle-même. Elle suit l'ordre tactique traditionnel de la *phalange*¹.

Chacune des trois tribus primitives, Ramniens, Titiens et Lucères, fournit ses 1000 hommes de pied et ses 100 cavaliers (*celerés*), au total 3000 hommes de pied et 300 hommes de cheval, ceux-là commandés par leurs trois tribuns (*tribuni militum*), appartenant de même à chacune des trois tribus, et ceux-ci par le *Tribun équestre* (*Tribunus celerum*).

Cette première légion se double avec le doublement de la cité, et par l'accession des *Gentes* mineures².

Le roi commande à l'armée comme il commande dans Rome.

La *légion* ou *levée* (*legio*, de *legere*) est complète par elle-même, et forme l'unité d'armée, plus tard, l'unité tactique.

Son armement ne diffère pas de celui usité dans la période suivante.

§ 2.

Sous Servius Tullius, la milice citoyenne continue la prestation du service *gratuit*. Mais le recrutement de la légion n'est plus purement patricien ou *généocratique* : il devient *timocratique*. La légion se lève parmi les citoyens des cinq classes du cens (*assidui*³ : *locupletes*). Quant aux prolétaires (*proletarii*, ceux qui possèdent moins de 11000 as), la cité leur donne des armes, lorsqu'ils sont mis en réquisition⁴.

Les plus jeunes, de 17 à 45 ans (*juniores*) composent l'armée active : les anciens (*seniores*), de 45 à 60 ans, restent dans la ville, pour la défendre.

Dans la légion active, aux premier et deuxième rangs, sont les hommes appartenant à la 1^e classe du cens.

¹ *Disciplina militaris jam inde ab initiis urbis tradita per manus in artis perpetuis præceptis ordinata modum venerat*. T. Liv. 9, 17.

² Elle s'augmentera plus tard encore, et au temps de Tarquin l'Ancien, il n'y aura pas moins de 18 centuries de cavaliers, fondement de l'ordre équestre futur (I, pp. 59, 67, 89, 95, 96, 100, 101, 102, où M. Mommsen compte un tribun des *celerés*, par centurie de cavaliers : I, 103, 114. — Cf. Cic. *de rep.*, 2, 30, — Tite-Liv. 1, 36, et le *Manuel* de Becker, II, pp. 235 et s. *ordo equester*. — V. enfin Mommsen, IV, pp. 49 et s.).

³ *Assidui alii eum qui sumptu proprio militabat ab asse dando vocatum existimarunt*. Fest.

⁴ *Neque proletarii neque capite censi milites, nisi in tumultu maximo scribebantur*. A. Gell. 16, 10. — Cf. Cassius Hemina dans Non. p. 48, éd. Gerl.

Ils ont le casque, la cuirasse, le bouclier rond en airain (*clupeus*), les jambières (*ocreae*).

Aux 3^e et 4^e rangs se tiennent les hommes de la 2^e classe, sans cuirasse, et portant l'*écu* (*scutum*), ou bouclier long et carré.

Aux 5^e et 6^e rangs, viennent les miliciens de la 3^e classe, sans les jambières. — Au 7^e et 8^e rang, sont ceux de la 4^e classe, qui n'ont plus que le *scutum* pour arme défensive.

Du 1^{er} au 8^e rang, les armes offensives sont l'épée et la lance (*hasta*).

La 5^e classe fournit le corps des *roraires* (*rorarii*), troupes légères armées seulement du *pilum*. Ils engagent le combat et font *pleuvoir* leurs traits légers sur l'ennemi avant que la troupe de ligne en vienne aux mains. A côté d'eux se placent les *accensi velati* ou *adscriptitii*, qui portent la fronde ¹.

L'ordre de combat est l'ordre profond, en masse, sur six rangs selon les uns, sur huit selon les autres. La cavalerie est la principale force d'attaque : les plus nobles et les plus riches qui l'ont jusqu'ici composée, apportant leurs armes et leur cheval, tiennent à honneur d'engager le combat, et d'enfoncer les lignes ennemies (*πρόμαχοι*) avant que l'infanterie ne donne : souvent pour doubler sa force, on ôte les mors aux chevaux, et on les lance sur l'ennemi ².

§ 3.

A dater de Camille, une révolution se fait dans l'ordre tactique. La *phalange dorique*, ce système primitif, perfectionné chez les Grecs et les Macédoniens, mais traditionnel aussi chez tous les peuples indo-germaniques, la phalange est abandonnée. Les Romains imaginent une ordonnance aussi forte et plus mobile tout ensemble, et la division *manipulaire* ou par pelotons, s'introduit ³.

¹ *Rorarii appellabantur . . . qui antequam congressæ essent acies, primo non multis jaculis inibant prælium. Tractum quod ante maximas pluvias cælum rorare incipit. Non. Marc. — Velati appellabantur vestiti et inermes, qui exercitum sequebantur et in loco mortuorum militum substituebantur. Paul Diac. — Ibid. Adscriptitii, accensi. — 1, pp. 121 à 126.*

² *Tite-Liv. 4, 33, 8, 30. Detraxit frenos equis atque ita concitatos calcaribus permisit. — Ibid. 11, 40. Id cum majore vi equorum facietis si effrenatos in eos equos immittitis, quod sæpe romanos equites cum magna laude fecisse sua memoria proditum est.*

³ V. sur la légion à Manipules, II, pp. 265, 267 et 270.

La légion comprend alors 4200 hommes de pied, et 300 chevaux, de nombre normal : mais au besoin elle s'accroît, et dépasse même 6000 hommes.

Les classes du cens ne sont plus la règle de l'ordonnance des troupes.

L'armement, le temps de service et la perfection du soldat déterminent son rang. — A dater du siège de Véies, vers l'an 406, le soldat, tenu plus longtemps en campagne, reçoit une solde, et les cavaliers sont montés souvent aux frais de l'Etat (*equo publico*). — Au temps des guerres puniques, voici l'ordre de la légion :

1 ^{re} ligne:	1200 <i>hastaires (hastati)</i> :	<i>fos juvenum</i> .
2 ^e —	1200 <i>principes</i> :	<i>robustior ætas</i> .
3 ^e —	600 <i>triarii</i> :	<i>veteranus miles</i> .
.	1200 <i>velites</i> :	armes légères.

4200 *

Chaque ligne se divise en *manipules*, ainsi appelés, de la *botte de foin* portée au haut d'une pique, qui sert d'enseigne aux divers pelotons.

Le manipule est de 100 hommes à l'origine : il se divise plus tard en 2 sections ou *centuries* de 60 hommes ayant chacune son chef. Le *centurion de droite* commande le manipule, il a le centurion de gauche pour subordonné.

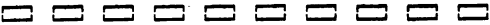


Chaque ligne se partage en 10 manipules comme il suit * :

1 ^o <i>hastati</i> :	10 manipules ou 20 centuries —	1200 hommes
2 ^o <i>principes</i> :	10 — ou 20 — —	1200 —
3 ^o <i>triarii</i> :	10 ceux-ci à 30 hommes —	600 —
	Total	30 manipules ou 60 centuries — 3000 —
4 ^o <i>velites</i>		1200 —
	Total	4200 —

Quant à l'ordre de bataille, il est, comme on le pressent, de 3 lignes rangées, ainsi qu'il suit, en *quinconce* :

* Tite-Liv. 8, 8. — Polyb. 6, 21.

* V. le passage fameux de Tite-Live, 8, 8, qui donne des chiffres plus considérables : 15 manipules par chaque ligne, soit en tout 45 manipules, portant ainsi la légion à 5000 ou 5200 hommes de pied. Mais il est contredit par tous les documents anciens, et même sous les empereurs, quand la légion sera portée à 6,000 hommes, elle ne comptera toujours encore que les 30 manipules, 3 par cohortes (V. sur ce point Marquardt, *Manuel*, III, 2^e part. p. 271 et s.).

1° *hastaires* : 
 2° *principes* : 
 3° *triarrii* : 

Les intervalles sont égaux aux fronts pleins, ce qui permet, en cas d'insuccès, à la première ligne de rentrer derrière la seconde, celle-ci prenant alors sa place : et si la seconde faiblit à son tour, les triaires s'avancent (*res ad triarios redit*). Ils se sont tenus à genoux jusque-là, et se lèvent tout à coup devant l'ennemi, quand il se croit vainqueur.

L'armement est déjà ce qu'il sera au temps de César.

1° — Armes défensives :

La *panoplie* complète se compose :

a) du *casque* d'airain (*casis*) ou de cuir (*galea*) avec l'*aigrette* ou *crête* (*crista*) de plumes rouges ou noires.

b) de l'*écu* (*scutum*) carré de 2 pieds et demi de largeur, sur 4 pieds de longueur, recouvert de cuir de bœuf : bordé en haut et en bas d'une garniture métallique : relevé au centre en bosse, par un *umbo* de fer, qui repousse le trait de l'ennemi.

c) des *jambières* (*ocreae*), montant jusqu'au genou : plus tard, le soldat n'en aura qu'une, à la jambe droite, celle qu'il porte en avant.

d) de la *cuirasse* (*lorica*), faite de bandes de cuir croisées et superposées avec un poitrinal de fer en-dessous. — Les miliciens riches la portaient en cotte de mailles (*lorica serica*, *hamata*), ou faite de feuilles métalliques imbriquées (*squamata*).

2° Armes offensives.

e) de l'*épée droite*, longue de 2 pieds, à deux tranchants (*gladius hispanus*), plus propre au coup de pointe qu'au coup de taille. Elle est suspendue à l'épaule par un *baudrier* (*balteus*), ou elle tient au côté droit par un ceinturon (*cingulum*). — Les officiers, qui n'ont point de bouclier, la portent suspendue au flanc gauche.

f) du *pilum*, l'arme de jet des *hastaires* et des *principes* (aujourd'hui la *hasta* ou simple pique n'est plus qu'aux mains des *triarrii*). Le *pilum* a un manche rond ou carré de 4 pouces d'épaisseur. Il est long de 4 pieds. Il se termine par une longue pointe de fer, dont la moitié inférieure est creusée et s'adapte au manche. Il sert d'arme de jet et aussi de pique, quand on en vient aux mains.

Les *velites* ont un petit bouclier rond (*parma*) et sur la tête un bonnet de cuir. — Leurs armes sont l'épée, et le javelot léger (*hastæ velitares, missilia*). — Ils combattent en tirailleurs, par 20 ou 30, se portant entre les bataillons partout où besoin est; d'autres fois, montant en croupe derrière les cavaliers, pendant la charge et la retraite, sautant à terre quand ils arrivent sur l'ennemi, et les aidant dans la mêlée ⁴.

La cavalerie légionnaire se partage en 10 *turmes* (*turmæ*) de 30 hommes; chaque turme a ses 3 *décursions*, avec leurs adjutants (*administri, optiones*). Ses armes sont : la cuirasse d'airain, les jambières de cuir, le casque, l'écu, la lance garnie d'un fer pointu en haut et en bas, enfin une longue épée.

Rome ayant étendu ses guerres et ses conquêtes, elle eut bientôt ses *alliés* et ses *auxiliaires*, dont le rôle marqua à côté des légions.

Les *alliés* (*socii*) sont formés par le contingent des villes italiques fédérées ou des colonies latines. Leur armement est analogue à celui des Romains. Leur nombre se proportionne à celui de l'armée principale : quelquefois même il la dépasse d'un cinquième (*extraordinarii*) : ils fournissent aussi un tiers de la cavalerie.

Ils prennent place sur les ailes des légions consulaires (*ala dextra, sinistra*, fortes de 4200 hommes) : chaque aile a 6 *préfets* (*præfecti socium*), dont le commandement alterne, et qui le plus souvent sont pris parmi les officiers romains.

Les auxiliaires (*auxilii*) sont appelés dans les guerres menées hors de l'Italie : ils sont fournis par les provinces et les rois locaux.

Enfin, à dater du dernier Scipion, le consul a sa *cohorte prétorienne* (*cohors prætoria, delecta manus*). A cette garde du corps se font attacher les jeunes gens des grandes familles (*contubernales, comites prætorii*), qui veulent faire leurs premières armes à bonne école : ailleurs, elle se compose de vétérans licenciés (*evocati*) qui servent en volontaires auprès du chef.

⁴ Tite-Liv. 26-4... *Eos singulos in equos suos accipientes equites adusfecerunt et vehi post se, et desilire perneciter... ubi ad teli coniectum ventum est, signo dato velites desiliunt : pedestris inde acies ex equitatu repente... incurrit. Inde equitatu quoque superior Romana res fuit...* — Après la suppression des vélites, au temps de Marius, César emploiera les cavaliers Germains, familiers avec la même pratique. *B. g.* 1, 48.

§ 4.

ÉPOQUE DE MARIUS ET DE CÉSAR

Déjà sous les Scipions des symptômes graves se manifestent, accompagnés de modifications importantes dans la levée des milices, dans la durée du service, dans le paiement de la solde¹. A mesure que l'esprit militaire décline, être légionnaire dans le rang n'est plus considéré comme l'accomplissement d'un devoir civique, et tourne en *métier*. Au temps de Marius, le *cens* n'a plus d'effet sur la conscription : dans les hautes classes on ne veut plus à aucun prix de la rude et obscure condition du soldat, et s'il se trouve encore des *citoyens* dans la légion, ils sont tous pris dans la classe infime des *capite censi* : de là à la disparition de l'armée citoyenne, et à son remplacement par l'armée soudoyée, le pas sera tôt franchi². L'armée soudoyée, au milieu des luttes et des révolutions sanglantes du VII^e siècle de Rome, sera une arme toute prête pour les partis. Elle appartient à ses généraux et non plus à la République. Arme d'attaque irrésistible dans la main d'un chef démocrate, d'un Marius, d'un César, elle s'associe ailleurs aux réactions sanglantes du régime aristocratique, dans la main d'un Sylla. Vous y trouvez des cohortes de *libertini* (*affranchis*), réservés jadis au service moins noble de la flotte : vous y trouverez, au temps des guerres civiles, jusqu'à des *esclaves* tirés la veille de l'*ergastulum*³, et jusqu'à des *gladiateurs*. Quant aux simples *provinciaux*, dès longtemps utilisés à titre d'auxiliaires, on les voit aussi formés en légions, qui comptent sur les rôles réguliers de l'armée, à dater du jour où les soldats ont reçu la cité. Citons la fameuse légion V^e, dite de l'*alouette* (*alauda*), toute composée de *Transalpins*. Ces corps prendront le nom de *legiones vernaculæ* (b. c. 2, 20. — b. *Alexand.* 50, 53, 54, 57).

Les *alliés italiques* (p. 354) ont disparu : la loi *Julia-Plautia*, de l'an 664, ayant appelé à la cité tous les peuples de la Péninsule, celle-ci ne fournit désormais que des légionnaires au recrutement.

99 av. J.-C.

¹ [V. II, pp. 69, 116. — III, pp. 278 et s.]

² [V. IV, pp. 21 et s., 49 et s., 55, 88, 375 — V. pp. 9, 236. — V. aussi VIII, livre II, ch. 5 : *Chute du système militaire et des suivants.*]

³ *Plut. Marius*, 44. — *Cæs. Bell. civ.* I, 24. 3, 4. — V. *suprà*, p. 240.

Quant aux *auxiliaires* proprement dits, tantôt ils gardent leurs armes nationales, et se battent à leur manière : tantôt ils sont armés et disciplinés à la romaine. Les *velites* romains ayant été supprimés¹, et tous les légionnaires étant aujourd'hui *milles gravis armaturæ*, les auxiliaires les remplacent dans le service des troupes légères (*levis armaturæ*). Les *frondeurs* et les *sagittaires* (*fundatores, sagittarii*) sont nombreux : Pompée et César les appellent de Crète, des Baléares, de Lacédémone, du Pont et de Syrie.

Quand les auxiliaires ont été levés dans les provinces ou dans les *colonies*² romaines, ils sont formés aussi en cohortes, armées du *scutum* ou de la *cetra* (bouclier rond et léger des Espagnols³). Ailleurs, bien qu'elles combattent en ligne, César leur donne leur ancien nom d'*alaris*.

La *cavalerie* n'est plus le corps de la riche élite citoyenne des anciens temps. Le chevalier romain ne se rencontre plus que dans la *cohors prætoris* du général (p. 354) : il lui faut les grades de *tribun*, de *præfet*, ou tout autre commandement spécial (ainsi, en Gaule, dans l'armée de César, Gaius Trebonius, chevalier, commande un corps de vétérans : ailleurs, au passage de la Seine, à *Melodunum*, Labienus confie à des chevaliers la garde de ses embarcations⁴). Les mœurs et la tactique, tout a changé. La cavalerie n'a plus le premier et principal rôle, elle est un accessoire obligé, mais elle n'est plus qu'un accessoire. Elle s'est recrutée d'abord parmi les auxiliaires italiques, puis bientôt et presque exclusivement chez les auxiliaires provinciaux, et même chez les Barbares. Espagnols, Gaulois, Germains, armés et montés le plus souvent à la mode du pays, les escadrons se recrutent et sont exercés parfois à la romaine. Tantôt, comme autrefois, ils se tiennent aux ailes (*legionarii equites*)⁵ : ailleurs ils se forment en corps séparés : César eût jusqu'à 4000 et 5000 cavaliers : l'armée de Pompée en compta 7000⁶. Il y a un chef de corps, romain toujours⁷. Le corps se divise en *alæ* (quelle que soit sa place dans l'ordre de bataille), chaque *ala* ayant

¹ Sall. *Jugurth.* 26, en fait mention pour la dernière fois.

² *Cohortes colonicæ. b. civ.* 2, 19.

³ *Cohortes scutatæ, cetratæ. b. civ.* 1, 39.

⁴ *B. g.* 6, 40. 7, 60. — V. *suprà*, p. 88.

⁵ *B. afric.* 51.

⁶ *B. c.* 3, 84.

⁷ *Qui equitatus præerat, — præfectus equitum. — B. g.* 1, 52. 8, 48. — *B. civ.* 3, 60.

son préfet, celui-ci romain ou compatriote de ses soldats ⁴. L'aile se subdivise en *turmes* : les turmes en *décuries* avec leurs *décuriens* ⁵.

Jadis, ainsi qu'on l'a vu plus haut, lorsqu'on voulait renforcer l'attaque, on mêlait les *velites* aux légionnaires à cheval. Au temps de César, cette tactique est d'usage fréquent dans les cavaleries germaine et gauloise ⁶.

Plus de division effective en *hastati*, *principes* et *triarii* : ils n'existent plus que nominalement dans les cohortes des légions césariennes, désormais réparties en légions de vétérans (*veteranæ*) ou légions de jeunes soldats (*leg. tirorum*, *leg. proxime conscriptæ*) ⁴. L'unité d'âge, domine dans chacune, de même qu'à dater de Marius le *pilum* est l'arme commune à tous les rangs.

La formation *manipulaire* de la légion, dont on rapporte l'introduction à Camille (pp. 349, 352), à côté de ses avantages de mobilité et de souplesse, avait aussi ses inconvénients. Elle laissait des vides dangereux, Marius inventa l'ordre par *cohortes*, qui fut bientôt l'ordre réglementaire et définitif.

Dans la légion de César, forte de 3000 à 3600 hommes, selon les circonstances ⁸ (les *alæ* auxiliaires non comprises), on comptait 10 *cohortes* à 300-360 hommes : par chaque cohorte, 3 *compagnies* ou manipules, de 100 à 120 hommes : par manipules, 2 *centuries* de 50 à 60 hommes. ⁶

Les légionnaires étaient rangés sur 10 hommes de profondeur.

L'ordre de marche (*agmen*) variait aussi.

Le plus souvent la légion marchait en colonne, immédiatement suivie de ses bagages (*impedimenta*) ⁷, et flanquée par la cavalerie, qui ne se tenait à l'arrière que si une attaque à dos était à craindre.

⁴ B. g. 8, 12. B. c. 3, 59.

⁵ B. g. 1, 23. 6, 8. 7, 42. 8, 18.

⁶ *Institutum ut velites in legionibus essent. Auctorem peditum equiti immiscendorum centurionem Q. Navium ferunt.* Tit. Liv. 26, 4. — Cæs. b. g. 1, 48. 7, 65. 8, 13. — b. civ. 3, 75, 84. — V. p. 354.

⁷ B. g. 1, 24. b. c. 3, 28. 29. 34.

⁸ B. g. 5, 49.

⁹ La *centurie* dans César porte d'ordinaire le nom d'*ordo* (b. c. 1, 13. 1, 74. — b. g. 1, 41. 5, 28, 37. *primorum ordinum centuriones*. 1, 13. 3, 104 : *ordinem ducere*, avoir le grade de centurion). — Ailleurs il lui donne sa vraie dénomination (b. g. 1, 64. 3, 91, et b. c. 2, 28).

⁷ *Inter singulas legiones impedimentorum magnum numerum intercedere.* b. g. 2, 27.

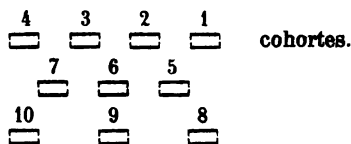
Que si l'on allait à l'ennemi, on se formait en triple ligne (*acies triplex*); chaque cohorte poussant son train devant elle. Arrivés en face de l'ennemi, les légionnaires passaient par la droite ou la gauche en avant de leurs *impedimenta*, et attendaient ou commençaient l'attaque.¹

Que si enfin l'ennemi était tout voisin, quand les légions se mettaient en marche, elles se tenaient prêtes au combat (*expeditæ*), laissant tous les bagages en arrière, sous la garde des réserves. Tel fut l'ordre suivi par César quand il marcha aux Nerviens, qui l'attendaient sur la Sambre.²

Les Romains pratiquaient aussi l'ordre carré (*agmen quadratum*), l'ordre à 4 fronts, quand ils redoutaient une embuscade, une attaque de cavalerie ou de troupes légères sur l'un des flancs, à l'avant, ou à l'arrière.³

Dans l'ordre de bataille les légions se tenaient le plus souvent en triple ligne (*acies triplex*).

Au premier rang se plaçaient les 4 premières cohortes : derrière, et en échiquier, se tenaient les 3 cohortes 5^e 6^e et 7^e : puis au troisième rang, les 8^e, 9^e et 10^e, les numéros allant de droite à gauche, les intervalles vides égaux aux fronts pleins, sauf pour les 3 cohortes de l'arrière ligne.



L'on rencontre d'ailleurs des exemples de l'ordre *simple* (*simplex*), *double* (*duplex*), parfois avec les *cohortes alariæ* ou auxiliaires en réserve; enfin on voit César disposer aussi ses légions sur 4 lignes⁴.

¹ B. g. 49. *Acie triplici instructa... venit.* — 4, 14. *Acie triplici instituta... ad hostium castra pervenit.* — b. c. 1, 41. 64. — b. g. 7, 67.

² B. g. 2, 19. *Sed ratio ordoque agminis aliter se habebat ac Belgæ ad Nervios detulerunt. Nam quod hostis appropinquabat, consuetudine sua C. sex legiones expeditas ducebat: post eas totius exercitus impedimenta collocarat. Inde duæ legiones... totum agnum claudabant.* — V. *suprà* p. 55.

³ Sall. Jug. 46, 7. — César se forma aussi un jour en *agmen pene quadratum*, en plaçant 3 légions en avant et une derrière en réserve avec les bagages. B. g. 8, 8. — V. *guerre contre les Bellovages, supra* p. 102.

⁴ B. *afric.*, 13. — b. c., 3, 67; — b. g., 3, 24; — b. g., 1, 83; — b. c., 3, 89 et 93. Mais cet ordre *quadruple* n'est qu'un

Les soldats les plus éprouvés se plaçaient dans la première cohorte et les suivantes, plus fournies en soldats que les autres. — Sous les empereurs mêmes, on vit porter la première cohorte jusqu'à 1000 hommes.

Les rangs étaient serrés ou lâches suivant les circonstances (*acies densa, ordinibus confertis, laxatis*)¹. D'ordinaire le soldat romain, en ligne, occupait 3 pieds romains en espace, largeur et profondeur, ce qui donnait 660 hommes sur 1000 pas en longueur².

L'ordre en ligne droite s'appelait l'ordre à *long front* (*fronte longa, quadro exercitu*). L'armée se rangeait aussi en *front oblique* (*obliqua*), avec une aile d'attaque et une aile en retraite ou de défense : si l'attaque était à la droite, c'était l'aile droite (*dextra cornus*) qui faisait pointe; si elle avait lieu à gauche (*sinistra cornus*), la gauche se portait en avant. — Dans le front en *croissant* (*sinuata acies*), les deux ailes faisaient pointe, le centre se refusait, pour ne s'élançer que plus tard à l'encontre de l'ennemi. — Ailleurs, la légion tout entière se formait : en *coin* (*cuneus*), par une manœuvre bien connue : en *tortue* (*testudo*), les hommes serrés l'un contre l'autre, le bouclier au-dessus de la tête, et marchant ainsi à l'assaut d'une muraille ou d'un camp³. Enfin l'armée romaine, sur la défensive, se rangeait en *orbis* : soit qu'elle formât le *carré* parfait, soit qu'une division moins nombreuse, décrivant le *cercle* plein, fit face à la fois et de tous les côtés à l'ennemi plus fort qu'elle⁴.

§ 5.

Ces courtes notions établies, passons à d'autres détails : à la composition de l'*état-major*, et de ce qu'on appellerait aujourd'hui le *corps d'officiers* : et nous finirons par quelques indications sur l'*équipement*, les *enseignes*, les *campements*, la *défense* et l'*attaque* des places.

A. — *Le Général en chef.*

On a vu que dans les temps primitifs le roi, et après le roi,

expédient auquel le général n'a recours qu'en des circonstances pressantes et exceptionnelles.

¹ *Manipulos laxare jussit, quo facilius gladiis uti possent. b. g. 2, 25.*

² *Veget. 3, 14.*

³ *B. g., 2, 6. 5, 9. testudine facta.*

⁴ *B. g., 4, 37. 5, 33. orbe facta. — consistere in orbem. — Sallust. Jug. 97. Romani in orbis facere atque ita ab omnibus partibus simul vecti et instructi hostium vim sustentabant.*

sous la république, les *deux consuls*, le *dictateur*, les *proconsuls* et les *préteurs* dans les provinces, investis à la fois de la puissance civile et militaire, se mettaient à la tête de l'armée. Le consul avait l'*imperium* après le vote de la *curiate*, qui suivait son élection. Après les *vœux* (*voxis nuncupatis*) adressés aux dieux sur la colline du Capitole, il partait, revêtu du *paludamentum* de laine écarlate, rehaussé de broderies d'or; ses licteurs l'escortaient¹. Ses autres *insignes* consistaient dans la *tunique laticlave* à large bordure pourpre, dans le *sceptre d'ivoire* portant l'aigle en chef, et la *chaise curule*. Avait-il vaincu, ses soldats le proclamaient *Imperator*². — Dans les derniers temps de la République, on le voit souvent, sans se soucier des injonctions du Sénat, ou du vote jadis souverain et nécessaire du peuple, lever des légions, augmenter le nombre des soldats qui les composent, trancher souverainement les questions de paix et de guerre. César, en cela, ne fit que ce que Lucullus, Marius et Sylla avaient fait avant lui³.

B. — Les Lieutenants.

Les *legati*, quant à leur nomination, et à leur nombre, dépendaient du vote du Sénat⁴, qui d'ailleurs suivait volontiers le désir exprimé par le général. Le nombre ordinaire, souvent augmenté, était de 3. César en eut jusqu'à 10, avec rang de *propréteurs*, au cours de la guerre des Gaules, sans compter ceux qu'il désigna lui-même pour des expéditions spéciales⁵. — Responsables vis-à-vis du chef, celui-ci répondait d'eux vis-à-vis de l'État⁶. Lorsqu'ils avaient les pouvoirs proprétoriaux, les *faisceaux* les précédaient. Dans le combat, ils commandaient les divisions de l'armée, et aussi les corps détachés; ils dirigeaient même des expéditions accessoires ou lointaines, de plus ou moins longue durée.

C. Le Questeur.

Intendant civil et financier à côté du proconsul dans sa

¹ B. c. 1, 6. *Paludatique votis nuncupatis exeunt.*

² B. c., 2, 26. 3, 31. — Tacit. *Annal.*, 3, 74.

³ C'est de lui-même. par exemple, qu'il décide les expéditions de Germanie, de Grande-Bretagne, etc. B. g., 4, 16. — 4, 20.

⁴ *Quos comites et adjuutores negotiorum dedit ipsa Respublica* (Cic. *ad Q. frat.* 1, 1).

⁵ Cic. *de prov. consul.*, 11, 28; — b. g., 1, 52. 2, 34. 3, 7. le jeune Crassus est lieutenant en Aquitaine. Sic encore, Volcatius Tullus et Minucius Basilus, 6, 29; Decimus Brutus, 3, 11; Sempronius Rutilus, 7, 90.

⁶ B. c., 3, 51.

province, le questeur remplissait en outre les fonctions d'intendant militaire. Il tenait la caisse, payait la solde et les dépenses, réglait l'emploi, la distribution du butin, la vente des prisonniers aux traitants d'esclaves (*mangones*) à la suite de l'armée : parfois il obtenait un commandement, et remplissait alors l'office de *lieutenant*¹.

D. Les *Tribuns militaires*.

Il y avait 6 tribuns militaires par légion, chacun fonctionnant durant deux mois. Nommés par les consuls d'abord, puis par le peuple, dans les tribus, puis par l'un ou l'autre pouvoir, on les appelait, ceux nommés par le peuple, *tribuni comitiales*², les autres, *tribuni rufuli*³. — A la fin de la République tous les tribuns sont chevaliers (*augusticlavi*) ou de rang sénatorial (*laticlavi*). Ils portent l'*anneau d'or*. A cette époque le général a fini par les instituer lui-même. Il les choisit à raison de ses relations de famille ou d'amitié, souvent à raison de leur capacité militaire⁴, parmi les jeunes volontaires de la *cohorte prétorienne* (*cohors prætoris: comites imperatoris*. p. 354). Leur grade est désormais insignifiant : entre les légats ou *lieutenants* qui commandent les légions en sous-ordre, et les *centurions* qui commandent les cohortes, et dont le rôle a grandi, leur rôle à eux s'efface. Ils ont aussi des fonctions administratives; ils tiennent les *listes* militaires, surveillent la discipline au camp; visitent les gardes, distribuent le mot d'ordre, pourvoient aux vivres et munitions, etc.

E. Les *Préfets*.

Chevaliers romains, et jeunes gens, comme les tribuns, préposés aux cohortes auxiliaires, cavalerie et infanterie (*præfecti equitum*, par ex.) — Les *evocati* et les *ouvriers* ont aussi leur préfet. (V. *infra*.)

F. Les *Centurions*.

Ces officiers, comme le nom l'indique, commandaient dans le rang, les centuries manipulaires d'abord, et plus tard, cohortales. Le général les nommait et pourvoyait à leur avancement.

Au temps de la légion manipulaire, les 60 centurions pre-

¹ B. g., 1, 52. — 5, 24, 25.

² César a été *tribun comitial* (Suet. Cæs. 5)

³ *De quorum jure quod Rutilius Rufus legem tulerat*. Fest.

⁴ B. g., 1, 39.

naient rang selon leur arme : ceux des *triatres* passant avant les officiers des *principes*, ceux des *principes* avant les officiers des *hastaires*. En outre, le centurion de la première centurie du manipule (*prior*) primait aussi son collègue de la deuxième (*posterior*). Les mêmes dénominations, les mêmes prérogatives demeurèrent, quand *triatres*, *principes* et *hastaires* se fondirent dans l'ordonnance de la légion à cohortes. — Dans la légion manipulaire, le centurion se mouvait pour l'avancement, de la gauche à la droite de tous les manipules, en remontant successivement les 3 lignes de la milice. Parti de la 60^e et dernière centurie (*decimus hastatus posterior*), et passant par tous les grades *postérieurs*, il commençait ensuite la série des *priores*, puis entrait dans les *principes*, avec le titre de *decimus princeps posterior*. Là, il suivait la même évolution, entrait dans les *triatres* (*decimus pilus posterior*), et suivait de nouveau la série ascendante, jusqu'au grade de *primus pilus*¹.

Dans l'ordonnance définitive de la légion à cohortes, là même où les noms n'ont point changé, les grades et l'avancement se modifient et s'adaptent aux exigences nouvelles.

La cohorte, on l'a vu (p. 357), compte 3 manipules à 2 centuries, soit 6 centuries en tout, commandées par 6 centurions (60 pour toute la légion de 10 cohortes).

Au grade inférieur sont les centurions de la 10^e cohorte² : ceux de la 1^{re} cohorte priment tous les autres³. L'avancement suit donc la marche ascendante, de la 10^e à la 1^{re} cohorte⁴), en conduisant aux *primi ordines* les centurions les plus solides et les plus habiles au métier des armes.

Souvent appelés en conseil avec les tribuns militaires, dans les graves occurrences, ou représentants ordinaires des

¹ Les triaires s'appelaient aussi *pilani* ; chacune des centuries de triaires (*ordo*) étant désignée par le mot *pilus*. De là, le mot *primum pilum ducere* : être chef de la première centurie. Le mot *prior* deviendrait une superfétation. On le supprime dans l'usage (*primipilus, primi pili centurio*).

² *Infimorum ordinum centuriones infimi... inferiores ordines.* — *B. c.*, 2, 35. 1, 46.

³ *Primorum ordinum esse*; — *primi ordines.* *B. g.*, 1, 41. 5; 28, 37. *B. c.*, 1, 74).

⁴ Exemple : le centurion *Scæva, quem Cæsar ab octavis ordinibus* (centurion dans la 8^e) *ad primum pilum se transducere pronuntiavit.* — *B. c.*, 3. 53. — Par où l'on voit qu'en cas d'actions d'éclat l'avancement pouvait sauter plusieurs grades intermédiaires. — Dans chaque légion les 6 centurions étaient dénommés, ce semble, comme il suit :

cohortes auprès du chef¹, ces officiers avaient dans l'armée un haut renom de bravoure, et payant hardiment de leur personne, ils enlevaient le soldat et le jetaient sur l'ennemi².

L'insigne des centurions était la bague et le sarment de vigne (*vitis*). Ils avaient en effet droit de discipline et de basse justice sur le soldat.

G. Les *Evocati*.

Quand le soldat avait fini son temps, et atteignait la limite d'âge (*etatis excusatio*)³, il arrivait souvent que le chef le retenait à l'armée par l'appât de l'honneur, de la solde plus forte, par la dispense du service des tranchées ou des gardes; souvent il lui était donné un cheval, ou l'avancement lui était promis⁴. Les *evocati* furent appelés en plus grand nombre que jamais au temps des guerres civiles, et la raison en saute aux yeux⁵. Ils se tenaient dans le rang, touchaient la solde des centurions, et souvent César les nomme concurremment avec eux⁶: à Pharsale, Pompée avait ses *evocati* dans toutes les lignes⁷. César aimait mieux les réunir en troupe séparée et d'élite, sous le commandement d'un préfet (p. 361)⁸. On les vit même former jusqu'à des légions entières de vétérans.

De la 10^e à la 1^{re} cohorte, par exemple :

<i>Decimus</i>	} <i>hastatus posterior</i> :
à		
<i>Primus</i>	} <i>princeps posterior</i> :
---	 <i>pilus posterior</i> :
---	 <i>hastatus prior</i> :
---	 <i>princeps prior</i> :
---	 <i>pilus</i> ou <i>primi pilus</i>

Ailleurs, on voit que parfois, au lieu de se faire dans la légion, l'avancement faisait passer le centurion d'une légion dans une autre. *B. g.*, 6, 40.

¹ *B. g.*, 1, 40 1, 41. 5, 28.

² César raconte et vante leurs exploits, *b. c.*, 3, 58. 3, 91 : *b. g.*, 2, 25. 5, 44. 7, 47. — 46 centurions périrent sous Gergovie (*b. g.*, 7, 51); 30 à Pharsale (*b. c.*, 3, 99).

³ *B. c.*, 1, 85.

⁴ *B. c.*, 7, 65. — 1, 3. — 1, 39. — 2, 5. — *B. g.*, 3, 20. — 5, 4 — 7, 39.

⁵ *B. c.*, 1, 3. — Il est question d'eux trois fois dans ce seul §, où se lit cette phrase caractéristique : *multi undique ex veteribus Pompeii exercitibus spe præmiorum atque ordinum evocantur*.

⁶ *B. c.*, 1, 3, 17. — 3, 53.

⁷ *B. c.*, 3, 88; *evocatorum circiter duo (milia), quæ tota acie disperserat*.

⁸ *Cic. ad fam.*, 3, 6, 5.

Rangeons sous la même rubrique les *beneficiarii*¹, véritables *ordonnances* du consul, du tribun et des autres officiers supérieurs, ayant aussi la haute paye, et passant aux *evocati* quand finit leur temps².

H. Les *Fabri*.

L'armée avait son train et son corps d'*ouvriers*. Parlons de ceux-ci d'abord. Ils étaient *forgerons* (*fabri ferrarii*), *charpentiers* (*f. lignarii*) de navires ou de machines³, etc. — Ils obéissaient à leur chef ingénieur (*præfectus fabrum*), qui dirigeait les travaux d'attaque ou de siège, installait les *ballistes* et *catapultes*, et avait la police sur tout le train.

I. *Équipement et Train*.

Le soldat, au temps de César, a quitté la toge pour la *sate* (*sagum*) fermée ou ouverte (*sagulum*), et retenue par une boucle à l'épaule. Sous le *sagum* il revêta la *tunique*, serrée par le ceinturon (*cingulum*). Il est chaussé des *caligæ*, fortes demi-bottines, à semelles garnies de clous (*clavi caligarii*).

On sait qu'il marchait chargé d'un énorme poids (60 livres romaines). Ses armes, ses vivres pour 15, et parfois plus de 20 jours⁴, les pieux pour le *vallum* du campement, les outils (hachette, scie, etc.), les ustensiles de cuisine, il portait tout. Il était littéralement *empêché* (*impeditus*) par son bagage (*sarcinæ*)⁵. Marius lui fit attacher les *vasa* et *cibaria* au bout d'une perche ou d'un pieu de *vallum*, qu'il portait sur l'épaule droite, la main gauche tenant le *pilum*, le bouclier dans sa couverture passé à l'avant-bras gauche, le casque pendant sur la poitrine ou sur le dos⁶.

L'ennemi est-il près, on dépose les bagages (*sarcinas conferre*)⁷, sous bonne garde (*præsidium*), et on marche à lui. On les laisse dans le camp, si l'on en sort pour le combat⁸.

Quant aux lourds et gros bagages d'armée (*impedimenta*), tentes, moulins à main, machines et charriots, ils sont transportés par bête de somme, au trait ou à dos. Au signal

¹ *B. c.*, 1, 75. 3, 88.

² *Ibid.* 3, 88.

³ *B. g.*, 5, 11.

⁴ *Cic. Tuscul.* 2, 26, 37. *Plus dimidiati mensis cibaria*. — *Cæs.*, *b. c.*, 1, 78.

⁵ *B. g.*, 3, 19. 4, 26, etc.

⁶ *B. g.*, 2, 21. — V. la figure dans Marquardt, *l. c.*, planche 2, fig. 6.

⁷ *B. g.*, 1, 24. 7, 18.

⁸ Le soldat est dit alors *expeditus*.

donné (*vasa conclamare*)¹, on replie les tentes et on rassemble les bagages (*colligere*) : à un second signal, on les charge : au troisième, on défile.

Les hommes du train (*calones*) sont employés à ce travail, le légionnaire ne prenant que sa charge; et ils accompagnent les *impedimenta*, suivis des *cantiniers* (*lixæ*), libres traifiants, en contact continuuel avec le soldat.

J. Les Signaux et Enseignes.

Pour donner les *signaux*, les légions ont leurs clairons et trompettes (*tubicines*², *bucinatores*³, *cornicines*⁴, *liticines*⁵).

Le signal de l'attaque ou de l'appel général (*classicum*, *classicum canere*) est donné par le général seul, et devant sa tente⁶.

Les enseignes sont de diverses sortes.

Au temps des premières légions manipulaires, chaque manipule a la sienne, *une botte de foin* (p. 352)⁷, et les soldats de ce manipule sont *unius signi milites*. — Mais à cette enseigne grossière succèdent bientôt des figures symboliques d'animaux : celle de l'aigle (1^{re} manipule), du loup, du minotaure, du cheval, du sanglier, etc. Puis, plus tard, c'est une simple main (*manus*) au bout d'une perche ornée de disques de métal superposés⁸. — La légion à cohorte les adopte aussi pour ses manipules, ce qui donne trois enseignes par cohorte⁹. — La cohorte en revanche ne paraît point en avoir eu de spéciales avant le *Dragon*, qui lui fut donné au temps de l'empereur Hadrien.

¹ B. g., 1, 66, 3, 67.

² La *tuba* est en airain, de forme droite, avec pavillon ouvert en dessous. Elle sonne l'appel, la charge, la retraite.

³ La *bucina* (*buccin*, de *bos*, *canere*), la corne à bouquin primitive, faite plus tard en métal et à large courbure, sonne les *gardes* et *veilles*.

⁴ La *corne* (*cornu*), plus petite et moins recourbée, sonne la *mise en marche*.

⁵ Le *clairon* (*lituus*), recourbé à l'extrémité (*æs aduncum*), et semblable à un bâton augural, est l'instrument spécial à la cavalerie. — V. tous ces instruments figurés dans Marquardt, l. c., planche 2, fig. 15, 16, 17.

⁶ Tite-Live, 27, 47. — C. b. c., 3, 82 : où Pompée, par honneur pour Scipion, *classicum apud eum cani... jubet*.

⁷ Ovid., *Fast.* 3, 117.

*Pertica suspensus portabat longa maniplos
Unde manipularis nomina miles habet.*

⁸ V. Marquardt, l. c., planche 2, fig. 9, 10, 11.

⁹ Varr., *de ling. lat.*, 5, 88. — b. g., 6, 34, et 6, 40.

A dater de Marius, on l'a vu, l'enseigne légionnaire est l'aigle d'or ou d'argent, plantée les ailes éployées au haut d'un portant : souvent elle tient la foudre dans ses serres. Le porte-aigle (*aquilifer*), désigné par les centurions, est pris parmi les meilleurs et les plus braves. Il a le manteau de peau d'ours ¹.

Outre les enseignes (*signa*), les Romains se servaient aussi du fanion (*vexillum*), pièce d'étoffe carrée, de couleur variable suivant les cas ². Souvent le *vexillum* pendait au-dessous de l'aigle légionnaire (*Sic sur l'Arc de Constantin*). — Il est l'enseigne propre aux *turmes* de la cavalerie. De couleur rouge et planté au haut de la tente du général, il annonce le combat ³.

Les enseignes ne quittant point les légions, quand il est envoyé un détachement (*electi*) en expédition, il a son *vexillum* ⁴.

Au moment de donner, les *signiferi* se placent devant les manipules et cohortes; puis les soldats s'avancant, ils se retrouvent au milieu du rang ⁵. — Autrefois l'aigle appartenait aux *triauxes*, de la 3^e acies : Marius en fait l'enseigne légionnaire et la place à la première ligne, dans la première cohorte, sous la garde du *primipilus*. — Au camp elle reste enfouie sous terre, auprès de la tente prétoriale ⁶. Le lieu est sacré et emporte asile.

En temps de paix on la dépose dans l'*ærarium*, confiée aux questeurs. Comme au drapeau chez les modernes, il s'attache; chez les Romains, à l'enseigne légionnaire, une idée d'honneur et de sainteté. Il y a note d'infamie à la perdre, à la laisser aux mains de l'ennemi : la légion partage la honte

¹ Marquardt, *l. c.*, pl. 2, fig. 14.

² Souvent les auteurs employent indifféremment le mot *signum*, et le mot *vexillum*. Ailleurs ils distinguent.

³ *B. g.*, 2, 20. *Vexillum proponendum, quod erat insigne cum ad arma concurrere oportet*. — *b. c.*, 3, 89. — *b. alex.*, 44.

⁴ De là ces détachements prennent eux-mêmes le nom de *vexilla*, *vexillationes*, *vexillarii*. — *b. g.*, 6, 38, 40.

⁵ Au temps de la légion manipulaire, on appelait *antesignani* les soldats de la première ligne, quand dépassant l'enseigne, ils en venaient aux mains. Les *hastaires* repoussés, les *principes* s'avancèrent, devenaient *antesignani* à leur tour; et ainsi de suite. — Au temps de César, les *antesignani* sont une compagnie d'élite; *electos ex omnibus legionibus fortissimos viros, antesignanos*. *b. c.*, 1, 43, 57. 3. 75, 84. Ils combattent en avant des lignes, et *expediti* (p. 364 n. 8), comme faisaient jadis les soldats *levis armaturæ*. Puis, ils rentrent dans les lignes (*b. c.*, 1, 48).

⁶ *Cic. Catil.*, 1, 9.

de son *signifer*, et celui-ci est puni de mort s'il s'est rendu coupable de lâcheté¹. Souvent, comme Condé lançant son bâton de maréchal dans les lignes ennemies, le porte-aigle la jette ou se précipite avec elle en avant dans la mêlée².

K. Le Campement.

Le campement de l'armée constitue l'une des parties les plus importantes et des plus originales assurément de l'art militaire chez les Romains³. Sa réglementation est bien connue. Nous la résumerons donc brièvement, renvoyant les curieux aux auteurs spéciaux, à Polybe (6, 27-32), pour les temps des guerres Puniqes, à Josèphe, à Hygin⁴, pour l'époque de Titus et de Trajan. Quant à ce qui concerne la période intermédiaire, et notamment le siècle de César, on est réduit à de plus rares citations; mais les conclusions historiques ne sont pas moins certaines.

En campagne le camp était formé tous les soirs. Comme il importait d'abord de se mettre à l'abri de quelque surprise nocturne, un détachement s'en allait en reconnaissance (*exploratores*), conduit par les tribuns et des centurions, et choisissait l'emplacement convenable⁵, d'ordinaire un lieu dominant et en pente douce⁶: on mesurait le terrain (*castra metari, metatores*), et l'on traçait un carré (*c. quadrata*), plus tard un parallélogramme, d'un tiers plus long que large (*c.*

¹ B. g., 4, 25. *Aquilam hostibus prodere.*

² Expressions usuelles : *signa convellere, afferre, tollere* (lever les enseignes, se mettre en marche) : *proferre, promovere* (avancer en ligne) : *inferre* (charger l'ennemi) : *statuere* (faire halte) : *convertere* (faire tour ou demi-tour) : *a signis discedere* : *signa deserere* (abandonner le drapeau, fuir) : *referre* (reculer) : *conferre* (en venir aux mains, ailleurs : se rassembler) : etc. etc. b. g. 1, 39, 40. b. g., 2, 25. 1, 25. 2, 26. 5, 33. 6, 34. — b. c., 1, 44. 3, 99 — *Tite-Liv.*, 8, 23.

³ Est-il besoin de rappeler la description pittoresque de Tite-Live, 44, 39. — *Majores vestri castra munita portum ad omnes casus exercitus putabant esse, unde ad pugnam exirent, quo jactati pugna tempestate pugna receptum haberent. . . Castra sunt victori receptaculum, victo perfugium. Quam multi exercitus, quibus minus prospera pugna fortuna fuit, intra vallum compulsi tempore suo, interdum momento post, eruptione facta victorem hostem pepulerunt! Patria altera est militaris hæc sedes, vallumque pro manibus et tentorium suum cuique militi domus et penates sunt. . .*

⁴ Jos. de bell. jud., 2. Hyginus, *liber de munitionibus castrorum.*

⁵ *Qui locum idoneum castris deligant.* b. g., 2, 17.

⁶ Il n'y a que les barbares, au dire de César, qui agissent autrement. b. g., 3, 36.

tertiata)¹. Une voie principale (*decumanus maximus*) le coupait de l'avant à l'arrière (l'avant (*pars antica*) tournant le dos à l'ennemi) : une seconde voie perpendiculaire à la *decumane* allait de gauche à droite (*cardo maximus*). L'une et l'autre aboutissaient à quatre portes ; la *decumane* à la porte *prétorienne* (*porta prætoria, extraordinaria*), s'ouvrant à l'arrière, et à la porte *decumane* ouverte à l'avant du camp. Le *cardo maximus* se terminait à droite par la *porta principalis dextra*, à gauche par la *porta principalis sinistra*².

Les troupes se rangeaient entre la *via principalis* et la *pars antica* du camp. Elles formaient six files de tentes, coupées à angles droits par 10 rues, 5 entre la porte *decumane* et la *via quintana*, 5 entre la *via quintana* et la voie *principale*. Les alliés, fantassins et cavalerie, se tenaient à l'extrême gauche et à l'extrême droite, puis venaient les *hastaires*, les *principes* et les *triarii* ; puis la cavalerie romaine rangée au centre le long de la *decumane*³.

A la jonction des deux voies perpendiculaires, sur une place de 200 pieds carrés (*prætorium*), s'élevait la tente du général, le *tabernaculum*⁴.

En avant du *préttoire*, l'armée s'assemblait sur le *præseptum*⁵. Là se dressaient l'autel (*ara*), l'*augurale* ou *auguratorium*, le *tribunal* ou *suggestus* fait de terre recouverte de gazon, et du haut duquel le général, assis sur la *sella castrensis*, haranguait le soldat. — Enfin, entre le *prætorium* et la porte *decumane*, on rencontrait le *forum quæstorium*, la grande place

¹ Parfois il affecte d'autres formes. Nous trouvons un camp en *demi-lune*, *c. lunata*, dans César. *b. afr.*, 80. — Les deux lignes perpendiculaires du camp étaient religieusement orientées et tracées à l'aide du *groma* (v. les détails donnés par Marquardt, t. III, part. 2, pp. 310 et s., et les sources citées).

² A droite, à gauche, en regardant l'arrière du camp ; le *mentor* ou *metator*, on le répète, a procédé en tournant le dos à l'ennemi, et marchant à reculons depuis la porte *decumane* (*Polyb. b. c.*). — Il y avait aussi une rue transversale secondaire entre la *via principalis* et la porte *decumane*. On l'appelait la *via quintana*, parce qu'elle courait entre les cinquièmes et sixièmes manipules.

³ Les rangs ou carrés formés par les tentes s'appelaient *strigæ*. Les tentes (*tentoria, pelles*) renfermaient 10 soldats (*contubernales*), avec leur *doyen* (*decanus*).

⁴ Plus tard on élargit la voie *decumane*, et on y plaça le *préttoire* entre la *via principalis* et la *quintana*, le front tourné vers la *porta prætoria*.

⁵ Tite-Liv., 28, 25. — C'est aussi là, qu'en regard de la tente du consul, se rangeaient en ligne les tentes des tribuns militaires et de l'état major (*principes*).

du camp et le marché, puis plus près de la porte, la tente du *questeur*, intendant et payeur de l'armée (*quæstorium*)⁴.

Le camp était fortement retranché. Une rue circulaire de 200 pieds de large courait entre les tentes et le mur. En même temps qu'elle mettait le soldat hors de l'atteinte des projectiles lancés du dehors, elle facilitait les mouvements de l'intérieur, le rangement du train et des bêtes de somme ou autres. Les marchands et vivandiers (*lixæ*) se tenaient au dehors, à la porte décumane.

Le retranchement enveloppait tout le camp. Il se composait d'un mur en remblai (*agger*), muni de sa palissade (*vallum*), avec fossé en avant (*fossa*)⁵.

L'armée devait-elle faire un long séjour, la fortification du camp⁶ revêtait un caractère de solidité plus durable. Des redoutes (*castella*) ou ouvrages avancés, d'ordinaire quadrangulaires, commandaient le mur à intervalles égaux, et protégeaient les soldats qui combattaient derrière l'*agger*⁴.

Au début, c'était aux vélites à veiller à la sûreté du camp. Ils bivouaquaient dehors (*procubitores*) et fournissaient les gardes des portes. — Après leur suppression, les *excubiæ* se composent d'une, de deux cohortes, ou plus encore⁵. Elles

⁴ Nous n'entrons pas dans de plus amples détails sur le rangement des tentes des tribuns, préfets, etc., sur le campement des auxiliaires, placés à droite et à gauche de la *via decumana*, en allant du *prætorium* à la *porta prætoria*. Ce soin nous entraînerait trop loin : et nous renvoyons à Marquardt, *l. c.*

⁵ Les terres du fossé fournissaient le remblai de l'*agger*. La largeur et la profondeur du fossé, la hauteur des pieux variaient nécessairement selon les besoins. D'ordinaire, la palissade avait en hauteur les $\frac{2}{3}$ de la largeur du fossé à son ouverture. Le fossé a-t-il 15 pieds : la palissade en a 10. *b. c.*, 2, 63. Le fossé a-t-il 18 pieds : la palissade est haute de 12. *b. g.*, 2, 5. Quant à l'*agger*, il a la même épaisseur proportionnelle. Mais le plus souvent, pour les simples campements d'une nuit, les travaux étaient moins considérables (Veget., 1, 24, qui donne 12 et 9 pieds pour les mesures usuelles).

⁶ *Castra stativa*, d'été ou d'hiver (*æstiva, hiberna*). Dans ces derniers, le soldat couchait sous des huttes ou baraques, de terre, de peaux et de paille (*hibernacula, casa, stramentitiæ*). Les Romains, en pays ennemi, ne pratiquaient pas les *cantonnements* dans les villes ou bourgs, et quand, par hasard, ils s'y établissaient, ils en renvoyaient les habitants, par mesure de sûreté (*b. g.*, 3, 1).

⁴ On trouvera partout les plans ou tracés des camps romains. Nous nous contenterons de renvoyer au *Dict. of Antiquities* de Smith, *vº castra*, et au *Manuel* de Becker-Marquardt, III, pl. 1. — V. aussi le *Dict.* de Rich-Chéruel, *vº castra*.

⁵ Sous Avaricum, César place jusqu'à deux légions en avant des portes (*b. g.*, 7, 24. — V. aussi *b. c.*, 3, 50).

stationnement (*in statione*) en avant des portes, et elles ont avec elles une *turme* de cavalerie. Les sentinelles de nuit (*vigiliae*, plus spécialement) se relayent quatre par quatre, de trois en trois heures, depuis six heures du soir jusqu'à six heures du matin ¹.

Le *mot d'ordre*, écrit sur une tablette (*tessera*), était remis par le commandant aux tribuns et préfets, et circulait dans les divers corps, porté par le *tessararius* ou *circulator*, qui le rendait à ceux de qui il le tenait, en preuve de la besogne accomplie.

L. Poliorcétique.

Au temps de César la *poliorcétique* des Romains n'est autre que celle des Grecs. Ici ils sont simplement imitateurs. Nous n'en dirons dès lors que peu de mots.

S'agit-il d'enlever une place d'assaut (*oppugnatio repentina*)², ils arrivent aux fossés, les comblent de terre et de fascines (*crates fossas aggere complere*); ils brisent les portes, renversent les palissades et escaladent les murs.

Ouvrent-ils le siège en règle (*obsidio, coronâ, cingere, circumvallare urbem*), ils procèdent comme à Marseille, Avaricum, Alise, Dyrrachium, etc., à l'investissement et au blocus complet. Ils élèvent retranchement contre retranchement: leurs lignes de contrevallation et de circonvallation se munissent de tours et de redoutes (*munitiones, brachia, castella*); derrière elles campe l'armée.

A l'investissement se joignent d'ordinaire les travaux d'attaque (*oppugnatio*). L'*agger* est conduit peu à peu jusque sous les murs de la ville investie. Il est soutenu et renforcé par un entrelacement de pierres et de puissantes traverses³; on le monte jusqu'à la hauteur du mur attaqué ⁴.

Le long de l'*agger* s'élevaient des tours, tantôt fixes, tantôt mobiles, et à trois ou quatre étages (*turres ambulatoriæ, mobiles, tabulatæ*), d'où les traits pleuvaient sur les remparts, et d'où partaient les *ponts volants* (*sambucæ*). Au rez-de-chaussée travaillaient les *béliers* (*aries*): on les recouvrait de peaux crues et de couvertures mouillées pour les défendre contre les feux et les pierres lancés par l'ennemi.

¹ De là les expressions, *prima, secunda, tertia vigilia*.

² B. c., 3, 80.

³ Sic sous Marseille (b. c., 2, 15, etc).

⁴ Il avait 80 pieds devant Avaricum (b. g., 7, 24), et devant Marseille (b. c., 2, 1).

Les Romains pratiquaient aussi les *blindages*, et les abris divers, dans leurs travaux d'approche ou de défense.

Ils avaient les *plutei*, murailles mobiles de fascinages entrecroisés et convexes, recouverts aussi de peaux ¹, et marchant sur des roues; ils avaient les tortues (*testudo*)², variables de forme et d'objet: la tortue, dite *vinea* ou *berceau* (la *χερροχελώνη* des Grecs), haute de 8 pieds, sur 9 de large, longue de 16 pieds, soutenue sur quatre poutres ou plus, au toit aplati, garantie du feu par des sacs et des matelas mouillés (*centones*). Le soldat, abrité sous elle, la pousse devant lui (*vineas agerre, proferre*)³.

Celle dite *musculus* (*χελώνη χωστρίς*), a son avant-toit qui cache le travailleur occupé à creuser et déblayer le fossé ⁴. Ailleurs elle facilite l'ouverture de la mine (*cuniculus*) sous les murailles⁵. Quelquefois elle ne consiste qu'en un plan incliné, appuyé sur la muraille même, et échafaudé sur des roues (*χελώνη διορυκτίς*).

Enfin la *tortue ariétaire* (*arietaria* : *χελώνη κριοφόρος*) porte un immense bélier, à tête de fer, long de 60 à 180 pieds, suspendu sous la voûte, et dont l'action destructive était grande⁶. — Ailleurs le *tolleno* (*bascule* ou *grue*) élevait le soldat à la hauteur du mur ennemi.

Joignez à ces instruments les faux murales (*falces murales, aseres falcati*), assez semblables aux longs crocs dont se servent nos *pompniers* pour tirer à eux les murs et les pierres qui s'éroulent. L'assiégé à son tour les arrêtaient ou attirait à lui avec des cordes, des crocs (*anchora ferrata*) ou des machines. Joignez-y toute la série des machines de jet (*tormenta*) également usitées pour l'attaque et la défense, et dont les noms grecs disent assez l'origine, artillerie véritable et puissante, les *catapultes* et les *scorpions*, arbalètes monstrueuses mues à l'aide de cordes et de treuils, projetant au loin des carreaux pesants, des traits et des flèches de fer, et quelquefois aussi des quartiers de pierre. Leur trajectoire se rapproche de

¹ *B. g.*, 7, 41. 7, 45. 3, 24. — V. la définition dans Végèce, 4, 15, et la fig. 1, p. 476, dans Marquardt, *l. c.*

² Presque toutes ces machines portent des noms d'animaux : *Aries, cuniculus, musculus, onager, scorpio, corvus*, etc.

³ *B. g.*, 2, 12. 30. 7, 17. *b. c.*, 2, 1.

⁴ *Testudo quæ ad congestionem fossarum paratur*. Vitruv., 10, 14. — *B. c.*, 2, 2

⁵ *B. c.*, 2, 10.

⁶ *Aries suspensio fortior iotu*. Luc., 3, 490.

B. g., 3, 14. 5, 42 : *falcibus vallum rescindere*, 7, 84, 86.

l'horizontale¹ : — les *ballistes* (λιθοβόλοι, *ballistæ*), plus spécialement faites pour lancer les pierres à toute volée. César s'en servit même en rase campagne².

Les assiégés, outre les armes ordinaires et ci-dessus indiquées, employaient des instruments de défense non moins énergiques. Ils versaient la poix fondue, l'huile bouillante sur l'assaillant : ils saisissaient ses échelles, ses béliers, avec des *mains de fer* (*furcæ*), avec des *harpons* et des *tenailles*, (*forfex*, *lupus*), et les renversaient ou les faisaient dévier : ils jetaient sur les tortues des *maillets* à pointe et des *phalariques* enflammés (*malleoli*, *phalaricæ*) : ils roulaient sur les machines d'énormes pierres, enlevaient les hommes en lançant sur eux des cordes ou des engins éleveurs (*tolleno*) ; ils opposaient la contre-mine à la mine, et dans leurs sorties allaient chercher l'ennemi jusque dans ses retranchements, brûler ses tours ou détruire ses travaux.

Les sièges mémorables des guerres de César nous fournissent sur tous ces détails les renseignements les plus précieux.

M. La Flotte.

Avant Auguste, qui, le premier, organisa des escadres permanentes stationnant à Misène, Ravenne et autres lieux, les Romains n'ont point eu de marine régulière³. Ils construisaient des vaisseaux sous la pression des nécessités (au temps des guerres puniques, par exemple) ; mais une fois la crise passée, ils négligeaient la flotte, et aimaient mieux mettre en réquisition les navires de leurs alliés, Marseillais, Rhodiens, etc. La flotte ne faisait donc point partie de leur état militaire normal. Le légionnaire, mis temporairement à bord des vaisseaux, y combattait comme il eût fait à terre ; et quant aux équipages, matelots et rameurs, on les formait d'esclaves, d'affranchis, d'étrangers. Servir sur les vaisseaux était en quelque sorte un déshonneur⁴. Et César lui-même ne vit-il pas avorter plus d'une

¹ B. g., 7, 25.

² B. g., 2, 8. 8, 14. — V. les *Figures* aux pp. 466, 467, 468, 470, Marquardt, l. c. — V. des modèles fort bien établis, par les ordres de l'Empereur, au *Musée Gallo-Romain* de Saint-Germain.

³ Si ce n'est pourtant après les guerres de Pyrrhus.

⁴ La négligence du gouvernement, le manque de navires amenèrent souvent des désastres. Qu'on se rappelle la *guerre des Pirates*, et la police des mers échappant aux mains impuissantes de la République!

fois ses opérations militaires, faute d'avoir à côté de son armée l'assistance d'une flotte régulière?

Sous ce rapport, il n'innova point, non qu'il ne connût le mal et sa cause; mais, obligé de se hâter toujours et de parer aux besoins du moment, il ne lui fut pas donné de reconstituer l'état maritime de Rome sur un pied respectable et permanent.

Nous ne dirons donc rien des flottes, nous contentant de renvoyer le lecteur aux judicieux récits de M. Mommsen lui-même (II, pp. 230-237; III, pp. 49 et s., 63 et s., 71 et s. V, p. 19).

Terminons cette revue si longue et pourtant si incomplète encore, en rappelant que César entra dans les Gaules avec une seule légion, la 10^e, ayant les 7^e, 8^e et 9^e en cantonnements dans la Cisalpine, soit en tout 4 légions données par le Sénat et le peuple¹. Dans la même année, il leva les 11^e et 12^e². L'année suivante, il leva les 13^e et 14^e dans la Gaule cisalpine. Au cours de la 6^e campagne, la 14^e ayant été détruite (affaire de Titurius et Cotta³), il en forma deux nouvelles (14^e et 15^e), et Pompée lui en prêta une autre (la 1^{re}), ce qui lui complète un contingent de 10 légions. Durant la 7^e année de la guerre, il comble ses vides et lève une 11^e légion (la 6^e). Puis bientôt il rend la 15^e au Sénat, la 1^{re} à Pompée, et à l'ouverture de la guerre civile, il n'a plus que 9 légions sous ses ordres, auxquelles il convient d'ajouter ses nombreux corps d'*auxiliaires* (*auxilia*), cohortes hors cadres, Gaulois, Illyriens, Numides, frondeurs Baléares, archers Crétois, cheval-légers Germains et Espagnols.

Il laisse la 13^e légion dans l'Italie du Nord⁴, et il guerroye avec 8 légions seulement contre Pompée (les 6^e, 7^e, 8^e, 9^e, 10^e, 11^e, 12^e et 14^e).

Ses moyens de vaincre sont ceux d'Alexandre, d'Hannibal, de Napoléon : tenir tous ses corps sous sa main : ne pas laisser prise sur soi : se mouvoir rapidement sur tous les points importants : se servir du levier moral de la crainte du chef

¹ B. g., 1, 7.

² 1, 10-13.

³ 1, 24.

⁴ Chez les Aduatuques (b. g., 5^e liv.). V. *supra*, p. 73.

⁵ B. c., 1, 7.

et de l'amour de la gloire, et aussi de l'amour du butin : se conquérir enfin des alliés et des sujets fidèles ¹...

La science de la guerre est la même dans tous les siècles : machines et engins ont beau aller se transformant, les conceptions stratégiques, l'art d'attaquer et se défendre, se ressemblent toujours : ils dérivent des mêmes principes ; et là où le général sera plus habile, à forces égales et même moindres, la victoire lui restera fidèle à la dernière heure.

Constatons d'ailleurs que la République avait légué à César son admirable soldat légionnaire, robuste, solide, et brave au plus haut point, celui dont Pyrrhus avait dit : « avec » de tels soldats, j'aurais bientôt conquis le monde ! »

¹ Napoléon, *Précis des guerres de César*. — *passim*.

D

LA QUESTION DE DROIT ENTRE CÉSAR ET LE SÉNAT ROMAIN¹

I

Ce que c'est que la Province, sous la République.

1. — Le sens du mot *Province* (*provincia*) chez les Romains n'a pas été, ce semble, suffisamment éclairci. Et pourtant, il y a là un détail dont il faut tenir compte dans l'étude des derniers jours de la République. Aussi, pour aider à l'intelligence des questions qui font l'objet de ce travail, nous nous attacherons d'abord à fixer la notion même de ce mot *provincia*.

Chacun le sait, le commandement suprême à Rome,

¹ [Nous donnons ici non pas la traduction entière, mais un extrait aussi fidèle que possible du *Mémoire* publié par M. Mommsen dans les *Comptes-rendus* de la *Société historique* de Breslau, en 1857. Nous avons cité souvent ce travail célèbre dans nos notes, et nous déférons à l'invitation de beaucoup de nos lecteurs, en le joignant en *Appendice* au présent volume. Mais, qu'on ne se fasse point illusion : pour ceux qui voudront en contrôler plus à fond toutes les données, toutes les conclusions, il est absolument nécessaire de recourir à l'original, aux développements détaillés dans lesquels est entré l'auteur, et à l'appareil de notes érudites et de citations de textes placées en preuve au bas de chacune des pages.]

l'impertum, n'est point, au début, circonscrit dans la ligne d'une compétence définie. Tant que le Roi est seul à la tête de l'État, seul aussi il est maître et seigneur nécessaire dans les choses de la guerre et de la justice ; et lorsque deux ou plusieurs magistrats, collègues entre eux, succèdent à ses pouvoirs, rien n'est changé dans leurs attributions souveraines. Chacun des *consuls*, chacun des *tribuns consulaires* a égale qualité pour procéder à tous les actes de justice ou de guerre du ressort de *l'impertum*... Mais, comme en même temps, les Romains ne voulaient point d'une administration à proprement parler collective, au sens actuel ¹, ils crurent sortir d'embarras en transférant, dans les cas exceptionnels, l'administration toute entière à un seul, l'autre collègue se suspendant; de lui-même et momentanément, dans ses pouvoirs. Ainsi arrivait-il, par exemple, quand les consuls étaient tous les deux en face de la même armée ennemie. De là, à diviser le commandement par jours alternes, il n'y avait qu'un pas ². Mais ce moyen terme d'une abdication temporaire n'eût été qu'impéritie et danger : on en vint promptement et forcément au fait du partage habituel des affaires entre collègues. Comment? Suivant quelles règles? D'abord, le bon plaisir des magistrats en décida; puis bientôt l'autorité grandissante du Sénat s'imposa aux consuls, soit qu'il y eût répartition expresse des affaires durant l'année de charge, soit qu'on fit parler le sort... De là, pour exprimer la compétence annuelle ainsi déterminée, le mot *vincia* ou *provincia* ³.

Le mot *provincia*, synonyme de *commandement*, ne s'applique qu'à *l'impertum* du magistrat suprême : il ne désigne

¹ Quand ils portent une *rogation* devant les centuries, les consuls agissent ensemble : mais, à l'armée, n'eussent-ils qu'une volonté, jamais ils n'exercent ensemble le commandement, jamais non plus ils ne disent ensemble la sentence en justice.

² Becker-Marquardt (*Handbuch [Manuel des antiquités rom.], 2, 2, 119*). Parfois aussi un collègue se départait de son *imperium*, pendant tout le temps d'une campagne (Tit-Live, 3, 70. — Becker, *loc. cit.*).

³ *Vinciam dicebant continentem* (Fest., v° *vinciam*). A quels contre-sens n'a pas donné lieu l'interprétation de cette phrase? Dans ce passage, et dans un autre qui s'y rapporte (Fest., v° *provincia* : *provinciae appellabantur quod populus romanus eas proviciit, id est ante viciit*), surnage une vieille interprétation traditionnelle, suivant laquelle *vincia* s'appliquerait au commandement en terre ferme (d'Italie), *provincia* au commandement transmaritime. Distinction fautive et dans la langue et dans le fond!

que la *compétence impériale*, ce qu'il serait facile de démontrer par des exemples tirés du langage usuel. Les consuls et les préteurs ont bien d'autres affaires à régler que n'en comprennent les *provinces* consulaires et prétoriennes; et la présidence si importante du Sénat, pour ne citer qu'elle, ne rentre pas dans la *province*. Pourquoi? Parce que la présidence du Sénat ne se rattache en rien à l'*imperium*, et qu'il suffit pour l'avoir, d'être promu à la dignité consulaire¹: la *province* au contraire n'a trait qu'à la puissance militaire et judiciaire, aux actes qui découlent essentiellement de l'*imperium*². Aussi jamais ne verrez-vous donner le nom de *province* aux attributions réparties entre les autres magistrats. Les édiles se distribuent les actes de leur fonction, absolument comme font les consuls et préteurs: leur compétence est réglée par le sort ou la convention³; jamais on ne l'appellera la *province* de l'édile. Mais, dit-on, les *questeurs* ont eu aussi leur *province* officielle⁴. L'exception n'est qu'apparente: le questeur n'étant autre que l'auxiliaire du consul ou du préteur, la *province* qui lui échoit n'est point à lui, à vrai dire; elle dépend du commandement du magistrat suprême dont il est le subordonné. C'est en ce sens qu'il faut entendre l'expression parfois rencontrée de *Province prétorienne* ou *consulaire du questeur*...⁵

2. — La division des attributions consulaires s'est donc pratiquée dès le début même du consulat. En droit positif, les lois liciniennes (387) l'ont pour la première fois prescrite et régularisée. Ces lois, on le sait, des trois magistrats suprêmes annuels, en ont mis deux (les consuls) à la tête de l'armée, réservant l'autre (le préteur) pour l'administration de la justice⁶. Et c'est à l'heure même où cesse l'indivisi-

367 av. J.-C.

¹ C'est la conséquence nécessaire des règles exposées plus loin. S'il est vrai que les consuls, entrés en charge le 1^{er} janvier, ne prenaient le *commandement* que le 1^{er} mars, ils avaient certainement à convoquer le Sénat, avant l'investiture de l'*imperium*. Avons-nous besoin de rappeler ici l'origine du Sénat, qui ne fut d'abord que le conseil des *amis* et des *fidèles* du Roi? — I, p. 92 et s. — IV, *Append.*, Addit. au t. I, p. 111.

² Becker, 2, 1, 332 et s.

³ Becker-Marquardt, 2, 2, 312.

⁴ *Lex repetund.* V. 67. *Quibus ei (quæstori) ærarium provincia obvenereit*; V. 78 : [*quod ærarium*] *vel urbana provincia obvenereit*.

⁵ Cic. in *Verr.* 2, 1, 13 : *quæstor ex Senatusconsulto provinciam sortitus es : obligit tibi consularis, ut cum consule Cn. Carbone esset, eamque provinciam obtineres*.

⁶ III, p. 72.

lité théorique de l'*imperium*, que celui-ci reçoit son expression complète et sa formule nécessaire. Que si les deux consuls ne se mêlaient point, dans la réalité, de l'administration de la justice dans Rome ; que si leur *imperium*, sous ce rapport, n'existait plus qu'en principe et à l'état latent, du moins se maintenait-il encore avec son nom et son appareil extérieur¹. Le tiers magistrat était plus spécialement préposé à la justice dans la capitale, et par suite ne pouvait s'absenter durant plus de dix jours : mais lui aussi, il possédait la plénitude de l'*imperium*, et le commandement militaire lui appartenait même plus complètement, si l'on peut dire, que la juridiction civile n'appartenait au consul : pour le préteur enfin, l'exercice du généralat n'était que suspendu, et il suffisait d'un sénatus-consulte pour le remettre en action².....

243 av. J.-C.

227.

La doctrine nouvelle de la *compétence spéciale* entraîna le partage effectif de l'*Imperium*. En 511, la présidence des juridictions civiles se divise : il y a désormais un préteur *urbain*, et un préteur *forain* (*peregrinus*) : puis, l'extension de la domination romaine sur l'île de Sicile, en 527, et bientôt après sur les autres régions conquises au-delà des mers, achève la révolution commencée. Il n'était plus possible à l'administration centrale de pourvoir aux exigences de la justice et de l'état militaire dans ces contrées lointaines. Il fallut abandonner le système des attributions, concentrées dans la personne du consul, pour les choses de l'administration pure, et pour le commandement à l'armée, et dans la personne des préteurs ou de leurs subalternes, pour ce qui regarde la justice. Dans chaque territoire transmaritime, il fallut établir un *consul auxiliaire*, tout à la fois chef militaire, grand juge, et administrateur dans sa circonscription, comme l'avait été le consul des anciens temps, inférieur à celui-ci par le rang et le titre, mais l'égal du préteur³. A dater de ce jour, et jusqu'au siècle de Sylla, l'*imperium* se divisa légalement en une foule d'attributions spéciales et permanentes, sans compter les missions extraordinaires, fort nombreuses aussi.

215. 209.

¹ La juridiction nominale, qui préside aux *manumissions*, aux *émancipations*, et aux *adoptions*, est restée, comme on sait, dans la main du consul (Ulp. 1, 7 : *Dig.*, 1, 7, 3 ; 1, 10).

² Ainsi en 539 et 545, les préteurs de la ville se virent portés à un commandement militaire (Liv., 23, 33 ; 27, 7) : ailleurs et plus d'une fois, à l'expiration de sa charge, tel préteur urbain fut envoyé au loin comme *propréteur* militaire (Liv., 26, 28 ; cf 25, 41 ; 32, 1).

³ III, pp. 87, 88. IV, pp. 55, 86 et s.

Tels étaient : 1° la juridiction dans la cité; 2° celle dite foraine; 3° et les commandements successivement créés à demeure, de 327 à 562, en Sicile, en Sardaigne, dans les deux Espagnes, en Macédoine, en Asie, en Afrique, dans la Narbonnaise et en Cilicie : 4° il y faut ajouter enfin le commandement militaire du continent italique auquel se rattachèrent les régions cisalpine et illyrienne. — Restaient certains autres offices de la magistrature suprême, non compris théoriquement dans la notion de la compétence impériale, comme la présidence du Sénat, par exemple, ou auxquels dans la pratique elle n'avait jamais été étendue, comme la présidence des élections et des comices centuriaux....

227-192 av. J.-C.

Dans le détail, la division des affaires entre les consuls et les préteurs de l'année, se fit sous les yeux et sous l'autorité chaque jour accrue du Sénat.... Si le cumul des juridictions spéciales se pouvait pratiquer encore et se pratiquait fréquemment, jamais en revanche on n'eût permis celui de la justice et du commandement militaire¹. Pareillement il y eût eu danger à cumuler les deux commandements militaires.... Enfin il n'était point permis de laisser les juridictions spéciales non pourvues, tandis qu'au contraire le commandement militaire pouvait rester vacant sur le continent italique, en cas d'empêchement des magistrats. Quant aux affaires et aux actes ne ressortissant pas des *provinciae*, il n'était pas besoin pour leur gestion qu'un des magistrats fût exprès retenu à Rome : en cas d'urgence, le *préteur urbain* y procédait, ou encore l'un des consuls revenait pour quelques jours en ville, et y mettait la main.

3. — Les commandements permanents transmaritimes furent un jour portés à quatre, et les préteurs annuels à six, en conséquence de l'organisation des provinces espagnoles (en 557). La division des attributions devient alors chose tout à fait normale. Aux six préteurs échoient les *compétences spéciales* auxquelles il a fallu nécessairement pourvoir, c'est-à-dire les deux juridictions (*urbaine* et *foraine*), et les quatre gouvernements d'au-delà des mers. Quant aux consuls, ils demeurent attachés aux commandements de terre ferme ou à l'administration de la capitale. Par ce moyen on en a un toujours sous la main pour les cas extraordinaires; et quel-

197.

¹ Quand le préteur urbain, par une exception fort rare, était, durant son année de charge, investi d'un commandement, il y avait naturellement *justitium* (*suspension de la justice*) dans Rome.

ques exceptions qu'il soit fait à cette distribution des rôles, la règle subsiste en pleine vigueur jusqu'à la mort de Caton. — Mais voici qu'au VII^e siècle la confusion s'introduit dans le système : les proconsulats transmaritimes ont été portés de quatre à neuf; et cependant on a continué chaque année à n'instituer que l'ancien et même nombre de magistrats. Veut-on la preuve manifeste de leur insuffisance? Voyez la constitution que se donnèrent les insurgés italiques pendant la guerre sociale : cette constitution, jetée d'ailleurs dans le moule de celle de Rome, créait *douze* préteurs annuels, au lieu des six préteurs romains¹. — Or l'insuffisance des magistrats engendrait une confusion grandement nuisible aux intérêts mêmes de l'aristocratie dominante, et qui laissait prise aux intrigues des partis et au jeu des coteries. Sylla, en réorganisant l'administration, voulut apporter le remède au mal, comme je l'ai établi ailleurs², il introduisit dans les magistratures la séparation systématique entre les départements civil italique, et militaire extra-italique. A dater de lui, les charges d'ailleurs ayant deux ans de durée, le département italique appartient à la première année, celle du consulat et de la préture; l'autre devint l'apanage de la seconde année, celle du proconsulat et de la propréture. De là désormais un ordre double des compétences. Dans la première année, les deux consuls président le Sénat et dirigent l'administration, pendant que les huit préteurs se consacrent aux diverses branches de la justice. Dans celle qui suit, les mêmes dix magistrats, devenus proconsuls et propréteurs, sont chargés des divers commandements, auxquels vient s'ajouter encore celui de *terre ferme*, par le fait de l'organisation de la Gaule cisalpine en un district militaire spécial. Si bien que le nombre des commandements s'élève actuellement à dix. A dater de ce jour le mot *provinces* (*provinciæ*) demeure justement attaché aux gouvernements du second ordre ou de la seconde année; les attributions des magistrats de la première année, à l'exception de celles des deux préteurs urbain et forain, ne constituant plus, à vrai dire, un département, une *province*.....

La *province* est en réalité l'apanage des dix offices proconsulaires et proprétoires. Et c'est en ce sens que Cicéron définit les provinces sous le nom de *domaines* (*prædia*) du

¹ V. pp. 211 et s.

² V. pp. 367 et s.

*peuple Romain*¹, et qu'il désigne la Sicile comme la plus ancienne *province* de l'État.²

Les choses restèrent ainsi : et sous l'empire même il ne fut plus innové. Toutefois l'armée étant devenue permanente, les gouvernements proconsulaires et proprétoriaux furent aussi donnés à poste fixe. Ils ne sont plus comme avant l'objet d'une attribution déterminée par un sénatus-consulte spécial. Les gouvernements d'Asie et d'Afrique sont désormais remis à des proconsuls, les autres gouvernements à des propréteurs. De plus la plupart des provinces ayant cessé de dépendre du Sénat, par extension de la *loi Gabinia* votée en faveur de Pompée, et leur administration ressortissant pour le fond du droit de l'*imperium* extraordinaire du César, elles restent en fait placées dans la main de ses lieutenants.

II

*L'année de charge et l'année de commandement.*³

4. — On sait que l'année romaine dans l'ancien temps commençait au 1^{er} mars. C'est en 601, que les magistrats suprêmes de la cité ont pour la première fois reporté leur entrée en charge au 1^{er} janvier, arrêtant ainsi le début de l'année à la date aujourd'hui usitée depuis plus de 2000 ans⁴. De là, deux innovations, dont la plus notable, à première vue, le report au 1^{er} janvier de l'entrée en charge, fixée au 15 mars, 80 ans avant, n'était cependant pas la plus grave. L'autre modification a une toute autre portée, en ce que désormais on abandonne le principe de la séparation de l'année civile et de l'année de magistrature. Jusqu'en 600, l'année officielle des hauts magistrats, consuls, préteurs, édi-

153 av. J.-C.

154.

¹ Cic. *in Verr.* 2, 2, 3. — *ad famil.*, 9, 7. *Nonnulli dubitant an (Cæsar) per Sardiniam veniat : illud adhuc prædium suum non inspexit, nec ullum habet deterius, sed tamen non contemnit.*

² Cic. *in Verr.* 2, 2, 1. (*Sicilia*) *prima omnium id quod ornamantum imperii est, provincia est appellata.* — Façon de parler qui a pu commencer avant Sylla, mais complètement usuelle à dater de lui.

³ Pour l'intelligence de tout ce qui suit, nous invitons le lecteur à se reporter au chap. du livre IV, où il est traité de la constitution de Sylla (V. pp. 367 et s.).]

⁴ IV, p. 290. [Sous le coup des nécessités de la guerre en Espagne, et de l'envoi immédiat de l'armée consulaire de Q. Fulvius Nobilior.]

les curules, et plus tard aussi des édiles plébéiens, allait du 15 mars au 14 mars, celle des tribuns du peuple courait du 10 décembre au 9 décembre ¹, sans toucher d'ailleurs à l'année civile, du 1^{er} mars à la fin de février. Mais à partir de 601, la nouvelle année officielle des magistrats curules, du 1^{er} janvier à la fin de décembre, va constituer aussi l'année civile usuelle. Nous voyons, par des indications précises², qu'il en est ainsi dès le vir^e siècle de Rome; et dès lors, on ne peut placer ce changement à une date postérieure, par ex. à celle de la réforme du calendrier par César.

5. — Mais est-il vrai que l'ancienne année officielle ait été complètement abolie par le nouvel usage? Le *renouvellement du feu et des lauriers*, dans le temple de Vesta³, l'*enlèvement des boucliers sacrés* appendus aux murailles de l'ancien palais des rois, la première danse des armes des Saliens⁴, toutes ces solennités du 1^{er} mars et d'autres réminiscences religieuses se référant à l'ancien nouvel an du mois de mars, n'impliquent en aucune façon son maintien à un titre quelconque. — On a soutenu aussi que le 1^{er} mars est resté le terme usuel, le point de départ des baux à loyer et à ferme annuels, mais on l'a soutenu sans preuves⁵. — Ce qui est

¹ *Préteurs et consuls* entraient en charge le même jour, tout le monde le sait. Il en est de même des *édiles curules* (Cic. *in Verr.*, *act.*, 1, 12. — Pour les *tribuns du peuple*, v. Becker, 2, 2, 263. — D'où ressort encore la corrélation des offices suprêmes de la République, des magistratures, en un mot qui dit tout (Becker, 2, 2, 25 n. 42). Ces magistratures, aux termes de la loi *Ovinia*, donnaient droit au siège et au vote dans le Sénat (IV, *Addit.* p. XVIII, n° XX). Plus tard, quand l'édile plébéien est entré dans le Sénat (*lex repetund.* 16. Cf. Tite-Live, 23, 33), son investiture a eu lieu aussi le 1^{er} janvier, conséquence forcée de l'assimilation des deux édilités. — ... Quant à la *censure*, charge non curule, il est douteux qu'elle ait eu son jour fixe d'entrée en charge (Becker, 2, 2, 194. — Celle de la *questure* (5 décembre, dans les derniers temps), avait été réglée, sans doute, par la réforme de 601.

163.

138.

² C'est pour cela que *Decimus Brutus*, consul en 616, dut rejeter de février à décembre la *fête des morts* de la fin de l'année (Cic., *de leg.*, 2, 21. *Plut., quest. rom.*, 34). — Atta, le poète comique (676), dit que le *nouvel an du 1^{er} mars est tombé en désuétude* (*Ribbeck, com. poet.*, p. 139) : enfin Verrius donne cette indication précise : *quia eo die magistratus ineunt, quod cepit urb. cond. ann.* DCI.

78.

³ Ovide. *Fast.* 3, 141. — Preller, *Mythol. (mythol. rom.)*. Le dieu Mars, p. 319.

⁴ *Ancilia moventur*. Becker-Marquardt, 4, 372. — V. aussi, Lydus, *de mens.* 3, 15.

⁵ *Brissonius, de formulis*, 6, 70. — Quant aux passages du *Dig.* 7, 1, 58; 24, 3, 7, 2, souvent cités, ils n'ont visiblement aucune force

certain, c'est que jusque sous les empereurs, l'année militaire commençait encore au 1^{er} mars : j'en ai ailleurs fourni la preuve, tirée de l'inscription d'un bronze aujourd'hui conservé au musée Britannique¹. On y lit que 16 soldats des cohortes des *vigiles* de Rome, le premier entré au service le 31 mai 199 (de l'ère chrétienne), le dernier le 13 février 200, (*milités facti*) élèvent un autel au *génie protecteur de leur centurie*, reconnaissants qu'ils sont d'avoir été portés le 1^{er} mars 203 sur la liste des *ayants-part aux distributions publiques de blé (frumento publico incisi)*, c'est-à-dire, inscrits au rôle des citoyens romains. Nous trouvons d'ailleurs l'explication du fait dans un sénatus-consulte, cité par Ulpien², aux termes duquel le soldat du *droit latin* reçoit la cité après trois ans de service dans les *vigiles*. Or les trois ans des 16 soldats ci-dessus prenant fin au 1^{er} mars 203, on voit par là que sans se préoccuper de ce que l'année de l'entrée au service n'est pas complète, on la fait en tout état courir du 1^{er} mars 200. — Donc l'année militaire va du 1^{er} mars à la fin de février, et notre opinion se confirme encore par ce fait, que lorsqu'il est fait mention d'un groupe de soldats entrés au service ensemble ou plutôt dans la même année militaire, leur temps se place à cheval sur deux années consulaires³.

... Naturellement, le jour effectif de l'incorporation du soldat et celui de son congé ne tombaient pas obligatoirement au 1^{er} mars. Le magistrat, qui levait la troupe, fixait le jour de l'entrée, et quant au licenciement (*missio*), le soldat ou mieux le *vétéran* n'avait point sa liberté *ipso jure*, il n'y acquerrait qu'un titre. Son serment ne lui permettait de quitter les

démonstrative ; nous savons d'ailleurs que le *terme* ordinaire des *locations censoriales* tombait au 15 mars (Rudorff, sur la *loi agraire Thoria*, p. 65, 66. Cf. p. 54) ; et que celui des *baux à loyer* tombait au 1^{er} juillet (Sueton. *Tib.*, 35 ; cf. Orelli, 4, 324 : Brisson., *de form.*, 6, 66). Chez les auteurs du vi^e siècle même, le 1^{er} mars n'est point indiqué comme *terme spécial* (V. Cato, *de re rust.*, 149). Enfin n'oublions pas non plus qu'alors la pratique du *mois intercalaire* rendait le *comput annuel* tout à fait impropre à la fixation des échéances dans l'économie privée (Cf. Caton, *de r. rust.*, 150) : aussi ne le voit-on que fort rarement mentionné chez les écrivains antérieurs à l'époque de César.

¹ Kellermann, *vigil.*, n° 12. — Orelli-Henzen, 6752. — Voir Mommsen, *Bullett. dell' Instit.* 1845, p. 195.

² *Fragm.* 3, 5 : *Ex Senatus consulto concessum est ei (Latino) ut si triennio inter Vigiles militaverit, jus Quiritium consequatur.*

³ Orelli-Henzen. *Inscr.* 6863. — Rénier, *Inscr. de l'Algérie*, 19, 45, 46.

aigles qu'avec l'autorisation du général¹. — Quoi qu'il en soit, et tout compte fait, c'est au 1^{er} mars que se place le terme ordinaire initial et final du service militaire. Quand, dans les temps anciens, l'armée n'était formée que de la *levée* des citoyens, tous les ans renvoyés dans leurs foyers, les soldats n'étaient appelés qu'à l'ouverture de la belle saison, et il ne faut pas douter qu'en mettant leur nouvel an au 1^{er} mars, les Romains n'avaient fait qu'adopter l'époque habituelle de la campagne militaire. Le congé, alors, concordait avec la fin de l'expédition. Mais une fois venue l'ère des armées permanentes, les congés se délivrèrent du 4 au 7 janvier à Rome², et si l'on tient compte de l'éloignement des camps et des cantonnements, on constate que le soldat n'était guère libéré qu'en mars, un peu avant et un peu après le premier jour de ce même mois.

6. — La plus petite unité de temps dans l'ancien service militaire était le *semestre*, allant du 1^{er} mars à la fin d'août, et du 1^{er} septembre à la fin de février, ainsi qu'on le sait maintenant par l'échéance des termes du paiement de la solde (*stipendium semestre*)³ : dans l'organisation nouvelle, l'unité est l'année (*stip. annum*), du 1^{er} mars à la fin de février. Dans les inscriptions votives ou tumulaires, tandis qu'on trouve l'âge toujours exactement relaté, années, mois et jours, le temps de service n'est mentionné le plus souvent que par les *années* de solde (*stipendia, æra*). Quand le soldat ne servait que par intervalles, on ne pouvait compter chaque passage dans la légion, si court qu'il fût, comme année de service : mais celui-ci étant devenu permanent et de durée, on admit, pour l'année d'entrée et de sortie, la série même la plus courte des jours militants. Dans la théorie et dans la pratique la règle militaire se comportait comme la règle du droit public et civil, et ne comptait pas de *memento ad momentum*. Elle tenait compte de l'unité entière, par cela seul que la *fraction* était acquise... De même que l'enfant né une heure avant minuit, et décédé une heure

¹ *Veteranis qui militaverunt in legione... honestam missionem et civitatem dedit*. Ainsi s'expriment les lettres civiques données par Galba (Cardinali, *diplom.* 11, 111). — Cf. Becker-Marquardt, 3, 2, 266. — App. b. c., 5, 129. — Servius, *ad Æneid.* 7, 614.

² Orelli-Henzen, *Inscr.* 941, 6862, 6863. — Becker-Marq., 3, 2, 431.

³ La solde du soldat romain, on l'a vu, date du siège de Véies (348). Tite-Liv., 4, 59. Marquardt, 3, 2, 74.

avant la minuit suivante, a vécu deux jours (*dies cæptus pro completo*); de même que dans la computation juridique, les 365 jours de l'année sont tenus pour révolus, le premier et le dernier jour n'auraient-ils été qu'à peine entamés : de même, et par analogie, le milicien appelé le 1^{er} février, ou le 1^{er} août, et congédié le 1^{er} avril ou le 1^{er} octobre suivants, a servi ses deux semestres, et son temps de 20 ans de service est complet, non à la fin, mais au commencement de la vingtième année; il ne lui reste qu'à attendre la *mission* du chef. — Tout cela dit bien entendu, sauf les exceptions, que ce n'est point ici le lieu d'énumérer⁴...

7. — A Rome, entre le régime de la guerre et celui des procédures judiciaires, il y a affinité; mieux que cela, identité. Ils sont dominés par un seul et même principe politique, celui de l'*impertum*. Les mêmes règles de droit, les mêmes formes président à la guerre contre Gabies et au procès d'*Aulus Agerius* contre *Numerius Negidius* : les mêmes pouvoirs opèrent dans la personne du prêteur, au dehors quand il commande et fait droit contre l'ennemi, au dedans quand il juge. Mettons donc en relief la vraie nature de l'*impertum*, et prouvons l'identité des deux années *militaire* et *judiciaire*. On sait bien ce qu'est l'*annus litium*⁵ Mais quel était son point de départ? Ici, les sources se taisent. Dans les *Manuels* de l'école, on fait partir du même jour et l'année judiciaire et l'année civile. Loin que le fait soit démontré, il est impossible. Comme il y a plusieurs prêteurs, le partage de leurs compétences, ainsi que pour les consuls antérieurement à la loi de G. Gracchus, s'effectua toujours après leur entrée en charge⁶. Si l'année judiciaire eût commencé le 1^{er} janvier, les plaids n'eussent pu aussitôt s'ouvrir (*lites inchoare*), chose pourtant nécessaire : il eût fallu attendre la répartition

⁴ V. la dissertation qui suit, dans l'étude originale de M. Mommsen, sur l'année de recrutement, laquelle semble n'avoir pas compté (pp. 19, 20 et s.). Le recrutement du *tiro* avait lieu le 19 mars, à la fête des *Liberalia*, où l'adolescent prenait la robe virile et entrait dans la légion (Cic. *pro Cæl.* 5).

⁵ Keller, *litis contestatio*, §§ 135 et s. — Juvén. 16, 42.

*Expectandus erit qui lites inchoet annus
Totius populi...*

— V. aussi Servius, *ad Æneid.*, 2, 102, au mot *uno ordine. Uno reatu, et est de antiqua tractum scientia, quia in ordinem dicebantur causæ propter multitudinem vel tumultum festinantium, cum erat annus litium.*

⁶ Becker, 2, 2, 120.

des juridictions. La chose eût été vite faite dans les temps anciens, alors que le magistrat s'en réglait soit à l'amiable avec ses collègues, soit par la voix du sort. Mais vint le jour où le Sénat se saisit de cette attribution si féconde pour son pouvoir. Le partage des provinces subit des longueurs. Maintenant, si l'on ouvre l'année judiciaire au 1^{er} mars, plus de difficulté : on a les mois de janvier et février pour le règlement des juridictions¹. Ajoutons ceci que hors de Rome, il n'y a d'autre magistrat que l'officier général, d'autre justice que la justice militaire : or, ici, forcément l'une et l'autre années concordent. Combien d'inconvénients dans la doctrine et dans la pratique, si l'*annus litium* n'eût point été le même et dans la ville, et hors de ses murs? — On démontrerait pareillement qu'après le 1^{er} septembre, les procès ne s'ouvraient plus, parce que, d'un côté, le même juge les devait vider devant qui ils avaient commencé, parce que de l'autre, les jurés perdaient leurs pouvoirs, quand le juge qui les avait nommés se retirait². Or le 1^{er} novembre tombe juste 6 mois après le 1^{er} mars, et par là, ramène à l'année ouverte ce dernier jour.

168 av. J.-C.

Ainsi donc, la réforme légale de 601 (*supra* n° 4) fut des plus importantes. L'année de charge des magistrats curules, ou ce qui est même chose, l'année civile commence désormais le 1^{er} janvier : mais l'*impertum* reste fixé à l'ancienne date initiale du 1^{er} mars, et comme il n'était point permis de prendre la *loi curiate* (*de imperio*) avant cette époque³, c'est elle encore qui continuera d'être le point de départ de l'année militaire et de l'année judiciaire. D'où cette conséquence en fait que la magistrature ouverte le 1^{er} janvier durera 14 mois, conséquence dont ne s'étonneront pas ceux qui savent que les magistratures ne se suivaient plus immédiatement, mais qu'un intervalle de deux ans séparait l'édilité de la préture, la préture du consulat.....

9. — Revenons à la question de la durée des gouvernements provinciaux, sujet principal de toute cette étude ; et distinguons d'abord entre le temps de la résidence, et la du-

¹ Cic., *ad Att.*, 1, 14. — *Ad Q. fr.*, 2, 3. — Hoffmann, *de orig. belli civ. caesariani*, p. 136.

² Cf. Ulp. *Dig.* 2, 1, 13, 1. — Gaius, 4, 105... *Imperio contineri judicia dicuntur*... etc. — Sauf au cas auquel fait allusion Callistratus (*Dig.*, 5, 1, 49, 1), et où le successeur a renommé les mêmes. Mais alors c'est toujours un autre procès qui commence.

³ Sauf les exceptions indiquées par M. Mommsen, p. 24, n. 41.

rée et l'échéance de l'*imperium*. L'ancienne constitution n'avait rien réglé quant au temps de résidence. Juridiquement, le chef suprême de la province la pouvait quitter quand il voulait, sauf à se faire suppléer par un lieutenant (*legatus pro magistratu*) : il n'était pas davantage obligé de quitter la place à l'expiration de son temps de charge, si son successeur tardait à venir. Plus tard, quand vint l'agonie de la République, la loi *Pompéia* (702), et les sénatus-consultes à la suite, firent un devoir aux proconsuls et propréteurs de séjourner un an dans leur province, à compter du jour où ils y étaient arrivés, puis de la remettre à leur successeur, ou à son défaut, à un lieutenant¹, et de s'en revenir à Rome.....

52 av. J.-C.

Quant à l'*imperium*, il en est tout autrement, on le peut prévoir par ce qui a été ci-dessus exposé. Le magistrat de la province est soldat comme le dernier de ses soldats (*commilitones*), et son année d'*imperium*, ainsi que l'année du service militaire, court du 1^{er} mars de l'année de charge jusqu'à la fin de février suivant. Ici viennent se rattacher quelques autres règles de droit public. Et d'abord, notons que l'échéance finale de la magistrature suprême n'en arrête pas de plein droit l'exercice : comme par un souvenir immortel de la *perpétuité* qui est de l'essence même de son office, cette date ne vaut qu'à titre d'invitation solennelle à résigner le pouvoir. Ajoutons que la loi n'était absolue qu'au regard des charges civiles. Les consuls sortaient à l'expiration de leur année officielle, qu'il y eût ou n'y eût pas d'autres consuls désignés ; auquel dernier cas, s'ouvrait un *inter règne*. Dans l'*imperium* militaire, il n'en allait point ainsi ; et même à son échéance, le magistrat était tenu de se continuer en fonctions, jusqu'à l'arrivée de son successeur²... En d'autres termes, le général, pas plus que le soldat, ne peut se donner son congé, pas plus que le père ne peut se défaire de la puissance paternelle (*potestas*), sauf à la transmettre à un successeur : pas plus que le fils ne peut rejeter sa qualité (*filiius familias*) ou se soustraire à l'hérédité nécessaire (*necessa-*

¹ Cic. *ad fam.*, 2, 7. 15, 9. 15, 14. — *ad Att.* 5, 14. 5, 15. — Marquardt, 3, 1, 287. — Cf. Cic. 6, 4. 6, 5. 6, 6. — *Philipp.*, 1, 8. La loi ne fut pas toujours observée.

² *Meminisse oportebit*, c'est Ulpien qui parle (Dig. 1, 16, 10. — Cf. 1, 17) *usque ad adventum successoris omnia debere proconsulem agere, cum sit unus proconsulatus*. Le proconsulat est un, et continue, même quand la personne du proconsul change].

rius heres: suus heres). — Nous touchons ici au principe même de la prorogation de l'imperium. On conçoit cette différence entre les magistratures civiles, et l'*imperium*. Légalement, on ne peut pas plus étendre l'un que les autres : mais la nécessité a innové, en tant que le général a le devoir d'attendre qui le remplace.... L'année du chef de province, comme l'année du service militaire, ne se calcule donc point selon sa limite légale : elle se calcule par la durée effective du commandement. De là l'explication de bien des faits, autrement contradictoires, inexplicables¹.

10. L'*imperium* civil dans Rome, l'*imperium* militaire hors du *pomerium* se sont mutuellement exclus, durant toute la république, depuis Tarquin le Superbe jusqu'au 3^e consulat de Pompée². Aussi le magistrat, quand il va prendre le commandement, sort-il de Rome revêtu du *paludamentum* (*paludatus exit*); et c'est de ce jour que l'*imperium* militaire commence pour lui. Après la réforme de 601, nous l'avons vu, il n'entre pas en commandement avant le 1^{er} mars, mais le plus tôt possible après cette date. Durant les 10 derniers mois de l'année, il régit l'*Imperium* en qualité de consul ou préteur : puis, durant les deux mois qui suivent (janvier et février), en qualité de proconsul ou propréteur... Mais vient Sylla, qui en dispose autrement³. — Inutile de récapituler les exemples qui prouvent la règle actuelle, selon laquelle préteur et consul, en tant que préteur et consul, n'ont point l'*imperium* : je rappellerai seulement le serment de Pompée, quand, consul en 684, il jure : *se in nullam provinciam ex eo magistratu iturum*; ou bien, le reproche que César adresse aux consuls et au Sénat au début de la guerre civile⁴. Non qu'on ne puisse citer des exceptions : on en rencontre en assez grand nombre. Mais les circonstances les expliquent⁵ : alors le Sénat intervenait et donnait les dispenses.... Le consul qui en tant que consul, aurait pris de lui-même le comman-

¹ M. Mommsen cite ici l'exemple de Servilius qui se continua 5 ans selon Cicéron (*Verr.* 3, 90), 3 ans selon Orose (5, 23) et Eutrope (6, 3) : celui de Pison (*Cic. in Pison*, 35, 40).

² Sauf l'exception en faveur du *triomphateur* durant le jour de son triomphe.

³ Sylla innove, non parce qu'il autorise le magistrat à entrer dans sa province, en qualité de *propréteur*, mais parce qu'il lui interdit d'y entrer *préteur*.

⁴ *Consules, quod ante id tempus accidit nunquam, ex urbe profisciscuntur*. B. c. 1, 6.

⁵ V. la dissertation originale, pp. 30 et 31.

dement militaire au dehors, aurait violé la constitution. — Comment Sylla formula-t-il son innovation? Vraisemblablement il ne fut point défendu au magistrat de Rome de s'absenter pendant son année officielle; il y eût eu à ce rigorisme trop d'inconvénients : seulement il lui fut interdit de sortir en revêtant le *paludamentum*.....

La conséquence pratique de ces mesures fut la séparation complète de l'*imperium* civil et de l'*imperium* militaire; la conversion de ce dernier, jadis fondé sur l'élection populaire, en une sorte de prorogation de pouvoirs, *sans auspices*; et enfin, la continuation de la fonction active non plus seulement jusqu'à la fin du 14^e mois, mais pendant deux ans au moins. Mieux ordonné qu'avant sans doute, l'office du magistrat n'est plus troublé, paralysé par les devoirs du capitaine, et *vice versa* : en même temps, magistrat et capitaine sont ramenés sous la main toute puissante du Sénat. Un changement peu considérable dans la Constitution fait toucher à un grand résultat. L'oligarchie triomphe!... Malheureusement le triomphe n'est que d'un jour : déjà le glaive est prêt qui coupera et détruira tout ce réseau de savantes formalités.

11. — Reste une dernière et double question. Quelle était la position du chef de province, consul ou proconsul, préteur ou propréteur, dans le temps intermédiaire entre l'acquisition légale de l'*imperium* militaire, et l'entrée de fait dans le commandement? Qu'advenait-il de cet *imperium*, dans lequel il se continuait après l'échéance de ses pouvoirs?

En ce qui touche le temps intermédiaire, on sait qu'en tout temps, du jour où il a passé la frontière constitutionnelle de l'*imperium*, le magistrat peut prendre le titre et les insignes du général en chef, et sans nul doute aussi en remplir les fonctions. La *province* qui lui a été attribuée ne le lie qu'en fait, non en droit, on l'a établi plus haut; et si en route, il lève des troupes¹, s'il juge un cas criminel, s'il livre une bataille, il peut avoir agi à tort, il n'a point agi illégalement². Sa fonction provinciale ne commence point à la limite de sa province, elle commence le jour où il a pris les insignes et quitté Rome.

¹ Cic., *pro Mur.*, 20.

² Cf. *Dig.*, 1, 16, 5. — Mais il n'avait pas le triomphe, ayant vaincu hors de sa province (*in aliena provincia*, Liv., 10, 37 28, 9. 3, 10).

Que le commandement expirât autrefois avec la remise de service, à l'arrivée du successeur, inutile d'en fournir la preuve; et celui-là seul obtenait le triomphe, qui revenait victorieux à la tête de l'armée, n'ayant pas, conséquemment de successeur¹. Il n'en fut plus de même, à dater de l'érection des provinces permanentes. Le triomphe ne pouvait se refuser au général qui ayant pris le commandement en temps de guerre, avait remis à son successeur une province pacifiée. Or pour triompher, il fallait que le commandement se continuât jusqu'à l'arrivée du chef et des soldats sous les murs de Rome² : il fut donc laissé au premier une sorte d'*imperium*; et comme d'autre part, ce n'était qu'après son arrivée dans la ville que le triomphe était donné ou refusé, il s'ensuivait aussi qu'il dépendait de lui de mettre fin à ce reste de pouvoirs qui s'attachait encore à sa personne. La main de Sylla vint encore régulariser cette situation: il fit passer dans le droit ce qui n'était que dans la pratique. Désormais le proconsul et le propréteur gardent le commandement suprême jusqu'à leur retour.... Sans doute il n'est plus question ici d'un commandement effectif : il n'y a plus qu'un *nudum imperium*, si l'on peut dire. Le magistrat porte encore les insignes, mais il n'exerce plus la juridiction que pour la forme : seulement il peut être remis en activité par un sénatus-consulte³, de même qu'en droit civil, la *nue-propriété* reprend sa pleine énergie par la *consolidation*.

III

Le procès entre César et le Sénat.

12. — Les recherches qui précèdent sur l'échéance légale des hautes magistratures ne semblent pas, au premier abord, être de plus de conséquence que toute autre question relative au droit public ou privé des Romains... Qu'on se garde, pourtant, de s'en tenir à cette conclusion. La question

¹ Liv., 26, 31.

² Liv., 39, 29.

³ Cic. *ad fam.*, 1, 9. *Se lege Cornelia imperium habiturum quoad in urbem introisset.*

⁴ Dig., 1, 16, 2, 3.

⁵ Sallust. *Catil.*, 30. — Cæs., *b. c.*, 1, 5. — Ainsi en arriva-t-il, bien contre son gré, à Cicéron, à son retour de Cilicie (*ad Att.*, 7, 7. *Cf.*, 7, 3), ce qui le privait du triomphe par lui espéré. Sa déconvenue est quelque peu comique.

de droit qui nous occupe a été comme un *point solsticial* dans l'histoire du monde : le procès alors débattu a entraîné la chute de la République romaine. De même que la cause, en soi indifférente, de la mort des grands hommes, excite l'intérêt ému et curieux de la postérité, de même à notre étude, si le succès la couronne, devra s'attacher un autre mérite que celui de la lumière faite sur un problème quelconque de l'histoire. A elle en effet il appartiendra de dire enfin à quel jour prenait fin le *proconsulat de César dans les deux Gaules*.

13. — Ce jour, l'opinion commune le place à la fin de décembre 705, et il n'est pas en effet de date historique mieux établie. C'est sur elle que César se fondait pour rester proconsul jusqu'à son entrée en charge dans son second consulat : or c'était pour 706, qu'il comptait bien être désigné consul. Sylla avait naguère aboli les prohibitions absolues de l'an 603, contre les réélections consulaires; mais en même temps, il avait remis en vigueur la loi de 412⁴, qui exigeait l'intervalle de 10 ans entre chaque réélection. Or César, consul en 695, ne pouvait pas rentrer dans le consulat avant l'an 706, laissant en dehors (comme il convient évidemment⁵) les deux années d'investiture des deux consulats dont il s'agit. De dispense légale (*dispensatio*) il ne peut être ici question : nulle part on n'en trouve trace, ce qui tranche tout déjà, dans un débat qui nous est connu jusque dans les moindres détails. Bien plus, César lui-même prend soin de dire qu'il ne l'a ni obtenue, ni même demandée; qu'il a au contraire attendu l'époque légale de son investiture, se contentant des droits qui appartenaient à tout citoyen⁶: c'en serait assez déjà pour la preuve; d'autres circonstances viennent la corroborer. En 704 nous voyons César parcourir les cités romaines de sa province, pour s'assurer leurs votes⁷; or l'on sait par une foule d'exemples que les tournées de candidature (*can-*

49 av. J.-C.

48.

161.

342.

69.

48.

50.

⁴ II, p. 92. — IV, p. 56. — V, pp. 5, 322, n. 1, et 365.

⁵ V. le résumé du dispositif de la loi. Cic., *de leg.*, 3, 3. — *Eumdem magistratum ni interfuert decem anni, ne quis capito.* — App., *b. c.*, 1, 100. La pratique était conforme. — V. p. 55, n. 1.

⁶ *B. c. l.*, 32. *Se nullum extraordinarium honorem appetisse, sed expectato legitimo tempore consulatus eo fuisse contentum quod omnibus civibus pateret.* — V. aussi Dio Cass. 40, 51. — Pompée avait fait le contraire en se faisant nommer consul pour la 3^e fois, avant les 10 ans écoulés. L'allusion, chez César, est transparente.

⁷ *B. g.*, 8, 50.

- vassing*) avaient lieu dans l'année antérieure à l'élection, et conséquemment dans l'avant-dernière année avant l'entrée en charge. Cœlius n'écrit-il pas, *dès août* 703, que sur cette affaire si vivement débattue dans le Sénat du rappel de César, on n'en finira jamais, et que très-probablement on tournera « deux ans durant » dans le même cercle de motions et d'intercessions sans issue ? Certes le mot de Cœlius n'a de sens, qu'autant que l'état de droit demeurera ce qu'il est au moment où il parle et qu'autant que César restera proconsul jusqu'à la fin de 705 pour entrer en charge consulaire le 1^{er} janvier 706. Si César eût été obligé d'aller à Rome de sa personne avant son élection, abandonnant ainsi, et pour tout le temps intermédiaire son commandement proconsulaire, incompatible avec le séjour dans la ville, il aurait, ainsi qu'il le dit, perdu l'*impertum* pendant tout un semestre¹, ce qui suppose bien qu'il serait sorti du proconsulat au dernier jour de décembre 705, l'élection consulaire se faisant en juillet. En face de témoignages si positifs, acceptés de tous et incontestables, on souffre vraiment à voir un auteur estimable² essayer une démonstration impossible, et soutenir que César a brigué le consulat pour l'année 705 et non pour 706, et qu'il a échoué. Pour quiconque étudie l'histoire de cette époque, accessible à tous, comme le sont nos journaux quotidiens, pour qui sait la colère des Césariens, lors de l'échec du lieutenant de César, *Servius Galba*, aux élections pour 705³, leurs plaintes quand ils voient élire les hommes hostiles à leur parti, il sera fort difficile, je suppose, d'admettre que César ait aussi été candidat pour cette même année ou qu'il ait eu seulement la pensée de se porter; ou que quand il parle des *prochains comices* à l'occasion du privilège qu'il revendique, il faille entendre par ces mêmes mots les *comices de l'année passée*⁴.....
- 49 av. J.-C.
48.
49.
49. 48.
49.

¹ Cic. *ad fam.*, 8, 5.

² B. c., 1, 9. *Semestre imperium*.

³ Hoffmann, *de origine belli civ. cæsariani*. Berlin, 1857.

⁴ B. g., 8, 50.

⁵ B. c., 1, 9. *Cujus absentis rationem haberi proximis comitiis populus jussisset*. — César ne répète-t-il pas ailleurs qu'il ne demandait que l'exécution de la loi commune sans anticiper sur l'époque décennale de sa seconde candidature consulaire? *Se nullum extraordinarium honorem appetisse, sed expectato legitimo tempore consulatus eo fuisse contentum quod omnibus civibus pateret*. B. c., 1, 32.

14. — Selon une autre opinion, qui a trouvé ses défenseurs dans *Peter*¹ et dans *Hoffmann*², César arrivait à fin de charge le 1^{er} mars 705. Je le concède, cela est certain. La loi *Vatinia*, votée sous le consulat de César, en 695, lui avait conféré la province Cisalpine pour les cinq années suivantes³ : puis, en exécution des articles convenus à Lucques, et sur la motion de Pompée et Crassus il avait été prorogé pour cinq autres années dans cette même province et dans celle de la Transalpine, qu'il ne tenait jusque-là que d'un sénatus-consulte⁴. Mais dès avant ce second plébiscite, dès la fin de mai 698, le Sénat avait délibéré, conformément à la loi de G. Gracchus, sur les provinces à décerner aux magistrats à élire dans les prochains comices, c'est-à-dire aux consuls qui seraient en charge en 699, et aux gouverneurs provinciaux pour l'an 700; et entre autres propositions hostiles à César, déjà l'on avait fait celle d'attribuer la Cisalpine à l'un des futurs proconsuls à partir du 1^{er} mars 700. Ce fut alors que Cicéron faisant amende honorable pour ses accès d'éphémère indépendance, et devenu l'avocat soumis des triumvirs, de César surtout, répondit que si la motion n'allait pas à l'encontre de la loi *Vatinia*, elle n'en était pas moins inconstitutionnelle, la collation des provinces se rattachant immédiatement et nécessairement au consulat ou à la préture : autant revenait à dire qu'aux termes de la *Vatinia* l'échéance tombait au 1^{er} mars 700, qu'elle tombait au 1^{er} mars 705, aux termes du plébiscite Pompéien-Licinien⁵. Ce n'est pas tout, *Hirtius*⁶ au cours de son récit des événements de l'an 703, fait la remarque qu'à la connaissance de tous les Gaulois le proconsulat de César n'avait plus qu'un été devant lui : d'où la conséquence qu'il devait prendre fin avant la campagne de 705. Cicéron, dans une lettre confidentielle à *Atticus*, tonne contre la tyrannie qui menace, et écrivant ce qu'il aurait dû dire devant le Sénat, reproche à César sa prétention à la candidature consulaire après l'échéance de sa sortie de charge⁷. Enfin *Suétone* déclare qu'un plébiscite lui a

49 av. J.-C.

59.

56.

55.

54.

54.

54.

49.

49.

¹ *Rom. Geschichte.*, II, p. 282.

² *Hoffmann*, l. c., p. 9.

³ VI, p. 375.

⁴ *B. g.*, 8, 53. — App. 2, 18. — Dio, 39, 33. — [*Supra*, pp. 141 et 147.]

⁵ *Cic.*, de prov. cons. 15.

⁶ *B. g.*, 8, 39.

⁷ *Cic. ad Att.* 7, 7. *Exercitum retinentis cum legis dies transierit, rationem haberi placet!* — Et 7, 9. *Tenuisti provinciam per*

49 av. J.-C. permis la candidature, quoique absent, et après l'échéance de son *imperium* *. L'élection dont il s'agit tombait au 1^{er} juillet 705, rien de plus exact, si l'*imperium* de César prenait fin le 1^{er} mars précédent; mais rien de plus inexact si l'échéance ne venait qu'à la fin de décembre. Que n'a-t-on pas tenté pour concilier ces divergences inconciliables? Les deux dates sont également attestées. Et l'on pardonnera facilement à qui n'aura pas su résoudre le problème.

15.— Pour nous, nous croyons en avoir d'avance donné la clef. La *Vatinia* confère à César l'*imperium* pour les cinq années qui la suivent, mais dont l'échéance ne tombe ni au jour correspondant au vote de cette même loi, comme le veut Peter, ni à un jour arbitrairement déterminé, comme le veut Hoffmann: puisqu'il s'agit ici d'une loi de *imperio*, ces années sont des années impériales ordinaires, et qui commencent au 1^{er} mars, selon l'antique tradition. La loi *Vatinia* a-t-elle
 59. été votée avant ou après le 1^{er} mars 695? On ne le sait pas, et cela est indifférent. Les cinq années couraient du 1^{er} mars
 59-64. au dernier février 700. Le plébiscite dérogeant en ce point à la loi *Cornelia*, qui astreignait le consul à rester dans Rome, César sans doute était parti déjà pour l'armée.... Mais
 58. il n'entra en charge de proconsul qu'au 1^{er} janvier 696, et de fait même il ne prit le commandement suprême qu'en avril. Il faut donc, pour calculer la durée légale de son gouvernement provincial, prendre pour point de départ cette date du
 58. 1^{er} janvier 696 : dès lors, sortant de charge le dernier jour
 54. de février 700, César aurait accompli légalement ses cinq années, puisque l'année commencée, dans la tradition constitutionnelle, devait être réputée pour entière..... Ajoutez les cinq autres années de la prorogation, et l'on arrive au terme du
 49. 1^{er} mars 705, mais, *en fait*, le proconsulat ne prenait point fin à cette date. César se trouvait alors dans la position commune à tout proconsul ou propréteur entré le 1^{er} janvier dans sa charge annuelle allant jusqu'au 1^{er} mars. Le Sénat pouvait bien disposer de la province, mais il ne la pouvait
 50. décerner ni à un consul ni à un préteur de 704, sans donner

decem annos, non tibi a Senatu, sed a te ipso per vim et factionem datos. Præterit tempus... non legis sed libidinis tuæ; fac tamen legis: ut succedatur, decernitur: impedis et ais, habe mei rationem.

* Suet. Cæs. 26. *Egit cum tribunis plebis... ad populum ferrent, ut absentii sibi, quandoque imperii tempus expleri cæpisset, petitio secundi consulatus daretur.*

ouverture ou reproche formel d'inconstitutionnalité soulevé par Cicéron, en 698, en pareille circonstance : le magistrat nommé au lieu d'entrer en charge dans l'onzième mois de l'année impériale, ne l'aurait fait qu'après. Tout au plus le Sénat aurait-il pu prendre les gouverneurs des Gaules parmi les magistrats de l'an 705; mais ceux-ci à leur tour, en tenant compte du délai du voyage, ne pouvaient plus entrer dans leur charge provinciale avant le 1^{er} janvier 706. Et le langage de Tite-Live se comprend fort bien, quand employant une expression, sinon rigoureuse et juridique, du moins suffisamment exacte, selon l'histoire, il décide que César, malgré l'échéance légale de l'*impertum* provincial au 1^{er} mars 705, était en droit, grâce à la loi votée pour lui, de se continuer dans les gouvernements des deux Gaules jusqu'à son entrée en charge consulaire ⁴.

56 av. J. C.

49.

52.

49.

16. — Nous avons exposé dans son principe et dans son étendue le droit de César à ses gouvernements des Gaules. Nous allons suivre le débat, jusqu'au point où tous les arguments épuisés, les glaives sortiront du fourreau.

Tant que le proconsulat de César avait sa base dans la loi *Pompeia Licinia*, l'attaquer était impossible : le Sénat demeurait dans son impuissance; Pompée était lié, lui, le promoteur de la loi; et enfin le droit était trop clair, pour qu'on pût songer à envoyer un successeur au redoutable proconsul ⁵.

Dès l'origine, ses ennemis n'arrêtèrent leurs visées que sur les dix derniers mois de son temps de charge : et, chose qui démontre les intelligences nouées dans Rome par les Gaulois, ceux-ci croyaient ne plus l'avoir devant eux, après l'été de 704. Qu'en l'absence d'un plébiscite exceptionnel, il appartenait au Sénat de décerner les provinces, de désigner et rappeler les gouverneurs, c'était là une de ces règles du droit constitutionnel, sur laquelle tous étaient d'accord, juristes politiques et hommes d'état : mais à dater du 1^{er} mars 705, César n'était plus qu'un proconsul ordinaire; il devenait le subordonné du Sénat ⁶, et au lieu de ne tenir l'*impertum*

50.

49.

⁴ Tit.-Liv. *epit.* 108 : *cum is lege lata in tempus consulatus provincias obtinere debeat.* [Pour tous les détails qui précèdent et ceux qui suivent, v. *supra*, ch. V, *Rupture entre César et Pompée*, et notamment pp. 142, 148, 196, 202-226.]

⁵ Si Appien (2, 26) dit le contraire, c'est qu'il ne comprend pas la question.

⁶ Tout le fort de l'accusation portée contre César se résume dans

- que de la force de son propre droit, il n'était plus qu'un administrateur de l'office en attendant l'arrivée de son successeur. Là était le point faible, et c'est là que se porta l'ennemi. Le premier et le plus rude coup fut dirigé contre le principe même de la continuité de son *imperium* consulaire et proconsulaire. Les Catoniens prirent les devants : Pompée les suivit, d'autant que nommé *consul sans collègue* pour 702, à la suite des désordres miloniens, il croyait avoir la haute main sur toutes choses, et n'avoir plus besoin de César. Par décret du Sénat de l'an 701, décret que le peuple confirme en 702, sur la motion de Pompée, il est statué qu'à l'avenir les provinces ne seront plus immédiatement données aux consuls et préteurs sortants, qu'elles ne leur appartiendront qu'après cinq années écoulées, et que l'*imperium*, dans lequel ils n'avaient eu avant qu'à se continuer en leur qualité de proconsuls et de propréteurs, leur sera renouvelé par plébiscites spéciaux¹. Mais quand expirèrent les cinq ans, lorsque arriva le tour des magistrats sortis en 702, Pompée n'était plus, et l'édifice de l'oligarchie avait croulé. Auguste reprendra un jour le sénatus-consulte², sans d'ailleurs le faire mieux exécuter. — Comment furent réglées les provinces dans l'*interim* qui suivit sa promulgation? On ne le saura jamais bien : les désignations sénatoriales furent confuses et contradictoires à l'égal d'ailleurs de tout le travail de la coalition pompéienne aristocratique³. Mais le point principal reste certain. Si César avait pour successeur un magistrat

ces quelques mots de Cicéron : *exercitum tu habes diutius quam populus jussit invito senatu?* (ad Att., 7, 9. — Cf App. 2, 25). Inexact sur le fait d'une demande formelle adressée au Sénat par César, il a raison au fond.

49. ¹ B. c., 1, 6. Les proconsuls et préteurs nommés en 705 n'attendent pas, dit César, *quod superioribus annis acciderat, ut de eorum imperio ad populum feratur, paludatique votis nuncupatis exeunt*. — De même nous lisons cette disposition dans le S. C. sur les provinces consulaires de 705 : *si quid de ea re ad populum plebemve lato opus esset, uti... ad populum plebemve ferrent* (ad fam. 8, 8).
49. ² Dio, 53, 17.
51. ³ M. Mommsen fournit ici quelques indications que nous ne reproduisons pas. Il rappelle que pour 703, la répartition des provinces proconsulaires est bien connue : Cicéron fut envoyé en Cilicie, et Bibulus en Syrie. — Il ne paraît pas que pour 704, les désignations aient été faites. Pour 705 (Syrie et Gaule Transalpine) elles ont eu lieu. — Quant aux provinces prétoriennes, on y pourvut par l'envoi soit de préteurs, soit de questeurs *pro prætore*, 8 pour 703, 9 pour 704 (Cic. ad fam. 8, 8).
50. 49.
51. 50.

sortant de charge, sa succession ne pouvait s'ouvrir avant le 1^{er} janvier 706, puisqu'au 1^{er} janvier 705 la vacance provinciale n'était point encore ouverte. Que si au contraire, il était remplacé par un magistrat sorti depuis cinq années, qu'importe que celui-ci eût passé dans la vie privée cinq ans pleins ou non (deux mois en moins ou deux mois en plus), et que le plébiscite de renouvellement de l'*impertum* fût voté le 1^{er} janvier ou le 1^{er} mars? Assurément, si ce n'était point là l'unique objet de l'organisation nouvelle¹, c'était du moins son unique et essentiel objet politique. César se sentit profondément blessé : on le voit à l'amertume de son langage, lorsque, sans nommer jamais la loi qui l'atteint, il insiste sur ses conséquences². La rupture de l'alliance entre les deux dominateurs de Rome s'accusait pour la première fois. Mais à ce moment les flammes de la guerre de l'indépendance couvraient la Gaule : Vercingétorix marchait à la tête de l'insurrection, César pouvait-il faire autre chose que de la diplomatie? Il avait les mains liées : provisoirement, il se contente de négocier, et de manœuvrer dans Rome. A réclamer simplement le retrait de la loi pompéienne, il ne fallait point espérer de succès. Mais quand nous voyons le consul de 704, L. Paullus, manifester la velléité de succéder immédiatement à la préture de Cicéron, revenu de Cilicie au commencement d'août³, ne reconnaissons-nous point là aussitôt la main du rival de Pompée, d'autant que ce Paullus est l'un de ses instruments payés. Entrer dans sa province aussitôt son consulat (*ex consulatu*) selon l'ancien mode, c'eût été par le fait violer la loi de 702, et l'annuler. La marche rapide des événements empêcha seule Paullus de mener à fin un projet fort bien conçu. En attendant, César semble avoir demandé à Pompée deux choses, une dispense légale de présence personnelle à Rome avant l'élection consulaire..., et le cumul du consulat avec

48. 49 av. J.-C.

50.

52.

¹ Le S. C. ouvrait aussi un choix plus grand de magistrats (b. c. 1, 85) : cf. Dio, 40, 50.

² B. c. 1, 85. *In se jura magistratum commutari ne ex pretura et consulatu ut semper, sed per paucos probati et electi in provincias mittantur. Cf. ibid. 1, 6.*

³ Cic. ad Att. 6, 1 : *quid iis fiet, si huc Paullus venerit? — Ad fam. 8, 10 : Paullus non humane de provincia loquitur : hujus cupiditati occursurus est Furnius noster, plures suspicari non possum.* — Furnius, le seul tribun appartenant au parti anti-césarien, eût aussi été le seul à opposer son intercession à la prétention de Paullus.

48 av. J.-C.
53.

le proconsulat, pour l'an 706¹, cumul dont Pompée jouissait précisément alors (702). Pour la seconde de ces demandes, injustifiable en droit, et que la politique eût seule autorisée, il intervint un refus absolu : quant à la première, elle avait cela de plausible, qu'aux conférences de Lucques, il avait été entendu ou prévu sans doute² que César garderait sa province jusqu'au commencement de son second consulat; et Pompée, en permettant aux tribuns de porter devant les comices une loi d'exécution des articles convenus, semblait y avoir d'avance acquiescé. Mais on sait ce que c'est qu'un acquiescement donné par Pompée... Au lendemain de la rogation faite dans l'intérêt de César, il fait rendre une loi qui régleme à nouveau toutes les candidatures : cette loi exige de plus fort la présence personnelle des candidats à leur inscription sur les listes : d'exception pour César, il n'est pas dit un mot; et quand celui-ci se plaint, Pompée fait insérer après coup la clause exceptionnelle dans la loi déjà promulguée. Aux yeux de tout juriste le privilège antérieur de César était aboli par la loi postérieure, et la clause insérée était nulle³. En sorte que César ne pouvait plus, absent, être compté comme candidat. Pompée d'ailleurs, qu'il en fût ce qu'on voudra, Pompée, *suarum legum auctor idem ac subversor*⁴, selon le mot de Tacite, se flattait d'avoir retiré d'une main ce qu'il avait donné de l'autre. Peu importait à César son *assiduité* ou son absence en tant que candidat, ce qu'il voulait c'était garder la province gauloise pendant sa candidature.... Mais si ses adversaires réussissaient à lui envoyer un successeur au 1^{er} mars 705, ou seulement avant le 1^{er} janvier 706, tout en laissant subsister la rogation tribunitienne, ils arrivaient assurément à leurs fins: ils concédaient à César sa désignation consulaire; et en même temps ils mettaient une coupure entre son proconsulat et sa magistrature nouvelle. Ne fût-ce que pour un instant, ils n'avaient plus devant eux qu'un simple citoyen, hors de charge. Vraiment Pompée était bien le fils de ce P. Strabon, faux joueur

49.

48.

¹ Coelius y fait évidemment allusion. *Quid si, inquit alius, et consul esse, et exercitum habere volet? At ille* (Pompée) etc... (*ad fam.*, 8, 8. Cf. 8, 9).

² C'était un *sous-entendu* plutôt. Et à n'avoir pas réglé le point en termes exprès, on s'était exposé au châtement ordinaire de toute ambiguïté diplomatique.

³ [*Supra*, p. 206].

⁴ *Ann.* 3, 38.

au milieu des partis, celui qu'au jour de ses funérailles la foule arracha de dessus sa bière et traîna par les rues¹ : il était de cette triste école, superficielle en toutes choses, qui n'a de profondeur que dans la duplicité, pour qui tout l'art de l'homme d'État n'est qu'artifice et chicane, et qui met la haute politique à faire métier d'escamoteur!

17.— Ainsi la rupture était imminente. Mais pour donner à comprendre le récit qui va suivre j'ai à revenir sur la procédure sénatoriale en matière de répartition des provinces consulaires et prétoriennes. Pour les premières, on le sait de source certaine, le Sénat décrétait dans l'année avant l'entrée en charge des consuls, et avant leur *désignation* du mois de juillet; pour les prétoriennes, avant le 1^{er} mars de l'année de charge des préteurs : en d'autres termes, la répartition avait lieu, pour les premières, dix-huit mois au plus tard, pour les secondes, dix mois au plus tard avant l'entrée en fonctions des magistrats provinciaux. Sans que ce fût une nécessité, il était d'usage d'ailleurs, de procéder en une seule fois, si bien que chaque année, en janvier ou février, le Sénat² décrétait d'ensemble la répartition de toutes les provinces..... Suivant le cours ordinaire des choses, par exemple, et faisant abstraction de la loi Pompéïa, c'est en janvier ou février 703, qu'il eût dû distribuer les provinces consulaires pour 705, et les prétoriennes pour 704 : d'où cette conséquence, que le magistrat remplacé par un propréteur sortait de charge un an avant celui que remplaçait un proconsul³. Le gouverneur lésé par le sénatus-consulte avait bien un moyen constitutionnel de recours, l'intercession tribunicienne, qui transformait le vote du Sénat en une simple *autorisation* (*senatus auctoritas*) sans valeur légale, ou qui, tout au moins, en la dirigeant contre la *loi curiate* (*lex curiata de imperio*) ou le plébiscite proposé pour son renouvellement, mettait en question la prise même de l'*imperium*. A la vérité la loi curiate n'étant plus qu'une pure formalité,

51 av. J.-C.
49. 50.

¹ [V. pp. 311, 314.]

² Une foule d'exemples l'attestent. Cic. *de prov. cons.* 7. — *ad fam.* 8, 5, 8, 9.

³ Tel fut le cas de Pison, qui gouverna la Macédoine en 697. Cic. (*de prov. consul.* 7) fait voir qu'en lui donnant un propréteur pour successeur, il devra sortir de charge plus tôt... C'est ce qui eut lieu. On envoya *Ancharius* préteur en Macédoine, et ce dernier entra en commandement un peu après le 1^{er} janvier 699 (Cic. *in Pis.*, 36).

57.

55.

l'intercession en ce cas n'était guère efficace¹; et quant à intercéder contre le sénatus-consulte, la loi ne le permettait pas, dès qu'il s'agissait des provinces consulaires². Enfin si elle était recevable au regard des provinces prétoriennes, le Sénat l'arrêtait, soit par des protestations énergiques, soit par les moyens d'exception usuels en cas pareil, et que nous n'avons point à exposer ici³.

61 av. J.-C.

49. 50.

50.

56.

61.

60.

18. — La guerre diplomatique commença en 703 à l'occasion de la répartition des provinces, des provinces consulaires pour 705, et de celles prétoriennes pour 704: on ne délibéra d'abord que sur les premières⁴. Ici, comme toujours, les Catoniens allaient de l'avant, entraînant Pompée, bon gré, malgré à leur suite. Le consul M. Marcellus proposa de donner les deux gouvernements des Gaules aux consulaires appelés à remplacer les consuls de 704 aux termes de la loi de Pompée et du sénatus-consulte rendu pour son exécution: par là, manifestement, ils entraient en charge proconsulaire, non le 1^{er} janvier, mais le 1^{er} mars. On observait ainsi la loi *Pompeia-Licinia*, et comme les nouveaux magistrats ne passaient pas du consulat (*ex consule*) au proconsulat, on n'avait point à craindre les objections faites en 698, contre une motion toute semblable. En droit, il eût fallu que la question fût vidée avant le 1^{er} mars 703; et le débat aurait dû s'ouvrir aussitôt l'entrée en charge de Marcellus. Mais soit crainte chez les sénateurs, aimant mieux reculer qu'avancer, soit indécision chez Pompée, la délibération fut reportée au dernier jour de septembre. Dans le parti de César on soutenait que la motion était prématurée, et Pompée avouait que le Sénat n'avait point qualité pour voter avant le 1^{er} mars 704, sur les provinces des deux Gaules⁵. La motion était

¹ Cic. de leg. agr. 2, 12. — ad fam. 1, 9.

² Cic. de prov. cons. 7. — Cette prohibition remontait sans doute à la loi *Sempronia*. . . . Il me semble d'ailleurs que quand le gouvernement provincial avait été attribué par un plébiscite (et tel était là le cas pour César, jusqu'au 1^{er} mars 705), l'intercession rentrait dans le droit des tribuns contre toute atteinte portée par le Sénat au privilège du gouverneur provincial. — Du moins je m'explique ainsi les intercessions dont il est fait mention dans Cic. de prov. cons. 15. — et ad fam. 8, 5, 9, 2.

49.

³ Cic. ad Att. 7, 7. — Ad fam. 8, 8, 13. — Cæs. b. c. 1, 2.

⁴ B. g. 8, 53. — Suet. Cæs. 32. — Dio, 40, 59.

⁵ Cic. ad fam. 8, 8. (Lettre de Cœlius) *Se ante calendas Martias non posse sine injuria de provinciis Cæsaris decernere, post Kalendas Martias non dubitaturum.*

prématurée; pourquoi? Distribuer les provinces consulaires pour 705 n'avait rien que de régulier. On n'avait que faire ici de ce vieil argument que l'*imperium* du proconsul futur aurait dû partir du 1^{er} janvier, et qu'on le faisait partir du 1^{er} mars, alors qu'il ne s'agissait que de l'entrée en charge, et non de la collation du titre; alors que d'ailleurs l'empêchement existait au 1^{er} mars 704, tout aussi bien qu'à la fin de septembre 703. Il semble, en effet, que la loi Pompéi-Licinia elle-même, selon ce qu'indique Hirtius ¹, avait nettement interdit au Sénat la collation des gouvernements des deux Gaules avant le commencement de la dixième et dernière année de l'*imperium* de César, à savoir le 1^{er} mars 704. En conséquence, l'affaire fut renvoyée à l'époque où la prohibition cessait. La décision, qui ne fut prise qu'après s'être bien convaincu que Pompée voulait forcer César à se démettre de sa fonction avant le dernier jour de décembre, et non pas seulement avant le dernier jour de février suivant (705), cette décision en somme nuisait au proconsul ². Loin qu'on donnât d'autres provinces aux consulaires appelés pour 705, on remettait purement et simplement à quelques mois plus tard à statuer sur leurs commandements, et cela avec visée expresse des commandements des Gaules. Que si en cela faisant on violait la loi *Sempronia*, c'est ce à quoi l'on prit peu garde, dès que suivant le nouveau mode, on substituait, dans l'élection, des consulaires aux consuls à désigner pour les provinces. Les Césariens, en face d'un sénatus-consulte contre lequel l'intercession n'était point recevable comme ayant trait aux gouvernements consulaires, ne purent rien faire que protester. Vint le 1^{er} mars 704. A cette date ou bientôt après, la discussion ajournée l'année précédente reparut à l'ordre du jour du Sénat, en même temps qu'arrivait celle sur les provinces prétoriennes, pour la même année 705. Le procès de César, en tant que procès, était perdu. Il pouvait reprocher à ses adversaires, dans le litige pendant, de s'être faits législateurs plutôt que juges et d'avoir miné la loi sous ses pieds : les moyens juridiques de défense, bons pour l'assemblée partielle du forum lui faisaient maintenant défaut. Mais jusqu'ou irait-on dans l'at-

49 av. J.-C.

50.

51.

50.

49.

49.

50.

49.

¹ ... *Marcellus proximo anno contra legem Pompeii et Crassi retulerat ante tempus ad senatum de Caesaris provinciis. B. g. 8. 53.*

² Cælius et Atticus en témoignent. — Cic. *ad fam.* 8, § 8, 9. — *Ad att.* 5, 20.

48 av. J.-C.

49.

49.

taque? La coalition ici ne s'entendait pas. Laissant de côté la minime fraction des purs Césariens dans le Sénat, tous du moins étaient d'avis que si César persistait à briguer le consulat pour 706, il fallait ne pas lui laisser son commandement au-delà du 13 novembre 705 au plus tard. C'était le placer dans l'alternative, ou de rester proconsul jusqu'à la fin de 705, renonçant du même coup à sa candidature consulaire, ou d'être reçu candidat aux comices (quoique absent en sa qualité de proconsul), mais avec l'obligation de déposer son commandement une fois consul désigné, ou tout au moins deux mois avant son entrée en charge⁴. Mais le gros des timides, Cicéron et consorts, qui auraient mieux aimé ne pas agir, et n'agissaient que le moins possible, trouvèrent que c'était aller assez loin, et firent valoir, non sans motif, que la loi avait autorisé César à se présenter en personne, qu'on ne lui avait retiré ce privilège qu'à l'aide d'indignes subterfuges, et que si la loi avait un sens, elle avait voulu autoriser non pas seulement l'absence du candidat pendant les comices, mais aussi son absence, l'*imperium* lui demeurant⁵. Aux Catoniens, il eût fallu davantage : ils exigeaient que César quittât l'*imperium* avant les comices. Alors que devenait son privilège de candidature personnelle? Quant à Pompée, comme d'ordinaire, on ne savait quelle était son opinion, soit qu'il ne voulût pas la dire, soit plutôt qu'il ne la sût pas bien lui-même. Il inclinait visiblement vers celle de Caton ; mais son langage demeurait ambigu. César avait la partie difficile : seulement il savait jusqu'où il voulait aller, et bien secondé dans Rome par ses hardis et habiles affidés, Vibius Pansa, Curion, M. Antonius, il mena le jeu en maître qui bat des écoliers.

51.

Dans ces conjonctures le débat se rouvrit : il n'aboutit à rien de sérieux. On aurait pu désigner les successeurs du proconsul, on n'en fit rien. On aurait voulu empêcher une intercession incommode : dès l'année précédente même, et dans la séance de septembre 703, en prévision du cas, on

⁴ *Quod ad rempublicam attinet, in unam causam omnis contentio conjecta est de provinciis, in qua adhuc est : incubuisse cum senatu Pompeius videtur ut C. idibus Nov. decedat* (Cic. ad fam. 8, 11. *Cælius ad Cic.*)

⁵ On retrouve clairement cette argumentation dans Cic. ad Att. 7, 7. *Sed cum id (absentis rationem haberi) datum est, illud (exercitum retinentis rationem haberi) una datum est.* — Cf. ad fam. 6, 6.

avait avisé aux mesures à prendre à l'encontre de ses auteurs¹. L'intercession vint, mais l'été de 704 se passa sans résultat, et le parti des tièdes l'emporta par le nombre². César met à profit le défaut d'entente de ses adversaires et la pusillanimité de la majorité. En même temps qu'il se refuse aux exigences des Catoniens et qu'il repousse l'alternative que la majorité lui ouvre, il offre sa démission immédiate, à la condition que Pompée se démettra avec lui..

Le Sénat aussitôt de les inviter tous les deux à cet acte désintéressé, Pompée refuse brutalement : c'est alors qu'au lieu d'un bon sénatus-consulte, sur lequel ils avaient compté pour le nommer le général du parti constitutionnel, les Catoniens se voient réduits, sur des rumeurs notoirement fausses, à lui envoyer une maigre députation de la minorité, et à lui conférer son nouveau titre le plus irrégulièrement, le plus maladroitement du monde. C'était là ouvrir la porte à la guerre. Avant de tirer l'épée, César s'adresse encore une fois au Sénat. Nous n'avons point son *ultimatum* authentique... Il affirme dans ses commentaires être allé jusqu'à l'extrême limite des concessions³... Mais nous savons par les historiens du temps de l'empire, qu'il aurait renouvelé son offre de démission conditionnelle, Pompée se démettant aussi... Il offrit même l'abandon de l'*impertium* dans la Transalpine, le licenciement de huit de ses dix légions, ne se réservant que la Cisalpine et l'Illyrie avec une légion, ou la Cisalpine seule avec deux légions; enfin il consentait à quitter même ce mince commandement au lendemain des comices après la *designatio*, et d'attendre, redevenu simple citoyen, le jour de la prise de charge⁴. C'était aller plus loin

¹ *Si quis huic S. C. intercessisset, senatus placere auctoritatem perscribi et de ea re ad senatum populumque referrí.* V. le S. C. relaté par Cælius. *ad fam.* 8, 8. (*supra*, p. 211).

² Selon Cælius, le succès ou l'insuccès de l'affaire dépendait du sort de l'intercession : *si omnibus rebus prement Curionem* (son auteur en 704) *Cæsar offendetur : intercessorem, si, quod videtur, reformidarint, Cæsar quoad valet manebit.* *Ad fam.* 8, 11. — Et il ne se trompait pas. Il raconte ailleurs comment le Sénat, provoqué par Marcellus à agir contre le tribun du peuple, *in alia omnia iit.* *Ad fam.* 8, 13. Et Cic. de confirmer le fait à Atticus : *ex quo factum est ut Cæsari non succederetur.* *Ad att.* 7, 7. — Désormais César sera candidat, tout en gardant son armée et sa province (*ut ratio esset ejus habenda, qui neque exercitum neque provincias traderet.* *Ad fam.* 8, 13).

³ *B. c.* 15. *expectabat suis lenissimis postulatis responsa.*

⁴ V. Suet. *Cæs.* 29. — Vell. 2, 49. — App. *b. c.* 2, 32.

49 av. J.-C.

que n'avaient exigé naguère ses adversaires, quand ils réclamaient purement sa démission pour le 13 novembre 705. L'histoire du monde eût été autre, peut-être, si cette proposition avait trouvé accueil, mais elle venait trop tard aux yeux de Pompée et des Catoniens. La République tombait de son poids dans l'abîme. A peine si les dépêches de César purent être lues dans la curie¹; il n'y eût ni discussion ni votes. Le Sénat se laisse arracher la nomination de deux nouveaux proconsuls des Gaules, et ordonne à César de se démettre de l'*imperium* et de licencier son armée pour tel jour, fixé évidemment avant celui des comices consulaires². — Le débat est clos, la guerre commence³.

¹ B. c. 1, 5. *ut ex literis ad senatum referretur, impetrari non potuit.*

² B. c. 1, 1 et 2. — Plut. Cæs. 30. — Dio, 41, 3.

³ [Cf. avec les conclusions de M. Mommsen, qui ont trouvé de nombreux partisans en Allemagne, celles adoptées par l'auteur de la *Vie de César*. L'empereur Napoléon (II. p. 472, n. 1. et pages suivantes) a suivi Zumpt (*Nova studia*, Berlin, 1859), lequel se rapproche aussi de l'opinion de M. Peter (*Rœm. Gesch.*). Au lecteur à juger entre ces divers systèmes, où au dire de Cicéron lui-même, le droit demeurait « obscur » (*erat autem obscuritas quædam. Pro Marcell.* 10). M. Merivale, ch. XIII, se contente du récit des faits, sans traiter la question à fond. M. Duruy, dans son excellent résumé (*Hist. r.* II, ch. XXV, § 3) n'est pas plus explicite, quoique favorable à César. — Il importait assurément de rechercher si l'*illégalité* avait commencé du côté de ce dernier ou du côté de ses adversaires.]

TABLE DU TOME VII

CINQUIÈME LIVRE

(Suite)

FONDATION DE LA MONARCHIE MILITAIRE

	Pages.
CHAPITRE VII. — Conquête de l'Occident. Guerre des Gaules.	3
CHAPITRE VIII. — Régence de Pompée et de César.....	119
CHAPITRE IX. — Mort de Crassus. Rupture entre les deux régents.....	176
CHAPITRE X. — Brindes : Ilerda : Pharsale et Thapsus....	226
APPENDICE A. — Quelques mots sur l'ethnographie et l'antique histoire de la Gaule.....	332
B. — Des commentaires de César et de la foi qui leur est due.....	338
C. — L'armée romaine au temps de César.....	348
D. — La question de droit entre César et le Sénat romain.....	375



ERRATA ET ADDITIONS

- P. 29, l. 27 : *aux mots* : c'est peut-être le sens de la fortune nationale, *substituez* : c'est peut-être le sentiment...
- P. 35, l. 12 : *au lieu de* : Elle n'avait point eu, *lisez* : La Gaule n'avait point eu...
- P. 36, l. 4 : *au lieu de* : plus simple, *lisez* : plus simple :
- P. 39, l. 24 : *au lieu de* (v. p. 141) : *lisez* (V, p. 141).
- P. 41 : *à la rubrique, en marge* : *au lieu de* : Il repousse les Helvètes : *lisez* : Préparatifs contre les Helvètes.
- P. 49, l. 30 : *au lieu de* : une entrevue eut lieu avec les : *lisez* : entre les...
- P. 57, note 2, l. 1 : *au lieu de* : Les uns placent : *lisez* : Certains placent...
- P. 103, n. 1, l. 9 : *au lieu de* : la Couillie : *lisez* : la Rouillie.
- P. 107, l. 15 : *au lieu de* : divisions dynastiques : *lisez* : querelles dynastiques...
- P. 190, n. 2, *au lieu de* : Φέραμεν : *lisez* : Φέρομεν.
- P. 209, l. 3, *au nom de G. Vibius Pansa, mettez en note 2 bis au bas de la page* : [G. Vibius Pansa. Aux quelques détails fournis par M. Mommsen, ajoutons qu'il avait alors pour collègue M. Cœlius Rufus (*infra*, p. 221). — Durant la guerre civile, Pansa, s'il joue un rôle, le joue fort effacé. En 708, César lui donne le gouvernement de la Cisalpine, après Decimus Brutus ; et Cicéron dit que « les vœux de tous les honnêtes gens l'accompagneront (*ad fam.* 15. 17). » — En 711, il est consul avec Hirtius, et va rejoindre celui-ci devant Modène où M. Antoine assiège Brutus. Il périt dans l'escarmouche qui précède la bataille, où M. Antoine sera défait par Hirtius et Octave.]
- P. 259, n. 1, l. 1, *au lieu de* : V. *supra* p. 26 : *lisez* : p. 243, n. 3.
- P. 263, l. 16 . *au lieu de* : mais ayant couru... *lisez* : mais les Pompéiens ayant couru...
- P. 288, n. 4, l. 3, *au lieu de* : *belloque uno cum* : *lisez* : *belloque una cum*...

46 av. J.-C.

43.